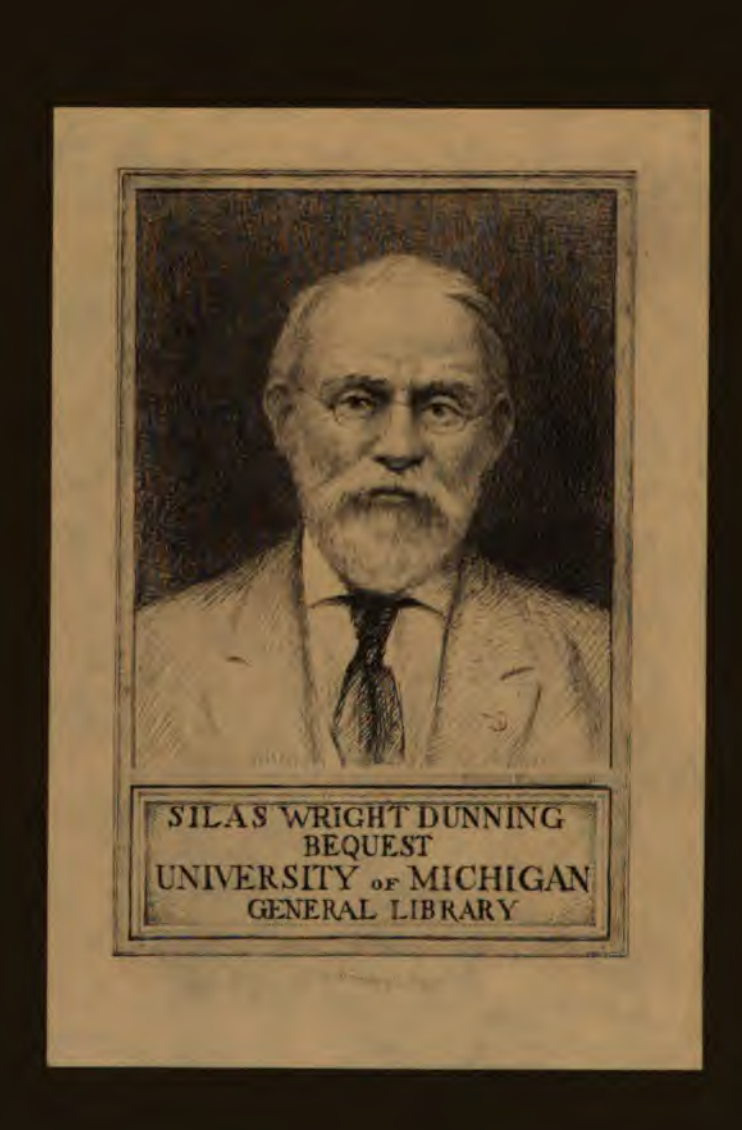
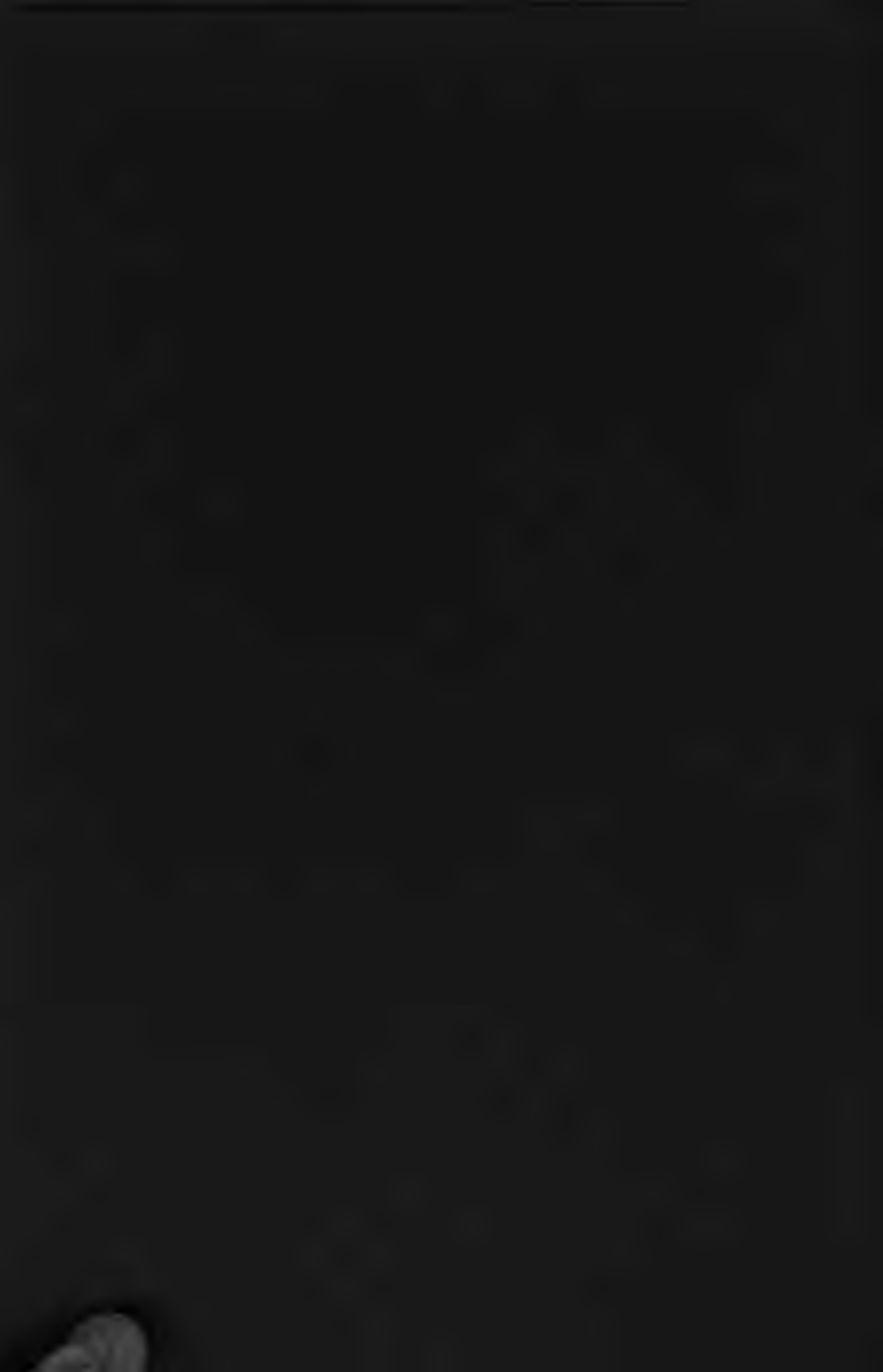

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DE LA

PROVINCE DE CAMBRAI

IX

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

BULLETIN

Tome I.	— 1899-1900.	— In-8°, 316 pages.	
Tome II.	— 1900-1901.	— In-8°, 328 pages,	6 gravures
Tome III.	— 1901-1902.	— In-8°, 320 pages,	8 gravures.
Tome IV.	— 1902.	— In-8°, 320 pages,	5 gravures.
Tome V.	— 1903.	— In-8°, 320 pages,	16 gravures.
Tome VI.	— 1904.	— In-8°, 336 pages,	33 gravures.
Tome VII.	— 1905.	— In-8°, 340 pages,	28 gravures.
Tome VIII.	— 1906.	— In-8°, 328 pages,	13 gravures.
Tome IX.	— 1907.	— In-8°, 342 pages,	58 gravures.
Tome X.	— 1907.	— En cours d'impression.	

MÉMOIRES

Tomes I et II. — Mgr Hautcoeur, Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille. — 2 vol. in-8°, xxxii-1210 pages.

Tome III. — Mgr Hautcoeur, Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille. — In-8°, xx-481 pages.

Tomes IV, V et VI. — Mgr Hautcoeur, Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille. — 3 vol. in-8°, xii-480, 473 et 563 pages, 26 gravures.

Tome VII. — L. Lefebvre, Livrets des salons de Lille de 1773 à 1788. — In-8°, sur papier vergé de Hollande, 376 pages.

Tomes VIII, IX, X et XI. — L'abbé Th. Leuridan, Épigraphie ou recueil des inscriptions du département du Nord ou du diocèse de Cambrai. Arrondissement de Lille. — 4 vol. in-8°, 1472 pages.

Tome XII. — P. Denis du Péage, Recueil de généalogies lilloises. Tome Ier. — In-8°, 452 pages, 12 planches.

Tome XIII. — P. Denis du Péage, Recueil de généalogies lilloises. Tome II. — En cours d'impression.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DE LA

PROVINCE DE CAMBRAI

(FONDÉE EN 1899)

BULLETIN

Tome IX



LILLE

IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ

88, rue de Tournai, 88

1907

EXTRAIT

DES

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

(Autorisation préfectorale du 29 avril 1899)

ARTICLE I. — La *Société d'études de la Province de Cambrai* a pour but de recueillir, de mettre en œuvre et de publier les documents de toute nature relatifs à l'histoire de cette province.

ART. IV. — La Société se compose de membres titulaires et de membres associés.

ART. V. — Sont membres titulaires ou membres associés toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts et s'inscrivent, à leur choix, dans l'une ou l'autre catégorie.

ART. VI. — Les membres titulaires versent une cotisation annuelle de douze francs. Ils reçoivent gratuitement le Bulletin et les Mémoires.

ART. VII. — Les membres associés versent une cotisation annuelle de six francs. Ils reçoivent gratuitement le Bulletin.

ART. IX. — Les cotisations annuelles peuvent être rachetées au moyen d'un versement unique de 240 francs pour les membres titulaires et de 120 francs pour les membres associés.

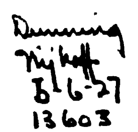
ART. X. — Tous les membres titulaires ou associés peuvent assister aux séances et y présenter toutes communications, écrites ou verbales, relatives à l'objet spécial des études de la Société.

ART. XIII. — Les publications de la Société comprennent deux séries parallèles :

1°. — Un *Bulletin* périodique destiné aux comptes rendus des séances, aux travaux de peu d'étendue, aux notes et documents séparés et à de courts articles variés émanant des membres titulaires et des membres associés. Ce Bulletin sert de lien et d'intermédiaire entre tous les membres de la Société, qui peuvent y faire insérer leurs demandes de renseignements et y trouvent les réponses que ces demandes provoquent.

2°. — Des *Mémoires* réservés aux travaux plus étendus, aux inventaires d'archives et de collections, aux monographies et aux cartulaires. Cette seconde série est exclusivement réservée à la publication des travaux des membres titulaires.

Toute communication relative à la *Société d'études* doit être adressée à **M. l'abbé Th. Leuridan, 60, boulevard Vauban, Lille.**



ICONOGRAPHIE

DE LA

BASILIQUE NOTRE-DAME DE LA TREILLE

A LILLE

PROJET D'ENSEMBLE

— Extérieur et Intérieur —

PAR

M. le chanoine H. VANDAME,

CHAPELAIN DE LA BASILIQUE.

AVANT-PROPOS

I. — La Basilique de Notre-Dame de la Treille au point de vue architectonique et au point de vue iconographique.

« Toutes les cathédrales françaises du XIIIe et du XIVe siècle gravitent autour d'un idéal, d'un type de perfection, dont celles de Reims, de Chartres, d'Amiens s'approchent par des côtés divers..., mais, dans aucun de ces monuments anciens, cet idéal n'est réalisé d'une manière complète. Notre-Dame de la Treille est appelée à réaliser ce rêve. Tel fut du moins l'espoir de ses promoteurs ; ils ont voulu qu'elle fût ce monument sans pareil qui sera national comme la cathédrale de Reims, beau comme celle d'Amiens, solide comme celle de Chartres, selon l'expression de Didron. »

L'avenir dira ce qu'il en est de cet espoir dont M. Louis Cloquet, l'éminent professeur de l'Université de Gand, s'est fait le bienveillant interprète dans les lignes que nous venons de citer.

Quelle a été la pensée de Charles Leroy, l'architecte de notre basilique de Lille ? — Que nous reste-t-il à faire pour entrer pleinement dans ses vues ? — Telles sont les deux questions que nous voudrions résoudre brièvement.

Charles Leroy s'est efforcé de réunir dans une harmonieuse synthèse les plus beaux éléments que l'on admire dans les cathédrales de l'âge d'or de l'art chrétien ; il a essayé de rappeler dans un même monument, heureusement proportionné et caractérisé par l'unité du même style, la chapelle absidale de la Vierge du Mans, le chœur de Beauvais, la nef d'Amiens, le portail de Reims, la rose occidentale de Paris, les flèches de Chartres ; en un mot, il a conçu dans son âme d'artiste une cathédrale gothique « qui sera non pas certainement plus belle ni aussi géniale, mais aussi correcte et plus complète peut-être que toutes ses aînées. » (L. Cloquet).

Là s'est borné le labeur, immense d'ailleurs, de notre éminent concitoyen. Le temps lui a manqué pour s'occuper du poème que les sculpteurs et les verriers seront appelés à retracer un jour à l'extérieur et à l'intérieur de notre cathédrale ; le *Livre de l'œuvre* qu'il nous a laissé pour l'iconographie de son monument n'est qu'une simple ébauche. En 1894, Mgr H. Delassus a fait paraître, dans la *Revue de l'art chrétien*, une étude très consciencieuse sur ce point important ; mais cette étude, dont les grandes lignes nous semblent magistrales, n'a pas été complétée, et le plan méthodique, dont elle trace l'ordonnance générale, demande à être développé dans ses détails. Or, ce qui a été si bien commencé, nous a-t-on dit de divers côtés et à plusieurs reprises, doit être achevé ; il faut faire au point de vue iconographique ce qui a été fait avec tant de succès par le premier maître de l'œuvre, au point de vue architectonique ; il faut arrêter dans son ensemble, puisqu'il est impossible de le faire dans les derniers détails de l'exécution, la décoration extérieure et intérieure de la basilique : ses statues, ses bas-reliefs, ses vitraux, ses autels, son pavage, son mobilier ; il ne faut rien laisser au caprice, à l'arbitraire, à l'imprévu ; il faut concevoir un plan assez vaste pour n'oublier aucune des parties de la cathédrale et ce plan il le faut suffisamment élastique, c'est-à-dire assez compressible et extensible, pour pouvoir être exécuté, en son temps, selon les surfaces utilisables, plus ou moins étendues, que nous ne pouvons connaître encore que d'une manière approximative. Les voussures des portails, par exemple, demandent un thème facile à développer ou à restreindre, selon l'échelle d'exécution plus ou moins grande, définitivement adoptée par l'architecte, pour le travail des sculpteurs.

Stimulé par de telles instances, encouragé par la cordiale appro-

bation de Mgr Delassus lui-même, qui voulut bien nous dire d'user de son propre travail comme d'un patrimoine de famille, nous nous sommes mis à l'œuvre.

A l'exemple de Charles Leroy qui a conçu un monument splendide, un chef-d'œuvre, pouvons-nous dire, en réunissant dans une synthèse bien équilibrée les beautés architecturales les plus admirées du XIIIe siècle, il nous a semblé que nous pourrions contribuer, nous aussi, à une œuvre sérieuse au point de vue iconographique, s'il nous était donné, grâce au concours des archéologues, de réunir dans un tout harmonieux, les motifs décoratifs les plus intéressants de nos grandes cathédrales gothiques. Ce concours des maîtres de l'art qui consentiraient à ouvrir en notre faveur leurs trésors d'érudition en matière d'archéologie, cette collaboration des savants et des artistes qui s'intéressent aux choses de l'architecture chrétienne et française par excellence, voilà ce que nous souhaiterions ! La « cathédrale de Lille » deviendrait ainsi la cathédrale-type, l'idéal des cathédrales françaises, au double point de vue de la construction et de la décoration.

II. — Deux mots sur la nature du présent travail. — Ce qu'il est. — Ce qu'il n'est pas.

Instruit par l'expérience, il nous semble utile de préciser la nature du travail qui paraît aujourd'hui. Dans le guide intitulé Une Visite a Notre-Dame de la Treille, édité l'année dernière [1], tout ce qui est décrit est exécuté entièrement et mis en place. Cependant, faute peut-être de l'avoir suffisamment répété, il s'est trouvé un homme de valeur, étranger il est vrai à notre cité, mais très versé dans les choses de l'art, qui a écrit ses impressions au sujet de cette « visite » comme s'il se fût agi d'un « projet » à réaliser dans un avenir plus ou moins éloigné. Il ne faudrait pas maintenant que, par une erreur en sens contraire, l'on prît pour une réalité ce qui n'est encore qu'un rêve.

1° Le présent travail est un simple projet, un avant-projet de ce qui est à faire ; il n'est nullement l'indication de ce qui est fait ; il

1. *Une visite à Notre-Dame de la Treille. Esquisse iconographique*, par M. le chanoine Vandame, chapelain de la basilique. Lille, *Lefebvre-Ducrocq*, 1905. In-8, 75 pages, 34 gravures. (Extrait du *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. vii, p. 132 à 204).

envisage l'avenir, il ne rend pas compte du passé. Il se demande quelle sera la décoration de la future cathédrale de Lille ; il s'efforce de prévoir les éléments dont elle pourra se composer. Il n'énumère pas les sujets décoratifs qui constitueront un jour sa parure encore problématique ; il n'indique rien de définitif, puisque rien n'est encore exécuté.

Qu'il nous soit permis d'insister sur la conséquence qui résulte de cette situation.

Les archéologues [1] ont le champ libre devant eux. Qui sait si l'un d'eux n'attend pas une occasion favorable pour mettre au jour un vaste projet iconographique de toute une cathédrale ? Trouvera-t-il jamais, pour réaliser l'ornementation de son choix, un édifice mieux conçu et mieux proportionné que la basilique de Charles Leroy ? La carrière s'ouvre donc devant lui, comme elle s'ouvre, large et spacieuse, devant quiconque voudra nous faire bénéficier de ses connaissances spéciales.

Toute idée nouvelle sera la bienvenue, et d'autant plus volontiers accueillie qu'elle n'arrivera pas trop tard pour être adoptée. Tout projet nouveau sera sérieusement étudié par la commission de l'œuvre de Nôtre-Dame de la Treille et publié par ses soins dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, dont le Président se joint à nous, pour adresser cette invitation aux hommes compétents et spécialement à nos confrères et amis. Heureux serions-nous, l'un et l'autre, s'il nous était donné de recueillir une abondante moisson d'indications et de corrections ; plus heureux encore, si nous avions à saluer l'œuvre personnelle d'un archéologue!

2° Le projet actuel concerne uniquement la partie de la basilique restant à construire et à décorer. Il ne s'étend pas à la *totalité* de notre monument. C'est en vain que l'on y chercherait ce qui concerne les cinq chapelles de l'abside. Ces cinq chapelles rayonnantes sont terminées et pour ce motif nous n'avions plus à nous en occuper, après l'avoir fait dans un précédent travail. Il conviendrait cependant de ne pas ignorer la décoration des vingt-trois verrières et des vingt mosaïques murales de ces chapelles, si l'on veut critiquer notre projet iconographique en connaissance de cause.

A s'en tenir à la seule lecture de notre étude actuelle, on constate

---

1. Chargé par Mgr Lacroix, évêque de Bayonne, d'arrêter l'iconographie de sa cathédrale, Didron en fut extrêmement satisfait. Il le déclare dans ses *Annales* (VIII, 327).

aussitôt d'étranges lacunes, on relève des omissions inexplicables, on s'étonne à bon droit de ne pas y rencontrer des sujets aussi importants qu'intéressants, qui ont leur place marquée dans une Notre-Dame comme la nôtre. C'est ainsi qu'il n'y est fait mention, ni de la vie de la Très Sainte Vierge, ni de l'histoire de notre Madone, ni de sa glorification, ni des patrons corporatifs, si populaires au moyen âge, ni des corps de métiers, si influents autrefois en Flandre, ni des lettres et des sciences d'après le *trivium* et le *quadrivium* de Vincent de Beauvais..., etc., etc. Rien assurément ne serait plus fondé qu'une pareille critique, si ces sujets se trouvaient exclus de notre basilique, mais s'ils ne sont pas traités dans les nefs de la cathédrale, ils l'ont été au chevet, et c'est ce qu'il importe de ne pas perdre de vue.

3° Enfin ce projet, que nous nous décidons à mettre au jour, dans la pensée qu'il en suscitera un meilleur, ce programme de l'avenir, par le fait même qu'il n'a pas pour objet une réalité existante, n'est pas une description détaillée, mais une indication sommaire de sujets qui peuvent être adoptés. Un jour viendra où le système iconographique ayant été décidé, il sera fort intéressant de choisir les attributs qui caractériseront les vertus théologales, les vertus cardinales et les vertus morales, dans la grande rose occidentale, ainsi que les vices opposés à ces vertus ; ce sera aussi une satisfaction pour nos successeurs de choisir entre tel ou tel travail spécialement approprié à chaque mois de l'année, dans le calendrier de pierre qui décorera le pavé du sanctuaire. Il serait aisé de multiplier les exemples et d'indiquer des scènes intéressantes à traiter ; mais la philosophie nous apprend qu'avant de demander d'une chose : « Quid sit ? », la première question à résoudre est celle-ci : « An sit ? »

Il eût été, par conséquent, prématuré de décrire tel ou tel des sujets que nous indiquons ; nous nous sommes contenté de les proposer, tout en nous permettant, çà et là, d'expliquer comment, à notre humble avis, l'on pourrait concevoir telle scène ou tel personnage.

III. — Nécessité d'un plan iconographique d'ensemble pour toute cathédrale ; avantages qu'il y aurait, pour Notre-Dame de la Treille, si ce plan était adopté, au moins dans ses grandes lignes, avant 1908.

Il y a longtemps qu'on a dit de la cathédrale du moyen âge qu'elle est un poème de pierre et d'émail, une encyclopédie de marbre et

de bronze, placée sous les yeux du peuple chrétien pour lui rappeler ce qu'il lui importe de ne pas oublier. Personne ne contestera cette comparaison ; personne non plus ne contestera qu'un poème suppose chez son auteur une idée longuement mûrie, et que dès lors une encyclopédie de pierre, comme celle où l'on retrouve tout le *speculum majus* de Vincent de Beauvais, exige de la part de ses collaborateurs un plan sérieusement réfléchi. Cette nécessité est tellement évidente qu'il serait oiseux d'insister. Disons seulement que plus ce plan sera étendu et bien compris, plus l'œuvre réalisée sera satisfaisante ; affirmons bien haut que moins il laissera de place à l'imprévu, et moins il sera possible de relever des omissions regrettables ou des redites fatigantes.

Sait-on bien ce qui arrive dans certaines églises, lorsqu'on suit son impulsion personnelle, abstraction faite de ce qui a été exécuté précédemment et de ce qui reste à faire ? On entreprend avec un calme imperturbable, comme si elles étaient neuves, les œuvres déjà traitées ailleurs avec succès !...

A Chartres, par exemple, les ancêtres de N.-S.-J.-C. figurent ainsi deux fois en sculpture et deux fois en peinture sur verre [1] ; le zodiaque n'est pas représenté moins de cinq fois [2] ; deux verrières rappellent deux fois l'histoire de saint Eustache [3]. Pour saint Nicolas et saint Martin, c'est mieux encore : chacun d'eux est représenté sept fois [4].

Indiquer ces anomalies, c'est signaler du même coup ce qui leur a permis de se produire. Assurément, nous admettons que la statuaire n'est pas la peinture sur verre ; nous admettons aussi que l'intérieur n'est pas l'extérieur, et que, suivant la remarque de M. Cloquet, les mêmes sujets figurés d'une manière développée, au dedans, pour l'adoration, peuvent se reproduire, au dehors, pour l'enseignement [5] ; nous admettons enfin qu'à raison de la grande place tenue par tel personnage dans l'estime et dans la vénération de telle région ou de telle cité, il puisse se trouver représenté plusieurs fois, et pour des motifs plausibles, dans un même monument. Malgré cela, nous

---

1. L'abbé Bulteau, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II, p. 402.
2. *Ibidem*, t. II, p. 55.
3. Ém. Male, *L'art religieux du XIII[e] siècle en France*, p. 318.
4. *Ibidem*, p. 368.
5. *Revue de l'art chrétien*, 1906, 1[re] livraison, p. 52.

sommes persuadé que dans cette merveilleuse cathédrale de Chartres que nous admirons certainement plus que personne, les artistes auraient procédé d'une autre manière, dans certaines parties de son ornementation, s'ils avaient eu entre les mains un programme bien arrêté pour chacune des verrières et des sculptures à exécuter.

L'on nous dira peut-être que quand il s'agit d'un édifice du XIIIe siècle, on doit être animé de l'esprit qui régnait alors et qu'au XIIIe siècle on aimait à avoir les coudées franches, on se plaisait à suivre sans entrave les inspirations de son art. Nous ne l'ignorons pas. Didron nous l'affirme : « Les artistes du moyen âge n'étaient jamais embarrassés... lorsqu'ils avaient à représenter les douze vertus principales, les douze mois de l'année, les douze apôtres, les vingt-quatre vieillards de l'apocalypse, et que la place mal calculée leur faisait défaut, ils n'en sculptaient ou n'en peignaient que les deux tiers, la moitié ou un tiers seulement, suivant l'occurrence. Par contre, lorsqu'ils avaient trop de place, ils mettaient trente vieillards, quinze mois, vingt vertus ; ils répétaient une, deux et même trois fois le même cordon de patriarches, de rois, de martyrs, de vierges [1]. »

Le même archéologue écrit ailleurs : « Ne pas se gêner est un admirable principe que les artistes du moyen âge avaient en particulière affection » [2]. Mais ici, à Lille, il nous semble que l'on goûterait davantage ce sentiment exprimé encore par Didron, précisément à l'occasion de notre concours international du 25 mars 1856 : « Je n'ai aucun goût pour les répétitions, même quand elles sont excellentes » [3]. Pourquoi, en effet, se répéter, quand on peut faire parler et chanter d'une autre manière le verre ou la pierre de son monument ? Jamais l'art ne se plaindra d'avoir à s'exercer sur un thème nouveau. Disons le franchement, une redite accuse d'ordinaire une pénurie de l'archéologie. Il peut arriver qu'elle soit réduite à l'impuissance et amenée ainsi à reproduire un même sujet, mais il est à souhaiter que ses patientes recherches et ses labeurs consciencieux préviennent une telle pauvreté.

Le sérieux avantage qui résultera pour la Basilique d'un programme bien étudié dans sa variété et son étendue, ce sera donc d'éviter ces fâcheuses redites et ces omissions regrettables qui alté-

1. *Histoire de Dieu*, p. 474.

2. *Annales archéologiques*, t. I, p. 428.

3. *Ibidem*, t. XVI, p. 216.

reraient comme des ombres l'éclat de sa parure artistique. On nous objectera peut-être que c'est là se préoccuper longtemps d'avance d'une question qui intéressera surtout nos arrière petits-neveux.

Nous répondrons que cette question nous intéresse nous-mêmes, et de très près, pour un avenir très proche.

Voici pourquoi, voici comment : et on reconnaîtra, par l'enchaînement des idées, que nous n'exagérons rien en disant que le moment est venu d'arrêter le plan iconographique de tous les vitraux des bas-côtés de la Basilique.

A l'heure qu'il est, le chantier de l'œuvre est en pleine activité. Trois grandes fenêtres géminées sont terminées du côté septentrional où elles font l'admiration des passants ; trois autres fenêtres semblables vont être entreprises et achevées du côté méridional, puis ce sera le travail des voûtes, et dans deux ans, une portion notable de l'édifice sera livrée au culte dans toute l'ampleur majestueuse de son architecture.

Supposons donc qu'en 1908 se présente à l'esprit d'un ami de l'art la pensée de mettre en valeur le caractère ogival de ces imposantes fenêtres par de belles verrières. — La supposition n'est pas une pure chimère ! — Que feront les directeurs de l'œuvre de la Basilique ? — Déclineront-ils une proposition aussi généreuse ? mais un tel refus serait aussi désobligeant pour le donateur que préjudiciable pour les intérêts qu'ils ont à sauvegarder. L'accepteront-ils, les yeux fermés en quelque sorte, et laisseront-ils exécuter et mettre en place un travail qui ne cadrera peut-être jamais avec la future décoration de la cathédrale et qui pour ce motif risquera de disparaître tôt ou tard ? Ce serait le fait d'une inexcusable incurie ! La seule et unique réponse à faire dans l'hypothèse de cette offre généreuse, c'est qu'on l'apprécie à sa valeur et que, l'appréciant comme il convient, on entend bien la réaliser d'une manière définitive, et pour cela, travailler en conformité d'un plan iconographique d'ensemble adopté par une commission artistique.

Remarquons-le maintenant. Cette réponse rationnelle suppose un programme bien défini, non seulement pour les six fenêtres terminées, mais encore pour toutes les autres fenêtres qui ne le sont pas : il s'agit, en effet, d'un ensemble et pour pouvoir indiquer ce que l'on fera dans telle partie de tel collatéral, il faut nécessairement savoir ce que l'on fera dans le reste des deux bas-côtés dont toutes les lancettes dépendent les unes des autres, comme les anneaux

d'une même chaîne. Ce n'est pas tout encore. Outre les médaillons historiés qui composent surtout les verrières dont nous parlons, il y a les nœuds qui relient ces médaillons les uns aux autres ; il y a aussi les roses qui rayonnent au sommet de chaque verrière. Le sujet des médaillons ayant été réglé, comment décorer ces roses et ces nœuds intermédiaires ? — Ici encore, pour le faire d'une manière méthodique et définitive, pour pouvoir le dire en connaissance de cause, il faut connaître le système décoratif adopté dans un même plan d'ensemble pour les autres fenêtres du nord et du midi.

Nous voilà déjà (par hypothèse du moins) en possession d'un programme iconographique assez étendu ; et, cependant, nous n'avons rien dit des quatre autels qui ont leur place marquée dans les collatéraux. Ne convient-il pas d'en prévoir l'ornementation de manière à éviter les doubles emplois avec les verrières correspondantes ? Poser cette question, c'est évidemment la résoudre.

Il serait facile de prolonger cet examen des rapports qui règnent entre les différentes parties d'un même monument. Bornons-nous à une dernière pensée. Ce que fait l'architecte d'une cathédrale pour lui donner des proportions harmonieuses [1], l'archéologue doit le faire aussi pour l'étude de son ornementation.. L'architecte se contente-t-il de soigner à fond le chœur ou le portail de son édifice, abstraction faite de la nef ou du chevet ? Le corps architectural qui résulterait de la juxtaposition de membres si mal proportionnés, serait lamentablement difforme. De même l'archéologue ne peut se borner à étudier isolément l'ornementation de telle partie de sa cathédrale, sans risquer de pêcher par excès ou par défaut. En matière d'iconographie, le trop ou le trop peu sont des défauts qui découlent de la même source : l'imprévoyance !

Ayons donc, pour Notre-Dame de la Treille, un programme complet et bien ordonné, suivant le vieux dicton du moyen âge :

Une chose à chaque place ;
Une place pour chaque chose.

---

1. La sainte Église voit dans la nef de ses temples une figure du corps de Jésus-Christ, comme dans les bras de leur transept une image de ses bras étendus sur la croix. Or, la belle loi de « *la corrélation des formes*, » établie par Cuvier en histoire naturelle, existe aussi pour les arts libéraux et doit se vérifier en tout corps architectural.

IV. — Hommage de reconnaissance.

Nous avons maintenant à remplir un devoir de loyauté et de gratitude : c'est pour nous le point le plus agréable et le plus facile de cet avant-propos.

Nombreux sont les ouvrages que nous avons consultés pour la présente étude iconographique. Nous aimons à signaler, comme leur étant particulièrement redevable, les travaux si précis, si complets de Mgr Hautcœur, chancelier de l'Université catholique, l'incomparable historien de *Notre-Dame de la Treille* et de *la collégiale de Saint-Pierre de Lille.* Nous mentionnons aussi, avec beaucoup de plaisir, la *Monographie de Notre-Dame de Chartres,* en trois volumes, de l'abbé Bulteau ; la *Revue de l'art chrétien,* que M. Louis Cloquet, professeur à l'Université de Gand, dirige avec tant de distinction ; les *Annales archéologiques* de Didron, source inépuisable de renseignements sûrs et précieux ; l'*Art religieux du XIIIe siècle en France* [1], de M. Émile Mâle, qui donne irrésistiblement à ses lecteurs, non seulement la connaissance, mais le goût (nous allions écrire : la passion) du moyen âge !

Quelle affectueuse reconnaissance ne devons-nous pas aussi à plusieurs maîtres de la pensée et de la plume qui nous ont honoré et encouragé de leur amicale bienveillance ! Et, tout d'abord, à Mgr Delassus, à qui appartient l'ordonnance générale du projet iconographique que nous avons essayé de développer en nous inspirant de sa méthode ; puis, à deux savants de premier ordre qui ont bien voulu nous permettre de bénéficier de leurs lumières, l'un pour nos vitraux bibliques, l'autre pour nos vitraux évangéliques : nous avons nommé le docte M. E. Peultier, bien connu dans le monde des sciences sacrées par ses travaux scripturaires et par sa *Concordance des Saintes Écritures* [2] qui dépasse en importance tout ce qui a été fait jusqu'ici, et M. le chanoine Pannier, doyen de notre faculté de théologie de Lille. Enfin, nous nous en voudrions de ne pas adresser un mot du cœur à M. le chanoine Louis Salembier, le très érudit professeur d'histoire de l'Université

---

1. Contrairement à un faux bruit répandu dans le Nord, ce livre — un pur chef-d'œuvre — se trouve encore en librairie. C'est la première édition qui est épuisée, mais il reste un petit nombre d'exemplaires de la seconde. (A Paris, chez M. Armand Colin, et à Lille, chez M. Giard, rue Royale).

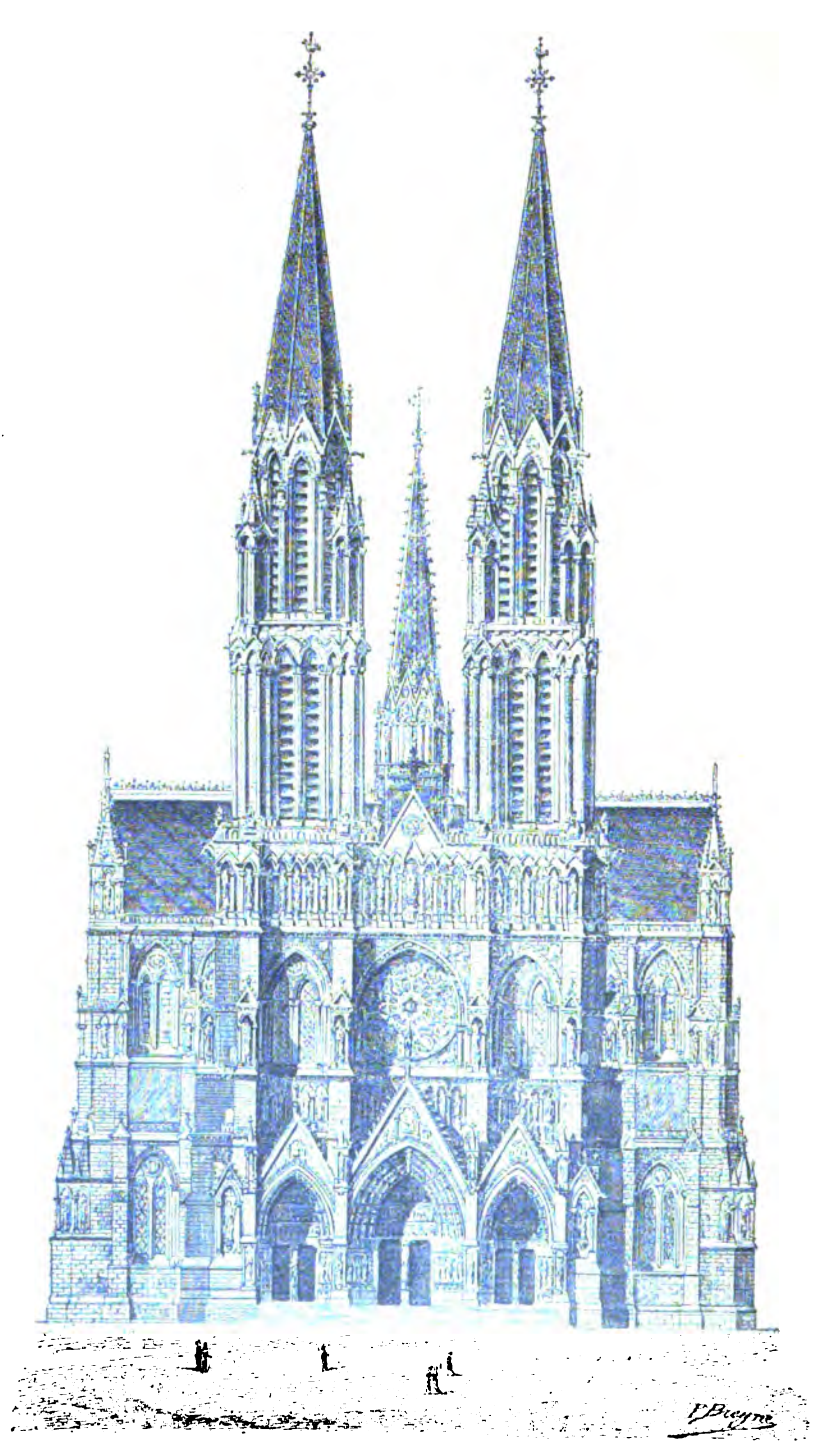
2. Paris, Lethielleux, 1898. In-4.

catholique, qui a eu l'obligeance d'attirer notre attention sur plusieurs souvenirs de notre histoire régionale, notamment sur le fameux « quadrige » de l'ancienne Université de Douai, d'après lequel l'idée nous est venue tout naturellement de constituer le noble quadrige de l'Université catholique de Lille.

Il ne nous reste plus qu'à offrir « ex imo corde » un hommage de profonde reconnaissance à un vrai savant doublé d'un ami très dévoué à l'œuvre de N.-D. de la Treille. En M. l'abbé Th. Leuridan, archiviste diocésain, bibliothécaire de l'Université catholique de Lille et président de la Société d'études de la province de Cambrai, nous saluons, non plus seulement un conseiller judicieux, un Aristarque d'un goût sûr, mais encore un infatigable collaborateur. Jamais, en aucun autre artiste, en aucun autre historien, nous n'avons rencontré une admiration pareille à la sienne pour les chefs-d'œuvre du moyen âge en général, et pour la basilique de Lille en particulier, et cette admiration enthousiaste s'est maintes fois affirmée par un concours empressé.

Si le présent projet iconographique se trouve aujourd'hui enrichi d'une magistrale étude sur les comtes de Flandre, c'est à ses travaux personnels qu'on le doit. Si bientôt l'*Armorial de Flandre* paraît dans le *Bulletin de la Société d'études*, ainsi que l'*Armorial des papes*, ce seront là encore les fruits de ses labeurs !

Quelle n'aurait donc pas été la satisfaction de notre inoubliable ami, feu Édouard Didron, s'il avait pu savoir que dans la basilique tout entière, les nœuds qui relient entre eux, dans nos verrières, nos médaillons historiés, étaient tous appelés à recevoir des armoiries de choix ! « Tâchez d'en mettre partout, nous disait-il en 1895, lorsqu'il était question du programme des cinq chapelles de l'abside ; au point de vue décoratif, rien ne vaut un blason, sans compter qu'au point de vue historique, ce même blason contribue à animer une verrière et, en quelque sorte, à la faire parler ! » Grâce à M. l'abbé Leuridan, ce vœu sera réalisé en son temps, dans les collatéraux de notre basilique, avec le même succès que ne cesse de recueillir auprès des connaisseurs, l'*Armorial de la Châtellenie de Lille*, dans notre chapelle de saint Charles-le-Bon. C'est là un nouveau titre qui vient se surajouter à ceux qu'il possédait déjà à notre amitié et à notre reconnaissance. Daigne Notre-Dame de la Treille lui réserver, en échange, la récompense promise à ses bons serviteurs : « Quicumque glorificaverit me, glorificabo eum ! » (I. Reg. II, 30).



BASILIQUE DE NOTRE-DAME DE LA TREILLE

FAÇADE OCCIDENTALE

PREMIÈRE PARTIE

EXTÉRIEUR DE LA BASILIQUE

CHAPITRE I

FAÇADE OCCIDENTALE

Les façades des cathédrales du XIII[e] siècle se divisent en trois parties dans leur largeur, et en trois ou quatre dans leur élévation. Notre-Dame de Chartres en a trois ; Notre-Dame de Lille, comme Notre-Dame de Paris, de Reims et d'Amiens, en a quatre, surmontées de deux flèches.

Le premier étage est constitué par les trois portes, leurs voussures, leurs encadrements et accessoires ; le second étage par une galerie de quatorze statues qui règne au-dessus des trois portes ; le troisième étage par une grande rose, deux fenêtres géminées, quatre niches avec leurs statues, et enfin par deux grands bas-reliefs placés au bas de la rose et six quadrilobes disposés au-dessus des fenêtres et de la rosace centrale ; le quatrième étage se compose d'une galerie de cinquante statues reliant les deux tours et surmontée d'une balustrade ajourée, au-dessus de laquelle se voient des musiciens angéliques.

La façade de notre cathédrale comprend encore quatre puissants contreforts qui dessinent la largeur des tours et celle des trois nefs.

La FIN DERNIÈRE DE L'HOMME, c'est-à-dire L'ÉTERNELLE BÉATITUDE DU CIEL : telle est l'idée exprimée dans la décoration de la façade occidentale. Or, c'est la *religion* qui conduit l'homme à sa fin dernière et la religion chrétienne c'est pour nous le *Christ,* notre Rédempteur, qui l'incarne en sa personne divine, c'est la *Vierge Marie* qui est notre co-rédemptrice, c'est *saint Pierre*, le vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Église qui a reçu les clefs du royaume des cieux.

Les trois portes de notre façade principale traduiront cette triple

pensée, celle du centre étant consacrée à *Jésus-Christ*, celle qui se trouve à main droite du Sauveur étant dédiée à l'auguste *Vierge Marie* et la troisième à *saint Pierre*. Il sera bon, d'ailleurs, pour apprécier la particulière convenance de ce double choix, de se rappeler que la Mère de Dieu et le prince des apôtres sont les deux titulaires de notre église qui est la *Basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre*.

Avant la description de ces trois portails (qui comprendra tout notre second chapitre), nous devons considérer successivement les quatre étages de notre façade de l'occident.

I. — **Premier étage**.

La foi est le principe de la vie surnaturelle, la source de la vie de la grâce en ce monde, et de la vie de la gloire en l'autre. Saint Paul nous dit qu'elle est la racine de toute justification. Elle demande donc à être représentée à la base même de notre monument et pour la rappeler nous donnerons une place de choix à l'*Auteur* et Consommateur de notre foi, à ses *interprètes* les plus autorisés, à ses *défenseurs* les plus illustres.

Sur le pilier-trumeau [1] se dressera la statue du *Christ-Jésus* qui est « la voie, la vérité et la vie [2] », la voie qui mène à la béatitude éternelle par la vérité qu'il prêche et la vie surnaturelle de la grâce qu'il dispense aux âmes. De la main droite, il communiquera la vie par sa divine bénédiction ; dans la main gauche, il tiendra l'Évangile, le Testament Nouveau qu'il est venu apporter au monde ; de ses pieds nus, il écrasera l'un ou l'autre de ces quatre animaux : l'aspic, le basilic, le lion ou le dragon [3].

En avant des ébrasements des portes se trouvent quatre niches, où les quatre évangélistes viendront se ranger tout naturellement : *saint Luc*, entre Jésus et Marie ; *saint Marc*, entre Jésus et saint Pierre ; *saint Jean*, à l'extrémité du côté de la Sainte Vierge ; *saint Matthieu*, à l'autre extrémité.

---

1. Le pilier-trumeau est le pilier central qui divise chaque portail en deux baies de même importance, en deux passages de même largeur.

2. Ego sum via, et veritas et vita (Joann., XIV, 6.)

3. Super aspidem et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem (Ps. XC, 13). Honorius d'Autun explique ainsi le symbolisme de ces quatre animaux : le lion est l'antéchrist, le dragon est le diable, le basilic est la mort et l'aspic est le péché. (Ém. MALE, *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 62.)

Un peu plus haut, à la retombée des frontons des portes, se trouvent quatre autres niches qui recevront les statues des quatre docteurs de l'Église d'Occident, défenseurs intrépides de notre foi chrétienne : *saint Augustin*, le premier du côté nord, puis, successivement, *saint Grégoire le Grand*, *saint Jérôme* et *saint Ambroise*.

Enfin, au pied des tours, à droite et à gauche du triple portail, s'offrent deux niches particulièrement saillantes ; nous y placerons deux illustres empereurs, qui furent en même temps deux grands protecteurs de la foi [1] : *Constantin* et *Charlemagne*.

II. — Deuxième étage.

Au-dessus des portes règne une galerie ornée de quatorze et peut-être de seize statues.

Comme la foi, pour être sincère, doit agir, doit se manifester, nous ferons figurer, dans cette galerie de quatorze statues, les manifestations de cette foi pratique et agissante.

Il est écrit dans l'Évangile que lorsque le Fils de l'homme viendra avec tous ses anges pour juger toutes les nations, il dira aux élus placés à sa droite : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé de toute éternité ; en effet, j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais orphelin et vous m'avez recueilli ; j'étais nu et vous m'avez habillé ; j'étais malade et vous m'avez visité ; j'étais en prison et vous êtes venu me voir [2]. »

A ces six souffrances corporelles que la foi vraie, la foi agissante nous porte à soulager, parce que, suivant la parole de l'Évangile, ce que nous faisons au plus petit d'entre les chrétiens, c'est au Christ lui-même que nous le faisons [3], le moyen âge en ajouta une septième : « J'étais mort et vous m'avez enseveli. »

---

1. Ém. Male (p. 375) dit qu'au moyen âge l'honneur d'être représenté dans l'église ne fut pas accordé à tous les rois, mais à ceux qui travaillèrent vraiment au règne de Jésus-Christ, à l'extension de la foi : à Clovis, à Charlemagne, à Saint Louis. — Clovis et Saint Louis figurent ailleurs dans notre iconographie ; reste Charlemagne, l'empereur très chrétien ; on ne pourrait, ce nous semble, lui donner de meilleur compagnon que Constantin, le vainqueur de Maxence, qui vit dans les airs la croix lumineuse portant ces mots : *In hoc signo vinces*, et qui contribua à l'établissement du christianisme dans le monde romain.

2. Matth., xxv, 34 et seq.

3. Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. (Matth., xxv, 40.)

Ce sont là les sept *œuvres corporelles de miséricorde* dont il est parlé dans tous les catéchismes : la nourriture, la boisson, l'hospitalité, le vêtement, la visite, le rachat, l'ensevelissement.

Il est aussi sept *œuvres spirituelles de miséricorde* qui nous sont inspirées par le même esprit de foi chrétienne : le conseil, la réprimande, l'instruction, la consolation, le pardon, le support, la prière [1].

En tout quatorze œuvres, qui peuvent être rappelées par autant de personnifications ou groupes de deux personnages, exprimant le bienfait corporel ou spirituel inspiré par l'esprit de foi chrétienne [2] ou encore par quatorze statues d'anges, portant, les uns sur sept phylactères, les autres sur sept écussons, le mot qui caractérise chacune des œuvres corporelles et spirituelles de miséricorde.

Deux vers bien connus les rappellent :

Visito, poto, cibo, redimo, tego, colligo, condo;
Consule, carpe, doce, solare, remitte, fer, ora.

Placée au-dessus de la scène du jugement dernier (portail principal) la représentation des œuvres de miséricorde [3] semble d'autant mieux justifiée au point de vue de l'iconographie de la basilique, que le Souverain juge motivera sa sentence sur leur pratique ou sur leur omission.

Si seize statues et non pas seulement quatorze, doivent décorer la galerie du deuxième étage, il n'y aurait qu'à placer l'ange de la charité *corporelle* et l'ange de la charité *spirituelle* en tête de chacun des deux groupes d'œuvres écloses sous leur souffle fécond.

III. — Troisième étage.

Les œuvres corporelles ou spirituelles de miséricorde, si agréables qu'elles soient à Dieu, ne sont pas les seules qui puissent nous mériter

---

1. Voir : DIDRON, *Annales archéologiques*, t. XVI, p. 219.

2. Dans ce cas, les différentes personnifications seront caractérisées par une gerbe de blé, une cruche d'eau, un orphelinat en miniature porté dans les bras, un vêtement, une fiole pharmaceutique, des chaînes brisées, un suaire ; ou encore, elles seront figurées par des groupes de deux personnes, qui se prêteront mieux à la traduction de telle ou telle œuvre de miséricorde.

3. L'abbé CROSNIER, dans son *Iconographie chrétienne*, p. 303, parle avec admiration d'un album en 96 images, intitulé : *Catéchisme royal*, que Jean HÉNAULT (1646) offrit à Louis XIV encore enfant, et où l'on trouve les sujets suivants traités selon l'esprit du moyen âge : les œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde, les huit béatitudes, les trois conseils évangéliques, les quatre fins de l'homme, etc.

le ciel. « Quoi que vous fassiez, nous déclare l'apôtre saint Paul, *faites tout pour la gloire de Dieu* [1] » ; et cette recommandation, qui a pour but de nous conduire heureusement à notre fin dernière, s'adresse à tout homme qui vit en ce monde, quel que soit son état de vie, qu'il exerce les fonctions les plus augustes ou qu'il soit astreint au métier le plus humble ; à travers le temps et la durée, elle s'adresse à toutes les générations qui se succèdent sous le soleil, du couchant à l'aurore, sous les glaces du pôle comme sous les feux de l'équateur, aussi bien pour le jour que pour la nuit. Enfin — détail d'une importance majeure — pour réaliser le conseil de l'apôtre et s'assurer la couronne bienheureuse, point n'est besoin de quitter le siècle comme les solitaires de la Thébaïde ; on peut glorifier Dieu et par conséquent faire son salut dans l'éclat du monde comme dans l'ombre du cloître, dans la vie active non moins que dans la vie contemplative.

Toutes ces idées seront exprimées non seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur de notre troisième étage où l'on verra dans les rayons de la grande rose les principales vertus que nous devons nous efforcer d'acquérir et de pratiquer pour nous sanctifier et nous rendre dignes de l'éternelle récompense. Mais n'allons pas trop vite et bornons-nous pour le moment à considérer l'extérieur de notre façade occidentale.

Dix statues doivent être placées dans les dix niches qui se trouvent au niveau de la grande rose (quatre statues sur les contreforts qui séparent la rose des deux fenêtres géminées, puis trois autres statues pour la tour du nord : deux pour le côté du nord et une pour le côté du levant ; enfin pour la tour du midi trois statues également : deux pour le côté du midi et une pour le côté du levant).

Nous figurerons les principales fonctions humaines, non pas d'une manière abstraite et au seul point de vue de la profession considérée d'une manière spéculative, mais d'une manière concrète et vécue pour évoquer le souvenir de quelques grandes figures de notre histoire générale ou locale.

Le prêtre et le soldat : *Jean Six* [2] et *Jeanne Maillotte* [3].

1. Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite (I ad Corinth., x, 31).

2. Jean Six fut curé de la paroisse Saint-Étienne sur le territoire de laquelle se trouve actuellement la basilique. Il fut ensuite évêque de Saint-Omer.

3. Jeanne Maillotte, homme et soldat par son courage, doit figurer ici pour sa conduite héroïque lors de l'attaque de Lille par les Hurlus venant de Menin (29 juillet 1582).

Le juge et le médecin : *Guillaume Hangouart* [1] et *Jean du Bois* [2].

L'architecte et le tailleur de pierre : *Charles Leroy* [3] et *Florent Lefebvre* [4].

Le savant et l'artisan : *Alain de Lille* [5] et *Alain Cambier* [6].

L'industriel et le laboureur : *Joseph-Marie Jacquard* [7] et *Augustin Parmentier* [8].

Les autres idées contenues dans la recommandation universelle de l'apôtre saint Paul et que nous rappelons brièvement pourront être exprimées de la façon suivante :

A travers le temps et la durée, par les douze signes du zodiaque, que nous placerons dans le cadre ogive servant d'archivolte à la grande rose :

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.

De l'orient (a) *à l'occident* (b), *du pôle* (c) *à l'équateur* (d), par quatre bas-reliefs dans les quatre médaillons quadrilobés qui dominent les deux fenêtres géminées : (a') une tout jeune fille à la fleur de l'âge, et le soleil levant derrière elle ; (b') une vieille femme courbée par l'âge et le soleil se couchant à l'horizon ; (c') un homme vêtu de fourrures au milieu des glaçons ; (d') un adolescent couvert d'un pagne léger au milieu d'une végétation luxuriante.

Pour le jour comme pour la nuit, par deux génies ailés : le premier, entièrement blanc, portant une couronne d'or ou de « lumière

---

1. Guillaume Hangouart, président de la cour d'Artois, mort en 1546 et inhumé à Saint-Étienne de Lille.

2. Jean du Bois ou Sylvius, célèbre médecin lillois, professeur à l'Université de Douai, mort en 1576.

3. Charles Leroy, architecte de la basilique de Notre-Dame de la Treille, mort le 10 août 1879. D'une lettre du 29 décembre 1893, écrite à l'auteur de ces lignes par M. C. Leroy Saint-Aubert, nous extrayons ce passage : « Mon père était de haute taille : il avait au moins 1m80. Quant à ses traits, vous trouverez sous ce pli une photographie qui, à défaut d'autre mérite, a celui d'être très ressemblante. Elle date de 1876. »

4. Florent Lefebvre, tailleur de pierre, puis sculpteur, enfin appareilleur et directeur des travaux de la basilique, mort le 16 août 1900, après 43 ans de loyaux services commencés le 21 septembre 1857 au chantier de Notre-Dame de la Treille.

5. Alain de Lille, surnommé le docteur universel.

6. Alain Cambier, le fidèle sacristain de l'ancienne collégiale de Saint-Pierre, qui sauva la statue miraculeuse de Notre-Dame de la Treille.

7. Joseph-Marie Jacquard (1752-1834), inventeur du métier qui porte son nom et qui contribua grandement aux progrès de notre industrie locale.

8. Augustin Parmentier, célèbre agronome (1737-1813), qui importa la culture de la pomme de terre en France.

solidifiée » comme on disait au moyen âge; le second, entièrement noir, portant une couronne de fer à trois pointes [1].

Dans la vie active comme dans la vie contemplative, par deux scènes symboliques largement traitées dans les deux grands bas-reliefs placés au-dessous de la rose centrale. Ici le champ est ouvert aux artistes, à moins que l'on ne préfère reproduire ou imiter les deux scènes de la cathédrale de Chartres [2].

IV. — Quatrième étage.

Ce dernier étage comprend :

1° Une galerie de cinquante statues réunissant les deux tours.

2° Une balustrade ajourée que des statues d'anges viendront animer çà et là.

3° Un grand fronton central décoré d'un médaillon important.

Cet étage doit nous rappeler le ciel, en nous symbolisant la gloire et le bonheur des élus, et en nous faisant entrevoir l'auguste et sainte Trinité, qui est l'objet de la vision béatifique.

1. — La Galerie se compose d'une grande niche centrale, encadrée de cinquante statues, vingt-cinq à droite, vingt-cinq à gauche.

Il est bien évident que la niche centrale doit être occupée par la statue de *Notre-Dame de la Treille,* reine et mère de la cité lilloise.

Les cinquante statues se répartissent dans l'ordre suivant : vingt sur la façade occidentale (dix à droite de Notre-Dame de la Treille et dix à sa gauche) ; quinze sur les côtés de la tour du nord (sept du côté septentrional et huit du côté oriental); quinze sur les côtés de la tour du sud (sept du côté méridional et huit du côté oriental).

Ces cinquante statues représenteront les *princes* qui ont régné sur notre chère Flandre [3] depuis nos origines les plus lointaines jusqu'à

---

1. Voir : Didron, *Annales archéologiques,* t. i, p. 426.

2. A Chartres, douze charmantes petites figures symbolisent les deux formes de l'activité humaine, la vie active et la vie contemplative. D'un côté, six jeunes femmes, à la figure souriante, travaillent : l'une lave la laine, l'autre la peigne, une autre broie le lin, une autre le carde, une autre le file, la dernière le met en écheveau. Une grande figure résumait la série : elle était en train de coudre et symbolisait la vie active. De l'autre côté, six statuettes représentant autant de jeunes femmes voilées, occupées à lire à méditer, à prier. Une grande figure personnifiait la vie contemplative : c'était une femme qui lisait. Peut-être ces deux grandes statues figuraient-elles Marthe et Marie, ou bien Lia et Rachel. (Ém. Male, *L'art religieux du XIII*e *siècle en France,* p. 160).

3. Peut-on s'étonner que nous proposions cette série *profane* des comtes de Flandre, pour entrer dans la décoration d'un édifice *sacré* ? Nous ne le pensons pas.

Il y a trois raisons pour faire figurer tel ou tel personnage dans une église : une raison liturgique, une raison allégorique ou une raison historique. Or, ce n'est certes pas pour

Louis XVI, dernier châtelain de Lille [1], et les couronnes de ces princes apparaîtront aux yeux de tous comme une image de l'immortelle couronne qui nous est réservée dans le ciel [2].

2. — La Balustrade ajourée, autour de laquelle le visiteur pourra circuler, termine le quatrième étage et enveloppe les deux tours.

Seize statues d'anges portant des instruments de musique, à cordes, à vent ou à percussion, comme pour nous faire entendre les concerts du ciel, couronnent les seize contreforts qui viennent se terminer à la hauteur de cette balustrade [3].

3. — Le Fronton central présentera, dans un grand médaillon, la divine Trinité, de manière à dominer l'image de la très sainte Vierge, Notre-Dame de la Treille, fille du Père, mère du Fils, épouse du Saint-Esprit, dont il est dit qu'elle est la porte du ciel, parce que son intervention est indispensable à notre salut.

---

leur rendre un culte que nous faisons figurer ici les comtes de Flandre et châtelains de Lille ; c'est pour une simple raison d'allégorie et d'histoire : l'allégorie des couronnes du ciel qu'offre à notre esprit tout cet ensemble de couronnes de la terre, et l'histoire des maisons qui ont régné sur la Flandre, notre cher pays.

Au surplus, si l'on étudie de près la galerie des rois de Juda, qui décore la façade de plusieurs de nos belles cathédrales françaises, on reconnaîtra que, dans cette dynastie, si belle soit-elle, il y a des rois tombés dans l'idolâtrie, comme Achab, Ochosias, Joachaz; ils n'y figurent que pour un motif historique. De même, dans l'admirable série des papes qui forme frise dans la basilique romaine de Saint-Paul-hors-les-Murs, on rencontre forcément, pour la même raison historique, quelques pontifes, comme Jean XI, Benoit IX, qui jamais ne seront placés sur les autels. Ils sont là comme représentants d'une institution d'origine vraiment divine et comme chefs d'une société qui embrasse l'univers : la sainte Église catholique.

1. La série des cinquante princes qui seront représentés dans cette galerie est donnée à la fin de cette étude, dans un appendice extrêmement intéressant, qui a pour auteur M. l'abbé Th. Leuridan. Ce beau travail, qu'on lira avec autant de plaisir que de profit, est de ceux auxquels il n'y a ni un mot à ajouter ni un mot à retrancher.

2. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex ; non solum autem mihi, sed et iis qui diligunt adventum ejus. (Ep. II ad Timoth., IV, 8.)

3. Les *Annales archéologiques* ont publié une très bonne étude de M. de Coussemacker sur les instruments de musique au moyen âge : la rote (VI, 8), la rubèbe ou rebec (VIII, 212), la viele, la harpe, la cithare, le psalterion, la lyre, le luth, la mandore, la guitare, la citole, la pandore (XVI, 98-110) ; les cymbales, les tambours (IV, 97-101), la trompette, la flûte (IV, 33-35). On voit, par cette simple énumération, que tout en restant dans l'esprit du moyen âge, les seize musiciens angéliques pourront tous jouer d'instruments variés.

CHAPITRE II

LES TROIS PORTAILS DE LA FAÇADE OCCIDENTALE

Descendons maintenant des hauteurs du ciel dont la partie supérieure de notre façade a évoqué l'idée dans nos âmes et considérant *les ébrasements*, *les tympans* et *les voussures* de ses trois portes d'entrée, montrons comment *Jésus-Christ*, la *Vierge Marie* et *saint Pierre* contribuent, chacun à leur manière, à nous conduire à notre fin dernière.

I. — La Porte du Jugement.

Il est dans les traditions du moyen âge de représenter, sur le seuil même des cathédrales, la grande scène du jugement dernier, que la foule des fidèles ne se lasse pas de contempler, pour son plus grand profit spirituel. Nous devions nous conformer à cette coutume et nous le ferons d'autant plus aisément que ce sujet rentre tout à fait dans notre plan iconographique.

1. PILIER TRUMEAU. [Lettre A du plan]. — La statue du *Christ* tenant en main l'Évangile, code de sa loi divine (Voir le § I du chapitre I).

2. ÉBRASEMENTS DES PAROIS. — Les douze [1] assesseurs du Souverain juge, c'est-à-dire *les douze apôtres* de Jésus-Christ, avec le nom des douze tribus d'Israël sur le socle de leurs statues [2].

---

1. Dans son projet, Ch. Leroy accuse son intention de placer ici quatorze statues. Il y a une raison tirée de l'Évangile, pour n'en mettre que douze : Sedebitis super thronos *duodecim* judicantes *duodecim* tribus Israel. (Matth., XIX, 28.) De plus, ce nombre de douze est comme voulu par la tradition ; il en est ainsi à Paris, à Amiens, à Chartres, à Reims. (Ém. MALE, *L'art religieux du XIII*e *siècle en France*, p. 410). — Cependant, pour tout dire, si le porche est absolument prévu avec quatorze statues, nous proposerions de placer à l'entrée des deux rangées d'apôtres, les statues du *Temps* [13], qui finit au jour du jugement, et de l'*Éternité* [14] qui va commencer.

2. L'ordre des statues semble devoir être celui qu'indiquent les litanies des saints, où chaque apôtre occupe le rang hiérarchique qui lui convient. On aurait donc à la droite du Souverain juge les six apôtres : [1] Pierre, [3] André, [5] Jean, [7] Jacques le Mineur, [9] Barthélemy et [11] Simon ; et à sa gauche les six autres : [2] Paul, [4] Jacques le Majeur, [6] Thomas, [8] Philippe, [10] Matthieu et [12] Thadée. — Les plus belles statues d'apôtres se trouvent à Amiens. — C'est intentionnellement que nous avons négligé Mathias, l'apôtre substitué au traître Judas. Les artistes mettent presque toujours à sa place l'apôtre Paul qui ne fut pas l'un des douze. (Ém. MALE, p. 352).

SCHÉMA DES TROIS PORTAILS DE LA FAÇADE OCCIDENTALE

c' c c''

b' b b''

a' a a''

11 9 7 5 3 1 B 2 4 6 8 10 12 | 13 11 9 7 5 3 1 A 2 4 6 8 10 12 14 | 11 9 7 5 3 1 C 2 4 6 8 10 12

III I II IV

PORTE DE LA VIERGE. PORTE DU JUGEMENT. PORTE DE SAINT-PIERRE.

3. TYMPAN. — Le tympan qui domine la porte est formé de trois zones, où seront placées trois *scènes du jugement*[1] : [a] La *résurrection* des morts ; [b] la *psychostasie* ou le pèsement des âmes par saint Michel ; les élus sont à la droite de l'archange et les réprouvés à sa gauche ; [c] la *sentence* du Souverain juge ; l'enfer est figuré, comme il l'est toujours au moyen âge, par la gueule ouverte d'un monstre énorme vomissant des flammes ; cette gueule, pareille à celle d'un crocodile, rappelle le léviathan de l'Écriture[2] (Job, XL, 5 et seq.).

4. VOUSSURES[3]. — Les voussures comprennent sept cordons ; dans le premier, seront placées les vierges sages et les vierges folles ; dans le deuxième et le troisième, les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse ; dans les quatre autres, la hiérarchie angélique, par groupes de 14, 14, 16 et 18. L'ensemble des voussures compterait au total 96 figurines ; mais, on le comprend, il est actuellement impossible d'être catégorique dans cette évaluation.

Les *vierges sages* et les *vierges folles*, les cinq premières tenant avec soin à deux mains leur lampe en forme de coupe, les cinq dernières portant négligemment d'une seule main la même lampe renversée[4]. Si ce premier cordon comportait douze statuettes, l'on

---

1. Au lieu de trois zones, il pourrait y en avoir cinq. — Le jugement dernier, tel que le XIII[e] siècle l'entend, est un grand drame qui se divise très exactement en cinq actes : 1. Les signes précurseurs de la fin du monde ; 2. L'apparition du juge : « Et videbunt filium hominis venientem in nubibus cœli cum virtute multa et majestate (Matth., XXIV, 30) ; 3. La résurrection des morts ; 4. Le jugement (saint Michel est debout, la balance à la main) ; 5. La séparation des brebis d'avec les boucs, des bons d'avec les méchants (Matth , XXV, 32). — Voir : Ém. MALE, *L'art religieux du XIII[e] siècle en France*, p. 413. — C'est à Bourges que se trouve le plus beau jugement dernier sculpté.

2. Voir : L'abbé BULTEAU, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, II, 306.

3. Pour savoir, approximativement du moins, le *nombre* de statuettes qui peuvent entrer dans la décoration des voussures d'un portail, il nous faut procéder par comparaison. « Les voussures qui encadrent le tympan (le grand portail de N.-D. de Paris) sont au nombre de six ; des anges occupent les deux premières voussures : on distingue dans la troisième quatorze personnages nimbés et assis, la plupart tenant des livres ou des phylactères ; seize personnages assis et nimbés dans la quatrième voussure ; dix-huit personnages tenant des palmes dans la cinquième et un pareil nombre de femmes ayant aussi des palmes à la main dans la sixième voussure ». (DE CAUMONT, p. 318). — En supposant que les deux premières voussures soient de dix ou de douze statues, nous arriverions ainsi à un total de quatre-vingt-huit à quatre-vingt-dix statuettes pour six cordons de voussures ; mais on comprend sans effort que tout dépend de l'échelle adoptée pour la sculpture de ces figurines : plus elles sont petites et plus elles sont nombreuses et *vice versa*.

Pour ce motif, il nous semble que dans notre projet d'iconographie nous devons adopter des sujets assez élastiques, c'est-à-dire susceptibles d'être traités avec plus ou moins de développement, selon l'emplacement dont les tailleurs d'images pourront disposer. C'est ainsi, croyons-nous, que la hiérarchie des anges se prête avec beaucoup de complaisance à une décoration aussi complète que possible.

4. DE CAUMONT, *Histoire de l'architecture religieuse au moyen âge*, p. 315.

placerait, comme à Auxerre, en tête des vierges sages, un ange tenant une couronne, et en tête des vierges folles un ange armé d'un glaive [1]. Les vierges sages doivent se trouver à droite de Jésus-Christ, et les vierges folles à sa gauche ; les premières symbolisent les cinq formes de la contemplation intérieure, les autres, la concupiscence des cinq sens [2].

Les *vieillards de l'Apocalypse*, au nombre de vingt-quatre, revêtus de robes blanches et ceints de couronnes d'or [3].

La *hiérarchie angélique* sera entièrement représentée ; il est dit en effet dans l'Évangile que le Fils de l'homme viendra « et tous ses anges avec lui » pour juger les nations [4].

Les neuf chœurs des anges sont bien connus. Dans sa *Monographie de la cathédrale de Chartres* (II, 316), l'abbé Bulteau donne une reproduction des neuf types d'anges différents. « Tous ces anges sont de beaux adolescents [5] noblement costumés, portant une belle chevelure; tous ont des ailes pour symboliser leur agilité et leur promptitude à exécuter les ordres du Seigneur [6]. »

---

1. Crosnier, *Iconographie chrétienne du moyen âge*, p. 251.

2. Ém. Male, *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 29.

3. Et in circuitu sedis sedilia viginti quatuor; et super thronos viginti quatuor seniores sedentes, circumamicti vestimentis albis, et in capitibus eorum coronæ aureæ. (Apoc., IV, 4.)

4. Cum autem venerit Filius hominis in majestate sua, et *omnes angeli* cum eo, tunc sedebit super sedem majestatis suæ. (Matth., XXV, 31.)

5. Observons que l'usage actuel de représenter les chérubins et les séraphins par une tête reposant sur deux ailes, n'est pas conforme aux bonnes traditions du moyen âge.

6. La représentation de la hiérarchie *complète* des anges est assez rare. La cathédrale de Chartres en offre un exemple sculpté au portail méridional. A Vincennes et à Cahors on a sculpté en détail toute l'armée céleste ; mais à Chartres c'est du XIII[e] siècle, à Vincennes c'est du XIV[e] siècle, et à Cahors c'est du XV[e] siècle. (Didron, *Manuel d'iconographie chrétienne*, p. 316.) A Chartres, les sculptures des neuf chœurs des anges sont exécutées de manière à ce que les anges les plus élevés en dignité soient les plus rapprochés de la scène du jugement et par conséquent de la personne du Sauveur. Cinq cordons de voussures se partagent la hiérarchie angélique : au premier cordon, quatre *séraphins* (1[er] chœur) à droite de Jesus-Christ, et quatre *chérubins* (2[e] chœur) à sa gauche ; au deuxième cordon, trois anges représentant les *trônes* (3[e] chœur), à droite de Jésus-Christ, et trois anges, les *dominations* (4[e] chœur), à sa gauche ; au troisième cordon, à droite de Jésus Christ, quatre anges, les *principautés* (5[e] chœur), et à gauche, quatre anges, les *puissances* (6[e] chœur) ; au quatrième cordon, cinq statuettes de chaque côté, représentant les *vertus* (7[e] chœur) ; au cinquième cordon, six statuettes de chaque côté, représentant, à droite du Sauveur, les *archanges* (8[e] chœur), et à gauche, les *anges* (9[e] chœur).

A Notre-Dame de la Treille nous n'avons que quatre cordons de voussures. On pourrait donc grouper les anges de cette façon : quatrième cordon (quatorze statuettes), les *séraphins*, à droite de N.-S., et les *chérubins* à sa gauche ; cinquième cordon (quatorze statuettes), les *trônes* et les *dominations* ; sixième cordon (seize statuettes), les

Les voici, dans leur céleste hiérarchie [1], rangés en neuf chœurs et en trois ordres :

Troisième ordre : 1. Les *anges,* vêtus de l'aube et de l'amict, et portant des flambeaux ; — 2. Les *archanges,* portant un costume guerrier, la lance dans la main droite et le bouclier dans la main gauche [2] ; — 3. Les *vertus,* portant l'aube et l'amict et tenant en mains l'encensoir.

Deuxième ordre : 4. Les *puissances* ou *pouvoirs,* portant une épée et le livre de la doctrine, pour rappeler leur autorité dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel ; — 5. Les *principautés,* la tête nue et un sceptre dans la main droite ; — 6. Les *dominations,* vêtues de la tunique et du manteau et la couronne en tête ; ces anges sont assis et tiennent de la main droite un sceptre dont les fleurons sont sculptés avec grand luxe.

Premier ordre : 7. Les *trônes* ressemblent aux dominations et de plus bénissent de la main gauche ; — 8. Les *chérubins* sont enveloppés de six ailes, portent au cou une écharpe flottante et à la main des flammes lumineuses (la lumière leur est attribuée) ; ils ont les pieds nus ; — 9. Les *séraphins,* comme les chérubins, mais ils tiennent dans leurs mains une boule de feu « parce que Dieu est

---

principautés et les puissances ; septième cordon (dix-huit statuettes), les *vertus,* les *archanges* et les *anges* (six à droite, six à gauche et six dans le haut). Au total, on aurait, dans les sept cordons des voussures, quatre-vingt-seize ou quatre-vingt-dix-huit statuettes.

1. Cette classification des anges appartient à saint Denys l'aréopagite (De cœlesti hierarchia). Le seul changement que nous y introduisons est celui qu'indique saint Bernard, qui fait monter avec raison les *principautés* dans le deuxième ordre, à la place des *vertus* descendues au troisième ordre. Cette permutation est fondée en raison : « Le premier ordre des anges se compose des *conseillers intimes,* le second, des *gouverneurs,* le troisième, des *ministres,* ou de ceux qui exécutent les volontés de ceux qui les précèdent ». (Légende dorée, De S. Michaele archangelo).

Quelles sont les fonctions ou les attributions des neuf chœurs? Jacques de Voragine les indique ainsi : « Les *anges* annoncent les faits ordinaires et de peu d'importance ; les *archanges* révèlent les grands évènements ; les *vertus* font les miracles ; les *puissances* neutralisent les artifices du démon ; les *principautés* régissent les provinces ; les *dominations* gouvernent le monde ; les *trônes* jugent ; les *chérubins* sont dits plénitude de la science, parce qu'ils nous éclairent ; les *séraphins* sont nommés ardeurs, parce qu'ils nous animent à l'amour de Dieu. » (Légende dorée, De Nativitate Joannis Baptistæ.)

Un auteur anonyme caractérise avec plus de précision, ce nous semble, le rôle des neuf chœurs évangéliques : « Angeli custodiunt ; Archangeli annuntiant ; Virtutes sanant ; Potestates defendunt ; Principatus dirigunt ; Dominationes imperant ; Throni regunt ; Cherubim illuminant ; Seraphim inflammant. » Ces courtes inscriptions accompagnent neuf petits tableaux exécutés pour la procession séculaire de Notre-Dame de la Treille en 1754 (Collection Paul Vandame).

2. Nous avons ici corrigé une erreur de l'abbé Bulteau (Voir Ém. MALE, *L'art religieux du XIII[e] siècle en France,* p. 21.)

amour et *vérité*, ou si l'on veut matérialiser, *chaleur* et *lumière*, et que dès lors, les créatures qui approchent le plus du Créateur doivent porter son empreinte [1]. »

II. — La Porte de la Sainte-Vierge.

L'âme se prépare au jugement et s'achemine vers la vie éternelle par une double voie, l'une intérieure, l'autre extérieure.

La voie intérieure, c'est le progrès dans la vertu, sous la conduite de l'Esprit de Dieu, par l'action de sa grâce : *Marie*, Mère de grâce, en est le type et le modèle.

La voie extérieure, c'est le progrès dans la vertu, sous la conduite de l'Église, par l'influence de sa doctrine et de sa discipline : *saint Pierre*, vicaire de Jésus-Christ et prince des apôtres, en est le chef visible, le premier pape.

La première de ces deux pensées sera développée dans le portail de la Vierge, à la droite du Christ Sauveur ; l'autre dans le portail de Saint-Pierre, à la gauche du Christ.

1. Pilier trumeau. [Lettre B du plan]. — La statue de Marie, écrasant le serpent sous son pied virginal [2]. Marie sera debout, mais pour rappeler Notre-Dame de la Treille, elle portera son Fils sur le bras gauche et le sceptre dans la main droite.

2. Ébrasements des parois. — Douze statues, ainsi réparties :

Quatre grands pèlerins de Notre-Dame de la Treille : [1.] *saint Bernard* [3] ; [2.] *saint Louis* [4] ; [3.] *saint Vincent Ferrier* [5] ; [4.] *saint Thomas de Cantorbéry* [6].

Quatre personnages *ecclésiastiques* célèbres dans l'histoire de

---

1. L'abbé Bulteau, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II, p. 312.

2. Ipsa conteret caput tuum et tu insidiaberis calcaneo ejus (Genes., III, 15.)

3. Saint Bernard, abbé de Clairvaux, né en 1091, mort en 1153. — La tradition place Saint Bernard au nombre des pèlerins illustres qui visitèrent la collégiale de Lille Cela n'a rien que de très vraisemblable. Il paraît en effet certain que le grand abbé de Clairvaux visita ce pays et prépara la fondation de l'abbaye de Loos en 1146. (Mgr Hautcœur, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, I, 94.)

4. Saint Louis, roi de France, né en 1215, mort en 1270.

5. Saint Vincent Ferrier, dominicain, né à Valence en 1357, mort à Vannes en 1419.

6. Saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, né en 1117, mort en 1170. Saint Thomas, pendant le long exil qui précéda son martyre, fit une excursion en Flandre, à ce que l'on assure ; la tradition a conservé la mémoire de son passage en divers lieux, notamment à Lille, où il fut l'hôte des chanoines de Saint-Pierre, célébra les saints mystères dans leur église, et habita une maison dont on signale encore l'emplacement rue d'Angleterre (Mgr Hautcœur, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, I, 93.)

Notre-Dame de la Treille : [5.] un pape, *Benoît XI* [1] ; [6.] un cardinal, *Pierre de Luxembourg* [2] ; [7.] un évêque, *Jean de Warneton* [3] ; [8.] un prêtre, *Jean Vincart* [4].

Quatre personnages *laïques* célèbres dans l'histoire de Notre-Dame de la Treille : [9.] *Charles-Quint* [5] ; [10.] *Philippe II* [6] ; [11.] *Ferdinand II* ; [12.] *Ferdinand III* [7].

3. Tympan. — Le tympan qui domine la porte est formé de trois zones, représentant la *puissance de Marie, source de grâce*, par les trois scènes suivantes : [a.] *La Visitation ;* [b.] *Les Noces de Cana ;* [c.] *Le Cénacle*, où sont réunis les apôtres pour recevoir le Saint-Esprit.

---

1. Benoît XI, né à Trévise en 1240, mort en 1304, était venu vénérer la Vierge de Lille, avant son exaltation au souverain pontificat.

2. Pierre de Luxembourg, fils de Guy, châtelain de Lille, et de Mahaut de Châtillon, naquit le 20 juillet 1369 ; archidiacre de Dreux au diocèse de Chartres, évêque de Metz en 1383, cardinal du titre de Saint-Georges au mois d'avril 1386, mort à Avignon, le 2 juillet 1387, à l'âge de dix-huit ans ; il fut béatifié par le pape Clément VII. Il est honoré dans la basilique de Notre-Dame de la Treille.

3. Jean de Warneton, né dans le village de ce nom, chanoine de Saint-Pierre de Lille, archidiacre d'Ostrevant, puis évêque de Thérouanne en 1099. Il gouverna cette église pendant plus de trente ans et mourut le 27 janvier 1130. Jean de Warneton est honoré par l'Église d'un culte public ; son office et sa fête sont célébrés à Bruges, dans tout le diocèse, et à Lille, dans la basilique de Notre-Dame de la Treille.

4. Jean Vincart, né à Lille en 1593, y fit de bonnes études et voulait entrer dans la Compagnie de Jésus ; mais un défaut de la langue y mettait obstacle. Il obtint par ses ardentes prières à Notre-Dame de la Treille la guérison de cette infirmité et entra dans la Compagnie en 1612. Il professa avec succès les humanités à Lille et à Tournai et s'y distingua par son talent pour la poésie latine ; il mourut à Tournai, le 5 février 1679. Il fut l'historien, le poète et le prédicateur attitré de Notre-Dame de la Treille. Une notice sur le P. Vincart a paru en tête de la réédition de sa *Beata Virgo Cancellata* en 1859.

5. Après Philippe le Bon, aucun souverain ne montra autant d'affection et d'estime pour notre chapitre de Saint-Pierre que l'empereur Charles-Quint. Il apprit à le connaître lors des fréquents séjours qu'il fit à Lille pendant sa jeunesse. (Mgr Hautcœur. *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, II, 396.)

6. Avant de renoncer à sa couronne impériale, Charles-Quint conduisit son fils Philippe dans la chapelle de Notre-Dame de la Treille et, après lui avoir fait admirer le splendide mausolée de Louis de Mâle, comte de Flandre, il lui recommanda de marcher sur les traces de ses glorieux ancêtres.

7. L'année 1635 fut marquée par un notable évènement. Plusieurs princes de la maison d'Autriche, depuis Charles-Quint et Philippe II, avaient vénéré dans son sanctuaire la Vierge à la Treille. Les archiducs Albert et Isabelle, souverains des Pays-Bas, la visitèrent à leur tour. L'empereur Ferdinand II, ne pouvant s'y rendre en personne, voulut du moins envoyer son nom, celui de l'impératrice et ceux de leurs enfants, pour être portés aux diptyques de la confrérie ; chacun d'eux s'inscrivit sur des feuilles de vélin richement ornées. Le R. P. Florent de Montmorency, recteur du collège de Lille, et autrefois visiteur en Allemagne, eut mission de les présenter au chapitre. La réception se fit le jour de saint André, dans une cérémonie solennelle où furent convoqués le magistrat, la chambre des comptes, la gouvernance et tous les corps constitués. (Mgr Hautcœur, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, II, 313, d'après Vincart, *Beata Virgo Cancellata*, ch. XXXI, avec fac-simile.)

4. Voussures. — Les voussures de ce portail comprennent six cordons. Il faut tout d'abord remarquer que le rayon de ces voussures est moins étendu que dans le grand portail ; il nous semble que, par comparaison avec les figurines prévues approximativement pour les sept voussures qui l'encadrent, nous aurions les chiffres suivants pour le portail de la Vierge : 1er cordon, 10 figures : *la grâce, ses espèces, ses merveilles* ; 2e cordon, 10 figures : *les vertus cardinales et leurs vertus potentielles* : celles de la *prudence ;* 3e cordon, 12 figures : celles de la *justice* et de la *force ;* 4e cordon, 12 figures : celles de la *tempérance ;* 5e cordon, 14 figures : *les sept sacrements* et *les sept dons du Saint-Esprit ;* 6e cordon, 14 figures : *les quatorze dons sublimes de l'âme et du corps* qui sont le partage de Marie dans le ciel. Au total, 72 figurines pour les six cordons.

La grâce et ses divines richesses seront représentées par des anges tenant en mains des inscriptions gravées sur des phylactères. Les vertus revêtiront la forme de jeunes vierges, ayant leurs noms écrits sur des écussons ou des banderoles. Les sacrements et les dons du Saint-Esprit seront figurés par des anges. Enfin les quatorze dons sublimes ou béatitudes seront représentés, comme à Chartres, sous l'aspect de reines couronnées et nimbées [1].

Reprenons maintenant notre description en détail :

La grâce, ses espèces, ses merveilles. — Les principales espèces de grâce surnaturelle sont les suivantes : *gratia creata et increata* [2], la grâce créée et incréée [3] ; *gratia habitualis et actualis,* la grâce habituelle et actuelle [4] ; *gratia interna et externa,* la

---

1. Voir Ém. Male, *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 340.

2. Ce sont les noms latins qui figureront sur les écussons et les phylactères.

3. Nous mentionnons d'abord la *grâce créée* dont les exemples sont de tous les instants autour de nous ; et la *grâce incréée,* qui est trop glorieuse à l'homme pour n'être pas représentée ici. La personnalité divine du Verbe communiquée gratuitement à la nature humaine du Christ, de l'avou de tous les théologiens, est une grâce infinie et incréée ; de même, la personne du Saint-Esprit, bien plus, la Trinité tout entière qui vient se reposer dans l'âme du juste est un don incréé, et ce don nous est signalé dans la sainte Écriture d'une manière explicite : « ad eum veniemus et mansionem apud eum faciemus. » (Jo., XIV, 23). — « Caritas Dei diffusa est in nobis per Spiritum Sanctum qui datus est nobis » (Rom., V, 5). — Voir Mazzella, *De Gratia*, p. 10.

4. D'après les définitions courantes du catéchisme, la *grâce habituelle* ou *sanctifiante* est celle qui demeure en notre âme et la rend sainte et agréable aux yeux de Dieu ; la *grâce actuelle* est une lumière surnaturelle de l'esprit ou un bon mouvement de la volonté que Dieu nous envoie pour faire le bien et éviter le mal.

grâce intérieure et extérieure [1] ; *gratia prœveniens et concomitans*, la grâce prévenante ou excitante et la grâce concomitante ou coopérante [2].

Disposées symétriquement à droite et à gauche du tympan, ces huit figurines constitueront le premier cordon de la voussure, avec les deux titres sublimes résumant les *merveilles de la grâce* dans l'âme de Marie et dans l'âme des chrétiens : *Mater Dei* et *Filii Dei* [3].

Les vertus cardinales et leurs vertus potentielles [4]. — La *Prudence* embrasse, d'après saint Thomas [5], trois annexes et huit parties intégrantes qui en sont comme le complément et l'explication. En laissant dans l'ombre la dernière, qui se confond presque avec l'avant-dernière, nous obtiendrons le chiffre de dix, nécessaire pour le second cordon.

---

1. La grâce actuelle est extérieure ou intérieure ; la grâce extérieure, écrit le Dr J. Didiot, consiste dans la prédication de l'Évangile, dans les exhortations, les conseils, les exemples qui portent au bien ; la grâce intérieure, en tant qu'elle est actuelle, est l'acte même par lequel Dieu éclaire intérieurement notre esprit et fortifie notre volonté, en nous donnant le pouvoir de faire une bonne œuvre, d'accomplir un précepte, de surmonter une tentation, d'une manière utile à notre salut.

2. Enfin, cette même grâce intérieure prend le nom de grâce prévenante ou concomitante, selon qu'elle nous prévient, afin que nous connaissions et que nous voulions le bien, ou qu'elle nous accompagne et nous aide, tandis que nous faisons le bien, de manière à bien achever ce qui a été bien commencé.

3. Ne pouvant énumérer tous les titres de gloire qui résultent pour nous de la possession de la grâce, nous nous contentons de celui-ci, gravé en lettres d'or, sur l'écusson d'un ange : *Filii Dei*, nous sommes les fils adoptifs de Dieu !

Pour ce qui est de la Vierge Marie, les merveilles de la grâce sont encore plus éblouissantes pour nos regards. Favorisée de dons célestes, au point d'être déjà toute pleine de grâces avant le mystère de l'Incarnation, suivant la parole de l'ange Gabriel : « Ave, gratia plena ! », cette Vierge auguste s'est élevée au faîte des grandeurs par sa divine maternité, au point de se trouver immédiatement au-dessous du trône de Dieu lui-même ! Un mot caractérisera donc sa dignité incomparable, à l'autre sommet du cordon de la voussure, et ce mot, gravé en lettres d'or sur la banderole de l'ange, sera celui-ci : *Mater Dei !*

4. Il existe une telle connexion entre la grâce sanctifiante et les vertus surnaturelles que l'infusion de la première dans l'âme justifiée est accompagnée du très noble cortège des vertus. C'est l'enseignement du Concile de Trente : « In baptismo, simul cum gratia nobilissimum comitatum virtutum divinitus infundi. » Le cardinal Mazzella expose clairement cette doctrine dans son traité *De virtutibus infusis* (p. 51).

Les vertus surnaturelles dont il est ici question sont les trois vertus *théologales* de Foi, d'Espérance et de Charité ; ce sont ensuite les vertus morales chrétiennes, notamment les quatre vertus *cardinales* qui sont les plus importantes.

Nous ne représenterons pas ces deux groupes de vertus dans les voussures du portail de la Sainte Vierge, parce que nous leur avons donné une place dans la grande rose occidentale ; nous nous contenterons de rappeler les vertus qui découlent comme de leur source, de chacune des vertus cardinales de *Prudence*, de *Justice*, de *Force* et de *Tempérance*.

5. *Summa theologica*, 2a 2æ, quæst. 47, art. 16 et seq.

Les trois annexes sont : 1. *Eubulia*, l'eubulie ou bon conseil ; 2. *Synesis*, le bon sens ; 3. *Gnome*, le discernement. Les huit parties intégrantes sont : 4. *Memoria*, la mémoire ; 5. *Intelligentia*, l'intelligence ; 6. *Docilitas*, la docilité ; 7. *Solertia*, l'habileté ; 8. *Ratio*, la raison ; 9. *Providentia*, la prévoyance ; 10. *Circumspectio*, la circonspection (*Cautio*, la précaution.)

La *Justice* et la *Force* occuperont ensemble le troisième cordon comprenant douze figurines.

La *Justice* compte dix vertus adjointes, dont nous omettrons les deux dernières : 1. *Religio*, la religion envisagée humainement, c'est-à-dire la dévotion ; 2. *Pietas erga parentes*, la piété filiale ; 3. *Observantia erga majores*, le respect ; 4. *Obedientia*, l'obéissance ; 5. *Gratitudo*, la reconnaissance ; 6. *Vindicatio*, la répression ; 7. *Veritas*, la vérité ; 8. *Amicitia*, l'amitié (*Liberalitas*, la libéralité ; *Æquitas*, l'équité.)

La *Force* a quatre parties intégrantes : deux, en tant qu'elle est l'acte d'entreprendre : 9. *Magnanimitas*, la magnanimité ; 10. *Magnificentia*, la magnificence ; deux en tant qu'elle est caractérisée par le support : 11. *Patientia*, la patience ; 12. *Perseverantia*, la persévérance.

La *Tempérance*, avec ses douze parties distinctes, occupera le quatrième cordon : 1. *Verecundia*, la honte ; 2. *Honestas*, l'honnêteté ; 3. *Abstinentia*, l'abstinence ; 4. *Sobrietas*, la sobriété ; 5. *Castitas*, la chasteté ; 6. *Virginitas*, la pudicité ; 7. *Continentia*, la continence ; 8. *Humilitas*, l'humilité ; 9. *Mansuetudo*, la douceur ; 10. *Modestia*, la modestie ; 11. *Parcitas*, l'épargne ; 12. *Simplicitas*, la simplicité.

Les sept sacrements [1], représentés par des anges, occuperont la première moitié du cinquième cordon : 1. *Baptismus*, le baptême ; 2. *Confirmatio*, la confirmation ; 3. *Pœnitentia*, la pénitence ; 4. *Eucharistia*, l'eucharistie ; 5. *Extrema unctio*, l'extrême onction ; 6. *Ordo*, l'ordre ; 7. *Matrimonium*, le mariage.

---

1. Dans l'ordre ordinaire voulu actuellement par la Providence de Dieu, les sacrements institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour nous sanctifier sont les canaux de la grâce à notre égard.

L'importance des sacrements au point de vue de la vie surnaturelle des âmes est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'insister. Dans l'homélie de l'office de la sainte lance et des saints clous, saint Augustin le déclare en ces termes : « Unus militum latus ejus aperuit, ut illud quodam modo vitae ostium panderetur, unde sacramenta manaverunt, *sine quibus ad vitam quae vera vita est, non intratur.* »

Les sept dons du saint Esprit [1], figurés d'une manière analogue, occuperont la seconde moitié de ce cinquième cordon : 8. *Sapientia*, la sagesse ; 9. *Intellectus*, l'intelligence ; 10. *Consilium*, le conseil ; 11. *Fortitudo*, la force ; 12. *Scientia*, la science ; 13. *Pietas*, la piété ; 14. *Timor Domini*, la crainte de Dieu.

Les joies des élus ou *béatitudes*, dont ils sont comblés dans le ciel et dont Marie était déjà pleinement en possession sur la terre, occuperont, au nombre de quatorze, le sixième et dernier cordon des voussures. Ces quatorze béatitudes seront représentées sous les traits de reines jeunes et gracieuses. A gauche de la Vierge, celles du *corps*; dans le bas, au point de départ du cordon qui doit suivre l'ordre ascendant, se trouvera : 1. *Pulchritudo*, la beauté, puis les six autres dans l'ordre suivant : 2. *Agilitas*, l'agilité ; 3. *Fortitudo*, la force ; 4. *Libertas*, la liberté ; 5. *Sanitas*, la santé ; 6. *Voluptas*, la sainte volupté ; 7. *Longevitas*, la longévité ou immortalité. A droite de la Vierge, celles de l'*âme*, suivant la même disposition ascensionnelle : 8. *Sapientia*, la sagesse ; 9. *Amicitia*, l'amitié ; 10. *Concordia*, la concorde ; 11. *Honor*, l'honneur ; 12. *Potestas*, la puissance ; 13. *Securitas*, la sécurité ; 14. *Gaudium*, la joie céleste [2].

Il nous resterait à indiquer comment seront caractérisées ces quatorze reines, mais ce serait outrepasser les limites et le but du présent travail [3]. Toutefois, sans entrer dans le détail des divers attributs, remarquons ces paroles de Didron : « Toutes ces béatitudes sont couronnées et nimbées ; elles sont reines et saintes tout à la fois. Toutes sont debout et comme prêtes à marcher au premier signal ; elles sont jeunes et dans toute la force de l'âge, car la vertu est la jeunesse de l'âme, comme la jeunesse est la force du corps. Toutes

---

1. Ces sept dons qui découlent du sacrement de confirmation, sont indiqués clairement par ce texte du prophète : « Et requiescet super eum spiritus Domini : spiritus sapientiæ et intellectus, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientiæ et pietatis ; et replebit eum spiritus timoris Domini. » (Is., XI, 2 et 3.)

2. Ce classement des béatitudes est fait d'après saint Anselme, le premier théologien qui ait traité ce sujet. On remarquera que c'est non seulement un ordre rationnel, mais encore une gradation admirablement combinée. — Voir : Mme Félicie d'Aysac, *Les statues du porche septentrional de Chartres*, p. 75. — Cet ordre se trouve interverti à Chartres, par suite d'une confusion de l'appareilleur, qui n'a pas respecté le plan du sculpteur. Nous aurons soin d'éviter à Lille toute confusion entre les béatitudes du corps et celles de l'âme. — Le nom des quatorze béatitudes est gravé, à Chartres, au-dessus des quatorze figurines ; ces inscriptions, on le devine, sont faites en latin ; c'est de règle.

3. Voir : L'abbé Bulteau, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, II, 48. — Mme Félicie d'Aysac, *Les statues du porche septentrional de Chartres*, p. 33 à 71.

ont la croix et l'étendard ; toutes le bouclier : elles attaquent et se défendent [1]. »

III. — La Porte de Saint-Pierre.

Nous avons indiqué déjà les motifs pour lesquels ce troisième portail est consacré à saint Pierre. Il ne faut pas oublier non plus que notre basilique porte le titre de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre.

1. Pilier-trumeau. [Lettre C du plan]. — La statue de *saint Pierre*, premier pape, investi par Jésus-Christ lui-même de la plénitude du sacerdoce et de la juridiction suprême et universelle.

2. Ébrasements des parois. — On y trouvera *la hiérarchie de l'Église* chargée de conduire la masse des hommes dans les voies ordinaires du salut, et représentée par douze de ses membres, non compris le pape figuré par saint Pierre sur le pilier-trumeau. Ces douze membres de la hiérarchie ecclésiastique seront placés à droite et à gauche de saint Pierre, chacun à son rang, dans l'ordre suivant : [1.] un cardinal : *Jacques de Coïmbre* [2] ; [2.] un patriarche : *Thomas d'Antioche* [3] ; [3.] un archevêque : *Guillaume Gifford* [4] ; [4.] un évêque : *François de Melun* [5] ; [5.] un prélat : *Fulcard*, premier

---

1. *Annales archéologiques*, vi, 49-59.

2. Jacques de Coïmbre, fils de Pierre, duc de Coïmbre, et d'Isabelle d'Aragon, petit-fils de Jean Ier, roi de Portugal, neveu de la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, né le 7 août 1433 ; après avoir suivi la carrière des armes, il embrassa l'état ecclésiastique, devint protonotaire apostolique, fut installé comme prévôt de Saint-Pierre le 31 juillet 1452 ; il devint ensuite évêque d'Arras en 1453, archevêque de Lisbonne et enfin, en 1456, cardinal du titre de Sainte Marie in Porticu ; il mourut à Florence, le 16 avril 1459. (Mgr Hautcœur, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, ii, 447.)

3. Thomas, patriarche d'Antioche, vint, en 1647, vénérer Notre-Dame de la Treille.

4. Guillaume Gifford, né en 1554 d'une noble famille du Staffordshire, quitta Oxford pour cause de religion et alla étudier à Louvain, à Paris, à Reims et à Rome ; il devint le théologien du cardinal Allen. Il fut nommé doyen de Saint-Pierre de Lille le 6 mai 1595 ; il quitta cette ville en 1606, entra dans l'ordre des Bénédictins, devint, en 1618, auxiliaire du cardinal de Guise, archevêque de Reims, et en 1623, archevêque du même siège. Il mourut le 11 avril 1629. (Mgr Hautcœur, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, iii, 27-35.)

5. François de Melun, protonotaire apostolique, prévôt de Notre-Dame de Bruges et de Saint-Omer, fut nommé le 9 novembre 1508 à la prévôté de Saint-Pierre de Lille. Le 4 janvier 1510, il fut élu évêque d'Arras par le chapitre ; et en 1512, il passa sur le siège de Thérouanne. Il mourut le 22 novembre 1521. (Mgr Hautcœur, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, ii, 449-450.)

prévôt de Saint-Pierre [1]; [6.] un chanoine : *Antoine de Muyssart* [2]; [7.] un pasteur ou curé : *Henri Crocheron* [3]; [8.] un prêtre : *Pierre Turbelin* [4] ; [9.] un diacre : *Ingelrannus* ; [10.] un sous-diacre : *Galterus* ; [11.] un clerc minoré : *Stephanus* [5] ; [12.] un clerc : *Adam Blauwet* [6].

3. Tympan. — Le tympan de ce portail est formé de trois zones, où seront représentées trois scènes montrant que saint Pierre a été constitué par Jésus-Christ, *chef visible de son Église*, à Rome, avec juridiction sur tous les fidèles : [a]. Jésus-Christ donne les clefs à saint Pierre ; [b]. Jésus-Christ dit à saint Pierre : « Pais mes agneaux, pais mes brebis » ; [c]. Saint Pierre est crucifié, la tête en bas, sur le Janicule.

4. Voussures. — Les voussures comprendront six cordons ou gorges, où sera reproduite l'histoire des *Conciles œcuméniques*.

Ce sujet des conciles œcuméniques, si beau à traiter, est entièrement grec ; on ne le voit jamais dans nos églises d'Occident. « C'est une lacune importante qu'il faudra combler dans l'avenir, » dit Didron [7]. En effet, l'histoire des conciles, c'est le tableau qui nous

---

1. Fulcard fut le premier prévôt de Saint-Pierre de Lille ; il occupa cette fonction pendant vingt-cinq ans, de 1055 à 1080. (*Ibidem*, I, 12.)

2. Antoine-Félix-Joseph de Muyssart, d'une des meilleures familles de Lille, chanoine de Saint-Pierre de Lille, trésorier du chapitre le 20 février 1778, écolâtre le 30 juin 1786, chantre le 20 juin 1789. Il passa les mauvais jours de la Révolution dans une terre de sa famille, à Marcq-en-Barœul, mourut à Lille, le 12 décembre 1809, et fut inhumé dans le tombeau de sa famille à Marcq-en-Barœul. (*Ibidem*, III, 506.)

3. Henri Crocheron, prêtre du diocèse de Thérouanne, curé de Saint-Pierre de Lille, nommé le 21 mars 1555, exerça cette fonction durant cinquante et un ans. Le 29 juillet 1606, étant âgé de 93 ans, il fut remplacé par Honoré le Cuint. (*Ibidem*, II, 258 ; III, 243.)

4. Pierre Turbelin, chapelain et régent du séminaire de Saint-Pierre, auteur de l'ouvrage intitulé : *Origine de la confrairie de Nostre-Dame de la Treille*, édité à Lille, chez Derache, en 1634. (*Ibidem*, II, 300.)

5. L'état nominatif du chapitre de Saint-Pierre de Lille à l'époque de sa fondation comprend 10 prêtres, 10 diacres, 10 sous-diacres et 10 acolythes ; nous avons pris le premier nom cité de chacun de ces trois derniers ordres. (*Ibidem*, *Cartulaire*, n° 1.)

6. Adam Blauwet, fils d'Amaury, de Bourghelles, suivant un usage assez commun dans les temps anciens, avait reçu la tonsure et vivait comme clerc, sans être dans les ordres sacrés. Poursuivi par le seigneur de Cysoing et plusieurs autres gentilshommes, il chercha asile dans la collégiale de Saint-Pierre, le 18 juillet 1276. Le cloître et la collégiale furent profanés, le pauvre clerc saisi et presque massacré, les chanoines frappés et renversés. En expiation de ce forfait, les auteurs de ce sacrilège furent condamnés à diverses peines ; Hellin de Cysoing, qui avait été l'instigateur, fut condamné entre autres peines à escorter, chaque année, par lui-même et par ses successeurs, la grande procession de Lille ; il devait y figurer à cheval, en cotte de soie de couleur écarlate ou vermeille. C'est l'origine du « chevalier rouge. » (Voir : Mgr Hautcœur, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, ch. XXI, t. I, p. 371 et suiv.)

7. *Manuel d'iconographie grecque et latine*, p. 313.

montre l'usage que l'Église a fait de son pouvoir souverain au double point de vue de l'enseignement de la doctrine et de la réglementation des mœurs, c'est-à-dire de la discipline ecclésiastique, qui s'étend, rappelons-le, non seulement aux personnes, mais encore aux biens.

Il nous semble que chaque concile pourrait être représenté par plusieurs personnages, tout au moins par le souverain pontife qui l'a convoqué et aussi par un ange — l'ange spécialement préposé par Dieu à ses réunions [1] — et cet ange placé en tête de chaque groupe tiendrait en mains un écusson ou un phylactère portant le nom du concile.

Les sept saints synodes œcuméniques (et par là on entend les sept premiers conciles généraux) ont été représentés dans les églises du mont Athos, et Didron nous en donne une assez longue description dans son *Manuel d'iconographie grecque et latine*, d'après « le guide de la peinture », manuscrit byzantin qu'il eut la bonne fortune de découvrir et dont il confia la traduction au docteur Paul Durand, correspondant du Comité historique des arts et monuments.

Il nous semble toutefois que ces sept saints synodes qui demandent une place d'honneur dans nos voussures ne doivent pas être représentés, dans notre histoire des conciles, au détriment du premier concile de l'Église, réuni en l'an 54, à Jérusalem, de par l'autorité de saint Pierre lui-même [2]. Ce fut là le premier concile de l'Église, nous dit Cornelius a Lapide dans son commentaire très autorisé de l'Écriture sainte [3].

Nous nous arrêtons dans notre histoire des conciles œcuméniques au *concile de Trente*, car le *concile du Vatican*, réuni en 1870 par

1. « C'est un enseignement certain, dit Perrone dans sa *Théologie* (vol. II, p. 221), que chaque communauté, chaque église, chaque province, chaque royaume, chaque empire ont reçu de Dieu un député commis à leur garde. Ce sentiment s'appuie sur divers passages de l'Écriture tels que Exode, XIV, 19, où il est fait mention de l'ange de Dieu qui précédait les camps d'Israël. Ailleurs (Jos. V, 14), il est dit qu'on vit apparaître le prince de l'armée du Seigneur. Le prophète Daniel (X, 20 et 21) fait mention des princes des royaumes des Perses et des Grecs, c'est-à-dire des anges de ces royaumes. » Telle est d'ailleurs la croyance des païens eux-mêmes. Dans son hymne aux Muses, Orphée s'écrie « chaque mortel a un démon divin et un démon mauvais. »

2. « Cum autem venissent Jerosolymam...... convenerunt apostoli et seniores videre de verbo hoc. » (Act., XV, 4, 6.) Telles sont les paroles qui consacrent dans les *Actes* le souvenir de ce qu'on peut appeler le concile de Jérusalem ou le concile apostolique.

3. « Hic ergo fuit primus conventus primumque concilium in quo acta est causa christianismi contra judaismum ; et post trecentos fere annos secundum concilium celebratum est, nimirum Nicænum primum. » (Tom. XVII, p. 299.)

Pie IX, est interrompu. Rien d'ailleurs n'empêchera plus tard nos successeurs de le mentionner dans l'un des bras de la sixième voussure, à côté du concile de Trente.

Pour la chronologie des conciles œcuméniques nous profiterons du sérieux travail du docteur Zitelli-Natali, édité à Rome en 1880, qui énumère dix-huit conciles œcuméniques [1] depuis le premier concile de Nicée jusqu'au concile de Trente inclusivement.

Nous aurons ainsi dix-neuf conciles pour les six voussures.

Premier cordon. — Deux conciles ; dix figurines, cinq de chaque côté. — I. CONCILE DE JÉRUSALEM (en 54). *Saint Pierre, saint André* et les apôtres envoyèrent à Antioche *Paul* et *Barnabé,* avec cette décision du concile : « Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre chose que de vous abstenir des viandes immolées aux idoles, des animaux suffoqués, du sang et de la fornication [2]. » Les cinq figurines seront donc : 1. *C. Hierosolymitanum*; 2. *Petrus*; 3. *Andrœas* ; 4. *Paulus* ; 5. *Barnabas.* — II. CONCILE DE NICÉE (en 325), sous le pape *Sylvestre* et *Constantin le Grand,* contre Arius, qui attaquait la divinité de Jésus-Christ ; *saint Athanase,* dont le symbole fut proclamé dans le concile, demande à être rappelé ici, avec *saint Nicolas,* ardent défenseur de la sainte Trinité [3]. Les cinq figurines seront : 6. *C. Nicœnum* ; 7. *Sylvester* ; 8. *Constantinus magnus* ; 9. *Athanasius* ; 10. *Nicolaus.*

Second cordon. — Deux conciles ; dix figurines, cinq de chaque côté. — III. CONCILE DE CONSTANTINOPLE (en 381), sous le pape *saint Damase* et *Théodose le Grand,* contre Macédonius qui accréditait l'erreur des pneumatomaques ; le concile définit que le Saint-Esprit est consubstantiel au Père et au Fils. *Saint Cyrille de Jérusalem* y tint une place importante et saint *Grégoire de Nazianze* y défendit la divinité du Saint-Esprit. Les cinq figures seront : 11. *C. Constantinopolitanum I* ; 12. *Damasus* ; 13. *Theodosius senior* ; 14. *Cyrillus Hierosolymitanus* ; 15. *Gre-*

1. Les conciles de Sardique (343-344), de Constance (1414-1418) et de Bâle (1431-1439) doivent être rangés à part. (Voir : ZITELLI-NATALI, p. 14.)

2. « Visum est Spiritui sancto et nobis, nihil ultra imponere vobis oneris quam hæc necessaria : ut abstineatis vos ab immolatis simulacrorum, et sanguine, et suffocato et fornicatione. » (Act. xv, 28, 29).

3. Particulièrement vénéré par les Russes qui le représentent tenant à la main trois boules parfaitement égales.

gorius Nazianzenus. — IV. CONCILE D'ÉPHÈSE (en 431), sous le pape *Célestin* et *Théodose le Jeune*, contre Nestorius qui divisait Jésus-Christ en deux personnes ; *saint Cyrille d'Alexandrie*, le défenseur intrépide de la maternité de Marie, établit victorieusement qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une seule personne divine ; à côté de lui, *Juvénal de Jérusalem.* — Les cinq figures seront : 16. *C. Ephesinum* ; 17. *Cœlestinus* ; 18. *Theodosius junior* ; 19. *Cyrillus Alexandrinus* ; 20. *Juvenalis Hierosolymitanus.*

Troisième cordon. — Deux conciles ; douze figurines, six de chaque côté. — V. CONCILE DE CHALCÉDOINE (en 451), sous le pape *saint Léon le Grand* et l'empereur *Marcien*, contre Eutychès et Dioscore, qui répandaient l'erreur des monophysites ; dans une lettre adressée à *saint Flavien*, patriarche de Constantinople, et lue au concile, saint Léon le Grand établit qu'il y a en Jésus-Christ deux natures distinctes : la nature divine et la nature humaine ; deux évêques, *Paschasinus* et *Lucensius*, y représentaient le pape. Les six figurines seront : 21. *C. Chalcedonense* ; 22. *Leo Magnus* ; 23. *Marcianus* ; 24. *Flavianus* ; 25. *Paschasinus* ; 26. *Lucensius.* — VI. DEUXIÈME CONCILE DE CONSTANTINOPLE (en 553), sous le pape *Vigile* et l'empereur *Justinien le Grand*, contre les docètes et les phantasiastes, qui niaient la nature humaine de Notre-Seigneur, en prétendant qu'il avait seulement l'apparence d'un corps, et contre les apollinaristes soutenant que Jésus-Christ n'avait pas d'âme raisonnable, la divinité en tenant lieu. *Eutychius de Constantinople* assistait à ce concile. Les six figurines seront : 27. *C. Constantinopolitanum II* ; 28. *Vigilius* ; 29. *Justinianus* ; 30. *Eutychius* ; 31. Un *archevêque* ; 32. Un *évêque.*

Quatrième cordon. — Deux conciles ; douze figurines, six de chaque côté. — VII. TROISIÈME CONCILE DE CONSTANTINOPLE (en 680-681), sous le pape *Agathon* et *Constantin Pogonat*, contre les monothélistes soutenant qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule volonté et une seule opération ; *Théodore* et *Georges* y représentaient le pape ; nous leur adjoignons *Sophronius* qui écrivit contre le monothélisme. Les six figures seront : 33. *C. Constantinopolitanum III* ; 34. *Agatho* ; 35. *Constantinus Pogonatus* ; 36. *Sophronius* ; 37. *Theodorus* ; 38. *Georgius.* — VIII. DEUXIÈME CONCILE DE NICÉE (en 787) sous le pape *Adrien Ier*, l'impératrice *Irène* et son fils *Constantin*, contre les iconomaques ou iconoclastes, qui s'élevaient contre le culte des saintes images ; *saint Tarasius* de Constantinople assistait à ce concile,

auquel le pape était représenté par l'évêque *Pierre*. Les six figures [1] seront : 39. *C. Nicænum II* ; 40. *Hadrianus I* ; 41. *Irene* ; 42. *Constantinus* ; 43. *Tarasius* ; 44. *Petrus*.

Cinquième cordon. — Sept conciles rappelés brièvement par l'ange protecteur de la sainte assemblée et par le pape qui la convoqua ; donc quatorze figurines : 45. C. CONSTANTINOPOLITANUM III (869-870) ; 46. *Hadrianus II* ; 47. C. LATERANENSE I (1123) ; 48. *Callistus II* ; 49. C. LATERANENSE II (1139) ; 50. *Innocentius II* ; 51. C. LATERANENSE III (1179) ; 52. *Alexander III* ; 53. C. LATERANENSE IV (1215) ; 54. *Innocentius III* ; 55. C. LUGDUNENSE I (1245) ; 56. *Innocentius IV* ; 57. C. LUGDUNENSE II (1274) ; 58. *Gregorius X*.

Sixième cordon. — Quatre conciles et quatorze figurines. D'un côté, trois conciles rappelés par l'ange et le pape, comme les précédents : 59. C. VIENNENSE (1311) ; 60. *Clemens V* ; 61. C. FLORENTINUM (1439-1445) ; 62. *Eugenius IV* ; 63. C. LATERANENSE V (1512-1517) ; 64. *Julius II* ; 65. *Leo X* [2]. L'autre côté sera entièrement occupé par le CONCILE DE TRENTE (1545-1563), convoqué par *Paul III* et clôturé par *Paul IV* ; ce concile avait été vivement désiré par l'empereur *Charles-Quint*, puis par son successeur *Ferdinand Ier*, qui y voyaient un puissant moyen d'arrêter les progrès de l'hérésie protestante. Nous rappellerons aussi le cardinal *Pallavicini* qui en fut l'historien, et *saint Charles Borromée*, qui contribua plus que personne à étendre la salutaire influence de ce concile. Les sept figurines seront : 66. *C. Tridentinum* ; 67. *Paulus III* ; 68. *Paulus IV* ; 69. *Carolus V* ; 70. *Ferdinandus I* ; 71. *Pallavicinius* ; 72. *Carolus Borromæus*.

IV. — Frontons des portails.

Il nous reste à indiquer, pour les trois portails, le sujet qui ornera le tympan de chacun des trois frontons.

Ce sujet semble déterminé par le titre même de notre basilique, qui est *Notre-Dame* ; il se rapportera donc à la Vierge, et par la triple place d'honneur qu'il occupera, il rappellera à toutes les

---

1. Dans l'iconographie grecque de ce concile, le roi Constantin, petit enfant, tient entre ses mains l'image du Christ ; Irène, l'image de la Vierge ; et les autres personnages de la scène, diverses images ; au milieu d'eux un évêque écrit l'anathème. (DIDRON, *Manuel d'iconographie chrétienne grecque et latine*, p. 351.)

2. Pour ce Ve concile de Latran, nous ne l'indiquons pas par un seul pape, Jules II, parce que c'est sous son successeur Léon X qu'il s'est terminé.

générations que Marie est la reine de ce palais dont elles vont franchir le seuil.

La *glorification de Marie*, exemplaire de la glorification de tous les élus ; tel est le sujet qui sera développé en trois scènes glorieuses.

1. *La constatation de la résurrection de la Vierge* (fronton du portail de Saint-Pierre).

2. *L'Assomption de la Vierge* (fronton du portail de la Sainte Vierge).

3. *Le couronnement dans le ciel* ; ce sujet occupera le fronton central [1].

Au sommet de ces trois frontons, *trois anges sonnant de la trompette* pour appeler le genre humain au jugement dernier.

CHAPITRE III

FAÇADE SEPTENTRIONALE DU TRANSEPT

Cette façade est décorée d'un transept formant avant-corps sur l'ensemble. La façade de ce transept est divisée en trois compartiments dans sa largeur et en quatre étages dans son élévation.

Le compartiment central a quatre étages et les deux compartiments latéraux n'en ont qu'un. Le premier de ces étages est occupé par un portail et par deux fenêtres semblables à celles des nefs ; le second comprend une galerie à jour ornée de vitraux et couronnée d'une balustrade ; le troisième, une grande rose avec un cadre ogive servant d'archivolte à la rose, deux quadrilobes et deux bas-reliefs aux quatre coins de la rose ; le quatrième, qui surmonte la corniche de la grande nef, est formé par une galerie arrêtée à ses extrémités par deux tourelles.

Quelle sera l'idée dominante de la décoration de cette façade ? La réponse nous est fournie par la tradition du moyen âge : « Dans l'église orientée du levant au couchant, les points cardinaux ont leur

---

1. Le portail de Notre-Dame de Paris est le chef-d'œuvre du genre, pour cette scène. (Ém. MALE, *L'art religieux du XIII[e] siècle en France*, p. 293.)

signification. Le nord, qui est la région du froid et de la nuit, est consacré de préférence à l'Ancien Testament, le midi, que réchauffe le soleil, que baigne la pleine lumière, est consacré au Nouveau [1]. »

Nous nous conformerons à cette tradition séculaire du moyen âge, aussi bien pour l'extérieur que pour l'intérieur de nos deux façades latérales, c'est-à-dire pour notre iconographie générale comprenant les statues du dehors et les vitraux du dedans. D'un côté, nous aurons pour thème de notre décoration extérieure, cette féconde idée : *Les développements de la révélation dans l'Ancienne Loi et les préparatifs à l'avènement du Messie* ; de l'autre, notre idée générale sera celle-ci : *Les origines et les progrès de la foi chrétienne dans notre pays de Lille et de la Flandre.*

Pour ce qui est de l'intérieur, l'Ancien Testament se lira dans les verrières des bas-côtés de la façade septentrionale, et le Nouveau Testament dans les verrières de la façade méridionale. La Bible et l'Évangile se dérouleront ainsi l'une en face de l'autre, sous les yeux ravis des pieux fidèles, et les scènes figuratives de l'une mettront dans une plus vive lumière les scènes historiques et miraculeuses de l'autre.

Ce plan a reçu la haute approbation d'un archéologue dont le nom fait autorité parmi nous et que nous aimons à citer en ce moment : « Au sujet de la question que vous me proposez, il me semble que l'hésitation n'est guère possible. Les vitraux de la sainte chapelle nous donnent une réponse très claire. L'histoire de l'Ancien Testament commence à l'entrée de l'église, du côté gauche, et se continue du même côté jusqu'à l'abside. Quant à l'idée d'opposer l'Ancien Testament au Nouveau, elle me paraît excellente et tout à fait dans la tradition du moyen âge. L'Ancien Testament se déroulant au nord de fenêtre en fenêtre, le Nouveau se développant au midi, l'œuvre se trouvera aussi claire que possible et de tout point irréprochable [2]. »

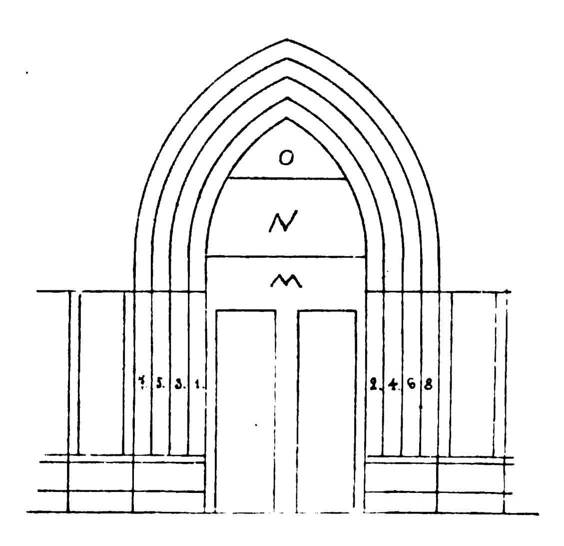
I. — La Porte de Saint-Joseph.

Ce portail est dédié au grand Patriarche en qui se termine l'Ancien Testament et commence le Nouveau. Ce choix s'imposait à nous. Outre la place prépondérante dont jouit à juste titre saint Joseph

---

1. Ém. MALE. *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 18.
2. M. Émile MALE, Lettre du 5 novembre 1905.

dans l'Église universelle dont il est le patron attitré, ce bon saint nous est particulièrement cher à Lille, en sa qualité de promoteur surnaturel de la basilique. C'est en effet du 19 mars 1849 qu'est datée la lettre que Pie IX remit à Gaëte, au cardinal Giraud, dans laquelle Sa Sainteté demande la restauration de l'insigne collégiale de Saint-Pierre sous le titre de Basilique de Notre-Dame de la Treille [1].



1. Pilier trumeau. — La statue de *saint Joseph* tenant l'Enfant Jésus dans les bras.

2. Ébrasements des parois. — Ils seront occupés par huit statues de *patriarches*, quatre antérieurs au déluge : [1] *Adam*, [3] *Enos*, [5] *Henoch*, et [7] Noé ; quatre postérieurs au déluge : [2] *Sem*, [4] *Heber*, [6] *Abraham*, [8] *Juda*, fils de Jacob.

3. Tympan. — Trois zones. — On y représentera quelques scènes figuratives de l'histoire de Joseph, fils du vieux Jacob, mises en regard de la vie de Joseph, époux de Marie et père nourricier de Jésus. — [M] *Joseph vendu par ses frères* et conduit en Égypte ; saint Joseph, pour soustraire Jésus à la fureur d'Hérode, fuit en Égypte. — [M] *Chasteté de Joseph*, intendant de Putiphar ; saint Joseph, chaste gardien de Marie. — [N] *Joseph expliquant les songes* ; saint Joseph reçoit en songe l'explication du céleste mystère

1. Archives de Notre-Dame de la Treille, *Livre bleu de l'œuvre*, p. 329.

accompli en Marie. — [N] *Joseph réserve du blé* pour le peuple ; saint Joseph veille sur Jésus, le vrai pain du ciel [1].

Au sommet du tympan, [O] le *triomphe de Joseph* porté aux honneurs par le roi Pharaon ; exaltation de saint Joseph proclamé par Pie IX, patron de l'Église universelle.

4. Voussures. — Par analogie avec le portail de la Vierge et le portail de Saint-Pierre, nous pouvons supposer un cordon de douze figurines, deux cordons de quatorze et un cordon de seize. Au total, cinquante-quatre figurines.

Dans les trois premiers cordons, nous représenterons la *généalogie légale de Jésus-Christ*, fils de David, fils d'Abraham, par saint Joseph, son père légal [2]. Nous y trouvons trois groupes de quatorze générations chacun [3] : 1. *Abraham*, *Isaac*, *Jacob*, *Juda*, *Phares*, *Esron*, *Aram*, *Aminadab*, *Naasson*, *Salmon*, *Booz*, *Obed*, *Jesse*, *David* ; — 2. *Salomon*, *Roboam*, *Abias*, *Asa*, *Josaphat*, *Joram*, *Ozias*, *Joatham*, *Achaz*, *Ezechias*, *Manasse*, *Amon*, *Josias*, *Jechonias* ; — 3. *Jechonias*, *Salathiel*, *Zorobabel*, *Abiud*, *Eliacim*, *Azor*, *Sadoc*, *Achim*, *Eliud*, *Eleazar*, *Mathan*, *Jacob*, *Joseph*, *Jesus*. — De ce dernier groupe, nous retranchons Joseph et Jésus, dont la statue se trouve sur le trumeau, ce qui réduit le groupe à douze statues, nombre demandé par la disposition des voussures.

---

1. Ces quatre scènes sont indiquées par saint Bernard (Leçons 5 et 6 du bréviaire du 19 mars).

Ille Joseph, fraterna ex invidia venditus et ductus in Ægyptum, Christi venditionem præfiguravit : iste Joseph, Herodianam invidiam fugiens, Christum in Ægyptum portavit.

Ille domino suo fidem servans, dominæ noluit commisceri : iste Dominam suam, Domini sui matrem, virginem cognoscens, at ipse continens, fideliter custodivit.

Illi data est intelligentia in mysteriis somniorum : isti datum est conscium fieri atque participem cœlestium sacramentorum.

Ille frumenta servavit non sibi sed omni populo : iste panem vivum e cœlo servandum accepit tam sibi quam toti mundo.

2. Saint Matthieu (ch. I) nous donne cette *généalogie légale* de Jésus-Christ, parce qu'il écrit spécialement pour les juifs. Or le père et la souche commune du peuple juif, c'est Abraham.— Saint Luc, qui s'adresse spécialement aux gentils, donne la *généalogie naturelle*, c'est-à-dire celle de Marie, mère de Jésus, et pour ce motif il remonte jusqu'à Adam, père du genre humain, des païens comme des juifs.

La généalogie selon saint Matthieu avait donc sa place marquée au portail du nord, consacré au peuple d'Israël, tandis que la généalogie selon saint Luc trouvera sa place tout indiquée dans les fenêtres de la grande nef centrale, qui sera toujours grande ouverte à l'humanité entière.

3. Les générations doivent se compter ainsi :

D'Abraham à David inclusivement, 14 ;
De Salomon à Jechonias père inclusivement, 14 ;
De Jéchonias fils à Jésus inclusivement; 14.

(Weber, *Les quatre évangiles en un seul*, p. 36.

Dans le quatrième cordon, qui comporte seize statuettes, nous représenterons la parenté immédiate de la sainte Famille de Nazareth, laquelle se compose de seize personnages : 1. *Sobé*, tante de saint Joseph, sœur de Jacob, son père ; 2. *Anne*, tante de saint Joseph, sœur de Jacob, son père ; 3. *Joachim*, époux de sainte Anne ; 4. *Élisabeth*, cousine de saint Joseph, fille de Sobé ; 5. *Zacharie*, époux d'Élisabeth ; 6. *Jean-Baptiste*, leur fils ; 7. *Cléophas*, frère de saint Joseph, fils de Jacob ; 8. *Jacques le Mineur* ; 9. *José* ; 10. *Jude* ; 11. *Simon* ; 12. *Marie* ; 13. *Salomé*, tous six neveux et nièces de saint Joseph, fils et filles de son frère Cléophas ; 14. *Zébédée*, époux de Salomé ; 15. *Jacques le majeur* ; 16. *Jean l'évangéliste*, tous deux petits-neveux de saint Joseph, fils de Zébédée et de Salomé [1].

5. Tympan du fronton. — Le tympan du fronton représentera : *Dieu donnant la loi à Moïse sur le Sinaï.* Au sommet du fronton : *Un ange portant les tables de la loi.*

II. — La Façade.

Elle se divise en quatre étages :

Premier étage. — Le compartiment central du transept est formé

---

1. Voici un tableau de cette parenté d'après le R. P. Casa-Joanna, professeur au collège romain. (*De verbo incarnato*. Rome, 1884, p. 175.)

Stemma cognatorum B. Joseph sponsi B. M. V.

Mathan genuit	1. Sobe quæ fuit mater	Élisabeth (conjugis Zachariæ) ex qua	Joannes Baptista	
	2. Jacob qui fuit pater	1. Cleophæ seu Alphæi, qui fuit pater	1. Salome (uxoris Zebedæi) quæ fuit mater	1. Jacobi majoris 2. Joannis evangelistæ
			2. Mariæ (Matth. c. 28) 3. Jacobi minoris, episcopi Jerosolymitani qui dicitur frater Domini, martyris. 4. Jose seu Joseph (Matth. c. 27). 5. Judæ apostoli. 6. Simonis seu Simeonis (Thaddæi), apostoli, secundi episcopi Jerosolymitani, martyris.	
		2. B. Joseph		
	3. Annam (uxorem B. Joachim) quæ fuit mater	B. Mariæ ex qua	Jesus Christus.	

par un portail, dont nous venons parler, et par deux grandes fenêtres semblables à celles de la nef.

Les quatre contreforts formant la division de la façade sont ornés de quatre niches à droite et de quatre niches à gauche. On y placera, d'un côté, les quatre grands *écrivains sacrés :* 1. *Moïse ;* 2. *Josué ;* 3. *David;* 4. *Salomon;* de l'autre côté, les quatre grands *prophètes :* 5. *Isaïe ;* 6. *Jérémie ;* 7. *Ézéchiel ;* 8. *Daniel.*

Deuxième étage. — Il comprend une galerie à jour ornée de six verrières et couronnée d'une balustrade. Ces six verrières, visibles seulement de l'intérieur, représenteront les *six âges du monde* [1] et feront pendant aux six grandes époques de l'ère chrétienne représentées dans l'autre bras du transept, au même étage.

Troisième étage. — Une grande rose dans un cadre ogive occupe toute la largeur de cet étage.

Dans le cordon de sculpture qui lui sert d'archivolte, on placera *la vie humaine* [2], suivant le conseil de Didron [3].

Dans les angles inférieurs de ce cadre se trouveront deux grands bas-reliefs : d'un côté, une scène figurative de l'Ancien Testament : *Aman devant Esther et Mardochée ;* de l'autre côté, *Satan renversé aux pieds de Marie et de Joseph*, son époux.

Dans les deux quadrilobes des angles supérieurs du cadre ogive : d'un côté, la *lune* à son périgée, c'est-à-dire l'astre de la nuit, et le *hibou* [4], attribut de la nuit ; de l'autre côté, le *soleil*, l'astre du jour, et le *coq*, attribut du jour. C'est une nouvelle allusion aux ombres figuratives de l'Ancien Testament et à la pleine lumière de la prédication évangélique.

Chaque angle de cet étage est couronné de deux niches, ornées de deux statues ; nous y placerons les auteurs sacrés ou les héros des livres qui portent leurs noms : *Judith, Tobie, Job, Esther.* Deux niches semblables et à la même hauteur occupent les parties extrêmes ;

---

1. Didron, *Annales archéologiques*, I, 435.

2. *Ibidem*, I, 422-440.

3. Je proposerais la *vie humaine* pour la rose du nord, et la *roue de la fortune* pour la rose du midi. D'abord, au nord, l'homme viendrait au monde et suivrait la période des âges ; puis, au sud, il s'agiterait dans le cercle du bonheur ou de l'infortune où nous tournons tous. (*Annales archéologiques*, XVII, 211.)

4. Les *bestiaires* nous apprennent que le hibou a les yeux faits de telle sorte qu'il ne voit pas clair pendant le jour ; aussi, quand il s'aventure en pleine lumière, les oiseaux lui donnent-ils la chasse. Le hibou devient ainsi une image de l'aveuglement du peuple juif, qui a fermé les yeux au soleil. (Ém. Male, *L'art religieux du XIII[e] siècle en France*, p. 63.)

elles recevront les statues de *Samuel* (livre des juges et premier livre des rois), *Ruth, Esdras, Jésus*, fils de Sirach (livre de l'ecclésiastique).

Quatrième étage. — Il comprend une galerie de onze ou de treize statues :

Si treize statues sont nécessaires, elles représenteront les *douze petits prophètes : Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie* et *Malachie*. Le prophète *Baruch*, qui se trouve dans une catégorie à part entre les grands et les petits prophètes, occuperait le centre de la galerie.

Si onze statues seulement doivent y trouver place, nous proposerions d'y représenter dix petits prophètes au choix, avec la statue centrale de *saint Jean-Baptiste*, qui eut la gloire de montrer de la main le Messie qu'il annonçait au monde [1].

CHAPITRE IV

FAÇADE MÉRIDIONALE DU TRANSEPT

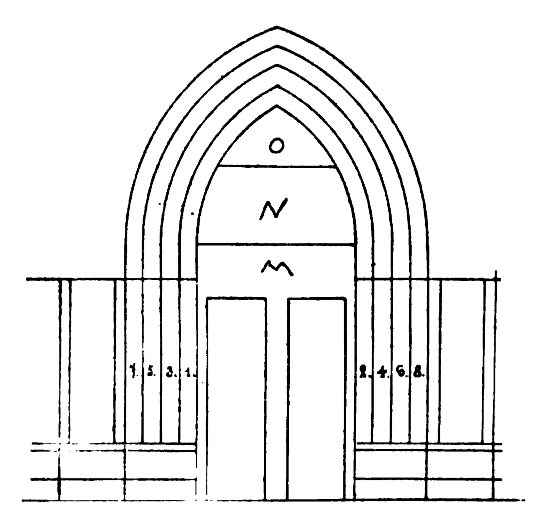
L'idée dominante de la décoration de cette façade méridionale, c'est, nous l'avons déclaré plus haut, le tableau des progrès de la foi chrétienne dans nos contrées. C'est donc l'histoire abrégée du Propre des saints de notre diocèse [2] que nous devons écrire sur le côté de notre basilique qui est exposé aux chauds rayons du soleil du midi ; ce sont des souvenirs bien chers à notre piété que nous devons évoquer, les souvenirs salutaires et réconfortants de nos martyrs qui sont morts pour la foi, de nos apôtres qui l'ont semée parmi nous, de nos évêques qui l'ont cultivée, de nos confesseurs, de nos vierges et de nos veuves chrétiennes qui l'ont pratiquée jusqu'à l'héroïsme, fidèles jusqu'à la mort au Christ de leur baptême, au Christ-Jésus, le divin soleil de Justice, qui rayonna d'un doux éclat dans chacune de leurs âmes !

1. « Vidit Joannes Jesum venientem ad se, et ait : Ecce agnus Dei... Altera die, iterum stabat Joannes et ex discipulis ejus duo ; et respiciens Jesum ambulantem, dicit : Ecce agnus Dei. » (Joann., I, 29, 35.)

2. Voir : *Les saints du diocèse de Cambrai*, par M. le chanoine M. Hélin, curé de Saint-Michel. Lille, 1897. In-8.

I. — La Porte de Saint-Eubert.

C'est à saint Eubert ou Eugène que sera dédié le portail du midi. Sa qualité de patron secondaire de la ville de Lille lui donne droit à cet hommage d'amour et de reconnaissance. Si Notre-Dame de la Treille, honorée depuis le XIIIe siècle dans notre cité, est devenue la reine et la patronne de Lille depuis la mémorable consécration du 28 octobre 1634, saint Eubert ne doit pas pour cela disparaître de notre culte local, et nous sommes heureux de lui réserver, dans notre iconographie, une place qui sans être la première, est cependant une place d'honneur, une place à part, une place digne encore de lui être offerte.



1. Pilier trumeau. — La statue de Saint Eubert [1], apôtre et patron de Lille.

2. Ébrasements des parois. — Les huit statues qui les orneront seront celles des *apôtres* de la foi dans nos contrées : [1] *Saint Piat* [2]; [3] *Saint Chrysole* [3]; [5] *Saint Denis* [4]; [7] *Saint*

1. Saint Eubert ou Eugène, compagnon des saints Chrysole, Piat et autres, évangélisa notre pays sous Dioclétien et Maximien ; il mourut en 299 et fut inhumé à Seclin.

2 Saint Piat, apôtre de Seclin, natif de Bénévent, martyrisé et inhumé à Seclin, sous Dioclétien et Maximien, vers l'an 299.

3. Saint Chrysole, évêque et martyr, apôtre et patron de Comines, mort vers l'an 287.

4. Saint Denis, évêque de Paris et martyr.

Quentin [1]; et celles des premiers *évêques* qui l'y ont cultivée : [2] *Saint Éleuthère* [2], et [4] *Saint Éloi* [3], à Tournai ; [6] *Saint Géry* [4], et [8] *Saint Aubert* [5], à Cambrai.

3. TYMPAN. — Les trois zones du tympan comprendront les scènes suivantes: [M] *Consécration de la Collégiale,* en 1066; [N] *La châsse de saint Eubert* apportée, à cette occasion, de Seclin à Lille, où elle resta [6]; [O] *Apothéose de saint Eubert.*

4. VOUSSURES. — Elles comprendront quatre gorges ou cordons, de douze, quatorze, quatorze et seize figurines ; en totalité, cinquante-six figurines.

Premier cordon. — LE TRÉSOR DES RELIQUES DE LA COLLÉGIALE : 1. La *Vraie Croix* [7]; 2. La *Sainte Épine* [8]; 3. Le *Joyel Notre-Dame* [9]; ces trois insignes reliques sont portées par des anges; 4. *Saint Macaire* [10]; 5. *Saint Donatien* [11]; 6. *Saint Calixte* [12];

1. Saint Quentin, fils d'un sénateur romain, vint de Rome en Gaule pour y annoncer l'Évangile; il fut l'apôtre du Vermandois et subit le martyre, en 302, dans la ville de Vermand.

2. Saint Éleuthère, natif de Tournai, devint évêque de cette ville ; il mourut l'an 531, après quarante-cinq ans d'épiscopat.

3. Saint Éloi, né au territoire de Limoges, vécut à la cour des rois Clotaire et Dagobert, devint évêque de Tournai et de Noyon, et mourut, à l'âge de soixante-dix ans, le 1er décembre 659.

4. Saint Géry, évêque de Cambrai et d'Arras, mort le 11 août vers l'an 619, et inhumé dans la basilique de Saint-Médard, appelée plus tard Saint-Géry, à Cambrai.

5. Saint Aubert, évêque de Cambrai et d'Arras, mort le 15 décembre 668 et inhumé près de Cambrai, en l'église Saint-Pierre qui, plus tard, s'appela Saint-Aubert, ainsi que le monastère qui y fut annexé.

6. Voir: Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille,* I, 19.

7. Cette relique, l'une des plus considérables qui existent en France, fut donnée à Saint-Pierre par un croisé, Gautier de Courtrai, prêtre flamand, chancelier de l'empereur Baudouin Ier (Voir ROHAULT DE FLEURY, *Mémoire sur les instruments de la Passion,* 132 et 133, et figure XII). Cette relique insigne est conservée à Saint-Étienne, à Lille.

8. *Ibidem,* p. 211. — Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille,* III, 379.

9. La châsse du Joyel était d'un très grand prix ; elle contenait des cheveux de la sainte Vierge et le précieux lait, c'est-à-dire une substance crayeuse provenant d'une grotte voisine de Bethléem, où l'on dit que la Vierge allaita l'Enfant Jésus. — Elle fut détruite dans l'incendie allumé par les bombes autrichiennes, le 29 septembre 1792. (Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille,* I, 366 ; III, 379, 396-398, 416.)

10. Saint Macaire, évêque, dont l'élévation fut faite à Gand, le 9 mai 1067, par Baudouin, évêque de Tournai. A cette occasion, un bras fut donné à la Collégiale de Lille. (Mgr HAUTCŒUR, *Histoire,* I, 20.)

11. Saint Donatien, évêque de Reims, vers la fin du IVe siècle.

12. Saint Calixte, pape et martyr.

7. *Saint Évrard* [1] ; 8. *Saint Adrien* [2] ; 9. *Saint Nicaise* [3] ; 10. *Sainte Claire* [4] ; 11. *Sainte Barbe* [5] ; 12. *Sainte Ursule* [6].

Dans les autres cordons, figurera le TRÉSOR DES RELIQUES DE LA BASILIQUE [7].

Deuxième cordon: Les douze apôtres entourant deux anges, dont l'un portera la *crèche de Notre-Seigneur* [8] et l'autre le *suaire de la Vierge* [9] (figurines 13 à 26).

Troisième cordon : 27. *Saint Marcellin* [10] ; 28. *Saint Clément* [11] ; 29. *Saint Humbert* [12] ; 30. *Saint Arnould* [13] ; 31. *Saint Charles le Bon* [14] ; 32. *Sainte Plinia* [15] ; 33. *Sainte Rosalie de Palerme* [16] ;

---

1. Saint Évrard, duc de Frioul, seigneur de Cysoing, et fondateur de l'abbaye, mort le 16 décembre 867. — Ses reliques furent données à la collégiale le 28 septembre 1662.

2. Saint Adrien, martyr.

3. Saint Nicaise, évêque de Reims, martyrisé dans son église, vers 407, avec ses compagnons.

4. Sainte Claire, martyre des Catacombes; sa fête se célèbre le 25 novembre. (Mgr HAUTCŒUR, *Documents*, p. 126.)

5. Sainte Barbe, vierge et martyre sous Maximien.

6. Sainte Ursule, vierge et martyre; ses reliques furent données à la Collégiale, lors de leur grande translation à Cologne, vers 1260.

7. Mgr HAUTCŒUR donne la nomenclature des reliques de la Basilique dans son *Histoire de Notre-Dame de la Treille* (331-335) et celles des reliques de la Collégiale, dans ses *Documents*.

8. Cette relique du Saint berceau de l'Enfant Jésus (S. Culla di N. S. G. C.) est un fragment de bois, donné par Mgr Bastide, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, après les fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Treille. Il l'avait obtenue de Mgr Ricci sacriste majeur de cette basilique.

9. Fragment d'étoffe provenant des Chartreux de Valenciennes, avec une cédule du XIIIe siècle portant ces mots : « De pallio quo cooperta fuit beatissima Dei genitrix Maria, quando per apostolos portabatur ad sepeliendum. »

10. Saint Marcellin, pape et martyr (295 à 304). On croit qu'il envoya dans nos contrées les saints prédicateurs de la foi, Eubert, Piat et Chrysole. La relique, fragments d'os, fut donnée par Mgr Marinelli, sacriste, le 3 mai 1874.

11. Saint Clément, pape et martyr.

12. Saint Humbert, issu d'une race noble parmi les Francs, né à Maizières-sur-Oise ; fondateur et abbé de Maroilles : mort et inhumé dans cette abbaye vers 682.

13. Saint Arnould, évêque de Soissons, patron des brasseurs. Sa relique a été donnée le 16 décembre 1891 par Mgr Faict, évêque de Bruges.

14. Saint Charles le Bon, comte de Flandre, assassiné le 2 mars 1127. Sa relique, fragment de côte, a été donnée par Mgr Faict, évêque de Bruges, le 20 février 1881.

15. Sainte Plinia, vierge et martyre, dont le corps entier, extrait le 22 avril 1844, du cimetière de Saint-Laurent, ancienne catacombe de Saint-Cyriaque, fut donné par Pie IX, pour Notre-Dame de la Treille, le 23 septembre 1847. La tablette fermant le loculus où était déposé ce corps saint portait pour inscription : PLINIA ANN. XX.

16. Sainte Rosalie de Palerme, vierge, morte en 1160. Sa relique, fragment de tibia, fut rapportée de Sicile par le Lillois Bon de Fourmestraux, en 1662, et donnée par lui, à l'église Sainte-Catherine, d'où elle passa à Notre-Dame de la Treille.

34. *Saint Victor* [1] ; 35. *Saint Antoine de Padoue* [2] ; 36. *Saint Laurent,* diacre [3] ; 37. *Saint Paul de la Croix* [4] ; 38. *Saint Pie V* [5] ; 39. *Saint Sébastien* [6] ; 40. *Saint Longin* [7].

Quatrième cordon : 41. *Sainte Apolline* [8] ; 42. *Sainte Catherine* [9] ; 43. *Sainte Cécile* [10] ; 44. *Sainte Claire d'Assise* [11] ; 45. *Sainte Clotilde* [12] ; 46. *Sainte Colette* [13] ; 47. *Sainte Françoise Romaine* [14] ; 48. *Sainte Germaine Cousin* [15] ; 49. *La B. Marguerite-Marie* [16] ; 50. *Sainte Marie-Madeleine* [17] ; 51. *Sainte Marie-Madeleine de Pazzi* [18] ; 52. *Sainte Monique* [19] ; 53. *Sainte Rose de Lima* [20] ; 54. *Sainte Scholastique* [21] ; 55. *Sainte Thérèse* [22] ; 56. *Sainte Theudosie* [23].

---

1. Saint Victor, martyr, non autrement désigné.
2. Saint Antoine de Padoue, né à Lisbonne en 1195, mort en 1231, franciscain.
3. Saint Laurent, diacre de l'Église romaine, martyrisé vers 258.
4. Saint Paul de la Croix, fondateur des Passionnistes, mort en 1775.
5. Saint Pie V, Michel Ghislieri, né à Bosco, près d'Alexandrie, en 1504, pape de 1566 à 1572, avait appartenu à l'ordre des Dominicains.
6. Saint Sébastien, né à Narbonne vers 250, officier et attaché à la maison de Dioclétien, fut martyrisé en 288.
7. Saint Longin, fêté par l'Église latine le 15 mars, est le soldat qui ouvrit d'un coup de lance le côté du Sauveur; il fut martyrisé à Césarée de Cappadoce.
8. Sainte Apolline, vierge d'Alexandrie, souffrit le martyre sous l'empereur Philippe l'Arabe, l'an 248.
9. Sainte Catherine, d'Alexandrie, vierge et martyre vers 312.
10. Sainte Cécile, vierge et martyre romaine vers 230.
11. Sainte Claire d'Assise, née en cette ville en 1194, morte en 1253, canonisée en 1255 par Alexandre IV.
12. Sainte Clotilde, reine des Francs, femme de Clovis, morte en 545.
13. Sainte Colette, née à Corbie en 1380, morte à Gand en 1446, canonisée par Pie VII, en 1807.
14. Sainte Françoise Romaine, dame romaine, née en 1384, morte en 1440.
15. Sainte Germaine Cousin, la bergère de Pibrac, morte en 1601.
16. La B. Marguerite-Marie Alacoque, née à Lauthecour, diocèse d'Autun, le 22 juillet 1647, morte le 17 octobre 1690.
17. Sainte Marie-Madeleine, Maria Magdalena des Évangiles.
18. Sainte Marie-Madeleine de Pazzi, née à Florence en 1566, carmélite, morte en 1607, canonisée par Alexandre VII en 1669.
19. Sainte Monique, mère de saint Augustin, née en 332, morte en 384.
20. Sainte Rose de Lima, née en cette ville, en 1586, entrée dans le tiers-ordre de Saint-Dominique, morte en 1617, canonisée par Clément X en 1671.
21. Sainte Scholastique, vierge, sœur de saint Benoît de Nursia, mourut vers 543.
22. Sainte Thérèse, née en 1515, à Avila, en Castille, réformatrice des carmélites, mourut en 1582 et fut canonisée trente-neuf ans après sa mort.
23. En 1853, Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, rapporta d'Italie le corps d'une martyre des catacombes, nommée Aurelia-Theudosia, et que son inscription désignait comme Amiénoise. La chapelle Saint-Augustin, où ces reliques furent déposées solennellement en 1854, prit dès lors le nom de chapelle de Sainte-Theudosie. (*Description de la cathédrale d'Amiens*, par G. Durand, p. 183.)

La liste que nous venons de donner forme un choix qu'il sera toujours loisible de modifier dans ses détails [1].

5. Tympan du fronton. — Dans ce tympan sera représentée la *promulgation de la loi nouvelle.* Au sommet du fronton : *Un ange portant l'Évangile*, code de la loi nouvelle.

A l'angle des deux contreforts, nous placerons la statue du promoteur de la basilique actuelle, l'abbé *Charles Bernard* [2], faisant pendant à la statue de *Baudouin de Lille*, comte de Flandre, fondateur de l'ancienne collégiale ; cette dernière sera placée du côté nord, à l'angle des deux contreforts symétriques de ceux de la façade méridionale.

II. — La Façade.

Elle se divise en quatre étages :

Premier étage. — Après les apôtres et les martyrs qui ont semé la foi dans notre contrée, après les évêques fondateurs de chrétientés qui l'ont cultivée, nous rappellerons le souvenir de huit saints évêques, dont la mémoire est particulièrement honorée parmi nous : 1. *Saint Amand* [3] ; 2. *Saint Omer* [4] ; 3 *Saint Amé* [5] ; 4. *Saint Etton* [6] ;

---

1. Dans ce choix nous avons omis à dessein les noms des saints ou saintes qui sont déjà représentés dans les ébrasements, comme saint Piat, ou dans la façade, comme saint Éloi, saint Amand, et même dans les statues du reste de la basilique, par exemple les quatre pèlerins de Notre-Dame de la Treille, les fondateurs d'ordres, etc. En effet, si rien n'empêche de les représenter une seconde fois, au point de vue spécial et nouveau de leurs reliques, n'est-il pas préférable, quand on le peut, d'éviter une redite, même justifiée ?

2. Charles-Joseph Bernard, né à Lille, le 8 novembre 1806, professeur de philosophie au grand séminaire de Cambrai en octobre 1831, ordonné prêtre en décembre 1831, vicaire à Bavay le 26 septembre 1833 durant quelques mois, forcé à un repos de quelques années pour rétablir sa santé, placé le 30 mars 1842 à la tête de la paroisse Sainte-Catherine de Lille, nommé, trois ans après, vicaire général du diocèse, démissionnaire le 7 août 1877, décédé à Cambrai le 6 septembre 1882.

3. Saint Amand, évêque, missionnaire, fondateur d'abbayes, apôtre de la Gaule Belgique, né le 7 mai 594, mort le 6 février 681, à l'abbaye d'Elnon, qu'il avait fondée, et qui, dans la suite, porta son nom.

4. Saint Omer, né près de Constance, sur le Rhin, moine de Luxeuil, puis évêque des Morins, mort l'an 670 et inhumé dans la basilique de Sithieu, qui devint plus tard la cathédrale de Saint-Omer.

5. Saint Amé ou Aimé, archevêque de Sens, fut exilé par le roi Thierry au monastère de Péronne ; il fut ensuite confié à la garde de saint Maurand, qui vécut avec lui, assista à sa mort en 690 et l'inhuma à Bruel, aujourd'hui Merville. Son corps fut ensuite transporté à Douai.

6. Saint Etton ou Zé, évêque missionnaire dans le Hainaut et l'Artois, mort vers 652, spécialement honoré à Dompierre.

5. *Saint Remi*[1] ; 6. *Saint Vaast*[2] ; 7. *Saint Ghislain*[3] ; 8. *Saint Wasnon*[4]. Ces huit statues trouveront place sur les quatre contreforts formant la division de la façade et ornés de quatre niches à droite et de quatre niches à gauche.

Deuxième étage. — Il comprend une galerie de six vitraux surmontée d'une balustrade ajourée ; ces six vitraux caractériseront, sous les traits de six grands papes, six périodes importantes de l'histoire de l'Église catholique.

Troisième étage. — Une grande rose s'épanouit au milieu de cet étage dont elle occupe presque la totalité. La *roue de la fortune*[5] sera sculptée dans le cordon de pierre qui lui sert d'archivolte, par opposition à la *vie humaine* représentée dans la rose septentrionale.

La science auxiliaire de la foi sera figurée dans les deux bas-reliefs placés au-dessous de la grande rose : d'un côté l'*Université de Douai*[6] avec ses illustrations ; de l'autre côté l'*Université catholique de Lille* avec ses fondateurs.

Pour Douai, le groupe pourra se composer des personnages suivants : *Pie IV* ; *Richardot*[7] ; *Allen*[8] ; *Estius*[9] ; *Sylvius*[10] ;

1. Saint Remi, évêque de Reims, mourut le 13 janvier 533, à l'âge de quatre-vingt-seize ans et après soixante-quatorze ans d'épiscopat.

2. Saint Vaast, catéchiste de Clovis, évêque d'Arras et de Cambrai, mort en 540.

3. Saint Ghislain, d'abord moine de Saint-Basile, puis évêque d'Athènes, quitta la Grèce, se rendit à Rome, puis dans le Hainaut, où il fonda le monastère de Celles, aujourd'hui ville de Saint-Ghislain ; il mourut vers 689.

4. Saint Wasnon, venu d'Irlande, se fixa au monastère fondé par saint Ghislain, puis fut appelé à réformer le chapitre de Condé ; il mourut en cette ville l'an 680.

5. Les deux cercles de la *vie humaine* et de la *fortune*, distincts en apparence, sont concentriques en réalité ; ils composent à eux seuls le cycle total de la vie humaine. (Didron, *Annales archéologiques*, i, 131.)

6. L'Université de Douai fut fondée par bulle du pape Pie IV, en date du 6 janvier 1560, et par lettres patentes du souverain du pays, Philippe II, en date du 19 janvier 1562. Elle ouvrit ses cours le 5 octobre suivant. — Voir : G. Cardon, *La fondation de l'Université de Douai*. Paris, 1892. In-8.

7. François Richardot, né à Morey, en 1507, évêque d'Arras en 1561, mort en 1574. Il fut l'un des plus ardents promoteurs de l'Université de Douai ; il y enseigna même, au début, la théologie. — (Voir : l'abbé Th. Leuridan, *Les théologiens de Douai, IV, François Richardot*. Amiens, 1895. In-8.)

8. Guillaume Allen (Alanus), dit le cardinal d'Angleterre, né en 1532 à Rossal (Lancastre), mort à Rome en 1594. Il reçut le doctorat en théologie à Douai où il enseigna plusieurs années ; il fonda des collèges pour ses compatriotes exilés, à Douai, à Reims et à Rome. En 1589 il fut nommé archevêque de Malines, mais ne prit pas possession de son siège, le pape l'ayant retenu auprès de lui.

9. Guillaume Estius (van Est), né à Gorcum en 1542, professeur à la faculté de théologie de Douai, recteur et chancelier de l'Université, mort le 20 septembre 1613 (Voir : l'abbé Th. Leuridan, *Les théologiens de Douai, V, Guillaume Estius*. Amiens, 1896. In-8.)

10. François Sylvius (Du Bois), né à Braine-le-Comte en 1581, étudiant, puis professeur

Du Buisson [1]; ces quatre derniers forment ce que l'on a appelé d'une manière assez pittoresque le *quadrige* de Douai. On pourrait y ajouter le célèbre chancelier *Hangouart* [2].

Pour Lille, le groupe se composerait de *Pie IX* [3], de Mgr *Éd. Hautcœur* [4], de M. *Philibert Vrau* [5] et des quatre hautes personnalités qui peuvent parfaitement constituer le *quadrige* de l'Université lilloise : Mgr *L. Baunard* [6], M. *J. Didiot* [7]; M. *Am. de Margerie* [8] et M. *de Vareilles-Sommières* [9].

Dans les angles supérieurs de ce troisième étage se trouvent deux quadrilobes où seront placées les armes des Universités de Paris et de Louvain, d'une part; de Douai et de Lille, d'autre part.

Aux angles de cet étage, dans les huit niches prévues, pourront être placées les huit statues suivantes : deux saints *évêques* : 1. *Saint Folquin* [10]; 2. *Saint Gohard* [11]; deux saints *abbés* : 3. *Saint*

---

de théologie et vice-chancelier de l'Université de Douai, mort en odeur de sainteté, le 27 février 1649. (Voir: l'abbé TH. LEURIDAN, *Les théologiens de Douai, III, François Sylvius*. Amiens, 1894. In-8.)

1. Jean du Buisson (Rubus), né à Ville en Hainaut, professa la théologie à Douai durant 30 années; il fut aussi chancelier de l'Université. Il mourut en 1595.

2. Wallerand Hangouart, prévôt de Saint-Amé de Douai, premier chancelier et premier recteur de l'Université, mort le 19 janvier 1568. Il avait été nommé doyen de Saint-Pierre de Lille le 19 juin 1553 et conserva cette dignité jusqu'à sa mort.

3. Les lettres apostoliques de S. S. Pie IX, portant érection canonique de l'Université catholique de Lille, sont datées du 16 décembre 1876.

4. Mgr Édouard Hautcœur, né à Bruay (Nord) en 1830, fondateur et premier recteur, puis chancelier de l'Université catholique, protonotaire apostolique ad instar participantium.

5. M. Philibert Vrau, né à Lille, en 1829, décédé à Lille le 16 mai 1905, fondateur et bienfaiteur insigne de l'Université catholique.

6. Mgr Louis Baunard, né à Bellegarde (Loiret) en 1828, prélat de la maison de Sa Sainteté, recteur de l'Université catholique.

7. M. le chanoine Jules Didiot, né à Cheppy (Meuse) en 1840, doyen de la faculté de théologie, décédé à Montbras (Meuse), le 20 décembre 1903.

8. M. Amédée Jacquin de Margerie, né à Paris en 1825, doyen de la faculté de philosophie et lettres, décédé à Langrune (Calvados), le 21 septembre 1905.

9. M. Gabriel de Vareilles-Sommières, né à Poitiers (Vienne) en 1816, doyen de la faculté de droit, décédé à Sommières (Vienne), le 16 octobre 1905.

10. Saint Folquin, fils de Jérôme, oncle de Charlemagne, devint évêque de Thérouanne ; il mourut dans un âge avancé, durant la visite de son diocèse, au village d'Esquelbecq, le 14 décembre 855.

11. Saint Gohard, d'abord moine, puis évêque d'Hildesheim. La tradition dit que, jeune encore, il se réfugia à Arnèke pour fuir les honneurs et qu'il y exerça les fonctions pastorales. Il mourut en 1038.


Mgr Louis Baunard
M. le chan. Jules Didiot

Bertin [1]; 4. *Saint Winoc* [2]; deux saints *laïques*: 5. *Saint Druon* [3]; 6. *Saint Benoît Labre* [4]; deux saintes femmes: 7. *Sainte Rictrude* [5]; 8. *Sainte Pharaïlde* [6].

Quatrième étage. — Cet étage comprend une galerie de onze statues, dont on pourrait faire la *galerie des Vierges;* nous en trouvons la liste dans notre propre diocésain: 1. *Sainte Geneviève* [7]; 2. *Sainte Maxellende* [8]; 3. *Sainte Rainelde* [9]; 4. *Sainte Aldegonde* [10]; 5. *Sainte Aldetrude* [11]; 6. *Sainte Madelberte* [12]; 7. *Sainte Eusébie* [13]; 8. *Sainte Gertrude* [14]; 9. *Sainte Gudule* [15]; 10. *Sainte Hiltrude* [16]; 11. *Sainte Refroie* [17].

---

1. Saint Bertin, moine de Luxeuil, vint, avec saint Mommelin et saint Ebertramne, s'offrir à saint Omer, évêque de Thérouanne. Il fut abbé du monastère de Sithieu, qui plus tard porta son nom ; il mourut plus que centenaire, vers l'an 709.

2. Saint Winoc, disciple de saint Bertin, fut envoyé par lui pour fonder le monastère de Wormhout, transféré dans la suite à Bergues, et placé sous le vocable même de saint Winoc. Il mourut le 6 novembre de l'an 717.

3. Saint Druon, natif d'Épinoy, près de Carvin, vécut en reclus au village de Sebourg, non loin de Valenciennes ; il mourut dans une heureuse vieillesse le 16 avril 1186.

4. Saint Benoît-Joseph Labre, né à Amettes le 26 mars 1748, mort à Rome le 16 avril 1783.

5. Sainte Rictrude, épouse d'Adalbaud, mère de Maurand, de Clotsende, d'Eusébie et d'Adalsende, vécut dans la viduité au monastère de Marchiennes qu'elle avait fondé, et mourut à 74 ans, le 12 mai 618.

6. Sainte Pharaïlde, issue de la race royale des Francs, vécut de longues années en viduité, à Bruay, près Valenciennes, et mourut en 699. Son corps fut transporté à Gand.

7. Sainte Geneviève de Nanterre, vierge, patronne de Paris, morte en 512.

8. Sainte Maxellende, vierge, martyrisée à Caudry l'an 670.

9. Sainte Rainelde ou Reine, native de Condé, fut martyrisée vers l'an 715. Elle est spécialement vénérée à Condé.

10. Sainte Aldegonde, née à Cousolre en Hainaut, en 630, fondatrice du monastère de Maubeuge, morte le 30 janvier 684.

11. Sainte Aldetrude, fille de saint Vincent et de sainte Vaudru, et nièce de sainte Aldegonde, lui succéda comme abbesse du monastère de Maubeuge ; elle mourut le 25 février 696.

12. Sainte Madelberte, fille de sainte Vaudru, fut abbesse de Maubeuge ; elle mourut le 7 septembre, vers l'an 705, et fut inhumée à Liège, dans la cathédrale.

13. Sainte Eusébie fut élevée à Marchiennes par son aïeule sainte Gertrude, devint abbesse de ce monastère et mourut le 16 mars vers l'an 650.

14. Sainte Gertrude, fille de Pépin de Landen et d'Itta, devint abbesse de Nivelles, et mourut le 20 mars 659. Elle fut inhumée à Nivelles.

15. Sainte Gudule, sœur de sainte Rainelde et de saint Émebert, mourut en 712 ; son corps fut transféré à Bruxelles, dont elle est devenue la patronne.

16. Sainte Hiltrude, fille de Vibert, comte de Poitiers, fondateur du monastère de Liessies, se renferma dans une petite cellule près de ce monastère et y vécut saintement durant dix-sept années. Elle mourut le 27 septembre 785.

17. Sainte Refroie ou Renfroie, fille de saint Aldebert, comte d'Ostrevant, et de sainte Reine, nièce du roi Pépin, fut abbesse du monastère de Denain et mourut en 775.

Le centre de la galerie serait occupé par sainte Geneviève, ayant à sa droite et à sa gauche les deux vierges martyres, sainte Maxellende et sainte Rainelde.

CHAPITRE V

LES DEUX FAÇADES LATÉRALES

Les deux façades du nord et du midi sont décorées de gracieux édicules qui couronnent les puissants contreforts de la basilique. Les quarante-deux édicules de nos quarante-deux contreforts doivent abriter autant de statues dont il convient de prévoir le choix [1].

A l'exemple de ce qui a été fait dans la basilique Saint-Pierre de Rome où une place d'honneur a été réservée aux *ordres religieux* dans la personne de leurs fondateurs, il nous semble qu'il convient aussi qu'à Lille nous reconnaissions bien haut le rôle important du clergé régulier, à côté du clergé séculier, pour la prédication de l'Évangile, et des congrégations religieuses pour la propagation de la foi, soit par la prière, soit par l'action.

Outre onze niches [2] vides qui attendent leurs statues (cinq dans la grande nef, trois dans le transept à droite de la confession de saint Pierre et deux dans le transept du côté gauche), il y a actuellement, dans la grande basilique romaine, vingt-six statues. Ce sont les suivantes que nous énumérons d'après le guide du chanoine de Bleser [3], sans tenir compte de l'ordre chronologique qui n'est d'ailleurs pas observé à Rome.

1. *Saint Gaëtan de Thienne* [4].

---

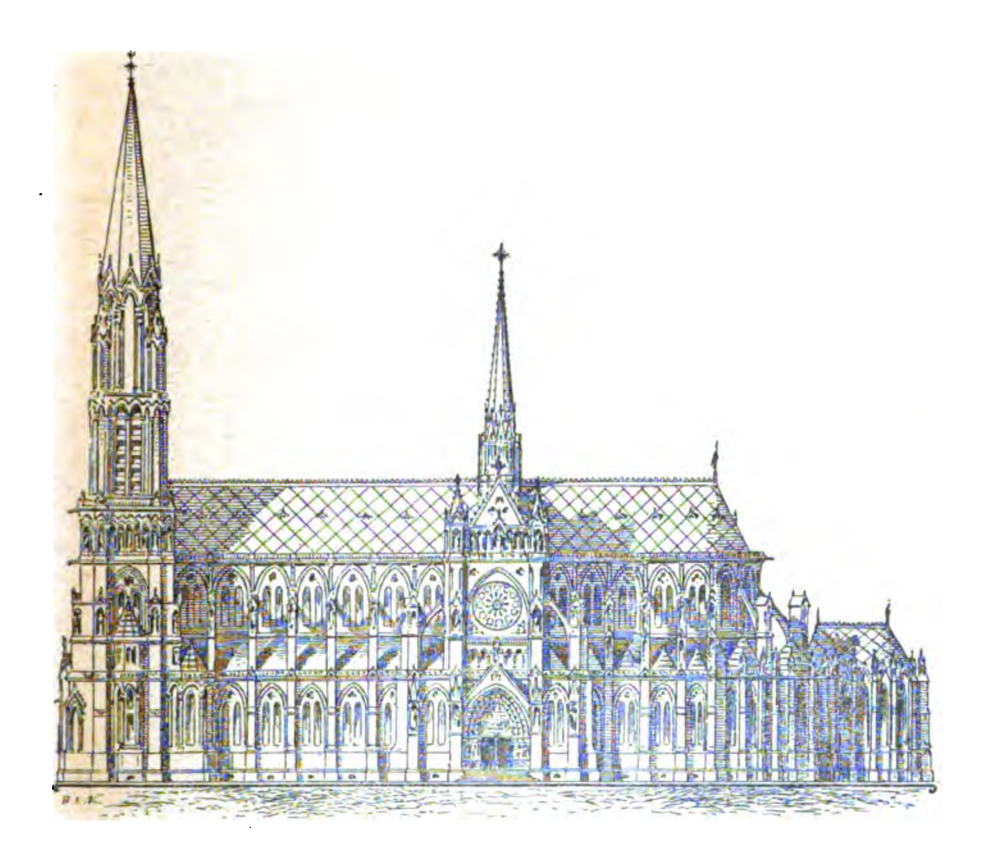
1. Il n'y a pas lieu de rappeler par les statues du dehors les autels du dedans, parce que ces autels se trouvent non pas dans une chapelle de la basilique, mais dans la basilique elle-même et que rien de l'architecture extérieure n'annonce leur existence à l'intérieur.

2. Celle de ces niches qui se trouve au-dessus de la statue de bronze de saint Pierre ne sera, dit-on, jamais occupée.

3. De Bleser, *Rome et ses monuments; Guide du voyageur catholique dans la capitale du monde chretien*, p. 118-132.

4. Saint Gaëtan de Thienne, né à Vicence en 1480, mort en 1547, fonda, en 1524, l'ordre de clercs réguliers qui prit le nom de *Théatins*. Ces religieux prêchaient, visitaient les malades et les prisonniers, assistaient les condamnés et combattaient les erreurs dans la foi.

2. *Saint Jérôme Emiliani* [1].
3. *Saint Joseph Calasanzio* [2].



4. *Saint Bruno* [3].
5. *Sainte Julienne Falconieri* [4].

1. Saint Jérôme Emiliani, né à Venise en 1481, mort en 1537, fondateur, en 1531, de la congrégation des *Somasques*, qui se consacrent à l'éducation et à l'instruction religieuse de la jeunesse.

2. Saint Joseph Calasanzio, né en 1556, mort en 1648, fondateur des *Piaristes* ou frères des écoles pies pour l'éducation des enfants du peuple.

3. Saint Bruno, né à Cologne vers 1030, mort en 1101, fonda l'ordre des *Chartreux*, qui se livrent à la vie contemplative.

4. Sainte Julienne Falconieri, institutrice de l'ordre des *Servites* ou *Mantellates*, née à Florence et morte dans la même ville en 1341.

6. *Saint Norbert* [1].
7. *Saint Pierre Nolasque* [2].
8. *Saint Jean de Dieu* [3].
9. *Sainte Thérèse* [4].
10. *Saint Pierre d'Alcantara* [5].
11. *Saint Vincent de Paul* [6].
12. *Saint Camille de Lellis* [7].
13. *Saint Philippe Néri* [8].
14. *Saint Ignace de Loyola* [9].
15. *Saint François de Paule* [10].
16. *Saint Élie* [11].
17. *Saint François de Sales* [12].
18. *Saint Benoît* [13].

---

1. Saint Norbert, né à Santon vers 1092, mort en 1134, fondateur, en 1120, de l'ordre des chanoines réguliers dits *Prémontrés*, du nom de leur première résidence, dans la forêt de Coucy. Ils se consacrent au ministère des âmes dans les villes et surtout dans les campagnes.

2. Saint Pierre Nolasque, né vers 1189, près de Saint-Papoul en Languedoc, mort en 1256 à Barcelone, fondateur, en 1223, de *l'ordre de la Merci* pour la rédemption des captifs.

3. Saint Jean de Dieu, né en Portugal en 1495, mort en 1550, fonda l'ordre des *Frères de la charité*, approuvé par Pie V en 1572, et dévoué au service des malades et spécialement des aliénés.

4. Sainte Thérèse, née à Avila en 1515, morte en 1582, fonda, en 1562, les *Carmélites déchaussées*, vouées à la vie contemplative.

5. Saint Pierre, né à Alcantara en 1499, mort en 1562, franciscain, établit en 1554 la réforme des *conventuels* ou *nouveaux observantins*, franciscains déchaussés de la stricte observance qui se livrent à la vie contemplative.

6. Saint Vincent de Paul, né à Pouy en 1576, mort en 1660, fonda en 1625 la congrégation des *Prêtres de la Mission*, destinés à l'instruction du peuple des campagnes et à la formation des prêtres dans les séminaires, et en 1634, la congrégation des *Filles de la Charité* pour le soulagement des classes souffrantes.

7. Saint Camille de Lellis, né à Bacchiano en 1550, mort en 1614, fondateur de la congrégation des *Camilliens* ou clercs réguliers, ministres des infirmes.

8. Saint Philippe Néri, né à Florence en 1515, mort en 1595, fondateur de la congrégation de l'*Oratoire*, pour l'instruction de la jeunesse et pour le saint ministère.

9. Saint Ignace de Loyola, né à Loyola en 1491, mort en 1556, fondateur des religieux de la *Compagnie de Jésus* ou *Jésuites*.

10. Saint François, né à Paule en Calabre en 1416, mort en 1507, fonda en 1436 l'ordre des *Ermites de saint François*, dont le nom fut bientôt changé en celui de *Minimes*, et qui se consacrent au ministère des âmes.

11. Saint Élie, patriarche de l'ordre des *Carmes*.

12. Saint François de Sales, né au château de Sales, près d'Annecy, en 1567, mort en 1622, évêque de Genève et fondateur, en 1610, de l'ordre de *la Visitation* qui a pour but l'éducation des jeunes personnes et la contemplation.

13. Saint Benoît, né en 480 à Nursie en Ombrie, mort en 543, patriarche des moines d'Occident et fondateur, en 529, de l'ordre des *Bénédictins*.

19. *Sainte Françoise Romaine* [1].
20. *Saint Dominique* [2].
21. *Saint François Caracciolo* [3].
22. *Saint François d'Assise* [4].
23. *Saint Alphonse de Liguori* [5].
24. *Saint Jean-Baptiste de la Salle* [6].
25. *Saint Pierre Fourier* [7].
26. *Saint Antoine-Marie Zaccaria* [8].
27. *Saint Bonfils Monaldi* [9].

Il est d'autres statues d'instituteurs d'ordres religieux qui pourront facilement compléter cette série jusqu'au nombre voulu :

28. *Saint Albéric* [10].
29. *Saint Bernard* [11].
30. *Sainte Scholastique* [12].
31. *Sainte Jeanne de Chantal* [13].
32. *Saint Jean de Matha* [14].

---

1. Sainte Françoise, dame romaine, née en 1384, morte en 1440, fonda, en 1425, la congrégation des *Oblates*, vouees à la perfection et aux bonnes œuvres.

2. Saint Dominique, né en 1170 à Calahorra, mort en 1221, fonda, en 1215, l'ordre des *Dominicains* ou *Frères Prêcheurs*.

3. Saint François Caracciolo, fondateur des *Clercs réguliers mineurs*, mort le 4 juin 1608, canonisé par Pie VII en 1807.

4. Saint François d'Assise, né en cette ville en 1182, mort en 1226, fondateur des *Franciscains* ou *Frères Mineurs*, qui ont pour mission de prêcher la pénitence au peuple et de propager la foi dans les missions d'Orient.

5. Saint Alphonse de Liguori, né à Naples en 1696, mort en 1787, fondateur de l'institut du *Très Saint Rédempteur*, dont les membres, dits *Liguoristes* ou *Rédemptoristes*, se vouent au saint ministère.

6. Saint Jean-Baptiste de la Salle, né à Reims en 1651, mort en 1719, fondateur des *Frères des Écoles chrétiennes*, voués à l'éducation des enfants pauvres.

7. Saint Pierre Fourier, de Mattaincourt (Vosges), instituteur de la *congrégation de Notre-Dame*, né en 1565, mort le 9 décembre 1640.

8. Saint Antoine-Marie Zaccaria, fondateur des *Barnabites*, mort le 5 juillet 1539.

9. Saint Bonfils Monaldi, l'un des sept fondateurs de l'ordre des *Servites*, au XIIIe siècle.

10. Saint Albéric, abbé de Cîteaux, mort en 1109. — Voir : Mgr. Hautcœur, *Vies de saint Robert et de saint Albéric, premier et deuxième abbés de Citeaux*. Lérins, 1875. In-8.

11. Saint Bernard, fondateur de Clairvaux, né à Fontaine, près Dijon, en 1091, mort en 1153.

12. Sainte Scholastique, sœur de saint Benoît, morte vers 543, fondatrice des *Bénédictines*.

13. Sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, née à Dijon en 1572, morte en 1641, fonda, avec saint François de Sales, l'ordre de *la Visitation*.

14. Saint Jean de Matha, né en 1161, dans la vallée de Barcelonnette, mort en 1213, fondateur de l'ordre des *Trinitaires* pour la rédemption des captifs.

33. *Saint Félix de Valois* [1].
34. *Saint Raymond de Pennafort* [2].
35. *Sainte Jeanne de Valois* [3].
36. *Sainte Angèle de Mérici* [4].
37. *Saint Philippe Beniti* [5].
38. *B. Grignion de Montfort* [6].

Plusieurs autres vénérables fondateurs ou fondatrices de congrégations religieuses, dont la cause de béatification est en bonne voie en cour de Rome, pourront s'ajouter aux précédents :

39. *Mme Louise de Marillac* [7].
40. *Le vénérable Marcellin Champagnat* [8].
41. *Mme Barat* [9].
42. La Mère *Julie Billiart* [10].

Nous arrivons ainsi, sans difficulté, au nombre voulu des statues de nos puissants contreforts, et nous ne sommes qu'en 1906. Combien d'autres serviteurs et servantes de Dieu seront venus s'ajouter à cette liste déjà si belle des fondateurs et fondatrices d'ordres religieux, lorsque le moment viendra de peupler de célestes protecteurs les niches aériennes de notre basilique lilloise !

1. Saint Félix de Valois, ou Hugues de Vermandois, né en 1127, mort en 1212, fondateur, avec saint Jean de Matha, de l'ordre des *Trinitaires*.

2. Saint Raymond de Pennafort, né au château de Pennafort en Catalogne, en 1175, fut général des Frères Prêcheurs, et mourut, presque centenaire, en 1275.

3. Sainte Jeanne de Valois ou de France, fille de Louis XI, née en 1464, morte en 1505, fondatrice de l'ordre des *Annonciades* de Bourges.

4. Sainte Angèle de Mérici, institutrice de l'ordre des *Ursulines*, morte le 27 janvier 1540.

5. Saint Philippe Beniti, natif de Florence, propagateur de l'ordre des *Servites*, mort le 22 août 1285.

6. Louis-Marie Grignion de Montfort, missionnaire, né à Montfort, en Ille-et-Vilaine, en 1673, mort en 1716, fonda, à la Rochelle, les *Missionnaires du Saint-Esprit* et les *Filles de la Sagesse*.

7. Louise de Marillac, madame Legras, née en 1591, morte en 1660, fonda, avec saint Vincent de Paul, les *Filles de la Charité* ou *Sœurs grises*.

8. Marcellin Champagnat, né à Marthes (Loire), en 1789, fondateur de la société des *Petits Frères de Marie*, mort le 6 juin 1840.

9 Madeleine-Sophie Barat, fondatrice de la Société des *Dames du Sacré-Cœur*. — Voir : Mgr BAUNARD, *Histoire de Madame Barat*. (Paris, Poussielgue. 2 in-8)

10. La bienheureuse Julie Billiart, béatifiée le 13 mai 1906, fondatrice de la congrégation des *Religieuses de Notre-Dame*, était originaire de Cuvilly, au diocèse de Beauvais.

DEUXIÈME PARTIE

INTÉRIEUR DE LA BASILIQUE

CHAPITRE I

LES TROIS GRANDES ROSACES

Saint Bonaventure a indiqué en trois mots les relations d'amour qui nous unissent à l'auguste et indivisible Trinité : « Par la grâce, notre âme est la *fille du Père éternel*, l'*épouse de Jésus-Christ*, le *temple du Saint-Esprit !* »

Ces rapports de famille et d'intimité qui font de nous les fils adoptifs de Dieu, les co-héritiers de Jésus-Christ, les temples divins du Saint-Esprit, sont si glorieux et si consolants pour tout chrétien ; et en même temps, les trois œuvres qui sont attribuées par appropriation à chacune des trois personnes divines (la *création*, la *rédemption*, la *sanctification*) se prêtent si bien aux travaux préférés de tout archéologue, que nous n'avons pu résister au désir d'adopter ce plan iconographique pour la décoration de nos trois grandes roses.

Relativement à la place qui devait être assignée, de préférence à toute autre, à chacune des trois personnes de l'auguste Trinité, l'hésitation n'était pas possible. Selon la tradition du moyen âge, c'est au nord, du côté de l'Ancien Testament que doivent figurer Dieu le Père et la Création ; c'est au midi, au milieu des scènes évangéliques que doit être représenté le Fils de Dieu fait homme qui est monté sur la croix comme sur un trône pour attirer à lui les êtres de tout âge, de toute condition, à travers tous les siècles ; c'est par conséquent à l'occident que sera représenté l'Esprit sanctificateur, source de toute grâce et inspirateur de toute vertu.

Cette disposition est bien conforme à l'image traditionnelle en forme de triangle [1] que les artistes chrétiens ont souvent placée dans

1. DIDRON, *Histoire de Dieu*, p. 551, donne un beau dessin du triangle échancré aux coins par les trois cercles appartenant aux trois personnes divines. Ce dessin est emprunté à un livre d'heures imprimé sur vélin, à Paris, en 1524.

nos livres d'heures pour symboliser l'unité de nature et la distinction des personnes dans le mystère de la sainte Trinité. Le *Père* et le *Fils* sont placés en regard l'un de l'autre, le premier à gauche et le second à droite du lecteur, suivant un même axe qui, dans notre cas particulier, sera l'axe du transept ; le *Saint-Esprit* occupe l'autre pointe du triangle figuratif qui pour nous se perd dans la rose occidentale.

Pour ce qui est de l'attribution de la *Puissance* au *Père*, de l'*Intelligence* au *Fils*, et de l'*Amour* à l'*Esprit*, remarquons bien avec Didron [1] que cette attribution ne convient qu'aux personnes divines considérées théologiquement et dans leurs relations entre elles; historiquement et dans leurs relations avec les hommes, le *Père* est *Puissance*, le *Fils* est *Amour*, l'*Esprit* est *Intelligence*.

Résumant toute la doctrine qu'il vient d'exposer sur la sainte Trinité au double point de vue de la théologie et de l'archéologie chrétienne, le savant auteur de l'*Histoire de Dieu* s'exprime en ces termes qui seront aussi notre conclusion : « Le Père c'est la force suprême, et on doit le caractériser en lui donnant le *globe*, l'univers, qu'il a créé ; le Fils, c'est l'amour infini et la *croix* est son symbole ; l'Esprit, c'est l'intelligence et il faut lui donner le *livre* [2]. » C'est sur cette déclaration du maître en archéologie que nous nous appuyons pour justifier l'iconographie des roses de la basilique, déclaration très nette et très catégorique, que ne diminuent en rien les autres lignes qui l'accompagnent [3] : « Dans les représentations, on voit ordinairement le Père avec le globe, le Fils avec la croix ou le livre, mais plus souvent encore avec le globe, et le Saint-Esprit sans attribut. Ainsi, le Fils absorbe les trois facultés divines, car les artistes du moyen âge lui donnent en propre la puissance que désigne le globe, l'intelligence ou la sagesse que marque le livre, et l'amour que la croix symbolise, tandis qu'on semble déshériter complètement le Saint-Esprit. En matière aussi grave, il ne faut rien laisser à l'arbitraire ; on doit définir les idées et les termes pour que les artistes contemporains ne s'égarent pas et pour qu'ils représentent les personnes divines selon toute la rigueur du dogme. » Ces paroles sont la pure expression du vrai dans la recherche du beau, et c'est

---

1. *Histoire de Dieu*, p. 508, 510.
2. *Ibidem*, p. 511.
3. Nous tenons à citer ces lignes, pour permettre au lecteur de juger par lui-même combien cette question est délicate et complexe.

à leur lumière que nous aborderons résolument la question de *Dieu le Père* et de la *Création*.

I. — La Rose septentrionale.

DIEU LE PÈRE ET LA CRÉATION.

« Nul n'ignore que les artistes du moyen âge ont toujours représenté le Créateur sous les traits de Jésus-Christ. » Ainsi s'exprime Émile Mâle dans son remarquable ouvrage [1]. Le fait est exact et ce n'est guère qu'à la fin du XIVe siècle, et surtout au XVe et au XVIe que les sculpteurs et peintres verriers ont représenté le Père, à l'exclusion du Fils et du Saint-Esprit, dans la Création et dans les scènes de l'Ancien Testament.

La question qui nous intéresse est celle-ci : Les artistes de la période proprement dite ont-ils eu raison d'agir comme ils l'ont fait pour ce qui concerne l'attribution de la puissance créatrice au Fils, et devons-nous les suivre sur le chemin abusivement téméraire où ils se sont engagés ?

Certes, s'il est un fait étrange dans l'archéologie, s'il est une constatation aussi déconcertante que certaine, c'est bien celle dont il s'agit en ce moment. Non, ce n'est pas le Père que nous montrent certains artistes dans les scènes de la Création, c'est bien le Fils, et ce Fils, déjà très reconnaissable par lui-même, on a pris la précaution de préciser sa filiation, en peignant ou en gravant son nom dans un angle de l'œuvre, lorsque par hasard on se figurait qu'il n'était peut-être pas suffisamment caractérisé par sa physionomie hiératique.

Au portail septentrional de Chartres se trouve l'un des exemples les plus célèbres de cette bizarre iconographie : Dieu est représenté treize fois dans treize bas-reliefs relatifs à la Création, et ce Dieu ce n'est pas le Père, c'est le Fils, c'est Jésus-Christ !

D'où provient cette anomalie ? D'où provient cet anachronisme, car c'en est un bien hardi que de représenter ainsi Jésus-Christ quatre mille ans avant sa naissance dans le temps?

Cet anachronisme provient sans doute d'un passage du symbole de Nicée, où il est dit que toutes choses ont été faites par le Fils consubstantiel au Père : « *Per quem omnia facta sunt* ». Pour traduire le dogme avec exactitude, les artistes ont cru qu'ils devaient représenter le Fils, Jésus-Christ, dans les scènes de la Création.

---

1. *L'art religieux au XIIIe siècle en France*, p. 45.

Mais, à s'en tenir à cette explication qui est très acceptable en théologie, et qui, d'ailleurs, ne vient qu'après cette première affirmation «*credo in Deum...factorem cœli et terræ*», il fallait alors représenter le Verbe non encore fait chair, le Fils de Dieu non encore fait homme ; il ne fallait pas identifier trop promptement la seconde personne de la sainte Trinité avec le Christ, et c'est cependant ce que les artistes du moyen âge, dans leur imperturbable simplicité, ont exécuté naïvement.

Pourrions-nous, à notre époque, procéder avec une telle naïveté, ou plutôt avec une telle hardiesse ? Nous ne le pensons pas, d'autant plus que, depuis la fin du XIVe siècle, les artistes se sont montrés fidèles à l'histoire sainte plutôt qu'au dogme, dans sa formule savante, et que si nous revenions à l'interprétation de Chartres, nous ne serions plus compris de personne.

Du moment que l'art veut se mettre au service de l'histoire et rappeler un fait où une seule personne de la Sainte Trinité doit figurer au premier plan, laissant de côté le point de vue dogmatique, qui nous montre la Trinité une et indivisible, et qui nous permet de voir accomplir collectivement par les trois personnes toute œuvre qui l'est par l'une d'elles isolément, le rôle de l'artiste qui ne veut pas jeter le trouble dans les esprits est aussi clair que possible : il doit se conformer à l'interprétation universellement admise par le peuple chrétien, il doit agir selon le sens de ces paroles : « Je crois en Dieu le Père tout puissant, *le créateur du ciel et de la terre.* » C'est donc le Père qu'il représentera comme le Pantocreator, et non le Fils. La personne qu'il fera intervenir dans la Création, c'est la première, sous les traits d'un noble vieillard, c'est « l'ancien des jours [1] », comme parle la sainte Écriture, c'est le Père Éternel, comme l'exige la vieille croyance populaire.

Ce sentiment résulte du texte même de la Genèse où c'est bien Jéhovah qui agit et qui crée, où c'est bien Dieu le Père qui parle, qui approuve son œuvre, qui modèle l'homme, qui édifie la femme, qui intervient, qui prononce la défense, qui adresse le reproche, qui inflige le châtiment, et qui promet la rédemption [2]. Nous croyons pouvoir l'adopter sans inconvénient aucun. Que si maintenant, l'on

---

1. Et antiquus dierum sedit... Et usque ad antiquum dierum pervenit... Donec venit antiquus dierum... (Daniel, VII, 9, 13, 22.)

2. DIDRON, *Histoire de Dieu*, p. 139, 158.

voulait s'en tenir à la lettre même de la tradition du XIII[e] siècle, le sujet décoratif que nous proposons pour notre grande rose septentrionale ne serait pas pour cela à supprimer. L'unique changement qui résulterait de cet anachronisme volontaire serait de donner la figure hiératique du Christ au divin Ouvrier de l'œuvre des six jours, mais Dieu le Père resterait représenté dans le grand médaillon central, au sein de son immanente béatitude.

La *Création*, depuis le moment où Dieu sort de son repos pour créer le ciel et la terre jusqu'au moment où Adam et Ève sont chassés du paradis terrestre, c'est-à-dire la cosmogonie biblique, la genèse des êtres bruts, des êtres organisés, des êtres vivants, des êtres raisonnables, tel est le sujet de l'iconographie de la rose septentrionale d'après les deux premiers chapitres de la Genèse et les indications fournies par les *Annales archéologiques* [1].

Faisons observer que, dans la lecture des divers éléments qui constituent la décoration iconographique d'une rosace en peinture sur verre, il faut commencer par le bas et par la bordure la plus éloignée du centre, pour finir, en procédant toujours de gauche à droite, par le médaillon central.

Médaillons du tour de la rose : Dieu agissant *ad extra sui* et produisant l'œuvre des six jours. Chacune des *œuvres de la création* sera successivement représentée, d'après l'ordre biblique, mais accompagnée chaque fois du *Créateur*, selon la manière de Chartres, où l'Ouvrier divin apparaît toujours auprès de son ouvrage ; nous aurons ainsi, décorés deux par deux, les douze médaillons du pourtour.

1. Création du *ciel* et de la *terre*, du *jour* et de la *nuit* [2].

2. Création du *firmament* et des *anges* [3].

3. Création de la *terre*, de la *mer*, des *fleuves*, des *herbes*, des *arbres* [4].

---

1. Tome XXVII, p. 22. — La création est représentée dans la rose septentrionale de Reims. C'est un modèle dont nous pourrions nous inspirer plus aisément peut-être que de celle de Chartres indiquée par Didron, et qui est en sculpture.

2. In principio creavit Deus cœlum et terram... appellavitque lucem, Diem, et tenebras Noctem (Genes., I, 1 à 5). — Voir : Didron, *Annales archeologiques*, IX, 46, 55.

3. Et fecit Deus firmamentum, divisitque aquas quæ erant sub firmamento ab his quæ erant super firmamentum... Vocavitque Deus firmamentum : Cœlum (Genes., I, 6 à 8). — Voir Didron, IX, 99.

4. Et vocavit Deus aridam : Terram, congregationesque aquarum appellavit : Maria... Et protulit terra herbam virentem.... lignumque faciens fructum.... (Genes., I, 9 à 13.) — Voir Didron, IX, 103.

4. Création du *soleil* et de la *lune* [1]
5. Création des *poissons* et des *oiseaux* [2].
6. Création des *animaux* [3].

Lancettes. — Continuation du récit biblique. Le *paradis terrestre*, qui est le théâtre sur lequel va se dérouler ce récit, sera représenté conventionnellement par les feuillages formant le fond des douze lancettes et particulièrement par les quatre *fleuves* [4], dans les quatre lancettes se coupant à angle droit. Dans les interstices figureront huit scènes bibliques.

1. Création de l'*homme* [5].
2. Repos et sanctification du *septième jour* [6].
3. Le *Phison* [7].
4. Dieu place l'*homme dans un jardin délicieux* [8].
5. Dieu défend à l'homme de manger le fruit de l'*arbre de vie* [9].
6. Le *Géhon* [10].
7. Dieu amène les *animaux* à Adam qui leur impose un nom [11].
8. Dieu envoie un profond *sommeil* à Adam [12].
9. Le *Tigre* [13].
10. Dieu forme *Ève* et la donne pour épouse à Adam [14].
11. Adam salue l'*union de l'homme et de la femme* [15].

---

1. Fecitque Deus duo luminaria magna... et stellas (Genes., I, 14 à 19). — Voir : Didron, IX, 175, 183.

2. Creavitque Deus cete grandia... et omne volatile secundum genus suum. (Genes., I, 20 à 23.) — Voir : Didron, IX, 232, 236.

3. Producat terra animam viventem in genere suo, jumenta et reptilia et bestias terræ secundum species suas. (Genes., I, 24.) — Voir : Didron, X, 340.

4. A Chartres, les quatre fleuves qui arrosent le Paradis terrestre sont représentés par des hommes presque nus, portant des urnes renversées d'où s'échappent des eaux abondantes.

5. Et creavit Deus hominem ad imaginem suam (Genes., I, 27). — Voir Didron, XI, 148.

6. Et requievit die septimo... et benedixit diei septimo et sanctificavit illum. (Genes., II, 2 et 3.)

7. Nomen uni Phison (Genes., II, 11).

8. Et posuit eum in paradiso voluptatis (Genes., II, 15).

9. De ligno autem scientiæ boni et mali ne comedas (Genes., II, 17.)

10. Et nomen fluvii secundi Gehon (Genes., II, 13.)

11. Adduxit ea ad Adam, ut videret quid vocaret ea (Genes., II, 19.)

12. Immisit ergo Dominus Deus soporem in Adam (Genes., II, 21.)

13. Nomen vero fluvii tertii Tygris (Genes., II, 14.)

14. Et ædificavit Dominus Deus costam quam tulerat de Adam, in mulierem, et adduxit eam ad Adam (Genes., II, 22.)

15. Dixitque Adam : Hoc nunc os ex ossibus meis et caro de carne mea... Et erunt duo in carne una (Genes., II, 23, 24.)

12. L'*Euphrate* [1].

Médaillon central. — Dieu, le *Créateur* du monde, tenant en main le *globe*, signe de sa toute-puissance.

II. — La Rose méridionale.

Dieu le Fils et la Rédemption.

Le sujet général de cette rose est celui-ci : *Regnavit a ligno Deus* [2]. C'est par la croix que le Christ a étendu sur le monde son règne dominateur ; c'est par son sang qu'il s'est acquis une gloire incomparable ; et c'est aussi en nous unissant à ses souffrances que nous serons unis à son triomphe [3].

Médaillons du tour de la rose. — Trois anges et neuf représentants des différents ordres de saints exaltent dans leurs cantiques d'allégresse et d'amour Celui qui est la cause de leur félicité.

Dans les trois médaillons de la partie supérieure, trois anges, *saint Michel*, en guerrier, *saint Gabriel*, en prêtre, *saint Raphaël*, en costume civil [4], figureront les milices angéliques ; ils tiendront sur un cartel ces paroles triomphales : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*.

Dans les trois médaillons de la partie inférieure, l'impératrice *sainte Hélène* [5], qui fit rechercher la vraie Croix du Sauveur ; l'évêque de Jérusalem *Macaire* [6], qui obtint de Dieu un miracle pour discerner la vraie Croix des deux autres qui l'accompagnaient ; et l'évêque *Zacharie* [7], dont il est parlé dans l'office de l'exaltation de la sainte Croix. Sur leurs trois cartels, ces trois inscriptions : *Gloria, Adoratio, Laus et Amor.*

A droite et à gauche, six médaillons avec six figurines portant ces inscriptions, tirées des litanies du saint Nom de Jésus : *Magister*

1. Fluvius autem quartus ipse est Euphrates (Genes., II, 14.)

2. Troisième strophe de l'hymne de la Croix : *Vexilla regis prodeunt*, d'Adam de Saint-Victor.

3. Si tamen compatimur ut et conglorificemur (Ep. ad Rom., VIII, 17.)

4. Voir : Didron, *Manuel d'iconographie*, p. 77.

5. Sainte Hélène, mère de Constantin le Grand, morte à Nicomédie en 327. C'est à elle que l'on doit la construction de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

6. Macarius, Jerosolymorum episcopus, factis Deo precibus, singulas cruces cuidam feminæ gravi morbo laboranti admovit : cui cum reliquæ nihil profuissent, adhibita tertia crux, statim eam sanavit (Cinquième leçon de l'office de l'Invention de la Sainte-Croix.)

7. Zacharie, évêque de Jérusalem, reçut l'empereur Heraclius lorsqu'il apporta dans la ville sainte la vraie Croix, enlevée par le roi des Perses, Chosroas.

apostolorum, Doctor evangelistarum, Fortitudo martyrum, Lumen confessorum, Puritas virginum, Corona sanctorum omnium [1].

C'est ainsi que les anges, les apôtres, les évangélistes, les martyrs, les confesseurs, les vierges, les saints évêques, les rois seront représentés pour exalter le Rédempteur du monde [2] et sembleront redire le chant de l'Apocalypse [3].

Lancettes. — Douze anges portant les *instruments de la Passion*, la croix restant l'apanage caractéristique du Sauveur triomphant [4].

1. La lanterne, les bâtons, le glaive.
2. La colonne et les fouets de la flagellation.
3. La couronne d'épines.
4. La robe blanche des insensés.
5. La loque de pourpre, le roseau et l'escabeau, donnés comme sceptre et trône au roi de théâtre.
6. Le voile de la Véronique.
7. Le titre de la croix; les dés de la robe sans couture.
8. Le marteau et les tenailles.
9. Les saints clous.
10. L'éponge de vinaigre au bout d'un bâton et l'échelle.
11. La sainte lance.
12. Le saint Graal ou le sang de Jésus-Christ recueilli dans une coupe [5].

Médaillon central. — Le divin *Rédempteur*, rayonnant de gloire et portant *la Croix triomphale*, légèrement appuyée sur l'épaule gauche, et élevant la main droite comme pour montrer le ciel, où il

---

1. On pourrait personnifier ainsi ces deux groupes : *saint André* (o bona crux !) ; *saint Jean* (seul au pied de la Croix du Calvaire) ; *saint Siméon* (crucifié comme Notre-Seigneur ; 18 février) ; *saint Jean* de la Croix ; *sainte Claire* de la Croix de Montefalco ; *saint Paul* de la Croix.

2. Ce magnifique sujet, qui est une sorte de *Te Deum* chanté en l'honneur du Christ par l'Église triomphante, décore le porche de la grande église d'Iviron du mont Athos. Le jugement dernier, peint par le Titien, la dispute du Saint-Sacrement, par Raphaël, le paradis décrit par Dante, les roses et les voussures de nos cathédrales rappellent le vaste tableau décrit dans le « Guide de la peinture. » (Didron, *Manuel d'iconographie*, p. 236.)

3. Dignus est Agnus qui occisus est, accipere virtutem, et divinitatem, et sapientiam, et fortitudinem, et honorem, et gloriam, et benedictionem.... Sedenti in throno et Agno benedictio, et honor, et gloria, et potestas in sæcula sæculorum (Apoc., v, 12, 13.)

4. Didron, *Annales archéologiques*, i, 83 ; ix, 5 ; xv, 129 ; xx, 82, 236; xxi, 247 ; xxvii, 252.

5. *Ibidem*, i, 35, 83 ; ix, 7 ; xxv, 112 ; xxviii, 314.

récompensera éternellement ceux qui l'auront pris ici-bas pour maître et seigneur.

III. — La Rose occidentale.

DIEU LE SAINT-ESPRIT ET LA SANCTIFICATION.

Nombreux sont les titres que la sainte Écriture donne à l'Esprit de Dieu. Le docteur Jules DIDIOT les relève dans les lignes suivantes : « Il est appelé le *Paraclet* ou *Consolateur*, parce qu'il nous console dans toutes nos peines ; *Avocat* ou *Esprit de prière*, parce qu'il prie pour les fidèles avec des gémissements ineffables, c'est-à-dire qu'il les fait prier ; *Esprit de sagesse, d'intelligence, de conseil, de science, de force, de piété* et *de crainte du Seigneur*, parce que, outre la grâce sanctifiante qu'il produit dans les âmes qui le reçoivent par les sacrements et surtout par la confirmation, il répand aussi en elles ces dons surnaturels qu'on appelle *les dons du Saint-Esprit ;* il est surtout appelé *Esprit vivifiant*, parce que tous ceux qui ont été vivifiés par la grâce, soit avant la venue du Messie auquel ils croyaient, soit depuis, et qui ont vécu dans la même foi, ont été vivifiés par l'Esprit-Saint. Or, le Saint-Esprit nous vivifie par la présence et l'habitation de sa personne sacrée dans nos âmes ; par la plénitude de grâce et de charité qu'il y répand, AVEC TOUS LES DONS ET TOUTES LES VERTUS SURNATURELLES par le secours desquelles nous produisons les œuvres de justice qu'on appelle LES FRUITS DU SAINT-ESPRIT et qui sont, d'après saint Paul, la charité, la joie, la paix, la patience, la bénignité, la bonté, la longanimité, la douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté [1]. »

L'action de l'Esprit de Dieu dans les âmes par les œuvres de justice qu'on appelle les *fruits du Saint-Esprit*, par les *vertus surnaturelles* et les *dons spéciaux* dont il est le dispensateur : tel est le sujet de la rose occidentale.

MÉDAILLONS DU TOUR DE LA ROSE. — Douze anges tenant en mains un phylactère avec les noms des *Fruits du Saint-Esprit* dont parle saint Paul [2] : Fructus autem Spiritus est : 1. *Charitas ;* 2. *Gaudium ;* 3. *Pax ;* 4. *Patientia ;* 5. *Benignitas ;* 6. *Bonitas ;* 7. *Longanimitas ;* 8. *Mansuetudo ;* 9. *Fides ;* 10. *Modestia ;* 11. *Continentia ;* 12. *Castitas*.

---

1. *Dictionnaire des dictionnaires*, de Paul Guérin (III, 1171).
2. Ep. ad Galat., V. 22, 23.

LANCETTES. — Nous y placerons les *vertus* dont le Saint-Esprit produit l'infusion dans les âmes vivifiées par sa grâce sanctifiante. Ces vertus seront tout d'abord les trois *vertus théologales* [1], puis les quatre *vertus cardinales*, et enfin cinq *vertus morales* des plus importantes choisies par opposition aux péchés capitaux. Au-dessous de chaque vertu, personnifiée par autant de femmes graves et majestueuses, portant un attribut caractéristique, seront représentés en action les vices qui leur sont opposés [2].

1. La Foi . . . . opposée à.	l'Idolâtrie.
2. L'Espérance	le Désespoir.
3. L'Amour de Dieu et du prochain.	l'Envie.
4. La Justice	l'Injustice.
5. La Prudence	la Folie.
6. La Force	la Lâcheté.
7. La Tempérance	la Gourmandise.
8. L'Humilité	l'Orgueil.
9. La Charité envers les pauvres . .	l'Avarice.
10. La Pureté.	la Luxure.
11. La Douceur.	la Colère.
12. Le Courage.	la Paresse.

MÉDAILLON CENTRAL. — Le *Saint-Esprit* [3] entouré de ses *sept dons*. Mais comment faut-il représenter le Saint-Esprit et ses dons

1. Les trois vertus *théologales* sont représentées sous les traits de trois femmes, mais de trois femmes qui sont saintes et qui sont reines, par conséquent couronnées et nimbées du nimbe circulaire. Aucune hésitation n'est possible sur ce point. Pour les vertus cardinales, voici l'opinion de M. de Surigny : « A l'exemple de Giotto et des grands artistes d'Italie, il conviendrait de décorer du nimbe les vertus cardinales, mais comme ces vertus sont surtout humaines, ce nimbe ne serait pas le nimbe *circulaire ou complet*, mais le nimbe *hexagone* qui est un nimbe inférieur.

2. Nous aurons soin de ne pas mettre en présence l'armée des vertus et l'armée des vices comme si elles allaient se livrer bataille. Cette psychomachie, que l'on aimait au XII[e] siècle et qui cessait de plaire dès le XIII[e] siècle, ne serait pas tolérée de nos jours. « En abandonnant la psychomachie chère à l'âge précédent, écrit Émile Mâle, les artistes du XIII[e] siècle semblent avoir voulu traduire une pensée plus profonde. Les sculpteurs romans nous disent : « La vie du chrétien est une lutte », mais les sculpteurs gothiques de la belle époque ajoutent : « La vie du chrétien qui a su faire régner en lui toutes les vertus, c'est la paix elle-même, c'est déjà le repos en Dieu ! » (*L'Art religieux*, p. 136).

3. Sous quelle forme visible représenterons-nous le Saint-Esprit ? — Cette question laisse supposer que nous aurions le choix entre deux formes différentes et cette supposition est l'exacte expression de la vérité pour l'époque gothique proprement dite (du XII[e] au XIV[e] siècle). Jusqu'alors les artistes romans représentaient le Saint-Esprit comme une colombe, parce que c'était ainsi qu'il avait été vu au baptême de Jésus dans le Jourdain et à la sanctification des apôtres dans le cénacle. Les imagiers du moyen

multiformes ? La tradition du moyen âge nous fixe à cet égard et nous n'avons qu'à préciser les détails de couleur et d'attribut concernant le Saint-Esprit figuré en *Colombe*. C'est l'enseignement de Didron que nous résumons ici. La couleur de la colombe divine est celle de la neige qu'elle surpasse en éclat et en blancheur, c'est la couleur où viennent se fondre toutes les nuances du prisme, où viennent se réunir symboliquement toutes les vertus. Le bec et les pattes sont rouges ; c'est la couleur naturelle pour les colombes blanches. Cette divine colombe sera ornée du *nimbe* qui la distingue des créatures ordinaires, et du *nimbe Crucifère* qui la distingue des créatures célestes et glorifiées. Ce nimbe que porte la colombe à la tête est presque toujours un nimbe d'or divisé par une croix rouge ou noire, ou un nimbe rouge croisé d'or ou de blanc [1].

Pour ce qui concerne les *sept dons du Saint-Esprit* [2], il nous suffira aussi de consulter la tradition.

Une miniature du XIII[e] siècle, qui orne le psautier de saint Louis, nous montre Jésus au centre d'une auréole elliptique entourée de sept colombes enfermées elles-mêmes dans une auréole circulaire. Remarquons seulement avec Didron (p. 100) que chacune de ces colombes devrait avoir un *nimbe crucifère,* car elles sont la personnification des propriétés divines de l'Esprit-Saint. Il en est ainsi à Chartres.

âge abandonnèrent parfois la colombe des artistes romans pour représenter l'Esprit sous les traits d'un homme sans ailes, mais cette seconde interprétation fut loin d'être universellement adoptée, tandis que les monuments du XIII[e] siècle où l'on voit le Saint-Esprit sous la forme d'une Colombe (à Auxerre, par exemple) sont innombrables. Disons enfin que depuis la seconde moitié du XVI[e] siècle jusqu'à nos jours, la colombe a repris le droit exclusif qu'elle avait de représenter la troisième personne de la sainte Trinité. Dans ces conjonctures, il nous est permis de partager le sentiment de l'archéologue dont nous venons de résumer la dissertation sur ce sujet (Didron, *Histoire de Dieu*, p. 483, 490, 553.) Puisque *dans l'art* l'Esprit se montre sans interruption à travers les siècles sous la forme de colombe, et seulement à une époque tardive et dans d'assez rares exemples sous la forme humaine ; puisque dans l'histoire dont l'Évangile est le livre le plus autorisé, l'Esprit de Dieu a choisi la colombe pour se manifester au monde (Joan., I, 32 ; Matth., III, 16), c'est aussi la colombe que nous devons choisir pour représenter le Saint-Esprit dans la rose occidentale.

1. *Histoire de Dieu*, p. 449, 477, 482, 487.

2. Les *Dons du Saint-Esprit* sont déjà représentés au porche de la Sainte-Vierge ; mais, comme le remarque M. L. Cloquet (*Revue de l'art chrétien*, 1906, 1re livraison), autre chose est l'*extérieur*, autre chose est l'*intérieur* d'une église. « L'iconographie d'une cathédrale porte un double caractère ; celui de l'*adoration* et celui de l'*enseignement*. » Au surplus, les dons du Saint-Esprit ne sont représentés sous forme d'une colombe que dans la rose de notre façade ; au porche de la Vierge, on lit seulement leurs noms.

Comme le Saint-Esprit, les sept colombes nimbées et auréolées sont blanches, avec le bec et les pattes rouges. Il est d'usage, dans l'iconographie du moyen âge, de donner aux colombes du Saint-Esprit une taille moins grande qu'au Saint-Esprit lui-même. Lorsque la place permet de leur donner les proportions de colombes naturelles, le Saint-Esprit ira grandissant jusqu'à prendre la taille d'un aigle, comme il se montra à Theutram, gardien de la cathédrale de Strasbourg. Si la place exige au contraire que, toutes proportions gardées, le Saint-Esprit n'ait que la grandeur d'une colombe naturelle, on fera les sept colombes aussi petites que les colombes de Virginie qui n'atteignent que la grosseur d'un passereau (Didron, p. 479.)

Dans quel ordre convient-il de disposer les dons du Saint-Esprit ? Aucun ordre ne s'impose rigoureusement à nous, à l'exclusion d'un autre. Toutefois, il serait convenable, ce nous semble, de supposer que le prophète Isaïe [1], en commençant par la sagesse pour finir par la crainte, descendait d'une propriété à une autre, et par conséquent de tout combiner de manière à placer la *sagesse* au point culminant. C'est ce qui a été exécuté dans la rose occidentale de Chartres, et en le faisant nous-mêmes comme il suit :

Sapientia
Intellectus — Consilium
Fortitudo — Scientia
Pietas — Timor

nous reproduisons exactement la prophétie d'Isaïe [2].

N.-B. — Sous la grande rose que nous venons de décrire et au-dessus des portes se trouvent quatre quadrilobes qui appellent une décoration. Cette décoration placée entre les deux collatéraux fort brillants pourrait être très calme : de simples mosaïques de fleurs et de feuillages avec quelques mots d'inscription :

1° Au-dessus de la porte du jugement : d'un côté : « *Venturus est judicare* » et de l'autre « *Vivos et mortuos* » ;

2° Au-dessus de la porte de la Sainte-Vierge : « *S. Maria, cœli porta* » ;

---

1. Et requiescet super eum Spiritus Domini : spiritus sapientiæ et intellectus ; spiritus consilii et fortitudinis ; spiritus scientiæ et pietatis ; et replebit eum spiritus timoris Domini (Is. XI, 2, 3.)

2. Voir l'abbé BULTEAU, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, III, 212.

3° Au-dessus de la porte Saint-Pierre : « *S. Petrus, Regni clavicularius* [1]. »

CHAPITRE II

VITRAUX DE LA CLAIRE-VOIE

Peut-être, par raison d'économie, et pour avoir plus de lumière dans la grande nef, renoncera-t-on à orner la claire-voie de vitraux proprement dits, constitués par de grands personnages en pied, suivant la tradition du moyen âge ; peut-être se contentera-t-on de verre anglais coupé selon certaines dispositions géométriques. Notre devoir est cependant de prévoir une iconographie complète ; nous proposons donc, pour les vitraux de la claire-voie, la généalogie naturelle de Notre-Seigneur (Évangile selon saint Luc), la généalogie de Jésus par la Sainte-Vierge, réservant la généalogie légale du Sauveur (Évangile selon saint Matthieu), sa généalogie par saint Joseph, son père légal, pour le porche septentrional dédié au glorieux patriarche de Nazareth.

Cette généalogie, telle qu'elle se lit dans l'Évangile de saint Luc, se compose de soixante-dix-sept noms, y compris le nom divin de Jésus, qui ouvre la généalogie et celui de Dieu qui la termine.

Or, chose remarquable ! nous avons précisément soixante-dix-sept personnages à faire figurer dans les soixante-dix-sept lancettes de la claire-voie (trente-six lancettes doubles et cinq lancettes simples forment la courbe de l'abside).

Toutefois, dans cette généalogie *naturelle* du Christ, il convient absolument de réserver une place à part, une place de choix à Dieu son Père, et cette place, étant donné que Jésus doit occuper la fenêtre centrale de l'abside, ne peut être évidemment que la grande rose occidentale. Et ainsi cette disposition aurait l'avantage de nous rappeler le mystère de l'Incarnation du Verbe fait chair, le Fils de Dieu fait homme, dont il est dit dans le symbole de Nicée : « Et incarnatus est de Spiritu Sancto... » Dieu, le Saint-Esprit, serait

1. Deuxième antienne des secondes vêpres de la fête de saint Pierre.

représenté là où il doit être, c'est-à-dire dans la rose du grand portail, dans l'axe même de la basilique, de manière à correspondre sur la même ligne à l'image du Sauveur de l'abside.

Le nombre de soixante-dix-sept, ainsi diminué d'une unité, sera immédiatement reconstitué et sans la moindre difficulté, si nous ne perdons pas de vue que la généalogie dont il s'agit est la généalogie NATURELLE de Jésus, celle où il est parlé de Joachim [1], père de Marie, mère de Jésus, celle par conséquent où le nom de Marie, implicitement contenu, ne demande qu'à l'être explicitement. Il n'y a donc qu'à intercaler ce nom de la Vierge Marie dont il est fait mention dans le symbole de Nicée : « Et incarnatus est de Spiritu Sancto, ex Maria Virgine. »

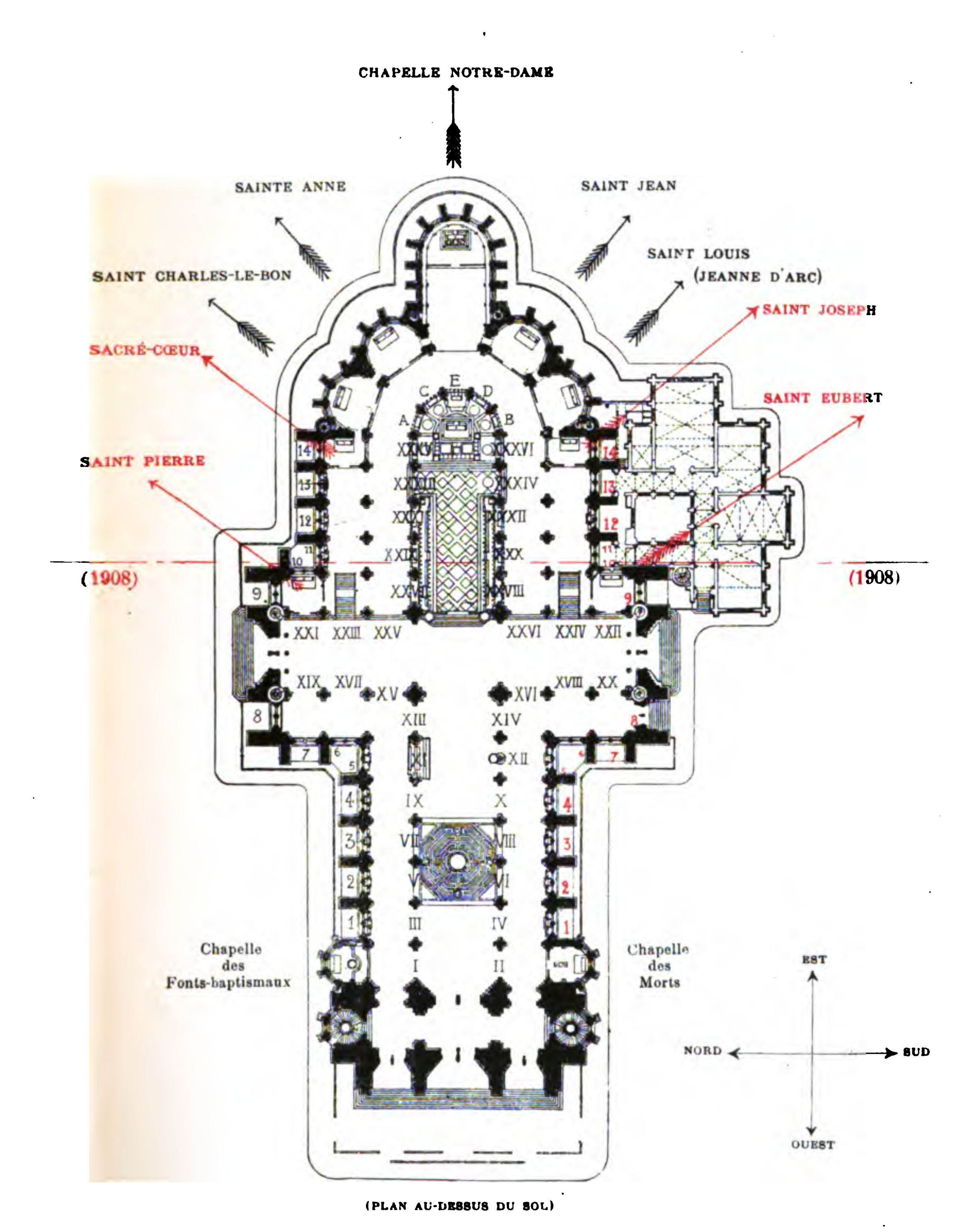
Voici donc la disposition de ces vitraux (les numéros et les lettres renvoient au plan général joint à notre présente étude iconographique.)

Rosace occidentale : DIEU LE SAINT-ESPRIT.

I. — Adam. — Seth.	II. — Hénos. — Cainan.
III. — Malaleel. — Jared.	IV. — Henoch. — Mathusalé.
V. — Lamech. — Noé.	VI. — Sem. — Asphaxad.
VII. — Caïnan. — Salé.	VIII. — Héber. — Phaleg.
IX. — Ragaü. — Sarug.	X. — Nachor. — Tharé.
XI. — Abraham. — Isaac.	XII. — Jacob. — Juda.
XIII. — Phares. — Esron.	XIV. — Aram. — Aminadab.
XV. — Naasson. — Salmon.	XVI. — Booz. — Obed.
XVII. — Jessé. — David.	XVIII. — Nathan. — Mathatha.
XIX. — Menna. — Méléa.	XX. — Eliakim. — Jona.
XXI. — Joseph. — Juda.	XXII. — Simeon. — Levi.
XXIII. — Mathat. — Jorim.	XXIV. — Eliezer — Jesus.
XXV. — Her. — Elmadan.	XXVI. — Cosan. — Addi.
XXVII. — Melchi. — Néri.	XXVIII. — Salathiel. — Zorobabel.
XXIX. — Resa. — Joanna.	XXX. — Juda. — Joseph.
XXXI. — Semei. — Mathathias.	XXXII. — Mahath. — Nagge.
XXXIII. — Hesli. — Nahum.	XXXIV. — Amos. — Mathathias.

1. Joseph était fils d'Héli, est-il dit dans le texte sacré. Observons qu'en hébreu, ces trois noms : Héli, Éliakim, Joachim, sont identiques. Or, saint Joseph n'était pas fils de Joachim par nature ; son vrai père était Jacob (Voir la généalogie selon saint Matthieu). Mais il était son gendre et probablement aussi, nous dit le chanoine Weber (*Les quatre évangiles en un seul*, p. 62), son fils adoptif.

En d'autres termes, le verset 23 du chapitre III de l'Évangile de saint Luc : « Et ipse Jesus erat filius Joseph, qui fuit Eli.... » demande à être complété par le verset 16 du chapitre I de l'Évangile selon saint Matthieu : « Joseph, virum Mariæ, de qua natus est Jesus qui vocatur Christus. »



Basilique Notre-Dame de la Treille (en construction)

XXXV. — Joseph. — Janna. XXXVI. — Melchi. — Levi.

A. Mathat. B. — Héli (seu Joachim).

C. — Maria. D. — Joseph.

E. — Jésus-Christ [1] (fenêtre de l'axe de la basilique).

Ces noms seront placés, le premier à gauche du spectateur, le second à sa droite, et ainsi de suite dans chaque verrière.

CHAPITRE III

PETITES ROSES DE LA CLAIRE-VOIE

Dans les petites roses de la claire-voie, nous représenterons la *mystagogie* ou la *divine liturgie*.

La liturgie, c'est-à-dire la grande prière de l'Église, sa prière publique et solennelle, sa prière par excellence, c'est le divin sacrifice du Calvaire renouvelé sur nos autels, c'est, pour employer le terme qui désigne communément cet auguste sacrifice, la *messe* célébrée chaque jour dans nos sanctuaires.

Se basant sur la théologie [2] qui enseigne que Jésus-Christ demeure

---

1. Pour correspondre à la pensée de la *divine liturgie* qui est rappelée par les anges placés dans les roses des fenêtres géminées, Jésus-Christ serait représenté sous les traits du *Prêtre éternel*, exerçant dans le ciel son divin sacerdoce, et ouvrant les bras comme pour nous dire : Pax vobis !

2. Si Notre-Seigneur est réellement *roi*, comme Il l'a déclaré formellement à Pilate (Luc, XXIII, 3), Il se montre à nous plus encore comme *prêtre* et *pontife*. Son souverain pontificat s'est exercé dans des conditions absolument uniques au point de vue de son efficacité, à travers le temps et l'espace. sur l'humanité tout entière ; sa prêtrise incomparable s'est manifestée dès l'instant où le mystère de l'incarnation s'est accompli dans le sein de la Vierge Marie. Par le fait même que la nature divine et la nature humaine ont été unies en Jésus, dans l'unité de la personne du Verbe, Il est devenu l'intermédiaire toujours écouté entre le Ciel et la Terre, l'interprète dûment accrédité des créatures auprès du Créateur, en un mot le médiateur attitré entre Dieu et les hommes, « le Seigneur lui-même l'ayant déclaré pontife selon l'ordre de Melchisedech (Ad Hebr., v, 10). Mais ce qui fait que Notre-Seigneur se révèle de préférence à nous *comme prêtre et comme pontife*, non seulement dans les saints mystères de nos autels catholiques, mais jusque dans les hauteurs des cieux d'où Il descend sur la terre à la voix de chaque prêtre qui célèbre la sainte messe, c'est que sur la croix du Golgotha Il a commencé cette série ininterrompue de sacrifices dont Il est à la fois la victime et le sacrificateur. *Victime*, Il s'est livré et se livre sans cesse, librement et volontairement ; *sacrificateur*, Il s'est immolé et s'immole toujours sans contrainte. Oblatus est quia ipse voluit (Isaie, LIII, 7). Ego pono animam meam (Joan , x, 17).

toujours le vrai sacrificateur en même temps que l'unique victime de la nouvelle alliance, les artistes ont aimé à se figurer que le sacrifice de nos autels, dont ils étaient les témoins ici-bas, s'accomplissait là haut en même temps et ce sujet, l'un des plus sublimes de l'iconographie chrétienne, a été appelé par eux *la divine liturgie* ou encore *la messe du Ciel.*

« En Grèce, on voit un sujet magnifique et qui remplit le tambour des grandes coupoles : on l'appelle *mystagogie* ou *la divine liturgie*. A l'orient de cette coupole, le Christ se montre de face et tournant le dos à un autel figuré en peinture. Le Christ est là en « grand archevêque », comme disent les Grecs ; il se prépare à célébrer lui-même le sacrifice de la messe. Tout autour de la coupole, défilent une grande quantité d'anges portant les ornements, les vases sacrés et les autres objets qui vont servir pour la messe [1]. »

Tel est le sujet traité fréquemment chez les Grecs, soit en mosaïque, soit en peinture, et notamment dans la coupole de l'église de Chilandari, grand couvent du mont Athos, où se déroule une imposante théorie de vingt-deux anges, les uns vêtus en prêtres, les autres en diacres, venant apporter dans le sanctuaire tout ce qui doit servir au sacrifice. Ce même sujet est sculpté à l'extérieur de la cathédrale de Reims, où il est poétisé davantage encore ; aux anges qui s'acheminent vers le fond de l'abside, portant les instruments du sacrifice, se joignent d'autres anges tenant en mains les attributs de la souveraineté divine et terrestre : le soleil rayonnant, la lune échancrée, le sceptre des rois, la boule des empereurs, le glaive des soldats.

A Notre-Dame de la Treille, c'est à la peinture sur verre que nous aurons recours pour représenter la *mystagogie*. Trente-six roses sont à garnir ; nous y placerons trente-six anges portant les objets nécessaires au Prêtre éternel pour sa sublime sacrificature.

Dans la nef, quatorze anges portant : l'*orgue*, le *faldistorium*, le *vase d'eau bénite* et le *goupillon*, l'*amict*, le *rochet*, l'*aube*, le *cingulon*, le *manipule*, l'*étole*, la *tunique*, la *dalmatique*, le *pallium*, la *croix pectorale*.

Dans le transept, douze anges portant : les *sandales*, les *gants* et l'*anneau*, la *clochette*, le *bougeoir*, le *missel*, les *chandeliers*,

1. Didron, *Manuel d'iconographie*, p. xxxvi et 229.

la *nappe d'autel*, *l'encensoir* et la *navette*, le *livre des épîtres et évangiles*, les *candélabres* (ou le *grémial*), les *paix en or* (osculatoria), la *bourse* et le *corporal*.

Dans le chœur : dix anges portant la *crosse*, la *mitre*, le *rational*, la *tiare*, les *burettes*, *l'aiguière*, une *gerbe de froment*, une *grappe de vigne*, le *calice*, le *ciboire*.

En outre de nos trente-six fenêtres géminées, la partie la plus profonde du sanctuaire se compose de cinq fenêtres à une seule lancette. Or, pour continuer la ligne des sujets traités dans les roses, aussi bien que pour représenter les personnages de ces cinq verrières à la même échelle, un motif décoratif s'impose pour le sommet de ces lancettes. On pourrait comme à Reims introduire les cinq attributs de la souveraineté divine et terrestre de Jésus dont nous avons parlé plus haut. Nous préférerions ne pas abandonner l'idée du sacrifice, qui est celle de la divine liturgie, et introduire trois symboles et deux figures du Christ considéré comme victime et comme prêtre : 1. le *Veau* ; 2. *l'Agneau* ; 3. le *Lion*, symboles de son immolation, de sa douceur et de sa force ; 4. le *Paon* ; 5. le *Pélican*, figures de sa beauté et de son dévouement [1].

Grand prêtre de l'ancienne loi comme de la nouvelle, Jésus-Christ portera, au-dessus de la chasuble et du pallium, le rational d'Aaron et la tiare de saint Pierre, car en lui se réunissent le sacerdoce ancien et le sacerdoce moderne. Le nimbe crucifère annoncera que le pontife vénérable est Dieu en personne [2].

CHAPITRE IV

VITRAUX DES BAS COTÉS

« Dans le haut de la cathédrale, vers les grandes voûtes, au sommet de la grande nef et du sanctuaire, sont debout les personnages en pied ; au contraire, dans les collatéraux, comme à Chartres et à

---

1. Suivant la remarque de Didron (*Annales archéologiques*, VII, 209 ; XVI, 222) les symboles, qui sont le Christ même sous l'apparence du Veau, de l'Agneau et du Lion, devront porter le nimbe crucifère ; le Paon et le Pélican, simples figures, n'auront que le nimbe uni.

2. Voir : DIDRON, *Annales archéologiques*, X, 1.

Bourges, se trouvent les petits sujets, les médaillons, les scènes complexes. Cette disposition est conforme aux lois de l'optique [1]. » C'est celle qui s'impose à nous pour les vitraux des bas côtés, dont chacun se composera de cinq médaillons historiés pour chaque lancette : c'est le nombre voulu d'après l'échelle ordinairement admise au moyen âge. Mais quelles scènes représenterons-nous ? Quels seront les sujets de ces vingt-quatre verrières (douze du côté septentrional et douze du côté méridional), dont nous avons à prévoir la décoration en peinture sur verre ? Telle est l'importante question que nous avons à étudier.

La Bible, les Évangiles, la vie des saints et exceptionnellement l'histoire profane, telles sont les sources où le moyen âge puisa son inspiration pour la décoration de nos grandes cathédrales [2]. Si nous laissons de côté les œuvres d'art d'un caractère purement historique, « qui sont rares dans nos monuments religieux [3] », c'est donc à l'Ancien et au Nouveau Testament que nous devrons recourir, ou à la vie des saints. Bien grande est assurément la place occupée dans la cathédrale du moyen âge, par les saints qui, pour elle, ne sont pas seulement des héros, mais des intercesseurs et des patrons [4], mais la place réservée dans notre église aux protecteurs que nous comptons au ciel, et notamment à la Reine de tous les saints, dont on a pu dire en toute vérité « le XIIIe siècle est par excellence le siècle de la Vierge ! », cette place est déjà très remarquable dans les chapelles rayonnantes actuellement achevées de la basilique, dont les vingt-trois verrières (onze pour la Sainte Vierge et douze pour divers saints), sont uniquement consacrées à ce double sujet si aimé de nos ancêtres. Ce n'est pas tout encore. Les quatre verrières éclairant les autels du Sacré-Cœur et de Saint-Joseph, de Saint-Pierre et de Saint-Eubert célébreront à l'envi ces quatre dévotions chères à la piété chrétienne des Lillois; les trois vitraux de la chapelle des fonts baptismaux rappelleront tout naturellement l'histoire du divin Précurseur, saint Jean-Baptiste.

---

1. DIDRON, *Manuel d'iconographie*, p. 124.

2. « On connaîtra surtout l'enseignement chrétien dont nos verrières sont, depuis six siècles, comme la muette et pénétrante prédication. Toute la religion est là : l'Ancien Testament avec ses figures et ses prophètes ; Notre-Seigneur Jésus-Christ avec son Évangile et ses miracles ; l'Église avec ses apôtres et ses martyrs .. » (*Les vitraux de Bourges*, par MM. CLÉMENT et GUITARD. *Lettre préface* de Mgr l'archevêque de Bourges).

3. ÉM. MALE, *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 399.

4. *Ibidem*, p. 307.

Au total trente verrières, pour nous conformer aux touchantes traditions du XIIIe siècle, pour « les saints qui étaient alors l'unique science de l'homme », suivant la remarque de M. Émile Mâle ; ce n'est pas trop, croyons-nous, mais c'est assez !

Il nous reste donc à opter entre la Bible et l'Évangile, ou mieux à les utiliser l'une et l'autre, de manière à rappeler au peuple chrétien tout ce qu'il lui importe de connaître, depuis la faute d'Adam jusqu'à la mort de notre divin Rédempteur et la descente de l'Esprit sur ses apôtres.

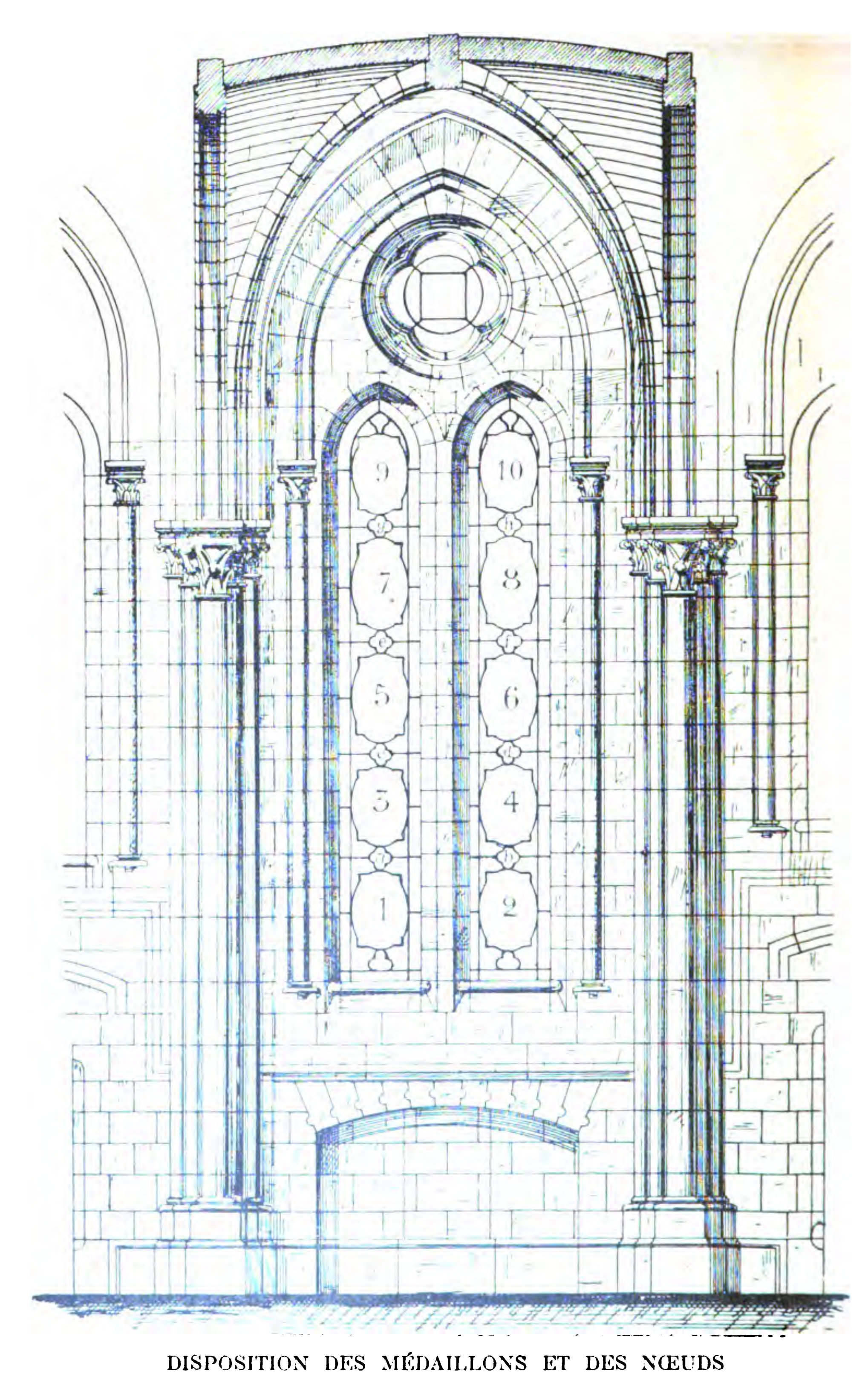
La Sainte-Chapelle offre à nos yeux ravis la plus admirable des bibles historiées. « Onze verrières immenses, dont quelques-unes comptent jusqu'à cent panneaux, nous montrent, dans une lumière surnaturelle, toute l'histoire de l'ancienne loi. [1] » C'est là un programme admirable, et cependant, en un sanctuaire comme la Sainte-Chapelle, le chrétien est quelque peu déconcerté de ne pas trouver l'Évangile à côté de la Bible, comme il l'aurait souhaité.

Il est beaucoup d'insignes églises qui nous mettent sous les yeux les plus belles pages de l'Évangile, mais ces souvenirs évangéliques brilleraient, ce semble, d'un plus vif éclat, et feraient peut-être rayonner une plus douce chaleur jusqu'à nous, s'ils étaient mis en présence des scènes bibliques qui, bien souvent, en ont été la figure, et qui ont charmé notre jeunesse, lorsque nous étudiions les leçons du catéchisme.

Pour concilier ce double désir du peuple chrétien, nous serions d'avis de ne sacrifier ni la Bible, ni surtout l'Évangile ; nous voudrions les représenter l'une et l'autre dans les deux collatéraux de la basilique : du côté du nord, le côté des ombres et du froid, les grands souvenirs bibliques ; du côté du midi, le côté du soleil et de la pleine lumière, les principaux épisodes de la vie de Notre-Seigneur, avec quelques miracles et quelques belles paraboles. De cette manière, l'Histoire sainte et le saint Évangile, cette double base de l'instruction chrétienne de nos religieuses populations de la Flandre, ce double fondement de l'enseignement doctrinal catholique que nous distribuons à la jeunesse de nos écoles, nous ménagerons à toutes les générations qui se succéderont sous les voûtes de notre cathédrale, le précieux avantage de les retrouver, gravés en traits lumineux. dans nos étincelantes verrières.

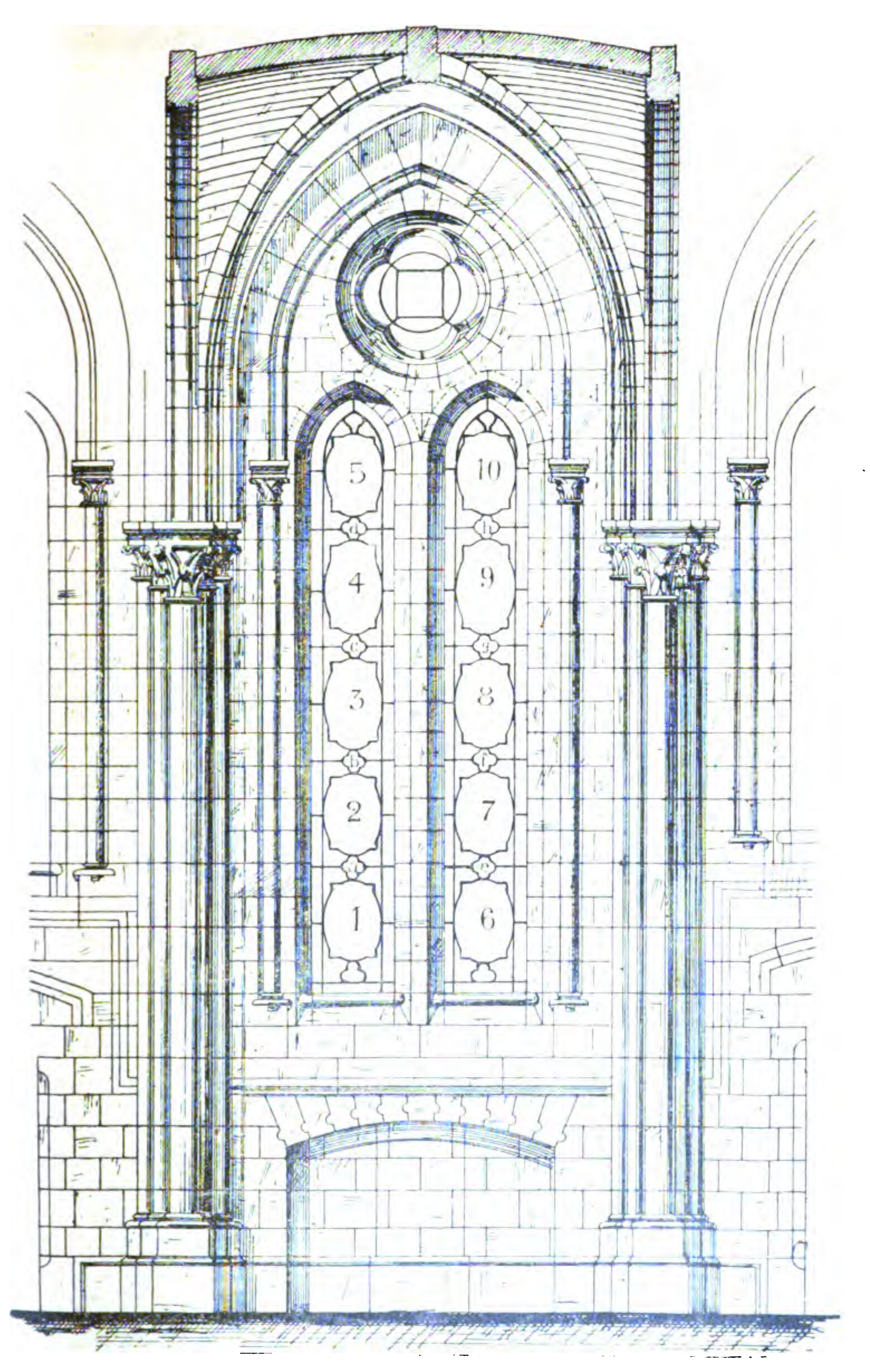
---

1. Ém. Male, *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 162.



DISPOSITION DES MÉDAILLONS ET DES NŒUDS

dans les vitraux où un seul et même sujet se trouve traité dans les deux lancettes.



DISPOSITION DES MÉDAILLONS ET DES NŒUDS

dans les vitraux où deux sujets distincts sont traités dans les deux lancettes.

Un mot encore sur la *disposition des médaillons* dans chaque fenêtre :

Si nous nous en rapportons à la disposition ordinairement adoptée pour l'ordre des médaillons historiés, dans les fenêtres à double lancette, nous constatons que l'on procède ainsi qu'il suit, de gauche à droite et de bas en haut :

9	10
7	8
5	6
3	4
1	2

Cette disposition semble supposer qu'un seul et même sujet se trouve traité dans les deux lancettes de la fenêtre, et dans ce cas, la lecture des médaillons historiés se fait certainement avec autant de clarté que de simplicité. Aussi, est-ce cette disposition traditionnelle que nous adopterons pour nos vitraux *légendaires* (de saint Pierre, de saint Eubert et de saint Joseph, auxquels nous assimilons celui du Sacré-Cœur). Elle ne nous offre aucun inconvénient, puisque le n° 6 n'y est pas le commencement d'un nouveau sujet, mais la continuation du thème commencé au n° 1.

Il n'en va pas de même pour nos vitraux *bibliques* et *évangéliques* dans lesquels, le plus souvent, sont traitées deux séries nettement distinctes, chacune de cinq médaillons. Dès lors, on comprend immédiatement que la lecture de ces vitraux bibliques et évangéliques se fera avec beaucoup plus de clarté en développant chaque série dans une même lancette, selon la disposition suivante :

5	10
4	9
3	8
2	7
1	6

Nous donnons dans les deux gravures ci-contre la double disposition que nous venons d'indiquer.

Nous offrirons ainsi aux fidèles, livre par livre pour la Bible, période par période pour l'Évangile, le résumé de la Sainte Écriture. De plus, pour simplifier encore la lecture de nos verrières, rien ne sera plus facile que d'introduire une indication utile dans le demi-nœud du sommet du vitrail, comme on le fait dans le demi-nœud, à

sa base, pour y mettre les armoiries ou le chiffre du donateur. Cette indication servirait, pour ainsi dire, de titre à la page de la Sainte Écriture résumée dans chaque lancette de nos verrières.

Voici les courtes inscriptions latines que l'on pourrait placer (en abrégé, s'il le faut), sous forme de *titres*, en tête de nos vitraux à deux lancettes [1].

Vitraux bibliques : 1re et 2e fenêtres : *Liber genesis* ; 3e fenêtre : *Liber Exodi* ; 4e fenêtre : *Moyses* ; *Josue* ; 5e fenêtre : *Gedeon* ; *Samson* ; 6e fenêtre : *Ruth* ; *Samuel* ; 7e fenêtre : *David* ; 8e fenêtre : *Salomon* ; 9e fenêtre : *Elias* ; *Reges* ; 10e fenêtre (saint Pierre) ; 11e fenêtre : *Tobias* ; *Judith* ; 12e fenêtre : *Esther* ; *Daniel* ; 13e fenêtre : *Jonas* ; *Machabœi* ; 14e fenêtre (Sacré-Cœur).

Vitraux évangéliques : 1re fenêtre : *Nativitas Christi* ; 2e fenêtre : *Infantia Christi* ; 3e fenêtre : *Vita publica* ; 4e et 5e fenêtres : *Miracula Christi* ; 6e fenêtre : *Parabolæ Christi* ; 7e fenêtre : *Resurrectio Lazari* ; 8e fenêtre : *Passio* ; *Condemnatio* ; 9e fenêtre : *Mors* ; *Sepultura* ; 10e fenêtre (saint Eubert) ; 11e fenêtre : *Resurrectio Christi* ; 12e fenêtre : *Gloria Christi* ; 13e fenêtre : *Ascensio Christi* ; 14e fenêtre (saint Joseph).

I.

VITRAUX DU BAS COTÉ DU NORD

ANCIEN TESTAMENT

Les deux premiers chapitres de la Genèse servent de thème à la décoration de la grande rose septentrionale ; c'est donc à partir du chapitre III que commence l'iconographie des vitraux du bas côté. L'ordre suivi dans cette iconographie est celui-là même qui existe dans la Bible pour ses différents livres ; pour chaque livre, l'ordre est celui des chapitres et des versets. Il le fallait, puisque notre but est de placer une *Bible historiée* sous les regards du peuple chrétien.

Comme on l'a vu dans l'énumération des *titres* donnés ci-dessus, toute la Bible est rappelée dans nos verrières [2], sauf les psaumes,

1. Dans les vitraux légendaires, le monogramme du saint remplacera le titre de nos vitraux bibliques ou évangéliques.

2. Comment ne pas rappeler ici les scènes des merveilleuses portes de Ghiberti, au baptistère de Florence, qui représentent toute l'histoire du peuple de Dieu ? Elles pourraient inspirer magnifiquement l'artiste chargé d'étudier les cartons de nos médaillons historiés.

les livres sapientiaux et le cantique des cantiques, qu'il semble impossible de traduire en peinture sur verre.

Les fenêtres sont indiquées dans notre plan par leurs numéros en chiffres *noirs*.

PREMIÈRE FENÊTRE. — LIBER GENESIS.

1. La tentation [1].
2. La faute [2].
3. Le châtiment [3].
4. Le meurtre d'Abel [4].
5. La construction de l'Arche [5].
6. Le déluge [6].
7. La tour de Babel [7].
8. Melchisédech, roi de Salem [8].
9. Le sacrifice d'Abraham [9].
10. Sodome livrée aux flammes [10].

DEUXIÈME FENÊTRE. — LIBER GENESIS.

1. Sacrifice d'Isaac [11].
2. Isaac reçoit Rébecca que lui amène Éliezer [12].
3. Ésaü vend à Jacob son droit d'aînesse [13].
4. Isaac bénit Jacob [14].

---

1. Cur præcepit vobis Deus ut non comederetis de omni ligno Paradisi? (Genes, III, 1.)

2. Et tulit (mulier) de fructu illius et comedit; deditque viro suo, qui comedit (Genes., III, 6.)

3. Ejecitque Adam (Genes., III, 24.)

4. Consurrexit Caïn adversus fratrem suum Abel et interfecit eum (Genes., IV, 8.)

5. Fac tibi arcam de lignis lævigatis (Genes., VI, 14).

6. Aquæ diluvii inundaverunt super terram (Genes., VII, 10.)

7. Et dixerunt: Venite, faciamus nobis civitatem et turrim cujus culmen pertingat ad cœlum (Genes., XI, 4.)

8. At vero Melchisedech, rex Salem, proferens panem et vinum, erat enim sacerdos Dei altissimi, benedixit ei, et ait: Benedictus Abram Deo excelso (Genes., XIV, 18, 19.)

9. Et respondens Dominus: Sume, inquit, mihi vaccam triennem, et capram trimam, et arietem annorum trium, turturem quoque et columbam (Genes., XV, 10.)

10. Igitur Dominus pluit super Sodomam et Gomorrham sulphur et ignem a Domino de cœlo (Genes., XIX, 24.)

11. Arripuit gladium ut immolaret filium suum; et ecce angelus Domini de cœlo clamavit... non extendas manum tuam super puerum (Genes., XXII, 10-12.)

12. Ecce Rebecca egrediebatur, filia Bathuel.... Rebecca quoque, conspecto Isaac, descendit de camelo... et accepit eam in uxorem (Genes., XXIV, 15, 64, 67.)

13. Ait Jacob: Jura ergo mihi. Juravit ei Esaü et vendidit primogenita (Genes., XXV, 33.)

14. Accessit (Jacob) et osculatus est eum (Isaac); statimque ut sensit vestimentorum illius fragrantiam, benedicens illi, ait... (Genes., XXVII, 27.)

5. Le songe de Jacob [1].
6. Lutte de Jacob avec l'ange [2].
7. Joseph, fils de Jacob, vendu par ses frères [3].
8. Joseph explique les songes de Pharaon [4].
9. Joseph reconnu par ses frères [5].
10. Jacob et ses fils reçus par Joseph [6].

TROISIÈME FENÊTRE. — LIBER EXODI.

1. Moïse sauvé des eaux et adopté par la fille de Pharaon [7].
2. Moïse tue un Égyptien et s'enfuit dans le pays de Madian [8].
3. Le buisson ardent [9].
4. Moïse devant Pharaon [10].
5. Les plaies d'Égypte : mort des premiers-nés [11].
6. La Mer Rouge ; Pharaon englouti avec son armée [12].
7. Les Israélites dans le désert : la manne, les cailles [13].
8. Amalec est battu, pendant que Moïse prie sur la montagne [14].

---

1. Dormivit in eodem loco, viditque in somnis scalam stantem super terram.... (Genes., XXVIII, 11, 12.)

2. Et ecce vir luctabatur cum eo usque ad mane (Genes., XXXII, 24.)

3. Vendiderunt eum Ismaëlitis viginti argenteis, qui duxerunt eum in Ægyptum (Genes., XXXVII, 28.)

4. Eductum de carcere Joseph totonderunt, ac, veste mutata, obtulerunt ei (Pharaoni)... (Genes., XLI, 14.)

5. Et dixit fratribus suis : Ego sum Joseph (Genes., XLV, 3.)

6. Venitque in Ægyptum cum omni semine suo (Genes., XLVI, 6.)

7. Ecce autem descendebat filia Pharaonis ut lavaretur in flumine... Quæ cum vidisset fiscellam in papyrione, misit unam e famulabus suis, et allatam aperiens, cernensque in ea parvulum vagientem, miserta est..... Quem illa adoptavit in locum filii, vocavitque nomen ejus Moyses (Exod., II, 5, 6, 10.)

8. Percussum Ægyptium abscondit sabulo.... fugiens de conspectu ejus (Pharaonis) moratus est in terra Madian (Exod., II, 12, 15.)

9. Apparuitque ei Dominus in flamma ignis, de medio rubi ; et videbat quod rubus arderet et non combureretur (Exod., III, 2.)

10. Ingressi igitur Moyses et Aaron ad Pharaonem, fecerunt sicut præceperat Dominus (Exod., VII, 10.)

11. Percussit Dominus omne primogenitum in terra Ægypti (Exod., XII, 29.)

12. Fugientibusque Ægyptiis occurrerunt aquæ et involvit eos Dominus in mediis fluctibus. (Exod., XIV, 27.)

13. C'est à dessein que nous ne parlons pas ici de *l'eau du rocher* qui jaillit sous la baguette de Moyse, ce sujet devant être représenté plus loin, comme figure, dans le vitrail du Sacré-Cœur (14e fenêtre). — L'introduction dans le médaillon des *cailles* accordées aux juifs par la paternelle providence de Dieu donnera de l'animation à cette scène trop souvent représentée de la même manière. Le texte est formel : Vespere comedetis carnes et mane saturabimini panibus. (Exod., XVI, 12.)

14. Cumque levaret Moyses manus, vincebat Israel. (Exod., XVII, 11.)

9. Promulgation de la loi sur le Sinaï [1].
10. Le veau d'or; Moïse brise les tables de la loi [2].

QUATRIÈME FENÊTRE.

Première lancette. — MOYSES.

1. Moïse fait construire le Tabernacle [3].
2. Retour des envoyés de la Terre promise [4].
3. Châtiment de Coré, de Dathan et d'Abiron [5].
4. Le serpent d'airain [6].
5. Mort de Moïse [7].

Seconde lancette. — JOSUÉ.

6. Passage du Jourdain par les Hébreux [8].
7. Les murs de Jéricho renversés au bruit des trompettes [9].
8. Josué écrit le Deutéronome sur des pierres [10].
9. Josué arrête le soleil [11].
10. Les Amorrhéens détruits par une grêle de pierres [12].

---

1. Dixit autem Dominus ad Moysen : Ascende ad me in montem, et esto ibi; daboque tibi tabulas lapideas et legem ac mandata quæ scripsi, ut doceas eos. (Exod., XXIV, 12.)

2. Cumque appropinquasset ad castra, vidit vitulum et choros ; iratusque valde, projecit de manu tabulas et confregit eas ad radicem montis ; accipiensque vitulum quem fecerant, combussit. (Exod., XXXII, 19, 20.)

3. Tabernaculum vero ita facies.... (Exod., XXVI, 1 ; XXXV, XXXVI.)

4. Reversique exploratores terræ post quadraginta dies, omni regione circuita, venerunt ad Moysen et Aaron (Num., XIII, 26, 27.)

5. Disrupta est terra sub pedibus eorum, et aperiens os suum, devoravit illos cum tabernaculis suis et universa substantia eorum. (Num., XVI, 31, 32.)

6. Fecit ergo Moyses serpentem æneum, et posuit eum pro signo ; quem cum percussi aspicerent, sanabantur. (Num., XXI, 9.)

7. Dixitque Dominus ad eum : Hæc est terra pro qua juravi Abraham, Isaac et Jacob... Vidisti eam oculis tuis et non transibis ad illam. Mortuusque est ibi Moyses servus Domini in terra Moab, jubente Domino (Deuter., XXXIV, 4, 5.)

8. Sacerdotes qui portabant arcam fœderis Domini, stabant super siccum humum in medio Jordanis accincti, omnisque populus per arentem alveum transibat. (Josue, III, 17.)

9. Igitur omni populo vociferante et clangentibus tubis...., muri illico corruerunt. (Josue, VI, 20.)

10. Et scripsit super lapides Deuteronomium legis Moysi, quod ille digesserat coram filiis Israël. (Josue, VIII, 32.)

11. Tunc locutus est Josue Domino, in die qua tradidit Amorrhæum in conspectu filiorum Israël, dixitque coram eis : Sol, contra Gabaon ne movearis, et Luna, contra vallem Aïalon ; steteruntque sol et luna (Josue, X, 12, 13.)

12. Dominus misit super eos lapides magnos de cœlo usque ad Azeca, et mortui sunt multo plures lapidibus grandinis, quam quos gladio percusserant filii Israël (Josue, X, 11.) — L'arrêt du soleil, quoique rapporté en second lieu, a précédé la pluie de pierres, car il est bien plus probable, sinon certain, qu'il a eu lieu le matin. Tel est le sentiment de M. Peultier.

CINQUIÈME FENÊTRE.

Première lancette. — GEDEON.

1. Gédéon reçoit d'un ange la mission de délivrer Israël [1].

2. Le feu divin consume le pain et le chevreau, première preuve de la mission de Gédéon [2].

3. Le miracle de la toison, seconde preuve de la mission de Gédéon [3].

4. Gédéon fait choix de trois cents hommes dans son armée [4].

5. Les trois cents guerriers de Gédéon mettent en fuite les Madianites [5].

Seconde lancette. — SAMSON.

6. Samson rencontre un lion et le met en pièces [6].

7. Samson tue mille Philistins avec une mâchoire d'âne [7].

8. Samson s'échappe de Gaza, en emportant les portes de la ville [8].

9. Privé de sa chevelure, Samson est pris par les Philistins [9].

10. Samson ébranle les colonnes du palais, sous les ruines duquel il s'ensevelit avec trois mille Philistins [10].

---

1. Respexit ad eum Dominus et ait : Vade in hac fortitudine tua et liberabis Israël de manu Madian ; scito quod miserim te (Jud., VI, 14.)

2. Extendit angelus Domini summitatem virgæ quam tenebat in manu, et tetigit carnes et panes azymos ; ascenditque ignis de petra et carnes, azymosque panes consumpsit (Jud., VI, 21.)

3. Fecitque Deus nocte illa ut postulaverat ; et fuit siccitas in solo vellere, et ros in omni terra (Jud., VI, 40.)

4. Qui lingua lambuerint aquas, sicut solent canes lambere, separabis eos seorsum... Fuit itaque numerus eorum... trecenti viri (Jud., VII, 5, 6.)

5. Cumque per gyrum castrorum in tribus personarent locis, et hydrias confregissent, tenuerunt sinistris manibus lampades et dextris sonantes tubas, clamaveruntque : Gladius Domini et Gedeonis... Omnia itaque castra turbata sunt... (Jud., VII, 20, 21.)

6. Irruit autem spiritus Domini in Samson et dilaceravit leonem, quasi hædum in frusta discerpens, nihil omnino habens in manu (Jud., XIV, 6.)

7. Inventamque maxillam, id est mandibulum asini, quæ jacebat, arripiens, interfecit in ea mille viros (Jud. XV, 15)

8. Inde consurgens apprehendit ambas portæ fores cum postibus suis, et sera, impositasque humeris suis portavit ad verticem montis, qui respicit Hebron (Jud. XVI, 3.)

9. Vocavitque tonsorem et rasit septem crines ejus... Quem cum apprehendissent Philistiim, statim eruerunt oculos ejus et duxerunt Gazam vinctum catenis, et clausum in carcere molere fecerunt (Jud , XVI, 19, 21.)

10. Concussisque fortiter columnis, excidit domus super omnes principes et cæteram multitudinem, quæ ibi erat ; multoque plures interfecit moriens, quam ante vivus occiderat (Jud., XVI, 30.)

Sixième fenêtre.

Première lancette. — Ruth.

1. Ruth, devenue veuve, s'attache à Noémi, sa belle-mère [1].
2. Noémi et Ruth arrivent à Bethléem de Juda [2].
3. Ruth va glaner dans le champ de Booz [3].
4. Booz reçoit Ruth et prie le Seigneur de la bénir [4].
5. Booz épouse Ruth en présence du peuple [5].

Seconde lancette. — Samuel.

6. Anne consacre au Seigneur le petit Samuel qu'elle donne au grand prêtre [6].
7. Le grand prêtre Héli meurt en apprenant la prise de l'arche [7].
8. Samuel offre un holocauste à Dieu [8].
9. Samuel sacre Saül roi des Israélites [9].
10. Samuel sacre solennellement le jeune David [10].

Septième fenêtre. — David filius Jesse.

1. David joue de la harpe devant Saül [11].

---

1. Orpha osculata est socrum, ac reversa est ; Ruth adhæsit socrui suæ (Ruth, I, 14).

2. Venit ergo Noëmi cum Ruth Moabitide nuru sua, de terra peregrinationis suæ, ac reversa est in Bethleem (Ruth, I, 22).

3. Abiit itaque et colligebat spicas post terga metentium : accidit autem ut ager ille haberet dominum nomine Booz (Ruth, II, 3).

4. Et ait Booz ad Ruth : Audi, filia : ne vadas in alterum agrum ad colligendum, nec recedas ab hoc loco ; sed jungere puellis meis et ubi messuerint, sequere (Ruth, II, 8, 9). — On pourrait aussi représenter Ruth aux pieds de Booz : Cumque comedisset Booz... issetque ad dormiendum juxta acervum manipulorum, venit abscondite, et discooperto pallio a pedibus ejus, se projecit (Ruth, III, 7).

5. Tulit itaque Booz Ruth et accepit uxorem (Ruth, IV, 13).

6. Et obtulerunt puerum Heli (I Reg., I, 25).

7. Cecidit de sella retrorsum justa ostium, et fractis cervicibus mortuus est (I Reg., IV, 18).

8. Cum Samuel offerret holocaustum, Philisthiim iniere prœlium contra Israel ; intonuit autem Dominus fragore magno in die illa super Philisthiim et exterruit eos et cæsi sunt a facie Israël (I Reg., VII, 10).

9. Tulit autem Samuel lenticulum olei et effudit super caput ejus et deosculatus est eum et ait : Ecce unxit te Dominus super hæreditatem suam in principem (I Reg., X, 1). — Cette scène sera très simple et ne comprendra que deux personnages.

10. Tulit ergo Samuel cornu olei et unxit eum in medio fratrum ejus (I Reg., XVI, 13).

11. David tollebat citharam et percutiebat manu sua et refocillabatur Saül et levius habebat (I Reg., XVI, 23).

2. David tue Goliath [1].
3. Saül tente de tuer David [2].
4. David reçoit du grand prêtre les pains de proposition [3].
5. David tient Saül entre les mains et le désarme [4].
6. Défaite de Saül par les Philistins [5].
7. David est reconnu roi dans Hébron [6].
8. David emmène l'arche vers Jérusalem ; Oza est frappé de mort [7].
9. Double crime de David ; adultère et meurtre d'Urie [8].
10. Le prophète Nathan reproche son crime à David, qui fait pénitence [9].

HUITIÈME FENÊTRE. — SALOMON FILIUS DAVID.

1. David établit roi Salomon, et Sadoc le sacre [10].
2. Salomon ne demande à Dieu que la sagesse [11].
3. Le jugement de Salomon [12].

---

1. Cumque gladium non haberet in manu David, cucurrit et stetit super Philisthæum et tulit gladium ejus et eduxit eum de vagina sua, et interfecit eum præciditque caput ejus (I Reg., XVII, 50, 51.)

2. Tenebatque Saül lanceam et misit eam putans quod configere posset David cum pariete ; et declinavit David a facie ejus secundo (I Reg., XVIII, 10, 11).

3. Dedit ergo ei sacerdos sanctificatum panem. Neque enim erat ibi panis, nisi tantum panes propositionis (I Reg., XXI, 6.) — Notre-Seigneur fait allusion à ce fait dans l'Évangile : Non legistis quid fecerit David quando esuriit et panes propositionis comedit (Matth., XII, 3, 4).

4. Tulit igitur David hastam, et scyphum aquæ, qui erat ad caput Saul et abierunt (I Reg., XXVI, 12).

5. Irrueruntque Philisthiim in Saül.... Arripuit itaque Saül gladium et irruit super eum (I Reg., XXXI, 2, 4).

6. Et manserunt in oppidis Hebron ; veneruntque viri Juda et unxerunt ibi David, ut regnaret super domum Juda (II Reg., II, 3, 4).

7. Surrexitque David et abiit et universus populus, qui erat cum eo de viris Juda, ut adducerent arcam Dei... Extendit Oza manum ad arcam Dei, et tenuit eam... Iratusque est indignatione Dominus contra Ozam et percussit eum super temeritate (II Reg., VI, 2, 6, 7).

8. C'est le second crime qui sera rappelé par la présence du vaillant Urie, auquel David remet une lettre pour Joab, général de son armée : Ponite Uriam ex adverso belli, ubi fortissimum est prœlium, et derelinquite eum ut percussus intereat (II Reg., XI, 15)

9. Et dixit David ad Nathan : Peccavi Domino... et jejunavit David jejunio...., (II Reg., XII, 13, 16).

10. Sumpsitque Sadoc sacerdos cornu olei de tabernaculo, et unxit Salomonem (III Reg., I, 39).

11. Apparuit autem Dominus Salomoni per somnium nocte, dicens : Postula quodvis ut dem tibi... Dabis ergo servo tuo cor docile, ut populum tuum judicare possit et discernere inter bonum et malum (III Reg., III, 5, 9).

12. Dividite, inquit, infantem vivum in duas partes, et date dimidiam partem uni et dimidiam partem alteri (III Reg., III, 25).

4. Salomon fait bâtir le temple de Jérusalem [1].

5. La reine de Saba visite Salomon [2].

6. Salomon se laisse entraîner par des passions honteuses [3].

7. Il tombe dans l'idolâtrie [4].

8. Dieu, irrité, fait partager le royaume d'Israël, et donne dix tribus à Jéroboam [5].

9. Salomon essaie de perdre Jéroboam, qui se retire en Égypte [6].

10. Après la mort de Salomon, son fils Roboam perd le royaume d'Israël [7].

LANCETTES SOUS LA GRANDE ROSE DU NORD.

Les six époques qui précédèrent la venue du Messie, rappelées par six personnages qui les caractérisent, orneront ces six lancettes :

1. *Adam* : la création.
2. *Noé* : le déluge.
3. *Abraham* : le peuple choisi.
4. *David* : le père du Messie (« Hosannah filio David ! »).
5. *Zorobabel* : la captivité à Babylone et le retour à Jérusalem.
6. *Jean-Baptiste* : le trait d'union entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

Au-dessus de la porte intérieure, à deux vantaux, qui s'ouvre à l'extrémité du bras du transept, se trouvent quatre quadrilobes. On

1. Factum est ergo quadragentesimo et octogesimo anno egressionis filiorum Israël de terra Ægypti, in anno quarto, mense Zio regni Salomonis super Israël, ædificari cœpit domus Domino (III Reg., VI, 1).

2. Sed et regina Saba, audita fama Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus... venit ad regem Salomonem, et locuta est ei universa quæ habebat in corde suo (III Reg., X, 1, 2).

3. Et averterunt mulieres cor ejus (III Reg., XI, 3). — Cette scène est difficile à représenter ; on pourrait, sans choquer la délicatesse contemporaine, plus exigeante que celle du moyen âge, représenter Salomon à table, entouré des femmes de sa cour qui lui versent copieusement à boire. La parole de l'Écriture: In vino luxuria (Ad Ephes., V, 18) serait d'une application facile.

4. Depravatus est cor ejus per mulieres, ut sequeretur Deos alienos.... ædificavit Salomon fanum Chamos, idolo Moab... (III Reg., XI, 4, 7).

5. Apprehendensque Ahias pallium suum novum quo coopertus erat, scidit in duodecim partes, et ait ad Jeroboam : Tolle tibi decem scissuras : hæc enim dicit Dominus Deus Israël: Ecce ego scindam regnum de manu Salomonis et dabo tibi decem tribus (III Reg., XI, 30, 31).

6. Voluit ergo Salomon interficere Jeroboam ; qui surrexit et aufugit in Ægyptum (III Reg., XI, 40).

7. Venit autem Roboam in Sichem ; illuc enim congregatus erat omnis Israël ad constituendum eum regem... Factum est autem cum audisset omnis Israël quod reversus esset Jeroboam, miserunt et vocaverunt eum congregato cœtu, et constituerunt eum regem super omnem Israël (III Reg., XII, 1, 20).

pourra les garnir de mosaïques, simplement composées de fleurs et de feuillages, pour reposer l'œil de la longue série de personnages ; on y placerait, sur des banderoles, les noms des *quatre grands prophètes* : 1. Isaïas ; 2. Ezechiel ; 3. Daniel ; 4. Jeremias.

Neuvième fenêtre.

Première lancette. — Elias.

1. Les corbeaux d'Élie [1].
2. Élie ressuscite le fils de la veuve de Sarepta [2].
3. Élie et les prêtres de Baal [3].
4. La fuite d'Élie [4].
5. Élie enlevé dans un char de feu [5].

Deuxième lancette. — Reges. [6]

6. Athalie est mise à mort et Joas proclamé roi [7].
7. Un ange extermine l'armée de Sennachérib [8].
8. Josias, roi de Juda, entend la lecture du livre de la Loi (le livre du Deutéronome) que l'on a retrouvé dans le Temple ; effrayé des maux dont ce livre menace la ville de Jérusalem, il déchire ses vêtements [9].

---

1. Sedit (Elias) in torrente Carith, qui est contra Jordanem. Corvi quoque deferebant ei panem et carnes mane, similiter panem et carnes vesperi, et bibebat de torrente (III Reg., xvii, 5, 6.)

2. Et exaudivit Dominus vocem Eliæ ; et reversa est anima pueri intra eum, et revixit (III Reg., xvii, 22.)

3. Cecidit autem ignis Domini et voravit holocaustum (Eliæ)... Dixitque Elias ad eos : apprehendite prophetas Baal... Quos cum apprehendissent, duxit eos Elias ad torrentem Cison, et interfecit eos ibi (III Reg., xviii, 38, 40.)

4. Timuit ergo Elias, et surgens abiit... Et ecce angelus Domini tetigit eum et dixit illi : Surge et comede. Respexit et ecce ad caput suum subcinericius panis et vas aquæ (III Reg., xix, 3, 5, 6.)

5. Ecce currus igneus et equi ignei diviserunt utrumque, et ascendit Elias per turbinem in cœlum. Elisæus autem videbat... et levavit pallium Eliæ, quod ceciderat ei (IV Reg., ii, 11-13.)

6. Faute de place, nous nous bornons à quelques souvenirs bibliques plus connus et bien différenciés les uns des autres.

7. Imposueruntque ei manus, et impegerunt eam per viam introitus equorum, juxta palatium, et interfecta est ibi... Septemque annorum erat Joas, cum regnare cœpisset (IV Reg., xi, 16, 21.)

8. Factum est igitur in nocte illa, venit angelus Domini, et percussit in castris Assyriorum centum octoginta quinque millia (IV Reg., xix, 35.)

9. Dixit autem Helcias pontifex ad Saphan scribam : Librum legis reperi in domo Domini... Quem cum legisset Saphan coram rege, et audisset rex verba libri legis Domini, scidit vestimenta sua (IV Reg., xxii, 8, 10, 11.) — Voir : II Paralip., xxxiv, 15 et seq.

9. Nabuchodonosor assiège et prend Jérusalem [1].

10. Cyrus permet aux juifs de Babylone de retourner dans leur pays sous la conduite de Zorobabel [2].

Dixième fenêtre.

Cette verrière appartient à la chapelle Saint-Pierre ; elle aura donc son iconographie spéciale.

Onzième fenêtre.

Première lancette. — Tobias.

1. Tobie devient aveugle et supporte son mal avec patience [3].

2. Tobie fait ses adieux à son fils et lui remet l'obligation de Gabélus [4].

3. Le jeune Tobie, sur l'ordre de l'ange, saisit le poisson [5].

4. L'ange et le jeune Tobie arrivent chez Raguel, qui les reçoit [6].

5. Le saint homme Tobie recouvre la vue, grâce à son fils [7].

Deuxième lancette. — Judith.

6. Judith reproche à Ozias d'avoir consenti à livrer la ville aux Assyriens [8].

---

1. Venit Nabuzardan princeps exercitus, servus regis Babylonis, in Jerusalem et succendit domum Domini, et domum regis, et domos Jerusalem, omnemque domum combussit igni, et muros Jerusalem in circuitu destruxit omnis exercitus Chaldæorum (IV Reg., xxv, 8-10.)

2. Hæc dicit Cyrus rex Persarum : ... Ascendat in Jerusalem, quæ est in Judæa, et ædificet domum Domini Dei Israel... Qui venerunt cum Zorobabel... (I Esdras, I. 2, 3 ; II, 2.)

3. Contigit autem ut eadem die fatigatus a sepultura.... jactasset se juxta parietem et obdormisset, et ex nido hirundinum dormienti illi calida stercora inciderent super oculos ejus, fieretque cæcus.... Non est contristatus contra Deum quod plaga cecitatis evenerit ei (Tob., II, 10, 11, 13).

4. Indico etiam tibi. fili mi, dedisse me decem talenta argenti, dum adhuc infantulus esses, Gabelo.... Et ideo perquire quo modo ad eum pervenias.... inquire tibi aliquem fidelem virum, qui eat tecum... (Tob., IV, 21, 22 ; V, 4).

5. Et ecce piscis immanis exivit ad devorandum eum.... Et dixit ei angelus : Apprehende branchiam ejus et trahe eum ad te... (Tob., VI, 2, 4).

6. Et suscepit eos Raguel cum gaudio (Tob., VII, 1).

7. Tunc sumens Tobias de felle piscis, linivit oculos patris sui.... statimque visum recepit. (Tob., XI, 13, 15)

8. Quod est hoc verbum, in quo consensit Ozias, ut tradat civitatem Assyriis, si intra quinque dies non venerit vobis adjutorium ? Et qui estis vos qui tentatis Dominum ? (Judith, VIII, 10, 11).

7. Prière de Judith pour demander à Dieu de la fortifier dans son projet [1].

8. Judith se rend, richement costumée, au camp d'Holopherne [2].

9. Judith aux pieds d'Holopherne [3].

10. Judith tue Holopherne [4].

DOUZIÈME FENÊTRE.

Première lancette. — ESTHER.

1. Assuérus couronne Esther et la prend pour épouse [5].

2. Aman et Mardochée [6].

3. Mardochée explique à l'eunuque d'Esther les projets d'Aman contre les juifs [7].

4. Esther, aux pieds d'Assuérus, obtient la grâce de sa nation [8].

5. Mardochée fait connaître la révocation de l'édit porté contre les juifs ; mort d'Aman [9].

Deuxième lancette. — DANIEL [10].

6. Daniel révèle au roi Nabuchodonosor le sens du songe de la statue [11].

---

1. Judith ingressa est oratorium suum : et induens se cilicio, posuit cinerem super caput suum, et prosternens se Domino, clamabat ad Dominum (Judith, IX, 1).

2. Et induit se vestimentis jucunditatis suæ.... Cui etiam Dominus contulit splendorem.... Judith vero, orans Dominum, transivit per portas ipsa et abra ejus (Judith, X, 3, 4, 10).

3. Videns itaque Judith Holophernem sedentem in conopeo.... adoravit eum, prosternens se super terram. Et elevaverunt eam servi Holophernis, jubente domino suo (Judith, X, 19, 20).

4. Et percussit bis in cervicem ejus, et abscidit caput ejus.... Et proferens de pera caput Holophernis, ostendit illis (Judith, XIII, 10, 19).

5. Et posuit diadema regni in capite ejus, fecitque eam regnare in loco Vasthi (Esther, II, 17.)

6. Cunctique servi regis, qui in foribus palatii versabantur, flectebant genua et adorabant Aman ; sic enim præceperat eis imperator ; solus Mardochæus non flectebat genua, neque adorabat eum (Esther, III, 2).

7. Qui indicavit ei omnia quæ acciderant, quomodo Aman promisisset, ut in thesauros regis pro Judæorum nece inferret argentum ; exemplar quoque edicti, quod pendebat in Susan, dedit ei, ut reginæ ostenderet .. (Esther, IV, 7, 8.)

8. Si inveni gratiam in oculis tuis, o rex, et si tibi placet, dona mihi animam meam, pro qua rogo, et populum meum, pro quo obsecro... (Esther, VII, 3).

9. Suspensus est itaque Aman in patibulo quod paraverat Mardochæo... Scriptæ sunt epistolæ, ut Mardochæus voluerat, ad judæos... (Esther, VII, 10 ; VIII, 9.)

10. A la Sainte Chapelle, les sujets traités sont : 1. Daniel dévoile les fourberies des mages ; 2. Songe de Nabuchodonosor ; 3. Festin de Balthasar ; 4. Daniel dans la fosse aux lions ; 5. L'ange dévoile à Daniel le temps de la venue du Messie.

11. Vere Deus vester Deus deorum est et Dominus regum, et revelans mysteria : quoniam tu potuisti aperire hoc sacramentum... (Daniel, II, 47).

7. Le festin de Balthasar [1].

8. Daniel délivre Suzanne de l'injuste sentence de mort qui l'a frappée [2].

9. Daniel détruit l'idole de Bel et extermine le dragon [3].

10. Daniel délivré de la fosse aux lions [4].

TREIZIÈME FENÊTRE.

Première lancette. — JONAS.

1. Jonas, au lieu de se rendre à Ninive, s'embarque pour Tharsis [5].

2. Jonas est jeté à la mer et englouti par une baleine [6].

3. Jonas sort de la baleine, après trois jours et trois nuits [7].

4. Jonas prêche la ruine de Ninive [8].

5. Pénitence et pardon des Ninivites [9].

Seconde lancette. — MACHABÆI.

6. Matathias, père des Machabées, refuse de sacrifier aux idoles [10].

---

1. Baltassar rex fecit grande convivium... In eadem hora apparuerunt digiti, quasi manus hominis scribentis contra candelabrum, in superficie parietis aulæ regiæ... Hæc est autem scriptura, quæ digesta est : *Mane, Thecel, Phares...* Eadem nocte interfectus est Baltassar (Daniel, v, 1, 5, 25, 31).

2. Et consurrexerunt adversus duos presbyteros ; convicerat enim eos Daniel ex ore suo falsum dixisse testimonium (Daniel, XIII, 61).

3. Et (rex) tradidit Bel in potestatem Danielis, qui subvertit eum et templum ejus... Et erat draco magnus in loco illo, et colebant eum Babylonii... Tulit ergo Daniel picem, et adipem, et pilos, et coxit pariter ; fecitque massas, et dedit in os draconis, et diruptus est Draco (Daniel, XIV, 21, 22, 26).

4. Qui miserunt eum in lacum leonum,- et erat ibi diebus sex... Venit ergo rex die septima, ut lugeret Danielem ;... et ecce Daniel sedens in medio leonum... Et extraxit eum de lacu leonum (Daniel, XIV, 30, 39, 40).

5. Et descendit in Joppen, et invenit navem euntem in Tharsis ; et dedit naulum ejus, et descendit in eam, ut iret cum eis in Tharsis a facie Domini (Jonas, I, 3.)

6. Et facta est tempestas magna in mari... Et tulerunt Jonam et miserunt in mare ; et stetit mare a fervore suo... Et præparavit Dominus piscem grandem, ut deglutiret Jonam (Jonas, I, 4, 15 ; II, 1.)

7. Et erat Jonas in ventre piscis tribus diebus et tribus noctibus... Et dixit Dominus pisci ; et evomuit Jonam in aridam (Jonas, II, 1, 11)

8. Et surrexit Jonas et abiit in Niniven juxta verbum Domini.... Et clamavit et dixit : Adhuc quadraginta dies, et Ninive subvertetur (Jonas, III, 3, 4.)

9. Et crediderunt viri Ninivitæ in Deum, et prædicaverunt jejunium ... et misertus est Deus (Jonas, III, 5, 10.)

10. Non audiemus verba regis Antiochi, nec sacrificabimus, transgredientes legis nostræ mandata (1 Mach., II, 22).

7. Judas Machabée succède à son père et remporte plusieurs victoires [1].

8. Horrible châtiment d'Antiochus [2].

9. Mort héroïque d'Éléazar, frère de Judas Machabée [3].

10. Glorieux trépas de Judas Machabée [4].

QUATORZIÈME FENÊTRE.

Cette verrière appartient à la chapelle du Sacré-Cœur ; elle aura donc son iconographie spéciale.

II.

VITRAUX DU BAS COTÉ DU MIDI

NOUVEAU TESTAMENT

De même que pour l'Ancien Testament, on s'est efforcé de résumer l'Évangile en quelques tableaux homogènes, qui embrassent la vie entière du Christ, d'après la Concordance de Gaume.

Les fenêtres sont indiquées dans notre plan par leurs numéros en chiffres *rouges*.

PREMIÈRE FENÊTRE. — NATIVITAS CHRISTI.

1. L'Annonciation [5].
2. Joseph et Marie partent pour Bethléem [6].
3. Nativité de Jésus [7].

---

1. Et Juda Machabæus, fortis viribus a juventute sua, sit vobis princeps militiæ et ipse aget bellum populi.... Et prœliabantur prœlium Israël cum lætitia (I Mach., II, 66 ; III, 2.)

2. Et decidit in lectum, et incidit in languorem præ tristitia (I Mach., VI, 8.) Ita ut de corpore impii vermes scaturirent, ac viventis in doloribus carnes ejus effluerent, odore etiam illius et fœtore exercitus gravaretur (II Mach , IX, 9.)

3. Et vidit Eleazar filius Saura unam de bestiis loricatam loricis regis. .. et visum est ei quod in ea esset rex.... Et ivit sub pedes elephantis, et supposuit se ei, et occidit eum ; et cecidit in terram super ipsum et mortuus est illic (I Mach., VI, 43, 46.)

4. Et ait Judas : Absit istam rem facere ut fugiamus ab eis.... moriamur in virtute propter fratres nostros.... Et ingravatum est prœlium... et Judas cecidit (I Mach., IX, 10, 17. 18.)

5. Missus est angelus Gabriel a Deo in civitatem Galilææ, cui nomen Nazareth, ad virginem desponsatam viro, cui nomen erat Joseph, de domo David, et nomen virginis Maria. Et ingressus angelus ad eam dixit : Ave gratia plena ... (Luc., I, 26-28.)

6. Ascendit autem et Joseph a Galilææ de civitate Nazareth, in Judæam in civitatem David, quæ vocatur Bethleem, eo quod esset de domo et familia David, ut profiteretur cum Maria desponsata sibi uxore prægnante (Luc., II, 4, 5.)

7. Factum est autem, cum essent ibi, impleti sunt dies ut pareret. Et peperit filium suum primogenitum, et pannis eum involvit, et reclinavit in præsepio, quia non erat eis locus in diversorio (Luc., II, 6, 7.)

4. Les anges annoncent aux bergers la nativité de Jésus [1].
5. Les bergers à la crèche [2].
6. Les Mages aperçoivent l'étoile en Orient [3].
7. Ils arrivent à Jérusalem [4].
8. Ils sont interrogés par Hérode [5].
9. Ils adorent l'Enfant Dieu et lui offrent leurs présents [6].
10. Ils retournent dans leur pays par un autre chemin [7].

DEUXIÈME FENÊTRE. — INFANTIA CHRISTI

1. Présentation de Jésus au temple [8].
2. Le vieillard Siméon chante son *Nunc dimittis* [9].
3. Anne la prophétesse [10].
4. La fuite en Égypte [11].
5. Le massacre des Innocents [12].
6. Le retour à Nazareth [13].
7. Jésus aide Joseph dans son travail [14].

---

1. Et pastores erant in regione eadem vigilantes... Et dixit illis angelus... Quia natus est vobis hodie Salvator, qui est Christus Dominus, in civitate David (Luc., II, 8, 10, 11.)

2. Et venerunt festinantes ; et invenerunt Mariam, et Joseph, et infantem positum in præsepio (Luc., II, 16.)

3. Vidimus stellam ejus in Oriente (Matth., II, 2.)

4. Ecce magi ab oriente venerunt Jerosolymam (Matth., II, 1.)

5. Tunc Herodes, clam vocatis magis, diligenter didicit ab eis tempus stellæ quæ apparuit eis (Matth., II, 7.)

6. Qui cum audissent regem abierunt ; et ecce stella, quam viderant in Oriente, antecedebat eos, usque dum veniens staret supra, ubi erat puer... Et procidentes adoraverunt eum, et apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera, aurum, thus, et myrrham (Matth., II, 9, 11).

7. Et responso accepto in somnis ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam (Matth., II, 12.)

8. Tulerunt illum in Jerusalem, ut sisterent eum Domino (Luc, II, 22).

9. Et ipse accepit eum in ulnas suas, et benedixit Deum, et dixit : Nunc dimittis servum tuum Domine, secundum verbum tuum in pace... (Luc., II, 28, 29).

10. Et erat Anna prophetissa, filia Phanuel, de tribu Aser... Et hæc, ipsa hora superveniens, confitebatur Domino, et loquebatur de illo omnibus qui expectabant redemptionem Israël (Luc., II, 36, 38.)

11. Qui consurgens (Joseph) accepit puerum et matrem ejus nocte, et secessit in Ægyptum (Matth., II, 14.)

12. Tunc Herodes... iratus est valde, et mittens occidit omnes pueros qui erant in Bethlehem, et in omnibus finibus ejus, a bimatu et infra (Matth., II, 16)

13. Qui consurgens (Joseph) accepit puerum et matrem ejus... Et veniens habitavit in civitate quæ vocatur Nazareth (Matth , II, 21, 23.) — Reversi sunt in Galilæam in civitatem suam Nazareth (Luc., II, 39.)

14. Nonne hic est fabri filius ? (Matth., XIII, 55.) — Nonne hic est faber, filius Mariæ ? (Marc., VI, 3.)

8. Jésus au milieu des docteurs [1].
9. Joseph et Marie retrouvent Jésus au temple [2].
10. La vie cachée à Nazareth [3].

TROISIÈME FENÊTRE. — VITA PUBLICA.

1. Baptême de Jésus [4].
2. Jeûne et tentation dans le désert [5].
3. Jésus commence ses prédications [6].
4. Vocation de Simon et d'André [7].
5. Jean et Jacques appelés par Jésus [8].
6. Jésus chasse les vendeurs du temple [9].
7. Jésus annonce aux juifs sa résurrection [10].
8. Jésus au puits de Jacob [11].
9. La Samaritaine [12].
10. Les Samaritains invitent Jésus à venir chez eux [13].

---

1. Invenerunt illum in templo, sedentem in medio doctorum, audientem illos et interrogantem eos. (Luc., II, 46.)

2. Et dixit mater ejus ad illum : Fili, quid fecisti nobis sic ? Ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te. Et ait ad illos : Quid est quod me quærebatis ? Nesciebatis quia in his, quæ Patris mei sunt, oportet me esse ? (Luc., II, 48, 49.)

3. Et descendit cum eis, et venit Nazareth ; et erat subditus illis. (Luc., II, 51.)

4. Tunc venit Jesus a Gallilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptizaretur ab eo (Matth., III, 13.)

5. Tunc Jesus ductus est in desertum a Spiritu, ut tentaretur a diabolo. Et cum jejunasset quadraginta diebus et quadraginta noctibus, postea esuriit (Matth., IV, 1, 2.)

6. Exinde cœpit Jesus prædicare, et dicere : Pænitentiam agite ; appropinquavit enim regnum cœlorum (Matth., IV, 17.)

7. Ambulans autem Jesus juxta mare Galilææ, vidit duos fratres, Simonem, qui vocatur Petrus, et Andream fratrem ejus, mittentes rete in mare ; erant enim piscatores. Et ait illis : Venite post me, et faciam vos fieri piscatores hominum. At illi continuo relictis retibus, secuti sunt eum (Matth., IV, 18-20.)

8. Et procedens inde, vidit alios duos fratres, Jacobum Zebedæi, et Joannem fratrem ejus.... et vocavit eos. Illi autem statim relictis retibus et patre, secuti sunt eum (Matth., 21, 22.)

9. Et invenit in templo vendentes boves, et oves, et columbas, et nummularios sedentes. Et cum fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes ejecit de templo (Joann. III, 14, 15.)

10. Et dixit eis : Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud (Joann., II, 19.)

11. Erat autem ibi fons Jacob. Jesus ergo fatigatus ex itinere sedebat sic supra fontem (Joann., IV, 6.)

12. Venit mulier de Samaria haurire aquam... Dicit ei mulier : Scio quia Messias venit, qui dicitur Christus ; cum ergo venerit ille, nobis annuntiabit omnia. Dicit ei Jesus : Ego sum qui loquor tecum (Joann., IV, 7, 25, 26.)

13. Cum venissent ergo ad illum Samaritani, rogaverunt eum ut ibi maneret (Joann., IV, 40.)

QUATRIÈME FENÊTRE. — MIRACULA CHRISTI [1].

1. Les noces de Cana [2].
2. Le lépreux [3].
3. Le serviteur du centurion [4].
4. La belle-mère de Simon Pierre [5].
5. La tempête apaisée [6].
6. Le paralytique [7].
7. L'hémorrhoïsse [8].
8. La fille de Jaïre [9].
9. Les deux aveugles [10].
10. Le démoniaque muet [11].

CINQUIÈME FENÊTRE. — MIRACULA CHRISTI.

1. Le malade de la piscine probatique [12].

---

1. Les miracles de Jésus-Christ sont, en somme, les événements les plus populaires de son divin ministère, et aussi les mieux connus du peuple chrétien. De plus, il est plus facile au peintre verrier de rappeler un prodige que de signifier une vérité dogmatique. L'ordre suivi dans la série des miracles est celui du texte évangélique.

2. Et die tertia nuptiæ factæ sunt in Cana Galilææ, et erat mater Jesu ibi. Vocatus est autem et Jesus et discipuli ejus ad nuptias... Hoc fecit initium signorum Jesus in Cana Galilææ. (Joann., II, 1-11.)

3. Et ecce leprosus veniens, adorabat eum, dicens : Domine, si vis, potes me mundare. Et extendens Jesus manum, tetigit eum, dicens : Volo, mundare. Et confestim mundata est lepra ejus. (Matth., VIII, 2, 3.)

4. Et dixit Jesus centurioni : Vade, et sicut credidisti, fiat tibi. Et sanatus est puer in illa hora. (Matth , VIII, 5-13.)

5. Et cum venisset Jesus in domum Petri, vidit socrum ejus jacentem et febricitantem. Et tetigit manum ejus, et dimisit eam febris, et surrexit, et ministrabat eis. (Matth., VIII, 14, 15.)

6. Tunc surgens, imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna (Matth., VIII, 23-27.)

7. Tunc ait paralytico : Surge, tolle lectum tuum, et vade in domum tuam. Et surrexit, et abiit in domum suam. (Matth., IX, 6, 7.)

8. Et ecce mulier, quæ sanguinis fluxum patiebatur duodecim annis, accessit retro et tetigit fimbriam vestimenti ejus... At Jesus conversus, et videns eam, dixit : Confide filia, fides tua te salvam fecit : Et salva facta est mulier ex illa hora. (Matth., IX, 20-22.)

9. Et cum ejecta esset turba, intravit ; et tenuit manum ejus. Et surrexit puella (Matth. IX, 18, 19, 23-25.)

10. Et transeunte inde Jesu, secuti sunt eum duo cæci clamantes et dicentes : Miserere nostri, fili David. . Et aperti sunt oculi eorum. (Matth., IX, 27-31.)

11. Ecce obtulerunt ei hominem mutum, dæmonium habentem. Et ejecto dæmonio, locutus est mutus (Matth., IX, 32-34.)

12. Erat autem quidam homo ibi, triginta et octo annos habens in infirmitate sua... Dicit ei Jesus : Surge, tolle grabatum tuum et ambula. Et statim sanus factus est homo ille. (Joan., v, 2-9.)

2. Le fils de la veuve de Naïm [1].
3. La multiplication des pains [2].
4. Jésus marchant sur les eaux [3].
5. Les malades guéris en touchant le vêtement de Jésus [4].
6. La chananéenne [5].
7. La transfiguration [6].
8. Guérison du démoniaque [7].
9. Le didrachme [8].
10 L'aveugle-né [9].

SIXIÈME FENÊTRE.

Première lancette. — PARABOLÆ CHRISTI [10].

1. Le bon grain et l'ivraie [11].
2. Le grain de sénevé [12].

---

1. Et ait : Adolescens, tibi dico, surge. Et resedit qui erat mortuus et cœpit loqui. Et dedit illum matri suæ. (Luc, VII, 11-17.)

2. Acceptis quinque panibus et duobus piscibus, aspiciens in cœlum benedixit et fregit et dedit discipulis panes, discipuli autem turbis. Et manducaverunt omnes et saturati sunt. (Matth., XIV, 16-21.)

3. Quarta autem vigilia noctis, venit ad eos ambulans super mare. (Matth., XIV, 25.) Si la place le permet, saint Pierre pourrait figurer au moment où, marchant, lui aussi, sur les flots, il s'enfonce et pousse vers le Maître un cri de détresse.

4. Et rogabant eum ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent. Et quicumque tetigerunt, salvi facti sunt (Matth., XIV, 36.)

5. Tunc respondens Jesus, ait illi : O mulier, magna est fides tua ; fiat tibi sicut vis. Et sanata est filia ejus ex illa hora (Matth., XV, 21-28.)

6. Et post dies sex assumit Jesus Petrum, et Jacobum, et Johannem fratrem ejus, et ducit illos in montem excelsum seorsum. Et transfiguratus est ante eos. Et resplenduit facies ejus sicut sol : vestimenta autem ejus facta sunt alba sicut nix. Et ecce apparuerunt illis Moyses et Elias cum eo loquentes (Matth., XVII, 1-9.)

7. Et increpavit illum Jesus, et exiit ab eo dæmonium et curatus est puer ex illa hora (Matth., XVII, 14-17.)

8. Vade ad mare et mitte hamum, et eum piscem, qui primus ascenderit, tolle ; et aperto ore ejus, invenies staterem ; illum sumens, da eis pro me et te. (Matth., XVII, 23-26.)

9. Et præteriens Jesus vidit hominem cæcum a nativitate... Expuit in terram, et fecit lutum ex sputo, et linivit lutum super oculos ejus. Et dixit ei : vade, lava in natatoria Siloe, quod interpretatur missus. Abiit ergo et lavit, et venit videns. (Joann., IX, 1-12.)

10. Outre les paraboles rappelées dans cette verrière, d'autres seront représentées dans les tympans des confessionnaux et dans les médaillons du banc de communion du chœur. Quant aux deux paraboles du *mauvais riche* et du *bon Samaritain*, elles trouveront dans le banc d'œuvre une place de choix.

11. Simile factum est regnum cœlorum homini, qui seminavit bonum semen in agro suo. Cum autem dormirent homines, venit inimicus ejus, et superseminavit zizania in medio tritici, et abiit. (Matth., XIII, 24-30.)

12. Simile est regnum cœlorum grano sinapis... quod minimum quidem est omnibus seminibus ; cum autem creverit, majus est omnibus oleribus et fit arbor. (Matth., XIII, 31-32.)

3. Le ferment [1].
4. Le trésor caché [2].
5. Le filet, avec les bons et les mauvais poissons [3].

Seconde lancette. — FILIUS PRODIGUS [4].

6. L'enfant prodigue réclame sa part d'héritage [5].
7. Il vit dans le désordre [6].
8. Il garde les pourceaux [7].
9. Il va se jeter dans les bras de son père [8].
10. Le banquet du veau gras [9].

SEPTIÈME FENÊTRE.

Première lancette. — RESURRECTIO LAZARI.

1. Maladie de Lazare [10].
2. Mort de Lazare [11].
3. Marie vient à Jésus, qui frémit et pleure [12].

---

1. Simile est regnum cœlorum fermento, quod acceptum mulier abscondit in farinæ satis tribus, donec fermentatum est totum (Matth., XIII, 33.)

2. Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito in agro, quem qui invenit homo, abscondit, et præ gaudio illius vadit, et vendit universa quæ habet, et emit agrum illum. (Matth., XIII., 44.)

3. Iterum simile est regnum cœlorum sagenæ missæ in mare, et ex omni genere piscium congreganti. (Matth., XIII, 47-48.)

4. La parabole de l'enfant prodigue est une de celles que l'art gothique a le plus souvent peintes sur verre. On la voit figurer dans les plus grands détails sur des vitraux du XIIIe siècle, notamment à Chartres et à Bourges. C'est pour ce motif que nous lui consacrons cinq médaillons.

5. Homo quidam habuit duos filios. Et dixit adolescentior ex illis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit. Et divisit illis substantiam. (Luc., XV, 11-12.)

6. Adolescentior filius peregre profectus est in regionem longinquam, et ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriose. (Luc, XV, 13). — D'après DIDRON, une jeune femme, richement parée, à l'œil ardent, et tenant un flacon et une coupe du vin dont s'enivre si facilement la jeunesse, pourrait être la personnification de la volupté (*Annales archéologiques*, XIV, 218.)

7. Et postquam omnia consummasset... adhæsit uni civium regionis illius. Et misit illum in villam suam ut pasceret porcos. (Luc., XV, 14, 15.)

8. Surgam et ibo ad patrem meum, et dicam ei : Pater, peccavi in cœlum, et coram te... et accurrens cecidit super collum ejus, et osculatus est eum. (Luc., XV, 18-22.)

9. Et adducite vitulum saginatum, et occidite, et manducemus, et epulemur. (Luc., XV, 23-32.)

10. Erat autem quidam languens Lazarus a Bethania, de castello Mariæ et Marthæ, sororis ejus. (Joann., XI, 1.)

11. Lazarus mortuus est ; et gaudeo propter vos ut credatis, quoniam non eram ibi, sed eamus ad eum.... Multi autem ex Judæis venerant ad Martham et Mariam, ut consolarentur eas de fratre suo. (Joann., XI, 11-15, 19.)

12. Jesus ergo, ut vidit eam plorantem, et Judæos qui venerant cum ea, plorantes, infremuit spiritu et turbavit seipsum... et lacrymatus est Jesus. (Joann., XI, 32-35.)

4. Résurrection de Lazare [1].
5. On enlève à Lazare son suaire et ses bandelettes [2].

Seconde lancette. — NOVISSIMI DIES [3].

6. Conciliabule des princes des prêtres et des pharisiens [4].
7. Entrée triomphale de Jésus à Jérusalem [5].
8. La cène à Béthanie [6].
9. Madeleine répand des parfums sur la tête de Jésus [7].
10. Judas va trouver les princes des prêtres [8].

HUITIÈME FENÊTRE.

Première lancette. — PASSIO CHRISTI.

1. Jésus réconforté par l'ange au jardin des Oliviers [9].
2. Le baiser de Judas [10].
3. Jésus au tribunal de Caïphe [11].
4. Jésus outragé par les satellites et les valets [12].
5. Jésus revêtu de la robe des insensés [13].

---

1. Hæc cum dixisset, voce magna clamavit : Lazare, veni foras. Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes et manus institis, et facies illius sudario erat ligata. (Joann., XI, 43-44.)

2. Dixit eis Jesus : Solvite eum et sinite abire. (Joann., XI, 44.)

3. D'après la concordance de Gaume (Historia D. N. Jesu-Christi — Pars secunda, caput tertium, sectio secunda et sectio tertia) que nous avons suivie pour toute la vie de Notre-Seigneur.

4. Collegerunt ergo pontifices et pharisæi concilium, et dicebant : Quid facimus, quia hic homo multa signa facit?... Ab illo ergo die cogitaverunt ut interficerent eum. (Joann., XI, 47-53.)

5. Turba multa, quæ venerat ad diem festum, cum audissent quia venit Jesus Jerosolymam, acceperunt ramos palmarum, et processerunt obviam ei, et clamabant: Hosanna ! (Joann., XII, 12, 13.)

6. Cum autem Jesus esset in Bethania in domo Simonis leprosi. (Matth., XXVI, 6.)

7. Accessit ad eum mulier habens alabastrum unguenti pretiosi, et effudit super caput ipsius recumbentis. (Matth., XXVI, 7.)

8. Tunc abiit unus de duodecim, qui dicebatur Judas Iscariotes, ad principes sacerdotum, et ait illis : Quid vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam ? At illi constituerunt ei triginta argenteos. (Matth., XXVI, 14-15.)

9. Apparuit autem illi angelus de cœlo, confortans eum. (Luc., XXII, 43.)

10. Et confestim accedens ad Jesum, dixit : Ave rabbi. Et osculatus est eum. (Matth., XXVI, 49.)

11. At illi tenentes Jesum, duxerunt ad Caïpham principem sacerdotum, ubi scribæ et seniores convenerant. (Matth., XXVI, 57.)

12. Tunc expuerunt in faciem ejus et colaphis eum ceciderunt ; alii autem palmas in faciem ejus dederunt.... (Matth., XXVI, 67.)

13. Sprevit autem illum Herodes cum exercitu suo: et illusit indutum veste alba, et remisit ad Pilatum. (Matth., XXVI, 11.)

Seconde lancette. — CONDEMNATIO CHRISTI.

6. Jésus devant Pilate avec Barabbas [1].
7. La flagellation [2].
8. Le couronnement d'épines [3].
9. Parodie des hommages royaux [4].
10. Portement de la Croix [5].

LANCETTES DE LA GRANDE ROSE DU MIDI.

Ces six lancettes du midi consacreront le souvenir de six grandes époques de l'histoire de l'Église catholique, représentées par six grands papes qui les caractérisent :

1. *Saint Léon le Grand* [6].
2. *Saint Grégoire le Grand* [7].
3. *Saint Grégoire VII* [8].
4. *Innocent III* [9].
5. *Léon X* [10].
6. *Pie VII* [11].

Au-dessus de la porte intérieure, en symétrie avec celle du bras du transept du côté nord, les quatre quadrilobes porteraient les noms des *quatre évangélistes* : 1. Matthæus ; 2. Marcus ; 3. Lucas ; 4. Joannes.

---

1. Congregatis ergo illis, dixit Pilatus : Quem vultis dimittam vobis : Barabbam an Jesum, qui dicitur Christus? (Matth., XXVII, 17.)

2. Tunc dimisit illis Barabbam : Jesum autem flagellatum tradidit eis ut crucifigeretur (Matth., XXVII, 26.)

3. Et plectentes coronam de spinis posuerunt super caput ejus. (Matth., XXVII, 29.)

4. Et arundinem in dextera ejus. Et genu flexo ante eum, illudebant ei, dicentes : Ave, rex Judæorum. Et expuentes in eum acceperunt arundinem, et percutiebant caput ejus. (Matth., XXVII, 29, 30.)

5. Induerunt eum vestimentis ejus, et duxerunt eum ut crucifigerent (Matth., XXVII, 31).

6. Saint Léon le Grand, 440-461. Il éloigna de Rome Attila, roi des Huns.

7. Saint Grégoire le Grand, 590-604. Il envoya des missionnaires porter la foi en Angleterre.

8. Grégoire VII, 1073-1085. Il réclama le droit d'investiture, aussi bien que l'institution canonique.

9. Innocent III, 1198-1216. Il fit prêcher la croisade contre les Sarrasins et contre les Albigeois.

10. Léon X, 1513-1521. Il conclut avec François Ier le concordat de 1516, qui régit l'Église de France pendant trois siècles.

11. Pie VII, 1800-1823. Il conclut avec Bonaparte, en 1801, le concordat pacificateur.

NEUVIÈME FENÊTRE.

Première lancette. — CRUCIFIXIO CHRISTI.

1. Jésus en croix [1].
2. Les vêtements de Jésus tirés au sort [2].
3. Joseph d'Arimathie devant Pilate [3].
4. La descente de croix [4].
5. Jésus dans les bras de sa Mère [5].

Seconde lancette. — SEPULTURA CHRISTI.

6. Joseph et Nicodème enveloppent le corps de Jésus [6].
7. Ils le déposent dans le sépulcre [7].
8. Les princes des prêtres scellent la pierre [8].
9. Ils amènent des gardes [9].
10. Marie-Madeleine et l'autre Marie viennent au sépulcre [10].

DIXIÈME FENÊTRE.

Cette verrière appartient à la chapelle Saint-Eubert; elle aura donc son iconographie spéciale.

---

1. Et postquam venerunt in locum qui vocatur Calvariæ, ibi crucifixerunt eum, et latrones, unum a dextris, et alterum a sinistris. Jesus autem dicebat : Pater, dimitte illis ; non enim sciunt quid faciunt. (Luc., XXIII, 33, 34.)

2. Postquam autem crucifixerunt eum, diviserunt vestimenta ejus, sortem mittentes. (Matth., XXVII, 35.)

3. Cum autem sero factum esset, venit quidam homo dives ab Arimathæa, nomine Joseph, qui et ipse discipulus erat Jesu. Hic accessit ad Pilatum et petiit corpus Jesu. Tunc Pilatus jussit reddi corpus. (Matth., XXVII, 57, 58.)

4. Venit ergo et tulit corpus Jesu. (Joann., XIX, 38.)

5. Tradition universelle de l'Église.

6. Venit autem et Nicodemus, qui venerat ad Jesum nocte primum, ferens mixturam myrrhæ et aloes, quasi libras centum. Acceperunt ergo corpus Jesu, et ligaverunt illud linteis cum aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire. (Joann., XIX, 39, 40.)

7. Erat autem in loco, ubi crucifixus est, hortus ; et in horto monumentum novum, in quo nondum quisquam positus erat. Ibi ergo, propter parasceven Judæorum, quia juxta erat monumentum, posuerunt Jesum (Joann., XIX, 41, 42.) Et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti. (Matth., XXVII, 60.)

8. Illi autem abeuntes, munierunt sepulcrum, signantes lapidem, cum custodibus. (Matth., XXVII, 66.)

9. Habetis custodiam ; ite, custodite sicut scitis. (Matth., XXVII, 65.)

10. Vespere autem sabbati, quæ lucescit in prima sabbati, venit Maria Magdalene et altera Maria, videre sepulcrum. (Matth., XXVIII, 1.) Portantes, quæ paraverant, aromata. (Luc., XXIV, 1.)

Onzième fenêtre [1]. — Resurrectio Christi.

2. Tremblement de terre ; l'Ange renverse la pierre [2].
3. Jésus apparaît immédiatement à sa Mère [3].
4. Les saintes femmes trouvent la pierre renversée et l'Ange assis dessus [4].
5. Jésus apparaît aux saintes femmes [5].
7. Madeleine rencontre Jésus en jardinier [6].
8. Jésus apparaît aux apôtres, saint Thomas étant présent [7].
9. Jésus invite Thomas à toucher ses plaies [8].
10. Thomas à genoux devant son divin Maître [9].

Douzième fenêtre. — Gloria Christi [10].

1. Deux disciples vont de Jérusalem à Emmaüs [11].

---

1. Cette verrière n'aura que huit médaillons, au lieu de dix, parce que la fenêtre se trouvera au-dessus d'une porte de sacristie, empiétant sur la verrière. C'est pour ce motif que les médaillons, notés 1 et 6 jusqu'à présent, ne figurent pas dans cette onzième fenêtre.

2. Et ecce terræ motus factus est magnus. Angelus enim Domini descendit de cœlo : et accedens revolvit lapidem, et sedebat super eum. (Matth., XXVIII, 2.)

3. Tradition universelle de l'Église.

4. Et respicientes viderunt revolutum lapidem. Erat quippe magnus valde. Et introeuntes in monumentum viderunt juvenem sedentem in dextris, coopertum stola candida, et obstupuerunt. (Marc., XVI, 4, 5.)

5. Et ecce Jesus occurrit illis, dicens : Avete. Illæ autem accesserunt, et tenuerunt pedes ejus, et adoraverunt eum. (Matth., XXVIII, 9.)

6. Et vidit Jesum stantem : et non sciebat quia Jesus est... Illa existimans quia hortulanus esset, dicit ei : Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum, et ego eum tollam. Dicit ei Jesus : Maria. Conversa illa, dicit ei : Rabboni, quod dicitur magister. (Joann., XX, 11-16.)

7. Et post dies octo, iterum erant discipuli ejus intus, et Thomas cum eis. Venit Jesus, januis clausis, et stetit in medio, et dixit : Pax vobis. (Joann., XX, 26.)

8. Deinde dicit Thomæ : Infer digitum tuum huc, et vide manus meas, et affer manum tuam, et mitte in latus meum ; et noli esse incredulus, sed fidelis. (Joann., XX, 27.)

9. Respondit Thomas, et dixit ei : Dominus meus et Deus meus. Dixit ei Jesus : Quia vidisti me, Thoma, credidisti ; beati qui non viderunt et crediderunt. (Joann., XX, 28, 29.)

10. Pour le titre de cette fenêtre, il nous a semblé qu'au lieu de nous arrêter aux mots : *Apparitiones Christi*, il valait mieux citer la parole du Sauveur ressuscité aux disciples d'Emmaüs : « Nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in *gloriam suam ?* » (Luc., XXIV, 26.)

De fait, dès sa résurrection, le corps du Christ jouissait des prérogatives des corps glorieux (l'*impassibilité*, la *subtilité*, qui lui permettait d'entrer au Cénacle dont les portes demeuraient closes ; l'*agilité*, qui le transportait d'un lieu à un autre avec la promptitude des esprits ; enfin la *clarté* dans une certaine mesure). Que si la *vie glorieuse* proprement dite du Christ ne commença qu'après son ascension, on peut dire au moins qu'après sa résurrection sa vie était une *vie glorifiée* par le triomphe de ses apparitions et l'éclat de nombreux prodiges ; d'où le titre qui résume cette page de l'histoire de Jésus rappelée dans ce vitrail : *Gloria Christi*.

11. Et ecce duo ex illis ibant ipsa die in castellum, quod erat in spatio stadiorum sexaginta ab Jerusalem, nomine Emmaus (Luc., XXIV, 13.)

2. Jésus vient se joindre à eux [1].

3. Les disciples contraignent Jésus à entrer dans une maison hospitalière [2].

4. Jésus se fait connaître à la fraction du pain [3].

5. Jésus disparaît ; les disciples retournent vers les apôtres à Jérusalem [4].

6. Les apôtres à la pêche [5].

7. Jésus, sur le rivage, leur indique l'endroit où ils doivent jeter le filet [6].

8. Pierre remet ses vêtements et se jette à l'eau pour rejoindre Jésus [7].

9. Pêche miraculeuse des cent cinquante-trois poissons [8].

10. Jésus invite les apôtres à manger avec lui [9].

TREIZIÈME FENÊTRE. — ASCENSIO CHRISTI [10].

2. Apparition de Jésus aux onze apôtres et aux disciples sur la montagne [11].

3. Apparition aux onze apôtres à Jérusalem [12].

4. Il leur annonce le Saint-Esprit [13].

---

1. Et factum est, dum fabularentur et secum quærerent, et ipse Jesus appropinquans ibat cum illis. Oculi autem illorum tenebantur ne illum agnoscerent (Luc., XXIV, 15, 16.)

2. Et coegerunt illum, dicentes : Mane nobiscum, quoniam advesperascit, et inclinata est jam dies. Et intravit cum illis (Luc., XXIV, 29.)

3. Et factum est, dum recumberet cum eis, accepit panem, et benedixit, ac fregit, et porrigebat illis. Et aperti sunt oculi eorum et cognoverunt eum. (Luc., XXIV, 30, 31.)

4 Et ipse evanuit ex oculis eorum... Et surgentes eadem hora, regressi sunt in Jerusalem et invenerunt congregatos undecim, et eos qui cum illis erant. (Luc., XXIV, 31-33.)

5. Et exierunt, et ascenderunt in navim : et illa nocte nihil prendiderunt (Joann., XXI, 3.)

6 Mane autem facto stetit Jesus in littore ; non tamen cognoverunt quia Jesus est... Dicit eis : Mittite in dexteram navigii rete, et invenietis. (Joann., XXI, 4, 6.)

7. Dixit ergo discipulus ille, quem diligebat Jesus, Petro : Dominus est. Simon Petrus, cum audisset quia Dominus est, tunica succinxit se, erat enim nudus, et misit se in mare. (Joann., XXI, 7.)

8. Ascendit Simon Petrus et traxit rete in terram, plenum magnis piscibus centum quinquaginta tribus. Et cum tanti essent, non est scissum rete (Joann., XXI, 11.)

9. Dicit eis Jesus : Venite, prandete.... Et venit Jesus, et accipit panem, et dat eis, et piscem similiter. (Joann., XXI, 12, 13.)

10. Cette verrière, comme la dixième et la onzième, et pour le même motif, n'aura que huit médaillons.

11. Voir : le chan. WEBER, *L'Évangile*, p. 483. — Deinde visus est plus quam quingentis fratribus simul (I ad Cor., XV, 6.)

12. Novissime recumbentibus illis undecim apparuit (Marc., XVI, 14).

13. Accipietis virtutem supervenientis Spiritus sancti in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa, et Samaria, et usque ad ultimum terræ (Act., I, 8.)

5. Il les conduit vers le mont des Oliviers [1].
7. Il les bénit et s'élève vers le Ciel [2].
8. Deux hommes vêtus de blanc parlent aux apôtres [3].
9. Les apôtres réunis dans la prière à Jérusalem, avec Marie [4].
10. Le Saint-Esprit descend sur les apôtres au Cénacle [5].

QUATORZIÈME FENÊTRE.

Cette verrière appartient à la chapelle de Saint-Joseph ; elle aura donc son iconographie spéciale.

CHAPITRE V

NŒUDS DES VITRAUX DES BAS COTÉS

I. — Bas côté du nord.

Les quatorze fenêtres du bas côté nord comprennent chacune dix médaillons historiés, reliés entre eux par huit nœuds ; soit un total de cent quarante médaillons et de cent douze nœuds.

Nous placerons dans ces cent douze nœuds les *armoiries des papes*, sous la juridiction immédiate desquels se trouvait l'antique collégiale de Saint-Pierre. Ce chapitre ayant été fondé en 1055 et ayant subsisté jusqu'en 1792, la série chronologique des papes commencera pour nous avec Victor II, pour se terminer à Pie VI, et embrassera ainsi cent noms de souverains pontifes et conséquemment cent armoiries les représentant.

---

1. Eduxit autem eos foras in Bethaniam (Luc., XXIV, 50). Tunc reversi sunt Jerosolymam, a monte qui vocatur Oliveti qui est juxta Jerusalem, sabbati habens iter. (Act., I, 12.)

2. Et elevatis manibus suis, benedixit eis. Et factum est, dum benediceret illis, recessit ab eis, et ferebatur in cœlum. (Luc., XXIV, 50, 51). Videntibus illis, elevatus est : et nubes suscepit eum ab oculis eorum. (Act., I, 9.)

3. Cumque intuerentur in cœlum euntem illum, ecce duo viri astiterunt juxta illos in vestibus albis. Qui et dixerunt : Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum ?... (Act., I, 10, 11.)

4. Et cum introissent in cœnaculum.. . Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, et Maria matre Jesu, et fratribus ejus. (Act., I, 13, 14.)

5. Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquam ignis, seditque supra singulos eorum ; et repleti sunt omnes Spiritu sancto. (Act., II, 2, 3.)

La liste de ces cent papes et la description de leurs armoiries feront l'objet d'un travail spécial, que M. l'abbé Th. Leuridan, président de la *Société d'études de la province de Cambrai,* publiera dans le *Bulletin* de cette société. — Nous nous bornerons donc à en donner ici une simple nomenclature :

Première fenêtre

153e[1]	Victor II.	1055
154e	S. Stephanus IX . .	1057
	Benedictus X[2] (Pseudo).	
155e	Nicolaus II	1059
156e	Alexander II	1061
157e	S. Gregorius VII . .	1073
158e	Victor III	1087
159e	Urbanus II	1088
160e	Paschalis II.	1099

Deuxième fenêtre

161e	Gelasius II	1118
162e	Callixtus II	1123
163e	Honorius II	1128
164e	Innocentius II. . . .	1130
165e	Cœlestinus II	1143
166e	Lucius II	1144
167e	Eugenius III	1145
168e	Anastasius IV. . . .	1153

Troisième fenêtre

169e	Adrianus IV. . . . ,	1154
170e	Alexander III	1159
171e	Lucius III.	1181
172e	Urbanus III	1185
173e	Gregorius VIII . . .	1187
174e	Clemens III	1187
175e	Cœlestinus III . . .	1191
176e	Innocentius III . . .	1198

Quatrième fenêtre

177e	Honorius III	1216
178e	B. Gregorius IX . .	1227
179e	Cœlestinus IV. . . .	1241
180e	Innocentius IV . . .	1243
181e	Alexander IV. . . .	1254
182e	Urbanus IV	1261
183e	Clemens IV	1265
184e	B. Gregorius X . . .	1271

Cinquième fenêtre

185e	Innocentius V. . . .	1276
186e	Adrianus V	1276
187e	Joannes XX vel XXI	1276
188e	Nicolaus III.	1277
189e	Martinus IV	1281
190e	Honorius IV.	1285
191e	Nicolaus IV	1288
192e	S. Cœlestinus V. . .	1294

Sixième fenêtre

193e	Bonifacius VIII. . .	1294
194e	B. Benedictus XI. .	1303
195e	* Clemens V[3]	1305
196e	* Joannes XXII. . .	1316
197e	* Benedictus XII . .	1334
198e	* Clemens VI	1342
199e	* Innocentius VI . .	1352
200e	* Urbanus V.	1362

1. Ces numéros d'ordre sont ceux qu'indique l'excellent traité du cardinal Mazzella (*de Ecclesia Christi*).

2. Les noms en italique sont ceux des antipapes.

3. L'astérisque désigne les papes qui ont résidé à Avignon.

Septième fenêtre

201e * Gregorius XI . . . 1370
202e ** Urbanus VI[1] . . 1378
Clemens VII (Pseudo) 1378
203e ** Bonifacius IX. . 1389
Benedictus XIII (Pseudo) 1394
204e ** Innocentius VII. 1404
205e ** Gregorius XII. . 1406
206e ** Alexander V. . . 1409
207e ** Joannes XXIII . 1410
208e Martinus V 1417

Huitième fenêtre

209e Eugenius IV. 1431
210e Nicolaus V 1447
211e Callixtus III. 1455
212e Pius II. 1457
213e Paulus II 1464
214e Sixtus IV 1471
215e Innocentius VIII . . 1484
216e Alexander VI. . . . 1492

Neuvième fenêtre

217e Pius III 1503
218e Julius II. 1503
219e Leo X 1513
220e Adrianus VI. 1522
221e Clemens VIII 1523
222e Paulus III. 1534
223e Julius III. 1550
224e Marcellus II. 1555

Dixième fenêtre

225e Paulus IV 1555
226e Pius IV 1560
227e S. Pius V 1566
228e Gregorius XIII . . . 1572
229e Sixtus V. 1585
230e Urbanus VII 1590
231e Gregorius XIV . . . 1590
232e Innocentius IX . . . 1591

Onzième fenêtre

233e Clemens VIII. . . . 1592
234e Leo XI. 1605
235e Paulus V 1605
236e Gregorius XV. . . . 1621
237e Urbanus VIII 1623
238e Innocentius X . . . 1644
239e Alexander VII . . . 1655
240e Clemens IX. 1667

Douzième fenêtre

241e Clemens X 1670
242e Innocentius XI . . . 1675
243e Alexander VIII . . . 1689
244e Innocentius XII . . 1691
245e Clemens XI. 1700
246e Innocentius XIII . . 1721
247e Benedictus XIII . . 1724
248e Clemens XII 1732

Treizième fenêtre

249e Benedictus XIV. . . 1740
250e Clemens XIII 1758
251e Clemens XIV 1769
252e Pius VI 1775

Les douze armoiries qui nous manquent pour parfaire le nombre des cent douze, seront celles de *personnages ecclésiastiques illustres sortis de notre collégiale de Saint-Pierre :* deux cardinaux, deux archevêques, deux évêques de Tournai, diocèse de

1. L'astérisque double désigne les papes qui résidèrent à Rome durant le grand schisme d'Occident.

la collégiale, et un évêque de chacun des sièges de la région : Amiens, Arras, Cambrai, Liège, Namur et Saint-Omer. – Ces armoiries occuperont les nœuds 5, 6, 7 et 8 de la 13e fenêtre et les huit nœuds de la 14e fenêtre.

PIERRE DE MONTERUC [1], cardinal [2].

JACQUES DE COIMBRE [3], cardinal [4].

JEAN CARONDELET [5], archevêque de Palerme [6]

GUILLAUME GIFFORD [7], archevêque de Reims [8].

GILBERT D'OIGNIES OU D'ONGNIES [9], évêque de Tournai [10].

FRANÇOIS VILAIN DE GAND [11], évêque de Tournai [12].

---

1. *Prévôt de Saint-Pierre de Lille* en 1354, promu au siège de Pampelune en 1356, créé le 23 décembre de la même année cardinal du titre de Sainte-Anastasie, devint, en 1361, vice-chancelier de l'Église romaine. Il mourut le 31 mai 1385, ayant conservé toute sa vie la prévôté de Lille. (Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 37, 51, 58, 59, 65, 82, 97, 107, 441.)

2. *De gueules au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un rocher du même.*

3. Jacques de Coïmbre, fils de Pierre, duc de Coïmbre, et d'Isabelle d'Aragon, né le 7 août 1433, élu *prévôt de Saint-Pierre de Lille* le 31 juillet 1452, évêque d'Arras en 1453, archevêque de Lisbonne quelques mois plus tard, et enfin, en 1456, cardinal du titre de Sainte-Marie in Porticu, mourut à Florence, le 16 avril 1459. (Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 261, 267, 268, 447, 448.)

4. *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à cinq écussons d'azur, posés 1, 3 et 1, chargés chacun de cinq besants d'argent, posés 2, 1 et 2, à la bordure de gueules chargée de sept tours d'or, ouvertes et ajourées d'azur, posées 2, 2, 2 et 1* (Portugal) ; *aux 2 et 3, d'or à quatre pals de gueules* (Aragon.)

5. Jean Carondelet, né à Dôle en 1469, mort en 1544, *chanoine de Saint-Pierre de Lille*, doyen de la métropole de Besançon, membre du conseil souverain de Malines en 1503, président du conseil de Bruxelles en 1527, enfin archevêque de Palerme et primat de Sicile. Il fut aussi prévôt de la collégiale de Seclin. (FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, p. 605.)

6. *Écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à l'aigle à deux têtes d'or ; aux 2 et 3, d'azur à la bande d'or, accompagnée de six besants du même rangés en orle.*

7. Guillaume Gifford, Anglais de naissance, théologien du cardinal Allen, fut nommé *doyen de Saint-Pierre de Lille* le 6 mai 1595. Il quitta cette ville vers le mois d'août 1606, résigna en 1607, et mourut archevêque de Reims le 11 octobre 1629. (Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 130, 172, 252, 256, 329, 333, 434, 463.)

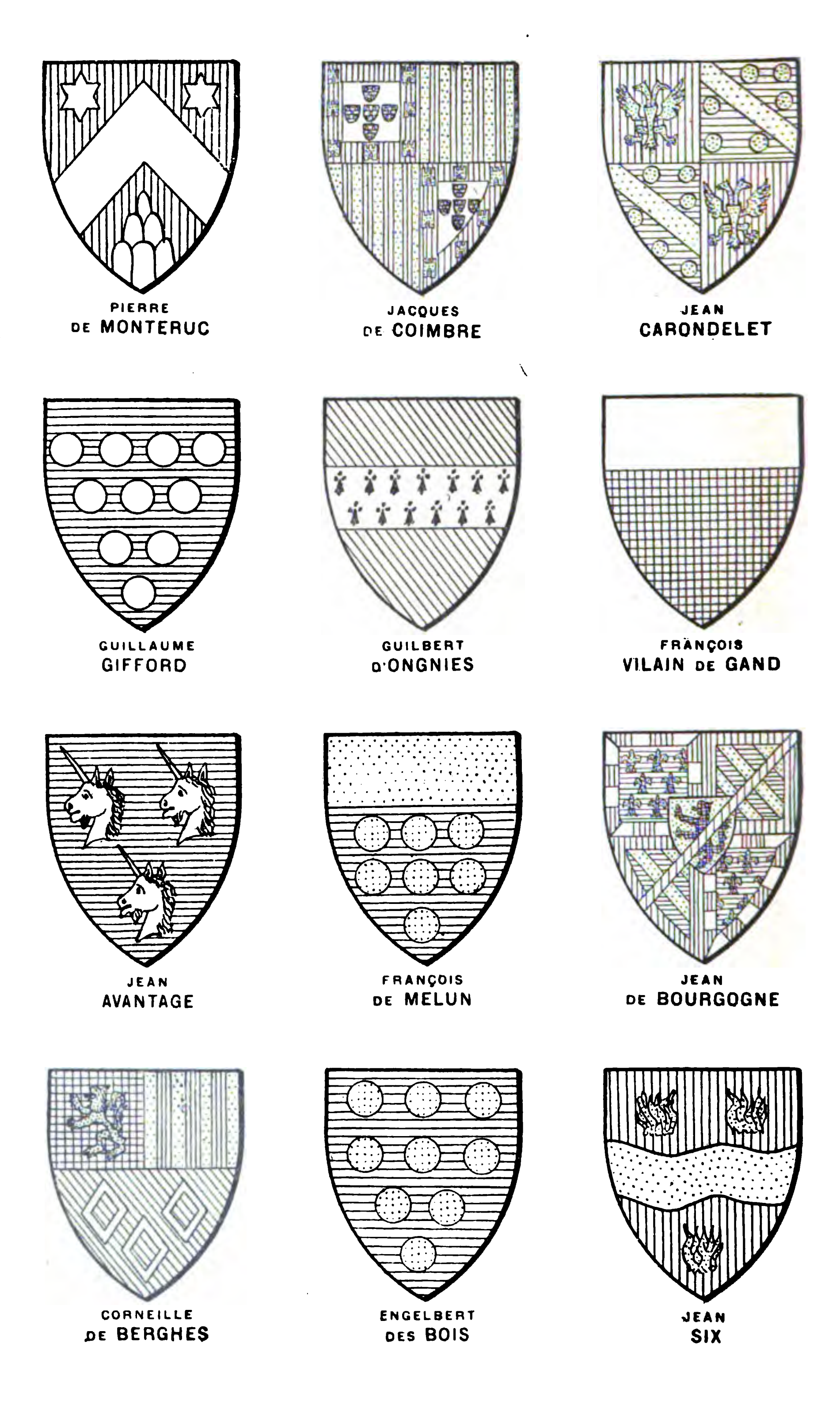
8. *D'azur à dix besants d'argent, 4, 3, 2 et 1.*

9. Gilbert d'Oignies fut nommé *prévôt de Saint-Pierre de Lille* le 19 juin 1562 ; il fut promu à l'évêché de Tournai et sacré à l'abbaye de Saint-Amand le 21 octobre 1565, mais le pape l'autorisa à conserver la prévôté de Lille. Il mourut le 25 août 1574. (Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 272, 273, 293, 372, 406, 408, 424, 451 ; t. III, p. 70, 84)

10. *De sinople à la fasce d'hermines.*

11. François Vilain de Gand, baron de Rassenghien, chanoine de Liège, prévôt de Mons, et sommeiller de l'oratoire depuis 1620, fut nommé *prévôt de Saint-Pierre de Lille* le 17 mai 1630. En 1647, il remplaça, comme évêque de Tournai, son oncle Maximilien de Gand. Il mourut le 28 décembre 1666. (Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 253, 281, 388 ; t. III, p. 15, 37, 59, 104, 118, 127, 142, 495.)

12. *De sable au chef d'argent.*


PIERRE DE MONTERUC
JACQUES DE COIMBRE
JEAN CARONDELET
GUILLAUME GIFFORD
GUILBERT D'ONGNIES
FRANÇOIS VILAIN DE GAND
JEAN AVANTAGE
FRANÇOIS DE MELUN
JEAN DE BOURGOGNE
CORNEILLE DE BERGHES
ENGELBERT DES BOIS
JEAN SIX

JEAN AVANTAGE [1], évêque d'Amiens [2].
FRANÇOIS DE MELUN [3], évêque d'Arras [4].
JEAN DE BOURGOGNE [5], évêque de Cambrai [6].
CORNEILLE DE BERGHES [7], évêque de Liège [8].
ENGELBERT DES BOIS [9], évêque de Namur [10].
JEAN SIX [11], évêque de Saint-Omer [12].

II. — Bas côté du midi.

Les quatorze fenêtres du bas côté méridional n'ont pas toutes dix médaillons historiés ; trois d'entre elles, placées au-dessus des portes

---

1. Jean Avantage, natif d'Étaples, fut premier médecin et conseiller de Philippe le Bon ; il fut créé *prévôt de Saint-Pierre de Lille* le 27 avril 1434, puis évêque d'Amiens le 27 mars 1437 ; il mourut le 26 novembre 1456. (Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 260, 267, 444, 446.)

2. *D'azur à trois têtes de licorne d'argent.*

3. François de Melun, protonotaire apostolique, prévôt de Notre-Dame de Bruges et de Saint-Omer, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel de Philippe le Beau, fut nommé *prévôt de Saint-Pierre de Lille* le 9 novembre 1508, élu évêque d'Arras le 4 janvier 1510, et passa au siège de Thérouanne en 1512. Il mourut le 22 novembre 1521, ayant conservé la prévôté de Lille jusqu'à sa mort. (Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 269, 273, 449.)

4. *D'azur à sept besants d'or, posés 3, 3 et 1, au chef du même.*

5. Jean de Bourgogne, fils illégitime de Jean sans Peur et d'Agnès de Croy, fut nommé *prévôt de Saint-Pierre de Lille* le 23 novembre 1437, et quelques mois plus tard, prévôt de Saint-Donat de Bruges ; il était encore étudiant à Louvain. Évêque de Cambrai en 1439, il mourut à Malines en 1480. (Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 261, 445.)

6. *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure componée de gueules et d'argent* (Bourgogne moderne) *; aux 2 et 3, bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules* (Bourgogne ancien) ; *sur le tout, d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules ; l'écartelé brisé d'une barre de gueules.*

7. Élu *prévôt de Saint-Pierre de Lille* le 3 décembre 1521, nommé en 1522 coadjuteur de l'évêque de Liège, Érard de la Marck, auquel il succéda en 1538, ayant résigné la prévôté de Lille dès 1525 ; accablé par l'âge, il se démit de l'évêché de Liège en 1544, et alla mourir à Huy. (Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 271, 273, 450)

8. *De sinople à trois macles d'argent* (Bautersem), *au chef d'or à trois pals de gueules* (Berthout) *et un franc quartier de sable au lion d'or* (Brabant.)

9. Né à Bruxelles le 9 juillet 1578, chanoine de Cambrai, archidiacre de Valenciennes, nommé *prévôt de Saint-Pierre de Lille* le 11 novembre 1618, promu au siège de Namur le 31 octobre 1629, mort le 15 juillet 1651. (Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 252, 279, 323, 388 ; t. III, 13, 15, 37, 64, 101, 324, 494.)

10. *D'azur à neuf besants d'or, 3, 3, 2 et 1.*

11. Jean Six, Lillois d'origine, professeur à Louvain, *chanoine de Saint-Pierre et curé de Saint-Étienne de Lille*, vicaire général du premier évêque de Saint-Omer, Gérard d'Haméricourt, et son successeur sur le même siège, mourut à Lille, le 12 octobre 1586, après cinq années d'épiscopat (Mgr HAUTCŒUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 265)

12. *De gueules à la fasce ondée d'or, accompagnée de trois flammes du même.*

des sacristies, n'en comptent que huit, et, par conséquent, six nœuds au lieu de huit. En totalité, il y a donc cent trente-quatre médaillons historiés, reliés entre eux par cent six nœuds.

Dans ces cent six nœuds seront placées les armoiries de la Flandre maritime ou flamingante, c'est-à-dire des villes et des villages des arrondissements actuels de Dunkerque et d'Hazebrouck, qui ont avec Lille des rapports étroits au point de vue religieux et civil.

La description de ces armoiries fera également l'objet d'un travail spécial, que M. l'abbé Th. Leuridan, président de la *Société d'études de la province de Cambrai*, publiera dans le *Bulletin* de cette société.

CHAPITRE VI

PETITES ROSACES DES VITRAUX DES BAS COTÉS

Les deux bas côtés comprennent ensemble vingt-huit petites roses, quatorze de chaque côté. Toutes ces roses seront remplies par la *légende de la Croix*, à l'exception de la dernière du côté du nord, qui complètera la pensée du vitrail du Sacré-Cœur, et de la dernière du côté du midi, qui complètera le vitrail de saint Joseph.

I. — Côté du nord.

1. Adam, sur son lit de mort, fait ses dernières recommandations à Seth.
2. Seth se rend à la porte du Paradis gardée par les chérubins.
3. Le chérubin donne à Seth un rameau de l'arbre de vie.
4. Seth plante le rameau sur la colline où est enterré Adam.
5. Le rameau, devenu arbre, étend son ombre sur tous les petits-fils d'Adam.
6. L'arbre ne périt pas dans le déluge; la colombe lui prend le rameau, signe de réconciliation.
7. Moïse prend à l'arbre la verge dont il frappe le rocher.
8. Les hommes redevenus méchants abattent l'arbre.
9. Il l'équarrissent et le jettent à travers le torrent qui descend de la montagne.

10. Salomon veut faire de l'arbre une colonne du temple ; elle ne s'adapte à rien.

11. Les ouvriers du temple la jettent dans un marécage.

12. On creuse la piscine probatique à l'endroit où l'arbre s'est enfoncé.

13. C'est par sa vertu que les malades trouvent leur guérison à la piscine probatique.

II. — Côté du midi.

1. On prend l'arbre de vie dans la piscine probatique et on en fait la Croix de Jésus.

2. En ouvrant le sol du Calvaire, on trouve les ossements d'Adam.

3. On plante la Croix sur le sommet du Golgotha et l'on jette à ses pieds la tête d'Adam, qui reçoit ainsi les premières gouttes du sang rédempteur.

4. La Croix est enterrée dans les flancs de la sainte Montagne du Calvaire et recouverte de décombres.

5. On élève sur le Calvaire un temple à Vénus.

6. La Croix apparaît à Constantin.

7. L'impératrice Hélène demande les prières de saint Macaire.

8. Elle fait abattre le temple de Vénus.

9. On trouve les trois croix, les clous et le titre.

10. Au contact de la vraie Croix, une malade se trouve guérie instantanément.

11. Les rois et les prélats se disputent les parcelles de la vraie Croix ; les orfèvres lui font de splendides reliquaires.

12. Les anges recueillent à travers le monde les parcelles de la vraie Croix ; ils la reconstituent et la portent triomphalement dans les cieux.

13. A l'ombre de ce signe sacré, le divin Sauveur juge tous les hommes.

CHAPITRE VII

LES CHAPELLES LATÉRALES

Ces chapelles sont au nombre de quatre ; elles sont dédiées au *Sacré-Cœur*, à *saint Joseph*, à *saint Pierre* et à *saint Eubert*.

Nous étudierons pour chacune d'elles les *vitraux*, l'*autel* et la *mosaïque du pavé* ; pour les chapelles du Sacré-Cœur et de Saint-Joseph, nous ajouterons un paragraphe traitant de la rose du vitrail, qui est l'objet d'une iconographie spéciale.

I. – Chapelle du Sacré-Cœur.

I. — Vitrail. — Dix médaillons historiés sont à fournir pour ce vitrail.

Selon l'esprit du moyen âge, nous donnerons d'abord deux *figures* du Sacré-Cœur, qui sont comme sa manifestation dans l'Ancien Testament. Après les figures les *réalités*, c'est-à-dire les manifestations elles-mêmes du Sacré-Cœur, d'abord *dans l'Évangile* (deux médaillons), puis *dans l'histoire de l'Église* (deux médaillons). Dans les quatre derniers médaillons, nous rappellerons quatre faits relatifs au *culte du Sacré-Cœur en France*.



Voici donc l'ordre des médaillons :

[1]. Le rocher d'Horeb [1].

[2]. L'agneau immolé dont le sang préserve les demeures des Israélites [2]. (Voir la vignette ci-contre).

---

1. Et ait Dominus ad Moysen : Antecede populum et sume tecum de senioribus Israël, et virgam qua percussisti fluvium tolle in manu tua, et vade. En ego stabo ibi coram te, supra petram Horeb : percutiesque petram et exibit ex ea aqua, ut bibat populus. Fecit Moyses ita. (Exod., XVII, 5, 6.) — Cette pierre d'Horeb figurait le Christ, selon cette parole de saint Paul : Petra autem erat Christus (I Cor., X, 4), et les saints docteurs y ont toujours vu une sorte de prophétie du Sacré-Cœur. — « La source qui jaillit sous la baguette de Moïse, c'est, d'après l'explication des théologiens du moyen âge, l'eau et le sang qui sortirent du côté de Jésus, frappé par la lance du Centurion. » (Ém. Male, *La cathédrale, livre du peuple*, dans les *Lectures pour tous*, avril 1906, p. 593).

2. Et sument de sanguine ejus, ac ponent super utrumque postem et in superliminaribus domorum, in quibus comedent illum... Erit autem sanguis vobis in signum in ædibus in quibus eritis ; et videbo sanguinem, et transibo vos ; nec erit in vobis plaga disperdens quando percussero terram Ægypti (Exod., XII, 7, 13). Le T, le signe de protection dont est marquée chaque maison des Israélites, est la figure des grâces de protection de chaque demeure chrétienne qui possède l'image du Sacré-Cœur. — L'eau qui jaillit de la pierre d'Horeb figure spécialement l'eau qui s'échappa du Cœur de Jésus au crucifiement : Exivit sanguis et aqua (Joann., XIX, 34). Quant au sang qui coula jusqu'à la dernière goutte par la même plaie béante, il est figuré d'une manière expressive par l'agneau.

[3]. Saint Jean reposant sur le Cœur de Jésus [1].

[4]. Notre-Seigneur montre à saint Thomas la plaie de son Cœur [2].

[5]. Apparition de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie sous le noisetier de la Visitation [3].

[6]. Apparition dans la chapelle de la Visitation, en présence du Saint-Sacrement exposé [4].

[7]. L'évêque Belzunce et la peste de Marseille [5].

[8]. Louis XVI écrivant, dans la prison du Temple, son vœu de la consécration de la France au Sacré-Cœur [6].

[9]. Les Vendéens [7].

[10]. Les zouaves pontificaux à Patay et à Loigny [8].

II. — Rosace. — La rose qui flamboie au-dessus du vitrail de cette chapelle demande, en raison de son importance et de sa place à l'extrémité du collatéral, une iconographie spéciale, comme la verrière de la chapelle de Saint-Joseph.

---

1. Iste est qui supra pectus Domini in cœna recubuit : beatus Apostolus, cui revelata sunt secreta cœlestia (Office de saint Jean, antienne de laudes).

2. Affer manum tuam et mitte in latus meum. (Joann., xx, 27).

3. Dans cette apparition qui eut lieu en 1674, Notre-Seigneur demanda à la vierge de Paray la communion du premier vendredi du mois et la veillée de l'heure sainte de onze heures à minuit le jeudi.

4. Cette apparition eut lieu le 16 juin 1675. « Notre-Seigneur m'apparut sur l'autel, dit la Bienheureuse, et me dit ces paroles : Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes... c'est pour cela que je te demande que le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement me soit consacré par une fête spéciale. » — Le peintre verrier s'efforcera de bien différencier ces deux scènes : la première se détachera sur l'azur du ciel et la verdure du jardin tout fleuri par la saison estivale ; la deuxième doit avoir pour fond l'autel illuminé de la chapelle de la Visitation.

5. C'était en 1721. Le saint évêque, qui gouverna l'Église de Marseille depuis 1709 jusqu'en 1755, fut ému du fléau qui ravageait sa cité. « Il fit dresser un autel sur la place publique et, pieds nus et la corde au cou, la croix entre les bras, il s'offrit en victime expiatoire et consacra solennellement la ville et le diocèse de Marseille au Sacré-Cœur de Jésus. »

6. Sous l'inspiration d'un saint prêtre, M. Hébert, le Roi-Martyr écrivit de sa propre main, le 25 décembre 1792, les lignes suivantes : « Je déclare que si je recouvre la liberté, je prendrai toutes les mesures nécessaires pour établir, suivant les formes canoniques, une fête solennelle en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, le vendredi après l'octave du Très Saint-Sacrement. Je fais vœu d'ériger et de décorer une église pour servir de monument éternel de ma reconnaissance. »

7. On sait que les braves Vendéens marchaient au combat sous l'étendard du Sacré-Cœur. Les guerres de la Vendée commencèrent en mars 1793 dans le Bocage. Lescure, d'Elbée, Chatelineau et surtout La Rochejacquelein en furent les héros.

8. Pendant l'année terrible, les zouaves pontificaux ont glorieusement arboré l'étendard du Sacré-Cœur sur les champs de bataille de Patay et de Loigny (décembre 1870). « Là, huit balles l'ont percé, mais huit braves l'ont tenu ferme : sept d'entre eux ont péri, mais le drapeau est resté à la France. Charette l'a gardé et il a pu dire : « Voilà le drapeau qui ne recule jamais ! »

Un sujet est tout désigné, c'est celui du centurion *saint Longin transperçant le Cœur de Jésus*. L'affirmation de l'Évangile est formelle [1].

Le peintre verrier aura soin de placer le soldat de manière à ce qu'il frappe de sa lance le côté droit du divin Crucifié et ne l'atteigne au cœur qu'après avoir transpercé la poitrine.

L'avantage qui nous semble résulter de cette distribution des sujets pour la verrière tout entière, c'est que l'image de Jésus révélant son Cœur occupera le centre de chacune des deux lancettes et que la Croix dominera tout l'ensemble de la décoration.

III. — Autel. — Ses deux bas-reliefs représenteront :

1. — *La France et le Sacré-Cœur :* Gallia pœnitens et devota. Dans le fond, la basilique de Montmartre [2].

2. — *L'Église et le Sacré-Cœur :* Léon XIII consacrant le genre humain au Sacré-Cœur. Dans le fond, Saint-Pierre de Rome.

Sur la porte du tabernacle sera rappelée la double leçon que nous donne le divin Maître : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde.*

IV. — Mosaïque du pavé. — Les deux *actes de la dévotion* au Sacré-Cœur seront rappelés par une inscription placée dans un médaillon central : *Amor et reparatio*.

La mosaïque proprement dite se composera d'un semis de lis au naturel sur fond rouge, pour rappeler les préférences du divin Cœur, « qui pascitur inter lilia [3]. »

Dans la bordure formant frise, on placera deux figures du Sacré-Cœur : 1° *L'arche de Noé* offrant au regard d'une manière bien accusée la petite porte qui était percée dans son flanc droit [4]. 2° La

---

1. Ad Jesum autem cum venissent, ut viderunt eum jam mortuum, non fregerunt ejus crura, sed unus militum lancea latus ejus aperuit, et continuo exivit sanguis et aqua. (Joann., xix, 33, 34.) — Videbunt in quem transfixerunt. (Joann., xix, 37.)

2. Au lieu de la France personnifiée qui se jette aux pieds du Sacré-Cœur, on pourrait représenter Mgr Guibert, archevêque de Paris, offrant au Sacré-Cœur la basilique du vœu national.

3. Cant., ii, 16 et vi, 2.

4. Hoc prænuntiabat quod Noe in latere arcæ ostium facere jussus est (S. Augustin, septième leçon de l'office du Sacré-Cœur.) — « L'arche de Noé est une figure de Jésus-Christ en croix, parce que le corps de l'homme est six fois plus long que large et que ce sont là précisément les dimensions de l'arche. Les docteurs vont jusqu'à dire que la petite porte percée dans le flanc droit de l'arche est la figure de la plaie du côté de Jésus-Christ. » (S. Augustin, *De Civit. Dei*, l. xv, c. xxvi. — Ém. Male, *L'Art religieux du XIII[e] siècle en France*, p. 37 et 166.)

façade latérale de la cathédrale de Paris avec la petite porte percée à son flanc, et qui a conservé à travers les siècles le nom de *porte rouge* [1].

II. — Chapelle de Saint-Joseph.

I. — VITRAIL. — Les dix médaillons représenteront les principaux traits de la vie de saint Joseph.

[1]. Fiançailles de saint Joseph [2].
[2]. Apparition de l'ange à Joseph [3].
[3]. Entrevue de Joseph et de Marie après la révélation de l'ange [4].
[4]. Mariage de Joseph et de Marie devant le grand prêtre [5].
[5]. La Nativité de Jésus à Bethléem [6].
[6]. La fuite en Égypte [7].
[7]. Le séjour en Égypte [8].

---

1. « Peut-être faudrait-il admettre que la « porte rouge » de Notre-Dame de Paris est la figure de la plaie faite par la lance au côté droit de Jésus-Christ. » (Ém. MALE, *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 37). — Notre-Seigneur lui-même recourt à l'image d'un temple pour désigner son corps : « Solvite templum hoc et in tribus diebus excitabo illud. » (Joann., II, 19.)

2. Cum esset desponsata mater ejus Maria Joseph. (Matth., I, 18.). Joseph tient en la main droite une baguette fleurie sur laquelle vient se poser une colombe descendue du Ciel. (VINCENT DE BEAUVAIS, *Miroir historique*, IV, 198.) Sainte Anne, mère de Marie, s'approche de Joseph, tandis que deux de ses rivaux considèrent le prodige avec tristesse. (*Légende dorée*, CXXIX, 497; DIDRON, *Annales archéologiques*, XXVI, 45.)

3. Ecce angelus Domini apparuit in somnis ei, dicens : Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam ; quod enim in ea natum est, de Spiritu Sancto est. (Matth., I, 20.)

4. Joseph se jette aux genoux de Marie, comme pour lui demander pardon d'avoir voulu la quitter en secret : Cum esset justus, et nollet eam traducere, voluit occulto dimittere eam. (Matth., I, 19.) La Vierge, par son attitude calme et sereine, semble lui dire qu'à ses yeux il n'a pas cessé d'être juste et bon.

5. Exurgens autem Joseph a somno, fecit sicut præcepit ei angelus Domini et accepit conjugem suam. (Matth., I, 24.) — On pourra reproduire cette scène d'après le célèbre tableau de Raphaël.

6. Peperit filium suum primogenitum. (Matth., I, 25.) – Le mystère vient de s'accomplir ; seul dans la grotte, Joseph adore le divin Enfant.

7. Qui consurgens accepit puerum et matrem ejus nocte, et secessit in Ægyptum. (Matth., II, 14.)— On pourrait représenter la Sainte Famille traversant un lac rencontré sur la route et une barque conduite par des anges transportant les fugitifs.

8. Joseph s'enfuit dans la ville d'Hermopolis et y resta sept ans, jusqu'à la mort d'Hérode. Dans son *Histoire tripartite*, Cassiodore nous dit qu'on peut voir à Hermopolis, en Thébaïde, un arbre de l'espèce des Persides, qui guérit les maladies, si l'on applique sur le cou des malades un de ses fruits, ou une de ses feuilles, ou une partie de son écorce. Cet arbre, lorsque la Sainte Famille fuyait en Egypte, s'est incliné jusqu'à terre et a pieusement adoré le Christ. (*Légende dorée*, X, 58.)
É. MALE indique deux épisodes relatés par les apocryphes : la chute des idoles sur le passage de l'enfant divin et la légende des voleurs et du champ de blé (p. 251-256.)

[8]. Le retour à Nazareth [1].

[9]. Voyage à Jérusalem pour la Pâque [2].

[10]. Joseph retrouve Jésus dans le temple [3].

II. — Rosace. — Triomphe de saint Joseph ; son apothéose dans le ciel.

III. — Autel. — Ses deux bas reliefs représenteront :

1. La Sainte Famille; saint Joseph, patron des familles chrétiennes.

2. La mort de saint Joseph, entre les bras de Jésus et de Marie ; saint Joseph, patron de la bonne mort.

IV. — Mosaïque du pavé. — Semis de violettes, symboles de l'humilité du patriarche. Dans un cartouche central, l'invitation : *Ite ad Joseph.* En bordure, formant frise, deux sortes d'objets formant contraste : 1° *Le sceptre royal de David*, que saint Joseph aurait pu posséder ; 2° *Les outils de son dur labeur de menuisier,* qu'il a si courageusement maniés.

III. — Chapelle de Saint-Pierre.

I. — Vitrail. — Pour éviter les redites [4], nous donnerons l'histoire de saint Pierre après la résurrection de Jésus-Christ.

[1]. Saint Pierre préside à l'élection de saint Mathias [5].

[2]. Il guérit un boiteux à la porte du temple [6].

[3]. Punition d'Ananie et de Saphir [7].

[4]. Lutte devant Néron contre Simon le Magicien [8].

---

1. Admonitus in somnis, secessit in partes Galilææ. Et veniens habitavit in civitate quæ vocatur Nazareth. (Matth., II, 22, 23.)

2. Et ibant parentes ejus per omnes annos in Jerusalem, in die solemni Paschæ. (Luc., II, 41.)

3. Et dixit mater ejus ad illum : Fili, quid fecisti nobis sic ? Ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te. (Luc., II, 48.)

4. Sur le portail de la façade occidentale, on a traité les trois scènes qui établissent la primauté d'honneur et de juridiction de saint Pierre ; dans les verrières du côté méridional, on a traité la vocation de saint Pierre (fenêtre n° 3), le miracle de la marche sur les eaux (fenêtre n° 5), le Thabor (fenêtre n° 5), le didrachme [fenêtre n° 5), l'élan de Pierre vers Jésus à travers les flots (fenêtre n° 12.)

5. Exurgens Petrus in medio fratrum, dixit : ... Oportet ergo ex his viris, qui nobiscum sunt .... testem resurrectionis ejus nobiscum fieri .... et cecidit sors super Matthiam, et annumeratus est cum undecim apostolis. (Act., I, 15, 21, 22, 26.)

6. Petrus autem dixit : .... In nomine Jesu Christi Nazareni surge et ambula .... Et exiliens stetit et ambulabat. (Act., III, 6-8.)

7. Dixit autem Petrus : Anania, cur tentavit satanas cor tuum .... Audiens autem Ananias hæc verba cecidit et expiravit .... (Act., V, 1-11.)

8. Saint Paul peut paraître dans cette scène et dans plusieurs autres ; son souvenir sera ainsi consacré dans la basilique.

[5]. Notre-Seigneur apparaît à saint Pierre sur la voie appienne « Domine, quo vadis. »

[6]. Saint Pierre emprisonné est délivré par un ange [1].

[7]. Saint Pierre et saint Paul sont condamnés à mort.

[8]. Saint Pierre baptise Processe et Martinien dans la prison mamertime.

[9]. Adieux de saint Pierre et de saint Paul.

[10]. Saint Pierre crucifié, la tête en bas, sur le Janicule.

II. — AUTEL. — Les deux scènes du retable représenteront :

1. — La grande *misère humaine :* le reniement de saint Pierre [2].

2. — La grande *miséricorde divine :* l'apparition de Jésus à saint Pierre, dès sa résurrection, pour l'assurer de son pardon et de son amour [3].

III. — MOSAÏQUE DU PAVÉ. — Dans un médaillon central figurera la parole célèbre : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.*

La mosaïque se composera d'un semis de *roses*, symboles de l'amour de Pierre pour son Maître [4]. En bordure formant frise une *barque de pêcheur*, rappelant ce qu'était saint Pierre avant sa vocation, et les *clefs du royaume des cieux* qui lui ont été données par le divin fondateur de l'Église [5].

IV. – Chapelle de Saint-Eubert.

I. — VITRAIL. — Ce vitrail ne compte que huit médaillons ; ils seront consacrés à rappeler ce que l'on connaît de l'histoire du glorieux apôtre et patron de Lille et de la région.

---

1. Et ecce Angelus Domini astitit .... et ceciderunt catenæ de manibus ejus.... Et exeuntes processerunt vicum unum. (Act., XII, 3-11.)

2. Et conversus Dominus respexit Petrum. Et recordatus est Petrus verbi Domini, sicut dixerat : Quia priusquam gallus cantet, ter me negabis (Luc., XXII, 61.) Voir : Matth., XXVI, 69-75 ; Marc., XIV, 66-72 ; Luc., XXII, 54-62.

3. Quod surrexit Dominus vere et apparuit Simoni (Joann., XXIV, 34). — Et quia resurrexit tertia die secundum Scripturas, et quia visus est Cephæ et post hoc undecim. (I ad Cor., XV, 4, 5.)

4. Domine, tu scis quia amo te. (Joann., XXI, 15, 16).

5. L'une des chapelles du fond de l'abside de Saint-Éloi à Dunkerque est consacrée à saint Pierre. Son carrelage en briques historiées et vernies, exécuté sur les dessins de M. Émile Amé, d'accord avec M. Didron et le conseil de fabrique, offre aux regards les quatre motifs suivants : la croix renversée de saint Pierre, les clefs en sautoir, le coq et le livre ouvert des épîtres de saint Pierre. (DIDRON, *Annales archéologiques*, XI, 184 ; XIV, 224.)

[1]. Saint Eubert envoyé en Gaule par le pape Marcellin [1].
[2]. Saint Eubert reçoit la consécration épiscopale [2].
[3]. Il prêche l'évangile dans la châtellenie de Lille [3].
[4]. Il baptise les foules conquises par ses prédications.
[5]. Il affermit les néophytes dans la vraie religion.
[6]. Mort de saint Eubert à Seclin [4].
[7]. Le tilleul de saint Eubert, à Seclin [5].
[8]. Les reliques de saint Eubert honorées à Seclin et à Lille [6].

II. — Autel. — Les deux scènes du retable représenteront :

1. La consécration de la collégiale Saint-Pierre le 2 août 1065 ; la châsse de saint Eubert fut apportée à Lille à cette occasion et y demeura [7].

---

1. Avec les saints Piat, Quentin et autres, rempli d'ardeur apostolique, il va de compagnie se jeter aux pieds du Souverain Pontife, et lui demande sa mission pour les Gaules jusques au Pays-Bas, pour y semer l'Évangile. (Lhermitte, *Histoire des saints de la province de Lille*, p. 6.)

2. La tradition qui fait honorer saint Eubert comme évêque était universelle déjà au commencement du XIII[e] siècle ; l'évêque de Tournai, Walter de Marvis, dans un acte de 1229 (v. st.), lui donne ce titre comme incontesté. (L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Seclin, I. Saint Piat et saint Eubert*, ch. xix.)

3. Quod ad prædicationis locum attinet, facile crediderо sanctum nostrum etiam Nerviis, intra ipsam urbem Tornacensem, ad Scaldis dexteram sitis, imo et vicinis gentilibus, Christi fidem aliquandiu prædicasse ; at eum præcipue multoque magis assidue territorium illud, quod insulensis Castellania modo dicitur, apostolica prædicatione excolendum suscepisse mihi omnino persuadeo. (Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, i, 151.)

4. On peut sans témérité fixer approximativement aux dernières années du troisième siècle la mort de saint Eubert ; c'est le sentiment du père Ghesquière et de la plupart des hagiographes. Quant au lieu de sa mort et de sa sépulture tous les auteurs sont unanimes à le fixer à Seclin. (Voir : l'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Seclin, I. Saint Piat et saint Eubert*, ch. xix).

5. On voyait autrefois à Seclin, sur un terrain resserré entre deux fossés et contigu à la route de Lille à Arras, les ruines d'un antique édifice, auprès desquelles s'élevait un grand tilleul connu sous le nom d'Arbre Saint-Eubert. C'était, disait-on, l'ancienne église paroissiale bâtie sur le tombeau même du saint et placée sous son invocation. Selon la tradition, cette église avait été détruite par les guerres. On pouvait espérer trouver en terre, à l'endroit désigné par ces souvenirs, le sarcophage qui servit à l'inhumation de saint Eubert ; à l'occasion de certains travaux, on y entreprit donc des fouilles assez profondes et sur une grande étendue de terrain, mais on ne put découvrir aucun vestige de ce tombeau. (*Ibidem.*, ch. xx.)

6. Les fidèles de Seclin ne semblent pas avoir été troublés dans la possession de leur trésor sacré des reliques de saint Eubert jusqu'à l'époque de l'invasion des Normands. Le corps saint fut sans doute mis en sûreté à Saint-Omer l'an 846, puis ramené à Seclin et transporté à Lille en 1065. (*Ibidem*, ch. xx.)

7. Parmi les châsses apportées en cette circonstance figuraient celles de saint Piat et de saint Eubert, l'un et l'autre vénérés dans l'antique collégiale de Seclin.... La collégiale de Lille était encore dépourvue de ces trésors spirituels, véritable richesse des temples. On jugea que l'église de Seclin pouvait se dépouiller un peu à son profit. En gardant le corps de saint Piat, elle se trouvait encore très bien partagée ; Lille accueillit

2. Reconnaissance du corps de saint Eubert, par l'évêque de Tournai, Walter de Marvis, le 11 février 1230 [1].

III. — MOSAÏQUE DU PAVÉ. — Dans le médaillon central figurera cet hommage à notre saint patron : *S. Eubertus, pater in fide.*

La mosaïque sera formée d'un semis d'*étoiles* d'or sur fond d'azur, figurant la lumière de la foi que saint Eubert a fait briller aux yeux de nos ancêtres : Vidimus stellam ! Dans la bordure, formant frise, seront placés deux symboles : la *houlette* du pasteur et l'*écaille* de l'eau baptismale.

Note. — Outre les quatre autels dont nous venons de nous occuper, l'architecte a prévu deux autres autels dans le transept. Quels en seront les titulaires ? L'avenir le dira ; et il serait certainement indiscret de notre part de vouloir le préjuger. Si le bien-aimé pontife Pie IX, qui a couronné Notre-Dame de la Treille, était exalté par la sainte Église, ne conviendrait-il pas de lui donner un autel dans notre basilique ? Si un nouvel élu du Ciel, particulièrement cher à notre cité et à notre région, nous était donné comme protecteur par le vicaire de Jésus-Christ, n'aurait-il pas aussi un trône derrière l'autel érigé en son honneur ? Ce sont là des questions que nos successeurs sauront résoudre « tempore opportuno », et c'est pour ce motif que nous préférons les réserver.

CHAPITRE VIII

LA CHAPELLE DES FONTS BAPTISMAUX

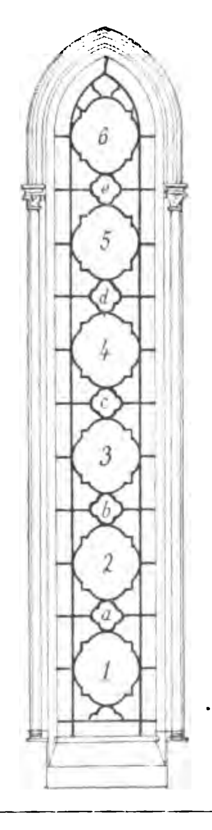
I. — Les Vitraux.

Trois verrières éclairent cette chapelle. Elles sont plus hautes que celles des bas côtés, et comptent six médaillons historiés, reliés par

---

avec infiniment de bonheur celui de saint Eubert, qui lui fut laissé, sans doute par l'intervention du comte Baudouin. (Mg HAUTCŒUR, *Histoire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille*, I, 19.)

1. Anno ab incarnatione Domini M° ducentesimo vicesimo nono, tercio idus februarii, apertum fuit scrinium istud a venerabili patre Waltero, Tornacensi episcopo. (Bibliothèque de Lille, *Cartulaire de Saint-Pierre dit decanus*, f° 192 verso.)



cinq nœuds décoratifs : soit dix-huit médaillons et quinze nœuds.

Les quinze nœuds seront réservés aux armoiries des quinze premiers *évêques de Lille*.

Les dix-huit médaillons rediront, comme à Amiens, l'histoire de saint Jean-Baptiste.

PREMIÈRE FENÊTRE. — LA NATIVITÉ.

[1.] Vision de Zacharie [1].

[2.] Zacharie sortant du temple [2].

[3.] Rencontre de Zacharie et d'Élisabeth [3].

[4.] Marie visite Élisabeth [4].

[5.] Naissance de saint Jean-Baptiste [5].

[6.] Il est présenté à sa mère et Zacharie le nomme Jean [6].

DEUXIÈME FENÊTRE. — LA MISSION.

[1.] Saint Jean-Baptiste dans le désert [7].

[2.] Il prêche à la foule attentive [8].

---

1. Apparuit autem illi angelus Domini .. . Ne timeas, Zacharia, quoniam exaudita est deprecatio tua, et uxor tua Elisabeth pariet tibi filium et vocabis nomen ejus Joannem. (Luc., I, 11-13.)

2. Egressus autem non poterat loqui ad illos (ad plebem), et cognoverunt quod visionem vidisset in templo. Et ipse erat innuens illis et permansit mutus. (Luc., I, 22)

3. Et factum est, ut impleti sunt dies officii ejus, abiit in domum suam ; post hos autem dies concepit Elisabeth uxor ejus. (Luc., I, 23. 24.)

4. Exurgens autem Maria in diebus illis, abiit in montana cum festinatione, in civitatem Juda ; et intravit in domum Zachariæ, et salutavit Elisabeth. Et factum est, ut audivit salutationem Mariæ Elisabeth, exultavit infans in utero ejus. (Luc., I, 39-41.)

5. Elisabeth autem impletum est tempus pariendi, et peperit filium. Et audierunt vicini et cognati ejus quia magnificavit Dominus misericordiam suam cum illa, et congratulabantur ei. (Luc., I, 57. 58.)

6. Et vocabant eum nomine patris sui Zachariam. Et respondens mater ejus, dixit : Nequaquam, sed vocabitur Joannes ... Innuebant autem patri ejus, quem vellet vocari eum. Et postulans pugillarem scripsit, dicens : Joannes est nomen ejus. (Luc., I, 59-63)

7. Puer autem crescebat et confortabatur spiritu ; et erat in desertis usque in diem ostensionis suæ ad Israel. (Luc , I, 80.) Et erat Joannes vestitus pilis cameli, et zona pellicea circa lumbos ejus, et locustas et mel silvestre edebat. (Marc., I, 6.)

8. Fuit Joannes in deserto baptizans et prædicans baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum ; et egrediebatur ad eum omnis Judææ regio et Jerosolymitæ universi. (Marc., I, 4, 5.)

[3.] Jésus vient à la rencontre de Jean sur les bords du Jourdain [1].

[4.] Jean baptise Jésus dans le Jourdain [2].

[5.] Jean révèle sa mission aux Pharisiens qui l'interrogent [3].

[6.] Jean montre Jésus-Christ, l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde [4].

TROISIÈME FENÊTRE. — LE MARTYRE.

[1.] Saint Jean-Baptiste devant Hérode [5].

[2.] Saint Jean-Baptiste en prison [6].

[3.] Festin d'Hérode [7].

[4.] La fille d'Hérodiade danse devant Hérode [8].

[5.] Décollation de saint Jean-Baptiste [9].

[6.] La fille d'Hérode apporte à sa mère la tête de saint Jean-Baptiste [10].

II. — Les Fonts.

Nous adopterons de préférence la forme octogonale, qui est la plus

---

1. Tunc venit Jesus a Galilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptizaretur ab eo. (Matth., III, 15.)

2. Et baptizatus est a Joanne in Jordanem. Et statim ascendens de aqua, vidit cœlos apertos et spiritum tanquam columbam descendentem et manentem in ipso. Et vox facta est de cœlis : Tu es filius meus dilectus : in te complacui. (Marc., I, 9-11.)

3 Quando miserunt Judæi ab Jerosolymis sacerdotes et levitas ad eum, ut interrogarent eum : Tu quis es ? Et confessus est et non negavit .... Ait : Ego vox clamantis in deserto .... Et qui missi fuerant, erant ex Pharisæis. (Joann., I, 19-27.)

4. Altera die vidit Joannes Jesum venientem ad se, et ait : Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi .... Altera die iterum, stabat Joannes et ex discipulis ejus duo. Et respiciens Jesum ambulantem, dicit : Ecce agnus Dei. Et audierunt eum duo discipuli loquentem et secuti sunt Jesum. (Joan., I, 29, 35-37.)

5. Ipse enim Herodes misit, ac tenuit Joannem. (Marc., VI, 17.) Herodes autem tetrarcha cum corriperetur ab illo de Herodiade uxore fratris sui, et de omnibus malis, quæ fecit Herodes, adjecit et hoc super omnia et inclusit Joannem in carcere. (Luc., III, 19, 20.)

6. Et vinxit eum in carcere propter Herodiadem, uxorem Philippi fratris sui, quia duxerat eam. (Marc., VI, 17.)

7. Herodes natalis sui cœnam fecit principibus et tribunis et primis Galilææ. (Marc., VI, 21.)

8. Saltavit filia Herodiadis in medio, et placuit Herodi ; unde cum juramento pollicitus est ei dare quodcumque postulasset ab eo. At illa præmonita a matre sua : Da mihi, inquit, hic in disco caput Joannis Baptistæ. (Matth., XIV, 6-8.)

9. Misitque et decollavit Joannem in carcere. (Matth., XIV, 10.)

10. Et attulit caput ejus in disco : et dedit illud puellæ, et puella dedit matri suæ. (Marc., VI, 28.)

fréquemment employée au moyen âge [1], et qui porte avec elle un symbolisme spécial [2].

Les fonts seraient décorés de quatre *scènes* alternant avec quatre *textes* [3] :

1re scène : Baptême de Constantin par le pape saint Sylvestre (en 313).

1er texte : Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit [4].

2e scène : Baptême de Clovis par saint Remi à Reims, le 25 décembre 496.

2e texte : Adora quod incendisti, incende quad adorasti [5].

3e scène : Baptême de Witikind, le héros saxon qui vint trouver Charlemagne à Attigny-sur-Aisnes, se soumit à lui définitivement et reçut le baptême vers 786 [6].

3e texte : Et surgens baptizatus est [7].

4e scène : Baptême de saint Louis IX à Poissy, le 26 avril 1215 [8].

4e texte : Docete omnes gentes, baptizantes eos [9].

III. — La mosaïque du pavé.

« Un sujet emprunté à l'histoire profane, que nous développons

---

1. M. Saintenoy, dans les *Annales de la Société archéologique de Bruxelles*, 1891 et 1892, a étudié et classé un assez grand nombre de fonts baptismaux de toutes les régions de l'Europe, du XIe siècle au XVIe siècle ; 32 sont de forme ronde, mais 67 sont de forme octogonale ; il y a d'autres formes mais en petit nombre. (Ém. Male, *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 28.)

2. Pour le moyen âge, le nombre huit est le chiffre de la vie nouvelle ; il vient après sept qui marque la limite assignée à la vie de l'homme et à la vie du monde. Huit est comme l'octave en musique ; par lui tout recommence. Il est le symbole de la vie nouvelle, de la résurrection finale et de la résurrection anticipée qu'est le baptême. (*Ibidem.*)

3. Nous laissons de côté le baptême de Notre-Seigneur qui a une place à part dans les vitraux.

4. Marc., xvi, 16.

5. Bréviaire, cinquième leçon de l'office de Saint Remi.

6. Les célèbres fonts de Liège (XIIe siècle), donnent les deux scènes : baptême de Craton le philosophe, par saint Jean l'évangéliste, et baptême de Cornelius par saint Pierre (Voir : Didron, *Annales archéologiques*, t. v, p. 30, avec gravures.)

D'autres fonts rappellent le baptême de saint Paul par Ananie de Damas (Act. xxii, 12-16) et le baptême de l'eunuque de Candace par l'apôtre Philippe (Act. viii. 27, 40). Nous préférons évoquer le souvenir de nos grands noms historiques.

7. Act., ix, 18. — Le texte de ce verset (Et confestim ceciderunt ab oculis ejus tanquam squamæ), semble pouvoir s'appliquer à Witikind comme à saint Paul, leurs yeux s'étant ouverts à tous deux à la vraie lumière de la foi.

8 Saint Louis, en souvenir de son baptême, s'appelait souvent lui-même Louis de Poissy.

9. Matth., xxviii, 19.

souvent, nous autres Latins, c'est celui des *Sibylles*. Le moyen âge trouva que douze sibylles avaient annoncé la divinité, la venue, la conception, la nativité, l'allaitement, les souffrances, le crucifiement, la résurrection et le triomphe du Messie. Les sibylles faisant pendant aux prophètes sont sculptées ou peintes dans les églises de Sens, d'Aix, d'Autun, d'Auxerre, d'Auch, de Brou, de Beauvais, de Saint-Ouen (de Rouen) [1]. »

Nous placerons dans la chapelle des fonts les six sibylles qui ont prédit les mystères joyeux du Christ.

1° *La sibylle persique* (de Perse). Elle tient une lanterne ; elle prédit la venue du Messie et foule aux pieds le serpent qui a déçu Ève.

2° *La sibylle lybique* (de Lybie). Elle tient un cierge allumé ; elle prédit la venue de Jésus-Christ comme lumière du monde.

3° *La sibylle érythrée* (de la Mer Rouge). Elle tient une rose blanche épanouie et un bouton d'une autre rose blanche ; elle prédit l'Annonciation.

4° *La sibylle samienne* (de Samos). Elle tient un berceau et prédit le premier repos de Jésus dans ce monde.

5° *La sibylle cumane* (de Cumes). Elle tient une crèche, une mangeoire. Elle prédit la nativité du Christ à Bethléem, dans l'étable.

6° *La sibylle cimmérienne* (du Pont-Euxin). Elle tient un cornet comme un biberon et prédit l'allaitement de Jésus par Marie.

CHAPITRE IX

LA CHAPELLE DES TRÉPASSÉS

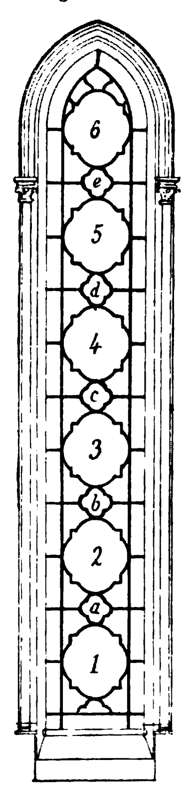
I. — Les vitraux.

Cette chapelle, éclairée par trois fenêtres ayant chacune six médaillons historiés, servira de chapelle ardente avant les funérailles, dans certaines circonstances ; elle sera en tout temps le sanctuaire

---

1. DIDRON, *Iconographie chrétienne*, p. 152.

spécial de la prière pour les défunts. Toute sa décoration éveillera la pensée de la mort, adoucie par l'espoir de participer à la résurrection du Sauveur et par la confiance de pouvoir soulager les âmes du Purgatoire.



Les deux premières fenêtres, à gauche et à droite, contiendront la paraphrase de la parole de saint Paul : « Per hominem mors, et per hominem resurrectio mortuorum ; et sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur [1] ». La fenêtre centrale rappellera la communion qui existe entre les trois Églises : l'Église militante, soulageant l'Église souffrante, pour peupler l'Église triomphante.

Première fenêtre.

La mort et ses ravages dans le monde.

[1]. Adam entendant la condamnation du genre humain à la mort [2].

[2]. Abel, première victime de la mort [3].

[3]. Les trois fléaux, dont nous demandons la préservation dans les litanies des saints [4] : la famine.

[4]. La peste.

[5]. La guerre [5].

---

1. I ad Cor., xv, 21, 22.

2. Morte morieris .... In sudore vultus tui vesceris pane, donec revertaris in terram de qua sumptus es : quia pulvis es et in pulverem reverteris. (Genes., II, 17 ; III, 19.)

3. Consurrexit Caïn adversus fratrem suum Abel et interfecit eum. (Gen., IV, 8.)

4. A peste, fame et bello, libera nos, Domine.

5. Il est fait allusion dans l'Apocalypse (VI, 1-9), à ces différents fléaux que le Voyant aperçoit sous les traits de cavaliers montés sur des chevaux fougueux. Le premier qui paraît est le cavalier à l'arc. monté sur un cheval blanc, et qu'on nomme *la peste* ; le second est *la guerre*, à la grande épée, sur un cheval roux ; le troisième. *la famine*, armée de la balance, monte un cheval noir ; le quatrième est *la mort*, brandissant une faux et montant un cheval pâle. » L'un des plus illustres des maîtres allemands, Albert Dürer, s'est exercé sur ce sujet. Les cavaliers de l'Apocalypse ont aussi été traités par un artiste du XVIᵉ siècle, à Limoges, et par un moderne de grand talent, M. de Cornelius. (Voir : Didron, *Annales archéologiques*, XVI. 164, 171. 173, où l'on trouvera trois intéressantes gravures, et une étude de M. Texier, sur l'*Iconographie de la mort*.)

[6]. Le triomphe momentané de la mort [1].

Deuxième fenêtre.

La mort de Jésus et sa triomphante résurrection.

[1]. Jésus est cloué sur la croix [2].
[2]. Jésus promet au bon larron une place dans le Paradis [3].
[3]. La nature entière se trouble à la mort du Sauveur [4].
[4]. Jésus sur les genoux de sa mère [5].
[5]. Le Saint-Sépulcre gardé par les soldats [6].
[6]. Jésus ressuscite glorieux, vainqueur de la Mort [7].

Troisième fenêtre.

Le soulagement des ames du Purgatoire.

[1]. L'aumône.
[2]. Le jeûne et les mortifications corporelles.
[3]. La prière dans le cloître, ou encore les prières indulgenciées dans le monde (par exemple l'exercice du Chemin de la Croix).
[4]. La célébration de la messe.
[5]. Le Purgatoire ; les âmes qui s'y purifient.
[6]. Le Ciel et les élus dans la gloire et dans la félicité.

---

1. « La Mort, squelette nu et sans chair, appartient à l'iconographie du XVe siècle, et surtout du XVIe. Antérieurement, on fait de la Mort une momie vêtue de sa peau et quelquefois d'un habillement complet. Pour le moyen âge, c'est un cadavre vivant. » (Didron, xxiv, 145.)

Explication de la scène du triomphe éphémère de la Mort :

La Mort personnifiée plane sur le monde en reine triomphante, mais voici qu'elle vient d'apercevoir le Christ ressuscité !... (6e médaillon de la deuxième fenêtre). Aussitôt elle détourne la tête avec effroi, sentant que sa défaite est certaine.

2. Crucifixerunt eum et latrones, unum a dextris et alterum a sinistris. (Luc., xxiii, 33.)

3. Unus autem de his... dicebat ad Jesum : Domine, memento mei, cum veneris in regnum tuum. Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso. (Luc., xxiii, 39, 42, 43.)

4. Et tenebræ factæ sunt in universam terram .. et obscuratus est sol ; et velum templi scissum est medium. (Luc., xxiii, 44, 45.) Et terra mota est, et petræ scissæ sunt, et monumenta aperta sunt, et multa corpora sanctorum qui dormierant surrexerunt. (Matth., xxvii, 51 52.)

5. Tradition universelle de l'Église.

6. Habetis custodiam ; ite, custodite sicut scitis. (Matth., xxvii, 65.)

7. Le Christ apparaît dans une lumière éclatante. Sa main droite qu'il élève donne à son regard tourné vers la Mort (sixième médaillon de la première fenêtre) quelque chose de terrible qui lui fait comprendre que son triomphe divin est aussi définitif qu'irrésistible : O mors, ero mors tua !

NŒUDS INTERMÉDIAIRES.

Les quinze nœuds, reliant les dix-huit médaillons historiés, reproduiront les armoiries des souverains pontifes et des prélats qui ont accordé des indulgences au culte de Notre-Dame de la Treille, soit dans l'antique collégiale, soit dans la basilique [1].

Première fenêtre. — Évêques de Tournai : [*a*] Jean Chevrot (1440-1460) [2] ; — [*b*] Guillaume Filastre (1461-1473) [3] ; — [*c*] Ferry de Cluny (1474-1483) [4] ; — [*d*] Michel d'Esne (1557-1614) [5] ; — [*e*] Maximilien Vilain de Gand (1615-1644) et François Vilain de Gand, son neveu (1647-1666) [6].

Deuxième fenêtre. — Papes : [*a*] Nicolas IV ; — [*b*] Urbain V ; — [*c*] Martin V ; — [*d*] Eugène IV ; — [*e*] Clément VIII.

Troisième fenêtre. — Papes : [*a*] Paul V ; — [*b*] Benoît XIV ; — [*c*] Pie IX ; — [*d*] Léon XIII ; — [*e*] Pie X [7].

II. — L'autel.

Cet autel sera dédié à saint Grégoire le Grand. Les deux scènes du retable seront consacrées à rappeler *l'origine et l'institution du trentain grégorien* [8].

---

1. On trouvera le détail de ces indulgences dans : Mgr DELASSUS, *Origines de la Confrérie de Notre-Dame de la Treille*, ainsi que dans TURBELIN et dans VINCART.

2. *D'or au chevron d'azur chargé sur sa pointe d'une croix ancrée d'argent.*

3. *Écartelé : aux 1 et 4, de gueules au rencontre de cerf d'or ; aux 2 et 3, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.*

4. *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur à deux clefs adossées d'or ; aux 2 et 3, d'argent à trois fleurs de lis de sable.*

5. *De sable à dix billettes d'argent.*

6. *De sable au chef d'argent.*

7. Les armoiries des dix souverains pontifes mentionnés ci-dessus seront décrites dans l'*Armorial des papes*.

8. Saint Grégoire le Grand raconte lui-même comment il obtint la délivrance du moine Justus, qu'il avait dû retrancher de la communion de ses frères, en punition d'une faute grave contre son vœu de pauvreté. On trouva en effet, sur ce religieux qui venait de mourir, trois pièces d'or, au mépris de la règle qui interdisait toute propriété individuelle, et pour ce motif les honneurs de la sépulture lui furent refusés. Bien plus, ces trois pièces d'or furent jetées sur le cadavre, en présence de saint Grégoire et de tous ses religieux répétant à haute voix cette parole de l'Écriture : *Que ton or soit avec toi pour ton malheur !* Cette justice une fois accomplie, la miséricorde reprit le dessus dans le cœur de saint Grégoire, qui fit célébrer, pendant trente jours consécutifs, la messe pour le défunt. Saint Grégoire raconte que le défunt, après la messe du trentième jour, apparut à l'un de ses frères, et lui apprit qu'il venait d'être délivré des grandes souffrances qu'il endurait depuis sa mort.

N.-B. — Si l'on a besoin de quelques figurines pour encadrer les scènes du retable, on choisira : *Saint Odilon*, abbé de Cluny, à qui l'on doit l'institution de la fête des morts ; *sainte Catherine de Gênes, sainte Françoise Romaine, sainte Catherine de Bologne*, bien connues pour leur ardente dévotion aux âmes du Purgatoire.

III. — La mosaïque du pavé.

Nous représenterons les six sibylles qui ont annoncé les mystères douloureux et glorieux du Messie :

1° *La sibylle européenne* (d'Europe). Elle tient un glaive. Elle prédit le massacre des Innocents et la fuite en Égypte.

2° *La sibylle tiburtine* (de Tibur, Tivoli). Elle tient une main, comme un gant de chair, et prédit les soufflets donnés à Jésus pendant la Passion.

3° *La sibylle Agrippa*. Elle prophétise la flagellation et tient le fouet qui a déchiré le corps de Jésus.

4° *La sibylle delphique* (de Delphes). Elle tient une couronne d'épines et prophétise le couronnement du Christ.

5° *La sibylle aspontienne* (de l'Hellespont). Elle tient une croix et prophétise le crucifiement.

6° *La sibylle phrygienne* (de Phrygie). Elle tient une croix processionnelle à laquelle flotte un étendard rouge croisé d'or. Elle prophétise la résurrection de Jésus-Christ.

CHAPITRE X

LE GRAND CHŒUR

La pensée dominante de l'iconographie du grand chœur sera le saint sacrifice de la Messe qui doit s'y accomplir sous les yeux des fidèles, chaque fois qu'ils sont appelés par leur titre de chrétien à y venir remplir leurs devoirs religieux. Cette pensée sera développée dans la décoration de l'autel, du banc de communion, du sanctuaire et du chœur.

I. — Maître-autel et Banc de communion.

Sur le tombeau du maître-autel, la *Cène* du jeudi saint attirera les regards. Elle fut le prélude du grand sacrifice que le Christ devait offrir, le lendemain, à son Père, sur le Golgotha, et qui se renouvelle d'une manière non sanglante à l'intention spéciale du peuple chrétien, lorsqu'il vient, le dimanche, assister à la messe paroissiale.

Le maître-autel [1] ne recevra pas de retable ; il se composera d'une seule table de pierre, comme dans les basiliques romaines, de manière à ne pas arrêter la vue des fidèles qui assisteront à la célébration des saints mystères, en se trouvant placés non seulement dans la grande nef, mais dans tout le déambulatoire du chœur. Sur cette table de sacrifice, une grande croix de bronze, par ses proportions imposantes, sollicitera la pieuse attention de l'assistance [2].

Sur le *banc de communion*, on sculpterait, en plusieurs bas-reliefs, la parabole des noces du fils du roi [3]. C'est une image du banquet eucharistique, dont la réalité se trouve dans la cène du tombeau de l'autel, et qui se renouvelle, à la communion, en faveur de tous ceux qui sont revêtus de la robe nuptiale et ont su entendre l'invitation du divin Maître.

II. – Pavé du sanctuaire.

Ce pavé, que nous supposons en mosaïque, racontera l'histoire du sacrifice figuratif et légal, venant aboutir au sacrifice de la croix renouvelé et perpétué sur l'autel.

Dans notre iconographie du sacrifice, nous rappellerons les principaux sacrifices dont la Sainte Écriture a enregistré le souvenir et nous arriverons ainsi, d'étape en étape, au sacrifice du Calvaire, dont la Cène fut l'émouvant prélude. C'est en effet à la fin de ce dernier

---

1. A qui sera consacré le maître-autel ? Il serait difficile de le dédier à Notre-Dame de la Treille ou à Saint-Pierre, second titulaire de la basilique, qui ont déjà leur autel. Nous serions d'avis de le consacrer à la Très Sainte Trinité. Ce saint vocable, qui n'est peut-être pas assez fréquemment choisi, aurait ainsi, dans notre basilique, l'hommage qui lui revient à tant de titres.

2. L'architecte Leroy prévoit un *Ciborium* pour le maître-autel ; mieux vaut donc aussi indiquer son iconographie.

A la base des quatre colonnes, on pourrait figurer la *matière du sacrifice antique*, ou les quatre éléments de la nature concourant à sa composition et à sa consommation. C'est une idée du lauréat de notre concours, remarquée par Didron, qui indique les personnifications imaginées par M. Burges pour la terre, l'air, le feu et l'eau. (*Annales archéologiques*, t. XVI, p. 220.)

Plus haut figureraient les *éléments du sacrifice nouveau* : les gerbes de froment et les pampres de vigne chargés de raisins.

Quatre statues doivent garnir les quatre niches placées au-dessus des colonnes. On pourrait adopter les quatre statues, accompagnées de brèves inscriptions, qui se voient dans la basilique de Notre-Dame de Lorette : la *Foi* (nescia falli) ; l'*Espérance* (nescia flecti) ; la *Charité* (nescia scindi) ; et la *Persévérance* (nescia frangi.)

Au sommet du ciborium, la statue qui dominera tout l'édicule, ne serait-elle pas celle du Sacré-Cœur de Jésus ?

3. S. Matth., XXII, 2-14.

repas pris avec ses disciples, que fut célébrée la première Messe par Jésus, le Prêtre Éternel, qui s'acheminait ainsi par son immolation non sanglante vers son immolation sanglante de la Croix.

Les sacrifices bibliques dont la mémoire nous est conservée dans nos saints livres sont assez nombreux. Si tous ne peuvent trouver place autour de l'autel, on omettra de préférence les moins importants.

1. Adam et Ève [1].
2. Caïn et Abel [2].
3. Noé [3].
4. Abraham [4].
5. Melchisédech [5].
6. L'agneau pascal [6].
7. Moïse [7].
8. Gédéon [8].

---

1. Avant la chute de nos premiers parents, le sacrifice tenait déjà une place à part dans les relations entre le Créateur et sa créature, et s'il ne consistait guère qu'en un changement de destination, il n'en constituait pas moins un hommage favorablement agréé par le Ciel. Adam et Ève cueillaient les fleurs les plus fraîches et les fruits les plus beaux pour les offrir au Seigneur, et c'est ainsi que ces prémices de la nature, consacrées par une prière, devenaient la chose spéciale de Dieu et le signe officiel de la dépendance de l'homme. Dans son beau traité du sacrifice, le chanoine Buathier considère comme incontestable le fait que nos premiers parents, avant leur faute, aient plusieurs fois offert à Dieu un sacrifice de ce genre.

2. Factum est autem post multos dies ut offerret Caïn de fructibus terræ munera Domino. Abel quoque obtulit de primogenitis gregis sui et de adipibus eorum, et respexit Dominus ad Abel, et ad munera ejus ; ad Caïn vero et ad munera illius non respexit. (Genes., IV, 3-5.)

3. Ædificat autem Noë altare Domino ; et tollens de cunctis pecoribus et volucribus mundis, obtulit holocausta super altare ; odoratusque est Dominus odorem suavitatis. (Genes., VIII, 20, 21.).

4. L'Écriture mentionne plusieurs sacrifices offerts par Abraham (Genes., XII, 7 ; XIII, 8, etc.), mais le sacrifice de son fils Isaac fixe surtout notre attention et c'est celui qui devra être représenté dans cette mosaïque, selon les indications du livre saint. (Genes. XXII, 1-14.)

5. At vero Melchisedech, rex Salem, proferens panem et vinum, erat enim sacerdos Dei altissimi, benedixit ei et ait : Benedictus Abram Deo excelso. (Genes., XIV, 18, 19.)

6. Le Seigneur lui-même indiqua à Moïse et à Aaron le rite de l'immolation et de la manducation de l'Agneau pascal, et ordonna aux Israëlites de célébrer la Pâque annuelle. (Exod., XII, 1-11.)

7. Dieu prescrivit à Moïse la manière dont devait lui être offert le sacrifice de bœufs, de brebis, de chèvres, etc. (Levit., I à VII.)

8. Ingressus est itaque Gedeon et coxit hædum, et de farinæ modio azymos panes: carnesque ponens in canistro, et jus carnium mittens in ollam, tulit omnia sub quercu, et obtulit ei .... Extendit angelus Domini summitatem virgæ, quam tenebat in manu, et tetigit carnes et panes azymos, ascenditque ignis de petra ... (Jud., VI, 19-21.)

9. Jephté [1].
10. Manué [2].
11. David [3].
12. Salomon [4].
13. Élie [5].
14. Zorobabel [6].
15. Asa [7].
16. Judas Machabée [8].

III. — Stalles du Chœur.

Les stalles de Cologne, d'Auch, et surtout celles d'Amiens [9], réalisent l'idéal de ce qu'on peut concevoir pour cette partie du mobilier d'une cathédrale ; mais cet idéal n'est-il pas inaccessible ? Sans approcher de ces chefs-d'œuvre de l'art, les stalles prévues par le projet de

---

1. Jephté avait fait vœu de sacrifier au Seigneur le premier être vivant qu'il verrait sortir de sa demeure, s'il était vainqueur des Ammonites. Ce fut sa fille unique qu'il immola. (Jud., XI, 29-40). Quelques auteurs pensent qu'il ne s'agit ici que d'un sacrifice spirituel et que Jephté consacra sa fille au service du Seigneur.

2. Tulit itaque Manue hædum de capris, et libamenta, et posuit super petram, offerens Domino .... Peperit itaque filium et vocavit nomen ejus Samson. (Jud., XIII, 1-24.)

3. Et ædificavit ibi David altare Domino et obtulit holocausta et pacifica ; et propitiatus est Dominus terræ, et cohibita est plaga ab Israël. (II Reg., XXIV, 25.)

4. Cumque complesset Salomon fundens preces, ignis descendit de cœlo, et devoravit holocausta et victimas : et majestas Domini implevit domum. (II Paralip., VII, 1.)

5. Et ædificavit de lapidibus altare in nomine Domini ; fecitque aquæductum, quasi per duas aratiunculas in circuitu altaris, et composuit ligna ; divisitque per membra bovem, et posuit super ligna .... Cecidit autem ignis Domini et voravit holocaustum .... (III Reg., XVIII, 32-39.)

6. Et surrexit Josue filius Josedec, et fratres ejus sacerdotes, et Zorobabel filius Salathiel, et fratres ejus, et ædificaverunt altare Dei Israël, ut offerrent in eo holocautomata .... (I Esdr., III, 2 et sqq.) Et obtulerunt in dedicationem domus Dei, vitulos centum, arietes ducentos .... (I Esdr., VI, 17.)

7. Et fecit Asa rectum ante conspectum Domini .... purgavitque universas sordes idolorum, quæ fecerunt patres ejus .... et intulit ea quæ sanctificaverat pater suus et voverat, in domum Domini .... (III Reg., XV, 11 et sqq.)

8. Et acceperunt lapides integros secundum legem, et ædificaverunt altare novum secundum illud quod fuit prius et ædificaverunt sancta. (I Mach., IV, 47-53.) Et facta collatione, duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam offerri pro peccatis mortuorum sacrificium .... (II Mach., XII, 43-46.)

9. Plusieurs magnifiques planches relatives aux stalles de la cathédrale d'Amiens ont été publiées par J. Gailhabaud dans le tome III de ses *Monuments anciens et modernes* : Vue générale de la stalle épiscopale ; élévation de la partie supérieure, de la partie intermédiaire, de la partie inférieure ; couronnement ; détail de la sculpture. Ces documents font toucher du doigt l'abîme qui existe entre la vraie sculpture et la simple menuiserie, dont on se contente pour les humbles églises, mais que l'on ne pourrait admettre dans une cathédrale.

l'architecte LASSUS, classé troisième au concours de 1856, ne sont pas sans mérite. Quoi qu'il en soit, il nous suffit actuellement de prévoir le genre de décoration que pourront comporter les stalles de notre basilique.

Deux projets s'offrent à notre choix, tous deux concernant le culte de la Très Sainte Vierge, si répandu dans notre pays. On pourrait donc représenter les principaux lieux de pèlerinages de la région, soit par des personnages qui en quelque sorte les incarnent, soit par une réduction des sanctuaires de la Vierge, soit par l'effigie des madones miraculeuses [1]. Ou bien, on pourrait, suivant l'idée de Mgr DELASSUS [2], raconter l'histoire du culte de Marie, ses premiers promoteurs, ses titres de gloire proclamés dans les conciles, et les pratiques de dévotions établies en son honneur.

Ce sujet est très vaste ; on peut s'en rendre sompte par l'énumération suivante, que nous empruntons au travail de Mgr DELASSUS :

PREMIERS PROMOTEURS DU CULTE DE MARIE.

1. L'archange Gabriel [3], et
2. Sainte Élisabeth [4], qui nous ont donné l'*Ave Maria.*
3. La femme de l'Évangile qui a crié : *Beata viscera* [5].

LES DÉFINITEURS DES DOGMES RELATIFS A MARIE.

4. Saint Athanase au concile de Nicée : la Virginité de Marie marquée dans le symbole : *Natus ex Maria Virgine*, en 325.

5. Saint Cyrille d'Alexandrie, au concile d'Éphèse : la Maternité divine, en 431.

6. Pie IX : l'Immaculée Conception, en 1854.

(Si la résurrection de Marie était décrétée avant que l'église ne soit achevée, il y aurait à ajouter ici la statue du pape qui en promulguerait le dogme.)

---

1. M. le chanoine JULIEN, dans son *Mois de Marie des Madones du diocèse*, indique plus de soixante madones qu'il nous est donné de vénérer sans sortir de notre région.

2. *Iconographie de la basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre de Lille*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, année 1895, p. 380 et 460.

3. Et ingressus angelus ad eam dixit : Ave gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus. (Luc., I, 28.)

4. Et exclamavit voce magna, et dixit : Benedicta tu inter mulieres, et benedictus fructus ventris tui. (Luc., I, 42.)

5. Extollens vocem quædam mulier de turba, dixit illi : Beatus venter qui te portavit et ubera quæ suxisti. (Luc., XI, 27.)

LES PRATIQUES DE DÉVOTION ENVERS MARIE.

Petit office de la Sainte Vierge (origine inconnue).

7. Saint Pierre Damien le réforme et l'améliore, vers 1050.

Les processions.

8. Le pape Sergius institue à Rome, en 698, les processions en l'honneur de la Très Sainte Vierge, aux fêtes de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption.

9. Marguerite de Flandre institue la procession de Notre-Dame de la Treille en 1269.

10. Louis XIII institue à Paris la procession de l'Assomption en 1638 (Louis XIV l'étendit à toute la France en 1682.)

Les litanies de Lorette.

11. Le pape Paul V y attacha des indulgences, vers 1610.

L'Angelus.

12. Louis XI ordonna en 1471 que l'*Angelus*, déjà récité le matin et le soir, le serait aussi à midi, pour obtenir paix et union à l'Église de France [1].

Le Rosaire.

13. Saint Dominique, vers 1213.

Le Scapulaire.

14. Saint Simon Stock, en 1251.

La médaille miraculeuse.

15. Catherine Labouré, en 1832.

Le mois de Marie.

16. Pie VII accorda des indulgences à ce pieux exercice [2].

Les pèlerinages.

17. Saint Benoît Labre, célèbre par ses pèlerinages à Notre-Dame de Lorette.

Antiennes et hymnes.

18. Herman Contrat, bénédictin (1013-1054), l'*Alma Redemptoris* et l'*Ave Regina Cœlorum.*

---

1. Si on le préfère, mettre la statue de Jean XXII, qui accorda les premières indulgences pour l'*Angelus* du soir, ou d'Urbain II, qui recommanda cette dévotion au concile de Clermont.

2 Ou un F. Camillien, avec la date 1784. Les PP. Camilliens ont obtenu du Saint-Siège, en 1884, de célébrer le centenaire de l'institution du mois de Marie, inauguré en 1784 dans leur église de Ferrare.

19. Adhémar de Monteil, évêque du Puy (mort en 1098), le *Salve Regina*.

20. Saint Fortunat (530-609), *Ave Maris Stella. O Gloriosa. Quem terra, pontus, sidera.*

21. Jacques de Todi, franciscain (vers 1304), le *Stabat Mater*.

22. Saint Éphrem (mort en 778). Les hymnes des Églises d'Orient.

Les fêtes commémoratives de la vie de Notre-Dame.

23. Saint Anselme (mort en 1109), introduisit en Europe la fête de l'Immaculée Conception [1].

24. Saint Maurille, évêque d'Angers (430), introduisit en France la fête de la Nativité, appelée pour cela fête angevinoise.

25. Charles V, roi de France, demanda à Grégoire XI, en 1375, que la fête de la Présentation de la Sainte Vierge fût célébrée en France.

26. Saint Germain, patriarche de Constantinople, institua la fête des épousailles de la Sainte Vierge, en 1264.

27. La fête de l'Annonciation remonte aux temps apostoliques. On pourrait la rappeler par la statue de saint Denis l'aréopagite qui, après avoir vu Marie, a parlé d'elle en termes magnifiques et est venu apporter son culte en France [2].

28. Saint Ildefonse (607-667), évêque de Tolède, institua la fête de l'Expectation de l'enfantement divin.

29. Urbain VI ordonna, en 1389, que la fête de la Visitation fût célébrée dans toute la chrétienté, avec vigile jeûnée, pour l'extinction du schisme d'Occident.

30. Le pape Gélase introduisit la fête de la Purification dans l'Église romaine, en 494 [3].

31. Philippe le Bon, en 1430, introduisit en la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, la fête de la Compassion de la Sainte Vierge.

32. La fête de l'Assomption. Origine inconnue, mais le pape Léon IV, mort en 855, institua l'octave de l'Assomption [4].

---

1. On pourrait mettre Baudouin, comte de Flandre, qui termina l'un de ses actes par ces mots : « Fait au mois de décembre 1195, dans la conception de la Bienheureuse Vierge Marie » (Rohault de Fleury, *La Sainte Vierge*.) Ou Sixte IV, qui rendit, en 1476, le décret d'institution de cette fête pour la ville de Rome.

2. Saint Bonaventure, dans un chapitre tenu à Pise en 1263, ordonna le premier la célébration da cette fête dans tout l'ordre des Franciscains.

3. Le pape Sergius institua la bénédiction des cierges en la fête de la Purification, mais il figure déjà comme instituteur des processions.

4. Clovis fit bâtir à Strasbourg, en 504, une église sous le vocable de l'Assomption (Rohault de Fleury.)

Fêtes votives de la Sainte Vierge.

33. Guy, comte de Flandre. Institution de la fête commémorative des miracles de Notre-Dame de la Treille, en 1269.

34. Jean Levasseur. Consécration de la ville de Lille à Notre-Dame de la Treille, en 1634. Fête patronale de Lille commémorative de cette consécration instituée en 1887.

35. Sixte Quint approuva la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, en 1587. Benoît XIII l'étendit à toute l'Église.

36. Honorius III concéda l'indulgence de la Portioncule à Sainte-Marie des Anges, en 1221.

37. Le patricien Jean. Notre-Dame aux Neiges, au commencement du IVe siècle.

38. Le P. Eudes. Fête du Sacré-Cœur de Marie, 1668.

39. Innocent XI institue la fête du saint Nom de Marie, 1683.

40. Saint Bonfilio Monaldi. Fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, troisième dimanche de septembre, instituée en 1725.

41. Innocent XII (1691-1700), institua la fête de Notre-Dame de la Merci.

42. Grégoire XIII institua la fête de Notre-Dame du Rosaire, en 1573.

43. Clément VIII (1592-1605), institua la fête de la Translation de la sainte Maison de Lorette.

44. Léon XIII institua les fêtes de Notre-Dame de Lourdes et de la médaille miraculeuse, 1891 et 1894 [1].

IV. — Dallage du Chœur.

Résumant en quelques lignes une sérieuse étude qu'il avait consacrée au pavage des églises, le directeur des *Annales archéologiques* nous dit que trois sortes de pavages ont été employées pour la décoration des églises : *la mosaïque, les carreaux en terre cuite émaillée* et *les dalles gravées* [2]. La mosaïque est la matière choisie pour le sanctuaire qui demande une riche décoration. Pour le chœur, un carrelage en terre cuite ne nous semble pas indiqué par le caractère d'un grand édifice religieux comme notre cathédrale. Sans parler de

---

1. Tous ces personnages peuvent porter des phylactères où seraient inscrits les titres des dévotions ou des fêtes qu'ils ont instituées ou patronnées.

2. T. XII, p. 151.

la détérioration plus ou moins prompte que le frottement des pieds ne manquerait pas d'engendrer sur des carreaux vernissés, il paraît certain que l'effet qui en résulterait manquerait un peu, non pas de grâce et de charme, mais de vigueur et de puissance. Nous croyons plutôt qu'un dallage en pierre [1] ciselée ou sculptée et remplie de mastic, diversement coloré, offrirait un aspect monumental d'une grande noblesse. C'est ce genre de décoration qui fut autrefois adopté à Saint-Omer, où l'on admirait dans le chœur de magnifiques dalles en pierre, gravées au trait, dont les creux et les entailles se trouvaient remplis d'un mastic coloré de diverses teintes : en rouge, en vert, quelquefois en bleu et fréquemment en brun. Didron en reproduit l'agencement général dans ses *Annales* [2].

Quelle pensée exprimera-t-on dans ce dallage où marcheront tous les âges de la vie : les jeunes enfants de chœur, les clercs, les chantres, les prêtres, les vieux chanoines, le pontife revêtu de la plénitude du sacerdoce ? Ce sera d'abord *la pensée du temps*, dont le Christ est le seul maître ; ce sera ensuite *la loi du travail*, du labeur quotidien qui, sous une forme ou sous une autre, astreint tout homme, depuis la déchéance originelle, soit au service de Dieu, soit au service de ses semblables, et l'aide ainsi à se réhabiliter.

Cette double pensée résultera du *calendrier* de pierre conçu à la façon du moyen âge, c'est-à-dire de la juxtaposition des *douze signes du Zodiaque* et des *douze travaux* de l'année, et ainsi notre décoration du chœur sera non seulement un hommage rendu à Celui dont saint Paul dit : « Qu'Il était hier, qu'Il est aujourd'hui, et qu'Il sera le même dans tous les siècles » (Hebr., xiii, 8), mais encore un avertissement donné à toute âme chrétienne, à qui il rappellera que le temps, ce vestibule de l'éternité, lui est accordé pour en faire bon usage.

---

1. Il faudrait évidemment se servir d'une pierre *dure* et, selon l'avertissement de Didron, employer pour remplissage le *mastic des marbriers*, formé de pierre pilée, de cire, de résine et de soufre, que l'on colore à volonté.

D'après M. L. Deschamps de Pas, la dépense, calculée sommairement, serait de 70 à 80 francs, non compris la composition des cartons. (*Annales*, xii, 152). Ce n'est pas là, on le voit, un prix inabordable. L'important serait de trouver une main exercée pour graver ces dalles historiées dont le dessin pourrait avantageusement être très sobre de lignes. Rien n'empêcherait, comme on l'a fait pour les pierres commémoratives de la crypte de Notre-Dame de la Treille, de décalquer sur la pierre le dessin sur papier de l'architecte. Le résultat est infaillible.

2. T. xii, p. 137.

Les *signes du Zodiaque* (Amphora, Pisces, Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo, Libra, Scorpio, Sagittarius, Caper), auront la forme adoptée dès la plus haute antiquité, et les *mois* seront représentés à côté du signe correspondant du Zodiaque par les *travaux* qui s'y exécutent [1] ou par les délassements que l'on y prend.

Quatre vers mnémoniques, contenant chacun trois mois et une saison entière, résument fidèlement le travail et les occupations habituelles des différents mois de l'année :

(Hiver) : *Poto, ligna cremo, de vite superflua demo.*
Janvier (Le *Verseau*) boit.
Février (Les *Poissons*) se chauffe.
Mars (Le *Bélier*) émonde la vigne.

(Printemps) : *Do gramen gratum, mihi flos servit, mihi pratum.*
Avril (Le *Taureau*) se réjouit du gazon et cueille l'herbe.
Mai (Les *Gémeaux*) tient un bouquet de fleurs.
Juin (Le *Cancer*) fauche les prés.

(Été) : *Fœnum declino, messes meto, vina propino.*
Juillet (Le *Lion*) moissonne les blés.
Août (La *Vierge*) bat les gerbes.
Septembre (La *Balance*) fait le vin.

(Automne) : *Semen humi jacto, mihi pasco suem, immolo porcos.*
Octobre (Le *Scorpion*) sème.
Novembre (Le *Sagittaire*) nourrit les porcs.
Décembre (Le *Capricorne*) les tue.

Notre almanach de pierre [2] se compose donc des signes traditionnels du Zodiaque et des mois personnifiés sous les traits d'un homme assis à table, d'un vieillard qui se chauffe, d'un vigneron qui travaille, d'un jardinier, d'un fleuriste, d'un faucheur, d'un mois-

---

1. L'abbé GROSNIER, dans son *Iconographie*, p. 268, énumère les travaux des mois d'après un ancien bréviaire du XVI[e] siècle :

Pocula Janus amat ; sed Februus algeo clamat.
Martius arva fodit ; Aprilis florida nutrit.
Maio sunt fomes amorum.
Dat Junius ferra ; Julio resecatur avena.
Augustus spicas ; September conterit uvas.
Seminat October ; spoliat virgulta November.
Quærit habere cibum, porcum mactando, December.

2. Celui d'Amiens est peut-être le plus beau que l'on connaisse (MALE, *L'art religieux du XIII[e] siècle en France*, p. 87, 89, 92, 95) Celui de Lille aurait à s'en inspirer.



BASILIQUE DE NOTRE-DAME DE LA TREILLE

DALLAGE DU CHŒUR

proposé par le lauréat du concours de 1856.

sonneur, d'un batteur en grange, d'un vendangeur, d'un pressureur, d'un paysan qui recueille des glands, d'un boucher qui tient en main le couteau de sa profession. Rien n'empêche, d'ailleurs, de choisir de préférence les travaux habituels et les occupations régionales du Nord.

Ce pavage en dalles gravées au trait sera encadré par les deux lignes de stalles dont nous avons parlé plus haut. Dans le cas où notre almanach de pierre ne remplirait pas complètement l'allée du chœur, ce qui nous semble probable, si nous tenons compte de l'échelle voulue par le style de l'époque pour nos médaillons historiés, il sera facile de développer la même idée *du temps* qui nous conduit peu à peu à l'éternité, en plaçant dans une bordure formant frise, d'abord sur le seuil même du chœur, la personnification des *quatre saisons* [1], puis dans l'allée centrale, comme l'a fait le lauréat du concours de 1856, les sept âges de la vie humaine, à moins que, pour embrasser un sujet plus vaste, on ne veuille faire figurer les *sept planètes* [2] dans leurs rapports avec les *sept âges* de notre existence [3].

V. — Le Chemin de Jérusalem.

L'auteur des *Annales archéologiques* estime que les mosaïques et les dalles ouvragées n'étaient employées que dans le chœur et les chapelles et que les parties de l'église livrées au public étaient pavées en dalles unies. Cependant, une exception tempérait assez fréquemment la rigueur de cette règle en faveur du centre de la grande nef, qui pouvait recevoir un genre spécial de pavage décoratif : je veux parler du *Chemin de Jérusalem*, ou, en d'autres termes, du *labyrinthe* qui existait, avec des variantes de forme et d'importance,

---

1. Voir : MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, p. 587. (4 gravures.)

2. La Lune, Mercure, Vénus, le Soleil, Mars, Jupiter et Saturne.

3. Infantia, pueritia, adolescentia, juventus, virilitas, senectus, decrepitas. La langue française n'a pas de mot pour exprimer l'âge qui n'est plus l'enfance et qui n'est pas encore l'adolescence. DIDRON propose de l'appeler la puéritie. (*Annales archéologiques*, XVI, 348.)

Les planètes, dans leurs rapports avec les sept âges de la vie humaine, sont sculptées dans les chapiteaux du palais ducal à Venise et dans les fresques des Eremitani, a Padoue. (DIDRON, *Annales archeologiques*, XVI, 66.)

Après sa naissance, l'enfant est sous l'influence de la Lune : elle le gouverne 4 ans. Puis Mercure l'accueille et agit sur lui pendant 10 ans. Vénus s'empare du jeune homme pendant 7 ans. Le Soleil ensuite gouverne l'homme pendant 19 ans, Mars pendant 15 ans. Jupiter pendant 12 ans et Saturne jusqu'a sa mort. (Ém. MALE, *L'Art religieux du XIIIe siecle en France*, p. 25.)

à Chartres, à Reims, à Amiens, à Bayeux, à Saint-Quentin et dans beaucoup d'églises du XIIIe siècle

Quelle était l'intention de nos aïeux en plaçant dans leurs églises « ce *labyrinthe* nommé encore *Dédale*, *Méandre*, ou *Chemin de Jérusalem*, lequel, incrusté en marbre dans le pavé, présentait, au milieu de la principale nef, une suite de détours compliqués, d'allées en apparence symétriques, mais tellement mêlées par la combinaison de leurs lignes, qu'une fois engagé dans leur intérieur, on ne trouvait d'issue qu'en continuant forcément sa route ou en revenant sur ses pas ? »

L'abbé Auber [1] estime qu'il faut voir dans ces labyrinthes un moyen de dévotion, une forme spéciale de prières dans laquelle le chrétien s'acquittait, en esprit, du voyage de la Terre-Sainte. Cette opinion est confirmée par M. Wallet [2] : « Des indulgences étaient attachées à cette espèce de pèlerinage en abrégé ; quant à la manière de les gagner, un auteur qui avait vu le labyrinthe d'Arras avant la destruction de la cathédrale, nous apprend qu'on le parcourait à genoux, en récitant les prières ordinaires [3]. » Un autre archéologue, M. F. Prévost, de Cherbourg, repousse, lui aussi, la supposition que le labyrinthe ne serait qu'un jeu de patience des ouvriers et « propose d'y voir l'emblème de la route, difficile et féconde en égarements, que l'âme, placée au seuil de la vie, doit parcourir avant d'arriver au céleste séjour dont l'Église est l'image sur la terre, et qu'elle doit toujours suivre pour arriver à son but [4]. » Quant à Didron, qui redit sa conviction qu'aucun ornement inutile et dépouillé d'une signification particulière, n'a été introduit dans les églises du moyen âge, il estime que la construction du labyrinthe a eu incontestablement un but symbolique, et il juge également admissibles les opinions de l'abbé Auber et de M. Prévost.

Pour notre cathédrale de Lille, le plan couronné de notre grand concours de 1856 renferme, entre autres pièces fort intéressantes devenues notre propriété, un *chemin de Jérusalem* fort bien conçu et dessiné. Il n'y aura qu'à le faire exécuter d'après le plan de son

---

1. *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, t. I, p. 296.

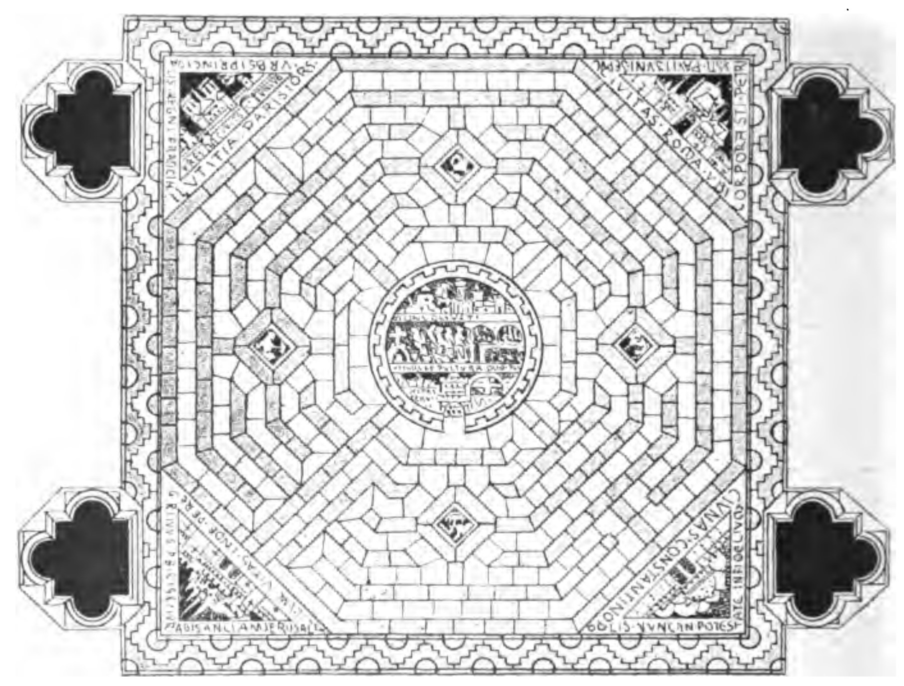
2. *Description de la crypte de Saint-Bertin, à Saint-Omer*, p. 99.

3. « Le temps qu'on mettait à faire ce parcours était d'une heure, ce qui, dans plusieurs localités et notamment à Chartres, avait fait donner à ce pieux dédale le nom de *La Lieue*. » (Didron, *Annales archéologiques*, XII, 148.)

4. Didron, *Annales archéologiques*, XII, 150.

auteur, William Burges, dont nous donnons ici une reproduction où se révèle le beau talent de l'architecte lauréat.

Ce labyrinthe a été décrit par l'auteur des *Annales archéologiques* de la manière suivante [1] :



BASILIQUE DE NOTRE-DAME DE LA TREILLE
LE CHEMIN DE JÉRUSALEM
(Concours de 1856)

M. Burges nous parle d'une façon bien charmante au milieu de sa grande nef. Là, comme aujourd'hui à Chartres et à Saint-Quentin, comme autrefois à Reims et Amiens, il a déroulé un labyrinthe en pierres noires et blanches. Ce labyrinthe est un octogone inscrit dans un carré. Au moyen âge, on appelait cette mosaïque ainsi disposée, *Palais de Dédale*, ou *Labyrinthe* proprement dit, ou *Chemin de*

1. Au lieu de nous en tenir à une simple *indication*, nous transcrivons ici une vraie *description*, parce que le doute ne nous paraît pas possible et que la réalisation de ce projet semble s'imposer. — C'est aussi ce que nous devons dire au sujet de l'orgue, dont il sera parlé plus loin.

Jérusalem. M. BURGES a préféré cette dernière appellation, qui est chrétienne, et je l'en félicite. Il a donc simulé, par les nombreux circuits de son labyrinthe, une vaste et longue route qui conduirait de France en Palestine. Il suppose qu'un chrétien pieux part de Lille pour accomplir le pèlerinage de Jérusalem. Dans le premier des quatre angles, on voit donc la ville de LILLE représentée par les flèches de la future Notre-Dame de la Treille et pas les hautes cheminées à vapeur de la cité industrielle.

Le pèlerin quitte donc Lille et il arrive, après quelques détours, à PARIS, où l'on voit la Seine enfermant dans ses deux bras la vaste cathédrale; puis il reprend sa marche et il s'arrête au troisième angle, où est ROME, qui se compose du Colisée, d'un aqueduc en ruines et de Saint-Pierre; de là, par des routes diverses, il arrive à CONSTANTINOPLE, que la coupole de Sainte-Sophie annonce de loin ; enfin, après des circuits plus nombreux encore, il entre dans le centre du labyrinthe, qui est le but du voyage, car c'est là que s'étend la ville de JÉRUSALEM. Dans quatre petits losanges qui correspondent aux villes principales, on a représenté les bêtes de somme qui aident le pèlerin à faire son long voyage : pour la France, c'est *le cheval*; pour l'Italie, *la mule* ; pour la Turquie, *l'âne* ; pour la Terre-Sainte, *le chameau*. La ville de Jérusalem, où l'on vient d'entrer, est coupée en trois zones : à l'inférieure, s'ouvre *la cité* même d'où le Sauveur est parti pour le crucifiement ; à celle du centre, se dessinent *le Golgotha*, où Jésus fut crucifié, et le lieu où il fut enseveli ; à celle d'en haut, s'élève en pyramide *la montagne des Oliviers*, marquée de l'empreinte des pas de l'Homme-Dieu et d'où Jésus s'élança, après sa résurrection, pour remonter vers son Père. Les coupoles du temple de Salomon et la figure d'une croix, au lieu même où sainte Hélène trouva le bois sur lequel Jésus fut crucifié, caractérisent plus complètement encore la ville juive et la ville chrétienne.

Non seulement l'intelligence et l'habileté avec lesquelles ces petits sujets sont figurés ne laissent aucun doute, mais des légendes, comme on avait l'habitude d'en tracer au XIIIe siècle, achèvent de tout préciser. Sous la ville de Lille, on a écrit : *Hic est Insula civitas unde Peregrinus proficiscitur ad Sanctam Hierusalem ;* sous Paris : *Lutetia Parisiorum, urbs principalis Francorum imperii ;* sous Rome : *Civitas Roma, ubi Sancti Pauli et sancti Petri corpora sunt sepulta ;* sous Constantinople : *Civitas Constantinopolis, nunc in infidelium potestate ;* au centre, pour Jérusalem, se

succèdent les légendes qui suivent : *Civitas Hierusalem — Locus inventionis Sanctæ Crucis — Golgotha — Sancta Sepultura Domini — Mons Oliveti — Templum Salomonis.*

CHAPITRE XI

LE MOBILIER DE LA BASILIQUE

Nous examinerons successivement les pièces les plus importantes du mobilier liturgique de la basilique : La chaire à prêcher, le banc d'œuvre, les confessionnaux, l'orgue, les grilles, les bénitiers, etc. Les stalles ont été précédemment étudiées. (Voir page 130.)

I. — La Chaire à prêcher[1].

De nos jours il n'existe pas d'église, si humble soit-elle, qui n'ait sa chaire à prêcher. Il n'en a pas toujours été ainsi. Ce n'est qu'au XII[e] siècle que les chaires de vérité prirent possession de la nef de nos églises : celle de la cathédrale de Sienne, dont la renommée est européenne, fut commencée en 1266. Jusque-là, pour prêcher, on se servait des ambons et des jubés, ou bien l'on se tenait tout simplement sur le palier de l'autel.

C'est en pierre ou en marbre que notre chaire devra, ce semble, être exécutée, suivant l'usage constant du moyen âge.

Quel système d'iconographie sculptée adoptera-t-on pour ce meuble important de la cathédrale de Lille ?

Les *huit béatitudes* [2] proclamées par Notre-Seigneur dans son premier sermon, connu sous le nom de *Sermon de la montagne*, nous paraissent devoir fournir une belle décoration appropriée à la destination de cette chaire, du haut de laquelle les prêtres de Jésus-Christ adresseront, eux aussi, la parole sainte au peuple chrétien

1. Dans sa description du projet de l'architecte Lassus, que nous possédons dans nos archives, Didron s'exprime en ces termes : « A noter une chaire, où, pour la première fois peut-être jusqu'à présent, l'abat-voix s'harmonise avec la cuve sans l'écraser. » (*Annales archeologiques*, XVI, 124.)

2. Les huit béatitudes sont sculptées à la naissance des nervures dans la crypte de Fourvières.

sous forme de sermons, d'homélies ou d'instructions catéchistiques. Ces huit béatitudes, qui seront l'abrégé du Sermon sur la montagne, orneraient la cuve, qui serait soutenue par deux personnifications : *la Vérité* et *la Miséricorde*, ou bien *la Justice* et *la Paix* [1].

Au-dessous du double escalier d'accès à la chaire, se tiendront deux animaux symboliques : d'un côté, le *lion* de Saint-Marc, qui « rugit » la résurrection après la mort et qui rappelle ainsi, grâce au souvenir du Christ ressuscité glorieux, le fondement inébranlable de la foi chrétienne ; de l'autre, le *chien*, qui aboie à plein gosier et qui prouvera, par sa seule présence, que le clergé de la cathédrale de Lille, par son zèle à annoncer la parole de Dieu, ne craindra jamais d'être comparé, suivant le langage de l'Écriture, à ces chiens muets qui ne savent pas effrayer les malfaiteurs par leurs aboiements courageux [2]. Sans doute, ce qui caractérise le chien, c'est beaucoup plus sa fidélité que sa noblesse fort contestable, mais outre qu'il est possible de le représenter sous l'aspect d'un imposant saint-Bernard qui se plaît à sauver, au péril de sa vie, les malheureux voyageurs perdus dans les neiges de la montagne, tout comme le ministre de Jésus-Christ doit savoir affronter la mort pour voler au secours des âmes qui se perdent dans les orages du monde corrupteur et corrompu où nous vivons, « il nous offre encore, écrit Didron, la plus pittoresque image du prédicateur qui, de sa parole retentissante, doit sans cesse harceler le vice et encourager la vertu [3]. »

Sur les rampes du double escalier et sur le dossier de la chaire, l'ornementation résultera d'une végétation décorative de feuilles et de fruits, symboles des bons désirs et des bonnes œuvres, à moins que les ressources pécuniaires ne permettent de faire exécuter, en sculptures plus coûteuses, des bas-reliefs entourés de moulures plus fines et plus étudiées. Le *Décalogue*, traité en scènes expressives, serait bien à sa place ici. Le *Pater*, la plus belle de nos prières, pourrait aussi être représenté en panneaux historiés sur l'une des deux rampes, et l'*Ave Maria* sur l'autre. Ou bien encore on pourrait prendre les douze articles du *Credo*, qni forment, avec l'explication du *Pater* et de l'*Ave Maria*, le fond principal des instructions dominicales [4].

1. *Justitia* et *pax* osculatæ sunt. (Ps. LXXXIV, 11.) — Confirmata est super nos *misericordia* ejus, et *veritas* Domini manet in æternum. (Ps. CXVI, 2.)

2. Canes muti, non valentes latrare. (Is., LVI, 10.)

3. *Annales archéologiques*, XVI, 218.

4. Catéchisme royal de Jean Hénault en 95 images. (Voir : Crosnier, *Iconographie chrétienne*, p. 303.)

Un *abat-voix* complètera avantageusement notre chaire de vérité. Il est vrai que ce couronnement de nos chaires à prêcher n'existait pas au moyen âge, et qu'il ne date guère que du XVe siècle, mais la commodité qui en résulte pour l'acoustique est un avantage assez précieux pour autoriser cet anachronisme de deux siècles. Les abat-voix du XVe siècle ont généralement la forme d'un clocheton ou d'un pinacle ajouré. Ne pourrait-on pas adopter, pour Notre-Dame de la Treille, la forme d'une *Jérusalem céleste*, cette cité figurative qui sera la récompense de ceux dont il est dit dans l'Évangile : « Heureux ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la mettent en pratique ? [1]. »

II. — Le Banc d'œuvre.

Le banc d'œuvre ou de la fabrique est un meuble qui rappelle les stalles du chœur et qui se trouve dans la nef, en face de la chaire ; il est destiné aux marguilliers, aux membres du conseil de fabrique et aux dignitaires de l'Église.

Le banc d'œuvre, quelquefois désigné sous le nom de *banc de la marelle* (des marguilliers), n'existe guère qu'en France, mais son usage dans notre pays est si universel qu'il semble devoir s'imposer.

Sa décoration demande à être significative. Qu'elle rappelle donc, avec une liberté toute évangélique, ce que doivent être les personnes fortunées de ce monde, parmi lesquelles sont choisis les marguilliers de l'Église !

Deux paraboles choisies parmi les plus intéressantes de l'Évangile, celles du *Mauvais riche* [2] et du *Bon samaritain* [3], pourront rappeler d'une manière constante, aux fabriciens qui viendront s'asseoir sur le banc de l'œuvre, ce qu'ils doivent éviter et ce qu'ils doivent faire pour ne pas encourir la condamnation du mauvais riche, qui méprisait le pauvre Lazare, et pour mériter la récompense conquise par la généreuse compassion du charitable samaritain [4].

1. Quinimmo, beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud. (Luc., XI, 28.)

2. Luc., XVI, 19-31. — Voir Didron, *Manuel d'iconographie chrétienne*, p. 221.

3. Luc., X, 30-37. — Voir Didron, *Manuel d'iconographie chrétienne*, p. 219.

4. Quatre paraboles seulement ont été représentées dans nos cathédrales : celles du *Mauvais riche* et du *Bon samaritain* ; celle de l'*Enfant prodigue* et celle des *Vierges sages et des Vierges folles*. Il est vrai que ce sont les plus populaires et les plus touchantes. (Em. Male, *L'Art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 231.) Les deux dernières se trouvent représentées, à Lille, dans une verrière et au grand portail, de sorte que toutes les quatre ont une place de choix dans notre cathédrale.

III. — Les Confessionnaux.

Les confessionnaux, tels que nous les voyons aujourd'hui dans nos églises, sont postérieurs au moyen âge. Le prêtre, pour entendre les confessions, s'asseyait sur un banc de pierre ou dans une stalle du chœur, et le pénitent s'agenouillait près de lui. Il serait impossible, de nos jours, d'employer ce mode et de se passer de confessionnaux.

Outre ceux qui pourront trouver place dans l'abside de la basilique, l'architecte a prévu dix confessionnaux, auxquels il a assigné un emplacement commode dans les petites nefs, cinq à gauche et cinq à droite.

Chacun de ces dix confessionnaux [1] pourrait recevoir une *scène* sculptée dans le tympan placé au-dessus de la porte, et deux *statues*, à droite et à gauche de cette même porte qui doit être, suivant la règle, coupée en deux à mi-hauteur, et remplacée, dans sa partie supérieure, par deux petits volets mobiles.

1. — Les Scènes sculptées des Tympans.

Nous proposons, pour ces dix scènes, *quatre miracles* de Notre-Seigneur, qui ne figurent pas dans les verrières, et *six paraboles* évangéliques, non représentées ailleurs ; ces dix scènes seraient accompagnées d'autant de textes divinement inspirés, s'adressant au pécheur repentant pour lui recommander la confiance, ou au pécheur endurci pour le faire rentrer en lui-même.

1. Le miracle des dix lépreux [2]. *Ite, ostendite vos sacerdotibus.*

2. La résurrection du fils de la veuve de Naïm [3]. *Adolescens, tibi dico, surge.*

3. La guérison de l'aveugle Bartimæus [4]. *Vade, fides tua te salvum fecit.*

4. La guérison du paralytique [5]. *Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua.*

---

1. Le projet Lassus met à notre disposition un type de confessionnal dont Didron fait cet éloge : « Un confessionnal où le XIIIe siècle s'accommode à merveille des usages de la Flandre française, qui ont été tout spécialement étudiés dans ce but. » (*Annales archéologiques*, t. xvi, p. 217.)

2. Luc., xvii, 12-19.

3. Luc., vii, 11-15.

4. Marc., x, 46-52.

5. Matth., ix, 2.

5. La parabole du pharisien et du publicain [1]. *Propitius esto mihi peccatori.*

6. La parabole de la vigne et des rameaux [2]. *Sine me, nihil potestis facere.*

7. La parabole du bon Pasteur [3]. *Cognoscunt me meæ* [4].

8. La parabole des travailleurs [5]. *Ite et vos in vineam meam.*

9. La parabole de l'arbre bon ou mauvais [6]. *Arbor de fructu suo cognoscitur* [7].

10. La parabole de la voie escarpée et de la porte étroite [8]. *Pauci sunt qui inveniunt eam.*

2 — Les Statues.

Pour les vingt statues qui orneront, deux par deux, les confessionnaux, nous pourrions choisir la série des grands docteurs de l'Église; ils sont précisément en nombre voulu, si l'on en retranche saint Bernard, déjà représenté à l'intérieur de la basilique, auprès de la statue de Notre-Dame de la Treille.

Les voici, dans l'ordre alphabétique :

1. Saint Alphonse de Liguori, évêque de Sainte-Agathe des Goths, mort en 1787.
2. Saint Ambroise, évêque de Milan, mort en 397.
3. Saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, mort en 373.
4. Saint Augustin, évêque d'Hippone, mort en 430.
5. Saint Basile, évêque de Césarée, mort en 379.
6. Saint Bonaventure, franciscain, cardinal, mort en 1274.
7. Saint Cyrille d'Alexandrie, patriarche d'Alexandrie, mort en 444.
8. Saint Cyrille de Jérusalem, patriarche de Jérusalem, mort en 386.
9. Saint François de Sales, évêque de Genève, mort en 1622.
10. Saint Grégoire de Nazianze, archevêque de Constantinople, mort vers 389.

---

1. Luc., XVIII, 9-14.
2. Joann., XV, 1-8.
3. Joann., X, 1-16.
4. Variante : La parabole de la brebis perdue et retrouvée. (Matth., XVIII, 12-14.) *Gaudet super eam magis quam super nonaginta novem.*
5. Matth., XX, 1-16.
6. Luc., VI, 43, 44.
7. Variante : La parabole du figuier stérile. (Luc., XIII, 6-9.) *Succide illam, ut quid terram occupat ?*
8. Matth., VII, 13, 14.

11. Saint Grégoire le Grand, pape, mort en 604.
12. Saint Hilaire de Poitiers, évêque de Poitiers, mort en 367.
13. Saint Isidore, évêque de Séville, mort en 636.
14. Saint Jean Chrysostome, évêque de Constantinople, mort en 407.
15. Saint Jean Damascène, prêtre et moine, mort vers 760.
16. Saint Jérôme, mort en 420.
17. Saint Léon le Grand, pape, mort en 461.
18. Saint Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne, mort en 452.
19. Saint Pierre Damien, cardinal, évêque d'Ostie, mort en 1072.
20. Saint Thomas d'Aquin, dominicain, mort en 1274.

Dans le cas où chaque confessionnal devrait être orné de quatre statues, au lieu de deux, la série des docteurs servirait pour les cinq premiers, et il serait facile de former une série intéressante de vingt saints, qui ont contribué par leur influence et leurs prédications à la conversion des âmes. Les voici par ordre chronologique :

1. Saint Jean-Baptiste, le premier prédicateur de la pénitence.
2. Saint Amadour (Zachée), l'un des premiers convertis par la parole de Jésus-Christ.
3. Saint Lazare, le ressuscité.
4. Saint Dismas, le bon larron [1].
5. Saint André Corsini, évêque de Fiesole, mort en 1373.
6. Saint Jean Népomucène, martyr du secret de la confession, mort en r383.
7. Saint Bernardin de Sienne, franciscain, mort en 1444.
8. Saint Jean de Capistran, franciscain, mort en 1456.
9. Saint Antonin, archevêque de Florence, mort en 1459.
10. Saint Laurent Justinien, patriarche de Venise, mort en 1465.
11. Saint François Xavier, jésuite, apôtre des Indes, mort en 1552.
12. Saint François de Borgia, général des jésuites, mort en 1572.
13. Saint Charles Borromée, cardinal, archevêque de Milan, mort en 1584.
14. Saint Félix de Cantalice, capucin, mort en 1587.
15. Saint Jean-François Régis, jésuite, apôtre du Velay, mort en 1640.

1. Qu'on ne s'étonne pas de voir le Bon Larron occuper une telle place d'honneur dans la Basilique. Saint Jean Chrysostome fait passer sa foi avant celle d'Abraham, d'Isaïe, d'Ezéchiel et de Moïse, et Corneille de la Pierre va jusqu'à affirmer qu'il est placé dans le ciel au-dessus des anges, des chérubins et des séraphins, et même qu'il occupe le trône de Lucifer, l'ange déchu. (*Commentaire sur l'Écriture sainte*, t. XVI, p. 270, col. 1.)

16. Saint Pierre Claver, jésuite, apôtre des nègres, mort en 1654.

17. Saint François de Hieronymo, jésuite, mort en 1716.

18. Bienheureux Léonard de Port-Maurice, frère mineur, mort en 1751.

19. Saint Jean-Baptiste de Rossi, chanoine de Sainte-Marie in Cosmedin, à Rome, mort en 1764.

20. Le bienheureux Vianney, curé d'Ars, mort le 4 août 1859.

N.-B. — Une autre série, composée de quarante saints qui ont illustré les différentes églises de France [1], pourrait être choisie pour l'ornementation des confessionnaux de la cathédrale, ouverte à tous les Français qui parcourent notre pays. C'est affaire d'appréciation.

Les saints : Austremoine (Clermont en Auvergne) ; Bénigne (Dijon) ; Brieuc (Côtes-du-Nord) ; Césaire (Arles) ; Claude (Jura) ; Clément (Metz) ; Cloud ou Clodoald (Seine) ; Crépin et Crépinien (Soissons) ; Dié (Vosges) ; Dizier (Haute-Marne) ; Domnin (Digne) ; Elme (Nancy) ; Firmin (Amiens) ; Flour (Auvergne et Languedoc) ; Front (Périgueux) ; Gatien (Tours) ; Germain (Auxerre) ; Gilles (Gard) ; Guillaume (Bourges) ; Irénée (Lyon) ; Julien (Le Mans) ; Léger (Autun) ; Léonard (Limousin) ; Lô (Manche) ; Loup (Troyes) ; Lucien (Beauvais) ; Malo ou Maclou (Ille-et-Vilaine) ; Marcel (Paris) ; Martial (Limoges) ; Martin (Tours) ; Maur (Seine) ; Mexent (Deux-Sèvres) ; Ouen (Rouen) ; Paul de Léon (Finistère) ; Riquier (Somme) ; Sernin (Toulouse) ; Sever (Calvados) ; Ursin (Berri et Bourbonnais) ; Valère (Reims.)

IV. — L'Orgue.

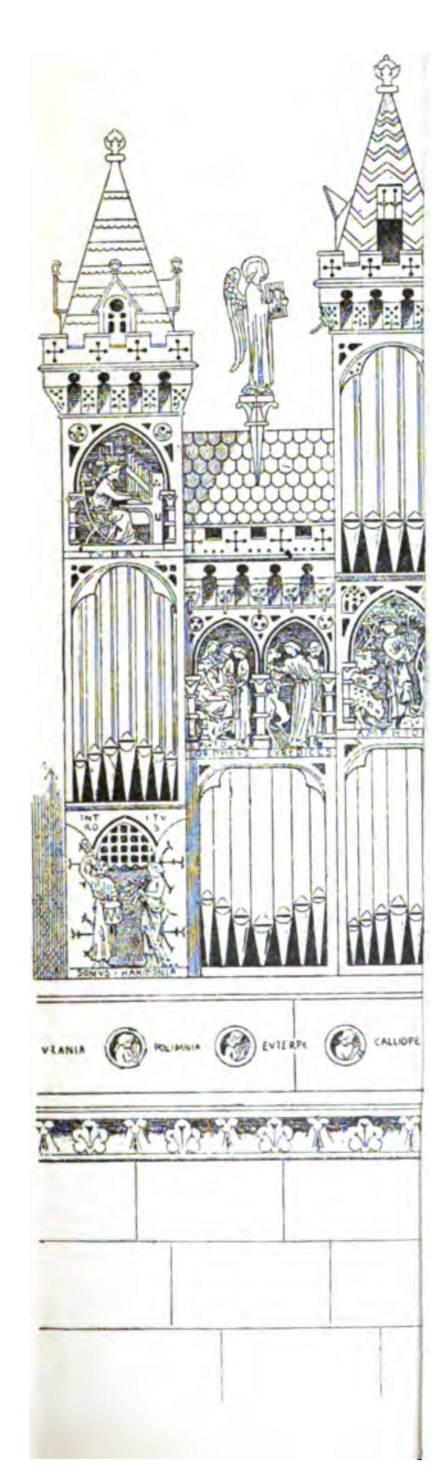
Dans son compte rendu du concours d'architecture ouvert à Lille, en 1854 [2], pour la construction d'une cathédrale, Didron indique catégoriquement le motif qui a déterminé le jury à décerner le premier prix à deux architectes de Londres, associés depuis longtemps dans leurs travaux, MM. William Burges et Henri Clutton. Ce motif, c'est que leur projet était un projet archéologique de première valeur. Or, le morceau le plus remarquable du projet couronné c'est, sans contredit, l'orgue, dont l'iconographie, aussi originale que savante, nous met sous les yeux un meuble où tout est charme et

---

1. Nous omettons à dessein les saints des deux diocèses d'Arras et de Cambrai, qui figurent déjà au portail méridional.

2. Quinze mois (décembre 1854 à mars 1856) ont été donnés aux concurrents pour élaborer leurs projets.


ORGUE
de
N.-D. de la Treille
PLAN COURONNÉ
1856


VRANIA
POLIMNIA
EVTERPE
CALLIOPE



profit, pour les yeux comme pour l'esprit, pour la mémoire comme pour l'imagination. On peut en juger par le dessin que nous reproduisons ici avec l'abrégé de la description que l'auteur des *Annales* en a donné dans un article qu'il a écrit avec une visible complaisance; on le sent conquis par la beauté de son sujet.

Ce projet pourra donc être exécuté tel qu'il est, sauf les légères modifications que nous soumettons à la critique de nos lecteurs Il y aurait, selon nous, deux scènes à supprimer, et conséquemment deux autres scènes à créer, et une scène à transporter d'une zone dans une autre. C'est aussi le sentiment de Didron.

La première scène à supprimer est celle des anges, qui fait double emploi avec les statues d'anges musiciens qui se trouvent au-dessus de l'orgue ; la seconde scène à supprimer est celle du martyre de sainte Cécile qui n'a rien à voir dans l'histoire de la musique.

La scène à transporter d'une section dans une autre, c'est celle du saint roi David, que l'on mettrait au sommet de l'orgue, à la place des anges, en raison du caractère divinement inspiré de ses psaumes. La scène est d'ailleurs toute faite, il suffit de la resserrer un peu.

Restent deux scènes à créer. La première serait consacrée à saint Grégoire le Grand, le promoteur du plain-chant dans l'Église, l'artiste qui a donné son nom à la musique sacrée, au chant grégorien, à saint Grégoire le Grand, le patron des maîtrises ecclésiastiques, comme sainte Cécile, près de qui il sera placé, est la patronne des musiciens. L'omission de saint Grégoire le Grand serait impardonnable.

La seconde scène à créer se trouve dans la section mythologique, à côté d'Orphée, d'Amphion et d'Arion, à la place laissée libre par le transport plus haut du saint roi David, qui ne se trouvait pas à son aise dans cette compagnie un peu trop profane. Didron propose d'y faire figurer Apollon, l'habitant de l'air olympien jouant de la lyre. Cette idée cadrerait avec les trois autres souvenirs de la mythologie, mais nous demandons qu'au lieu de donner le ton à Orphée, déjà représenté dans l'un des trois autres médaillons de cette section, Apollon fasse entendre son diapason à Euterpe, la muse de la musique.

Ces modifications étant faites [1], qu'il nous soit permis une dernière

---

1. Il n'y a aucun inconvénient à supprimer, dans le bas de l'orgue, la procession où l'arche d'alliance est portée dans les rues de Jérusalem, au son de la harpe de David, lequel figure plus haut. De même les muses n'ont guère à intervenir ici, sauf Euterpe, qui paraîtra auprès d'Apollon.

En outre, dans cette zone, il s'agit des temps mythologiques ou antéhistoriques, et il n'aurait pas fallu y accoler David et Saül que l'histoire réclame Je sais bien que M. Burges a voulu montrer la toute puissance de la musique, non pas sur les éléments, mais sur les monstres : sur les monstres des enfers, sur les monstres de la terre, sur les monstres marins et sur la folie humaine qui change un homme en bête et qui fit de Saül un animal féroce. Mais, sous la tyrannie de cette idée, M. Burges a dû représenter Amphion adoucissant les bêtes, tandis que le prince thébain a tout simplement animé les pierres. Enfin, il a dû, ce qui me contrarie et me trouble dans ma symétrie, que j'estime si haut, mêler l'histoire sainte à la mythologie. Je propose donc à mon ingénieux ami de faire remonter plus haut, dans la section historique, David et Saül, et de compléter la toute-puissance de la musique sur les éléments en montrant *Apollon*, le dieu du jour, le commensal du Ciel, l'habitant de l'air olympien, jouant de la lyre et donnant le ton, pour ainsi dire, au divin Orphée [1]. Ainsi nous aurons charmé par la musique les quatre éléments et leurs habitants : le ciel ou l'air par Apollon ; l'enfer ou le feu par Orphée, la pierre ou la terre par Amphion ; la mer et les monstres marins par Arion.

Nous procédons ici comme dans la création, par la voie ascendante, et nous montons du brut à l'organisé, du fabuleux à l'historique. L'histoire est prise au peuple juif et au peuple chrétien. Les juifs ont leur roi-prophète, qui chantait sur la harpe et même dansait les psaumes qu'il avait composés. Les chrétiens ont *sainte Cécile*, représentée plus haut, à droite et à gauche de la ligne centrale de l'orgue. Un ange descend dans la chambre de sainte Cécile, toute remplie d'instruments de musique, et remet à la jeune vierge et à saint Valérien, son fiancé, les deux couronnes de lis et de roses immortelles qu'il avait apportées du paradis. La légende de sainte Cécile se continue dans un second panneau historié et on voit la sainte condamnée à mort par Almacus, le gouverneur de Rome, qui siège au pied de la statue de Jupiter. Mais ce sujet prend une place précieuse qui ne lui appartient pas sur ce bel orgue, et que nous aurions donnée de préférence à saint Grégoire.

---

1. Orphée se trouvant déjà représenté dans cette zone mythologique à raison de son influence musicale sur le feu dans les enfers, mieux vaut, ce nous semble, introduire *Euterpe*, la muse de la musique, pour entendre le diapason du divin Apollon.

Enfin, dans la dernière zone, nous quittons ce monde, nous quittons la terre et l'histoire humaine pour nous élever plus haut. Sur tous les points culminants de cet orgue, la musique se fait dans le ciel, par les anges, qui chantent « Confitebor tibi in cithara et organo », et qui jouent d'instruments à cordes, à vent ou de percussion. Ce concert se fait au nom de Dieu, mais en l'honneur de Marie, la reine des anges, qui se dresse sur le point le plus élevé, au sommet de la tourelle centrale, au ciel même de l'église.

Je n'ai pas à m'occuper de l'architecture de ce meuble, puisque je me suis retranché, comme on l'a vu, dans la pure iconographie. Mais cependant, je le déclare, de tous les buffets dessinés dans les projets de Lille, de tous les buffets en style ogival envoyés à nos expositions d'art ou d'industrie, celui-ci est le plus original et le plus pittoresque. Un mot donc sur ce point. Pour la « montre » des tuyaux, il faut des tourelles circulaires ou carrées ; il paraît, disent les facteurs, qu'on ne peut échapper à cette nécessité. M. Burges, partant de la tourelle, de la tour et du donjon, s'est dit qu'il pouvait, qu'il devait même assimiler un buffet d'orgue à un château environné de murs crénelés, flanqué de tours que couronnent des mâchicoulis et que coiffent des toits pointus. Il a donc fait de son orgue le château fort de la musique. Ses tours, comme le donjon du Château-Gaillard, il les a ondulées et cannelées par des renflements successifs et des dépressions que donne la série des tuyaux juxtaposés. Il faut, dans un orgue, des ouvertures nombreuses par lesquelles puissent s'échapper les sons que versent les tuyaux innombrables de l'instrument. En conséquence même du genre d'édifice qu'il bâtit, M. Burges a trouvé tout naturellement ses ouvertures dans la gueule des gargouilles de l'entablement, dans le cran des créneaux, dans les meurtrières de chaque dent de créneau, dans les trous de mâchicoulis, dans les lucarnes des toits. Soufflez dans cet orgue, et l'harmonie en sortira par tous les pores.

Non seulement la musique matérielle, le son, s'échappera par ces ouvertures si multipliées, qui trouent le monument depuis les portes d'entrée et de sortie percées dans le bas, jusqu'aux lucarnes ouvertes sur le sommet, mais encore la musique vivante résonnera dans ces nombreuses personnifications ou scènes historiques qui s'étagent sur toute la hauteur et s'étendent sur toute la largeur de ce buffet réellement curieux.

V. — Les grilles.

Des grilles d'un beau dessin bien stylisé sont d'un grand effet décoratif dans une cathédrale, notamment autour du chœur.

D'un mot, nous tenons à noter ici que les plans couronnés du grand concours de 1856 renferment des projets dont on est unanime à admirer la grâce et le caractère. On pourra les utiliser avantageusement, si on les préfère au dessin de Leroy qui est d'ailleurs, lui aussi, satisfaisant.

VI. — Les bénitiers.

Pour ce qui concerne les bénitiers, Didron rappelle un principe qu'il affirme à bon droit dans maints endroits de ses *Annales*. Ce principe, c'est qu'il faut éviter la banalité et adopter un *sujet exactement approprié à l'objet qui le porte*. « Certainement, dit-il, les évangélistes et la sainte Vierge sont bien partout ; cependant on peut accuser le moyen âge d'en avoir prodigué la représentation. Je connais des édifices du XIIIe siècle, des cathédrales qui sont des chefs-d'œuvre et où, sans exagération, on peut compter la Vierge tenant Jésus jusqu'à cent fois et les évangélistes jusqu'à cinquante. Évidemment, c'est un abus !... Sur un bénitier, la Passion n'est pas à sa place. Sur un bénitier, il faut représenter, par symbolisme ou par réalité, des scènes où l'eau lave le corps et purifie l'âme. Ainsi, pour l'Ancien Testament, par exemple, Moïse sauvé des eaux, l'adoucissement des eaux amères, la toison de Gédéon, la guérison de Naaman dans le Jourdain ; pour le Nouveau, le puits de la Samaritaine, l'eau changée en vin, la piscine probatique, le lavement des pieds à la Cène. Ces sujets peuvent servir, je le sais, à l'histoire des fonts baptismaux, mais ils conviennent également à un bénitier qui est une sorte de petit font baptismal pour tous les jours. [1] »

VII. — Meubles divers.

Le dédain de la banalité et la recherche d'une scène appropriée à la nature ou à la destination de l'objet qu'elle vient décorer : telle est donc la règle à suivre constamment, tel est le principe à appliquer. On obtient ainsi des pièces de valeur. Dans cette catégorie rentre « *l'encensoir des enfants dans la fournaise* », appelé aussi

1. *Annales archéologiques*, XIX, 105.

l'encensoir de Lille, parce que c'est dans cette ville qu'il a été trouvé et qu'il a été donné à son musée par M. Benvignat, architecte. Cet encensoir du XIIe-XIIIe siècle, le plus beau qu'on ait rencontré jusqu'à présent, a été surmoulé en bronze et se trouve sous cette forme à la basilique [1].

Dans cette catégorie rentre aussi notre *châsse de saint Louis*, exécutée sur le modèle d'une châsse du XIIIe-XIVe siècle, conservée au musée de l'hôtel de Cluny. « Cette châsse, dit Didron, est aussi charmante qu'originale [2] ». De même, les deux châsses modernes de l'orfèvre Trioullier, pour les reliques de la crèche et du suaire de la Vierge, représentent le berceau de l'Enfant-Dieu et le tombeau de Marie.

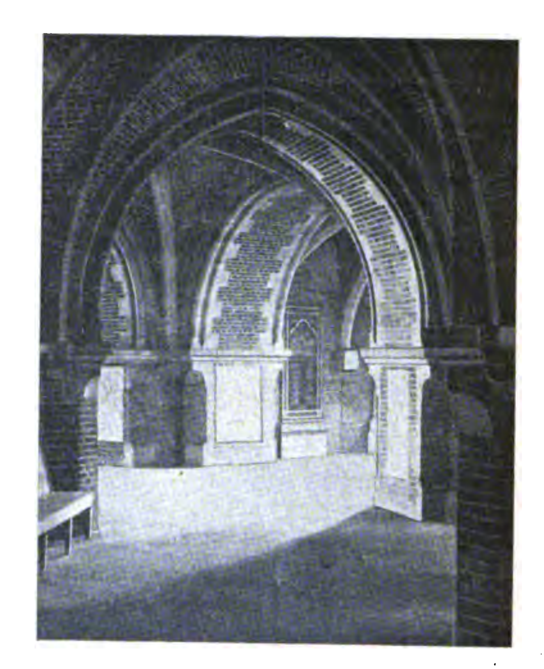
C'est toujours de ce même principe que nous aurons à nous inspirer pour tout ce qui concernera le mobilier de la basilique.

---

1. *Annales archéologiques*, XIX, 112.
2. *Ibidem*, XIX, 19.



UN DES ANGES JOUANT DE L'OLIPHANT
(Habitacle de Notre-Dame de la Treille)



CRYPTE DE LA BASILIQUE
DEAMBULATORIUM



CRYPTE DE LA BASILIQUE
ABSIDE

TROISIÈME PARTIE

LA CRYPTE DE LA BASILIQUE

Il nous semble impossible de passer sous silence une partie de la basilique dont il n'a pas été question jusqu'à présent. Nous voulons parler de la crypte qui s'étend sous l'église haute, et qui s'étendra plus tard sous tout l'édifice. Déjà elle mesure une superficie de plus de sept cents mètres et constitue à elle seule une église souterraine absolument remarquable.

Selon le plan adopté pour l'église supérieure, nous envisagerons la crypte au double point de vue architectonique et iconographique.

I. — Architecture.

L'œuvre de l'architecte et du constructeur est de celles qui captivent l'attention et ravissent l'admiration. Il y a en France plusieurs cryptes d'une beauté saisissante ; celles de Chartres, de Montmartre, de Fourvières, émeuvent toujours le pèlerin qui y descend pour prier et méditer sous leurs voûtes mystérieuses. Mais leur ampleur n'est pas en raison de leur majesté, tandis qu'à Lille, l'étendue de la crypte, jointe à la vigueur de son caractère architectural, constitue une chose unique au monde. C'est l'appréciation d'un critique d'art [1], auquel nous préférons passer la plume :

« Haute de 4 mètres 50 sous la nef et le transept, de 5 mètres 20 sous le chœur et la chapelle absidale, cette catacombe sera d'un effet saisissant. Il suffit de descendre, un jour de dimanche ou de fête, dans la partie qui est terminée, pour recevoir l'impression de grandeur qui s'en dégage.

» Par un effet d'optique très ordinaire, le peu d'élévation des arceaux fait paraître plus vaste l'énorme hypogée ; en le parcourant, on a une poignante sensation d'immensité. Que sera-ce lorsque la super-

1. J. Duthil, *La basilique de Notre-Dame de la Treille*, p. 11, 12, 15.

ficie actuelle sera sextuplée, et de quel vertige mystique ne sera-t-on pas saisi en descendant dans ses profondeurs et en voyant les nefs s'allonger à perte de vue dans le mystère de la pénombre ?

» Certes, l'église supérieure sera admirable, et, par ses belles proportions, pourra défier toutes les comparaisons ; elle n'éclipsera pas la crypte, qui restera une œuvre unique.

» Mais en la creusant sous tout le vaisseau de la basilique, l'architecte n'a pas eu seulement en vue de produire une colossale impression d'art, il a entendu surtout assurer la conservation du monument.

» L'excavation, on le sait, empêche la désagrégation des matériaux, qui sans cela puiseraient lentement dans l'humidité du sol des germes de destruction. Dans notre climat, une telle mesure s'imposait, et le supplément de dépenses qu'elle entraîne constituera, pour l'avenir, une sage précaution et une réelle économie. Elle évitera ces réparations permanentes, la plaie de l'architecture gothique, qui rendent si onéreux l'entretien de nos anciennes cathédrales, lesquelles ne subsistent, il faut bien l'avouer, qu'en ayant fréquemment des légions d'ouvriers attachées à leurs flancs. L'auteur a voulu faire ici une œuvre durable, à l'abri des outrages du temps, et l'on peut assurer que par l'emploi des matériaux et les dispositions prises, le but sera atteint, si l'on suit fidèlement son programme.

» Telle qu'elle est actuellement, cette crypte cause un admiratif étonnement aux visiteurs, qui tous sont unanimes à lui reconnaître un caractère architectural sans égal dans les plus anciennes et les plus splendides basiliques.

» On prétend que pour avoir la cathédrale idéale, il faudrait le portail de Reims, la nef d'Amiens, le chœur de Beauvais et les clochers de Chartres. Eh bien, d'ores et déjà, il faut ajouter à cette énumération la crypte de Lille, et cela sans préjuger du reste de l'édifice. »

II. — Iconographie.

Au point de vue de l'archéologue et du décorateur, la crypte de Lille n'est pas dépourvue d'intérêt. Elle est consacrée à la mémoire des défunts et constitue pour ainsi dire la nécropole pieuse de la cité lilloise. Un très grand nombre de pierres commémoratives, historiées dans leur partie supérieure d'après les cartons d'Édouard Didron, l'éminent artiste trop tôt ravi à notre affection, sont placées dans les chapelles rayonnantes de cette crypte et lui fournissent une ornemen-

tation *sui generis* qui s'harmonise bien avec le style sévère de cette construction souterraine toute en brique rouge et en pierre blanche.

Chargé en 1903, par le Conseil d'administration de la Société anonyme de l'Œuvre de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre, de lui présenter un rapport sur la question des pierres commémoratives de la crypte, nous avons parcouru avec soin nos archives, nous avons glané çà et là quelques indications utiles, et à défaut d'un plan iconographique fixé par l'écriture dans une page intéressante, nous avons considéré attentivement la nature de l'iconographie actuellement réalisée pour en dégager la pensée-mère qui l'avait inspirée. Cette inspiration se retrouvant la même partout, il n'était pas difficile de la signaler à l'examen de notre Conseil d'administration et d'en tirer pour l'avenir la conséquence qui en découlait naturellement et logiquement. C'est ce que nous avons fait dans le rapport suivant, qui trouve ici sa place toute marquée :

« Il existe dans notre crypte un magnifique ensemble de pierres commémoratives. Celles de la première catégorie [1] sont toutes concédées, sauf une seule, et nous nous trouverions embarrassés pour répondre convenablement à l'attente des familles, si, d'un jour à l'autre, nous étions saisis de plusieurs demandes de concession. Il importe donc d'étudier la question d'une nouvelle série de pierres funéraires, et cette question doit être résolue à un double point de vue :

1° Celui de l'emplacement à leur assigner ;

2° Celui des scènes historiées que l'on pourrait exécuter dans la partie supérieure des pierres, au-dessus des inscriptions.

---

1. Les différentes catégories de pierres auxquelles il est fait ici allusion, sont indiquées dans un tableau imprimé en trois couleurs au commencement de 1893. En voici le résumé :

Tableau des concessions de pierres commémoratives.

1. — 10.000 fr. — A. Chapelle absidale.
B. Chapelles rayonnantes.
C. Transept.

2. — 8.000 fr. — Entre les piliers de la grande nef et du deambulatorium.

3. — 6.000 fr. — Faces des piliers d'entrée des chapelles rayonnantes.

4. — 5.000 fr. — Faces des piliers du deambulatorium.

5. — 4.000, 2.000 et 1000 fr. — Entre les piliers de la grande nef et du deambulatorium. (La concession est proportionnée à l'importance du don; la somme de 4.000 fr. donne droit à une moitié de pierre de 8.000 fr. ; la somme de 2.000 fr., à un quart ; celle de 1.000 fr., à un huitième.)

6. — 100 fr. — Une ligne d'inscription sur les grandes tables de pierre, à l'entrée de la chapelle absidale.

Dans une œuvre comme la nôtre qui comprend, non seulement une église proprement dite avec ses vitraux, ses statues et toute son ornementation, mais encore une église souterraine, une crypte avec une décoration qui lui est propre, il est impossible de rien laisser à l'arbitraire et à l'imprévu. Un plan général s'impose pour l'iconographie religieuse de l'édifice tout entier, et ce plan il faut l'arrêter lorsqu'il n'existe pas ; surtout il faut s'y conformer, lorsqu'il existe ; toujours il faut s'en inspirer, lorsque, par suite du développement progressif de l'œuvre, on est amené à régler dans le détail ce qui l'a été dans les grandes lignes ; lorsque, en d'autres termes, on se trouve appelé par les circonstances à compléter un point quelconque de l'ornementation générale.

C'est là la condition requise pour ne pas tomber dans des redites non justifiées ou dans des omissions regrettables ; c'est là le moyen véritable pour faire une œuvre de valeur, et lui donner ce cachet d'unité dans la conception qui en fait la beauté dans la réalisation.

Sous le bénéfice de ces réflexions nous avons maintenant à répondre aux deux questions qui nous sont posées :

1° Si l'on se rend bien compte de ce qui a déjà été décidé par nos devanciers, l'emplacement qui semble désigné, de préférence à tout autre, pour une nouvelle série de pierres de la première catégorie, c'est certainement le futur transept de la crypte. En effet, les deux extrémités de ce transept, où se trouveront d'un côté la chapelle du Saint Sauveur et de sainte Marie-Madeleine, et de l'autre la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, se trouvent d'ores et déjà marquées pour recevoir chacune une série de sept pierres commémoratives. Ces quatorze pierres sont exécutées et elles attendent l'édification de cette partie de la crypte qui a été désignée à quatorze familles par les premiers administrateurs de notre œuvre pour y être placées définitivement. Il y a, en un mot, dans cette désignation une indication qui est pour nous tout un programme. Ne convient-il pas de terminer ce qui a été commencé, avant de songer à créer une autre série dans une autre partie de l'église souterraine ? N'est-il pas tout indiqué de faire pour le corps du transept ce qui a été exécuté déjà pour ses deux bras ? N'est-ce pas là enfin, mieux que partout ailleurs, que nous pourrons offrir aux familles lilloises, pour consacrer pieusement la mémoire de leurs chers défunts, des places aussi belles et aussi honorables que celles qui leur ont été offertes dans le passé ?

2° La seconde question qu'il nous faut résoudre concerne les sujets qu'il convient de traiter dans les médaillons historiés qui ornent la partie supérieure de nos pierres commémoratives.

Ici encore, notre devoir est de nous demander si, dans le choix des sujets déjà adoptés et exécutés pour les bras du transept, nos devanciers n'ont pas eu une pensée dont nous devons continuer le développement. Notre devoir est de nous inspirer de ce qui a été fait jusqu'à présent pour achever harmonieusement la décoration funéraire du reste du transept.

Or, que voyons-nous actuellement dans la crypte? Nous voyons *un beau calvaire* — œuvre magistrale du baron Béthune — et sept pierres relatives au divin Sauveur et à sainte Madeleine ; nous voyons le groupe de la *Mater dolorosa* entouré de sept pierres consacrées aux sept douleurs de la très sainte Vierge.

Quelle est la pensée qui résulte de la considération de ce calvaire, de ce groupe, de ces quatorze médaillons historiés, placés en haut des quatorze pierres commémoratives, qui iront un jour occuper leur place définitive dans les deux bras du transept ?

Cette pensée, pas n'est besoin de la chercher longtemps, lorsqu'on est en présence « de l'homme des douleurs » cloué sur la croix, et de Marie justement appelée « la Mère des douleurs » ; cette pensée, c'est celle de la souffrance et de la mort !

C'est la même pensée qui se dégage de l'examen de nos quatre chapelles rayonnantes et de leurs pierres commémoratives, consacrées à quatre illustres martyrs spécialement honorés à Lille : saint Étienne, sainte Catherine, saint André, saint Maurice.

C'est aussi la pensée qui semble planer dans toute la grande chapelle du fond de l'abside, dont l'autel est consacré à saint Joseph, patron de la bonne mort.

C'est enfin la pensée qui se lit dans les inscriptions commémoratives qui fixent sur la pierre, en caractères ineffaçables, le nom, l'âge et le trépas des chères âmes que Dieu a rappelées à Lui.

La pensée dominante de la décoration de notre crypte, c'est donc, nous pouvons le conclure, la pensée de la souffrance ; mais, en même temps, il convient de l'ajouter immédiatement, c'est la pensée corrélative de la béatitude éternelle, qui en est la récompense, lorsqu'elle est supportée avec patience et résignation ; c'est l'austère pensée de la mort et du martyre, mais en même temps c'est la consolante pensée de l'immortalité !

Pour continuer à la développer d'une manière aussi variée que l'on voudra, il nous suffira d'ouvrir « *les actes des martyrs* », et de lire dans ce livre admirable comment les chrétiens, nos modèles, ont su se comporter lorsqu'ils étaient mis en demeure de choisir entre l'apostasie et leur foi religieuse.

Ce sont des enfants et des adolescents, comme saint Venant et saint Hippolyte ; ce sont des vierges, comme Cécile, Agnès, Lucie, Marguerite ; ce sont des femmes mariées et des mères de famille, comme sainte Perpétue et sainte Symphorose ; ce sont des apôtres, comme Pierre, Paul et Jean, Nérée et Achillée ; ce sont des hommes et des vieillards, comme saint Denis, saint Polycarpe, saint Ignace d'Antioche, qui, dans la diversité d'âge, de sexe et de condition qui les caractérise, se ressemblent tous par la même fidélité à leur même Rédempteur !

Qui ne voit la beauté des médaillons historiés qui peuvent être ainsi choisis et représentés selon l'attrait religieux et la préférence chrétienne des familles ? Qui ne se rend compte que, de l'ornementation ainsi comprise du transept de la crypte, résultera pour les fidèles une impression aussi profonde qu'édifiante ? Qui ne comprend enfin qu'en restant fidèle à un même plan iconographique, notre crypte deviendra réellement belle, suivant cette définition bien connue d'un grand philosophe : le beau, c'est l'unité dans la variété ?

Pour ces motifs, Messieurs, votre bureau a l'honneur de vous proposer d'adopter les trois conclusions suivantes :

1° Le transept est choisi comme emplacement d'une nouvelle série de pierres funéraires, et, en attendant sa construction, les pierres qui seront concédées seront placées dans la grande nef, comme on l'a fait pour les sept pierres de la chapelle du Saint-Sauveur et de La Madeleine.

2° La représentation des scènes relatives à la vie des simples Confesseurs de la foi et des vierges non martyres, demeure réservée pour la décoration de l'église supérieure (vitraux, statues, sculpture).

3° Les motifs décoratifs des médaillons historiés des pierres commémoratives du transept, seront empruntés à la vie des principaux martyrs de l'Église, hommes ou femmes, enfants ou vieillards, selon la dévotion spéciale des familles, sans cependant qu'une même scène déjà exécutée puisse être représentée une seconde fois de la même manière. »

Les trois conclusions de ce rapport ont été votées à l'unanimité par les membres de notre Conseil d'administration dans leur séance du 18 décembre 1903. C'est donc *la glorification du martyre* qui fera l'objet de l'iconographie de la crypte de Lille, de même qu'à Rome elle constitue l'unique décoration de la fameuse église de Saint-Étienne le Rond. Pour se conformer selon ses pieuses préférences à ce programme décoratif, chacun n'aura qu'à étudier « *les actes des martyrs* » ce livre admirable que nos pères avaient souvent entre les mains, et il n'éprouvera aucune peine à fixer son choix d'une manière satisfaisante. Déjà nous avons fait paraître dans le *Bulletin de l'archiconfrérie* [1], une étude de ce genre, suivie d'un extrait fort curieux du manuscrit 2434 de la Casanate (à la bibliothèque du Vatican) où les martyrs sont rangés dans un effrayant répertoire selon les tortures infiniment variées qu'ils ont subies. Ces renseignements pourront être utilisés en leur temps et il en résultera pour nos pierres funéraires une ornementation aussi richement variée que profondément émouvante.

Dès à présent, si nous descendons dans la crypte de la basilique, nous y verrons représenté le martyre de saint Étienne, de sainte Catherine, de saint André, de saint Maurice ; nous y verrons rappelées les sept douleurs de la Vierge Marie, justement appelée la reine des martyrs ; nous y verrons le calvaire où l'homme de douleurs par excellence, *vir dolorum*, le Christ Jésus est crucifié !... Au spectacle de ce qui est déjà exécuté, nous pourrons entrevoir ce qui le sera quelque jour dans le même ordre d'idées, et cette glorification du martyre sera pour nous tous une leçon et un exemple : une haute leçon de foi chrétienne que rien n'a pu ébranler et un exemple d'inviolable fidélité jusqu'à la mort !

III. — Pierres commémoratives exécutées.

S'il est bon nombre de pierres commémoratives de la crypte qui ne sont reliées entre elles par aucun autre lien que celui d'une même ordonnance générale, il en est d'autres qui forment comme autant de pages d'un même livre. C'est ainsi que nous avons l'histoire abrégée en sept tableaux [2] de *saint Étienne*, *sainte Catherine*, *saint André*,

---

1. Numéro 141, pages 175 à 179.

2. Toutes ces scènes historiées, gravées au trait sur marbre, ont été dessinées par Édouard Didron, l'éminent archéologue de Paris.

saint Maurice, *sainte Marie-Madeleine ;* c'est ainsi que nous avons la série des *Sept Douleurs* de la Très Sainte Vierge.

Outre les scènes historiées que l'on voit dans la partie supérieure de ces pierres commémoratives [1], des inscriptions latines [2], qui complètent et expliquent l'iconographie adoptée, se lisent dans l'encadrement ; ces inscriptions sont puisées dans l'Évangile, dans le bréviaire ou le missel, dans les actes des martyrs. Nous les publions ici avec leur traduction.

Les belles onciales qui se déroulent sur trois côtés de la pierre funéraire forment le texte principal que nous reproduisons ci-dessous. Nous donnons à la suite le texte explicatif qui figure, en plus petits caractères, dans le bas de la pierre.

Un coup d'œil jeté sur les gravures qui accompagnent cet appendice fera comprendre immédiatement notre indication. Nous renvoyons à l'*Histoire de Notre-Dame de la Treille*, par Mgr Hautcœur (p. 301 à 318) et à l'*Épigraphie du Nord*, par M. l'abbé Th. Leuridan (t. I, p. 125 à 153), pour la nomenclature des noms des différents membres de chaque famille groupés sur une même pierre.

CHAPELLE SAINT-ÉTIENNE

1. — *Élection de saint Étienne.*

(Famille Malfait-Smet).

Hos statuerunt ante conspectum apostolorum et orantes imposuerunt eis manus, consecrantes viros septem plenos Spiritu Sancto (Act. VI, 6).

Non est æquum nos ministrare mensis. Nos orationi et ministerio verbi instantes erimus (Act. VI, 2, 4).

—

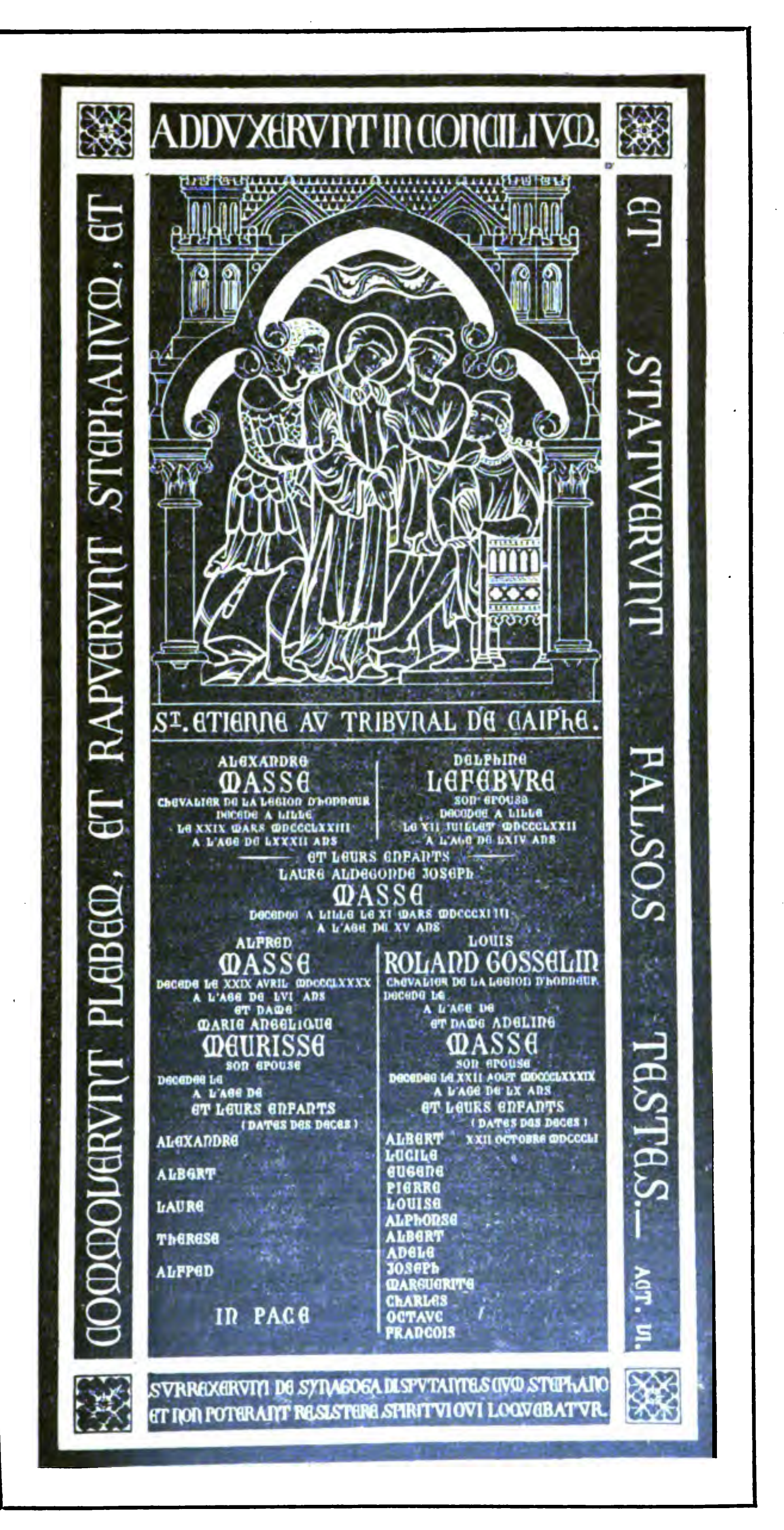
Les fidèles présentèrent les sept diacres aux apôtres : ceux-ci, après s'être mis en prière, leur imposèrent les mains et les consacrèrent au Seigneur, et ils furent remplis du Saint-Esprit.

Il ne convient pas que nous soyons absorbés par le soin de la dispensation des aumônes. Nous nous appliquerons entièrement à la prière et à la prédication de la parole de Dieu.

---

1. Elles mesurent 2 mètres de hauteur sur 1 mètre ou 1 m. 20 de largeur.

2. Au-dessous de chaque scène historiée se lit une courte inscription française qui indique le sujet.



PIERRE TOMBALE DE LA CRYPTE

Chapelle Saint-Étienne, n° 3

2. — *Saint Étienne revêtu du don des miracles.*

(Famille Carlier-Mahy).

Stephanus, plenus gratia et fortitudine, faciebat prodigia et signa magna in populo (Act. VI, 8).

Verbum Dei crescebat et multiplicabatur numerus discipulorum in Jerusalem valde (Act. VI, 7).

—

Étienne, plein de grâce et de force, faisait de grands prodiges et de grands miracles en présence du peuple.

La parole de Dieu se répandait de plus en plus et le nombre des disciples se multipliait beaucoup dans Jérusalem.

3. — *Saint Étienne au tribunal de Caïphe.*

(Famille Masse-Lefebvre).

Commoverunt plebem et rapuerunt Stephanum et adduxerunt in concilium et statuerunt falsos testes (Act. VI, 12).

Surrexerunt de synagoga disputantes cum Stephano et non poterant resistere Spiritui qui loquebatur (Act. VI, 9, 10).

—

Ils soulevèrent le peuple et se saisirent d'Étienne ; ils l'entraînèrent devant le conseil et produisirent contre lui de faux témoins.

Quelques membres de la Synagogue engagèrent la discussion avec Étienne, et ils ne pouvaient résister à l'Esprit de Dieu qui parlait par sa bouche.

4. — *Saint Étienne lapidé.*

(Famille Gennevoise-Defontaine).

Ejicientes eum extra civitatem, lapidabant Stephanum dicentem : Domine, ne statuas illis hoc peccatum (Act. VII, 57).

Testes deposuerunt vestimenta sua secus pedes adolescentis; Saulus erat consentiens neci ejus (Act. VII, 57, 59).

—

L'ayant entraîné hors de la ville, ils lapidaient Étienne qui disait : Seigneur, ne leur imputez pas ce péché.

Les faux témoins (qui avaient déposé contre lui) mirent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme, Saul, qui s'était fait le complice de ce meurtre.

5. — *Saint Étienne voit les cieux ouverts.*

(Famille Lefebvre-Mention).

Intendens in cœlum vidit gloriam Dei et ait : Ecce video cœlos apertos et Filium Dei stantem a dextris Dei (Act. VII, 55).

Intuentes eum omnes qui sedebant in concilio viderunt faciem ejus tanquam faciem angeli (Act. VI, 15).

—

Levant les yeux au ciel, il vit la gloire de Dieu et s'écria : Voici que je vois les cieux ouverts et le Fils de Dieu se tenant à la droite de Dieu.

Tous ceux qui siégeaient dans le conseil avaient les yeux sur lui et ils virent son visage éclatant de lumière comme le visage d'un ange.

6. — *Déposition du corps de saint Étienne.*

(Famille Trannin-Proyart).

In Caphargamala, juxta Jerusalem, Gamaliel et Nicodemus sepelierunt Stephanum. Et fecerunt planctum magnum super eum (Act. VIII, 2).

Da nobis, Domine, inimicos diligere, quia ejus natalitia celebramus qui novit pro persecutoribus exorare D. N. J. C.

—

Gamaliel et Nicodème ensevelirent Étienne à Caphargamala, près de Jérusalem, et lui firent de grandes funérailles.

Donnez-nous, Seigneur, d'aimer nos ennemis, parce que nous célébrons la fête de celui qui sut implorer Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour ses bourreaux.

7. — *Invention du corps de saint Étienne.*

(Famille Berthelot).

Joannes, Jerosolymorum antistes, ad locum pergit, Stephani loculum invenit, episcopis presbyterisque convocatis.

Luciano Gamaliel apparuit, locum jacentis corporis monstravit, imperans ut Joannem adiret.

—

Jean, évêque de Jérusalem, se rendit à l'endroit indiqué et, en présence des évêques et des prêtres, il trouva le tombeau d'Étienne.

Gamaliel apparut à Lucien, lui montra le lieu où reposait le corps d'Étienne et lui ordonna d'aller trouver l'évêque Jean.

CHAPELLE SAINTE-CATHERINE

1. — *Sainte Catherine va trouver Maximin.*

(Maître Delcambre, aumônier du Bon-Pasteur).

Cum multos christianos ad supplicium duci videret, Catharina adiit Maximinum, eique nefariam immanitatem objecit (Brev. Rom.)

Cum propter christianæ religionis professionem cruciatos videret, Christi fidem ad salutem necessariam esse affirmavit (Ibid.).

—

Voyant traîner au supplice un grand nombre de chrétiens, Catherine alla trouver Maximin et lui reprocha sa noire cruauté.

Elle vit que l'on crucifiait les chrétiens à cause de leur profession de la religion chrétienne, et elle affirma qu'il faut croire en Jésus-Christ si l'on veut être sauvé.

2. — *Sainte Catherine convertit les philosophes.*

(Famille Salembier-Péterinck).

Plures philosophi vi ac subtilitate ejus disputationis, tanto Christi amore incensi sunt ut pro illo mori non dubitaverint. (Brev. Rom.)

Cujus prudentiam Maximinus admiratus, doctos accessit homines qui convictam Catharinam a Christi fide ad idola perduxissent (Ibid.).

—

Plusieurs philosophes, éclairés par la vigueur et l'élévation de son argumentation, se sentirent embrasés d'un tel amour du Christ qu'ils n'hésitèrent pas à mourir pour lui.

Surpris de sa profonde sagesse, Maximin mande les hommes les plus instruits pour convaincre Catherine et l'amener à préférer les idoles à la foi du Christ.

3. — *Sainte Catherine en prison consolée par les anges.*

(Famille Remy).

Verberibus affectam plumbatisque contusam Maximinus Catharinam in carcere inclusam tenet dies undecim sine cibo et potu (Brev. Rom.)

Lux cœlica fusa refulget, fragrat odor,
Dulces cantant cœli agmina laudes,
Sponsus amat sponsam, Salvator visitat illam (Brev. Præd.)



PIERRE TOMBALE DE LA CRYPTE

Chapelle de Sainte-Catherine, n° 3

Maximin fait frapper Catherine avec des verges plombées et la laisse toute meurtrie dans un cachot durant onze jours, sans aucune nourriture ni boisson.

Une lumière céleste rayonne de toutes parts, un parfum embaume l'air, les phalanges du ciel font entendre leurs suaves mélodies, le divin Époux aime son épouse, le Sauveur daigne la visiter.

4. — *Sainte Catherine convertit Faustine et Porphyre.*

(Famille Bollaert-Tilloy).

Visendæ Catharinæ causa, carcerem ingressi Maximini uxor et Porphyrius, belli dux, ejusdem prædicatione in Christum credunt. (Brev. Rom.)

Faustina, Maximini uxor, et Porphyrius, belli dux, martyrio coronati sunt (Ibid.).

—

Convaincus par la prédication de Catherine, l'épouse de Maximin et un général du nom de Porphyre, qui étaient venus la visiter dans sa prison, proclament leur foi au Christ.

Faustine, épouse de Maximin, et Porphyre, général des armées, reçoivent la couronne du martyre.

5. — *La roue, instrument du supplice, est brisée.*

(Famille Coevoet-Schodduyn).

Ut virginis corpus dilaceraretur, gladiis præfixa expeditur rota ; Catharinæ oratione confracta est : eoque miraculo multi Christi fidem susceperunt. (Brev. Rom.)

Maximinus blanditiis ac promissis Catharinam de sententia deducere aggreditur : verum id frustra fieri intelligit (Ibid.).

—

Pour déchirer en lambeaux le corps de la vierge, on prépare une roue hérissée de glaives aigus : à la prière de Catherine, cette roue se brise en mille pièces, et à la vue de ce prodige beaucoup de païens se convertissent.

Maximin recourt aux flatteries et aux promesses, il s'efforce de modifier les convictions de Catherine, mais il comprend que sa tentative est vaine.

6. — *Décapitation de sainte Catherine.*

(Famille Legrand-Ondart).

Maximinus in impietate et crudelitate obstinatior, Catharinam securi percuti imperat, quæ dato capite ad virginitatis et martyrii præmium evolavit (Brev. Rom.).

Ad cœlum tenens oculos collum submittit gladio : orans dat gloriam Deo : fluit lac pro sanguine (Brev. Ord. Præd.)

—

Maximin s'acharne davantage dans son impiété et sa barbarie : il condamne Catherine à périr sous la hache. La vierge chrétienne livre sa tête et s'élance vers la couronne de la virginité et du martyre.

Tenant ses yeux fixés au ciel, elle incline sa tête sous le glaive : elle prie et rend gloire à Dieu : ce qui coule de son corps virginal, ce n'est pas du sang, c'est du lait !

7. — *Les anges l'ensevelissent sur le Sinaï.*

(Famille Casteleyn-Lebon).

Beatæ Catharinæ Virginis et Martyris corpus ab angelis in Sina, Arabiæ monte, mirabiliter collocatum est. (Brev. Rom.)

Præsta, misericors Deus, ut ejus meritis et intercessione, ad montem qui Christus est pervenire valeamus.

—

Le corps de la bienheureuse Catherine, vierge et martyre, fut transporté miraculeusement par les anges sur la montagne de Sinaï, en Arabie.

O Dieu plein de miséricorde, accordez-nous par ses mérites et son intercession de parvenir à la montagne qui est le Christ.

CHAPELLE SAINT-ANDRÉ

1. — *Saint Jean-Baptiste fait connaître Notre-Seigneur à André, son disciple.*

(Famille de Muyssart).

Joannes respiciens Jesum ambulantem dicit : Ecce agnus Dei. Audierunt eum duo discipuli et secuti sunt Jesum (Jo., I, 36).

Erat Andreas frater Simonis Petri, unus ex duobus qui audierant et secuti fuerant eum (Jo., I, 40).

—

Regardant Jésus qui passait, Jean dit à deux de ses disciples : Voilà l'agneau de Dieu ! — Ces deux disciples l'ayant entendu parler ainsi suivirent Jésus.

André, frère de Simon-Pierre, était l'un des deux disciples qui avaient entendu la parole de Jean et qui avaient suivi Jésus.

2. — *Saint André se rend auprès de Notre-Seigneur.*

(Famille de Renty).

Conversus Jesus dicit eis : Quid quæritis... Rabbi, ubi habitas ?... Dicit eis : Venite et videte (Jo., I, 38).

Venerunt et viderunt ubi maneret, et apud eum manserunt die illo : hora erat quasi decima (Jo., I, 39).

—

Jésus s'étant retourné, leur dit : Que cherchez-vous ? — (Ils lui répondirent) : Maître, où demeurez-vous ? — Jésus leur répondit : Venez et voyez.

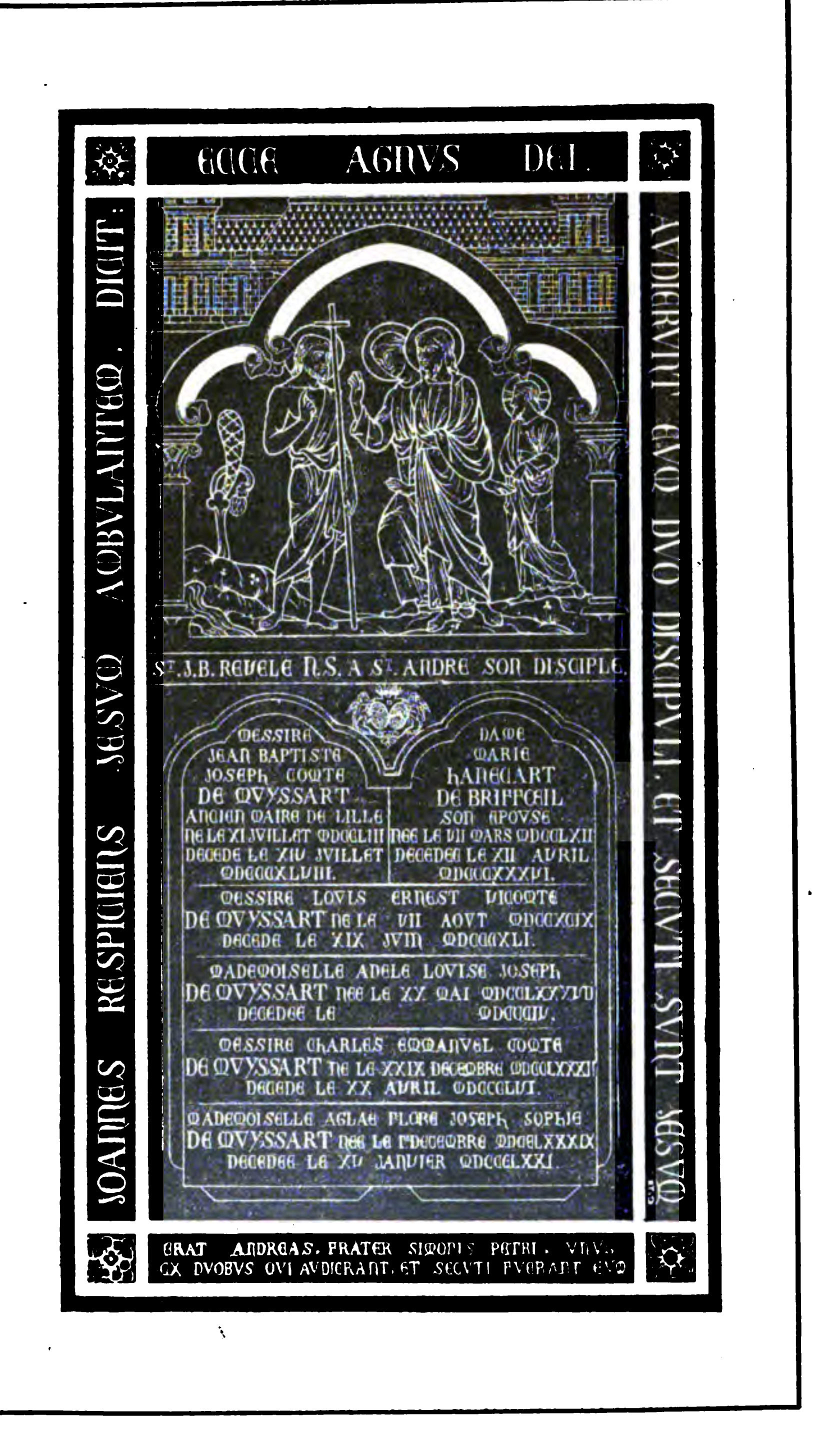
Ils allèrent et ils virent où Il demeurait et ils demeurèrent chez Lui ce jour-là, car la dixième heure du jour était déjà sonnée.

3. — *Saint André amène saint Pierre à Notre-Seigneur.*

(Famille Charles Verley).

Invenit Andreas fratrem suum Simonem et dicit ei : Invenimus Messiam; et adduxit eum ad Jesum (Jo., I, 41).

Intuitus eum Jesus dixit : Tu es Simon filius Jona ; tu vocaberis Cephas, quod interpretatur Petrus (Jo., I, 42).



PIERRE TOMBALE DE LA CRYPTE

Chapelle de Saint-André, n° 1

André rencontra son frère Simon-Pierre et lui dit : Nous avons trouvé le Messie, et il le conduisit à Jésus.

L'ayant regardé, Jésus lui dit : Vous êtes Simon, fils de Jean, vous serez appelé Céphas, c'est-à-dire Pierre.

4. — *Vocation de saint Pierre et de saint André.*

(Famille Charvet-Barrois).

Jesus vidit Simonem et Andream et ait illis : Venite post me, et faciam vos fieri piscatores hominum (Matt., IV, 18).

At illi continuo, relictis retibus, secuti sunt eum (Matt., IV, 20).

—

Jésus vit Simon-Pierre et André, et il leur dit : Suivez-moi : je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes.

Ceux-ci aussitôt, laissant là leurs filets, le suivirent.

5. — *Saint André refuse de sacrifier aux idoles.*

(Famille Scrive-Wallaert).

Ægeæ dixit Andreas : Ego omnipotenti Deo immolo quotidie agnum immaculatum in altari (Act. Mart.).

Cujus carnem posteaquam populus credentium manducaverit, agnus integer perseverat et vivus (Ibid.).

—

André dit (au proconsul) Ægée : C'est au Dieu tout-puissant que j'immole chaque jour, au saint autel, l'agneau immaculé.

Après avoir été donné en nourriture au peuple chrétien, cet agneau demeure entier et plein de vie.

6. — *Saint André salue la croix.*

(Maître Desplanque, curé de Lambersart).

Cum crucem vidisset Andreas, exclamare cœpit : O bona Crux, diu desiderata, sollicite amata, sine intermissione quæsita (Act. Mart.).

Accipe me ab hominibus et redde me Magistro meo ut per te me recipiat qui per te me redemit (Ibid.).

Du plus loin qu'il eût aperçu la croix, André s'écria : O bonne Croix que j'ai si longtemps désirée, que j'ai si ardemment aimée, que j'ai si persévéramment cherchée !

Prenez-moi du milieu des hommes pour me rendre à mon divin Maître, afin que par vous me reçoive celui qui par vous m'a racheté.

7. — *Prière de saint André. Il expire sur la croix.*

(Famille Bailleu d'Avrincourt).

Oravit Andreas et dixit : Tu es Deus meus quem vidi ; ne me patiaris deponi quia virtutem sanctæ Crucis agnovi (Act. Mart.).

Tu es magister meus Christus, quem dilexi, quem cognovi, quem confessus sum ; tantummodo in ista voce exaudi me.

—

André priait en ces termes : Vous êtes mon Dieu que j'ai vu de mes yeux ! Ne permettez pas que mes bourreaux me détachent de l'instrument de mon supplice, parce qu'il m'a été donné de connaître la vertu cachée de la sainte Croix.

Vous êtes mon Maître, ô Christ, que j'ai aimé, que j'ai connu, que j'ai confessé. Pour l'amour de votre nom, daignez seulement m'exaucer.

CHAPELLE SAINT-MAURICE

1. — *Baptême de saint Maurice et de sa légion.*

(Famille Leclercq des Champagnes).

Duce Mauricio, christianæ religionis ritum Thebæi a Zambda, Hierosolymitanæ urbis episcopo, susceperunt.

Bellum extrinsecus per obedientiam, pacem intrinsecus per innocentiam cogitabant.

—

Sous la conduite de Maurice, les soldats de la légion thébaine reçoivent le sacrement de la régénération chrétienne, des mains de Zambda, évêque de Jérusalem.

La guerre au dehors en obéissant, la paix au dedans d'eux-mêmes en menant une vie pure : tel était l'objet constant de leurs pensées.

2. — *Saint Marcellin confirme sa légion dans la foi.*

(Famille Boutry-Van Isselsteyn).

Ad urbem attingentes, a romano pontifice Marcellino Thebæi confirmantur ut ante gladio intereant quam Christi fidem violent.

Ad expugnandos inimicos arma ferebant. Ad resistendum, non ferri sed fidei arma præparabant.

—

Arrivés auprès de la ville, le pontife romain Marcellin confirme les Thébains dans la foi de manière à leur faire affronter la mort plutôt que de trahir leur foi au Christ.

Pour attaquer l'ennemi, ils étaient armés du glaive. Pour se défendre ils usaient non pas d'une arme de fer, mais de l'arme de la foi.

3. — *Saint Maurice refuse de poursuivre les chrétiens.*

(Famille Colombier-Lelièvre).

In Agaunum recesserunt Thebæi; christianos nos fatemur, persequi christianos non possumus ; tormenta, ferrum subire parati sumus (Act. Mart.)

Evangelii præcepti non immemores, reddebant quæ Dei erant Deo et quæ Cæsaris Cæsari (Ibid).

—

Les soldats de la légion thébaine se retirèrent près d'Agaune : « Nous sommes chrétiens ; nous ne pouvons poursuivre les chrétiens ; nous sommes prêts à subir les supplices et la mort. »

Se rappelant le précepte de l'Église, ils rendaient à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César.

4. — *Saint Maurice voit sa légion décimée.*

(Famille Dehau-Deleruyelle).

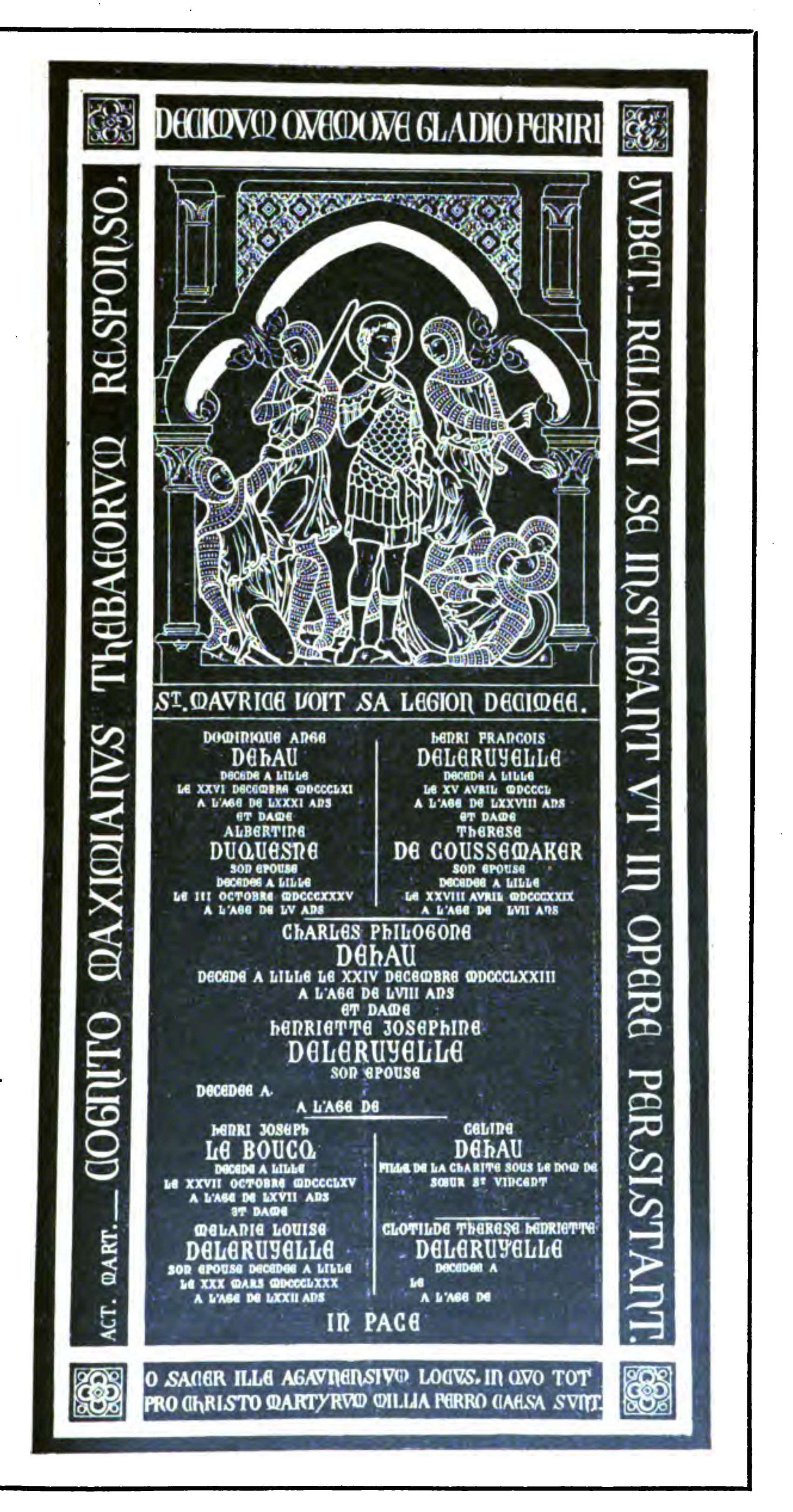
Cognito Maximianus Thebæorum responso, decimum quemque gladio feriri jubet. Reliqui se instigant ut in opere persistant (Act. Mart.)

O sacer ille Agaunensium locus in quo tot pro Christo martyrum millia ferro cæsa sunt !

—

Maximin apprend la réponse des Thébains et aussitôt il ordonne de décimer leur légion. Les survivants s'encouragent à persévérer dans leur religion.

O Lieu sacré d'Agaune où tant de milliers de martyrs ont été frappés de mort pour le Christ !



PIERRE TOMBALE DE LA CRYPTE

Chapelle de Saint-Maurice, n° 4

5. — *Saint Maurice refuse de sacrifier aux idoles.*

(Famille Rouzé-Huet).

Mauricius Maximiano : Milites, imperator, tui : sed servi sumus Dei. Sequi te imperatorem in hoc non possumus (Act. Mart.)

Juravimus primum in sacramenta divina, deinde in regia : Nihil nobis de secundis credas, si prima perrumpimus. (Ibid.)

—

Saint Maurice dit à Maximin : Prince, nous sommes vos soldats, mais nous sommes aussi les serviteurs du vrai Dieu. Nous ne pouvons vous suivre en violant sa loi.

Nous avons juré fidélité à Dieu avant de jurer fidélité au roi. N'attendez rien de notre second serment, si nous violons le premier.

6. — *Saint Maurice exhorte sa légion au martyre.*

(Famille Kolb-Bernard).

Mauricius Thebæis : Commilitonum martyrum exempla sequentes, pro sacramento Christi, pro divinis legibus, omnes moriamur (Act. Mart.)

Sequendos admonebat socios qui in cœlum processerant. Flagrabat in Thebæis martyrii gloriosus ardor. (Ibid.)

—

Suivons les exemples des martyrs, nos frères d'armes, et mourons tous pour le Christ et ses divins commandements.

Il exhortait ses compagnons à marcher sur les traces de ceux d'entre eux qui les avaient précédés au ciel, et la glorieuse ardeur du martyre embrasait le cœur des Thébains.

7. — *Martyre de saint Maurice et de sa légion.*

(Famille de Marbaix-Hautrive).

Sic interfecta est illa angelica legio quæ, duce Mauricio, Deum Sabaoth cum angelorum legionibus collaudat in cœlis (Act. Mart.)

Annue, omnipotens Deus, ut quorum suffragiis nitimur, eorum natalitiis gloriemur.

—

C'est ainsi que fut immolée cette légion angélique qui, sous la conduite de Maurice, chante dans les cieux les louanges de Dieu avec les légions d'anges.

Accordez-nous, ô Dieu tout-puissant, de participer un jour à la gloire de ceux sur les suffrages desquels nous nous appuyons ici-bas.

CHAPELLE SAINT-SAUVEUR ET SAINTE-MARIE-MADELEINE

1. — *Marie-Madeleine chez Simon le Pharisien.*

(Famille Cuvelier-Bernard).

In domo Simonis stans retro secus pedes ejus, Maria lacrymis rigavit pedes ejus, capillis tergebat, osculabatur pedes ejus et unguento ungebat (Luc., VII, 37).

Remittuntur ei peccata multa quoniam dilexit multum. Dixit Jesus ad mulierem : Fides tua te salvam fecit. Vade in pace (Luc., VII, 47, 50).

—

Dans la maison de Simon le Pharisien, se tenant derrière Jésus, à ses pieds, Marie-Madeleine les arrosait de ses larmes et elle les essuyait avec ses cheveux, les baisait et les embaumait avec un parfum.

Beaucoup de péchés lui sont remis parce qu'elle a beaucoup aimé. Jésus dit encore à cette femme : Votre foi vous a sauvée ; allez en paix !

2. — *Marie-Madeleine au tombeau de Lazare.*

(Famille de Bayser-Duprez).

Ad sepulcrum Lazari videns Mariam plorantem, lacrymatus est Jesus et fremens in semetipso, voce magna clamavit : Lazare, veni foras (Jo., XI, 33).

B. Mariæ Magdalenæ, quæsumus, Domine, suffragiis adjuvemur cujus precibus exoratus, quatriduanum fratrem Lazarum ab inferis resuscitasti (Brev. Rom.)

—

Voyant Marie-Madeleine, toute en larmes, auprès du sépulcre de Lazare, Jésus se prit à pleurer ; puis frémissant en Lui-même, il s'écria d'une voix forte : Lazare, sortez !

Accordez-nous, Seigneur, le secours et la protection de sainte Marie-Madeleine dont vous avez exaucé les prières en ressuscitant son frère qui était mort depuis quatre jours.

3. — *Marie a choisi la meilleure part.*

(Famille Félix Bernard).

Dixit Jesus : Martha, Martha, sollicita es et turbaris erga plurima. Maria optimam partem elegit quæ non auferetur ab ea. Porro unum est necessarium (Luc., X, 41).

Martha autem satagebat circa frequens ministerium quæ stetit et ait : Domine, non est tibi curæ quod soror mea reliquit me solam ministrare ? Dic ergo illi ut me adjuvet (Luc., X, 40).

—

Jésus lui dit : Marthe, Marthe, vous vous inquiétez et vous vous embarrassez dans le soin de beaucoup de choses. Cependant une seule chose est nécessaire. Marie a choisi la meilleure part et elle ne lui sera pas enlevée.

Marthe était fort occupée à préparer tout ce qui était nécessaire et se présentant devant Jésus, elle lui dit : Seigneur, ne remarquez-vous pas que ma sœur me laisse servir toute seule ? Dites-lui donc de m'aider.

4. — *Marie-Madeleine, à Béthanie, oint le Sauveur.*

(Famille Henri Bernard).

Jesus dixit : Sinite eam : bonum opus operata est in me. Prævenit ungere corpus in sepulturam. Semper pauperes habetis vobiscum : me autem non semper habetis (Marc, XIV, 6, 7).

Amen dico vobis, ubicumque prædicatum fuerit evangelium istud in universo mundo, et quod fecit hæc, narrabitur in memoriam ejus (Marc, XIV, 9).

—

Jésus leur dit : Ne tourmentez pas cette femme : ce qu'elle vient de me faire est une bonne œuvre ; elle a embaumé mon corps par avance pour prévenir ma sépulture. Vous aurez toujours des pauvres avec vous, mais vous ne m'aurez pas toujours.

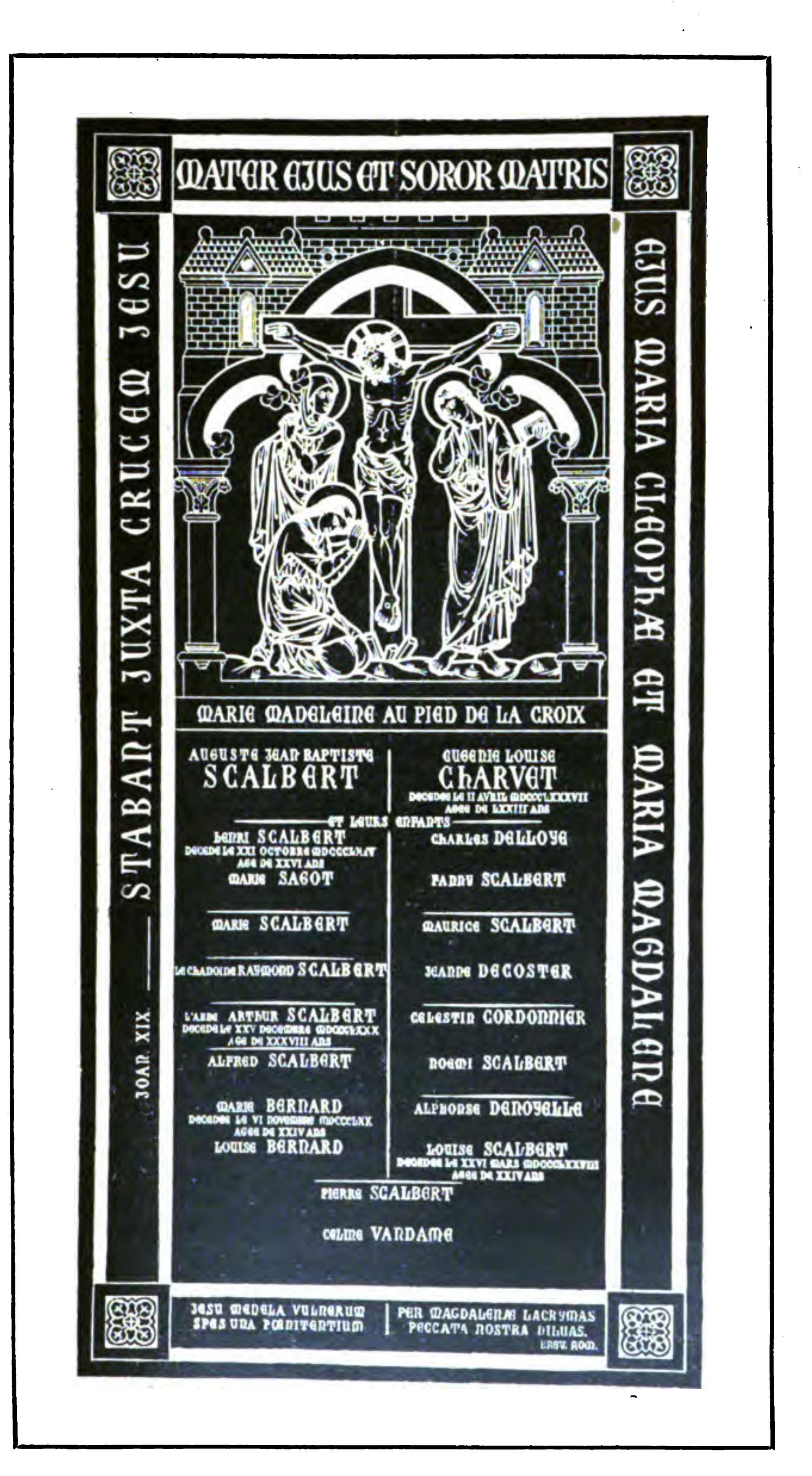
Aussi, je vous le dis en vérité, partout où sera prêché cet évangile, dans l'univers entier, on racontera à la louange de cette femme ce qu'elle vient de faire pour moi.

5. — *Marie-Madeleine au pied de la Croix.*

(Famille Auguste Scalbert-Charvet).

Stabat juxta crucem Jesu Mater ejus et soror matris ejus Maria Cleophæ et Maria Magdalene (Jo., XIX, 25).

Jesu, medela vulnerum,
Spes una pœnitentium,
Per Magdalenæ lacrymas
Peccata nostra diluas (Brev. Rom.)



PIERRE TOMBALE DE LA CRYPTE

Chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, n° 5

La Mère de Jésus et la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas, et Marie-Madeleine se tenaient auprès de sa Croix.

Jésus, baume divin pour les blessures de l'âme, espoir unique des pécheurs repentants, avec les larmes de Marie-Madeleine daignez nous purifier de nos fautes.

6. — *Jésus ressuscité apparaît à Marie-Madeleine.*

(Famille Benjamin Bernard).

Maria stabat ad monumentum foris plorans. Dixit ei Jesus : Maria ! Conversa illa dixit ei : Rabboni ! Dixit Jesus : Noli me tangere, nondum enim ascendi ad Patrem meum (Jo., XX, 11).

Vade ad fratres meos et dic eis : Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum. Venit Maria Magdalene annuntians discipulis quia vidi Dominum et hæc dixit mihi (Jo., XX, 17, 18).

—

Marie-Madeleine se tenait dehors près du sépulcre et pleurait. Jésus lui dit : Marie ! Aussitôt elle se retourna et dit : Maître ! Jésus reprit : Ne me touchez point, car je ne suis pas encore monté à mon Père.

Allez trouver mes frères : dites-leur ceci de ma part : Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu. Marie-Madeleine vint donc dire aux disciples qu'elle avait vu le Seigneur et qu'il lui avait dit ces choses.

7. — *Marie-Madeleine, à la sainte Baume, enlevée chaque jour par les anges.*

(Famille Louis Bernard).

Maria in monte triginta annos vixit et per id tempus quotidie in altum ab angelis elata est ad audiendas cœlestium laudes.

Magdalene assueta orationi et pedibus Domini, ut optima parte contemplandæ cœlestis beatitudinis quam elegerat, frueretur, in vastam altissimi montis speluncam se contulit.

—

Marie-Madeleine vécut trente ans sur la montagne, et chaque jour durant tout ce temps elle fut enlevée par les anges dans les airs pour entendre les concerts du ciel.

Marie-Madeleine, habituée à prier et à se tenir aux pieds du divin Maître pour jouir de la meilleure part qu'elle avait choisie en faisant du bonheur des cieux l'objet constant de sa contemplation, se retira dans la vaste grotte d'une montagne très élevée.

CHAPELLE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS

1. — *Première douleur : Prophétie du saint vieillard Siméon.*

(Famille Louis Meurisse).

Ecce positus est hic in signum cui contradicetur : et tuam ipsius animam pertransibit gladius (Luc., II, 34).

Cujus animam gementem
Contristatam et dolentem
Pertransivit gladius.

—

Cet enfant est placé par Dieu en ce monde pour être en butte à la contradiction des méchants ; pour vous, votre âme sera percée d'un glaive de douleur.

Un glaive de douleur transperça son âme gémissante, attristée et désolée.

2. — *Deuxième douleur : Fuite en Égypte.*

(Famille Delcourt-Meurisse).

Surge et accipe puerum et matrem ejus, et fuge in Ægyptum et esto ibi usque dum dicam tibi (Matth., II, 13).

Eia, Mater, fons amoris,
Me sentire vim doloris,
Fac ut tecum lugeam.

—

Levez-vous, prenez l'enfant et sa mère, fuyez en Égypte et demeurez-y jusqu'à ce que je vous dise d'en revenir.

O Mère, qui êtes une source d'amour, faites-moi ressentir la violence de votre douleur, faites-moi pleurer avec vous.

3. — *Troisième douleur : Marie à la recherche de Jésus.*

(Famille Vandame-Meurisse).

Dixit Mater ejus ad illum : Fili, quid fecisti nobis sic ? Ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te (Luc., II, 48).

Quis est homo qui non fleret
Matrem Christi si videret
In tanto supplicio.

Sa Mère lui dit : Mon Fils, pourquoi avez-vous agi ainsi à notre égard ? Voilà que votre père et moi, remplis d'affliction, nous étions à votre recherche.

Quel est l'homme qui ne pleurerait pas en voyant la Mère de Jésus dans un tel supplice ?

4. — *Quatrième douleur : Jésus rencontre sa sainte Mère.*

(Famille Verley-Liénart).

Cui comparabo te, Filia Jerusalem ? Cui exæquabo te... Magna est enim velut mare, contritio tua (Thren., II).

Quis non posset contristari
Christi Matrem contemplari
Dolentem cum Filio ?

—

A qui vous comparer, Fille de Jérusalem ? A qui vous égaler ?... Votre douleur est immense comme la mer !

Qui pourrait sans ressentir une profonde tristesse contempler cette tendre Mère souffrant avec son fils ?

5. — *Cinquième douleur : Marie au pied de la Croix.*

(Famille Clainpanain-Pollet).

Cum vidisset Jesus matrem et discipulum dicit : Mulier, ecce filius tuus ! Deinde dicit discipulo : Ecce mater tua (Jo., XIX, 26).

Vidit suum dulcem natum
Moriendo desolatum
Dum emisit spiritum.

—

Jésus voyant sa Mère et auprès d'elle le disciple qu'il aimait, dit à sa Mère : Femme, voilà votre Fils ! Puis il dit au disciple : Voilà votre Mère !

Elle vit son cher Fils aux prises avec la mort et dans une extrême désolation jusqu'à son dernier soupir.

6. — *Sixième douleur : Jésus est déposé de la Croix et remis à sa mère.*

(Famille Delcourt-Malfait).

O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus (Thren., I).



PIERRE TOMBALE DE LA CRYPTE

Chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, n° 3

Fac me tecum pie flere
Crucifixo condolere
Donec ego vixero.

—

O vous tous qui passez par ce chemin, considérez et voyez s'il est une douleur semblable à la mienne.

Faites que je pleure saintement avec vous et que je compatisse avec vous aux douleurs de Jésus crucifié, pendant tout le cours de ma vie.

7. — *Septième douleur : Jésus mis au sépulcre.*

(Famille Vennin-Deregniaux).

Joseph deponens eum involvit sindone et posuit eum in monumento et advolvit lapidem ad ostium monumenti (Marc., XV, 46).

Christe, cum sit hinc exire,
Da per Matrem me venire
Ad palmam victoriæ.

—

Joseph descendit Jésus de la Croix, l'enveloppa dans le linceul, le mit dans le tombeau et roula une pierre à l'entrée du tombeau

O Jésus, quand viendra l'heure de ma sortie de ce monde, donnez-moi par l'intercession de votre Mère, d'obtenir la palme de la victoire.



UN DES ANGES JOUANT DE L'OLIPHANT
(Habitacle de Notre-Dame de la Treille)

APPENDICE I

Portail méridional. — Variante.

L'HISTOIRE DES PERSÉCUTIONS

A l'heure où s'achève l'impression du présent travail, il nous arrive de différents côtés des reliques de saints martyrs, assez variées et assez nombreuses pour nous permettre de donner suite à un projet iconographique auquel nous avions tout d'abord songé pour les voussures du porche méridional.

Ce projet, c'était de raconter l'origine et les progrès de la foi dans nos contrées, à partir de l'époque où commence notre histoire religieuse [1], mais en même temps d'évoquer les souvenirs des premiers confesseurs de la foi qui furent les modèles des premiers missionnaires de notre pays. Nous avions ainsi à représenter tout d'abord nos apôtres et nos martyrs, nos évêques et nos saints patrons, dans les ébrasements du portail et les niches des contreforts, mais, de plus, à montrer jusqu'où s'étendent les racines de notre vie catholique, dont les branches s'épanouissent comme les rameaux d'une vigne sur la façade du transept, en réservant une place d'honneur, dans les voussures, à quelques martyrs de chacune des dix grandes persécutions de la primitive Église, à ces martyrs dont le sang fut dans le passé une semence de chrétiens et dont les reliques demeurent pour notre ville de Lille, dans le présent, une égide tutélaire en même temps qu'une leçon et un exemple.

En considérant de près le trésor sacré de la basilique, soigneusement relevé par Mgr Hautcœur [2], il fallut nous rendre à l'évidence. Le nombre des martyrs dont la protection nous est assurée en retour de notre culte pieux, n'était pas suffisant pour remplir les quatre cordons de nos voussures. Le projet de nous en tenir exclusivement aux martyrs des dix premières persécutions fut abandonné et c'est

---

1. Vers 303, sous Dioclétien.
2. *Histoire de Notre-Dame de la Treille*, p. 331-336.

ainsi, qu'élargissant notre cadre de manière à y faire entrer des saints de tout ordre et de toute époque, considérés comme les protecteurs de notre cité, nous avons proposé le programme qui se lit à la page 46 de cette étude

Aujourd'hui, il nous est donné de reprendre notre idée première, grâce au dévouement et à la générosité de plusieurs personnalités amies qui ont bien voulu enrichir le trésor de la basilique [1]. Que grâces leur en soient rendues !

Il n'est personne qui ne saisisse l'intérêt qui résultera de cette page de l'histoire de l'Église, personne qui ne comprenne son importance au point de vue de la foi qu'elle est appelée à nourrir dans les âmes !

« Parmi les motifs de crédibilité que l'Église invoque en faveur de la divinité de notre foi, écrit Mgr Péchenard [2], l'argument tiré des martyrs, de leur constance dans les tourments, de leur mort violente, de leur grand nombre, outre qu'il est accessible à tous les esprits, a toujours paru l'un des plus frappants et des plus démonstratifs. Comment ne pas croire volontiers, avec Pascal, une histoire dont les témoins se font égorger ? Jésus-Christ n'en a-t-il pas ratifié d'avance la légitimité, quand il a demandé à ses disciples d'être ses témoins par toute la terre ? Les apôtres ne l'ont-ils pas cru probant, ce témoignage, quand ils l'ont donné pour toute raison à ceux qui voulaient leur fermer la bouche ? Les païens n'en ont-ils pas accepté la force démonstrative en se convertissant en masse à la vue de la constance irréductible des confesseurs de la foi ? Les fidèles, les théologiens n'y ont-ils pas fait appel comme à une preuve, aussi saisissante que simple, de leur foi ? »

Cette conclusion de l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris conservera toujours sa force et sa légitimité. Voilà pourquoi, au-dessous du tableau du progrès de la foi et de la sanctification des âmes au sein de notre pays, qui se verra sur la façade méridionale de la basilique, il nous semble bon de placer, à l'instar d'une base inébranlable comme le roc et lumineuse comme le jour, l'histoire du martyre, « témoignage rendu par la souffrance, le sang et la mort à la vérité d'un fait et à la divinité d'une doctrine. »

---

1. Mgr l'évêque de Bruges, M. le chanoine de Barbarin (de Marseille), M. l'abbé Bérenger, curé de Saint-Victor (Marseille), M. le chanoine Comte (de Lyon), M. le chanoine Roland Gosselin (de Paris), le Révérend Père Roserot (du séminaire français de Rome), M l'abbé Delille, curé d'Annœullin (Nord), M. l'abbé Louis Legrand.

2. Paul Allard, *Dix leçons sur le martyre*, préface de Mgr Péchenard, p. xxviii.

Il nous reste à dire comment cette pensée iconographique nous semble devoir être interprétée.

1° *Interprétation traditionnelle.* — La cathédrale du moyen âge était une sorte d'encyclopédie mise à la portée du peuple chrétien. « Les simples, les ignorants, tous ceux qu'on appelait la sainte plèbe de Dieu, apprenaient par les yeux tout ce qu'ils savaient de leur foi [1]. ». C'est donc un enseignement populaire que nous avons à donner aux fidèles, un enseignement conforme aux légendes du bréviaire ou puisé dans les historiens qui ont vulgarisé, comme Lhomond, l'histoire de l'Église [2]. Ainsi le comprirent les artistes qui, sur les murs de Saint-Étienne-le-Rond [3] (de Rome), ont représenté dans de célèbres peintures à fresques les divers martyres des confesseurs de la foi ; ainsi devront le comprendre, croyons-nous, les sculpteurs qui seront chargés un jour de retracer, le ciseau à la main, l'histoire abrégée des dix premières persécutions de l'Église dans les voussures du porche méridional.

2° *Manière de rappeler les dix persécutions dans les quatre cordons.* — Les figurines paraissent devoir être au nombre de douze, de quatorze deux fois répétées et enfin de seize, soit de cinquante-six en tout [4]. Les deux premières persécutions pourraient être représentées dans le premier cordon, chacune par deux séries de six figurines, l'une à gauche et l'autre à droite. De même, la troisième et la qua-

---

1. Émile MALE, l'*Art religieux du XIIIe siècle en France*, préface.

2. Un exemple fera clairement saisir notre pensée. Paul ALLARD, dans son livre intitulé *Dix leçons sur le martyre*, écrit que la date de 155 pour le martyre de saint Polycarpe, établie par les calculs de M. Waddington, est presque universellement admise ; que Lightfoot, Harnack, la considèrent comme démontrée ; enfin, que celle de 166, récemment proposée par Schmidt, paraît écartée par de nouvelles recherches de Ramsay et du P. Power, qui appuient fortement la date de 155.

Que résulte-t-il de cette savante documentation ? Il résulte deux choses : 1° Que le fait du martyre de saint Polycarpe est incontestable et incontesté ; 2° que la date précise de son martyre est quelque peu controversée par les savants.

Dès lors, nous attachant surtout au fait de l'illustre confesseur de la foi brûlé vif, en haine du Christ, à l'âge de quatre-vingt-six ans, nous estimons secondaire, à notre point de vue spécial, la question de savoir s'il a été mis à mort en l'an 155, sous le règne d'Antonin le Pieux, qui succéda à Adrien, successeur lui-même de Trajan (troisième persécution), ou bien en l'an 166, sous Marc-Aurèle (quatrième persécution).

Si nous nous conformons à ce second sentiment dans notre projet iconographique, c'est uniquement parce qu'il est dit, dans une histoire populaire très répandue, que saint Polycarpe a été martyrisé durant la quatrième et non durant la troisième persécution. (Cf. LHOMOND, p. 39.)

3. Chanoine DE BLÉSER, *Guide du voyageur catholique à Rome*, p. 387, 388, 389.

4. Pour le cas où l'adoption d'une plus petite échelle pour les figurines exigerait un plus grand nombre de martyrs à rappeler dans les voussures, nous indiquerons plus loin quelques noms supplémentaires pour chaque persécution.

trième, la cinquième et la sixième pourraient être représentées dans le deuxième et le troisième cordons, chacune par un groupe de sept figurines; enfin les quatre dernières persécutions se trouveraient rappelées dans le quatrième cordon, chacune par quatre figurines.

Il nous semble qu'un ange, placé au commencement de chaque phalange sanglante, viendrait l'éclairer comme d'un reflet du ciel; il porterait en main, soit la couronne des élus, soit la palme de la victoire. En outre, chacune des persécutions serait indiquée, non certes par le tyran qui en fut l'auteur exécré, mais par le pape qui gouvernait l'Église à l'époque où elle se fit sentir dans toute sa force : un cartel ou un phylactère, placé entre ses mains, pourrait recevoir la désignation précise de la persécution dont il fut d'ailleurs, lui-même, l'une des victimes principales. On aurait donc ainsi dix anges triomphateurs, dix papes et trente-six martyrs, trente-six confesseurs de la foi.

3° *Désignation des martyrs à représenter dans les voussures.* — Ce seront, nous l'avons dit, ceux dont le trésor de la basilique possède des fragments d'ossements ; et comme notre trésor sacré pourra devenir plus important avec le cours des années, peut-être se trouvera-t-il pourvu plus tard de nouvelles reliques de saints plus populaires, plus chers à la piété lilloise. Rien que pour ce motif, nous ne saurions avoir la prétention de proposer aujourd'hui un programme définitif ; nous nous bornerons à indiquer pour chaque persécution les noms qui actuellement sollicitent notre choix, eu égard au souvenir local qu'ils nous rappellent ou à la caractéristique spéciale qui contribue à les faire reconnaître dans la statuaire religieuse.

Premier cordon des Voussures.

Première persécution (Néron, 54-68). — Six figurines : L'ange de la Victoire; saint Pierre, le premier pape (*prima persecutio* sur un cartel) ; saint Paul, décapité ; saint André, crucifié ; saint Vital, lapidé ; saint Gervais, tué à coups de verges [1].

Deuxième persécution (Domitien, 81-96). — Six figurines : L'ange portant la couronne des élus ; le pape saint Clément (*secunda persecutio* sur un phylactère) ; saint Jean plongé dans l'huile bouil-

1. Saint Barthélemy ; saint Jacques ; saint Philippe ; sainte Thècle ; saint Protais ; saint Processe et saint Martinien, les gardiens de saint Pierre dans la prison mamertine ; saint Marc ; saint Mathias ; saint Barnabé.

lante ; le pape saint Clet (ou Anaclet), décapité ; saints Nérée et Achillée, qui ont la tête tranchée [1].

SECOND CORDON.

Troisième persécution (Trajan, 98-117). — Sept figurines : L'ange des bons combats ; le pape Évariste (*tertia persecutio*) ; saint Ignace d'Antioche dévoré par les lions ; saint Siméon de Jérusalem crucifié ; saint Eustache brûlé dans les flancs d'un taureau de bronze ; le pape saint Alexandre décapité ; sainte Symphorose, veuve chrétienne, précipitée dans l'Anio [2].

Quatrième persécution (Marc-Aurèle, 161-180). — Sept figurines : L'ange de la Récompense ; le pape saint Anicet (*quarta persecutio*) ; saint Polycarpe, évêque de Smyrne, brûlé vif ; saint Justin le Philosophe, décapité ; saint Pothin, disciple de saint Jean, roué de coups à Lyon (LHOMOND, 45) ; sainte Blandine enfermée dans un filet et saisie par un taureau (LHOMOND, 49) ; sainte Marguerite attachée au chevalet [3].

TROISIÈME CORDON.

Cinquième persécution (Septime-Sévère, 193-211). — Sept figurines : L'ange des confesseurs de la foi ; le pape saint Zéphyrin (*quinta persecutio*) ; saint Calixte jeté au fond d'un puits ; sainte Cécile tourmentée par le feu et le glaive ; le pape saint Urbain décapité ; saint Marcellin, prêtre, et saint Pierre, acolyte (dont les noms se lisent au canon de la messe) qui ont la tête tranchée [4].

Sixième persécution (Maximin le Thrace, 235-237). — Sept figurines : L'ange des cieux entr'ouverts ; le pape saint Antère (*sexta persecutio*) ; saint Pontien succombant d'inanition en Sardaigne, où il avait été envoyé en exil ; sainte Barbe déchirée avec des ongles de fer (DARRAS, VIII, 127) ; sainte Ursule et deux de ses compagnes, martyrisées à Cologne [5].

---

1. Sainte Flavia Domitilla ; Flavius Clemens ; le prêtre Nicomède.

2. Saint Hygin ; saint Télesphore (DARRAS, VII, 104) ; saint Sixte Ier ; sainte Sabine ; sainte Balbine (DARRAS, VII, 16-25.)

3. Saint Épipode et saint Alexandre (LHOMOND, revu par Mgr PILLET, professeur à l'Université catholique de Lille, 50) ; saint Symphorien d'Autun (LHOMOND, 51) ; saint Pie Ier, pape ; saint Éleuthère, pape ; saint Bénigne, de Dijon ; saint Attale, de Lyon.

4. Saint Irénée, évêque de Lyon (LHOMOND, 59) ; sainte Perpétue et sainte Félicité (LHOMOND, 61) ; sainte Martine ; saint Valérien et saint Tiburce ; saint Victor, pape.

5. « Le règne de Maximin ne fut qu'une longue suite de cruautés, écrit LHOMOND, mais le détail ne nous en est pas parvenu en entier » (71). Nous avons une dent de sainte Ursule et deux reliques *ex ossibus* de deux de ses compagnes.

QUATRIÈME CORDON.

Septième persécution (Dèce, 249-251). — Quatre figurines : L'ange des élus ; le pape saint Fabien (*septima persecutio*) ; sainte Agathe, à qui on arracha les mamelles ; sainte Apolline, dont on brisa les dents [1].

Huitième persécution (Valérien, 253-260). — Quatre figurines : L'ange du Triomphe ; le pape saint Denys (*octava persecutio*) ; saint Laurent, diacre, brûlé sur un gril ; saint Hippolyte traîné par des chevaux furieux [2].

Neuvième persécution (Aurélien, 270-295). — Quatre figurines : L'ange de la Vie ; le pape saint Eutychien (*nona persecutio*) ; saint Denis, premier évêque de Paris, décapité ; saint Agapit, suspendu par les pieds au-dessus d'un brasier [3].

Dixième persécution (Dioclétien, 284-305). — Quatre figurines : L'ange de l'éternité bienheureuse ; le pape saint Marcellin ; saint Sébastien percé de flèches ; sainte Catherine d'Alexandrie torturée par une roue hérissée de glaives [4].

MODIFICATION PROPOSÉE

L'impossibilité de remanier actuellement mon texte me contraint de noter ici une modification qui m'est suggérée par une haute personnalité aussi compétente que dévouée.

Les niches des deux façades latérales (page 54) ne semblent pas désignées, me dit-on, pour recevoir les statues des fondateurs d'Ordres.

On pourrait, je crois, les remplacer soit par les serviteurs de Marie, désignés page 131, soit par les saints les plus illustres des différentes Églises de France énumérés page 148.

Les docteurs de l'Église et les fondateurs d'Ordres qui se sont le plus sanctifiés dans la pratique du saint ministère orneraient ainsi les confessionnaux où le prêtre-confesseur, dans l'exercice de ses délicates fonctions est, lui aussi, *juge* et *docteur*, *père des âmes* et *médecin spirituel*.

9 octobre 1906. H. V.

---

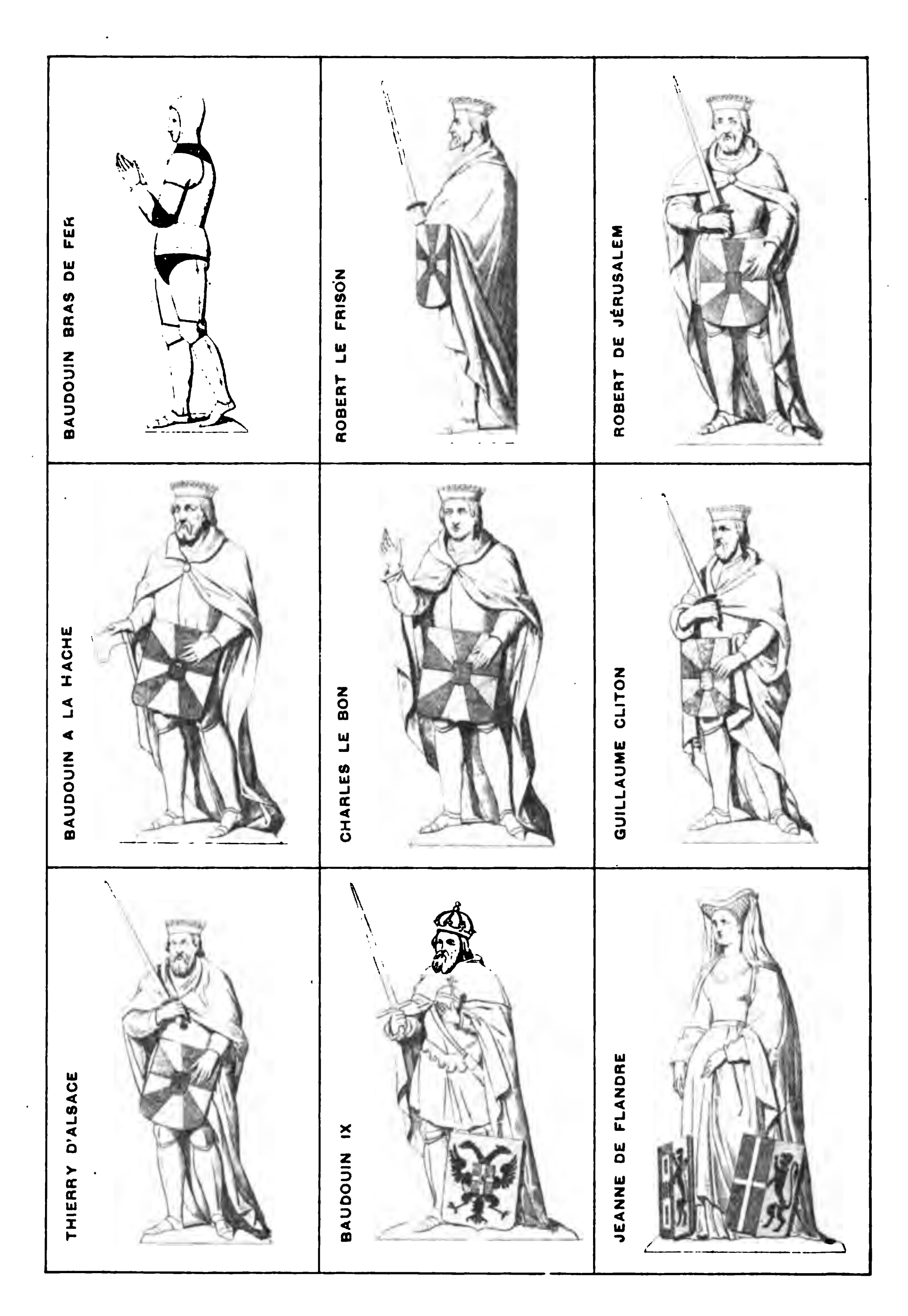
1. Saint Alexandre, évêque de Jérusalem (LHOMOND, 71) ; saint Corneille, pape ; saints Abdon et Sennen ; saint Étienne, pape ; saint Sixte, pape ; saint Venance.

2. Saint Cyprien (LHOMOND, 79) ; saint Cyrille de Cappadoce (LHOMOND, 82) ; saint Lucius, pape ; saint Marius (ou Maris) et son épouse sainte Marthe ; saint Théodule ; saint Valentin.

3. Le prêtre Rusticus et le diacre Eleuthérius, compagnons de saint Denis (LHOMOND, 86) ; sainte Colombe ; saint Chrysantre et sainte Darie ; saint Savinien ; saint Félix, pape.

4. Saint Quentin (LHOMOND, 87) ; saint Maurice, chef de la légion thébaine (LHOMOND, 89) ; saint Victor de Marseille (90) ; saint Vincent ; saint Blaise ; saint Georges ; sainte Agnès et sainte Emérentienne ; saint Vite ; saint Côme et saint Damien ; saint Janvier et ses compagnons ; saint Firmin d'Amiens.





GALERIE DES PRINCES

De Baudouin Bras de Fer à Jeanne de Flandre.

APPENDICE II

LA GALERIE DES PRINCES
DE LA BASILIQUE NOTRE-DAME DE LA TREILLE

(FAÇADE OCCIDENTALE)

La galerie du quatrième étage de la façade occidentale comprendra cinquante statues (voir pages 19 et 20) représentant autant de princes, marquis, comtes, rois ou empereurs qui ont gouverné la Flandre depuis les origines jusqu'à Louis XVI, dernier châtelain de Lille.

Dans cet appendice, nous indiquons les « titulaires » choisis pour nos cinquante statues et nous faisons suivre leurs noms d'une très courte notice biographique. Nous y joignons (outre la traditionnelle représentation de Baudouin de Lille et d'Adèle de France, son épouse, fondateurs de la collégiale Saint-Pierre), les silhouettes ou esquisses de vingt-huit personnages qui doivent figurer dans notre galerie. Elles ont été exécutées d'après les dessins de Labargé, lithographiés par Simonau, pour l'ouvrage de M. J.-O. Delepierre : *Précis des annales de Bruges depuis les temps les plus reculés jusqu'au commencement du XVIIe siècle, augmenté d'une notice sur l'hôtel de ville.* (Bruges, Van de Castcele, 1835. In-8.) [1]

LES ORIGINES

1. **Lydéric**, fils de Salvart, prince de Dijon, et d'Hermengarde. Il représente à lui seul toute la période légendaire de notre histoire. Nous n'avons pas cru pouvoir faire entièrement abstraction de cette période, mais nous n'avons pas donné place aux cinq ou six « Forestiers de Flandre » dont l'existence, du moins comme gouverneurs de la Flandre, est trop contestée

MAISON DE FLANDRE

2. **Baudouin Ier Bras de Fer,** nommé par Charles le Chauve comte du royaume et chargé de défendre la région comprise entre l'Escaut,

1. Toute la façade de l'hôtel de ville de Bruges était ornée de niches, dans lesquelles étaient placées les statues des comtes et comtesses de Flandre, ainsi que quelques saints. Beaucoup de ces statues étaient d'autant plus précieuses pour l'histoire de l'art, qu'elles étaient du temps même de la reconstruction de l'édifice ; les autres avaient été exécutées successivement. Ces niches, ainsi que les statues et les culs-de-lampe, étaient en pierre blanche ; les statues, presque toutes peintes et dorées, formaient le plus bel effet, et l'ensemble donnait l'idée d'un palais fantastique. Le peintre Ledoux les dessina toutes avant leur destruction ; c'est sur ses dessins que sont faites les figures que nous donnons dans cet ouvrage, d'après les copies qu'en a prises M. Félix de Vigne. (DELEPIERRE, *op. cit.*, p. 96 et 97.)

la Somme et l'Océan. Il prit le titre de marquis des Flamands, que ses successeurs échangèrent, plus tard, pour celui de comtes de Flandre. Il mourut, croit-on, en 878.

3. **Judith**, sa femme, fille de Charles le Chauve, roi de France, et veuve d'Éthelwolf, roi de Wessex.

4. **Baudouin II le Chauve**, fils aîné de Baudouin Bras de Fer, épousa Elstrude, fille d'Alfred le Grand, roi des Anglais. Il mourut en 919.

5. **Arnoul Ier le Vieux** ou le Grand, fils du précédent, et époux d'Alix ou Adèle, fille d'Herbert, comte de Vermandois. Il mourut le 27 mars 964.

6. **Baudouin III le Jeune**, fils d'Arnoul Ier, épousa Mathilde de Saxe, sœur de Wichman, châtelain de Gand ; il fut associé par son père au gouvernement de la Flandre, mais il mourut avant lui, le 1er janvier 961.

7. **Arnoul II le Jeune**, fils de Baudouin III. Pendant sa minorité, Arnoul le Vieux reprit momentanément la couronne qu'il avait déjà si longtemps portée. Arnould II épousa Suzanne, fille de Béranger, roi d'Italie. Il mourut en 989, laissant la Flandre à son fils Baudouin IV.

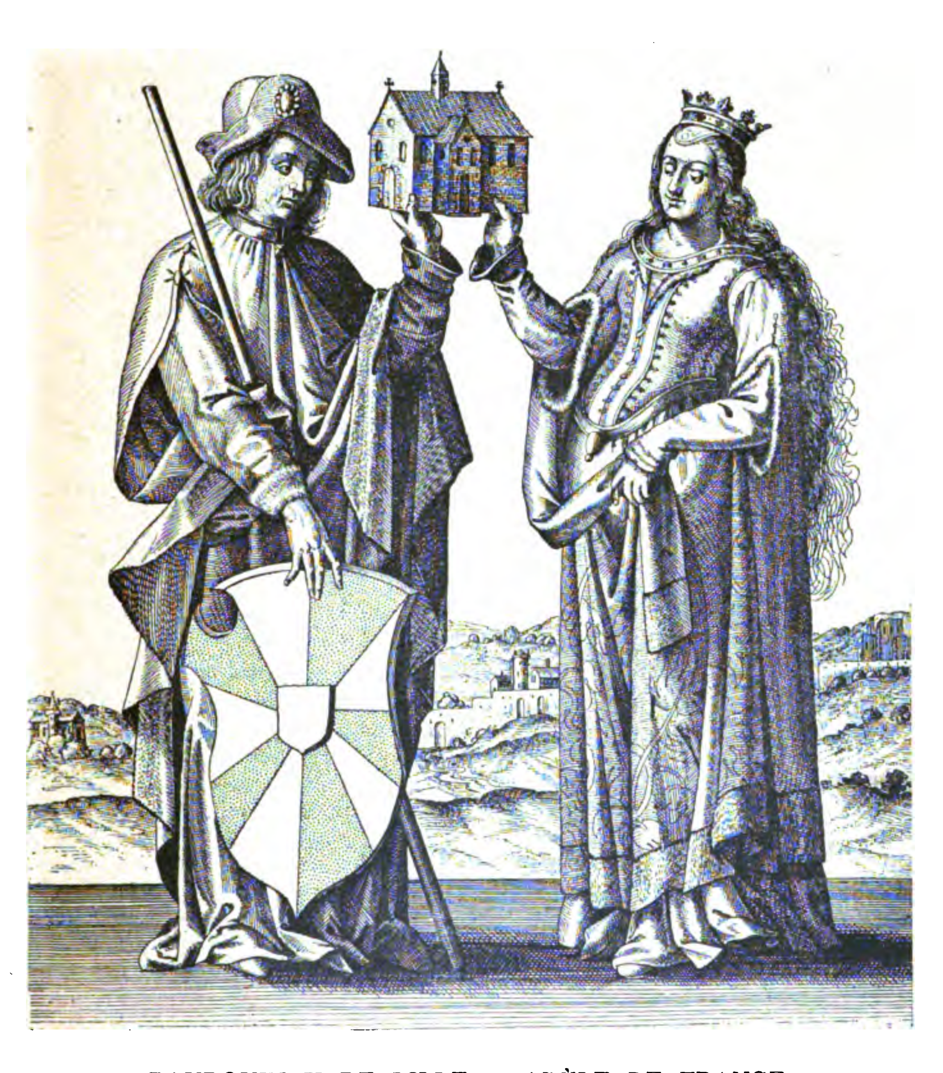
8. **Baudouin IV Belle Barbe** épousa d'abord Ogive, fille de Frédéric, comte de Luxembourg, et en secondes noces Éléonore, fille de Richard II, duc de Normandie. Il mourut en 1036.

9. **Baudouin V de Lille** ou le Débonnaire, fils de Baudouin IV et d'Ogive, est le fondateur de la collégiale de Saint-Pierre de Lille. Il mourut en cette ville, le 1er septembre 1067, dans son palais de la Salle, et fut inhumé au chœur de Saint-Pierre.

10. **Adèle de France**, son épouse, fille de Robert, roi de France, s'associa personnellement aux largesses de Baudouin en faveur de la collégiale. Devenue veuve, elle se retira à l'abbaye de Messines, où elle mourut le 8 janvier 1080.

11. **Baudouin VI de Mons** ou le Paisible, fils aîné de Baudouin V, ne gouverna que trois ans. Il épousa Richilde, fille de Rainier V, comte de Hainaut, et veuve d'Herman de Saxe. A sa mort, il donna le marquisat de Flandre à son jeune fils Arnoul, dont il confia la tutelle avec la régence à Robert le Frison, son frère.

12. **Arnoul III le Simple** ou le Malheureux, ne régna que nominativement, sa mère Richilde ayant accaparé le pouvoir. Il fut tué en 1071, à la bataille de Cassel engagée contre Robert le Frison reven-



BAUDOUIN V DE LILLE ET ADÈLE DE FRANCE

FONDATEURS DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE

diquant par les armes l'exécution des dernières volontés de son frère Baudouin VI.

13. **Robert Ier le Frison** mourut à 80 ans, le 12 octobre 1093, laissant de sa deuxième épouse, Gertrude de Saxe, veuve du comte des Frisons, Florent Ier, un fils du nom de Robert, qu'il avait associé depuis plusieurs années à son gouvernement.

14. **Robert II de Jérusalem** épousa Clémence de Bourgogne, fille du comte Guillaume le Grand et sœur du pape Calixte II. Il mourut en 1111 au siège de Meaux ; sa femme lui survécut jusqu'en 1129, étant remariée à Godefroi VII, duc de Lothier.

15. **Baudouin VII à la Hache** ou Hapkin, fils de Robert II, lui succéda et abandonna le titre de marquis pour prendre celui de comte de Flandre, que porteront désormais ses successeurs. Il mourut sans enfant, le 17 juin 1119, ayant fait reconnaître pour comte de Flandre Charles de Danemark, fils de saint Canut, roi de Danemark, et d'Adèle ou Alise, fille de Robert le Frison.

16. **Charles de Danemark**, ou saint Charles le Bon, assassiné le 2 mars 1127. Il avait épousé Marguerite, fille de Renaut, comte de Clermont ; mais il n'en eut pas de postérité.

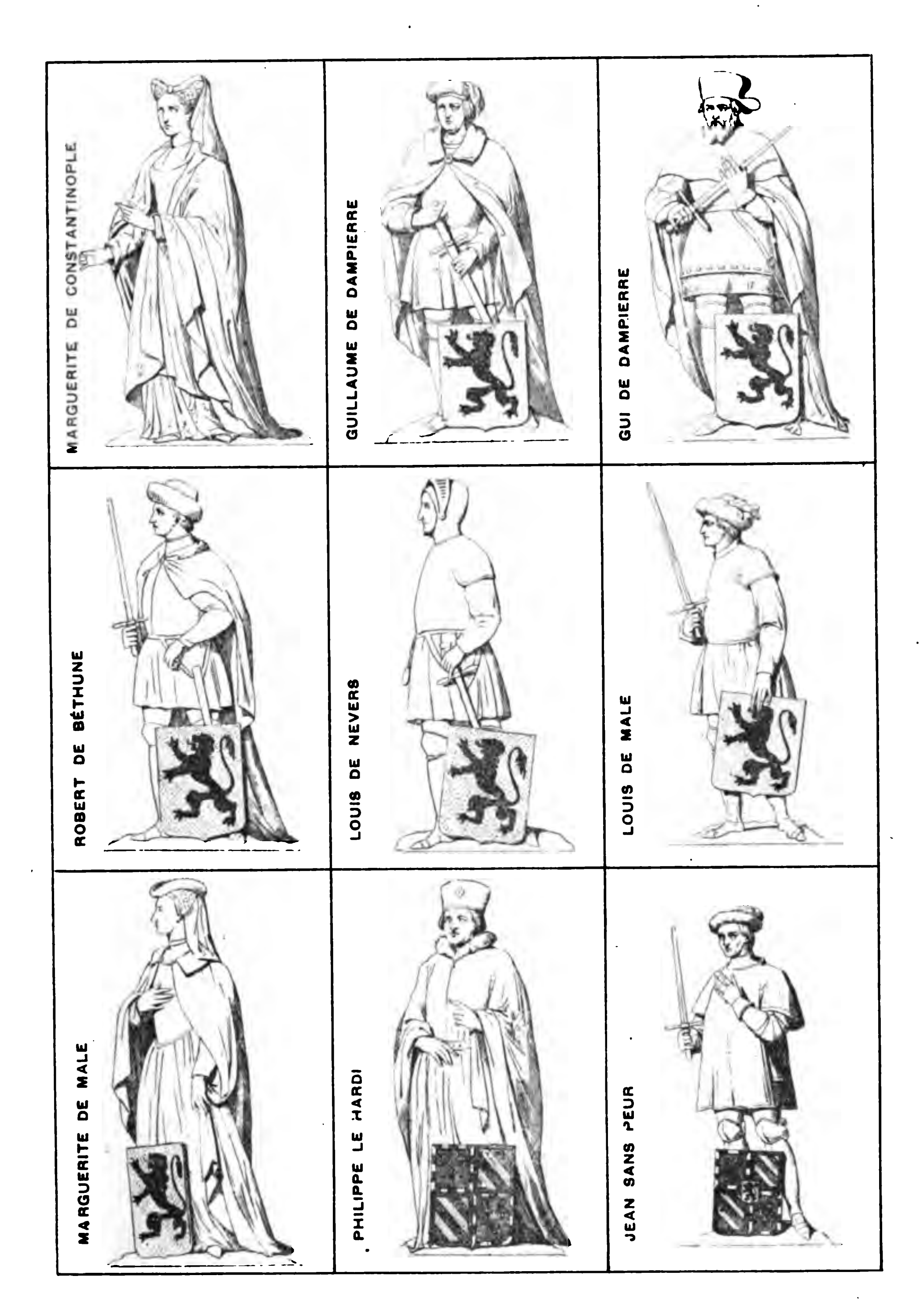
17. **Guillaume Cliton**, dit aussi le Normand, fut choisi pour comte par les principaux seigneurs et habitants de Flandre. Il était fils de Robert III Courteheuse, duc de Normandie, et avait épousé Jeanne de Savoie, sœur utérine de la reine de France Adélaïde. Il ne gouverna que peu de temps, ayant trouvé la mort, le 27 juillet 1128, dans un combat contre Thierry d'Alsace ; celui-ci revendiquait le comté de Flandre comme descendant, lui aussi, d'une fille de Robert le Frison, nommée Gertrude, et épouse de Thierry II duc de Lorraine.

MAISONS D'ALSACE ET DE HAINAUT.

18. **Thierry d'Alsace**, après quatre expéditions à Jérusalem, mourut à Gravelines le 17 janvier 1168, ayant associé, dès 1157, au comté de Flandre, son fils aîné Philippe qui lui succéda.

19. **Sibylle d'Anjou**, deuxième femme de Thierry d'Alsace, était fille du comte Foulque d'Anjou, qui fut roi de Jérusalem. Elle mourut en odeur de sainteté en Palestine, l'an 1163.

20. **Philippe d'Alsace** épousa d'abord Isabelle, fille de Raoul, comte de Vermandois, morte en 1182, et en secondes noces Mathilde, fille du roi Alphonse de Portugal, morte en 1218. Il mourut de la peste au siège de Saint-Jean-d'Acre, en 1191, ne laissant point d'enfants.



GALERIE DES PRINCES

De Marguerite de Constantinople à Jean sans Peur.



21. **Baudouin VIII de Hainaut**, dit le Courageux, était l'époux de Marguerite d'Alsace, sœur de Philippe. Il descendait en ligne directe de Baudouin Bras de Fer, étant arrière-petit-fils de Baudouin VI de Mons. Il mourut le 18 décembre 1195, laissant les comtés de Flandre et de Hainaut à son fils aîné, qui suit.

22. **Baudouin IX**, empereur de Constantinople sous le nom de Baudouin Ier, né en juillet 1171, mourut en 1206.

23. **Marie de Champagne**, sa femme, fille de Henri le Libéral, comte de Champagne, mourut le 29 août 1204, durant la traversée, en allant rejoindre Baudouin à Jérusalem.

24. **Philippe de Namur**, frère de Baudouin IX, fut régent du comté de Flandre, durant la minorité de ses deux nièces, Jeanne et Marguerite.

25. **Jeanne de Flandre**, dite aussi de Lille, mourut à l'abbaye de Marquette, le 5 décembre 1244, après un long et fécond gouvernement et ayant été mariée deux fois.

26. **Fernand de Portugal**, fils du roi Sanche Ier, et neveu de Mathilde, femme de Philippe d'Alsace, épousa la comtesse Jeanne en 1211 et gouverna avec elle le comté de Flandre jusqu'au 27 juillet 1233, date de sa mort.

27. **Thomas de Savoie**, second époux de Jeanne, était fils de Thomas, comte de Savoie et oncle de Marguerite, épouse de saint Louis. A la mort de Jeanne, il se retira dans son pays, où il épousa Béatrice de Fiesque.

28. **Marguerite de Constantinople**, sœur de Jeanne, lui succéda au comté de Flandre en 1244. Elle était alors veuve de Bouchard d'Avesnes, dont le mariage avait été déclaré nul, et de Guillaume de Dampierre, mort en 1232. Elle mourut elle-même le 10 février 1280.

Maison de Dampierre

29. **Guillaume de Dampierre**, fils de Marguerite de Constantinople et de Guillaume, fut déclaré héritier du comté de Flandre et associé à son gouvernement en juillet 1246. Il fut tué, au retour de la croisade, dans un tournoi, à Trazegnies, le 6 juin 1251.

30. **Gui de Dampierre**, frère du précédent, lui succéda au comté de Flandre, qu'il gouverna d'abord avec sa mère jusqu'en 1280 et qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1305. Il avait épousé d'abord Mahaut de Béthune, fils de Robert, seigneur de Béthune, morte le

8 novembre 1264, puis Isabelle, fille de Henri II, comte de Luxembourg, morte le 27 septembre 1298.

31. **Robert III de Béthune**, né en 1239, fils de Gui de Dampierre et de Mahaut de Béthune, mourut à 82 ans, le 17 septembre 1322, ayant été marié d'abord à Blanche de Sicile, fille de Charles d'Anjou, frère de saint Louis et roi des deux Siciles, puis à Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers, veuve de Jean Tristan, fils de saint Louis. Du second lit, il eut un fils Louis de Nevers, qui épousa Jeanne, fille de Hugues, comte de Rethel. Mais ce fils mourut avant lui, le 22 juillet 1322, et le comté de Flandre passa directement de Robert de Béthune à son petit-fils, qui suit.

32. **Louis de Nevers**, dit de Créci, fils de Louis et de Jeanne de Rethel, épousa, le 22 juillet 1320, Marguerite de France, fille de Philippe le Long, roi de France. Il mourut à la bataille de Créci en Ponthieu le 26 août 1346 ; sa femme lui survécut jusqu'au 9 mai 1382.

33. **Louis de Male**, né le 25 novembre 1330, succéda à son père, Louis de Nevers. Il épousa, en 1347, Marguerite, fille de Jean III, duc de Brabant, morte en 1368, et inhumée comme son époux, mort le 30 janvier 1383, en la chapelle de Notre-Dame de la Treille à Saint-Pierre de Lille.

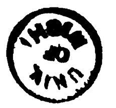
34. **Marguerite de Male**, née en avril 1350, fille de Louis, avait épousé d'abord Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, mort en 1361. Elle convola en secondes noces, en juillet 1369, avec Philippe le Hardi, né le 15 janvier 1342, quatrième fils du roi de France Jean le Bon, et de Bonne de Luxembourg. Le comté de Flandre, dont elle était l'unique héritière, passa, grâce à cette alliance, dans la maison de Bourgogne.

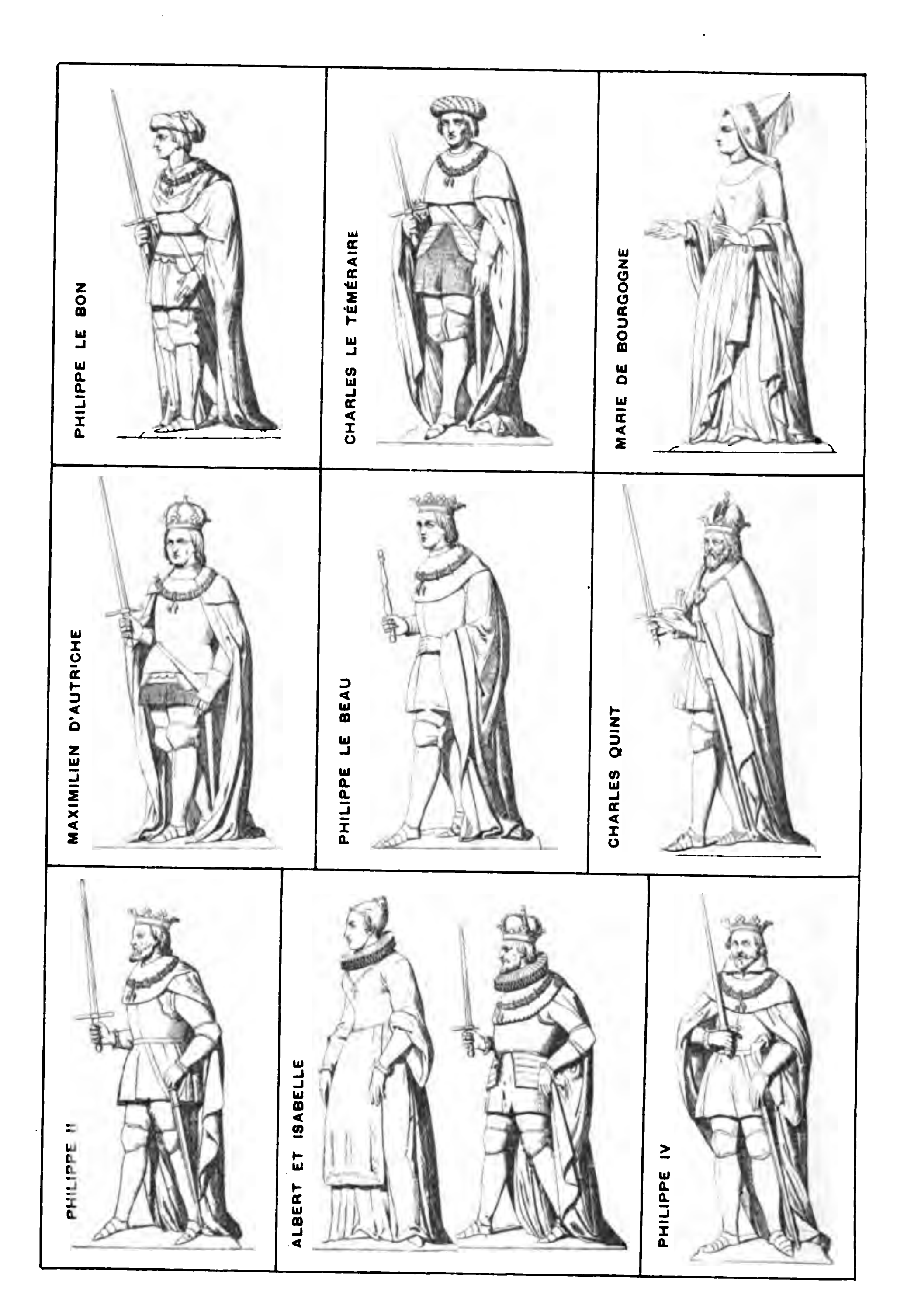
Maison de Bourgogne

35 **Philippe le Hardi**, duc de Bourgogne et comte de Flandre, mourut à Hall le 27 avril 1404 ; sa femme lui survécut moins d'un an, étant morte le 16 mars 1405.

36. **Jean sans Peur**, duc de Bourgogne, né le 28 mai 1371, fils aîné de Philippe le Hardi, fut reconnu comte de Flandre le 21 avril 1405. Il fut assassiné à Montereau le 10 septembre 1419. Il avait épousé, le 9 avril 1385, Marguerite de Bavière, fille d'Albert, comte de Hollande et de Hainaut, qui lui survécut jusqu'au 23 janvier 1423.

37 **Philippe le Bon**, comte de Charolais, né le 30 juin 1396, succéda à son père Jean sans Peur. Il épousa d'abord, en juin 1409,


UNIV
OF
MICH



GALERIE DES PRINCES

De Philippe le Bon à Philippe IV.

Michelle de France, fille du roi Charles VI, morte le 8 juillet 1422 ; en secondes noces, le 30 novembre 1424, Bonne d'Artois, fille de Philippe, comte d'Eu, et veuve de Philippe, comte de Nevers, morte le 17 septembre 1425 ; et en troisièmes noces, le 10 janvier 1429, Isabelle de Portugal, fille du roi Jean Ier, morte le 17 décembre 1472. Il mourut lui-même le 15 juin 1467.

38. **Charles le Téméraire**, né le 10 novembre 1433, fils de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, épousa d'abord Catherine de France, fille du roi Charles VII, morte en 1446; en secondes noces, le 30 octobre 1454, Isabelle de Bourbon, fille de Charles Ier, morte le 13 septembre 1465 ; et en troisièmes noces, le 3 juillet 1468, Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre, morte en 1503. Le Téméraire périt sous les murs de Nancy, le 4 janvier 1477, ne laissant qu'une fille, Marie, née de son second mariage.

39. **Marie de Bourgogne**, née le 13 février 1457, et morte des suites d'une chute de cheval, le 27 mars 1482, avait épousé, le 20 août 1477, Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Par cette alliance, la Flandre passa dans la maison d'Autriche.

Maisons d'Autriche et d'Espagne.

40. **Maximilien d'Autriche**, archiduc, né en 1459, administra la Flandre en qualité de tuteur de son fils Philippe le Beau, déclaré souverain à la mort de Marie de Bourgogne. Il fut ensuite élevé à l'empire de 1493 à 1519.

41. **Philippe le Beau**, né à Bruges le 22 juillet 1478, épousa, le 21 octobre 1496, l'infante Jeanne la Folle, fille de Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille. Il monta lui-même sur le trône de Castille en 1504 et mourut le 25 septembre 1506. Sa veuve lui survécut jusqu'au 12 avril 1555.

42. **Charles Quint**, né à Gand le 25 février 1500, fils des précédents, empereur d'Allemagne et roi d'Espagne, mourut le 21 septembre 1558. Il avait épousé, le 10 janvier 1526, Élisabeth de Portugal, fille du roi Emmanuel, morte le 1er mai 1539.

43. **Philippe II**, fils des précédents, né le 21 mai 1527, épousa d'abord, le 13 novembre 1543, Marie de Portugal, sa cousine, fille de don Juan III, morte le 16 juillet 1545 ; en secondes noces, le 25 juillet 1554, Marie d'Angleterre, fille de Henri VIII, morte le 17 novembre 1558; en troisièmes noces, le 22 juin 1559, Élisabeth, fille de Henri II, roi de France, morte en 1568 ; et en quatrièmes noces, le

12 novembre 1570, Anne-Marie, fille de l'empereur Maximilien II, morte le 26 octobre 1580. Il mourut lui-même le 13 septembre 1598.

44. **Isabelle-Claire-Eugénie,** née en 1566, fille de Philippe III et d'Élisabeth de France, fut investie en 1598, par son père, de la souveraineté des Pays-Bas; elle épousa, l'année suivante, l'archiduc Albert d'Autriche, et mourut en 1633.

45. **Albert d'Autriche,** archiduc, né en 1559, sixième fils de Maximilien II, fut nommé cardinal en 1577, archevêque de Tolède en 1584, vice-roi de Portugal de 1584 à 1596, enfin lieutenant du roi dans les Pays-Bas. Il mourut en 1621.

46. **Philippe IV,** fils de Philippe III et de Marguerite d'Autriche, et petit-fils de Philippe II et d'Anne-Marie d'Autriche, fit rentrer la Flandre sous le domaine direct des rois d'Espagne. Il épousa d'abord, le 25 novembre 1615, Isabelle, fille d'Henri IV, roi de France, morte le 6 octobre 1644, et en secondes noces, le 8 novembre 1649, Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III, morte le 16 mai 1696. Il mourut le 17 septembre 1665.

47. **Charles II,** fils de Philippe IV et de Marie-Anne d'Autriche, né le 6 novembre 1661, monta sur le trône à l'âge de quatre ans, sous la tutelle de sa mère. Quelques années plus tard, en 1668, la Flandre était cédée à Louis XIV, par le traité d'Aix-la-Chapelle. Quant à la châtellenie de Lille, elle appartenait aux rois de France depuis Henri IV, qui la tenait de son père, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, fils de Charles de Bourbon, et petit-fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, époux en secondes noces, par contrat du 8 septembre 1487, de Marie de Luxembourg, héritière de la châtellenie. Vers 1620, Louis XIII servait encore, comme châtelain de Lille, le rapport de son fief aux archiducs Albert et Isabelle et bien que, par la conquête de 1667, la Flandre fût définitivement acquise à la France, la châtellenie héréditaire de Lille n'en conserva pas moins sa constitution féodale, de sorte que Louis XIV et ses successeurs furent châtelains de Lille.

Maison de France

48. **Louis XIV,** fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né le 5 septembre 1638, mort le 1er septembre 1715, veuf de Marie-Thérèse, infante d'Espagne, fille du roi Philippe IV.

49. **Louis XV,** né le 15 février 1710, mort le 10 mai 1774.

50. **Louis XVI,** né le 23 août 1754, décapité le 21 janvier 1793.

INDEX DES AUTEURS

CITÉS DANS CETTE ÉTUDE ICONOGRAPHIQUE



TABLE DES GRAVURES

HORS TEXTE

TABLE SOMMAIRE

DEUXIÈME PARTIE

L'INTÉRIEUR DE LA BASILIQUE

TROISIÈME PARTIE

LA CRYPTE

ARMORIAL DES PAPES

ÉTUDE ICONOGRAPHIQUE

POUR

LES VITRAUX DU BAS COTÉ NORD

de la Basilique Notre-Dame de la Treille

A LILLE

PAR

Th. LEURIDAN,

CHANOINE HONORAIRE DE CAMBRAI,
ARCHIVISTE DU DIOCÈSE,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES.

Le projet d'iconographie publié par M. le chanoine H. Vandame, pour la basilique de Notre-Dame de la Treille à Lille [1], prévoit, pour les nœuds qui relieront les médaillons historiés des quatorze verrières du bas côté nord, la série des armoiries des papes sous la juridiction immédiate desquels se trouvait l'antique collégiale de Saint-Pierre. Ce chapitre ayant été fondé en 1055 et ayant subsisté jusqu'en 1792, la série chronologique des papes commencera, pour nous, avec Victor II, et se terminera à Pie VI ; elle comprendra donc cent noms de souverains pontifes et autant d'armoiries.

Voulant ne laisser inexploré aucun point de son vaste projet, M. le chanoine Vandame nous avait prié d'étudier avec soin cette série d'armoiries. Nous avions pensé tout d'abord trouver

1. Chan. H. Vandame, *Iconographie de la basilique de Notre-Dame de la Treille à Lille; projet d'ensemble (extérieur et intérieur).* Lille, 1906. In-8, 212 pages, 40 gravures (Extrait du *Bulletin de la Société d'études de la Province de Cambrai*, tome IX, pages 1 à 212).

les documents nécessaires dans l'*Armorial des papes* de Mgr X. BARBIER DE MONTAULT, publié par la *Revue de l'art chrétien*, XIXe année, 1876, p. 345 à 370 ; nous étions persuadé que notre travail consisterait uniquement dans un contrôle sérieux et qu'il ne nous resterait qu'à dessiner les écussons d'après les indications de cet armorial.

Malheureusement, en étudiant cet essai du savant archéologue, nous y avons rencontré tant d'inexactitudes et tant de fautes graves contre les principes les plus élémentaires du blason, qu'il nous a fallu abandonner celui que nous eussions voulu prendre pour guide [1]. D'un autre côté, comme il n'existait pas d'autre armorial des papes proprement dit, nous avons en quelque sorte fait table rase, et nous nous sommes astreint à recommencer entièrement ce travail, comme s'il n'existait pas, en recourant à toutes les sources disponibles.

Voici, dans l'ordre chronologique, l'indication de ces sources :

Pontificum romanorum effigies, opera et studio J.-B. DE CAVALLERIIS. Rome, 1580, petit in-octavo avec les portraits des 230 premiers papes.

Vitæ et res gestæ pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium ab initio nascentis ecclesiæ, auctoribus M. Alphonso CIACCONIO, *Francisco* COBRERA, *Andrea* VICTORELLO, etc. — Rome, 1630, 2 volumes in-folio [2]. Une troisième édition, beaucoup meilleure et plus complète, et dont nous nous sommes servi de préférence, porte le titre suivant :

Vitæ et res gestæ pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium ab initio nascentis ecclesiæ usque ad Clementem IX,

---

1. Entre autres sources des erreurs commises par lui, signalons la principale : les anciens auteurs auxquels Mgr Barbier de Montault a emprunté ses renseignements n'employaient pas les hachures, c'est à dire les traits verticaux, horizontaux ou obliques dont on se sert conventionnellement pour désigner les couleurs héraldiques. Ils indiquaient simplement les émaux, métaux ou couleurs, par une initiale : A, aurum, or ; a, argentum, argent ; R, ruber (color), rouge, gueules ; C, cæruleus (color), bleu, azur ; V, viridis (color), vert, sinople ; N, niger (color), noir, sable. Or, le docte prélat, dont la science, après tout, ne pouvait être universelle et ne s'étendait sûrement point à l'héraldique, n'a pas remarqué la différence des signes A et a, et constamment il a interprété A par argent au lieu d'or. Ajoutons qu'il n'est pas le seul qui soit tombé dans cette erreur d'interprétation ; nous l'avons rencontrée chez plusieurs autres héraldistes.

2. Une première édition avait paru à Rome en 1601 en un volume in-folio.

Alphonsi CIACONII, *ordinis prædicatorum, et aliorum opera descriptæ, cum uberrimis notis, ab Augustino* OLDOINO, *societatis Jesu, recognitæ.* Rome, 1677, 4 volumes in-folio, avec les portraits des papes, les armoiries des cardinaux et de nombreuses autres gravures.

H. ENGELGRAVE, *Lux evangelica sub velum sacrorum emblematum recondita in anni dominicas et in festa et gesta sanctorum selecta historia et morali doctrina varie adumbrata.*— Cologne, 1655 1659, 4 volumes in-12. — Anvers et Cologne, 1656-1657, 2 volumes in-folio. – Gravures de J. van Meurs. — On trouve dans cet ouvrage une explication de la prophétie de saint Malachie par les données héraldiques.

M. GORGEU, *minime. Remarques sur les souverains pontifes romains qui ont tenu le Saint Siège depuis Célestin II jusqu'à maintenant, avec leurs armes blasonnées en taille-douce, au sujet de la prophétie qui se voit sous le nom de S. Malachie, archevesque d'Armach, primat d'Irlande et légat apostolique dans ce royaume-là.* — Abbeville, 1659. In-quarto.

CL. DU MOULINET, *Historia summorum pontificum a Martino V ad Innocentium XI, per eorum numismata, ab anno 1317 ad annum 1678.* — Paris, 1679. In-folio.

BONANNI, *Historia summorum pontificum a tempore Martini V ad annum 1699, per numismata.* — Rome, 1699. 2 volumes in-folio.

VENUTI, *Numismata romanorum pontificum præstantiora a Martino V ad Benedictum XIV.* — Rome, 1744. In-quarto.

Chronologia romanorum pontificum superstes in basilica S. Pauli apostoli sæculo V depicta usque ad nostra tempora producta, a J. MARANGONO. – Rome, 1751. In-folio.

Vitæ et res gestæ pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium a Clemente X usque ad Clementem XII scriptæ a Mario GUARNACCI. — Rome, 1751. 2 volumes in-folio. – C'est la continuation de l'œuvre de CIACCONI ; elle donne en plus les portraits et les armes des cardinaux.

Vitæ et res gestæ pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium ad Ciacconii exemplum continuatæ, auctor. Jos. PIDE CINQUE *et Raph.* FABRINO. — Rome, 1787. In-folio.

A. CINAGLI, *Le monete de' papi descritte in tavole sinottiche.* — Fermo, 1848. In-folio.

C. D. O'KELLY, *La prophétie de Rome. Interprétation héraldique des devises prophétiques de saint Malachie pour ce qui concerne les derniers pontifes de l'Église à partir de Clément XIV.* — Paris, 1849. In-8.

CH. LENORMANT, *Trésor de numismatique et de glyptique ; choix historique des médailles des papes.* — Paris, 1858. In-folio.

Chronologia summorum romanorum pontificum, in qua habentur veræ eorum effigies, ex antiquis numismatibus et picturis delineatæ, ac nomina, cognomina, patriæ, anni, menses ac dies creationis, pontificatus, obitus, sedes vacantes, ab Anastasio, Luitprando, Panninio, Baronio et Ciaconio excerpta. — Rome, s. d. 17 planches gravées, éditées par la *Calcographia R. C. A., apud fontem Trevii.* Ces planches reproduisent les portraits des papes avec leurs armoiries

Grand armorial des papes, par le baron E. DE LA VILLESTREUX, ancien attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères. Paris, s. d., lith. Bertrand, impr. Bertauts. In-folio, 196 feuillets, 127 blasons coloriés. — Cet ouvrage, tiré à 25 exemplaires, dont 15 seulement pour le public, est d'une extrême rareté ; peu d'auteurs ont pu le consulter, aussi est-il rarement cité. Nous avons eu la bonne fortune d'en acquérir un exemplaire pour notre bibliothèque, ce qui nous a permis de contrôler exactement chacun des blasons qu'il contient. « On met des armes à plusieurs papes avant l'an 1000 et on ne doit point s'y attacher, dit la courte préface de ce travail, on ne les doit regarder certaines que depuis Serge IV, 144e pape » (mort en 1012). Cette réflexion n'empêche pas l'auteur de donner des armoiries à 33 papes antérieurs à cette date, et depuis Agapet, mort en 530 !

L'abbé CUCHERAT, *La prophétie de la succession des papes depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du monde.* — Grenoble, 1873. In-8. — Ce travail avait paru d'abord dans la *Revue du monde catholique*, livraisons du 15 juin au 15 novembre 1871.

L'abbé J. MAITRE, *La prophétie des papes attribuée à saint Malachie. Étude critique.* — Beaune, 1901. In-18.

Nous arrêtons ici la nomenclature des ouvrages spéciaux dans lesquels nous avons puisé pour notre travail. Celui-ci était achevé et les planches d'armoiries avaient été remises à notre imprimeur pour en établir les clichés, lorsque notre collègue et ami, M. Raymond RICHEBÉ, nous signala une étude du plus haut intérêt, rédigée, en même temps que la nôtre, par M. le comte F. PASINI FRASSONI, président du collège héraldique de Rome. Ce travail, très modestement intitulé *Noblesse papale*, était commencé dans l'excellente *Rivista del collegio araldico* (Rome, *Via Monterone*, 69), fascicule de novembre 1905, p. 705 à 717 (Anno III, n° 12) et fascicule de janvier 1906, p. 17 à 32 (Anno IV, n° 1.) Depuis lors, il a été terminé dans le fascicule de février 1906, p. 81 à 96 (Anno IV, n° 2.)

Nos dessins étant achevés, et, n'ayant pas trouvé de documents de nature à y apporter des modifications essentielles, nous les avons laissés tels qu'ils avaient été préparés. Mais nous nous sommes servi de cette excellente étude, pour l'établissement de notre texte et surtout des notes qui l'accompagnent Nous avons été très honoré de nous trouver en parfaite communauté d'idées avec l'éminent héraldiste italien, dont l'autorité est admise par tous. Non seulement nous avons été frappés tous deux de l'insuffisance notoire du travail de Mgr BARBIER DE MONTAULT, mais nous nous sommes presque invariablement rencontrés dans les corrections à apporter à ce travail.

Ajoutons que l'étude de M. le comte PASINI nous a été d'une incontestable utilité pour appuyer certaines de nos assertions, dont nous avons trouvé, grâce à elle, la confirmation dans l'armorial manuscrit dessiné à la plume par l'érudit Giacinto GIGLI, dans sa *Selva di varie iscrizioni* (Bibliothèque vaticane, *Fonds Ottoboni*, n° 2976.)

Après la publication du travail de M. le comte PASINI, notre armorial pourrait peut-être paraître superflu. Il n'en est rien cependant. Ce que nous demandait le zélé chapelain de Notre-Dame de la Treille, ce n'était pas seulement une étude critique, un « texte » établi d'après les données les plus certaines de la science historique et héraldique ; il fallait aussi et surtout les dessins des armoiries, conformes à ces règles et pouvant servir de guide aux peintres verriers chargés d'exécuter les vitraux de

la basilique de Notre-Dame de la Treille. Or l'étude de M. le comte Pasini ne donne qu'une très petite partie des armoiries dessinées et conséquemment, ne pourrait remplir utilement le but poursuivi. Nous croyons donc que notre travail ne fera pas double emploi et pourra être de quelque utilité pratique.

Il nous reste à faire connaître l'économie de notre étude.

Nous commençons notre armorial à Victor II, parce qu'il est le pape siégeant au moment de la fondation de la collégiale lilloise. C'est, d'ailleurs, l'extrême limite possible. Encore devons-nous avouer que, dans la première série de papes qui suivent Victor II, règnent beaucoup d'incertitudes ; les documents font défaut et les règles du blason étaient à peine établies à cette époque.

Mgr Barbier de Montault ne commence son armorial qu'un siècle plus tard, avec Célestin II. M. le comte Pasini s'en étonne « puisque, avant Célestin II, on peut fixer bien des armoiries des familles ayant donné des papes, même si on n'en trouve pas traces sur les monuments, sceaux et médailles, et même si les papes n'en ont pas porté, une fois qu'on a pu établir avec certitude à quelles familles ils appartenaient. »

Le même auteur ne remonte guères plus haut que nous ; il donne en plus les armoiries de Clément II (1046-1047) [1] et de Léon IX (1049-1054) [2].

Nous devrions nous arrêter à Pie VI, sous le pontificat duquel disparut notre collégiale, emportée par la tourmente révolutionnaire. Mais les armoiries des souverains pontifes, ses successeurs, jusqu'à S. S. Pie X, glorieusement régnant, doivent figurer ou figurent déjà dans d'autres parties de la basilique ; il nous a donc semblé préférable de les joindre à nos médaillons des vitraux du bas côté, de manière à former de notre étude un tout aussi complet que possible.

Pour la publication de notre armorial, voici comment nous procéderons :

---

1. Clément II, issu des seigneurs de Moreslove et de Hornburg en Saxe : *Coupé emmanche d'azur et d'argent.*

2. Léon IX, de la famille des comtes Egisheim-Dagsbourg : *D'argent, au lion de sable, une escarboucle de huit sceptres d'or brochant sur le lion ; à la bordure de gueules.*

En regard de chacune des neuf planches qui le composent, nous donnerons la lecture des armoiries qu'elle contient, avec les noms des papes et le numéro d'ordre qu'ils portent dans la liste dressée par le cardinal MAZZELLA dans son traité *De Ecclesia Christi* [1].

A la suite des planches, nous donnerons, sous le même numéro d'ordre, les dates du pontificat de chacun des papes, leurs noms de famille, et les observations diverses que suggèrent leurs armoiries.

Quant à la place qu'occuperont ces armoiries dans les verrières du bas côté du nord, elle est indiquée en détail dans le *Projet iconographique* de M. le chanoine VANDAME. Il nous suffira d'en donner ici un bref résumé :

1re fenêtre : nº 153 à nº 160.
2e fenêtre : nº 161 à nº 168.
3e fenêtre : nº 169 à nº 176.
4e fenêtre : nº 177 à nº 184.
5e fenêtre : nº 185 à nº 192.
6e fenêtre : nº 193 à nº 200.
7e fenêtre : nº 201 à nº 208.
8e fenêtre : nº 209 à nº 216.
9e fenêtre : nº 217 à nº 224.
10e fenêtre : nº 225 à nº 232.
11e fenêtre : nº 233 à nº 240.
12e fenêtre : nº 241 à nº 248.
13e fenêtre : nº 249 à nº 252. [2]

1. Pages 322 à 324 de l'édition de la Propagande, de 1880.

2. Les quatre nœuds de la seconde lancette de cette treizième fenêtre et les huit nœuds de la quatorzième, contiendront les armoiries de douze personnages ecclésiastiques illustres sortis de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille. On trouvera l'indication, la description et le dessin de ces armoiries dans l'*Iconographie* de M. le chan. VANDAME, p. 107 à 109.

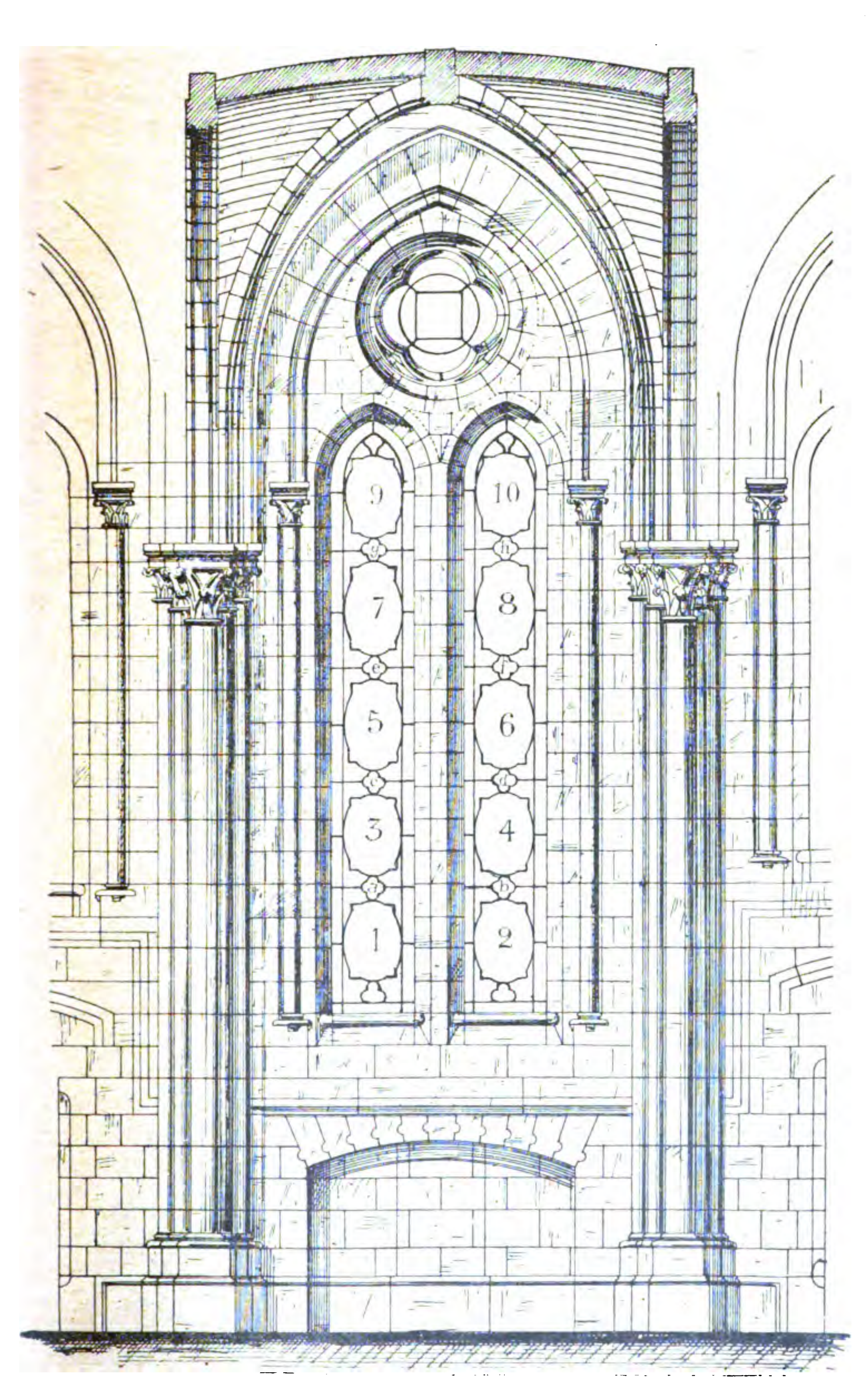
Il ne paraît pas superflu de rappeler, par la gravure ci-contre, la forme et la disposition des verrières du bas côté Nord. Chacune des quatorze fenêtres est divisée en deux lancettes et comprend dix médaillons historiés, désignés par les numéros 1 à 10. Ces médaillons sont reliés entre eux par huit nœuds, désignés par les lettres *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*. C'est dans ces nœuds intermédiaires que seront placées les armoiries des papes.

Le maître de l'œuvre de la Basilique, M. P. Vilain, a bien voulu dessiner un spécimen d'un de ces nœuds ; nous le reproduisons ci-dessous. Cette figure fera mieux comprendre la disposition des écussons et permettra d'en saisir l'effet particulièrement décoratif.



QUATRIÈME NŒUD DE LA TREIZIÈME FENÊTRE

Armoiries du pape Pie VI.



DISPOSITION DES MÉDAILLONS ET DES NŒUDS DANS LES VITRAUX

153. — VICTOR II. — De gueules au lion léopardé couronné d'or, passant sur une champagne de sinople.

154. — ÉTIENNE IX. — D'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent posés dans le sens de la bande.

155. — NICOLAS II. — Parti : au 1, d'or à trois bandes de gueules ; au 2, d'azur au lion d'or.

156. — ALEXANDRE II. — D'or à une hure de sanglier de sable.

157. — GRÉGOIRE VII. — Parti : au 1, d'or au lion de gueules ; au 2, d'or à l'aigle de gueules mouvante du parti.

158. — VICTOR III. — D'azur à trois annelets d'or, accompagnés en chef d'une couronne à trois fleurons du même.

159. — URBAIN II. — Échiqueté d'argent et de gueules, au chef d'or chargé d'une aigle éployée de sable.

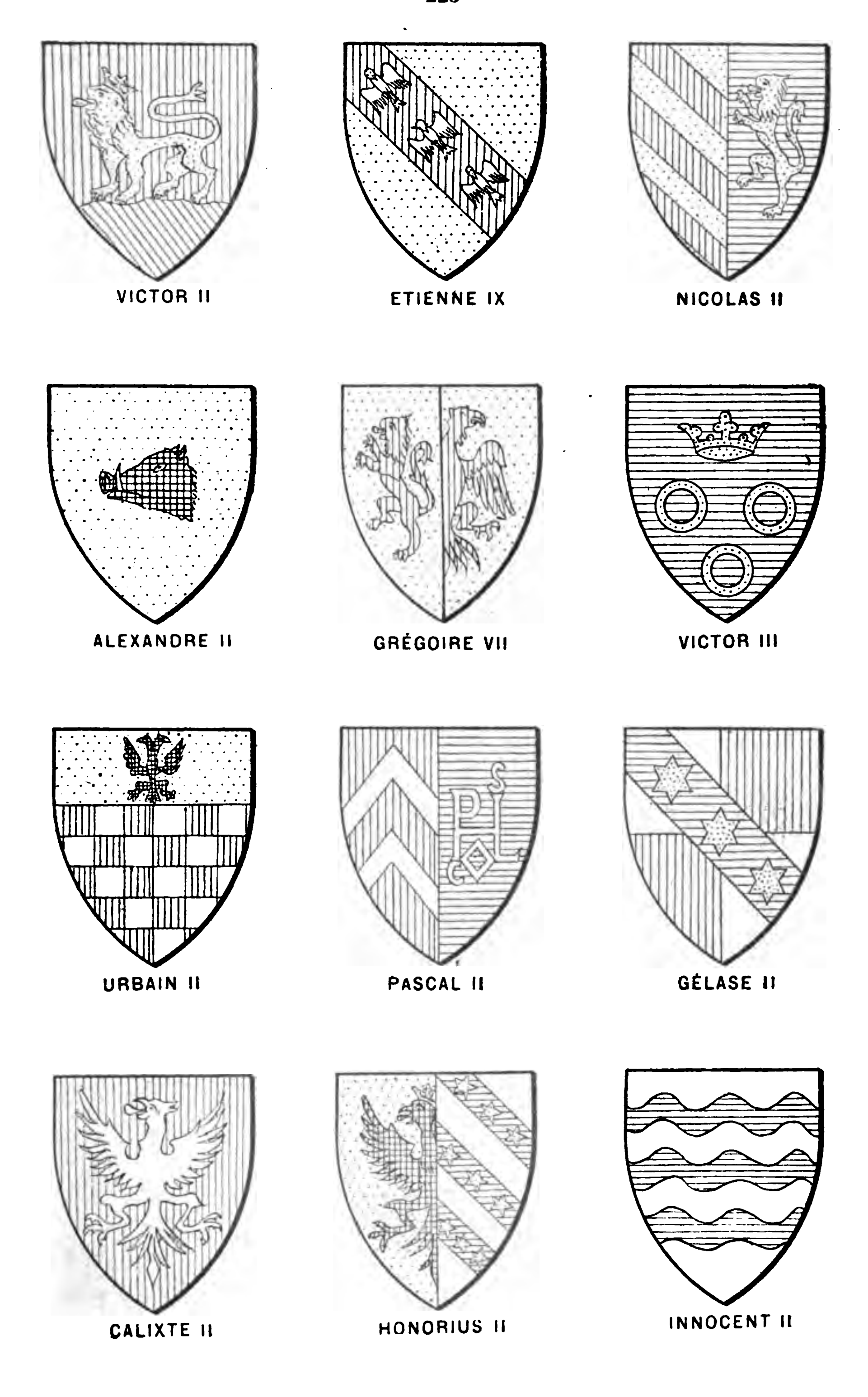
160. — PASCAL II. — Parti : au 1, de gueules à deux chevrons d'argent ; au 2, d'azur au monogramme de son nom d'argent.

161. — GÉLASE II. — Écartelé d'argent et de gueules, et sur le tout une bande d'azur chargée de trois étoiles à six rais d'or.

162. — CALIXTE II. — De gueules à l'aigle d'argent.

163. — HONORIUS II. — Parti : au 1, d'or à une aigle de sable, couronnée d'argent, mouvante du parti ; au 2, d'argent à trois bandes d'azur chargées chacune de trois étoiles à cinq rais d'or.

164. — INNOCENT II. — D'argent à trois fasces ondées d'azur.



VICTOR II — ETIENNE IX — NICOLAS II

ALEXANDRE II — GRÉGOIRE VII — VICTOR III

URBAIN II — PASCAL II — GÉLASE II

CALIXTE II — HONORIUS II — INNOCENT II

165. — CÉLESTIN II. — D'azur à trois fleurs de lis d'or.

166. — LUCIUS II. — De gueules à un ours rampant de sable au naturel.

167. — EUGÈNE III. — D'argent à un croissant d'azur accompagné en chef d'un lambel à trois pendants de gueules.

168. — ANASTASE IV. — Bandé d'or et de vair, au chef d'or soutenu d'une divise de gueules, et chargé de deux lionceaux affrontés de sinople.

169. — ADRIEN IV. — De gueules à une lance rompue d'argent, mise en bande et retournée en barre.

170. — ALEXANDRE III. — Parti : au 1, d'argent à une couleuvre ondoyante en pal de gueules ; au 2, de gueules à une oie d'argent, becquée et membrée d'or.

171. — LUCIUS III. — Losangé d'argent et d'azur.

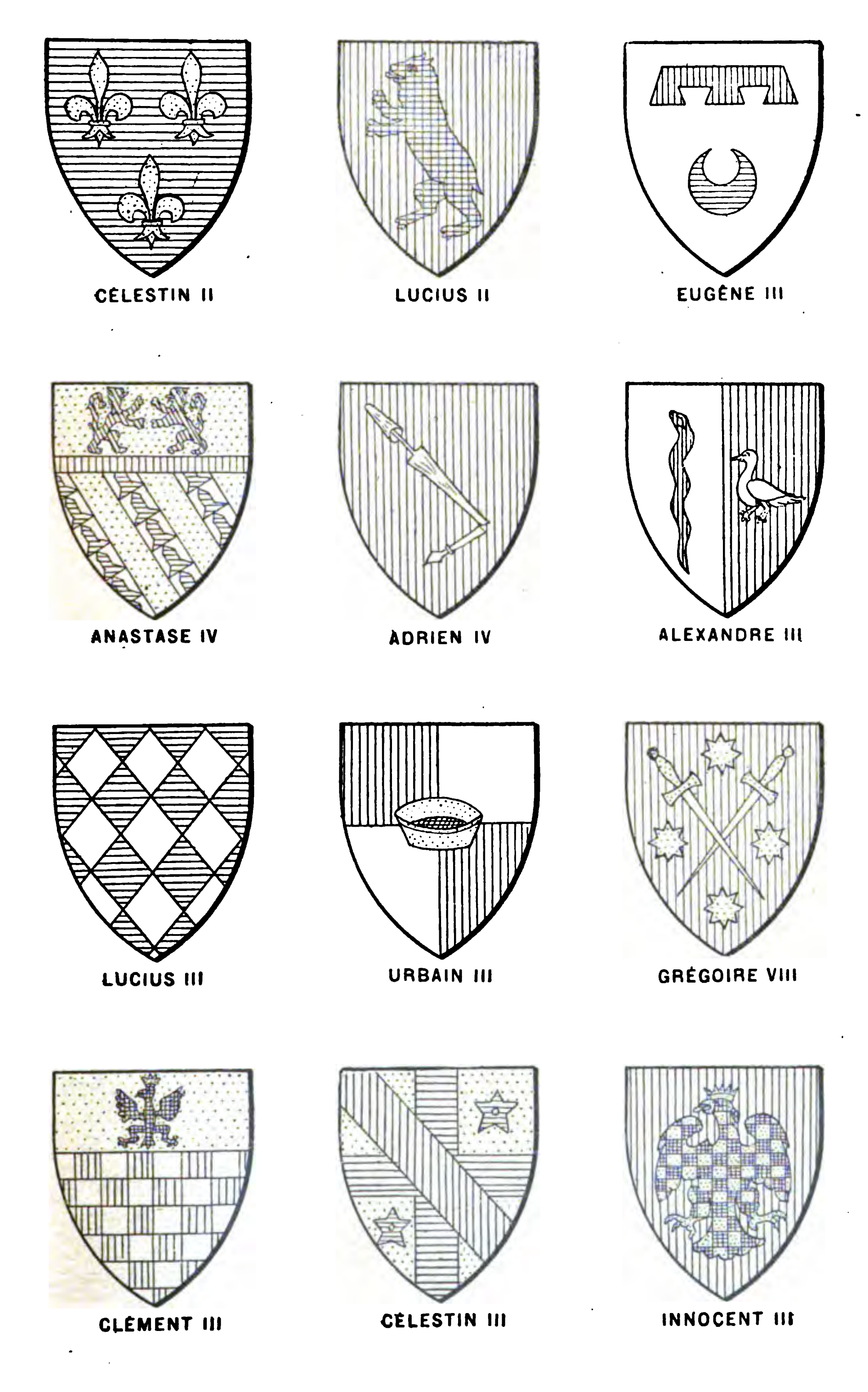
172. — URBAIN III. — Écartelé de gueules et d'argent, et un crible d'or brochant en abîme sur le tout.

173. — GRÉGOIRE VIII. — De gueules à deux épées d'argent, gardées d'or, passées en sautoir, les pointes en bas, et cantonnées de quatre étoiles à huit rais du même.

174. — CLÉMENT III. — Échiqueté d'argent et de gueules, au chef d'or chargé d'une aigle de sable couronnée d'or.

175. — CÉLESTIN III. — D'or à la croix d'azur cantonnée aux 2e et 3e quartiers d'une étoile à cinq rais du même, et une bande de gueules brochant sur le tout.

176. — INNOCENT III. — De gueules à l'aigle échiquetée d'or et de sable, becquée, membrée et couronnée d'or.



CÉLESTIN II — LUCIUS II — EUGÈNE III

ANASTASE IV — ADRIEN IV — ALEXANDRE III

LUCIUS III — URBAIN III — GRÉGOIRE VIII

CLÉMENT III — CÉLESTIN III — INNOCENT III

177. — HONORIUS III. — Coupé : en chef, d'argent à deux lionceaux affrontés de gueules, tenant entre leurs pattes de devant une rose du même, tigée et feuillée de sinople, sommée d'un oiseau de sable; en pointe, bandé de gueules et d'or de six pièces; et une fasce voûtée, coupée-voûtée-ondée de sinople sur argent, brochant sur le coupé.

178. — GRÉGOIRE IX. — De gueules, à l'aigle échiquetée d'or et de sable, becquée, membrée et couronnée d'or.

179. — CÉLESTIN IV. — De gueules au lion d'argent couronné d'or, soutenant de sa patte dextre de devant un château sommé de trois tourelles d'or.

180. — INNOCENT IV. — Bandé d'argent et d'azur de six pièces.

181. — ALEXANDRE IV. — De gueules à l'aigle échiquetée d'or et de sable, becquée, membrée et couronnée d'or.

182. — URBAIN IV. — Écartelé : aux 1 et 4, d'azur à une fleur de lis d'or ; aux 2 et 3, d'or à une rose de gueules.

183. — CLÉMENT IV. — D'or à six fleurs de lis d'azur, 3, 2 et 1.

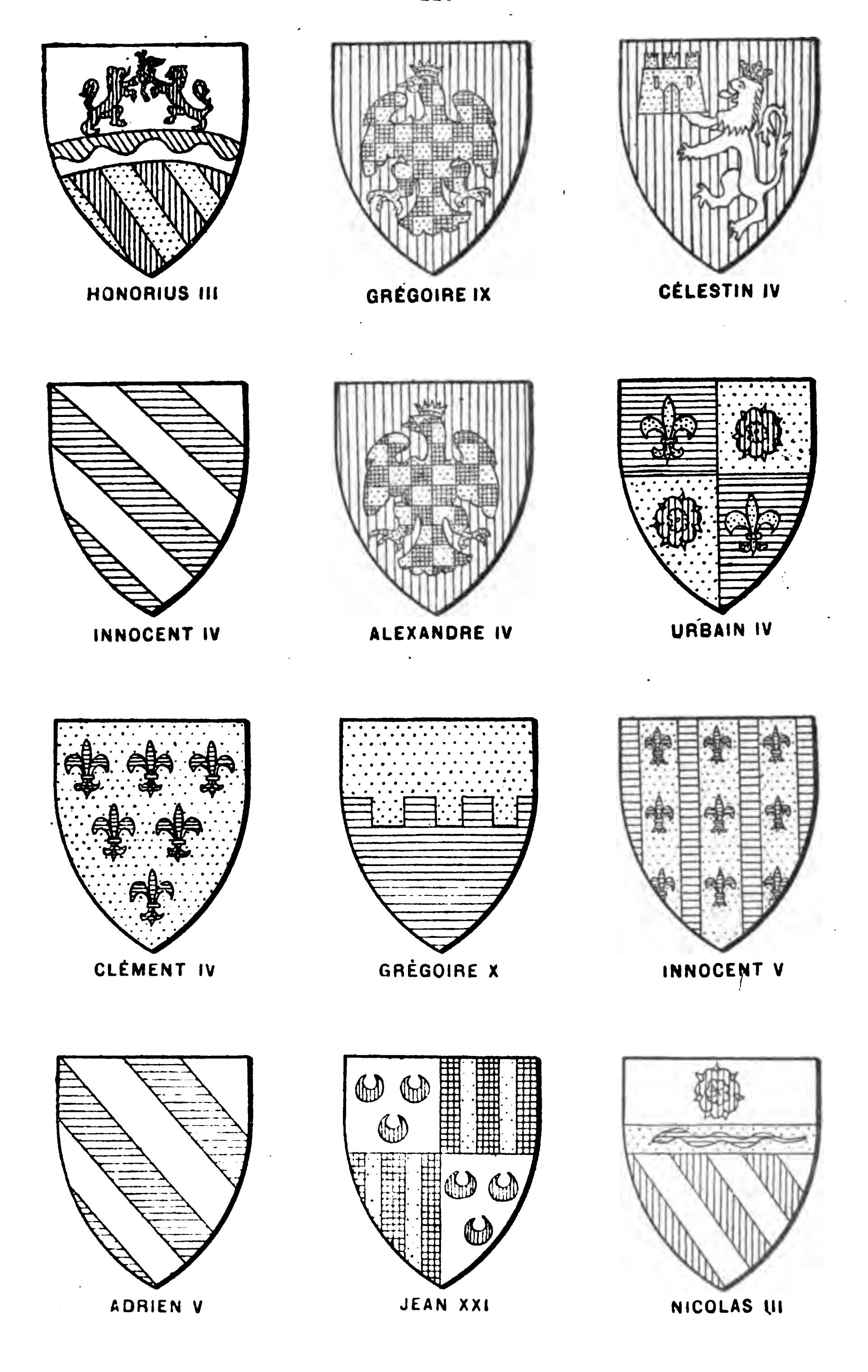
184. — GRÉGOIRE X. — Coupé enclavé d'or sur azur.

185. — INNOCENT V. — D'azur à trois pals d'or chargés chacun de trois fleurs de lis du champ.

186. — ADRIEN V. — Bandé d'argent et d'azur de six pièces.

187. — JEAN XXI. — Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois croissants de gueules; aux 2 et 3, de sable à deux pals d'or.

188. — NICOLAS III. — Bandé d'argent et de gueules, au chef d'argent chargé d'une rose de gueules, et soutenu d'une divise d'or chargée d'une anguille ondoyante en fasce d'azur.



HONORIUS III

GRÉGOIRE IX

CÉLESTIN IV

INNOCENT IV

ALEXANDRE IV

URBAIN IV

CLÉMENT IV

GRÉGOIRE X

INNOCENT V

ADRIEN V

JEAN XXI

NICOLAS III

189. — MARTIN IV. — Coupé de gueules sur or, à un dextrochère d'argent vêtu d'hermines, portant un manipule du même, frangé d'argent, pendant sur le tout.

190. — HONORIUS IV. — Coupé : en chef, d'argent à deux lions affrontés de gueules, tenant entre leurs pattes de devant une rose du même, tigée et feuillée de sinople, sommée d'un oiseau de sable ; en pointe, bandé de gueules et d'or de six pièces ; et une fasce voûtée, coupée-voûtée-ondée de sinople sur argent, brochant sur le coupé.

191. — NICOLAS IV. — D'argent à une bande d'azur, accompagnée de deux étoiles à six rais du même, une en chef et une en pointe ; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or mises en fasce.

192. — CÉLESTIN V. — D'or au lion d'azur, et une bande de gueules brochant sur le tout.

193. — BONIFACE VIII. — D'or à une jumelle ondée d'azur, mise en bande.

194. — BENOIT XI. — De gueules au pal bretessé et contre-bretessé d'argent ; au chef parti : au 1, d'or ; au 2, de sable.

195. — CLÉMENT V. — D'or à trois fasces de gueules.

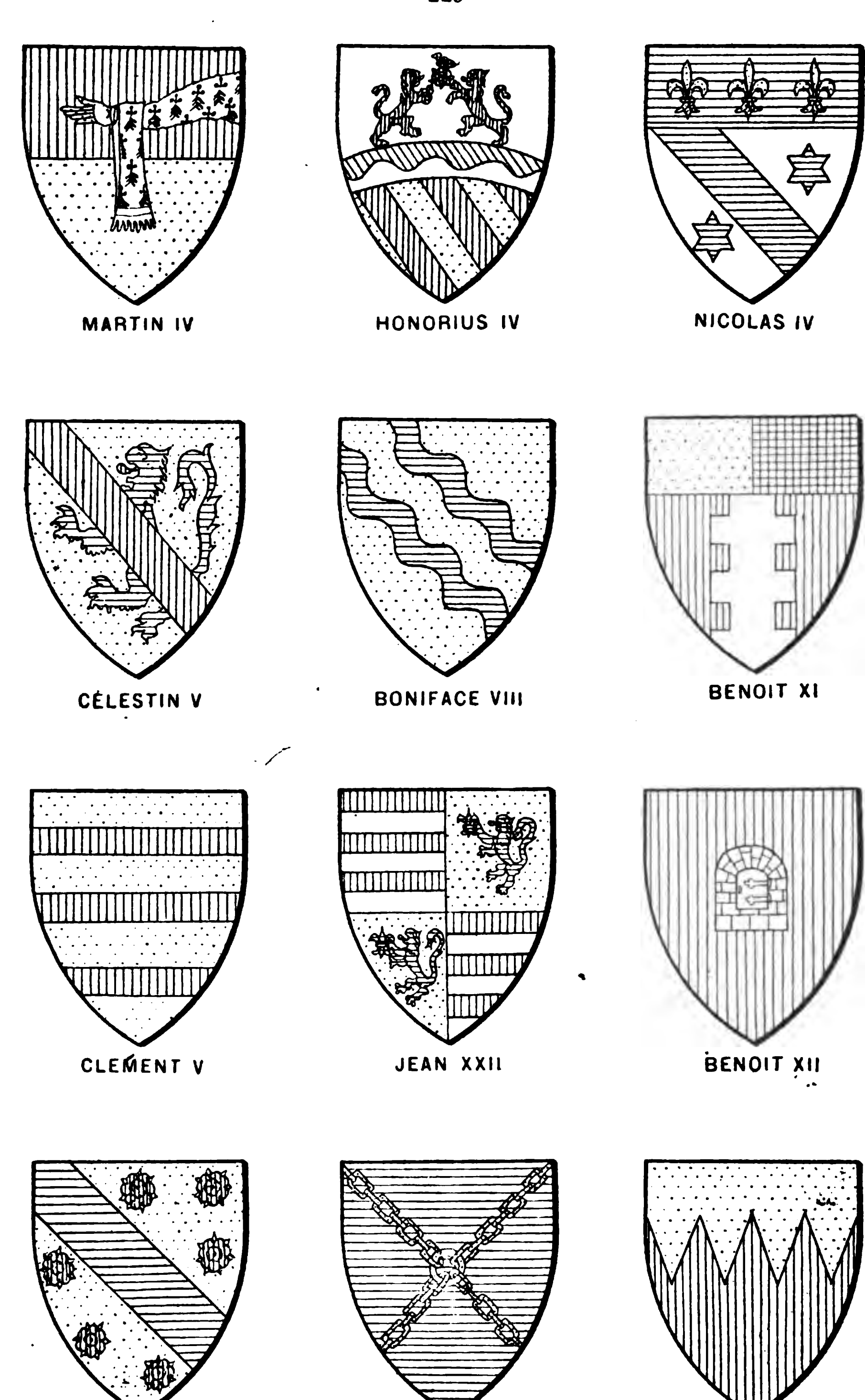
196. — JEAN XXII. — Écartelé : aux 1 et 4, fascé de gueules et d'argent ; aux 2 et 3, d'or au lion d'azur tenant une fleur de lis du même.

197. — BENOIT XII. — De gueules au four d'argent mis en abîme.

198. — CLÉMENT VI. — D'or à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules mises en orle

199. — INNOCENT VII. — D'azur à quatre chaînes d'or posées en sautoir et unies en abîme par un anneau du même.

200. — URBAIN V. — De gueules au chef émanché de quatre pièces d'or.


MARTIN IV
HONORIUS IV
NICOLAS IV
CÉLESTIN V
BONIFACE VIII
BENOIT XI
CLEMENT V
JEAN XXII
BENOIT XII
CLEMENT VI
INNOCENT VI
URBAIN V

201. — GRÉGOIRE XI. — D'or à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules mises en orle.

202. — URBAIN VI. — D'or à l'aigle éployée d'azur, becquée et membrée de gueules.

203. — BONIFACE IX. — De gueules à la bande échiquetée d'argent et d'azur de trois tires.

204. — INNOCENT VII. — D'argent à une bande d'azur chargée d'une comète d'or et accostée de deux cotices d'azur.

205. — GRÉGOIRE XII. — Coupé d'argent sur azur à une losange de l'un en l'autre.

206. — ALEXANDRE V. — D'azur à un soleil à huit rais d'or, accompagné de huit étoiles à six rais du même rangées en orle rond entre les rais du soleil.

207. — JEAN XXIII. — Coupé : au 1, de gueules à une jambe humaine de carnation posée en pal, le pied en bas; au 2, d'argent à trois bandes de sinople ; l'écu entouré d'une bordure engrêlée d'or.

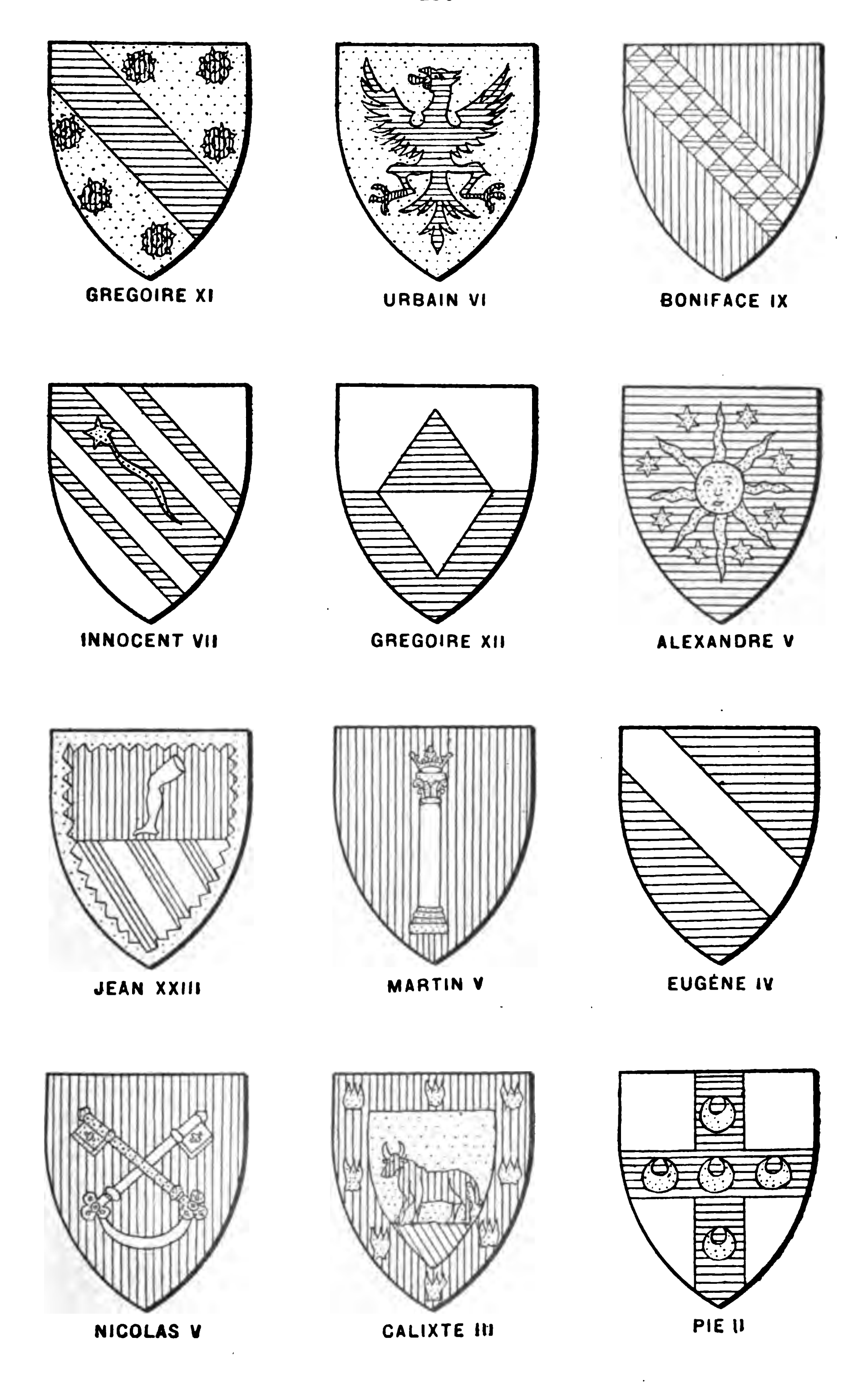
208. — MARTIN V. — De gueules à une colonne d'argent, la base et le chapiteau d'or, surmontée d'une couronne du même.

209. — EUGÈNE IV. — D'azur à une bande d'argent.

210. — NICOLAS V. — De gueules à deux clés, l'une d'or, l'autre d'argent, mises en sautoir et liées du même par leurs anneaux en pointe.

211. — CALIXTE III. — D'or au bœuf de gueules passant sur une terrasse de sinople, à la bordure du second chargée de huit flammes du champ.

212. — PIE II. — D'argent à la croix d'azur, chargée de cinq croissants montants d'or.


GREGOIRE XI
URBAIN VI
BONIFACE IX
INNOCENT VII
GREGOIRE XII
ALEXANDRE V
JEAN XXIII
MARTIN V
EUGÈNE IV
NICOLAS V
CALIXTE III
PIE II

213. — PAUL II. — D'azur au lion d'argent, lampassé de gueules, à la bande d'or brochant sur le tout.

214. — SIXTE IV. — D'azur au chêne englanté d'or, les branches passées en double sautoir.

215. — INNOCENT VIII. — De gueules à la bande échiquetée d'argent et d'azur de trois tires, au chef d'argent à la croix de gueules.

216. — ALEXANDRE VI. — Parti : au 1, d'or au bœuf de gueules passant sur une terrasse de sinople, à la bordure du second chargée de huit flammes du champ (Borgia) ; au 2, fascé d'or et de sable (Oms.)

217. — PIE III. — D'argent à la croix d'azur chargée de cinq croissants montants d'or.

218. — JULES II. — D'azur au chêne englanté d'or, les branches passées en double sautoir.

219 — LÉON X. — D'or à cinq boules de gueules, 2, 2 et 1, et en chef une boule d'azur à trois fleurs de lis d'or.

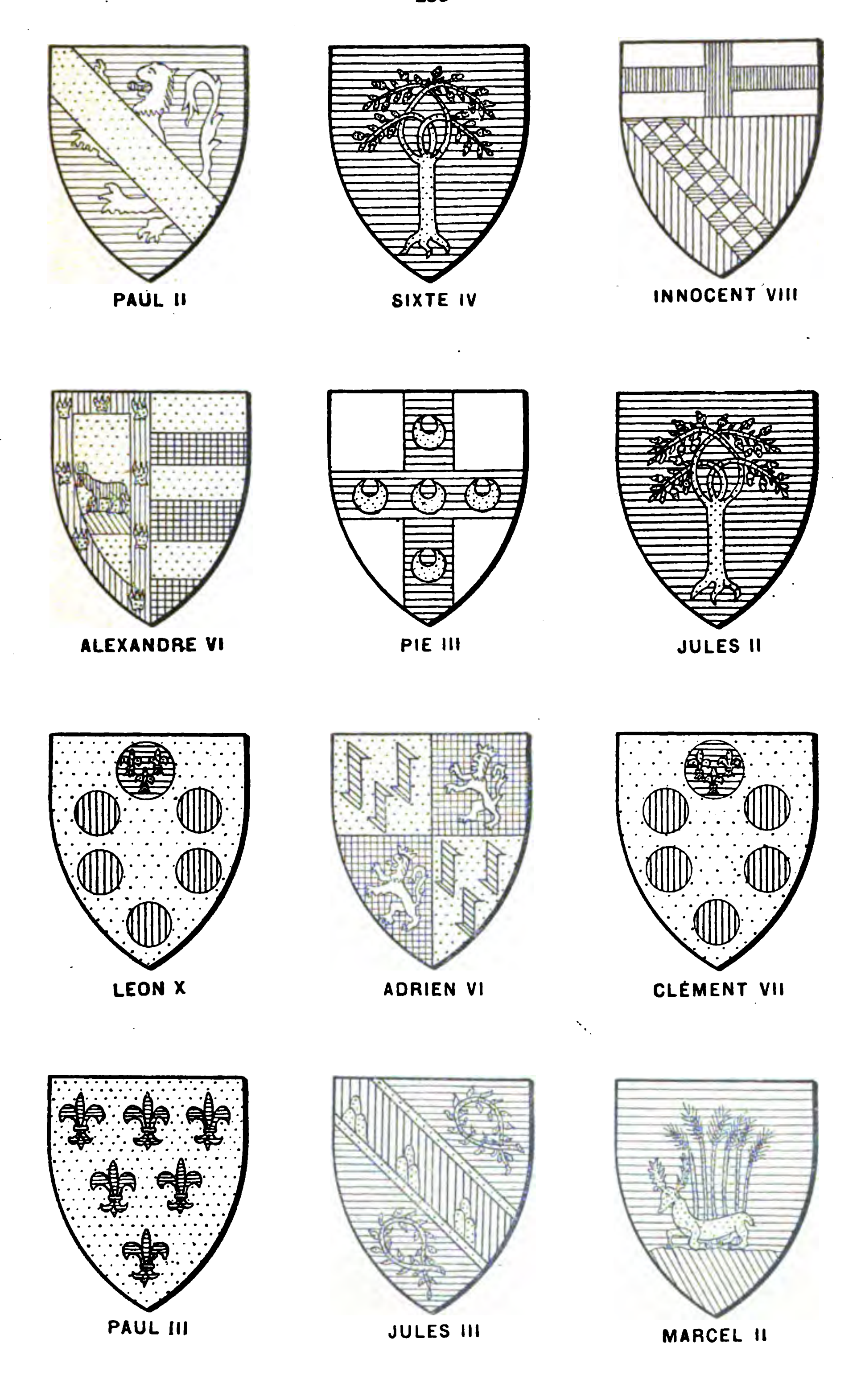
220. — ADRIEN VI. — Écartelé : aux 1 et 4, d'or à trois crampons de sinople, mis en pal, 2 et 1 ; aux 2 et 3, de sable au lion d'argent couronné du même.

221. — CLÉMENT VII. — D'or à cinq boules de gueules, 2, 2 et 1, et en chef une boule d'azur à trois fleurs de lis d'or.

222. — PAUL III. — D'or à six fleurs de lis d'azur, 3, 2 et 1.

223 — JULES III. — D'azur à une bande de gueules bordée d'or, chargée de trois monts de trois coupeaux du même, mouvant du bord inférieur de la bande, et accompagnée de deux couronnes de laurier d'or nouées en cercle.

224. — MARCEL II. — D'azur au cerf d'or couché sur une terrasse de sinople, et adossé à six épis d'or, naissants de la terrasse.


PAUL II
SIXTE IV
INNOCENT VIII
ALEXANDRE VI
PIE III
JULES II
LEON X
ADRIEN VI
CLÉMENT VII
PAUL III
JULES III
MARCEL II

225. — PAUL IV. — De gueules à trois fasces d'argent.

226. — PIE IV. — D'or à cinq boules de gueules, 2, 2 et 1, et en chef une boule d'azur à trois fleurs de lis d'or.

227. — PIE V. — D'or à trois bandes de gueules.

228. — GRÉGOIRE XIII. — De gueules au dragon ailé d'or.

229. — SIXTE V. — D'azur au lion d'or tenant de la dextre une branche de poirier fruittée de trois poires du même, à la bande de gueules brochant sur le tout, et chargée en chef d'une étoile à six rais d'or et en pointe d'une montagne de trois coupeaux d'argent, mise dans le sens de la bande.

230. — URBAIN VII. — Bandé d'azur et d'or, au chef de gueules, soutenu d'une divise d'argent, et chargé d'une châtaigne d'or, feuillée du même.

231. — GRÉGOIRE XIV. — Écartelé : aux 1 et 4, d'or à la bande bretessée et contrebretessée d'azur, chargée d'un bâton d'or, et accompagnée de deux étoiles à huit rais d'azur; aux 2 et 3, d'argent à un chêne terrassé de sinople.

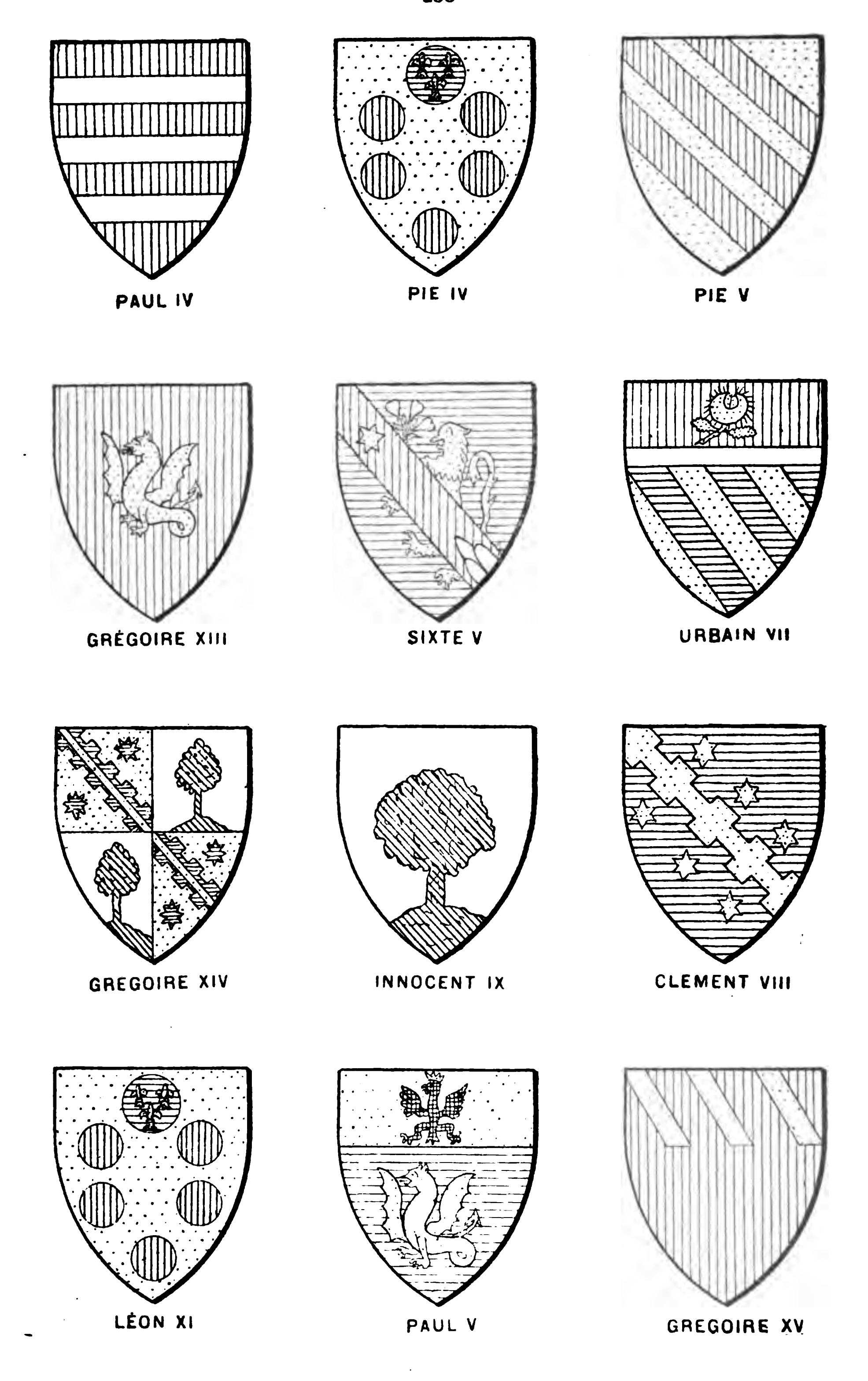
232. — INNOCENT IX. — D'argent à un arbre terrassé de sinople.

233. — CLÉMENT VIII. — D'azur à la bande bretessée et contrebretessée d'or, accostée de six étoiles à six rais du même, posées 3 en chef et 3 en pointe dans le sens de la bande.

234. — LÉON XI. — D'or à cinq boules de gueules, 2, 2 et 1, et en chef une boule d'azur à trois fleurs de lis d'or.

235. — PAUL V. — D'azur à un dragon ailé d'or; au chef du même, chargé d'une aigle de sable, becquée, membrée et couronnée d'or.

236. — GRÉGOIRE XV. — De gueules à trois bandes d'or, retraites en chef.


PAUL IV
PIE IV
PIE V
GRÉGOIRE XIII
SIXTE V
URBAIN VII
GREGOIRE XIV
INNOCENT IX
CLEMENT VIII
LÉON XI
PAUL V
GREGOIRE XV

237. — URBAIN VIII. — D'azur à trois abeilles d'or.

238. — INNOCENT X. — De gueules à une colombe d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople ; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or, séparées par deux pals de gueules.

239. — ALEXANDRE VII. — Écartelé : aux 1 et 4, d'azur, au chêne englanté d'or, les branches passées en double sautoir ; aux 2 et 3, de gueules, à une montagne de six coupeaux d'or, surmontée d'une étoile à six rais du même.

240. — CLÉMENT IX. — Écartelé d'or et d'azur, à quatre losanges de l'un en l'autre.

241. — CLÉMENT X. — D'azur à six étoiles à six rais d'argent, à la bordure émanchée d'azur sur argent.

242. — INNOCENT XI. — D'argent à trois burelles de gueules, accompagnées d'un lion léopardé en chef et de six coupes couvertes, posées 3 entre la première et la deuxième burelles, 2 entre la deuxième et la troisième, et 1 en pointe, le tout de gueules ; au chef d'or chargé d'une aigle éployée de sable.

243. — ALEXANDRE VIII. — Tiercé en bande d'azur, d'argent et de sinople, au chef d'or chargé d'une aigle à deux têtes éployée de sable, chaque tête couronnée d'or.

244. — INNOCENT XII. — D'or à trois pots à feu ou pignates de sable, les deux du chef affrontées.

245. — CLÉMENT XI. — D'azur à une fasce d'or, accompagnée en chef d'une étoile à huit rais et en pointe d'un rocher du même.

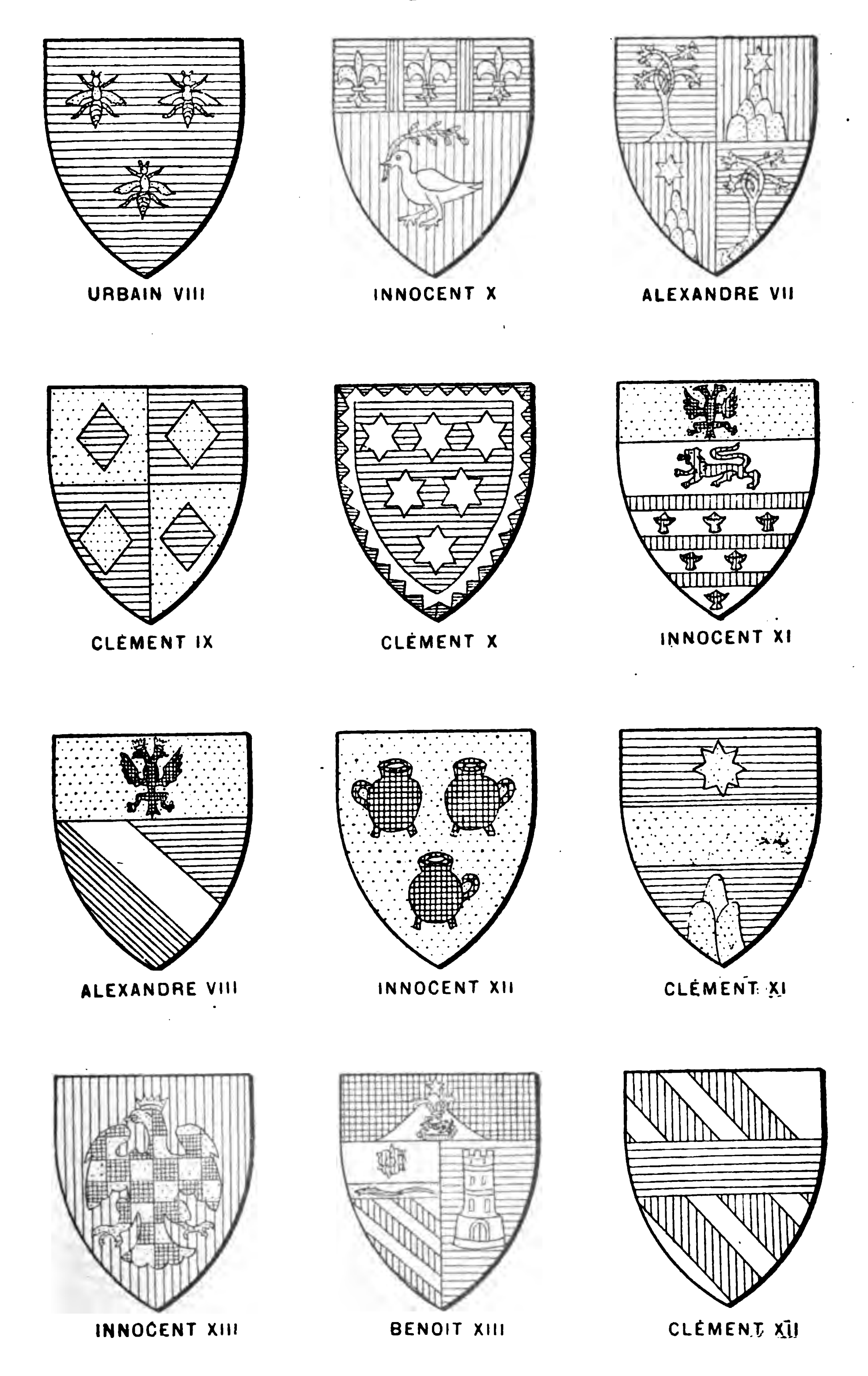
246. — INNOCENT XIII. — De gueules à une aigle échiquetée d'or et de sable, becquée, membrée et couronnée d'or.

247. — BENOIT XIII. — Parti : au 1, bandé d'argent et de gueules de six pièces, au chef du premier chargé d'une rose du second, et soutenu d'une divise d'or, chargée d'une anguille ondoyante d'azur mise en fasce ; au 2, d'azur à une tour à trois étages d'argent ; et un chef de l'ordre des Frères-Prêcheurs [1].

248. — CLÉMENT XII. — D'argent à trois bandes de gueules et une fasce d'azur brochant sur le tout.

---

1. D'argent à la chape de sable, l'argent chargé d'un chien de sable tenant en sa gueule une torche enflammée de gueules, la patte senestre sur un globe d'azur, et couché sur un livre de gueules, et accompagné en chef d'une palme de sinople et d'un lis au naturel passés en sautoir dans une couronne d'or surmontée d'une étoile du même.



URBAIN VIII INNOCENT X ALEXANDRE VII

CLÉMENT IX CLÉMENT X INNOCENT XI

ALEXANDRE VIII INNOCENT XII CLÉMENT XI

INNOCENT XIII BENOIT XIII CLÉMENT XII

249. — BENOIT XIV. — D'or à trois pals de gueules.

250. — CLÉMENT XIII. — Écartelé : au 1, de gueules à la croix d'argent ; aux 2 et 3, d'azur à une tour d'argent ; au 4, barré d'argent et de gueules ; sur le tout, d'or à l'aigle à deux têtes de sable, couronnée d'or ; l'écusson surmonté d'une couronne à l'antique du même.

251. — CLÉMENT XIV. — D'azur à une fasce cousue de gueules, accompagnée en chef de trois étoiles à six rais d'or rangées en fasce, et en pointe d'une montagne de trois coupeaux d'argent ; au chef de l'ordre des Franciscains [1].

252. — PIE VI. — De gueules à une tête de Borée mouvant d'un nuage d'argent au canton dextre du chef et soufflant contre une plante de lis courbée au naturel ; au chef d'argent chargé de trois étoiles à six rais d'or.

253. — PIE VII. — Parti : au 1, de l'ordre bénédictin [2] ; au 2, tranché d'or sur azur, à la bande d'argent brochant sur le tranché et chargée de trois têtes de maure de sable tortillées d'argent, au chef d'azur chargé de trois étoiles à six rais mal ordonnées d'or.

254. — LÉON XII. — D'azur à l'aigle au vol abaissé, couronnée d'or.

255. — PIE VIII. — De gueules au lion d'argent couronné d'or, tenant de sa patte dextre un château sommé de trois tourelles d'or.

256. — GRÉGOIRE XVI. — Parti : au 1, de l'ordre des Camaldules [3] ; au 2, coupé : en chef d'azur au chapeau de sable au naturel lié de deux glands ; en pointe d'argent ; et une fasce de gueules brochant sur le coupé et chargée de trois étoiles à six rais d'or.

257. — PIE IX. — Écartelé : aux 1 et 4, d'azur au lion couronné d'or, la patte senestre de derrière posée sur une boule du même ; aux 2 et 3, d'argent à deux bandes de gueules.

258. — LÉON XIII. — D'azur au pin de sinople accompagné en chef d'une comète d'or mise en bande, et en pointe de deux fleurs de lis du même ; et une fasce d'argent brochant sur le tout.

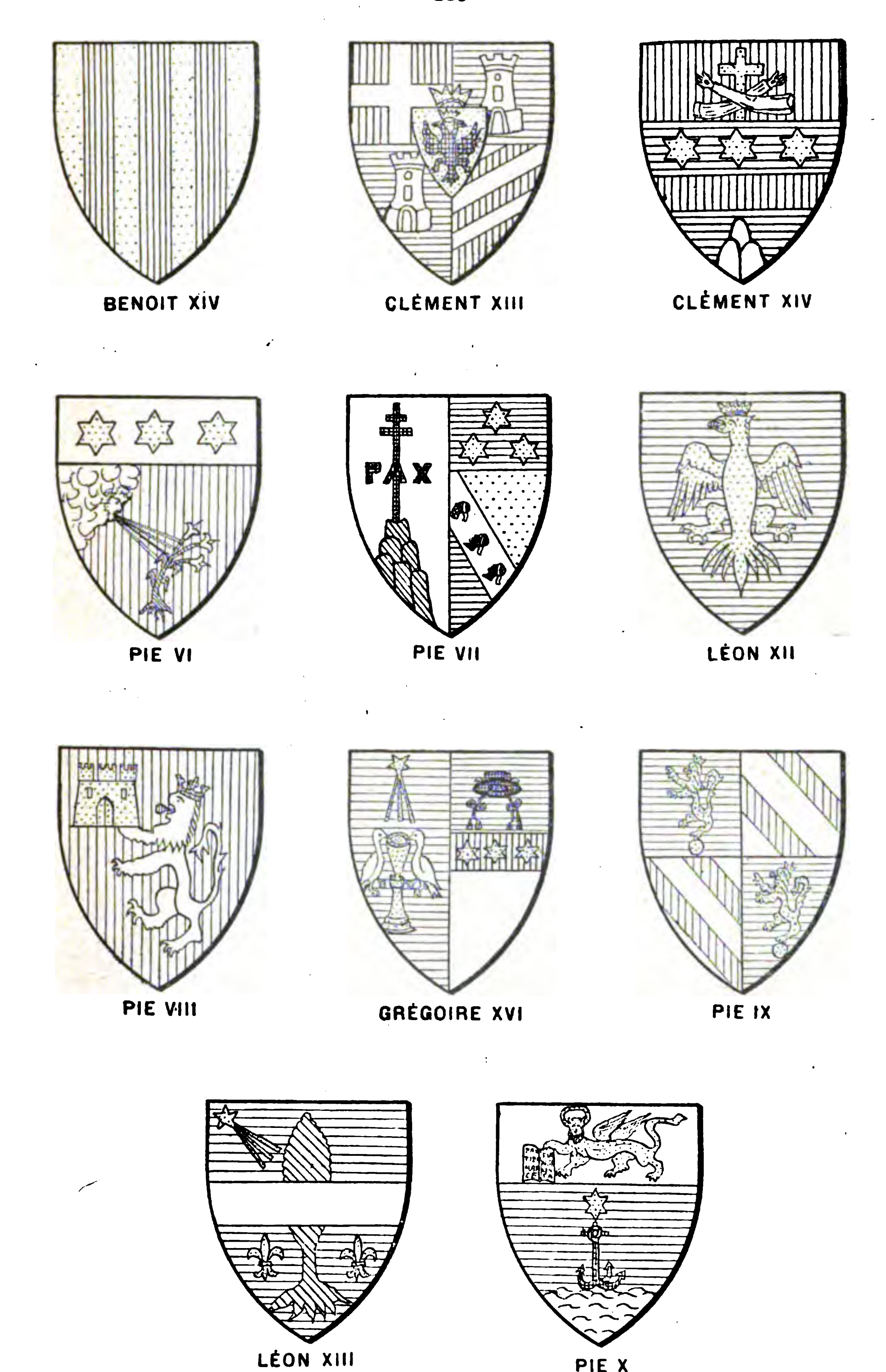
259. — PIE X. — D'azur à une ancre à trois crampons au naturel, mise en pal, mouvant d'une mer d'argent ombrée d'azur et accompagnée en chef d'une étoile à six rais d'or ; au chef d'argent au lion de saint Marc, ailé et nimbé d'or tenant sous sa dextre l'évangile de saint Marc avec les mots : ***Pax tibi Marce, evangelista meus***.

---

1. De gueules à la croix haute d'or, embrassée d'un dextrochère de carnation passant en sautoir au dessus d'un senestrochère vêtu de la bure de l'ordre, les deux mains percées des stigmates.

2. D'argent à la croix primatiale de sable portée par une montagne de six coupeaux de sinople, le mot *Pax* de sable brochant en fasce sur la croix.

3. D'azur à deux colombes d'argent buvant à un calice d'or, surmonté d'une étoile à queue du même mise en pal.


BENOIT XIV
CLÉMENT XIII
CLÉMENT XIV
PAX
PIE VI
PIE VII
LÉON XII
PIE VIII
GRÉGOIRE XVI
PIE IX
LÉON XIII
PIE X

153. — Victor II (mars 1055 au 28 juillet 1057). — Géhebard, évêque d'Eichstadt. — Ses armoiries sont absolument incertaines; nous les donnons d'après la tradition et selon la Calcographie. Ciacconi lui donne : *d'or au lion léopardé de gueules;* Cavalleriis : *losangé d'argent et d'azur.* M. le comte Pasini dit que ce pape appartenait à la famille des comtes de Dollenstein Hirschberg et lui en attribue les armes : *d'argent au cerf arrêté de gueules.* — E. de la Villestreux donne : *d'or au lion léopardé de gueules, couronné d'argent, passant sur une terrasse de sinople.*

154. — Étienne IX (2 août 1057 au 29 mars 1058). — Frédéric, abbé du Mont-Cassin, cardinal de Saint-Chrysogone, fils de Gozzelon, duc de Basse-Lorraine. — La Calcographie lui assigne les armes de la maison des anciens ducs de Lorraine. Gigli et Ciacconi font de même, mais ce dernier donne le champ d'argent; Cavalleriis dessine une barre au lieu d'une bande. M. le comte Pasini observe qu'Étienne IX ne pouvait porter ces armes inventées plus tard, et affirme qu'à cette époque la maison de Lorraine portait un cerf. Devant cette incertitude, il nous paraît préférable de conserver, malgré le léger anachronisme, les armes qu'on attribue généralement à ce pape, et qui ont l'avantage de rappeler aisément la famille dont il est issu. — E. de la Villestreux donne: *d'argent au cerf de gueules ramé d'or.*

155. — Nicolas II (28 décembre 1058 au 21 juillet 1061). — Gérard, évêque de Florence, Bourguignon d'origine. — Ici encore, parmi tant d'incertitudes, nous suivons les indications de la Calcographie, sans prétendre d'ailleurs reconnaître dans le 1 du parti les armes anciennes de la famille ducale de Bourgogne.

156. — Alexandre II (30 septembre 1061 au 21 avril 1073). — Anselme Badaggi, de Milan, évêque de Lucques. — Ce sont les armes de la famille Badaggi que tous les auteurs donnent à ce pape. Cavalleriis, qui excelle à « retourner » les armoiries dans la gravure, fait mouvoir de dextre la hure de sanglier.

157. — Grégoire VII (22 avril 1073 au 25 mai 1085). — Hildebrand, abbé de Saint-Paul de Rome, archidiacre de l'Église romaine, né à Soana en Toscane. M. le comte Pasini le dit issu des Aldobrandeschi ou Ildebrandeschi de Sienne, comtes de Santafiora, éteints dans les Césarini de Rome, et lui donne les mêmes armes, avec un *chef d'or chargé d'une aigle de sable ;* mais ce chef est postérieur à l'époque de Grégoire VII. Le même auteur dit que Ciacconi

indique : *un lion tenant une étoile* ; cependant l'édition de 1677 donne exactement les armes que nous indiquons. La Calcographie blasonne : *d'azur au lion d'or tenant une croix haute du même.*

158. — VICTOR III (24 mai 1086 au 16 septembre 1087). — Didier, abbé du Mont Cassin, cardinal, appartenait, dit M. le comte Pasini, à une très noble famille de Bénévent, les Epifanio, éteints dans la famille Morra, de laquelle est issu Grégoire VIII ; le titre de marquis Epifanio est encore porté par le cadet de la maison Morra. Nous avons donné à Victor III les armes des Epifanio. La Calcographie, après Ciacconi, lui attribue : *Écartelé : au 1, d'azur au lion d'argent ; au 2 et 3, d'or ; au 4, de sable.* Ce sont des armes de fantaisie. Il en est de même de celles que donne E. de la Villestreux : *Écartelé de sable et d'argent, le premier quartier chargé d'un lion du même.*

159. — URBAIN II (12 mars 1088 au 29 juillet 1099). — Eudes ou Odon, évêque d'Ostie, né à Lagery, près de Châtillon-sur-Marne, et issu de la maison des seigneurs de Châtillon. — E. de la Villestreux, donne : *de gueules à trois pals de vair au chef d'or*, qui sont les armes des ducs et pairs de Châtillon.

160. — PASCAL II (13 août 1099 au 18 janvier 1118). — Rainieri, né à Bléda en Toscane. Nous reproduisons les armoiries indiquées par Ciacconi et par la Calcographie ; elles paraissent un peu fantaisistes, mais, à vrai dire, on ne possède point de données permettant de les remplacer avec certitude. — E. de la Villestreux ne donne que le 1 du parti.

161. — GÉLASE II (25 janvier 1118 au 29 janvier 1119). — Jean, né à Gaëte, chancelier de l'Église romaine, mort à Cluni. Des études récentes, dit M. le comte Pasini, ont établi que son nom était Coniulus ; on ne connaît ni sa famille, ni ses armoiries. C'est cette incertitude qui lui a fait attribuer, par la Calcographie, les armes de la famille di Gaeta (Rietstap, *Armorial général*, t I, p. 731). Étant né à Gaëte, ce pape était désigné sous le nom de Gaetanus ou Cajetanus, ce qui lui a fait attribuer soit les armes des di Gaeta, soit celles des Caetani de Naples et de Rome : *d'argent à deux bandes ondées de gueules,* que lui donnent Cavalleriis et E. de la Villestreux.

162. — CALIXTE II (1er février 1119 au 12 décembre 1124). — Gui, évêque de Vienne, fils de Guillaume, comte de Bourgogne, et oncle de Baudouin, comte de Flandre. Nous lui donnons les armes

primitives de la maison des comtes de Bourgogne, à laquelle il appartenait. Plus tard, cette maison porta : *d'azur semé de billettes d'or, au lion du même brochant sur le tout.* Ce champ semé de billettes a été confondu avec un échiqueté par Ciacconi et la Calcographie, qui donnent ces armes en parti, avec : *d'azur au monogramme d'or.* Cavalleriis indique : *d'argent à un lion contourné.*

163. — Honorius II (21 décembre 1124 au 14 février 1130). — Lambert, cardinal, évêque d'Ostie, né à Fagnano, près de Bologne. Les uns disent qu'il est issu de la maison noble des Fagnani qui portait : *de gueules à la bande d'azur bordée d'argent et chargée de deux losanges et de deux demi-losanges du même.* Les autres le font descendre de la famille bolonaise des Scannabecchi. Ce sont bien les armes de cette dernière famille que donnent Ciacconi (avec quelques erreurs dans les émaux), la Calcographie et Cavalleriis. — E. de la Villestreux blasonne : *de gueules à la bande de sept losanges d'argent, accompagnée de deux cotices du même.*

164. — Innocent II (15 février 1130 au 24 septembre 1143). — Grégoire Papareschi ou de Papi, cardinal de Saint-Ange. Les armes que nous reproduisons sont celles de cette noble famille romaine. Ciacconi y joint un parti : *d'argent à une croix fleuronnée ou tréflée d'or accostée des lettres* Α *et* Ω. La Calcographie reproduit Ciacconi, mais avec un champ d'azur. Quant à E. de la Villestreux, il donne le parti et la croix fleuronnée, mais sans les lettres.

165. — Célestin II (26 septembre 1143 au 9 mars 1144). — Gui, cardinal de Saint-Marc, né à Citta di Castello, dans les États de l'Église. On ignore son nom de famille. Cavalleriis lui donne pour armoiries : *losangé d'argent et d'azur ;* E. de la Villestreux : *de gueules à deux fleurs de lis d'or mises en fasce ;* Mgr Barbier de Montault : *de ... à deux fleurs de lis de ... en fasce.* Ce dernier ajoute : « Ciacconi dit trois fleurs de lis, sans indiquer leur disposition. » Ce reproche est injustifié : une des règles du blason veut que l'on n'énonce pas la disposition des pièces, quand elle est normale. Dans le cas présent, comme il n'y a que trois fleurs de lis, il faut lire 2 et 1 ; sinon il faudrait spécifier qu'elles sont mal ordonnées et lire 1 et 2. D'ailleurs, dans l'édition de 1677, le dessin est absolument conforme à celui que nous donnons.

166. — Lucius II (12 mars 1144 au 25 février 1145). — Gérard, de la maison dell' Orso, de Bologne. M. le comte Pasini fait observer

que Lucius II ne pouvait pas porter le nom de Caccianemici, qu'on lui attribue à tort dans la *Gerarchia cattolica*, mais celui de dell' Orso, nom primitif de cette maison, puisque Caccianemico dell' Orso, en 1198 seulement, donna ce nom à ses descendants. Le même auteur ajoute que cette famille bolonaise a toujours porté : *d'argent à l'ours de sable* ; on trouve cependant aussi le champ d'or, ou d'azur, ou de gueules. C'est ce dernier champ qu'indique Rietstap (*Armorial général*, t. I, p. 351) sous le nom déformé de Caccia-Memini. Cavalleriis, selon sa coutume, donne l'ours contourné. E. de la Villestreux donne l'ours d'or sur champ de gueules.

167. — Eugène III (27 février 1145 au 7 juillet 1153). — Bernard, de la famille des Paganelli de Toscane. Mgr Barbier de Montault donne un champ d'azur et ajoute, après Ciacconi et la Calcographie, un *chef parti de sable et d'argent* alias *d'or et de gueules*. E. de la Villestreux blasonne *d'argent au croissant d'azur accompagné d'un lambel à trois pendants du même, au chef parti d'azur et d'argent*.

168. — Anastase IV (9 juillet 1153 au 2 décembre 1154). — Conrad, Romain de naissance, cardinal évêque de Sabine. (Voir : Vulson de la Colombière, *La science héroïque*, p. 238.) La Calcographie donne le *champ d'or avec une seule bande de vair et les deux lions d'azur*. E. de la Villestreux blasonne *de vair à trois bandes d'or*.

169. — Adrien IV (3 décembre 1154 au 1er septembre 1159). — Nicolas Breakspeare, Anglais d'origine, cardinal évêque d'Albano. Ce sont des armes parlantes ; le nom de famille *Break-Speare* signifie en effet *brise-lance*.

170. — Alexandre III (7 septembre 1159 au 30 août 1181). — Roland de Bandinelli, cardinal de Saint-Marc. Les Bandinelli de Sienne formaient une branche de la grande famille des Paparoni romains. La Calcographie et E. de la Villestreux assignent à ce pape des armes *d'or plein* ou *damasquiné* ; quant à Cavalleriis il donne : *d'argent au franc canton de pourpre chargé d'une tour d'argent*, et Mgr Barbier de Montault a adopté ces dernières armes, en donnant le champ d'or sans indiquer les autres émaux ; mais il ajoute avoir vu dans le pavé de Sainte-Marie-Majeure les armoiries des Paparoni, telles que nous les donnons. Pourquoi ne s'en est-il pas tenu à ce document ?

171. — Lucius III (1[er] septembre 1181 au 24 novembre 1185). — Ubalde Allucingoli, de Lucques, évêque d'Ostie, cardinal de Sainte-Praxède. Les armes que nous reproduisons figurent sur son tombeau dans la cathédrale de Vérone. Ciacconi donne : *losangé de sable et d'argent* ; la Calcographie : *losangé de sable et d'or.*

172. — Urbain III (25 novembre 1185 au 19 octobre 1187). — Hubert ou Lambert Crivelli, de Milan, archevêque de cette ville, cardinal de Saint-Laurent. Les armes que nous donnons sont bien celles qui figurent à l'*Armorial général.* Cavalleriis donne une aigle en chef et un tamis ou crible en pointe ; Ciacconi indique incomplètement les émaux de l'écartelé ; la Calcographie écartelle de gueules et d'azur et est suivie par Mgr Barbier de Montault.

173. — Grégoire VIII (20 octobre 1187 au 17 décembre 1187). — Albert de Morra, chancelier de l'Église romaine. Ciacconi, la Calcographie et Mgr Barbier de Montault ajoutent en parti : *d'azur à deux lions affrontés d'argent* (ou d'or) *soutenant de leurs pattes de devant un cœur de gueules.* M. le comte Pasini énonce d'abord des molettes d'éperon, et plus loin des étoiles à huit rais ; de plus il indique les gardes des épées en haut et les fait figurer en bas dans son dessin. E. de la Villestreux blasonne: *parti : au 1, d'azur à deux épées d'argent passées en sautoir, les pointes en bas, et cantonnées de quatre étoiles à cinq rais d'or ; au 2, d'azur à deux lions affrontés d'or.*

174. — Clément III (19 décembre 1187 au 27 mars 1191). — Paul Scolàri, romain, cardinal-évêque de Palestrina. Les armoiries que nous donnons sont adoptées par Ciacconi, par la Calcographie et par l'*Armorial général.* Cavalleriis et Mgr Barbier de Montault donnent : *écartelé : aux 1 et 4, d'argent à la meule de moulin de sable, soutenue d'une fasce ondée d'azur* ; *aux 2 et 3, d'or au lion de gueules, tenant entre ses pattes une croix haute du même.*

175. — Célestin III (30 mars 1191 au 8 janvier 1198). — Hyacinthe Buboni, de Rome, cardinal de Sainte-Marie in Cosmedin. Les armes que nous reproduisons sont celles de la maison Buboni Orsini de Rome. Ciacconi donne un écu ainsi composé : *bandé de six pièces de gueules et d'argent, au chef du second chargé d'une rose de gueules et soutenu d'une divise d'or chargée d'une anguille ondoyante en fasce d'azur* ; ce sont les armes des princes Orsini. (Voir : Rietstap, *Armorial général,* t. II, p. 358.)

176. — INNOCENT III (8 janvier 1198 au 16 juillet 1216). — Jean-Lothaire Conti, cardinal diacre des saints Serge et Bacchus. « Mgr de Montault, observe M. le comte Pasini, donne une description fantaisiste des armes des pontifes de la maison de Conti [1] : *D'or à l'aigle éployée, échiquetée de gueules et de sable, couronnée d'argent et tenant dans ses serres un billet du même.* Cette billette [2] est un comble, car on n'en trouve aucune trace sur les monuments et dans les anciens manuscrits. Il aurait suffi à Mgr de Montault de voir les petites colonnes qui sont au pied de la Trinité des Monts à Rome, où l'aigle des Conti est alternée avec les fleurs de lis de France. » E. de la Villestreux donne une aigle de sable.

177. — HONORIUS III (18 juillet 1216 au 18 mars 1227). —Vincenzo Savelli, Romain, cardinal prêtre de Sainte-Lucie. — Ce sont les armes des Savelli de Rome (Voir Rietstap, *Armorial général*, t. II, p. 678.) — E. de la Villestreux place une fleur de lis de gueules entre les pattes des lions et indique une fasce de sinople.

178. — GRÉGOIRE IX (19 mars 1227 au 21 août 1241.) — Ugolin Conti, de la famille des comtes de Segni, cardinal évêque d'Ostie. — Voir le n° 176. — La prophétie de saint Malachie *Avis ostiensis*, indique l'aigle de ses armes et son titre cardinalice.

179. — CÉLESTIN IV (octobre 1241 au 12 novembre 1241.) — Geoffroi de Castiglioni, Milanais, cardinal évêque de Sabine. Cavalleriis, selon son habituelle distraction, donne le lion contourné. Dans la prophétie de saint Malachie : *Leo Sabinus*, se trouvent désignés le lion de ses armes et son titre cardinalice.

180. — INNOCENT IV (25 juin 1243 au 7 décembre 1254). — Sinibalde de Fieschi, des comtes de Lavagna, Génois, cardinal de Saint-Laurent. Les armoiries que nous reproduisons sont celles des Fieschi (Rietstap, *Armorial général*, t. I, p. 669). E. de la Villestreux donne : *d'argent à trois bandes d'azur.*

181. — ALEXANDRE IV (12 décembre 1254 au 25 mai 1261). —

---

1. A cette maison ont appartenu : Jean XII, Benoît VII, Benoît VIII, Jean XIX, Benoît IX, Benoît X. C'étaient d'anciens comtes de Tuscolo, ayant même origine que les comtes de Segni : Innocent III, Grégoire IX, Alexandre IV et Innocent XIII.

2. Mgr Barbier de Montault dit : *un billet*. Il ajoute en note : « Gorgeu indique ce *billet* qui ne se retrouve pas plus tard et que Ciacconi ne donne pas aux Conti » ; et cependant il continue lui-même à l'insérer dans les armes des papes Grégoire IX et Alexandre IV.

Reinald Conti, des comtes de Segni, cardinal évêque d'Ostie. — Voir le n° 176.

182. — URBAIN IV (29 août 1261 au 2 octobre 1264). — Jacques Pantaléon, natif de Troyes en Champagne. patriarche de Jérusalem. « Il ne s'appelait pas Pantaléon, dit M. le comte Pasini; M. le vicomte de Poli, dans son travail sur la famille d'Urbain IV, démontre que son nom était Langlois, branche de la maison de Cour-Palais. » La Calcographie donne bien ses armes ; mais Mgr Barbier de Montault les blasonne : *Écartelé : aux 1 et 4, d'or à la fleur de lis d'azur : aux 2 et 3, d'azur à la rose d'or*, et indique comme référence les *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, t. VIII, 1857. Il faut lire : 2e série, t. VIII, où l'on trouve en effet une étude de l'abbé Coffinet : *Recherches historiques et archéologiques sur les restes mortels du pape Urbain IV*, avec une reproduction de son tombeau dans la cathédrale de Pérouse. E. de la Villestreux donne le champ d'argent aux 2e et 3e quartiers. Les armes d'Urbain IV figurent dans le vitrail de saint Thomas d'Aquin en la chapelle de Saint-Jean apôtre. [1]

183. — CLÉMENT IV (5 février 1265 au 29 novembre 1268). — Gui Gros, natif de Saint-Gilles en Provence, ancien conseiller du roi saint Louis, cardinal évêque de Sabine. Ses armes de famille, qui figurent sur son tombeau à Viterbe, étaient : *d'or à l'aigle de sable, becquée, membrée et couronnée de gueules, à la bordure du même chargée de huit besants d'argent ;* mais, en montant sur le Saint Siège, il changea ces armes, pour porter *d'azur à six fleurs de lis d'or*, ce qui marquait en même temps son affection pour la France et les six années qu'il avait passées dans le conseil de saint Louis. (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 368). Ciacconi place ces fleurs de lis en orle. E. de la Villestreux blasonne : *d'or à la bordure de sable chargée de quatre besants d'argent.* — Les armes de Clément IV figurent dans le vitrail de saint Thomas d'Aquin en la chapelle de Saint-Jean apôtre [2].

---

1. Le chan. VANDAME, *Une visite à Notre-Dame de la Treille*, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. VII, p. 175. — Il n'est peut-être pas inutile de faire observer que si les armoiries de plusieurs papes figurent ailleurs que dans les verrières du collatéral, la raison de leur présence est toute différente et bien spéciale à chacune des chapelles où elles se voient une seconde fois.

2. *Ibidem*, t. VII, p. 175.

184. — Grégoire X (1er septembre 1271 au 10 janvier 1276.) — Téobaldo de Visconti, de Plaisance, chanoine de Lyon et archidiacre de Liège. Certains auteurs, notamment Cavalleriis et E. de la Villestreux, lui donnent pour armes la guivre des Visconti, mais, dit M le comte Pasini, ce pape n'a rien de commun avec les Visconti de Milan, qui, d'ailleurs, n'ont adopté la guivre que plus tard. Les autres auteurs lui assignent un écu *coupé enclavé* ou *crénelé* ; quand aux émaux, on les trouve d'azur sur gueules, ou bien de gueules sur azur, ou encore d'or sur azur. Les armoiries de ce pape figurent dans le vitrail de saint Thomas d'Aquin, en la chapelle Saint-Jean apôtre [1].

185. — Innocent V (21 février 1276 au 22 juin 1276.) — Pierre de Tarentaise, cardinal évêque d'Ostie. La Calcographie donne : *d'or à trois pals d'azur chargés chacun de trois fleurs de lis d'argent ;* Cavalleriis : *de gueules à la pointe d'argent* ; de Glen : *de sable à la pointe d'or.*

186. — Adrien V (11 juillet 1276 au 16 août 1276.) — Ottoboni Fieschi, de Gênes, cardinal diacre de Saint-Adrien. Voir le n° 180.

187. — Jean XXI (13 septembre 1276 au 17 mai 1277.) — Pierre-Julien de Juliani, de Lisbonne, cardinal évêque de Tusculum. M. le comte Pasini blasonne les pals d'argent ; E. de la Villestreux intervertit les quartiers et donne aux 1 et 4 : *d'or à deux pals de sable.*

188. — Nicolas III (25 novembre 1277 au 22 août 1280.) — Jean Gaëtan, de la famille romaine des Orsini, cardinal diacre de Saint-Nicolas. E. de la Villestreux donne la divise d'argent.

189. — Martin IV (22 février 1281 au 28 mars 1285.) — Simon Montpilié, de Brion en Champagne, cardinal prêtre de Sainte-Cécile. Mgr Barbier de Montault donne un chef d'azur. Quant à Cavalleriis, il blasonne les armes de ce pape : *parti, au 1, semé de fleurs de lis* ; *au 2, un lion.* E. de la Villestreux indique : *de gueules à la bande d'argent chargée de cinq tours de sable posées dans le sens de la bande.*

190. — Honorius IV (2 avril 1285 au 3 avril 1287.) — Jacques Savelli, Romain, cardinal diacre de Sainte-Marie in Cosmedin. — Ciacconi reproduit le tombeau de ce pape, qui se trouve dans

---

1. Le chan. Vandame, *Une visite à Notre-Dame de la Treille,* dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai,* t. vii, p. 175.

l'église de Sainte-Marie in Ara Cœli. — La prophétie de saint Malachie : *Ex rosa leonina*, rappelle la rose soutenue par deux lions qui figure dans ses armes.

191. — NICOLAS IV (15 février 1288 au 4 avril 1292.) — Jérôme Masci, d'Ascoli, frère mineur, cardinal évêque de Palestrina. Ciacconi reproduit le tombeau de ce pape, qui se trouve à Sainte-Marie-Majeure. Les armes de Nicolas IV figureront aussi dans le deuxième vitrail de la chapelle des Trépassés [1].

192. — CÉLESTIN V (5 juillet 1294 au 13 décembre 1294.) — Pierre Angeleri del Murrone, fondateur des « Célestins ». — « Je ne sais pas pourquoi, écrit M. le comte Pasini, on s'obstine à appeler Angeleri del Murrone ou del Morone, ce pape, qui de son vrai nom s'appelait Pierre tout court ; il est toujours nommé ainsi par les chroniqueurs pour avoir vécu pendant cinq ans sur la montagne de Morone ou Murrone, près de Salmone ; son père s'appelait Angelerio, mais ce n'est pas une raison pour en faire un nom de famille. » – Mgr Barbier de Montault donne le champ d'argent. Quant à Cavalleriis, il ne manque pas l'occasion de donner le lion contourné.

193. – BONIFACE VIII (24 décembre 1294 au 11 octobre 1303). — Benoît Cajetan ou Gaetani, d'Anagni, chanoine de Paris et de Lyon, cardinal de Saint-Sylvestre Ces armoiries figurent sur son tombeau à Saint-Pierre de Rome La Calcographie donne en écartelé, *aux 2 et 3, d'azur à une aigle d'argent*. La prophétie de saint Malachie : *Ex undarum benedictione*, rappelle les fasces ondées de ses armes et son nom de Benoît

194. — BENOÎT XI (22 octobre 1303 au 6 juillet 1304). — Nicolas Boccasini, de Pérouse, général des Dominicains, cardinal évêque d'Ostie. Ciacconi ne donne pas les émaux, mais on les voit sur son tombeau en l'église Saint-François de Trévise. Cavalleriis blasonne ses armes : *parti d'argent et de sinople* ; Mgr Barbier de Montault donne : *parti d'or et de sable*. E de la Villestreux indique : *d'argent à un pal de sable adossé à deux pals bretessés d'azur, au chef parti d'argent et de sable.*

195. — CLÉMENT V (5 juin 1305 au 20 avril 1314). – Bertrand Goth ou Gouth, du diocèse de Bordeaux, archevêque de cette ville.

---

1. Le chan. VANDAME, *Iconographie de la basilique de Notre-Dame de la Treille*, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. IX, p. 126.

Ciacconi donne : *d'argent à trois fasces de gueules* ; Cavaleriis : *d'argent à trois fasces de sinople ;* la Calcographie : *de gueules à trois fasces d'argent*. La prophétie de saint Malachie : *De fessis Aquitanicis*, désigne les fasces de ses armes et son pays d'origine.

196. — Jean XXII (7 août 1316 au 4 décembre 1334). — Jacques Duèse, de Cahors, cardinal évêque de Porto. Nous donnons ses armes telles qu'elles figurent au baptistère de Florence. M. le comte Pasini, qui suit lui-même les doctes travaux de M. l'abbé Albe sur Jean XXII, les blasonne de même. Il faut cependant observer que la plupart des auteurs transposent les quartiers de l'écartelé ; est-ce un « retournement » opéré par les graveurs ? Ciacconi et Mgr Barbier de Montault posent le lion sur un champ semé de besants. Quant à Cavalleriis il donne, comme presque toujours, le lion contourné et un champ de sinople à deux fasces d'argent. E. de la Villestreux blasonne : *écartelé : aux 1 et 4, d'or au lion d'azur à la bordure du même, chargée de huit besants d'argent ; aux 2 et 3, d'or à trois fasces de gueules*. Les armoiries de Jean XXII figurent dans le vitrail de saint Thomas d'Aquin en la chapelle de Saint-Jean, apôtre [1].

197. — Benoît XII (20 décembre 1334 au 25 avril 1342). — Jacques Fournier, de Saverdun, au comté de Foix, cistercien, cardinal de Sainte-Priscille. Presque tous les auteurs blasonnent ses armes : *de gueules à l'écu d'argent en abîme*. M. le comte Pasini fait observer très judicieusement que les Fournier portaient : *de gueules au four d'argent* (Rietstap, *Armorial général*, t. I, p. 699) et que la confusion est fort facile entre ce four et un simple écusson. E. de la Villestreux donne ces armes fantaisistes : *de sable diapré d'argent à la bordure de gueules*.

198. — Clément VI (7 mai 1342 au 6 décembre 1352). — Pierre Roger, Limousin, fils de Guillaume, seigneur de Rozières, fut archevêque de Rouen et cardinal des saints Nérée et Achillée. Cavalleriis, la Calcographie et E. de la Villestreux donnent un champ d'argent.

199. — Innocent VI (18 décembre 1352 au 12 septembre 1362). — Étienne d'Albert ou mieux Alberti, cardinal évêque d'Ostie. — M. le comte Pasini observe très justement que les armes données

1. Le chan. Vandame, *Une visite à Notre-Dame de la Treille*, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. VII, p. 175.

par Mgr Barbier de Montault sont celles des Aubert de Bulbon en Limousin : *de gueules au lion d'argent, à la bande du même brochant sur le tout, au chef cousu d'azur chargé de trois coquilles d'argent rangées en fasce*. Cependant Rietstap (*Armorial général*, t. I, p. 79), donne la bande d'azur et le chef de gueules soutenu d'une divise d'azur. C'est ainsi que les blasonne la Calcographie. Quant à Cavalleriis il indique des armoiries absolument différentes. E. de la Villestreux donne aussi les armes des Aubert de Bulbon, mais avec d'autres émaux. — Quoi qu'il en soit, les travaux de Mgr Cerri sur ce pape démontrent qu'il descendait des Alberti ou Aliberti, seigneurs de Crissol, près de Saluces, dans le haut Dauphiné. Ce sont donc les armes de cette famille que nous reproduisons (Voir : Rietstap, *Armorial général*, t. I, p. 25).

200. — Urbain V (septembre 1362 au 19 décembre 1370). — Guillaume Grimoard, abbé de Saint-Victor de Marseille. Il portait les armes de sa famille, originaire du Languedoc (Rietstap, *Armorial général*, t. I, p. 830). On les trouve reproduites au Ciborium de Saint-Jean de Latran. Elles figurent également dans le vitrail de saint Thomas d'Aquin, en la chapelle de Saint-Jean, apôtre [1], et seront aussi reproduites dans le deuxième vitrail de la chapelle des Trépassés [2].

201. — Grégoire XI (30 décembre 1370 au 27 mars 1378). — Pierre Roger de Beaufort, Limousin, neveu de Clément VI, et cardinal de Saint-Ange. Mgr Barbier de Montault dit à son sujet : « M. le conseiller Bardy, qui appartient à cette maison de Beaufort, m'assure que Grégoire XI, comme membre du Sacré-Collège, n'a jamais pris les armoiries de son aïeul. mais bien : *d'argent à trois hermines de sable*. » En tout cas, ses armoiries, telles que nous les donnons, figurent sur son tombeau à Santa Maria Nuova ou Sainte-Françoise Romaine. (Reproduit dans Ciacconi.)

202. — Urbain VI (9 avril 1378 au 18 octobre 1389). — Barthélemy Prignano, Napolitain, archevêque de Bari. Tous les auteurs lui attribuent une aigle éployée, mais il y a de nom-

---

1. Le chan. H. Vandame, *Une visite à Notre-Dame de la Treille*, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. VII, p. 175.

2. Le chan. H. Vandame, *Iconographie de la Basilique de Notre-Dame de la Treille*, dans le même *Bulletin*, t. IX, p. 126.

breuses divergences dans la désignation des émaux. (Voir Rietstap, *Armorial général*, t. II, p. 489.)

203. — BONIFACE IX (2 novembre 1389 au 1er octobre 1404). — Pierre Tomacelli, Napolitain, cardinal de Sainte-Anastasie.

204. — INNOCENT VII (17 octobre 1404 au 6 novembre 1406). — Come de Meliorati, de Sulmone, cardinal de Sainte-Croix. Mgr Barbier de Montault donne : *de gueules* (alias d'azur) *à deux bandes d'argent et une comète du même entre deux*. La prophétie de saint Malachie le désigne par les mots : *De meliore sidere*, allusion à son nom et à la comète de ses armes.

205. — GRÉGOIRE XII (30 novembre 1406 au 5 juin 1409). — Angelo Corraro, Vénitien, cardinal-prêtre de Saint-Marc. Il portait les armes des comtes Correr ou Corraro, de Venise (Rietstap, *Armorial général*, t. I, p. 465). On les trouve sur son tombeau reproduit par Ciacconi.

206. — ALEXANDRE V (26 juin 1409 au 3 mai 1410). — Pierre Philarge ou Filargo, de Candie, archevêque de Milan. Ses armoiries figurent sur son tombeau reproduit par Ciacconi. — La prophétie de saint Malachie dit de lui : *Flagellum solis*.

207. — JEAN XXIII (17 mai 1410 au 2 mars 1415). — Balthasar Cossa, de Naples, cardinal-diacre de Saint-Eustache. Ses armes sont sculptées sur son tombeau, que reproduit Ciacconi ; la jambe humaine, ou la cuisse, en italien *cossa*, en fait des armes parlantes.

208. — MARTIN V (11 novembre 1417 au 21 février 1431). — Othon Colonna, de Rome, cardinal diacre de Saint-Georges. Ses armoiries, qu'on voit sur son tombeau reproduit par Ciacconi, figureront dans le deuxième vitrail de la chapelle des Trépassés [1].

209. — EUGÈNE IV (3 mars 1431 au 23 février 1447), — Gabriel Condulmer ou Condolmieri, de Venise, cardinal évêque de Sienne. Ses armoiries se voient sur son tombeau reproduit par Ciacconi, et sur les portes de bronze de la basilique de Saint-Pierre ; elles figureront dans le deuxième vitrail de la chapelle des Trépassés [2].

210. — NICOLAS V (6 mars 1447 au 24 mars 1455). — Thomas Parentucelli, de Sarzane, cardinal évêque de Bologne. La famille Parentucelli, de Sarzane, porte : *d'argent à deux bandes ondées*

---

1. Le chan. VANDAME, *Iconographie de la basilique de Notre-Dame de la Treille*, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. IX, p. 126.

2. *Ibidem*, t. IX, p. 126.

de gueules (Le comte Pasini) ou : *d'argent à deux bandes ondées, la première de gueules, la seconde d'azur* (Rietstap, *Armorial général*, t. II, p. 387). Cependant Nicolas V ne se servit pas de ces armes et adopta simplement celles de l'Église, ainsi qu'on le constate sur son tombeau, reproduit par Ciacconi, et dans plusieurs autres monuments de Rome.

211. — Calixte III (8 avril 1455 au 8 août 1458). — Alphonse Borgia, cardinal archevêque de Valence. — Au sujet des armoiries des Borgia, M. le comte Pasini affirme que la bordure est chargée, non de flammes, mais de gerbes de blé. E. de la Villestreux donne une bordure de sinople chargée de fleurs de lis d'or. Les armes de Calixte III figurent dans le premier vitrail de Jeanne d'Arc, en la chapelle de Saint-Louis, roi de France [1]. — La prophétie de saint Malachie se vérifie dans ces armes : *Bos pascens*.

212. — Pie II (27 août 1458 au 16 août 1464). — Æneas Sylvius Piccolomini, cardinal évêque de Sienne. — Ses armes figurent sur son tombeau à Saint-André della Valle ; Ciacconi en donne une reproduction. M. le comte Pasini indique six croissants d'or, au lieu de cinq ; c'est une simple faute d'impression, qui n'existe pas d'ailleurs dans le dessin qu'il consacre à ces armoiries

213. — Paul II (31 août 1464 au 28 juillet 1471). — Pierre Barbo, de Venise, cardinal de Saint-Marc — On trouve parfois, dans les armes des Vénitiens Barbo, une fasce d'or au lieu d'une bande (Rietstap, *Armorial général*, t. I, p. 113). M. le comte Pasini affirme, de son côté, que c'est une simple cotice et non une bande qui broche sur cet écu.

214. — Sixte IV (9 août 1471 au 13 août 1484) — François d'Albescola della Rovere, franciscain, cardinal de Sainte-Eudoxie. M. le comte Pasini fait observer que les della Rovere de Savone portent : *d'azur au chêne de sinople* ; cependant les armes figurent à l'*Armorial général* avec un chêne d'or (Rietstap, t. II, p. 624). C'est bien le chêne d'or que portaient les della Rovere de Piémont et qu'avait adopté Sixte IV ; de plus les branches de ce chêne sont enlacées en double sautoir, comme on le voit très bien à Saint-Pierre de Rome, sur son tombeau que reproduit Ciacconi.

215. — Innocent VIII (29 août 1484 au 25 juillet 1492). — Jean-

1. Le chan. Vandame, *Une visite à Notre-Dame de la Treille*, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. VII, p. 188.

Baptiste Cibo, Génois, cardinal de Sainte-Cécile. -- Cavalleriis n'a pas manqué l'occasion de « retourner » la bande et d'en faire une barre. La Calcographie donne le *chef de gueules à la croix d'argent*. Enfin Mgr Barbier de Montault indique l'échiqueté d'or et d'azur, alias d'argent et de sable. Le chef de ces armes est celui de la république de Gênes, accordé, dit le P. Ménétrier, par le Sénat de Gênes à Guillaume Cibo, qui avait traité les affaires de la république auprès du pape On voit les armes d'Innocent VIII, à Saint-Pierre de Rome, sur son tombeau, reproduit par Ciacconi, et dans la chapelle Cibo à Sainte-Marie du Peuple, dont M. le comte Pasini donne un petit croquis.

216. — ALEXANDRE VI (11 août 1492 au 18 août 1503). — Roderic Borgia, vice-chancelier de l'Église romaine, neveu de Calixte III. Le deuxième quartier du parti n'est pas de Lenzuoli, comme l'indique Mgr Barbier de Montault, mais bien de Oms. Les Lenzuoli portaient un *fascé d'or et de gueules* (Rietstap, *Armorial général*, t. II, p. 51) tandis que les Oms portaient un *fascé d'or et de sable*, ou : *d'or à trois fasces de sable* (Rietstap, *Armorial général*, t. II, p. 349). — Voir le n° 211

217. — PIE III (22 septembre 1503 au 18 octobre 1503). — François Piccolomini, neveu du pape Pie II. — Voir le n° **212**.

218. — JULES II (1er novembre 1503 au 20 février 1513). — Julien della Rovere, cardinal, évêque d'Avignon, neveu de Sixte IV. — Voir le n° **214** — La prophétie de saint Malachie fait allusion à ses armes : ***Fructus jovis juvabit*** (le chêne, arbre de Jupiter.)

219. — LÉON X (11 mars 1513 au 1er décembre 1521). -- Jean de Médicis, de Florence, cardinal diacre de Sainte-Marie in Dominica. — Ses armes figurent, entre autres lieux, à Sainte-Marie supra Minervam, sur son tombeau, reproduit par Ciacconi.

220. — ADRIEN VI (9 janvier 1522 au 14 septembre 1523). — Adrien Dedel, fils de Florent, originaire d'Utrecht, cardinal des Saints Jean et Paul. M. le comte Pasini, en blasonnant les armes de ce pape, intervertit 1 et 4 de l'écartelé avec 2 et 3; c'est évidemment un simple lapsus, puisque dans le dessin du tombeau de Sainte Marie de l'Anima, qu'il reproduit, les quartiers sont bien placés dans leur ordre. Cavalleriis donne la même interversion, mais il n'y a rien d'étonnant ; c'est sa manière habituelle, qui se traduit aussi dans ces armes par un lion contourné.

221. — CLÉMENT VII (19 novembre 1523 au 26 septembre 1534).

— Jules Médicis, archevêque de Florence, cardinal de Saint-Laurent in Damaso.

222. — Paul III (13 octobre 1534 au 10 novembre 1549). — Alexandre Farnèse d'Ostie Ses armes sont bien celles des Farnèse (Rietstap, *Armorial général*, t. i, p 649), mais, observe M. le comte Pasini, ce que l'on blasonne habituellement comme fleur de lis a les feuilles plus élargies et ce n'est pas le lis de France qu'on a voulu reproduire, mais une fleur spéciale, l'hyacinthe, qui fut changée en fleur de lis, soit par les artistes, soit par les Farnèse eux-mêmes, en hommage aux rois de France. Cette remarque du savant président du collège héraldique de Rome donne à la prophétie de saint Malachie une signification frappante : *Hyacinthus medicorum*. (Les lis bleus, jacinthes ; cardinal des Saints Come et Damien, médecins).

223. — Jules III (8 février 1550 au 23 mars 1555). — Jean-Marie Ciocchi del Monte San Savino, Toscan, cardinal de Saint-Vital. — Mgr Barbier de Montault donne par erreur une bande d'or ; la bande est bien certainement de gueules bordée d'or et les trois monts sont également d'or et non de sinople. M. le comte Pasini donne la reproduction d'un médaillon sculpté aux armes de ce pape, provenant de la pinacothèque de Todi.

224. — Marcel II (9 avril 1555 au 30 avril 1555). — Marcel Cervini, Toscan, cardinal de Sainte-Croix. — Le nombre des épis figurant dans ces armoiries est incertain ; Ciacconi en donne quatre ; d'autres en donnent six. (Rietstap, *Armorial général*, t. i, p. 395). M. le comte Pasini affirme qu'il en faut neuf, d'après les estampes officielles.

225. — Paul IV (23 mai 1555 au 18 août 1559) — Jean-Pierre Carafa, de Naples, cardinal-évêque d'Ostie, fondateur des Théatins. — Tous les documents donnent bien trois fasces d'argent ; cependant Mgr Barbier de Montault blasonne *fascé d'argent et de gueules de huit pièces*. C'est évidemment une mauvaise lecture, car on ne voit pas pourquoi ce pape aurait modifié les armes de sa maison. (Voir : Rietstap, *Armorial général*, t. i, p. 371.)

226. — Pie IV. — (25 décembre 1559 au 8 décembre 1565). — Jean-Ange de Médicis, Milanais, cardinal de Saint-Prisce. — Ce pape, dit M. le comte Pasini, est issu de la famille des Médicis, dits de Marignano (corruption de Melegnano), une des plus

anciennes familles nobles de Milan ; après Léon X, elle usurpa les armes des Médicis de Florence, et ne respecta même pas le tourteau aux armes de France qu'elle plaça dans son écusson.

227. — Pie V (7 janvier 1566 au 1er mai 1572). — Michel Ghisleri, Ghisiglieri ou Ghislieri, dominicain, cardinal de Sainte-Marie de la Minerve. — La Calcographie, Cavalleriis et M. le comte Pasini donnent pour ces armoiries la variante : *bandé de gueules et d'or*, ou *d'or et de gueules*. Rietstap, *Armorial général*, t. i, p. 772, indique les deux variantes. Elles sont admissibles l'une et l'autre.

228. — Grégoire XIII (13 mai 1572 au 10 avril 1585). — Hugues Buoncompagni, de Bologne, cardinal de Saint-Sixte.

229. — Sixte V (24 avril 1585 au 27 août 1590). — Félix Peretti, cordelier, cardinal de Montalto. Son véritable nom de famille, dit M. le comte Pasini, était Ricci, dit Peretti par son père Pierre ou Peretto de Montalto dans la marche d'Ancône. Rietstap, dans son *Armorial général*, donne ces armoiries au nom de Peretti (t. ii, p. 411) et au nom de Montalto (t. ii, p. 248).

230. — Urbain VII (15 septembre 1590 au 27 septembre 1590). — Jean-Baptiste Castagna, Romain, cardinal de Saint-Marcel. Ciacconi, dans sa notice, donne des barres au lieu de bandes, sans doute par transposition du graveur; plus loin il reproduit le tombeau de ce pape à Sainte-Marie de la Minerve, avec ses armoiries exactes. M. le comte Pasini donné : *bandé d'argent et de gueules, au chef de gueules chargé d'une châtaigne dans son hérisson et feuillée d'or* et ne mentionne pas la divise qui est cependant très apparente. E. de la Villestreux fait cette divise d'or.

231. — Grégoire XIV (5 décembre 1590 au 15 octobre 1591) — Nicolas Sfondrati, de Crémone, cardinal de Sainte-Cécile. La Calcographie seule ajoute aux 2e et 3e quartiers un soleil rayonnant d'or en chef à dextre. Mgr Barbier de Montault a interverti les émaux du 1er et du 4e quartiers, et indique six étoiles d'or posées en bande ; c'est sans doute une confusion avec les armoiries de Clément VIII. Quant à E. de la Villestreux, il donne bien les 2e et 3e quartiers, mais blasonne *aux 1 et 4 d'argent à la bande bretessée et contrebretessée d'azur*.

232. — Innocent IX (29 octobre 1591 au 30 décembre 1591). — Jean-Antoine Facchinetti della Noce, de Bologne, cardinal des Quatre-Couronnés.

233. — Clément VIII (30 janvier 1592 au 3 mars 1605). — Hippolyte Aldobrandini, cardinal de Saint-Pancrace. M. le comte Pasini observe que les princes Aldobrandini, d'origine florentine, sont maintenant éteints et que leur nom a été relevé par une branche de la famille Borghèse. E. de la Villestreux donne les six étoiles d'argent. - Les armoiries de Clément VIII figureront aussi dans la deuxième fenêtre de la chapelle des Trépassés [1].

234. — Léon XI (1er avril 1605 au 27 avril 1605). — Alexandre-Octavien de Médicis, dit le cardinal de Florence.

235. — Paul V. (16 mai 1605 au 28 janvier 1621). — Camille Borghèse, cardinal de Saint-Chrysogone. — M. le comte Pasini fait observer que le dragon de ces armoiries a la queue coupée. « Cette queue, dit-il, est une particularité qui a échappé à tous les héraldistes. On voit très bien ce dragon sans queue en plusieurs endroits, notamment sur les armoiries peintes dans les salles des archives du Saint-Siège, au dernier étage du Vatican, où cet emblème est répété en sculpture sur des armoires en chêne qui sont dans ces mêmes salles. Si on regarde avec attention les armoiries données par Ciacconius, on verra que le dragon a un tout petit bout de queue coupée. » Cette apparence de queue coupée ne tiendrait-elle pas à la position donnée au dragon par les artistes ? — Les armoiries de Paul V figurent dans le vitrail de saint Louis de Gonzague, dans la chapelle de Saint-Jean apôtre [2]; elles paraîtront aussi dans la troisième fenêtre de la chapelle des Trépassés [3].

236. — Grégoire XV. — (9 février 1621 au 8 juillet 1623). — Alexandre Ludovisi, de Bologne, cardinal archevêque de cette ville. — Mgr Barbier de Montault blasonne : *de gueules au chef bandé d'or de trois pièces ;* cette description n'est pas d'un style héraldique correct.

237. — Urbain VIII (6 août 1623 au 29 juillet 1644.) — Maffeo Barberino, de Florence, cardinal de Saint-Onuphre. — Les da

---

1. Le chan. Vandame, *Iconographie de la Basilique de Notre-Dame de la Treille*, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. ix, p. 126.

2. Le chan. Vandame, *Une visite à Notre-Dame de la Treille*, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. vii, p. 171.

3. Le chan. Vandame, *Iconographie de la Basilique de Notre-Dame de la Treille*, dans le même *Bulletin*, t. ix, p. 126.

Barberino de Florence, dits à Rome Barberini, portaient *de sinople au sautoir cousu de gueules, cantonné en chef d'une étoile d'or.* Mais, ajoute M. le comte Pasini, la branche du pape Urbain VIII, étant surnommée Tafani, portait *de gueules à trois tafani d'or* (c'est-à-dire de grosses mouches), qui ont été modifiées en *trois abeilles d'or sur azur,* pour se rapprocher des armoiries du roi de France.

238. — Innocent X (15 septembre 1644 au 6 janvier 1655.) — Jean-Baptiste Pamphili, de Rome, cardinal de Saint-Eusèbe. — Ces armoiries sont bien celles des princes Pamfili (Rietstap, *Armorial général,* t. II, p. 380.) On ne comprend pas, remarque M. le comte Pasini, ce que Mgr de Montault a voulu dire dans un jargon héraldique impossible : *au chef cousu d'azur de trois pièces, chacune chargée d'une fleur de lis d'or, parti à dextre et à senestre de deux cotices d'argent dressées en pal, et soutenu d'une fasce de même.* Mais il faut observer qu'en note Mgr Barbier de Montault ajoute : On peut aussi blasonner : *au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or en fasce, celle du milieu accompagnée à dextre et à senestre d'une cotice d'argent en pal et soutenu d'une fasce de même,* ce qui est plus compréhensible, tout en restant partiellement inexact. E. de la Villestreux omet les pals du chef.

239. — Alexandre VII (7 avril 1655 au 22 mai 1667.) — Fabio Chigi, de Sienne, cardinal de Sainte-Marie du Peuple. — Ces armoiries sont un écartelé aux 1 et 4, della Rovere, et aux 2 et 3, de Chigi. On trouve parfois les armes d'Alexandre VII de Chigi, sans celles della Rovere. E. de la Villestreux donne une montagne d'argent.

240. — Clément IX (20 juin 1667 au 9 décembre 1669.) — Jules Rospigliosi, de Pistoie, cardinal de Saint-Sixte. — On trouve toujours les armoiries de ce pape : *écartelées d'or et d'azur* ; cependant M. le comte Pasini les énonce : *écartelées d'azur et d'or.*

241. — Clément X (29 avril 1670 au 22 juillet 1676.) — Jean-Baptiste-Émile Altieri, Romain, cardinal sans titre. — Les Altieri s'appelaient autrefois Peraluzzi, et s'éteignirent dans les Paluzzi Albertoni qui prirent le nom d'Altieri (Comte Pasini.)

242. — Innocent XI (21 septembre 1676 au 12 août 1689). — Benoît Odescalchi, de Milan, cardinal de Saint-Onuphre. — Les coupes qui figurent dans ces armoiries ont donné lieu à plusieurs

interprétations diverses. On a voulu les décrire comme des patères ou des nacelles, dit M. le comte Pasini. Mgr Barbier de Montault les appelle des lampes. Quant à Rietstap (*Armorial général*, t. II, p. 337), il a vu dans les armes des Odescalchi un vairé d'argent et d'azur de quatre tires et un chef de gueules au lion d'argent. Enfin E. de la Villestreux en a fait six rocs d'échiquier de sable. Nous avons reproduit ces armoiries le plus exactement possible d'après les monnaies d'Innocent XI.

243. — ALEXANDRE VIII (6 octobre 1689 au 1er février 1691). — Pierre Ottoboni, Vénitien, cardinal évêque de Frascati. — Mgr Barbier de Montault décrit ses armoiries : *d'azur à une bande d'argent*. C'est une erreur ; il y a bien ici un tiercé en bande, ou si l'on veut un tranché avec une bande brochante. (Voir: Rietstap, *Armorial général*, t. II, p. 366). E. de la Villestreux donne aussi : *d'azur à la bande d'or, au chef d'argent.*

244. — INNOCENT XII (12 juillet 1691 au 27 septembre 1700). — Antoine Pignatelli, de Naples, cardinal archevêque de Naples — Ces armoiries sont parlantes : *pignate*, en italien *pignata, marmite, pot à feu.*

245. — CLÉMENT XI (23 novembre 1700 au 19 mars 1721). — Jean-François Albani, cardinal de Saint-Sylvestre.

246. — INNOCENT XIII (8 mai 1721 au 7 mars 1724). — Michel-Ange Conti, de Rome, cardinal archevêque de Viterbe. — E de la Villestreux donne une aigle échiquetée d'argent et de sable et couronnée d'argent.

247. — BENOIT XIII (29 mai 1724 au 21 février 1730). — Vincent-Marie Orsini, dominicain, cardinal de Saint-Sixte. — Les papes tirés des ordres religieux, dit à son sujet M. le comte Pasini, ont suivi l'usage d'écarteler leurs armoiries avec celles de l'ordre auquel ils appartenaient. Cet usage, ajoute-t-il, n'est pas ancien ; je trouve même que Benoît XIII est le premier pape qui ait ajouté à ses armoiries de famille le chef de sa religion. Les armes de Benoît XIII figurent dans le vitrail de saint Louis de Gonzague en la chapelle de Saint-Jean, apôtre [1].

248. — CLÉMENT XII (12 juillet 1730 au 6 février 1740). — Laurent Corsini, Florentin, cardinal évêque de Frascati. — Ses armoiries

---

1. Le chan. VANDAME, *Une visite à Notre-Dame de la Treille*, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. VII, p. 174.

sont aussi blasonnées : *bandé d'argent et de gueules, à la fasce d'azur brochant sur le tout.*

249. — Benoit XIV (17 août 1740 au 3 mai 1758). — Prosper Lambertini, de Bologne, cardinal archevêque de cette ville. — M. le comte Pasini affirme que les Lambertini de Bologne ont toujours porté quatre pals; cependant il convient qu'on n'en trouve que trois sur le tombeau de Benoît XIV à Saint-Pierre ainsi que dans toutes les estampes officielles du temps et sur plusieurs monuments de Rome. Cette observation étant enregistrée, nous nous conformons à l'usage général. E. de la Villestreux donne un champ d'argent. Ces armoiries figureront aussi dans la troisième fenêtre de la chapelle des Trépassés [1].

250. — Clément XIII (6 juillet 1758 au 2 février 1769). — Charles Rezzonico, de Venise, cardinal évêque de Padoue. — La description donnée par Mgr Barbier de Montault contient plusieurs inexactitudes. E. de la Villestreux indique aux 2 et 3 un champ de sable, charge l'aigle d'un écu d'argent à la lettre L de sable, et omet la couronne sur l'écu.

251 — Clément XIV (19 mai 1769 au 22 septembre 1774). — Jean-Vincent-Antoine Ganganelli, conventuel de Saint-François. — Il ajouta à ses armes de famille le chef de l'ordre de Saint-François. E. de la Villestreux donne les trois étoiles d'argent, le champ du chef d'azur et la croix d'argent.

252. — Pie VI (14 février 1775 au 29 août 1799). — Jean-Ange Braschi de Césène. — Les armoiries que nous reproduisons sont celles qui figurent sur les monnaies de ce pape. Dans les estampes officielles, observe M. le comte Pasini, on trouve indifféremment ces armes seules ou bien posées sur le tout d'un *écartelé : aux 1 et 4, d'or à l'aigle à deux têtes de sable; aux 2 et 3, d'azur à la fasce d'argent chargée de trois étoiles d'or* [2] *et accompagnée de*

---

1. Le chan. Vandame, *Iconographie de la basilique Notre-Dame de la Treille*, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. ix, p. 126.

2. Cette dérogation aux lois héraldiques fait de ces armes des armoiries à l'enquerre, puisque nous y trouvons métal sur métal. On s'imaginait, dit Rietstap (*Armorial général*, t. i, p. xxi), que ces armes étaient composées expressément dans le but de forcer le spectateur à « s'enquérir » de la cause d'une telle infraction aux règles. Il n'en était rien; le nombre très considérable des armoiries qui se trouvent dans ce cas exclut toute supposition de ce genre. D'ordinaire ces armes, si leur composition n'était pas la conséquence d'une ignorance complète de la science des armoiries, étaient devenues fausses par l'effet du temps qui avait terni l'or ou l'argent et les peintres propageaient l'erreur.

deux fleurs de lis du même, une en chef et une en pointe. On les trouve même écartelées sur quelques monnaies. Quant au lis courbé par le souffle du vent, Mgr Barbier de Montault fait cette remarque : ce sont les artistes qui ont imaginé de substituer ce lis à un chou fleuri, ainsi que le veut le nom même de Braschi, puisqu'il s'agit ici d'armes parlantes. E. de la Villestreux donne l'écartelé et l'écu sur le tout, mais avec plusieurs inexactitudes.

253. — Pie VII (14 mars 1800 au 20 août 1823). — Barnabé Chiaramonti de Césène, bénédictin, cardinal évêque d'Imola. — M. le comte Pasini dit que Pie VII portait un parti : au 1, des Bénédictins, au 2, des Braschi. C'est évidemment un lapsus pour Chiaramonti. Les armoriaux donnent ordinairement dans les armes de cette famille *une bande de gueules chargée de trois montagnes d'argent mouvant du bord inférieur de la bande.* (Voir: Rietstap, *Armorial général*, t. I, p. 417). Mais les monnaies de ce pape portent très distinctement *une bande d'argent à trois têtes de maure.* Quant à Mgr Barbier de Montault, il donne un taillé au lieu d'un tranché et un chef d'azur chargé de trois têtes d'or. E. de la Villestreux donne mal les émaux des armes des bénédictins.

254. — Léon XII (28 septembre 1823 au 10 février 1829). — Annibal della Genga. — Mgr Barbier de Montault donne une aigle éployée au lieu d'une aigle au vol abaissé. E. de la Villestreux donne aussi l'aigle éployée et la blasonne d'argent.

255. — Pie VIII (31 mars 1829 au 30 novembre 1830). — François-Xavier Castiglioni de Cingoli, cardinal pénitencier. — Voir le nº 179. — E. de la Villestreux donne un champ d'azur et une terrasse de sinople.

256. — Grégoire XVI (2 février 1831 au 1er juin 1846). — Maur Capellari, de Bellune, camaldule, cardinal préfet de la Propagande. — E. de la Villestreux donne la comète et les étoiles d'argent. Ces armoiries figurent dans le vitrail de saint Jean-Baptiste de la Salle, en la chapelle de Saint-Jean, apôtre. [1]

257. — Pie IX (17 juin 1846 au 7 février 1878). — Jean-Marie Mastaï-Ferretti, cardinal évêque d'Imola. — Les armes de Pie IX sont écartelées : *aux 1 et 4, de Mastaï ; aux 2 et 3, de*

---

1. Le chan. Vandame, *Une visite à Notre-Dame de la Treille*, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. VII, p. 174.

Ferretti. Elles figurent dans le onzième vitrail de la chapelle absidale [1] et seront aussi représentées dans la troisième verrière de la chapelle des Trépassés [2].

258. — Léon XIII (20 février 1878 au 20 juillet 1903). — Joachim Pecchi de Carpinetto, cardinal archevêque de Pérouse, camerlingue de la sainte Église. — Les armes de Léon XIII figurent dans le vitrail de saint Jean-Baptiste de la Salle, en la chapelle de Saint-Jean, apôtre [3] ; elles seront aussi reproduites dans la troisième verrière de la chapelle des Trépassés [4].

259. — Pie X (4 août 1903 ....) Joseph Sarto de Rièze au diocèse de Trévise, cardinal patriarche de Venise. — Mgr Sarto, étant évêque de Mantoue, adopta ces armoiries, mais sans le chef qu'il ajouta seulement quand il fut promu au patriarchat de Venise. On s'obstine, dit le comte Pasini, à placer l'ancre de ces armes en bande, parce que, peut-être, entre la mer et l'étoile il y a peu de place. On devrait réfléchir que l'ancre, étant un emblème non seulement d'espérance, mais aussi de force, posée en bande, indiquerait une force chancelante. Il ajoute que le Saint Père, en prenant pour le chef de ses armes un champ d'argent et le lion au naturel, a voulu montrer qu'il choisissait l'emblème religieux du lion de Saint-Marc et non les armes de la ville ou de l'ancienne république de Venise. — Les armoiries de Pie X figurent en mosaïque sur le palier de l'autel de saint Charles le Bon [5] ; elles seront reproduites également dans la troisième verrière de la chapelle des Trépassés [6].

---

1. Le chan. Vandame, *Une visite à Notre-Dame de la Treille*, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. vii, p. 158.

2. Le chan. Vandame, *Iconographie de la basilique Notre-Dame de la Treille*, dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. ix, p. 126.

3. *Ibidem*, t. vii, p. 174.

4. *Ibidem*, t. ix, p. 126.

5. *Ibidem*, t. vii, p. 181.

6. *Ibidem*, t. ix, p. 126.

ARMORIAL

DE

L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

ÉTUDE ICONOGRAPHIQUE

POUR

LES VITRAUX DU BAS COTÉ DU MIDI

de la Basilique Notre-Dame de la Treille

A LILLE

PAR

Th. LEURIDAN,

CHANOINE HONORAIRE DE CAMBRAI,
ARCHIVISTE DU DIOCÈSE,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES.

Nous avons publié, en 1904, l'*Armorial de la Châtellenie de Lille* [1], pour servir à l'exécution du pavé-mosaïque de la chapelle de saint Charles le Bon, en la basilique de Notre-Dame de la Treille. Nous donnons aujourd'hui la première partie de l'*Armorial de la Flandre maritime ou flamingante* (l'arrondissement de Dunkerque), qui doit servir de guide aux peintres verriers pour une portion des vitraux du bas côté du midi, en la même basilique [2].

Le projet d'iconographie publié par M. le chanoine H. VANDAME

1. *L'Armorial de la Châtellenie de Lille. Mosaïque de la chapelle de saint Charles le Bon, comte de Flandre, en la basilique de Notre-Dame de la Treille,* Lille, 1904, in-8, 48 pages, 14 planches. (Extrait du *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome VI, pages 177 à 224.)

2. Les nœuds qui relieront les médaillons historiés des quatorze verrières du bas côté nord contiendront les armoiries des papes de 1055 à 1792. Nous avons publié récemment l'étude qui doit servir de guide aux peintres verriers pour l'exécution de ces nœuds : *Armorial des papes. Étude iconographique pour les vitraux du bas côté nord de la basilique Notre-Dame de la Treille à Lille.* Lille, 1907. In-8, 50 pages, 11 planches. (Extrait du *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome IX, pages 213 à 261.)

pour la Basilique [1] prévoit, en effet, dans les nœuds qui relieront les médaillons historiés des quatorze verrières du bas côté du midi, la série des armoiries des villes et villages de la Flandre maritime ou flamingante, c'est-à-dire des arrondissements actuels de Dunkerque et d'Hazebrouck.

Mais ces quatorze verrières n'ont pas toutes, comme celles du bas côté du nord, dix médaillons historiés; trois d'entre elles, placées au-dessus des portes des sacristies, n'en comptent que huit, et, par conséquent, six nœuds au lieu de huit. En totalité, il y a donc cent trente-quatre médaillons historiés, reliés entre eux par cent six nœuds contenant chacun un écusson.

Or l'arrondissement de Dunkerque comprend cinquante-six paroisses *anciennes* et celui d'Hazebrouck en comprend cinquante-quatre, soit en totalité cent dix armoiries pour cent six nœuds. La différence de ces deux chiffres n'était pas d'ailleurs la seule difficulté à surmonter pour parvenir à un classement convenable, présentant une certaine homogénéité et un groupement rationnel, car nous ne pouvions songer à adopter l'ordre simplement alphabétique. Nous ne pouvions non plus recourir au classement par anciennes circonscriptions ecclésiastiques ou féodales; dans le territoire de la Flandre maritime, on le verra plus loin, les châtellenies et les diocèses s'enchevêtraient et ne correspondaient nullement aux limites des arrondissements actuels.

Après divers essais qui ne nous donnèrent point satisfaction, nous avons finalement adopté le groupement par décanats, selon leur composition actuelle. Ce classement nous a paru présenter l'avantage de permettre aux visiteurs de suivre, pour ainsi dire pas à pas, la topographie de cette région.

Les six premières fenêtres, en commençant à l'entrée par les grands portails et en avançant vers le chœur, seront consacrées à l'arrondissement de Dunkerque ; la septième fenêtre formera une sorte de démarcation ou plutôt de trait d'union entre cet arrondissement et celui d'Hazebrouck et rappellera les institutions féodales, religieuses et communales de la Flandre maritime; enfin les sept dernières fenêtres seront affectées à l'arrondisse-

---

1. Chan. H. Vandame, *Iconographie de la Basilique de Notre-Dame de la Treille à Lille ; projet d'ensemble (extérieur et intérieur)*. Lille, 1906. In-8, 212 pages, 40 gravures. (Extrait du *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome IX, pages 1 à 212.)

ment d'Hazebrouck. Tel est l'ordre qui nous a paru s'imposer, dès l'instant où nous voulions conserver le plus intacte possible la topographie de nos deux arrondissements.

On sait que, suivant la coutume du moyen âge, l'ordre voulu, pour la lecture des vitraux, est de procéder *de gauche à droite, et de bas en haut*. Malgré notre vif désir de nous conformer à cette tradition si respectable, nous avons dû y apporter une exception, sous peine d'introduire dans la série de nos armoriaux d'inextricables confusions.

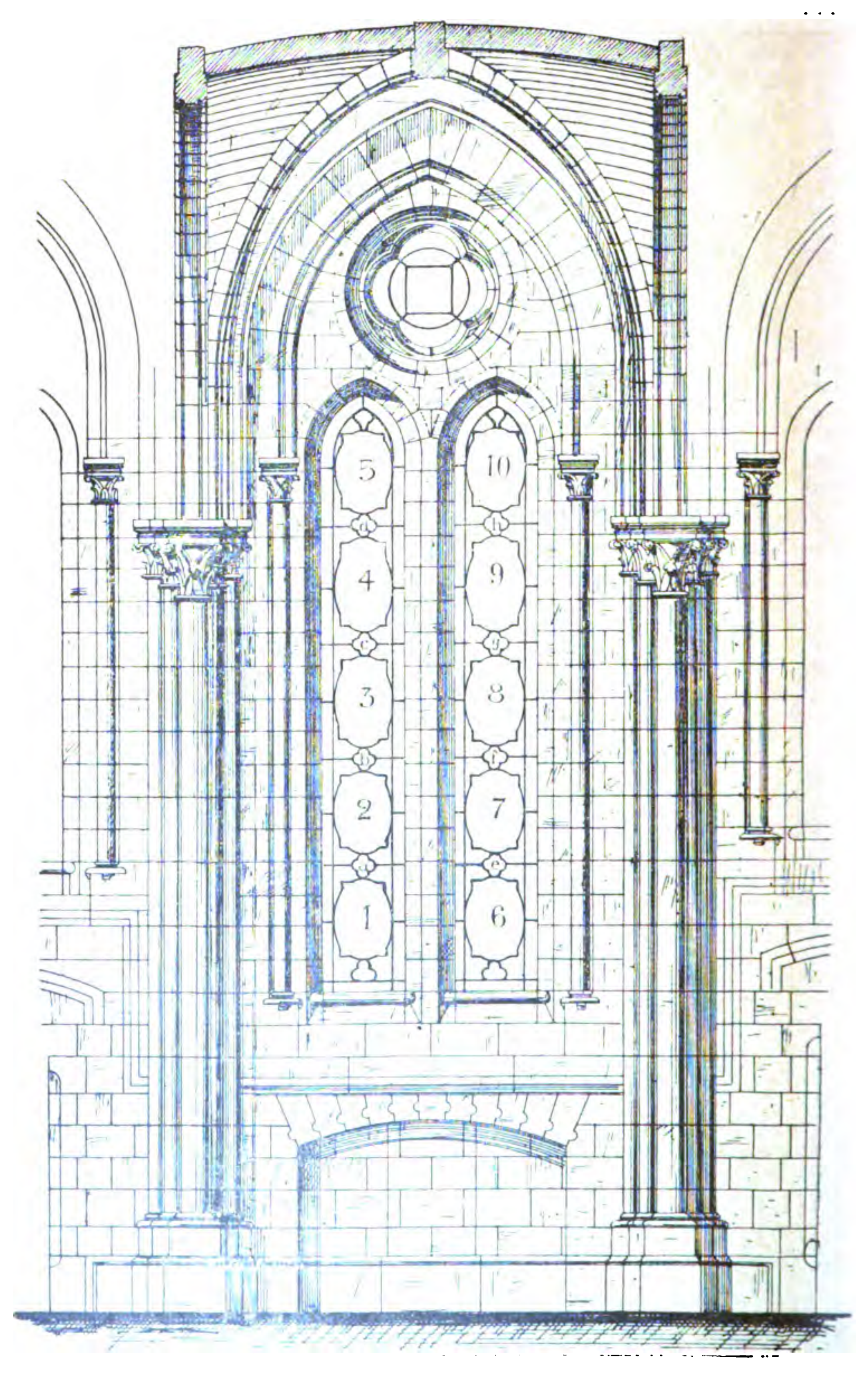
Aucune difficulté ne se présentait pour l'*Armorial des Papes*, dans lequel l'ordre chronologique pouvait et devait être adopté. Pour « lire » cet armorial le visiteur commencera donc à l'entrée de l'église et suivra la série des quatorze fenêtres du bas côté du nord jusqu'à son arrivée à la hauteur du maître-autel. Puis il passera aux vitraux du bas côté du midi et pour la « lecture » des deux armoriaux de la Flandre maritime il procèdera en sens inverse, c'est-à-dire qu'il achèvera simplement le tour de l'église, en revenant du chœur au portail. De plus, dans chaque fenêtre, il lira *de bas en haut*, selon l'usage, mais *pour chacune des lancettes*, et non *de gauche à droite*, pour la totalité de la verrière.

On comprendra aisément cet « itinéraire » grâce à la gravure que nous reproduisons ci-après, et qui représente une des fenêtres du bas côté du midi. Onze de ces fenêtres sont divisées en deux lancettes et comprennent dix médaillons historiés désignés par les numéros 1 à 10. Les médaillons sont reliés entre eux par huit nœuds indiqués par les lettres *a, b, c, d, e, f, g, h*. C'est dans ces nœuds intermédiaires que seront placées les armoiries. Les trois autres fenêtres (10ᵉ, 11ᵉ et 13ᵉ), également partagées en deux lancettes, n'ont, comme nous l'avons dit, que huit médaillons historiés, désignés par les numéros 2 à 5 et 7 à 10 conséquemment six nœuds intermédiaires *b, c, d, f, g, h*.

Voici donc l'ordre de lecture des armoiries :

QUATORZIÈME FENÊTRE

Première lancette	*Deuxième lancette*
a. — **HAZEBROUCK.**	*e.* — Renescure.
b. — Blaringhem.	*f.* — Sercus.
c. — Lynde.	*g.* — Ebblinghem.
d. — Wallon-Cappel.	*h.* — Hondeghem.



DISPOSITION DES MÉDAILLONS ET DES NŒUDS DANS LES VITRAUX

Treizième fenêtre

Première lancette	*Deuxième lancette*
b. — **Merville.**	*f.* — La Gorgue.
c. — Estaires.	*g.* — Doulieu.
d. — Neuf-Berquin.	*h.* — Haverskerque.

Douzième fenêtre

Première lancette	*Deuxième lancette*
a. — **Bailleul.**	*e.* — Meteren.
b. — Merris.	*f.* — Nieppe.
c. — Berthen.	*g.* — Vieux-Berquin.
d. — Steenwerck.	*h.* — Flêtre.

Onzième fenêtre

Première lancette	*Deuxième lancette*
b. — **Cassel.**	*f.* — Zuydpeene.
c. — Sainte-Marie-Cappel.	*g.* — Rubrouck.
d. — Oxelaere.	*h.* — Bavinchove.

Dixième fenêtre

Première lancette	*Deuxième lancette*
b. — Arnèke.	*f.* — Wemaers-Cappel.
c. — Buysscheure.	*g.* — Hardifort.
d. — Ochtezeele.	*h.* — Zermezeele.

Neuvième fenêtre

Première lancette	*Deuxième lancette*
a. — **Morbecque.**	*e.* — La Motte-au-Bois.
b. — Pradelles.	*f.* — Thiennes.
c. — Boeseghem.	*g.* — Strazeele.
d. — Steenbecque.	*h.* — Borre.

Huitième fenêtre

Première lancette	*Deuxième lancette*
a. — **Steenvoorde.**	*e.* — Eecke.
b. — Winnezeele.	*f.* — Houtkerque.
c. — Boeschepe.	*g.* — Godewaersvelde.
d. — Terdeghem.	*h.* — Saint-Sylvestre-Cappel.

Septième fenêtre

Première lancette

a. — Ambacht de Cassel.
b. — Commanderie de Caestre.
c. — Abbaye de Ravensberg.
d. — Confréries de S. Georges.

Deuxième lancette

e. — Châtellenie de Bourbourg.
f. — Chapitre de Cassel.
g. — Abbaye de la Woestine.
h. — Confréries de S. Sébastien.

Sixième fenêtre

Première lancette

a. — **Wormhout.**
b. — Zeggers-Cappel.
c. — Lederzeele.
d. — Volckerinckhove.

Deuxième lancette

e. — Esquelbecq.
f. — Herzeele.
g. — Broxeele.
h. — Nieurlet.

Cinquième fenêtre

Première lancette

a. — **Hondschoote.**
b. — Oost-Cappel.
c. — Rexpoede.
d. — Warhem.

Deuxième lancette

e. — **Bergues.**
f. — Armbouts-Cappel.
g. — Wylder.
h. — Quaedypre.

Quatrième fenêtre

Première lancette

a. — Steene.
b. — Pitgam.
c. — Hoymille.
d. — Crochte.

Deuxième lancette

e. — Bissezeele.
f. — Bierne.
g. — West-Cappel.
h. — Eringhem.

Troisième fenêtre

Première lancette

a. — **Gravelines.**
b. — Craywick.
c. — Saint-Georges.
d. — Loon.

Deuxième lancette

e. — **Bourbourg.**
f. — Spycker.
g. — Drincham.
h. — Saint-Momelin.

Deuxième fenêtre

Première lancette

a. — Watten.
b. — Wulverdinghe.
c. — Looberghe.
d. — Cappellebrouck.

Deuxième lancette

e. — Holque.
f. — Brouckerque.
g. — Millam.
h. — Saint-Pierrebrouck.

PREMIÈRE FENÊTRE

Première lancette	*Deuxième lancette*
a. — **DUNKERQUE.**	*e.* — Mardick.
b. — Leffrinckhoucke.	*f.* — Zuydcoote.
c. — Grande-Synthe.	*g.* — Uxem.
d. — Coudekerque.	*h.* — Teteghem.

Les trois décanats de DUNKERQUE occuperont donc la première fenêtre et seront représentés par les armoiries de Dunkerque, Mardick, Leffrinckhoucke, Zuydcoote, Grande-Synthe, Uxem, Coudekerque et Teteghem. Les autres paroisses de Bray-Dunes, Coudekerque-Branche, Fort-Mardick, Malo-les-Bains, Petite-Synthe, Rosendael et Saint-Pol, sont de création récente ou ne forment que des démembrements d'autres paroisses ; conséquemment elles ne peuvent, au point de vue historique, être représentées par des armoiries.

Le décanat de BOURBOURG remplira toute la seconde fenêtre et une moitié de la troisième, avec les armoiries de Bourbourg, Watten, Holque, Spycker, Wulverdinghe, Brouckerque, Drincham, Looberghe, Millam, Saint-Momelin, Cappellebrouck et Saint-Pierrebrouck. Toutes ses paroisses sont ainsi représentées.

Le décanat de GRAVELINES, qui complètera la troisième fenêtre, comprendra : Gravelines, Craywick, Saint-Georges et Loon. Le Grand-Fort-Philippe et le Petit-Fort-Philippe, hameaux de Gravelines, n'ont point d'armoiries.

Le décanat de BERGUES, plus considérable, occupera la quatrième fenêtre et une moitié de la cinquième. Bergues, Steene, Bissezeele, Armbouts-Cappel, Pitgam, Bierne, Wylder, Hoymille, West-Cappel, Quaedypre (Socx), Crochte et Éringhem, y auront leurs armoiries. Nous avons réuni Socx à Quaedypre, ces deux localités portant exactement les mêmes armoiries.

Le décanat d'HONDSCHOOTE ne comprendra que les armoiries d'Hondschoote, Oost-Cappel, Rexpoede et Warhem, occupant l'autre moitié de la cinquième fenêtre. Ghyvelde, portant les mêmes armoiries qu'Hondschoote, lui sera réuni ; Bambecque et Killem, dont les armoiries sont semblables à celles de Crochte et de Wormhout, ne sont point représentés, afin d'éviter la repro-

duction trop fréquente du même écusson ; quant à la paroisse des Moëres, elle est de formation récente.

Enfin le décanat de Wormhout occupera la sixième fenêtre, avec les armoiries de Wormhout, Esquelbecq, Zeggers-Cappel, Herzeele, Lederzeele, Broxeele, Volckerinckhove et Nieurlet. Ledringhem se trouve réuni à Esquelbecq ; Bollezeele n'est pas représenté, pour la même raison que Bambecque et Killem ; Merckeghem peut être réuni à l'abbaye de Ravensberg, dans la fenêtre suivante.

La septième fenêtre, qui sépare les deux arrondissements, rappellera le souvenir des grandes institutions féodales, religieuses et communales de la Flandre maritime, rangées deux par deux : la châtellenie de Bourbourg et l'ambacht de Cassel (pour les institutions féodales), le chapitre de Cassel et la commanderie de Caestre (institutions religieuses d'hommes), l'abbaye de Ravensberg ou de Merckeghem et l'abbaye de la Woestine (communautés de femmes), les confréries de Saint-Sébastien et de Saint-Georges, qui existaient dans un très grand nombre de localités de la Flandre maritime.

Les sept autres fenêtres seront consacrées à l'arrondissement d'Hazebrouck.

Le décanat de Steenvoorde occupera la huitième fenêtre avec les armoiries de Steenvoorde, Eecke, Houtkerque, Winnezeele, Boeschepe, Godewaersvelde, Terdeghem et Saint-Sylvestre-Cappel. Quant à Oudezeele, ses armoiries présentent la même composition que celles de Houtkerque et de Saint-Sylvestre Cappel ; les émaux seuls diffèrent.

Le décanat de Morbecque remplira la neuvième fenêtre, avec Morbecque, La Motte-au-Bois, Pradelles, Thiennes, Boeseghem, Strazeele, Steenbecque et Borre.

Le décanat de Cassel sera réparti dans la dixième et la onzième fenêtres, qui n'ont chacune que six nœuds : Cassel, Arneke, Zuydpeene, Wemaers-Cappel, Sainte-Marie-Cappel, Buysscheure, Rubrouck, Hardifort, Oxelaere, Ochtezeele, Bavinchove et Zermezeele y trouveront leurs armoiries. Noordpeene seul manquera ; mais ses armoiries sont les mêmes que celles de West-Cappel, qui figurent dans la quatrième fenêtre.

Les deux décanats de BAILLEUL seront représentés dans la douzième fenêtre par: Bailleul, Meteren, Merris, Nieppe, Berthen, Vieux-Berquin, Steenwerck et Flètre. Les autres paroisses de ces décanats sont de création moderne.

Le décanat de MERVILLE occupera les six nœuds de la treizième fenêtre : Merville, La Gorgue, Estaires, Doulieu, Neuf-Berquin et Haverskerque.

Enfin le décanat d'HAZEBROUCK sera représenté dans la quatorzième fenêtre par huit de ses paroisses : Hazebrouck, Renescure, Blaringhem, Sercus, Lynde, Ebblinghem, Wallon-Cappel et Hondeghem. Caestre porte les mêmes armes que Thiennes et se trouve d'ailleurs représenté dans la septième fenêtre par les armoiries de sa commanderie. Staple porte les mêmes armes que Sainte-Marie-Cappel, qui figure dans la onzième fenêtre.

On nous saura gré de reproduire le spécimen d'un des nœuds consacrés à l'armorial ; nous en devons le dessin au maître de l'œuvre de la Basilique, M. P. VILAIN.

Cette figure fera mieux comprendre la disposition des écussons dans les nœuds et permettra d'en saisir l'effet particulièrement décoratif.



PREMIER NŒUD DE LA PREMIÈRE FENÊTRE
Armoiries de Dunkerque.

Il nous paraît indispensable de faire connaître au lecteur la marche suivie pour la composition de cet armorial.

La tâche était ardue.

Il est une chose que nous devons faire remarquer tout d'abord. « Tandis qu'on possède, dans les archives générales du département du Nord ou dans celles des villes, un assez grand nombre de documents historiques relatifs aux communes qui composaient autrefois la Flandre wallonne, le Hainaut et le Cambrésis, il y a pénurie complète pour la Flandre maritime. Les archives départementales, celles des communes, les collections particulières ne contiennent presque rien sur la plupart des villages de notre pays flamand. [1] »

Cette observation, faite en 1860 par E. de Coussemaker, est malheureusement restée vraie ; peu de documents ont été exhumés depuis lors. Nous l'avons fait constater dans la séance du *Comité flamand de France* tenue à Lille le 22 février 1906. Non seulement, ajoutions-nous, nous n'avons rencontré dans les publications du *Comité flamand*, de la *Société Dunkerquoise* et de l'*Union Faulconnier*, aucun travail d'ensemble sur la constitution féodale de la Flandre maritime ; mais nous n'y avons même trouvé que fort peu de renseignements relatifs aux seigneuries et aux seigneurs de cette région. Nous faisions donc appel à nos honorés collègues et nous leur demandions de diriger de ce côté leurs recherches et leurs études et d'entreprendre la *Statistique féodale* des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, comme la Commission historique du Nord l'a fait pour l'arrondissement de Lille. Notre appel sera-t-il entendu? Nous l'espérons, quoique, jusqu'à ce jour, nous n'ayons reçu aucun document ; mais on sait que ces sortes d'études sont des travaux de longue haleine.

Ce n'est donc qu'au prix des plus laborieuses recherches que nous avons pu réunir les documents nécessaires à l'établissement de notre armorial.

La seule source *officielle* à laquelle nous pouvions recourir, est l'*Armorial général* dressé par ordre de Louis XIV, de 1696 à 1710. Les registres qui ont rapport à la région dont nous nous occupons ont été publiés par M. Borel d'Hauterive, sous le titre d'*Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis* (Paris, 1856, in-8.) A la

---

1. E. de Coussemaker, *Documents relatifs à la Flandre maritime, extraits du cartulaire de l'abbaye de Watten*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. v, p. 297.

même époque, M. J.-J. Carlier avait extrait des registres de cet armorial de d'Hozier tout ce qui se rapportait à la Flandre maritime et en avait fait l'objet d'une étude assez complète, mais rédigée trop hâtivement et sans aucun contrôle des documents qui en formaient la base et dont la valeur est fort inégale [1]. Aussi dut-il, plus tard, publier une étude supplémentaire rectifiant la première sur beaucoup de points [2].

Ce qui avait induit en erreur M. J.-J. Carlier, c'est la diversité des renseignements contenus dans les registres de d'Hozier. Ceux-ci comprennent quatre divisions. La première contient les armoiries fournies par les personnes ou les institutions et admises aussitôt au contrôle ; la deuxième contient les armoiries fournies trop tard ou dont la réception fut jalousement différée, parce qu'elles présentaient des fleurs de lis d'or sur champ d'azur. On peut généralement accepter comme authentiques les renseignements fournis par ces deux premières séries. Il faut être, au contraire, très circonspect pour ceux des deux dernières séries : la troisième, en effet, se compose des armoiries réglées par d'Hozier lui-même, parce qu'elles avaient été mal expliquées par ceux qui les avaient déclarées ; la quatrième réunit les armoiries données par d'Hozier aux personnes et aux institutions qui avaient négligé d'en fournir la description, quoiqu'elles eussent payé les droits d'enregistrement. Il faut généralement négliger les renseignements de cette quatrième partie, car la presque totalité des armoiries sont de pures inventions de d'Hozier. M. Borel d'Hauterive, en éditant l'*Armorial de Flandre*, a pris soin de bien conserver cette quadruple division, et de faire composer en deux colonnes les deux dernières séries sur lesquelles un historien sérieux ne peut asseoir aucune preuve.

Une autre source *officielle* s'offrait à nous ; nous voulons parler des sceaux disséminés dans les différents fonds d'archives et dont

---

1. J.-J. Carlier, *Les armoiries des anciennes institutions religieuses, féodales et civiles des Flamands de France*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. II, p. 187.

2. J.-J. Carlier, *Notice supplémentaire aux armoiries des anciennes institutions religieuses, féodales et civiles des Flamands de France*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. IV, p. 145.

la description a été donnée dans les excellents recueils de DOUËT D'ARCQ [1] et de DEMAY [2].

De ces deux sources nous avons pu tirer nombre d'indications certaines et utiles. Mais la plupart des villages de la Flandre maritime ne possédaient point d'armoiries ou de sceaux propres. Ils n'avaient d'autres armes que celles des familles nobles ou des institutions ecclésiastiques qui en possédaient la seigneurie.

Il a donc fallu, pour chacun d'eux, rechercher leur mouvance féodale ou les noms des familles seigneuriales, et là précisément surgissait la grosse difficulté. Beaucoup de ces localités n'ont point encore trouvé leur historien ; les plus favorisées sous ce rapport ont été l'objet de monographies de valeur extrêmement variée ; il a été nécessaire de contrôler les assertions de leurs annalistes, souvent même de redresser leurs erreurs, causées par des similitudes de noms ou par l'ignorance presque complète du système féodal. De là, la nécessité de recourir à une quantité de publications de sociétés savantes, de monographies, de notices, dont nous citerons les principales, chemin faisant, à l'article qu'elles concernent.

Nous avons donc représenté les villes et villages dés deux arrondissements de la Flandre maritime, soit par leurs armoiries enregistrées dans la première partie de l'armorial de d'Hozier, ou conservées par les sceaux (c'est le petit nombre), soit par les armes des abbayes ou des familles qui possédèrent la seigneurie principale de ces localités, et parmi ces familles, nous avons choisi celles qui possédèrent le plus longtemps ces seigneuries ou bien celles qui les illustrèrent davantage.

Peut-être pourra-t-on trouver que notre armorial est quelque peu fantaisiste, en ce qui concerne les villes ou villages qui n'ont point d'armoiries propres. Il est évident que le choix dont il s'agit nous est personnel et nous ne faisons aucune difficulté de

---

1. DOUET D'ARCQ, *Collection de sceaux* (des archives de l'empire). Paris, 1863-1868. Trois vol. in-4.

2. G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord.* Paris, 1873. Deux vol. in-4.

reconnaître qu'un autre auteur, étudiant le même sujet, aurait pu adopter d'autres armoiries que les nôtres. Mais il faut observer que ce choix, tout arbitraire qu'on puisse le prétendre, est toujours appuyé sur des données historiques et sur des documents soigneusement contrôlés. D'ailleurs nous n'avons aucunement la prétention d'affirmer que tel village porte telles armoiries; nous disons au contraire qu'il n'en posséde point. Mais, comme son souvenir doit être rappelé dans les verrières de la Basilique, nous le représentons, non par des armes « inventées » de toutes pièces, mais par les armoiries de ses seigneurs. De cette façon et sous cette réserve, l'Armorial devient un document historique et n'admet plus d'autre « fantaisie » que le choix même qui nous a fait adopter telles armoiries préférablement à d'autres, d'ailleurs acceptables et admissibles elles aussi.

En ce qui concerne spécialement l'arrondissement de Dunkerque, nous avons pu utiliser, quoique imparfaitement, un important document. Il s'agit d'un tableau du musée de Bergues, portant pour titre : *Accurata territorii Bergensis et aquæ ductuum delineatio,* et représentant l'ancienne châtellenie de Bergues avec ses cours d'eau et ses villages, auprès desquels le peintre a dessiné leurs armoiries respectives. Au-dessous, dans un cartouche, est représentée en perspective la ville de Bergues vue du côté de la route de Cassel; au bas de ce cartouche, la signature : *V. B. fecit anno 1641*. Ce tableau est identique, sauf les armoiries, à la carte gravée par *E. L. Creite* pour la *Flandria illustrata* de Sanderus (tome III, p. 312-313) et qui porte exactement le même titre. L'atlas de Blaeu [1] a reproduit cette carte, dont le titre identique est placé en haut, au lieu de se trouver dans le cartouche du bas; dans ce dernier le graveur, ou plutôt le copiste, a simplement remplacé le titre par une dédicace et son nom [2].

Malheureusement, le tableau du musée de Bergues a subi les injures du temps; il est en bien mauvais état et aurait besoin

---

1. *Atlas belgicus sive Belgii cum regii tum fœderati geographica descriptio.* Amstelœdami, labore et sumptibus Joannis Blaeu. MDCLXXX. — La carte se trouve à la page 100.

2. Nobilibus ac amplissimis dominis urbis et territorii Bergensis magistratibus (Nosce primos suos ausus) DD. C. Q. Jacobus de la Fondaine.

d'un nettoyage complet. Malgré tout son talent d'opérateur, M. l'abbé Schodduyn n'a pu en obtenir qu'un cliché voilé et assez terne dans beaucoup de ses parties. Nous le reproduisons cependant *à titre documentaire* et pour ainsi dire comme *pièce justificative*; au moyen d'une loupe, on distingue les armoiries et, par comparaison avec la carte de Creite, on peut les appliquer aux localités dont elles marquent la situation respective.

Il nous reste à indiquer rapidement la topographie de l'arrondissement de Dunkerque [1]. Il représente à peu près la moitié de la Flandre maritime et a été formé par la châtellenie de Bergues [2] (moins Houtkerque qui appartient à l'arrondissement d'Hazebrouck), la châtellenie de Bourbourg [3], une portion de la châtellenie de Cassel [4], la ville de Dunkerque et son territoire [5], la ville libre de Mardick et le village de Saint-Momelin qui était terre d'Artois.

Vingt-cinq de ces paroisses appartenaient au diocèse de Saint-Omer; les trente et une autres dépendaient du diocèse d'Ypres.

Comme dans l'Armorial de l'arrondissement de Lille, dont celui-ci continue la série, nous donnons, en regard de chaque planche, la lecture des armoiries qu'elle comprend [6], avec quelques

---

1. Dans les notes suivantes, qui donnent la nomenclature complète des cinquante-six paroisses, nous donnons en italique les noms de celles qui appartenaient au diocèse d'Ypres; les autres étaient du diocèse de Saint-Omer.

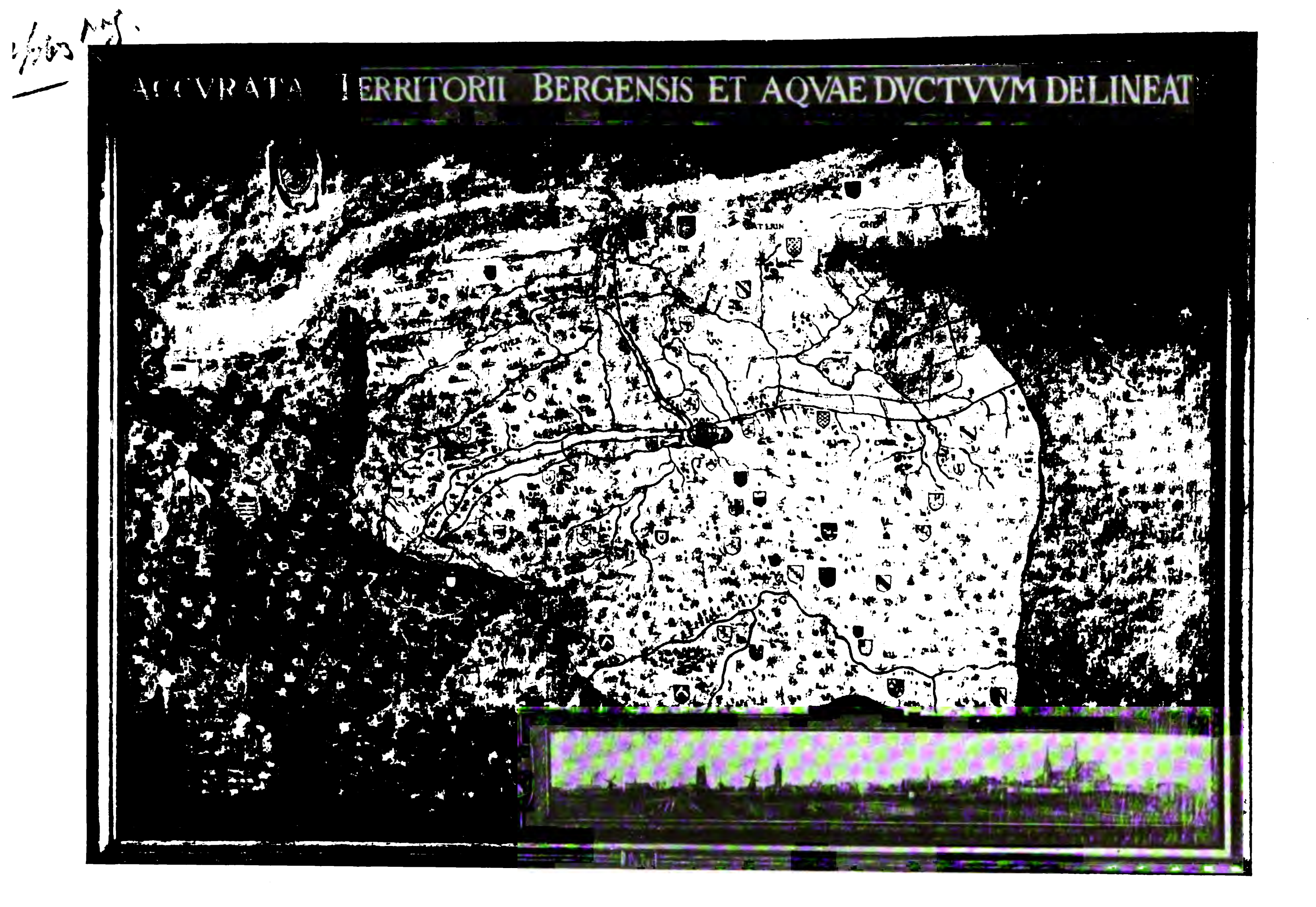
2. La châtellenie de Bergues comprenait : *Armbouts-Cappel, Armbouts-Cappel-Cappelle* en partie, *Bambecque, Bergues, Bierne, Bissezeele*, Brouckerque, *Coudekerque, Crochte, Esquelbecq, Ghyvelde, Herzeele, Hondschoote, Hoymille, Killem, Ledringhem, Oost-Cappel*, Pitgam, *Quaedypre, Rexpoede, Socx*, Spycker, *Steene, Teteghem, Uxem, Warhem, West-Cappel, Wormhout* et *Wylder*.

3. La châtellenie de Bourbourg comprenait : Bourbourg, Cappellebroucq, Craywick, Drincham, Eringhem, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon, Millam, Saint-Georges et Saint-Pierrebrouck.

4. C'est-à-dire : Bollezeele, Broxeele, Lederzeele, Merckeghem, Nieurlet, Volckerinckhove, Watten, Wulverdinghe et *Zeggers-Cappel*.

5. *Armbouts-Cappel-Cappelle* en partie, *Dunkerque, Grande Synthe, Leffrinckhoucke, Petite-Synthe* et *Zuydcoote*. « Avant que Sa Majesté eût soumis la ville de Dunkerque à son obéissance ces villages étoient de la châtellenie de Berghes, mais le Roy les a distrait pour donner quelque terroir à la ville de Dunkerque qui n'en avoit point. » (PREUX, *Estat de la cour de parlement étably à Tournay*, dans les *Bulletins du Comité flamand de France*, t. VII, p. 39.)

6. Ceux de nos lecteurs auxquels le langage du blason n'est pas familier, pourront utilement consulter le « Vocabulaire héraldique » que nous avons donné dans *l'Armorial de la châtellenie de Lille*, p. 11-16. (*Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. VI, p. 187-192).


ACCVRATA IERRITORII BERGENSIS ET AQVAE DVCTVVM DELINEAT


UNIV.
OF
MICH.

brèves indications concernant la situation ancienne et la situation actuelle de chaque paroisse. Après la dernière planche, on trouvera, dans le même ordre alphabétique, les notes qui justifient notre choix d'armoiries ; elles sont trop étendues pour figurer dans le texte lui-même.

Les planches de notre Armorial comprenant chacune douze écussons, nous avons utilisé les quatre places libres de la dernière, pour y reproduire des armoiries intéressant l'arrondissement de Dunkerque. Trois d'entre elles figureront dans la septième fenêtre.

Termes héraldiques qui ne figurent pas dans le « Vocabulaire » de l'Armorial de la Châtellenie de Lille.

ANNELET. — Petit anneau évidé et d'une largeur égale dans toute sa circonférence.

CONTOURNÉ. — On désigne ainsi tout animal héraldique qui, au lieu de regarder vers la dextre de l'écu, comme c'est l'usage, est tourné vers la senestre.

ENDENTÉ. — Plus exactement *dentelé*, se dit des pièces héraldiques dont les lignes extérieures, à angles rentrants et saillants, simulent les dents de la scie.

LÉOPARDÉ. — Se dit du lion passant dans l'attitude d'un léopard, et dont la queue est couchée le long du corps et reployée au dehors.

TIERCES. — Ce sont des fasces très rétrécies, toujours employées trois par trois.

---

1. **Armbouts-Cappel**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'hermines au chevron de sable.*

2. **Armbouts-Cappel-Cappelle**. — Châtellenie de Bergues et territoire de Dunkerque ; diocèse d'Ypres ; canton de Dunkerque-Ouest. — *D'argent semé de croisettes de sable, à deux bars adossés du même, et en chef un écusson d'or au chevron de sable.*

3. **Bambecque**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hondschoote. — *D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

4. **Bergues**. — Châtellenie ; diocèse d'Ypres ; canton. — *Parti : au 1, d'argent à un lion contourné de sable, lampassé de gueules ; au 2, d'argent, à une fasce de sable, et un franc-quartier d'or, bordé de gueules et chargé d'un lion de sable.*

5. **Bierne**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'argent à la croix de gueules cantonnée de douze merlettes du même mises en orle.*

6. **Bissezeele**. — Prévôté de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'or, au lion de sable, lampassé de gueules, couronné d'or, portant au cou un collier avec une croix du même pendante sur sa poitrine.*

7. **Bollezeele**. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Wormhout. — *D'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

8. **Bourbourg**. — Châtellenie ; diocèse de Saint-Omer ; canton. — *D'azur à trois tierces d'or, au chef du même chargé d'un lion de sable.*

Bray-Dunes. — Démembrement de Ghyvelde ; commune, 26 février 1883 ; chapelle vicariale 5 décembre 1895.

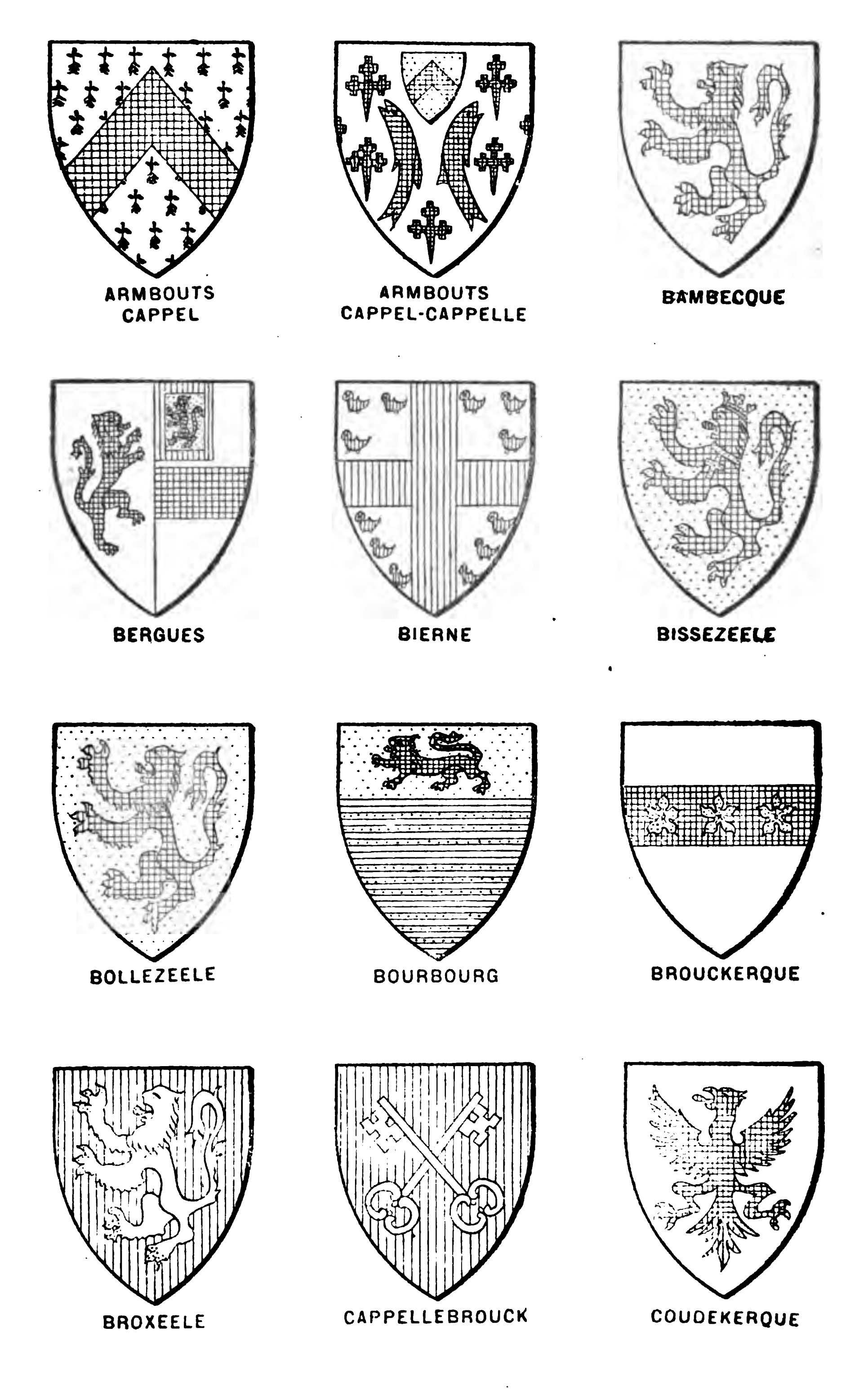
9. **Brouckerque**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *D'argent à la fasce de sable, chargée de trois quintefeuilles d'or.*

10. **Broxeele**. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Wormhout. — *De gueules, au lion d'argent, armé et lampassé d'or.*

Cappelle. — Voir : *Armbouts-Cappel-Cappelle*.

11. **Capellebrouck**. — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *De gueules à deux clefs d'argent adossées et posées en sautoir.*

12. **Coudekerque**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Dunkerque-est. — *D'argent à l'aigle éployée de sable.*


ARMBOUTS
CAPPEL
ARMBOUTS
CAPPEL-CAPPELLE
BAMBECQUE
BERGUES
BIERNE
BISSEZEELE
BOLLEZEELE
BOURBOURG
BROUCKERQUE
BROXEELE
CAPPELLEBROUCK
COUDEKERQUE

13. **Craywick**. — Chât. de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer; canton de Gravelines. — *De gueules à un rais d'escarboucle pommeté et fleurdelisé d'or, la branche du milieu terminée en chef par une crosse du même, à la bordure componée d'argent et de sable.*

14. **Crochte**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'argent au lion de sable.*

15. **Drincham**. — Châtellenie de Bourbourg; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *Échiqueté d'argent et d'azur, à la bordure de gueules.*

16. **Dunkerque**. — Diocèse d'Ypres ; arrondissement. — *Coupé : en chef, d'or à un lion passant de sable; en pointe, d'argent à un dauphin couché d'azur, cretté et oreillé de gueules.*

17. **Éringhem**. — Châtellenie de Bourbourg; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bergues. — *Gironné d'or et d'azur de dix pièces, et un écusson de gueules brochant sur le tout en abîme.*

18. **Esquelbecq**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres; canton de Wormhout. — *De gueules au chevron d'hermines, accompagné de trois molettes d'argent.*

Fort-Mardick. — Commune de 1790 à 1800, puis en 1868.

19. **Ghyvelde**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hondschoote. — *D'hermines à une bande de gueules chargée de trois coquilles d'or.*

20. **Grande-Synthe**. — Territoire de Dunkerque ; diocèse d'Ypres ; canton de Dunkerque-ouest. — *D'azur à une fleur de lis d'or, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de sable.*

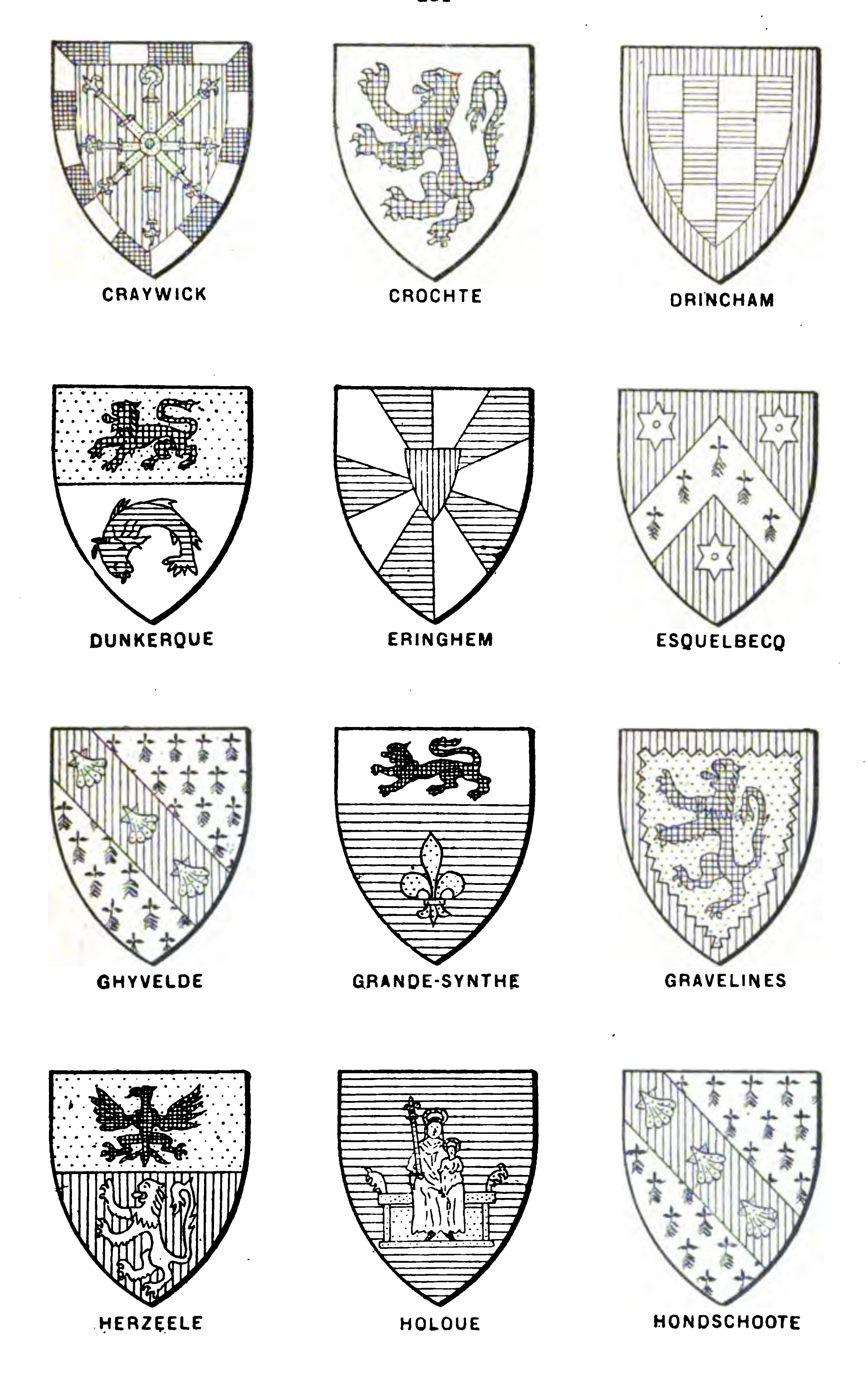
Grand-Fort-Philippe. — Hameau de Gravelines, érigé en commune le 15 juillet 1884 ; église ouverte le 1er octobre 1862.

21. **Gravelines**. — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton. — *D'or à un lion de sable lampassé de gueules, à la bordure endentée de gueules.*

22. **Herzeele**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Wormhout. — *Coupé : en chef, d'or à l'aigle éployée de sable; en pointe, de gueules au lion d'argent.*

23. **Holque**. — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *D'azur à une Vierge de carnation, vêtue d'argent et d'or, nimbée d'or, assise sur un trône à l'antique du même, tenant de la dextre un sceptre d'or et de la senestre l'Enfant Jesus de carnation, nimbé d'or et vêtu d'argent.*

24. **Hondschoote**. — Chât. de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton. — *D'hermines à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or.*


CRAYWICK
CROCHTE
DRINCHAM
DUNKERQUE
ERINGHEM
ESQUELBECQ
GHYVELDE
GRANDE-SYNTHE
GRAVELINES
HERZEELE
HOLQUE
HONDSCHOOTE

25. **Hoymille**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'or au chef échiqueté d'azur et d'argent.*

26. **Killem**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hondschoote. — *D'argent au lion de sable.*

27. **Lederzeele**. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Wormhout. — *D'azur semé de billettes d'or, à la bande du même, chargée de trois merlettes de gueules.*

28. **Ledringhem**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Wormhout. — *De gueules au chevron d'hermines, accompagné de trois molettes d'argent.*

29. **Leffrinckoucke**. — Territoire de Dunkerque ; diocèse d'Ypres ; canton de Dunkerque-est. — *Échiqueté d'argent et d'azur.*

30. **Looberghe**. — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *D'argent à la croix de sable chargée de cinq quintefeuilles d'or.*

31. **Loon**. — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Gravelines. — *D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, l'écu semé de billettes de sable.*

Malo-les-Bains. — Commune et paroisse de création récente.

32. **Mardick**. — Ville libre ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Dunkerque-ouest. — *D'azur à une barque d'or, portant un saint Nicolas de carnation vêtu d'argent et d'or, crossé et mitré du même et bénissant de la dextre.*

33. **Merckeghem**. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Wormhout. — *D'or, à deux crosses de gueules affrontées et passées en sautoir, accompagnées en chef et aux flancs de trois oiseaux de sable, et en pointe d'un mont de sinople.*

34. **Millam**. — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *De gueules au chef d'argent chargé de trois merlettes du champ.*

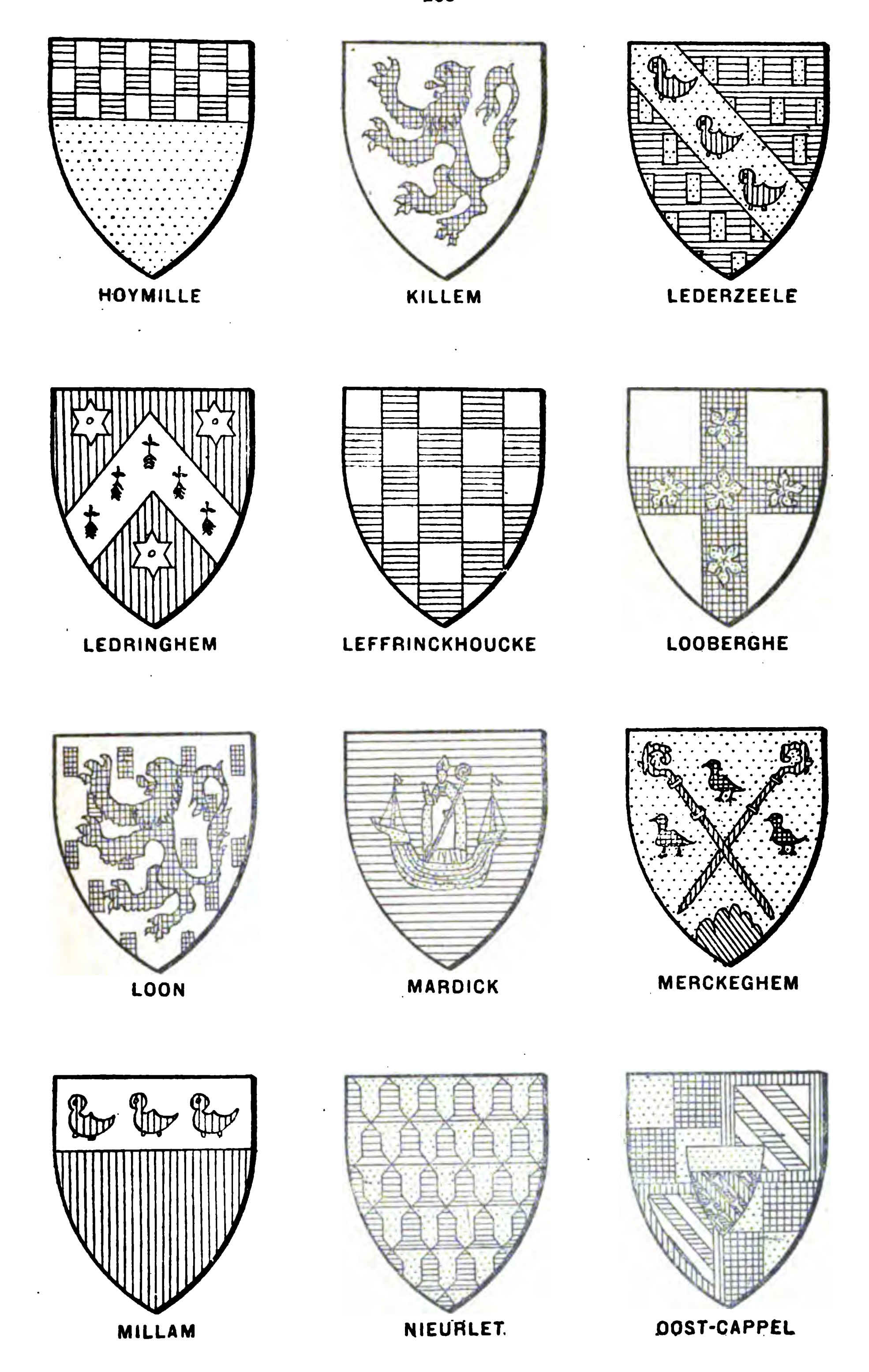
Moëres (les). — Canton d'Hondschoote. — Paroisse depuis 1831.

35. **Nieurlet**. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Wormhout. — *Vairé d'or et d'azur.*

36. **Oost-Cappel**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hondschoote. — *Écartelé : aux 1 et 4, contre-écartelé d'or et de sable* (Lens) ; *aux 2 et 3, bandé d'argent et d'azur, à la bordure de gueules* (Licques) ; *sur le tout, de gueules à trois bandes de vair et au chef d'or.*

Petite-Synthe. — Détachée de Grande-Synthe en 1559.

Petit-Fort-Philippe. — Église ouverte le 20 juin 1887.


HOYMILLE
KILLEM
LEDERZEELE
LEDRINGHEM
LEFFRINCKHOUCKE
LOOBERGHE
LOON
MARDICK
MERCKEGHEM
MILLAM
NIEURLET.
OOST-CAPPEL

37. **Pitgam**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bergues. — *D'azur à une fasce d'argent.*

38. **Quaedypre**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'argent au lion de sable, et une bordure de gueules.*

39. **Rexpoede**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hondschoote. — *D'argent à la fasce de sable, et un canton d'or bordé de gueules et chargé d'un lion de sable.*

Rosendael. — Paroisse en 1842 ; commune en 1860.

40. **Saint-Georges**. — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Gravelines. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'or à l'aigle à deux têtes éployée de gueules ; aux 2 et 3, d'or à l'ours de sable rampant contre un billot courbé de gueules.*

41. **Saint-Momelin**. — Terre d'Artois ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *De gueules à un rais d'escarboucle pommeté et fleurdelisé d'or, la branche du milieu terminée en chef par une crosse du même, à la bordure componée d'argent et de sable.*

42. **Saint-Pierrebrouck**. — Châtellenie de Bourbourg ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *De sable à quatre clefs d'argent mises en pal, 2 et 2.*

Saint-Pol-sur-Mer. — Paroisse en 1869 ; commune en 1878.

43. **Socx**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'argent au lion de sable, et une bordure de gueules.*

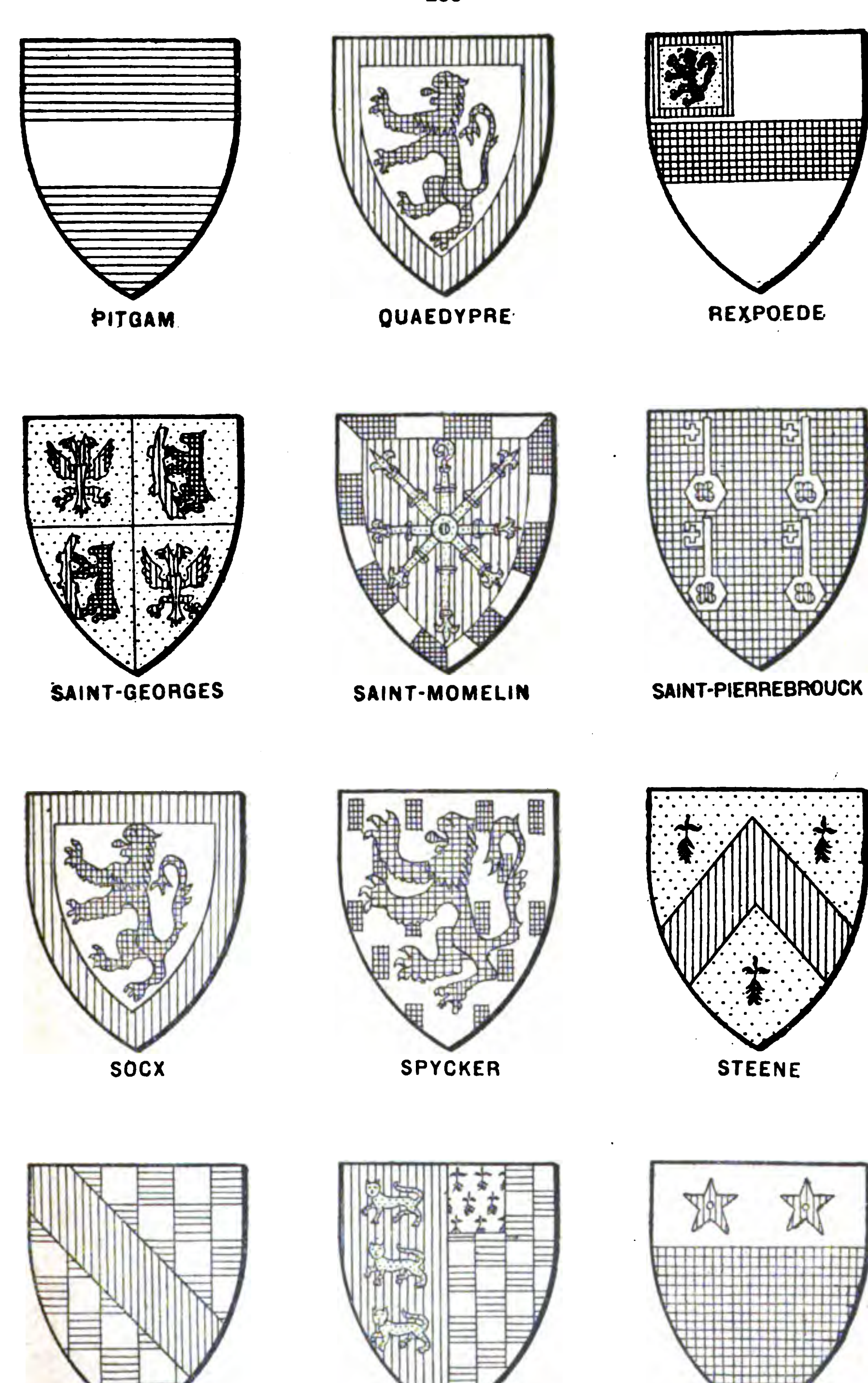
44. **Spycker**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Bourbourg. — *D'argent, au lion de sable armé et lampassé de gueules, l'écu semé de billettes de sable.*

45. **Steene**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Bergues. — *D'or au chevron de gueules, accompagné de trois mouchetures d'hermines de sable.*

46. **Teteghem**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Dunkerque-ouest. — *Échiqueté d'argent et d'azur, à la bande de gueules brochant sur le tout.*

47. **Uxem**. — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Dunkerque-ouest. — *Parti : au 1, de gueules, à trois léopards d'or passant l'un au-dessus de l'autre ; au 2, échiqueté d'azur et d'argent, au canton d'hermines.*

48. **Volckerinckhove**. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Wormhout. — *De sable au chef d'argent chargé de deux molettes de gueules.*


PITGAM
QUAEDYPRE
REXPOEDE
SAINT-GEORGES
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SOCX
SPYCKER
STEENE
TETEGHEM
UXEM
VOLCKERINCKHOVE

49. Warhem. — Châtellenie de Bergues; diocèse d'Ypres; canton d'Hondschoote. — *Échiqueté d'argent et de sable de douze pièces.*

50. Watten. — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton de Bourbourg. — *D'or à la fasce de gueules, et un lambel à trois pendants d'azur en chef.*

51. West-Cappel.— Châtellenie de Bergues; diocèse d'Ypres; canton de Bergues. — *D'argent à la bande losangée de gueules.*

52. Wormhout. — Châtellenie de Bergues; diocèse d'Ypres; canton. — *D'argent au lion de sable.*

53. Wulverdinghe. — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton de Bourbourg. — *Fascé d'or et d'azur de huit pièces, à trois annelets de gueules brochant sur les deux premières fasces en chef.*

54. Wylder. — Châtellenie de Bergues; diocèse d'Ypres; canton de Bergues. — *D'argent à cinq cors de chasse de sable liés de gueules.*

55. Zeggers-Cappel. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Wormhout. — *D'argent à la fasce de sable, accompagnée de six billettes du même, trois en chef et trois en pointe.*

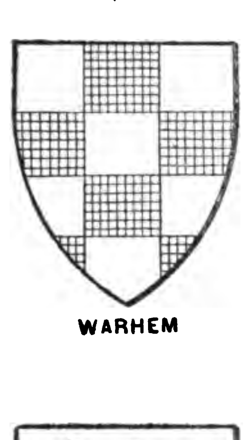
56. Zuydcoote. — Territoire de Dunkerque; diocèse d'Ypres; canton de Dunkerque-ouest. — *D'argent à l'aigle à deux têtes éployée de sable, becquée et onglée de gueules, et accostée de deux lions affrontés de sable, armés et lampassés de gueules, l'un à dextre, l'autre à senestre.*

57. Châtellenie de Bourbourg. — *Tiercé en face: au 1, d'or à une croix ancrée de gueules, cantonnée d'un lion de sable au premier canton; au 2, d'or à un oiseau de sable; au 3, d'argent à une croix de gueules.*

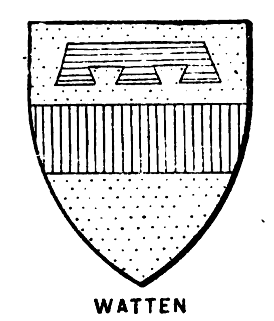
58. Trinitaires d'Hondschoote. — *D'argent à la croix pattée et alaisée, au montant de gueules et à la traverse d'azur.*

59. Confréries de Saint-Sébastien. — *De gueules à une croix d'or, cantonnée de quatre croix pattées et alaisées du même.*

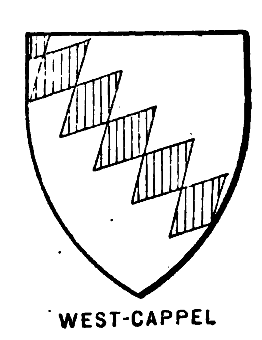
60. Confréries de Saint-Georges. — *D'argent à une croix de gueules.*



WARHEM



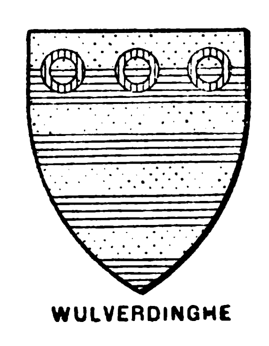
WATTEN



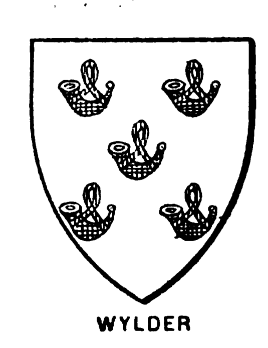
WEST-CAPPEL



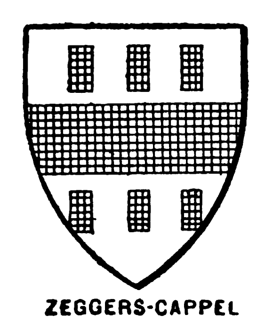
WORMHOUT



WULVERDINGHE



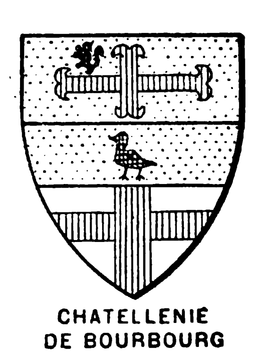
WYLDER



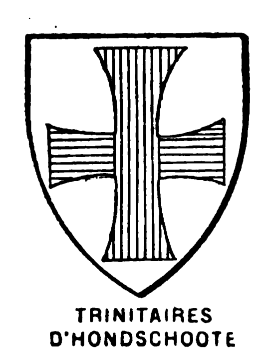
ZEGGERS-CAPPEL



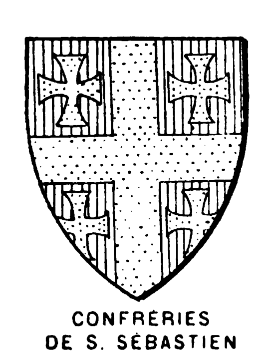
ZUYDCOOTE



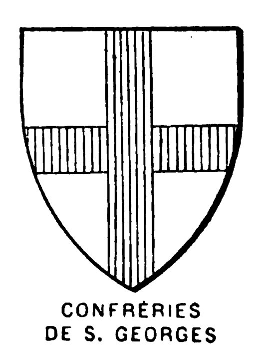
CHATELLENIE
DE BOURBOURG



TRINITAIRES
D'HONDSCHOOTE



CONFRÉRIES
DE S. SÉBASTIEN



CONFRÉRIES
DE S. GEORGES

NOTES

(1) ARMBOUTS-CAPPEL. — Ces armoiries sont celles qui figurent dans le tableau du musée de Bergues. — On trouve, en 1339, un Jean de la Planque, chevalier, sire d'Armbouts-Cappel, qui portait un écu *billeté au lion, et un bâton brochant en bande* (DEMAY, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, nº 545).

(2) ARMBOUTS-CAPPEL-CAPPELLE. — Armoiries du tableau du musée de Bergues. Ce sont celles de la famille de Visch, qui posséda cette seigneurie. On trouve, dans la première moitié du XVe siècle, un Martin de Visch, chevalier, seigneur de la *Chapelle Saint-Arembauld* (aujourd'hui *Cappelle* près Dunkerque), qui épousa Ludivine de Capple, dame de Capple en West-Cappel, morte le 5 mai 1420. (A. BONVARLET, *Épigraphie des Flamands de France*).— En 1789, Ignace-Hubert-Félix van Cappel, chevalier, vicomte héréditaire de la ville et châtellenie de Bergues, seigneur de Briarde, Cappel, Spycker, etc., habitait un château à Westcappel (E. DE COUSSEMAKER, *Élections aux États généraux de 1789 dans la Flandre maritime*).

(3) BAMBECQUE. — Ce sont les armes de la famille de Fiennes. Robert, dit Moreau, sire de Fiennes, connétable de France, était seigneur de Bambecque, dont il obtint la haute justice du comte de Flandre, Louis de Male, par acte du 24 mars 1366. — En 1406, on trouve, comme seigneur de Bambecque, Louis de Bambeke, dit Gallois, dont la fille épousa Jacques de Flandre-Drincham. Marguerite, fille de Jacques, dame de Bambecque, épousa en secondes noces Charles de Halewyn, dont la petite-fille Claudine fit passer la seigneurie de Bambecque dans la maison de Bonnières, par son mariage avec Jean de Bonnières. Un descendant de celui-ci, Adrien-Louis de Bonnières, duc de Guines, la vendit à Robert de Lattre d'Alkerque, qui la possédait en 1789. (Voir : *Annales du Comité flamand de France*, t. XII, p. 393-394). — La *Statistique archéologique* donne pour armes à ce village : *d'hermines au franc quartier de gueules*. Ces armoiries sont celles de la famille van Bambeeck, originaire de la Flandre (Voir : RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, p. 107).

(4) BERGUES. — Nous donnons les armoiries de cette ville telles qu'elles sont enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, nº 11, p. 69,

et telles qu'elles ont été concédées à nouveau par un décret royal du 11 novembre 1815. — Nous renonçons à expliquer le lion *contourné*, c'est-à-dire tourné à senestre au lieu de regarder à dextre ; nous ne l'avons point rencontré avant l'enregistrement du 30 septembre 1697, par d'Hozier : faut-il lui attribuer cette innovation, ou la reprocher à ceux qui firent la déclaration ? — De fait, la famille de Berghe-Saint-Winoc portait primitivement un *écu au lion*, que la ville, dont ils étaient châtelains, adopta pour ses armes. Quant à la châtellenie, elle portait : *d'argent à la fasce de sable, et un canton d'or bordé de gueules et chargé d'un lion de sable*. En 1586, eut lieu la réunion de la ville à la châtellenie et désormais on adopta de nouvelles armoiries, parties des deux écus primitifs. On peut voir au musée de Lille un exemplaire de ce sceau datant de 1587 et décrit par DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 4925 [1]. Quant à l'abbaye de Saint-Winnoc, elle portait : *parti : au 1, de gueules à trois léopards d'or passant l'un sur l'autre ; au 2, échiqueté d'or et d'azur, au canton d'hermines* (Voir l'*Armorial de Flandre*, n° 22, p. 70).

(5) BIERNE. — Les armes de la famille VAN BIERNE, que nous reproduisons, sont parfois blasonnées avec quelques variantes : *de gueules à la croix d'or cantonnée de douze merlettes du même mises en orle*. (RIETSTAP, *Armorial général*, p. 200.) La *Statistique archéologique* donne même une troisième lecture : *d'argent à la croix de gueules cantonnée de quatre alérions du même*.

(6) BISSEZEELE. — A défaut d'autres documents sur la situation seigneuriale et féodale de cette localité, nous savons que Bissezeele, avec Looberghe et d'autres terres de moindre importance, avait été donné par Charles, comte de Flandre, à l'église Saint-Donat de Bruges. (Voir SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 317 ; GRAMAYE, *Antiquitates illustrissimi comitatus Flandriæ*, p. 152.) Le cahier de doléances de la paroisse, publié dans le *Bulletin de la Société d'études*, t. VI, p. 70, porte pour titre : Paroisse de Bissezeele, prévôté de Saint-Donat. C'était donc une branche de la grande seigneurie que le prévôt de Saint-Donat de Bruges possédait dans la châtellenie de Bergues, et qui, depuis 1559, appartenait à l'évêque de Bruges. Nous avons donc adopté les armoiries de la prévôté de Saint-Donat (Voir : *Armorial de Flandre*, n° 63, p. 151) qui sont d'ailleurs identiques à celles de l'évêché de Bruges (Voir : J. GAILLIARD, *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre occi-*

---

1. La *France illustrée*, par Malte-Brun, donne bien les armes sans le lion contourné, mais elle ajoute au parti, sous la fasce de sable, *un clou du même en pointe ! !*

dentale, frontispice) ; les ornements extérieurs des deux écus les distinguent seuls.

(7) BOLLEZEELE. — Ce sont les armes de la Noort-Vierschaere, juridiction royale s'étendant sur les paroisses de Bollezeele et de Zeggerscappel. DEMAY (*Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 4135) décrit le sceau de cette juridiction : *écu au lion*, d'après la matrice originale communiquée par M. Wackernie, de Cassel. Ces armes furent enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 2, p. 206.

(8) BOURBOURG. — Ces armes furent enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 55, p. 150. — Voir : SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 323; DOUET D'ARCQ, *Collection de sceaux*, n°s 5516, 5517; DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 3888. — La châtellenie de Bourbourg portait : *Tiercé en fasce ; au 1, d'or à une croix ancrée de gueules, cantonnée d'un lion de sable au premier canton ; au 2, d'or à un oiseau de sable ; au 3, d'argent à une croix de gueules*. (Voir l'*Armorial de Flandre*, n° 56, p. 150.) — Quant à l'abbaye Notre-Dame elle portait : *Gironné d'or et d'azur de dix pièces, et un écusson de gueules brochant sur le tout en abîme* (Voir l'*Armorial de Flandre*, n° 25, p. 58.) C'étaient les armes anciennes du comté de Flandre.

(9) BROUCKERQUE. — Armes de l'ancienne famille DE BROUCKERQUE, dont un membre, Bauduin, chevalier, apposa son sceau au traité de paix entre la France et la Flandre, le 1er septembre 1316 (DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 656 ; DOUET D'ARCQ, *Collection de sceaux*, n°s 1584 et 1585.) Le tableau du musée de Bergues indique trois besants au lieu de trois roses quintefeuilles ; c'est une confusion qui s'explique aisément. — La cour de Brouckerque fit enregistrer ses armes : *d'argent à une tour crénelée de trois pièces de sable, pavillonnée d'azur, et accompagnée de trois trèfles de sinople*. (*Armorial de Flandre*, n° 167, p. 205.)

(10) BROXEELE. — Il n'y avait dans cette paroisse aucune seigneurie ; elle était toute entière vierschaere ou juridiction royale. (*Annales du Comité flamand de France*, t. VI, p. 117.) La West-Vierschaere, dite aussi Vierschaere de Broxeele, comprenait quatre paroisses : Broxeele, Lederzeele, Rubrouck et Volckerinckhove. La justice de la West-Vierschaere fit enregistrer ses armes telles que nous les donnons. (*Armorial de Flandre*, n° 22, p. 208.)

(11) CAPPELLEBROUCK. — Ce sont les armes du chapitre de Saint-Pierre d'Aire. En 1169, Philippe d'Alsace dota les chanoines d'Aire, dits de Thiennes, de 1700 mesures de marais qu'il avait fait dessécher; ce domaine s'appela seigneurie de Cappellebrouck, ou seigneurie des seize prébendes, ou des dix et des six. Le chapitre était seigneur de

la paroisse ; la cour de justice, appartenant aux chanoines, prenait le titre de vierschaere de Cappellebrouck. — Voir : SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 326 ; A. BONVARLET, *Notes sur la commune de Cappellebrouck*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XV, p. 153 ; J. ROUYER, *Recherches historiques sur le chapitre et l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. X, 2e partie, p. 65.

(12) COUDEKERQUE. — Armoiries données par le tableau du musée de Bergues. La *Statistique archéologique* indique aussi un *échiqueté d'or et de sinople de douze pièces*, d'après le manuscrit 294 de la bibliothèque de Lille (n° 504 du catalogue Rigaux), et sans doute aussi d'après Corn GAILLIARD, *L'Anchiene noblesse de la contée de Flandres*. — Quant aux armes : *de sable à un porc épic d'argent couronné d'or*, données par d'Hozier, dans le supplément (à deux colonnes) de l'*Armorial de Flandre* (n° 212, p. 403), elles sont de pure fantaisie. — Voir : J.-J. CARLIER, *Les armoiries des anciennes institutions religieuses, féodales et civiles des Flamands de France*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. II, p. 229, et les corrections du même auteur, t. IV, p. 147 et 168.

(13) CRAYWICK. — Nous savons que l'église de cette localité avait été donnée à l'abbaye de Saint-Bertin, qui en était encore décimateur à la fin du XVIIIe siècle. Voir : L'abbé HAIGNERÉ et l'abbé BLED, *Les chartes de Saint-Bertin*, t. I, n° 712 ; t. IV, n° 4483. En l'absence d'autres renseignements suffisants, cette donnée certaine nous permet d'attribuer à ce village les armoiries de Saint-Bertin.

(14) CROCHTE. — Armoiries données par le tableau du musée de Bergues.

(15) DRINCHAM. — Ce sont les armes de la famille DE DRINCKAM [1] (RIETSTAP, *Armorial général*, I, 564.) Jean, sire de Drincham, chevalier, appose son sceau, le 20 avril 1370, à l'acte d'un emprunt contracté par la dame de Cassel et les villes de Dunkerque et de Gravelines (DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 804.) Le 22 novembre 1383, Louis de Male donna à son fils bâtard, dit Jean sans Terre, le château, maison et fief de Drincham, confisqués sur l'héritier de Jean de Drincham (P. ANSELME, *Histoire généalo-*

1. Ph. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 138, dit que la seigneurie et terre de Drincham, au terroir de Bergues, était une ancienne bannière de Flandre, et que le seigneur portait sa bannière armoriée comme nous la dessinons. Les mêmes indications sont données par Corn. GAILLIARD, *L'anchienne noblesse de la contée de Flandres* et par l'armorial manuscrit du hérault Gelre (Bibliothèque royale de Bruxelles.)

gique et chronologique de la maison royale de France, t. II, p. 768.) Drincham passa plus tard dans la famille DE CUPERE, qui portait *de sinople au sautoir d'hermines* (RIETSTAP, *Armorial général*, I, 499.) L'un de ses membres, François-Marie, écuyer, fit enregistrer les armes de sa seigneurie, en même temps que les siennes *(Armorial de Flandre*, nos 28 bis et 29, p. 58.) En 1789, le seigneur de Drincham était le marquis DE HARCHIES *(Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 226 et 309.) — On lit dans *les blasons et cris d'armes des chevaliers des comtés de Flandre, Hainaut, Artois et Cambrésis (Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, 2e série, t. IV, p. 15) que le seigneur de Drinckam portait : *de gueules au chevron d'hermines, au canton des armes de Flandre*; il s'agit ici de la famille de Flandre-Drincham. — L'*Armorial de Flandre* (no 132, p. 196) donne aussi les armes de Louis-François DE LA FOSSE, seigneur de Drincham, grand bailli héréditaire de la ville et châtellenie de Bailleul. On trouve enfin mentionné comme seigneur de Drincham, au milieu du XVIIIe siècle, Philippe-François-Louis DE GOURDIN, écuyer *(Annales du Comité flamand de France*, t. XI, p. 47.) Ces dernières mentions concernent une autre seigneurie de Drincham, située au territoire de Bailleul. — M. VERBEKE a publié une *Notice historique sur la commune de Drincham*, dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise*, t. XXIV, p. 137.

(16) DUNKERQUE. — Selon FAULCONNIER, *Description historique de Dunkerque*, t. I, p. 23, les armes de Dunkerque datent de l'an 1340, du mariage d'Henri, comte de Bar, avec la fille du comte de Flandre, Yolande, dame de Dunkerque. En chef, l'écu de Flandre; en pointe, celui de la maison de Bar, un bar à demi-pâmé. M. J.-J. CARLIER *(Notice historique sur le scel communal, les armoiries et les cachets municipaux de la ville de Dunkerque*, dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, 1853-1854, p. 146), dit que le premier scel de Dunkerque, datant de 1226, portait un poisson, et qu'en 1384, la ville adopta le lion de son seigneur en chef de son poisson communal. « En 1558, ajoute M. COSSONNET *(Visitez Dunkerque, le troisième port de France*, p. 6), le lion devint passant et le bar entièrement pâmé; le 13 septembre 1697, le bar devint dauphin. » C'est en effet un dauphin qu'enregistra, à cette date, l'*Armorial de Flandre* (no 1, p. 56), et c'est également un dauphin que mentionne le décret du 11 novembre 1815, octroyant des armoiries à la ville de Dunkerque. — Les armoiries de Dunkerque figurent dans un des nœuds du premier vitrail de la grande chapelle absidale de la Basilique.

(17) ÉRINGHEM. — A défaut de toute donnée certaine et précise sur l'histoire féodale de ce village, nous lui attribuons les armoiries de l'abbaye Notre-Dame de Bourbourg *(Armorial de Flandre*, nº 25, p. 58) qui, dès les premiers temps de son existence, possédait un grand nombre de terres à Éringhem et y prélevait la dîme. — Voir : E DE COUSSEMAKER, *Notice sur les archives de l'abbaye de Bourbourg*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. IV, p. 257.

(18) ESQUELBECQ. — Ce sont les armes qui figurent au frontispice des *Costumen der stede, casselrye ende vassalryen van Berghen ste Winocx*, imprimées en 1617. L'*Armorial de Flandre* (nº 45, p. 72) y ajoute un *franc-quartier d'azur, chargé d'un chevron d'or, accompagné de trois gerbes du même*, qui sont les armes de la maison DE GUERNONVAL, dont plusieurs membres possédèrent la seigneurie d'Esquelbecq jusqu'à la Révolution. SANDERUS (*Flandria illustrata*, t. III, p. 323, planche 4) donne les armes de la maison de LE VASSEUR DE GUERNONVAL : *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois gerbes du même ; au 2 et 3, d'argent à l'aigle à deux têtes de sable, becquée, membrée et languée de gueules*. (Voir : RIETSTAP, *Armorial général*, t. II, p. 976). Quant à la *Statistique archéologique*, elle omet le chevron. Esquelbecq a eu successivement pour seigneurs les d'Ekelsbeke, les de Ghistelles, les de Halewyn et les Guernonval. — Voir : BERGEROT et DIEGERICK, *Histoire du château et des seigneurs d'Esquelbecq*.

FORT-MARDICK. — Sur les origines et l'histoire de ce village de matelots pêcheurs, on lira avec intérêt les curieux détails donnés par R. DE BERTRAND, *Histoire de Mardick et de la Flandre maritime*, p. 279 à 289 et 314 à 379.

(19) GHYVELDE. — Ces armoiries figurent dans le tableau du musée de Bergues. Ce sont les mêmes que celles d'Hondschoote.

(20) GRANDE-SYNTHE. — Armoiries du tableau du musée de Bergues.

GRAND-FORT-PHILIPPE. — En 1637, pour assurer la défense de Gravelines, on construisit le fort royal de Saint-Philippe, *propugnaculum regium sancti Philippi* (SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 357). La partie principale se trouvait à l'endroit appelé depuis le Petit-Fort-Philippe ; l'autre partie, la plus faible, occupait le Grand-Fort-Philippe (L'abbé HARRAU, *Histoire de Gravelines*, ch. IV, dans le *Bulletin de l'Union Faulconnier*, t. V, p. 62). — Si le nombre des écussons de nos verrières n'était forcément limité, nous aurions volontiers attribué au Grand-Fort et au Petit-Fort-Philippe les armes de leur fondateur Philippe IV, roi d'Espagne :

ce sont les mêmes que celles des archiducs Albert et Isabelle, qui figurent dans la deuxième mosaïque murale de la chapelle de Saint-Charles le Bon.

(21) GRAVELINES. — L'*Armorial de Flandre* (n° 57, p. 150) et les lettres patentes de Louis XVIII, du 20 juillet 1816 (*Lettre de M. le Secrétaire de la mairie de Gravelines*) décrivent ainsi les armes de Gravelines, et ajoutent : *la bordure entourée d'une chaîne d'or, chargée de quatre serrures ou cadenas plats, faits en forme d'écussons d'argent, percés de sable, et posés un à chacun des quatre coins*. Cette chaîne cadenassée n'existe pas dans le dessin donné par SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 356. Dans le sceau de la mairie de Gravelines elle figure, il est vrai, mais comme ornement extérieur de l'écu. Nous avons suivi cette interprétation, qui paraît être traditionnelle. Le sceau aux causes de 1460 reproduit par DEMAY (*Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 3964) donne simplement : *un écu au lion*. M. J.-J. CARLIER en cite trois semblables de 1237, 1244 et 1328 (*Les armoiries des anciennes institutions religieuses, féodales et civiles des Flamands de France*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. II, p. 276, d'après DOUET D'ARCQ, collection de sceaux, n°s 5527, 5528).

(22) HERZEELE. — Armoiries du tableau du musée de Bergues.

(23) HOLQUE. — En 1164 et en 1180, le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, confirmant les possessions de l'abbaye de Watten, ratifie spécialement le don fait par ses prédécesseurs « de toute la terre de Holcque, avec le marais, le bois et les terres à l'entour de l'église ». (*Annales du Comité flamand de France*, t. V, p. 312 et 313). Par sa bulle d'érection de l'évêché de Saint-Omer, le 11 mars 1561, Pie IV supprima la prévôté ou ancienne abbaye de Watten et l'incorpora à cet évêché pour en jouir à la première vacance (Chan. O. BLED, *Les évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne*, p. 47, 105, etc.). SANDERUS (*Flandria illustrata*, t. III, p. 328) dit aussi que l'évêché de Saint-Omer avait toute justice à Holque. Nous pouvions donc attribuer à ce village les armoiries de l'évêché de Saint-Omer ; mais elles sont totalement inconnues, et sans doute elles n'existèrent jamais. Restaient les armoiries du monastère de Watten. Elles ne sont pas connues non plus et on ne trouve même nulle part de description du sceau de cette maison. Nous nous sommes adressé à M. le chanoine Bled, qui, sur notre demande, a bien voulu faire, aux Archives de Saint-Omer, des recherches couronnées de succès. Il a trouvé, appendu à une charte de 1390, un très beau sceau du monastère de Watten, et à une charte bien antérieure des fragments du même sceau. Nous nous

bornons à reproduire ce sceau, en y ajoutant des émaux, et nous laissons à notre docte confrère le plaisir de faire part au public de son intéressante trouvaille et de décrire ce scel et son contre-scel (10 octobre 1906).

(24) HONDSCHOOTE. — Les armoiries que nous reproduisons sont celles des seigneurs du nom de HONDSCHOOTE. Il y a quelques variantes au sujet des émaux. Tels que nous les donnons, ils figurent dans plusieurs documents anciens de la riche collection de M. Louis Quarré-Reybourbon, de Lille ; ils sont ainsi donnés par VANSTENBERGH, *Histoire de la ville et de la seigneurie d'Hondschoote*, dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, t. XXII, p. 141 ; et par A. BONVARLET et L. BOULY DE LESDAIN, *Notice généalogique sur la maison d'Hondschoote*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t XXIII, p. 129. Tels encore ils figurent à l'*Armorial général* de RIETSTAP (t. I, p. 981). Cependant SANDERUS (*Flandria illustrata*, t. I, p. 574) donne la bande d'argent et les coquilles de sable et c'est ainsi que ces armes furent enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 73, p. 151. — De la famille D'HONDSCHOOTE, la seigneurie passa par alliance dans celle de HORNES ; en 1789, elle était en mains de la famille COPPENS, qui l'avait acquise des de Hornes en 1749. — L'*Armorial de Flandre*, n° 185, p. 392, donne aussi des armoiries à la seigneurie d'Hondschoote : *d'or, à un lion de sable, armé et lampassé de gueules* ; mais il faut remarquer que ce blason a été inventé d'office par d'Hozier. PH. DE L'ESPINOY (*Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 138) dit que « la terre et seigneurie de Hondeschote est une ancienne bannière de Flandre et porte le seigneur sa bannière armoyée et *fascée d'argent et de gueules de neuf pièces* » (sic). — Corn. GAILLIARD, *L'anchiene noblesse de la contée de Flandres*, mentionne Hondschoote « ville a présent sans cloture, nonobstant prèveligié comme les aultres en la conté de Flandres : *d'ermynes à la bende de gueulle à troes cocquilles d'or.* »

(25) HOYMILLE. — Ces armoiries sont indiquées dans le manuscrit 294 de la bibliothèque de Lille (n° 504 du catalogue Rigaux.) Ce sont bien celles de la famille seigneuriale de ce nom. Voir : DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 1993. L'*Armorial général* de RIETSTAP, t. I, p 999, donne : *d'or, au chef échiqueté d'or et d'azur ;* c'est ainsi que blasonne également PH. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 328.

(26) KILLEM — Armoiries du tableau du musée de Bergues. On ne connaît d'ailleurs pour cette localité ni familles seigneuriales, ni fief dominant.

*

(27) LEDERZEELE. — Ce sont les armes de la famille seigneuriale VAN EECKHOUT (RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, p. 593.) Parmi les armoiries qu'il imposa d'office, d'Hozier fait figurer à l'*Armorial de Flandre*, n° 195, p. 409, la seigneurie de Lederzeele : *d'azur à une bande d'argent chargée de trois merlettes de sable*. Ce sont bien les mêmes armes, sauf qu'il a oublié les billettes et interverti les émaux.

(28) LEDRINGHEM. — De temps immémorial, Ledringhem semble avoir suivi le sort d'Esquelbecq, tenu avec celui-ci en un seul hommage du château de Fauquembergue en Artois ; sous le rapport des aides et subsides, l'un et l'autre dépendaient toutefois de la châtellenie de Bergues. — Les armes que nous donnons figurent au frontispice des *Costumen der stede, casselrye ende vassalryen van Berghen Ste Winocx*, imprimées en 1617. L'*Armorial de Flandre*, n° 45, p. 72, y ajoute un *franc-quartier d'azur, chargé d'un chevron d'or, accompagné de trois gerbes du même*, qui sont les armes de la maison de Guernonval. Voir : BERGEROT et DIEGERICK, *Histoire du château et des seigneurs d'Esquelbecq* ; BLOMME, *Monographie de la commune de Ledringhem*, dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, t. XXIX, p. 85.

(29) LEFFRINCKHOUCKE. — Armoiries du tableau du musée de Bergues.

(30) LOOBERGHE. — Ces armoiries sont indiquées par la *Statistique archéologique*, d'après le manuscrit 303 de la bibliothèque de Lille (n° 485 du catalogue Rigaux.)

(31) LOON. — En l'absence de tout autre document sur Loon féodal ou seigneurial, nous sommes réduits à adopter les armes de la famille de Planques, qui possédait, en cette localité, un domaine et un château. Voir : SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 327. — PH. DE L'ESPINOY, *Antiquités et noblesse de Flandre*, p. 327.

(32) MARDICK. — La *Statistique archéologique* dit simplement que cette ville portait *d'azur plein*. C'est un peu sommaire. A vrai dire on ne connaît pas d'armoiries à Mardick. Pour représenter ce port qui tint autrefois un rang très considérable dans la région, nous avons dû adopter le scel aux causes en usage dans son échevinage en 1237, et décrit par DOUET D'ARCQ, *Collection de sceaux*, n° 5539. Mais les sceaux n'indiquant pas les émaux, nous les avons donnés le mieux possible. — M. R. DE BERTRAND (*Histoire de Mardick et de la Flandre maritime*, p. 224) reproduit le scel aux causes du XVIe siècle ; il est, en somme, semblable au précédent, sauf qu'on y a ajouté les trois enfants légendaires dans leur cuve.

(33) MERCKEGHEM. — Une monographie manuscrite de la paroisse de Merckeghem applique à cette localité les lignes suivantes de SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 45 : « Markeghem Wacquenio adjacet, pagus etiam amœnitate loci commendabilis ; possidetur hodie a filio Ægidii du Faing, baronis de Jamaique, supremi Flandriæ prætoris ». Elle ajoute toute une succession de seigneurs des familles de la Hoye et de Uutenhove. Malheureusement, il s'agit dans ce texte et dans les documents cités par cette monographie, du village de Marckeghem, dans la Flandre occidentale, à deux kilomètres de Wacken. — Sur le Merckeghem du canton de Wormhout, on ne trouve aucun renseignement au point de vue féodal ou seigneurial, ni armoiries, ni sceaux, ni noms. Cependant comme l'abbaye de Ravensberg (montagne des corbeaux) était située sur le territoire de cette paroisse, nous avons adopté les armoiries de cette abbaye, enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 53, p. 150.

(34) MILLAM. — Ce sont les armes de messire François, comte d'Ursel et du Saint Empire, seigneur de Millam et de Seneghem (RIETSTAP, *Armorial général*, t. II, p. 963), qui avait épousé Honorine-Marie-Dorothée de Hornes, et dont les descendants possédèrent cette double seigneurie jusqu'à la Révolution. L'*Armorial de Flandre*, n° 102, p. 154, indique à tort des merlettes de sable; de plus il donne l'écusson de la femme écartelé avec celui du mari, alors qu'il aurait dû l'indiquer accolé; enfin il décrit les armoiries de la femme d'une manière ultra-fantaisiste. M. R. de Bertrand possédait un sceau de cuivre du XVIIe siècle, représentant deux écus ovales accolés : le premier, tel que nous le reproduisons; le second : *écartelé aux 1 et 4, d'or à trois cors de gueules virolés d'argent* (Hornes); *aux 2 et 3, de gueules à un rais d'escarboucle d'argent* (Clèves), et offrant cette légende : *S. François, c^{te} d'Ursel, s^r de Mil. et Seneghem*. Voir le *Bulletin du Comité flamand de France*, t. III, p. 102.

MOERES (les). — Au XVIIe siècle, les Moëres n'étaient qu'un vaste marais, dont les archiducs Albert et Isabelle ordonnèrent le dessèchement en 1619 De nouveau submergées par les Espagnols en 1646, on les dessécha une seconde fois, un siècle plus tard. Les Moëres ne furent rétablies comme paroisse qu'en 1831. Voir : *Annales du Comité flamand de France*, t. XVII, p. 130.

(35) NIEURLET. — Nieurlet, hameau de Lederzeele, (succursale depuis le 7 août 1847), était autrefois l'un des fiefs les plus importants de la châtellenie de Cassel. Après avoir appartenu à la maison des châtelains de Saint-Omer, Nieurlet passa dans les familles de Wissocq, de Flandre-Drincham, de Hallewyn, et enfin dans les maisons de

Bonnières-Souastre et de Corswarem. Un rapport servi à Louis XV, le 21 mai 1744, par Nicolas-Charles-François de Corswarem, nous apprend qu'il avait hérité de ce fief par la mort de Charles-Philippe-Brigitte-Dominique de Guines dit de Bonnières, son cousin sub-germain, et que Nieurlet avait été érigé en comté, le 6 novembre 1669 (et non 1529, comme le dit le *Bulletin du Comité flamand de France*, t. II, p. 225) par le roi d'Espagne en faveur de Patrice-Louis-Dominique de Guines dit de Bonnières *(Monographie manuscrite de la paroisse de Nieurlet)*. Ce sont les armes de ce premier comte de Nieurlet que nous reproduisons. (Voir RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, p. 246.) — Quant aux armoiries : *d'argent à deux fasces de gueules et une aigle de sable brochant sur le tout*, attribuées par d'Hozier *(Armorial de Flandre*, n° 163, p. 407), au comté de Nieurlet, elles sont fantaisistes comme la plupart de celles qu'il imposa d'office et qui figurent dans les pages à deux colonnes de cet armorial.

(36) OOST-CAPPEL. — Cette paroisse n'était autrefois qu'une chapelle dédiée à saint Nicolas et dépendante de Rexpoede. La seigneurie principale, au dire de Sanderus, appartint assez longtemps aux seigneurs de la maison de Recourt de Licques, dont nous lui attribuons les armes. Elle passa, en 1502, à Denis de Morbecque. Voir : SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p 318.

PETITE-SYNTHE. — Autrefois, on ne distinguait pas grande Synthe et petite Synthe ; cette dernière ne fut érigée en paroisse qu'en 1559. La *Statistique archéologique* lui donne cependant des armoiries particulières : *d'argent à la croix de gueules cantonnée de quatre besants d'or* ; et M. VERBEKE (*Notice historique sur la commune de Petite-Synthe*, dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, t. XVIII, p. 279) les blasonne : *d'argent à la croix de gueules cantonnée de quatre grelots de sable*, et les attribue à la « paroisse de Petite-Synthe »

PETIT-FORT-PHILIPPE. — Voir la note relative au *Grand-Fort-Philippe*.

(37) PITGAM. — Ce sont les armes que donne d'Hozier *(Armorial de Flandre*, n° 58, p. 150.) Peut-être faudrait-il y lire une fasce d'or, qui constituerait les armes des châtelains de Saint-Omer, premiers seigneurs connus de Pitgam. Voir : *Archives départementales du Nord*, B. 49, 598 et 599. — Pitgam passa ensuite aux familles des sires de Beaumont, des de Bousies de Vertain [1], des

1. Le sceau de Jean de Vertain, comte de Fauquembergue, sire de Pitgam, apposé à un acte du 9 mars 1429, figure un *écartelé : aux 1 et 4, à la croix et au lambel à trois pendants, aux 2 et 3, à une fasce*. (DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 132.)

de Hun, puis, par confiscation, à Antoine de Grenet, qui donna ce fief à son petit-neveu, Pierre-Amour de la Haye. L'héritière de ce dernier épousa Lambert d'Eternoz ou Esterno [1], en faveur duquel Pitgam fut érigé en comté en juillet 1724. Voir : A. BONVARLET, *Notice sur la commune de Pitgam*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. IX, p. 183. — En 1789, la famille d'Esterno possédait encore Pitgam *(Annales du Comité flamand de France*, t. XXIII, p. 243.)

(38) QUAEDYPRE. — Armoiries du tableau du musée de Bergues.

(39) REXPOEDE. — DEMAY *(Inventaire des sceaux de la Flandre*, nos 2866, 2895, 2896, 2917) décrit quatre sceaux de plusieurs membres d'une famille de Respoulle, nom qu'il traduit par Rexpoede ; ces personnages étaient tous quatre juges de fiefs à Lille et nous doutons fort qu'ils aient rien de commun avec la localité qui nous occupe. Tout ce que l'on sait de ce village c'est qu'il relevait de la châtellenie de Bergues. Nous lui donnons donc les armoiries de cette châtellenie, avant leur réunion avec celles de ses châtelains ou de la ville. Ces armoiries sont reproduites dans le sceau du *Comité flamand de France*. — L'écu *de sinople à trois macles d'argent* que d'Hozier attribue à la châtellenie de Bergues *(Armorial de Flandre*, n° 108, p. 392) ne concerne certainement pas Bergues Saint-Winnoc ; on pourrait peut-être les appliquer à Bergh-op-Zoom, qui fut érigé en marquisat en faveur d'un membre de la famille de Glimes, branche de la maison de Bergh sur le Zoom. Cette maison portait dans ses armes cet écu, qui est de Bautersem. (Voir : RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, p. 174.)

(40) SAINT-GEORGES — C'est encore un de ces villages de la Flandre maritime sur lesquels on ne possède point de documents précis au point de vue féodal. Le seul que nous ayons rencontré est la mention de Marie-Madeleine-Françoise des Wazières, fille de feu François-Eugène-Dominique, seigneur de Beaupré, qui est citée dans les procès-verbaux des élections aux États de 1789, comme représentant la vicomté de Saint-Georges à Bourbourg et environs — Voir : *Annales du Comité flamand de France*, t. XXIII, p. 275. — Nous reproduisons les armes de cette branche de la famille Fourmestraux dit des Wazières.

(41) SAINT-MOMELIN. — Les armes que nous reproduisons sont celles de l'abbaye de Saint-Bertin. Il y avait dans la localité trois seigneuries : Saint-Momelin ou Vieux-Moutier, Hames et Hauwel ;

---

1 Esterno portait : *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois arrêts de lance du même* (RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, p. 631.)

toutes trois appartenaient à l'abbaye de Saint-Bertin qui, de tout temps, y exerça toute justice et seigneurie. — Voir : *Bulletin du Comité flamand de France*, t. v, p. 297 ; Baron du Teil, *Le village de Saint-Momelin (Artois et Flandre, 640-1789). Notice historique*. Paris, 1891. In-8.

(42) Saint-Pierrebroucq. — Nous donnons à cette commune les armes de l'abbaye d'Hasnon. L'abbé d'Hasnon avait en effet, en ce village, une loi avec toute justice, la préséance dans l'église, le droit d'aller à l'offrande le premier, etc.; il s'ensuit donc qu'il en était le seigneur principal. — Voir : L'abbé J. Dewez, *Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon*. Lille, 1890, in-8. — L'abbé Plouvier, *Seigneurie d'Hannon* (sic) *à Saint-Pierrebrouck en 1663*, dans le *Bulletin du Comité flamand de France*, 1901, p. 99.

(43) Socx. — Armoiries du tableau du musée de Bergues.

(44) Spycker. — Les armoiries que nous reproduisons se trouvent gravées sur la cloche de l'église, datant de 1598, mais sans indication d'émaux. Sachant qu'à cette date la famille de Heuchin possédait la seigneurie de ce village, il était facile de reconstituer entièrement ces armes — (Voir : Rietstap, *Armorial général*, t. i, p. 943). — En 1789, Ignace-Hubert-Félix Van Cappel, vicomte de Bergues, était seigneur de Spycker (*Annales du Comité flamand de France*, t. xxiii, p. 275). Notons que le tableau du musée de Bergues donne simplement : *d'argent au lion de sable*.

(45) Steene. — D'Hozier (*Armorial de Flandre*, n° 216, p. 403) a inventé, pour la seigneurie de Steenbourg en Steene, les armes suivantes : *de gueules au chevron d'argent, au chef cousu d'azur et chargé de trois étoiles d'or*. — De son côté, M. A. Jannin (*Chronique de la commune de Steene*, dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, t. xli, p. 71) donne pour armoiries à Steene : *d'argent à un château de sable*, mais n'indique ni la source ni la preuve de cette affirmation [1]. Le même auteur indique plusieurs personnages du nom de Steene comme seigneurs de la localité ; il pourrait se faire qu'ils en aient été réellement seigneurs, quoique cela ne paraisse nullement prouvé ; mais il y avait tant de familles qui portaient ce nom de Steene, qu'il est impossible de faire un choix

---

1. Le même auteur reproduit la citation de d'Hozier et indique comme source : *Archives de Bergues*, p. 1228, n° 216. P 415-5. — C'est bien la référence indiquée par M. J.-J. Carlier, dans son travail sur les armoiries de la Flandre maritime, mais mal comprise et mal interprétée. Il ne s'agit aucunement des *Archives* de Bergues, mais du *Bureau* de Bergues, où sont supposées avoir été enregistrées ces armoiries factices. Il s'agit bien, il est vrai, des pages 1228 et 415, mais ce sont celles des deux registres de l'*Armorial de Flandre* conservés dans le fonds d'Hozier des *Archives nationales*, sous les cotes X. 12 et F. 12.

parmi les armoiries qu'elles avaient adoptées. Quant à la famille d'Oye, citée par M. Jannin, rien ne prouve qu'elle posséda la seigneurie *de* Steene, mais seulement une seigneurie *en* Steene, comme les Zylof, possesseurs de la seigneurie de Steenbourg *en* Steene, et les Rape, leurs prédécesseurs. — A défaut de documents certains sur la seigneurie même de Steene, nous adoptons les armoiries de la famille Rape, très connue dans les environs de Bergues, et qui, incontestablement, posséda longtemps cette seigneurie de Steenbourg et en habita le château. (Voir : SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 319.) L'une et l'autre passèrent, par alliance, en 1647, dans la famille Le Vaillant, qui les vendit, en 1679, à la famille Zylof.

(46) TETEGHEM. — Ce sont les armes de la famille seigneuriale du nom même de Teteghem. DEMAY *(Inventaire des sceaux de la Flandre*, nos 1645 et 4197) décrit ainsi le sceau de Venant de Teteghem, chevalier, apposé à une sentence de la cour de Bergues, au sujet du manoir de Bambecque, en date du 21 janvier 1296, et celui de Jean de Teteghem, apposé à une reconnaissance de vingt livres dues à la dame de Cassel, le 24 septembre 1338. – En 1618, on trouve, comme seigneur de Teteghem, Jacques de Bryaerde, seigneur de Beauvoorde ; ses descendants possédèrent cette seigneurie au moins jusqu'en 1751. — Voir : *Annales du Comité flamand de France*, t. IV, p. 76 et t. VII, p. 440.

(47) UXEM. — Pour cette localité, nous avons aussi à regretter l'absence presque absolue de documents au point de vue qui nous occupe. Nous savons seulement qu'en 1232, Eustache de Uxhem, chevalier, possédait cette seigneurie, mais nous n'avons aucune indication sur ses armoiries. Comme la dîme du village d'Uxem avait été donnée à l'abbaye de Saint-Winoc (Voir SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 319 ; R. P. A. PRUVOST, *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc*, p. 817 et passim), nous choisissons les armes de l'abbaye pour représenter Uxem dans nos verrières

(48) VOLCKERINCKHOVE. — Ce sont les armoiries de la famille Claerhout (RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, p. 426) qui posséda la seigneurie de Volckerinckhove, laquelle passa ensuite dans la famille de Lens (SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 295). En 1789, parmi les députés aux États, figure Pierre-Joseph du Chambge, baron d'Elbecq, seigneur de Volckerinckhove (*Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 229 et 311).

(49) WARHEM. — Les armoiries que nous reproduisons sont celles que l'on attribue aux premiers seigneurs du nom de Warhem, et que la tradition a constamment conservées à cette localité. Dès l'an 931,

la terre de Warhem fut donnée, par son seigneur, aux moines de Saint-Winnoc de Bergues (Voir : MEYERUS, *Annales Flandriæ*, l. II, p. 17. — R. P. A. PRUVOST, *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc de l'ordre de Saint-Benoît*, p. 26).

(50) WATTEN. — Armoiries de la branche des de Haverskerque qui furent seigneurs de Watten au XIVe siècle (Voir : *Archives départementales du Nord*, B. 669, 670. — DEMAY, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, nos 347, 349). Watten eut successivement pour seigneurs des membres des familles d'Eechout, d'Ongnies, de Mérode, d'Isenghien, de Brancas et de la Viefville. En 1789, Louis-Auguste, marquis de la Viefville, figure comme seigneur de Watten, aux élections des États (*Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 313). Le scel échevinal de Watten, à cette époque, portait d'ailleurs les armoiries de ce seigneur : *fascé d'or et d'azur de huit pièces, à trois annelets de gueules brochant sur les deux premières fasces en chef*, avec cette légende : *Sceau de la ville et haute justice de Watten* (A HERMAND, *Notice historique sur Watten*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. IV, p. 190). — D'Hozier (*Armorial de Flandre*, no 197, p. 410) a donné, suivant sa fantaisie trop fréquente, des armoiries ainsi composées : *coupé d'argent et de gueules, à trois pals de l'un en l'autre* Mais il est surpassé encore dans un travail couronné par la Société Dunkerquoise, où nous lisons textuellement : « Les armes de Watten se composent d'un écu surmonté d'une couronne à créneaux, placé entre deux licornes couchées ; *le champ est formé de bandes rouges et vertes de haut en bas ! !* (A. DUCHET, *Monographie de Watten*, dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, t. XL, p. 329).

(51) WEST-CAPPEL. — Primitivement Arnouts-Cappel, chapelle dépendante de Rexpoede. — La principale seigneurie du territoire de ce village était celle de Capple, possédée durant de longues années par la famille de Capple ou Van Cappel, dont nous reproduisons les armoiries. — Voir : A. BONVARLET, *Notice chronologique et historique sur les grands baillis de la ville et châtellenie de Bergues*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. V, p. 233 ; COUSIN, *Notice historique sur les anciens seigneurs de Capple, commune de West-Cappel*, dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, t. IV, p. 245.

(52) WORMHOUT. — Armoiries du tableau du musée de Bergues.

(53) WULVERDINGHE. — La cour féodale de Wulverdinghe, avec celle de la ville de Watten, ne fait qu'une seule cour, dont chacune

exerce, avec les hommes de fief mouvants soit de l'une cour ou de l'autre cour, toutes justices criminelles, tant haute, moyenne, que basse. *(Archives communales de Wulverdinghe,* Terrier de 1774.) — D'Hozier *(Armorial de Flandre,* n° 198, p. 410), donne à la seigneurie de Wulverdinghe un écu *d'hermines à un pairle d'azur,* armoiries très décoratives sans doute, mais qu'il nous est impossible d'admettre, toujours pour les mêmes raisons. Nous ne possédons, en somme, qu'une donnée certaine sur cette seigneurie, c'est le terrier renouvelé, en 1774, à la requête de messire Louis-Auguste, marquis de la Viefville de Steenvoorde, seigneur de Watten et de Wulverdinghe. Ce sont donc ses armoiries que nous reproduisons pour représenter ce village. — Voir : RIETSTAP, *Armorial général,* t. II, p. 999.

(54) WYLDER. — Armoiries du tableau du musée de Bergues. — Les seigneurs de Wylder furent successivement les de Wylder, les van der Cruyce, les Claeys van der Hulst, les Wullens den d'Haringh, les Knockaert den d'Haringh (B. VERBEKE, *Notice historique sur la commune de Wylder,* dans le *Bulletin du Comité flamand de France,* t. V, p. 197.) La *Statistique archéologique* donne aussi pour armoiries de Wylder : *d'or à la croix de gueules, chargée de cinq roses d'argent.*

(55) ZEGGERS-CAPPEL. — Ce sont les armoiries de la famille seigneuriale van Zegherscapelle que nous reproduisons. (Voir RIETSTAP, *Armorial général,* t. II, p. 1138.) Nous aurions pu également attribuer à ce village les armes de la Noort-Vierschaere, indiquées par DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre,* n° 4135, et enregistrées par l'*Armorial de Flandre,* n° 2, p. 206. — Voir la note concernant Bollezeele.

(56) ZUYDCOOTE. — Ces armoiries figurent dans les *Costumen der stede, casselrye ende vasselryen van Berghen Ste Winocx,* imprimées en 1617. — Voir : R. DE BERTRAND, *Notice historique sur Zuydcoote,* dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise,* 1853-1854, p. 215. — Les armoiries décrites par d'Hozier *(Armorial de Flandre,* n° 82 bis, p. 198) concernent Zuydschoote et Noordschoote, villages de la Flandre occidentale, de l'ancienne châtellenie de Furnes.

(57) CHATELLENIE DE BOURBOURG. — Ces armoiries figurent dans le frontispice des *Costumen der stede ende casselrye van Brouck-Burch,* imprimées à Gand en 1616. Elles ont été enregistrées à l'*Armorial de Flandre,* n° 56, p. 150.

(58) TRINITAIRES D'HONDSCHOOTE. — Ces armoiries ont été enregistrées à l'*Armorial de Flandre,* n° 94, p. 153. Le couvent des Trinitaires d'Hondschoote devait sa fondation à Gauthier d'Hondschoote, en 1220. (Voir : MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica,* t. IV, p. 240 et 391.) Il persista jusqu'à la Révolution.

(59) CONFRÉRIES DE SAINT-SÉBASTIEN. — Ces armoiries, dûment enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, étaient communes aux confréries de Saint-Sébastien de Bergues (nº 72, p. 151), de Bourbourg (nº 98, p. 154), de Dunkerque (nº 73, p. 62), d'Esquelbecq (nº 97, p. 153), de Ghyvelde (nº 65, p. 151), d'Hondschoote (nº 84, p. 152) de Quaedypre (nº 75, p. 151), de Socx (nº 70, p. 151), de Warhem (nº 89, p. 153) et à d'autres encore.

(60). — CONFRÉRIES DE SAINT-GEORGES. — Celle de Bergues fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial de Flandre* (nº 64, p. 151), ainsi que celle de Dunkerque (nº 103, p. 141) et celle d'Hazebrouck (nº 74, p. 213.)

ARMORIAL

DE

L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

ÉTUDE ICONOGRAPHIQUE

POUR

LES VITRAUX DU BAS COTÉ DU MIDI

de la Basilique Notre-Dame de la Treille

A LILLE

PAR

Th. LEURIDAN,

CHANOINE HONORAIRE DE CAMBRAI,
ARCHIVISTE DU DIOCÈSE,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES.

L'introduction à cette partie de notre Armorial sera très brève. A la rigueur, nous pourrions nous borner à renvoyer nos lecteurs aux introductions des armoriaux de l'arrondissement de Lille [1] et de l'arrondissement de Dunkerque [2], dans lesquelles ils trouveraient la plupart des indications utiles. Mais comme certains d'entre eux pourraient ne posséder que cette partie de l'*Armorial* tirée à part, nous croyons nécessaire de rappeler au moins les

1. *L'Armorial de la Châtellenie de Lille. Mosaïque de la chapelle de Saint-Charles le Bon, comte de Flandre, en la basilique de Notre-Dame de la Treille.* Lille, 1904. In-8, 48 pages, 14 planches. (Extrait du *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome VI, pages 177 à 224.)

2. *Armorial de l'arrondissement de Dunkerque. Étude iconographique pour les vitraux du bas côté du midi de la basilique Notre-Dame de la Treille. à Lille.* Lille, 1907. In-8, 42 pages, 9 planches. (Extrait du *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome IX, pages 263 à 304.)

principales de ces indications, en y ajoutant ce qui se rapporte spécialement à l'arrondissement d'Hazebrouck [1].

Les armoiries des villes et villages de cet arrondissement doivent figurer, à la suite de celles de l'arrondissement de Dunkerque, dans les vitraux du bas côté du midi de la Basilique [2], et former avec elles l'Armorial de la Flandre maritime ou flamingante, prévu par le projet d'iconographie de M. le chanoine H. VANDAME [3].

L'arrondissement d'Hazebrouck comprend cinquante-quatre paroisses anciennes, dont les armoiries figureront dans les sept dernières fenêtres du bas côté.

Nous rappelons que pour « lire » cet armorial, le visiteur, qui a suivi l'Armorial des papes depuis l'entrée de l'église jusqu'à la hauteur du maître-autel, passera alors aux vitraux du bas côté du midi et achèvera le tour de l'église, en revenant du chœur au portail. De plus, dans chaque fenêtre, il lira *de bas en haut*, selon l'usage, *pour chacune des lancettes*, et non de gauche à droite pour la totalité de la verrière.

Nous reproduisons à nouveau ci-après la gravure représentant

---

1. Nous croyons nécessaire, pour prévenir toute critique, de reproduire ici l'avertissement que nous avons donné dans l'introduction à l'*Armorial de l'arrondissement de Dunkerque*:

« Peut-être pourra-t-on trouver que notre armorial est quelque peu fantaisiste, en ce qui concerne les villes ou villages qui n'ont point d'armoiries propres. Il est évident que le choix dont il s'agit nous est personnel et nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître qu'un autre auteur, étudiant le même sujet, aurait pu adopter d'autres armoiries que les nôtres. Mais il faut observer que ce choix, tout arbitraire qu'on puisse le prétendre, est toujours appuyé sur des données historiques et sur des documents soigneusement contrôlés. D'ailleurs nous n'avons aucunement la prétention d'affirmer que tel village porte telles armoiries; nous disons au contraire qu'il n'en possède point. Mais, comme son souvenir doit être rappelé dans les verrières de la Basilique, nous le représentons, non par des armes « inventées » de toutes pièces, mais par les armoiries de ses seigneurs. De cette façon et sous cette réserve, l'Armorial devient un document historique et n'admet plus d'autre « fantaisie » que le choix même qui nous a fait adopter telles armoiries préférablement à d'autres, d'ailleurs acceptables et admissibles elles aussi. »

2. Dans les verrières du bas côté nord se verront les armoiries des Papes de 1055 à 1792. Nous les avons décrites dans notre *Armorial des Papes. Étude iconographique pour les vitraux du bas côté nord de la basilique Notre-Dame de la Treille à Lille*. Lille, 1907. In-8, 50 pages, 11 planches. (Extrait du *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome IX, pages 213 à 261.)

3. Chan. H. VANDAME, *Iconographie de la basilique de Notre-Dame de la Treille à Lille; projet d'ensemble (extérieur et intérieur)*. Lille, 1906. In-8, 212 pages, 40 gravures (Extrait du *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome IX, p. 1 à 212.)

une des fenêtres du bas côté du midi. Onze de ces fenêtres sont divisées en deux lancettes et comprennent dix médaillons historiés désignés par les numéros 1 à 10. Les médaillons sont reliés entre eux par huit nœuds, désignés par les lettres *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*. C'est dans ces nœuds intermédiaires que seront placées les armoiries. Les trois autres fenêtres (10e, 11e et 13e) placées au-dessus des portes des sacristies, ne compteront que huit médaillons historiés, désignés par les numéros 2 à 5 et 7 à 10 et conséquemment, six nœuds intermédiaires, *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*.

Nous donnons également ci-dessous le spécimen d'un de ces nœuds, dessiné par le maître de l'œuvre de la Basilique, M. P. Vilain. Cette vignette fera mieux comprendre la disposition des écussons dans les nœuds et permettra d'en saisir l'effet décoratif.

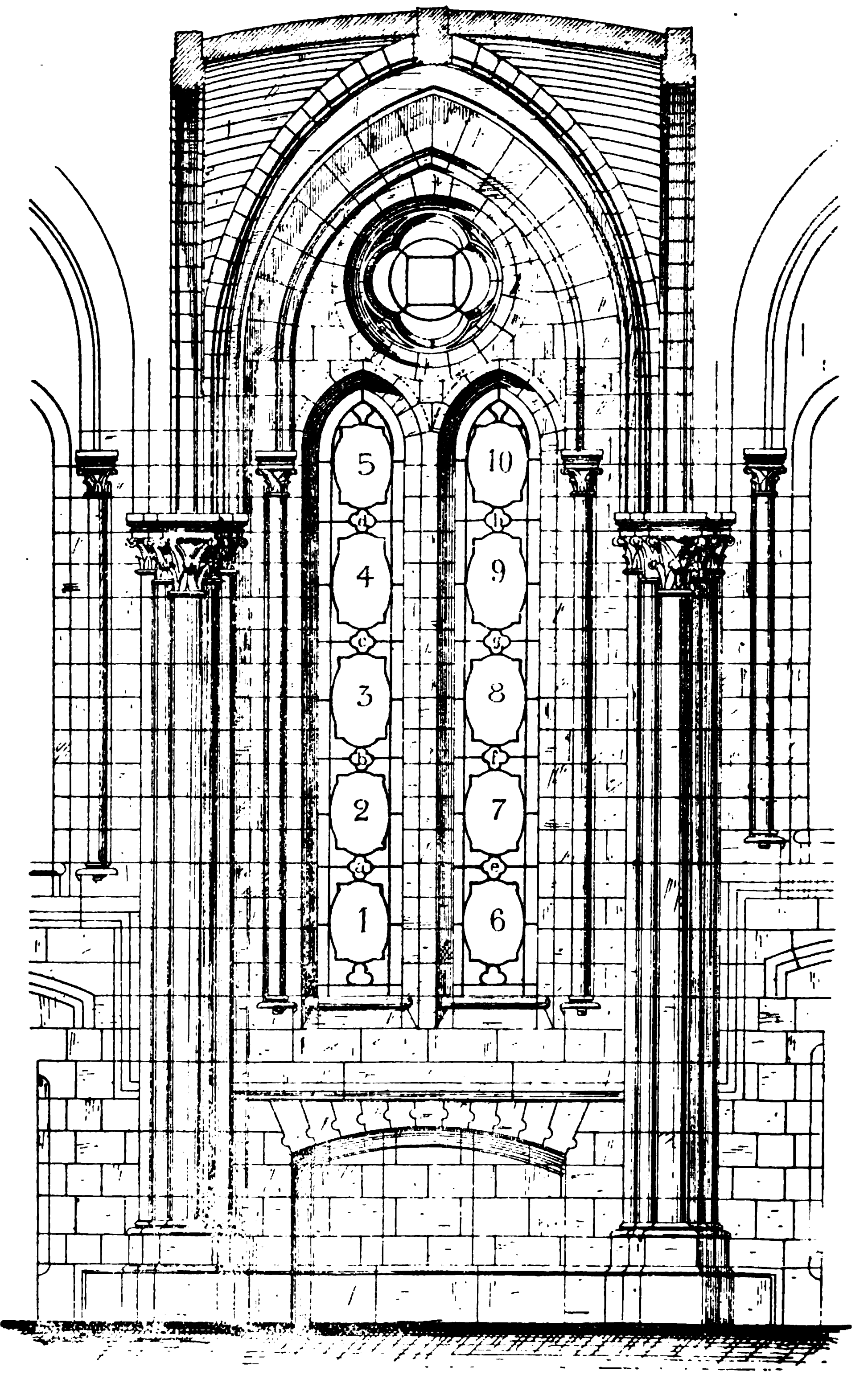


PREMIER NŒUD DE LA QUATORZIÈME FENÊTRE

Armoiries d'Hazebrouck.

Pour les raisons exposées dans l'introduction à l'Armorial de l'arrondissement de Dunkerque, nous avons effectué le groupement des armoiries d'après la composition des décanats actuels.

Le décanat de Steenvoorde occupera la huitième fenêtre, avec les armoiries de Steenvoorde, Eecke, Houtkerque, Winnezeele, Boeschèpe, Godewaersvelde, Terdeghem et Saint-Sylvestre-Cappel. Quant à Oudezeele, ses armoiries présentent le même dessin que celles de Houtkerque et de Saint-Sylvestre-Cappel ; les émaux seuls diffèrent.



DISPOSITION DES MÉDAILLONS ET DES NŒUDS DANS LES VITRAUX

Le décanat de MORBECQUE remplira la neuvième fenêtre avec Morbecque, la Motte-au-Bois, Pradelles, Thiennes, Boeseghem, Strazeele, Steenbecque et Borre.

Le décanat de CASSEL sera réparti dans la dixième et la onzième fenêtres, qui n'ont chacune que six nœuds. Cassel, Arnèke, Zuydpeene, Wemaers-Cappel, Sainte-Marie-Cappel, Buysscheure, Rubrouck, Hardifort, Oxelaere, Ochtezeele, Bavinchove et Zermezeele y trouveront leurs armoiries. Noordpeene seul manquera ; mais ses armoiries sont les mêmes que celles de West-Cappel, qui figurent dans la quatrième fenêtre.

Les deux décanats de BAILLEUL seront représentés dans la douzième fenêtre par Bailleul, Meteren, Merris, Nieppe, Berthen, Vieux-Berquin, Steenwerck et Flêtre. Les autres paroisses de ces décanats sont de création moderne.

Le décanat de MERVILLE occupera les six nœuds de la treizième fenêtre : Merville, La Gorgue, Estaires, Doulieu, Neuf-Berquin et Haverskerque.

Enfin le décanat d'HAZEBROUCK sera représenté dans la quatorzième fenêtre par huit de ses paroisses : Hazebrouck, Renescure, Blaringhem, Sercus, Lynde, Ebblinghem, Wallon-Cappel et Hondeghem. Caestre porte les mêmes armes que Thiennes et se trouve d'ailleurs représenté dans la septième fenêtre par les armoiries de sa commanderie. Staple porte les mêmes armes que Sainte-Marie-Cappel, qui figure dans la onzième fenêtre.

Nous devons rappeler que la septième fenêtre, séparant les deux arrondissements, contiendra les armoiries des grandes institutions féodales, religieuses et communales de la Flandre maritime et qu'on y trouvera les armoiries de l'ambacht de Cassel, du chapitre de Cassel, de la commanderie de Caestre, de l'abbaye de la Woestine et des confréries de Saint-Sébastien et de Saint-Georges.

En résumé, voici le tableau, par fenêtres, des armoiries intéressant notre arrondissement :

SEPTIÈME FENÊTRE

Première lancette	*Deuxième lancette*
a. — Châtellenie de Bourbourg.	*e.* — Ambacht de Cassel.
b. — Chapitre de Cassel.	*f.* — Commanderie de Caestre.
c. — Abbaye de Ravensberg.	*g.* — Abbaye de la Woestine.
d. — Confréries Saint-Sébastien.	*h.* — Confréries Saint-Georges.

Huitième fenêtre

Première lancette

a. — **Steenvoorde.**
b. — Winnezeele.
c. — Boeschepe.
d. — Terdeghem.

Deuxième lancette

e. — Eecke.
f. — Houtkerque.
g. — Godewaersvelde.
h. — Saint-Sylvestre-Cappel.

Neuvième fenêtre

Première lancette

a. — **Morbecque.**
b. — Pradelles.
c. — Boeseghem.
d. — Steenbecque.

Deuxième lancette

e. — La Motte-au-Bois.
f. — Thiennes.
g. — Strazeele.
h. — Borre.

Dixième fenêtre

Première lancette

b. — Arnèke.
c. — Buysscheure.
d. — Ochtezeele.

Deuxième lancette

f. — Wemaers-Cappel.
g. — Hardifort.
h. — Zermezeele.

Onzième fenêtre

Première lancette

b. — **Cassel.**
c. — Sainte-Marie-Cappel.
d. — Oxelaere.

Deuxième lancette

f. — Zuydpeene.
g. — Rubrouck.
h. — Bavinchove.

Douzième fenêtre

Première lancette

a. — **Bailleul.**
b. — Merris.
c. — Berthen.
d. — Steenwerck.

Deuxième lancette

e. — Meteren.
f. — Nieppe.
g. — Vieux-Berquin.
h. — Flêtre.

Treizième fenêtre

Première lancette

b. — **Merville.**
c. — Estaires.
d. — Neuf-Berquin.

Deuxième lancette

f. — La Gorgue.
g. — Doulieu.
h. — Haverskerque.

Quatorzième fenêtre

Première lancette

a. — **HAZEBROUCK.**
b. — Blaringhem.
c. — Lynde.
d. — Wallon-Cappel.

Deuxième lancette

e. — Renescure.
f. — Sercus.
g. — Ebblinghem.
h. — Hondeghem.

Voici, en quelques lignes, la topographie de l'arrondissement d'Hazebrouck [1]. Il représente à peu près la moitié de la Flandre maritime et a été formé par la majeure partie de la châtellenie de Cassel [2] et par la châtellenie de Bailleul [3], auxquelles furent ajoutés Houtkerque, qui faisait partie de la châtellenie de Bergues, et Merville [4].

Trente-six de ces paroisses dépendaient du diocèse d'Ypres ; les autres appartenaient au diocèse de Saint-Omer.

Comme dans les armoriaux de l'arrondissement de Lille et de l'arrondissement de Dunkerque, dont celui-ci continue la série, nous donnons, en regard de chaque planche, la lecture des armoiries qu'elle comprend [5], avec quelques brèves indications concernant la situation ancienne et la situation actuelle de chaque paroisse. Après la dernière planche, on trouvera, dans le même ordre alphabétique, les notes qui justifient notre choix d'armoiries ; elles sont trop étendues pour figurer dans le texte lui-même.

Les planches de notre armorial comprenant douze écussons, nous avons utilisé les six places libres de la dernière pour y reproduire des armoiries intéressant l'arrondissement d'Hazebrouck. Quatre d'entre elles figureront dans la septième fenêtre.

---

1. Dans les notes suivantes qui contiennent la nomenclature complète des cinquante-quatre paroisses, nous donnons en italique les noms de celles qui appartenaient au diocèse d'Ypres. Il faut y ajouter Houtkerque, qui ne figure pas dans ces notes. — Les autres paroisses appartenaient au diocèse de Saint-Omer.

2. Arnèke, *Bavinchove*, Blaringhem, *Boeschepe*, Boeseghem, *Borre*, *Buysscheure*, *Cassel*, Doulieu, Ebblinghem, Estaires, *Flêtre*, *Godewaersvelde*, *Hardifort*, Haverskerque, *Hazebrouck*, *Hondeghem*, La Gorgue, La Motte-au-Bois, Lynde, Morbecque, Neuf-Berquin, *Noordpeene*, *Ochtezeele*, *Oudezeele*, *Oxelaere*, *Pradelles*, Renescure, *Rubrouck*, *Sainte-Marie-Cappel*, *Saint-Sylvestre-Cappel*, Sercus, *Staple*, Steenbecque, *Steenvoorde*, *Strazeele*, *Terdeghem*, Thiennes, Vieux-Berquin, *Wallon-Cappel*, *Wemaers-Cappel*, *Winnezeele*, *Zermezeele* et *Zuydpeene*.

3. *Bailleul*, *Berthen*, *Caestre*, *Eecke*, *Merris*, *Meteren*, *Nieppe*, *Saint-Jans-Cappel* et *Steenwerck*. Cette châtellenie comprenait en outre Neuve-Église et Dranoutre, qui font actuellement partie de la Belgique.

4. Merville n'a point de ressort et on en appelle nuement au Parlement de Tournay (PREUX, *Estat de la cour du parlement étably à Tournay*, dans les *Bulletins du Comité flamand de France*, t. VII, p. 39).

5. Ceux de nos lecteurs auxquels le langage du blason n'est pas familier, pourront utilement consulter le « Vocabulaire héraldique » que nous avons donné dans l'*Armorial de la châtellenie de Lille*, p. 11-16. (*Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, t. VI, 187-192).

1. **Arnèke.** — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton de Cassel. — *De sable à la croix d'argent chargée de cinq mouchetures d'hermines mises en croix.*

2. **Bailleul.** — Châtellenie; diocèse d'Ypres; canton. — *De gueules à la croix de vair.*

3. **Bavinchove.** — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Cassel. — *Burelé d'or et d'azur.*

4. **Berthen.** — Châtellenie de Bailleul; diocèse d'Ypres; canton de Bailleul-sud-ouest. — *D'or à la bordure d'azur, et en cœur un écusson d'argent, bordé d'azur, et chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*

5. **Blaringhem.** — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer, canton d'Hazebrouck-nord. — *Écartelé: aux 1 et 4, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles à cinq rais du même; aux 2 et 3, d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de maure de sable, tortillées d'argent.*

6. **Boeschêpe.** — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Steenvoorde. — *D'or à trois chevrons de sable.*

7. **Boeseghem.** — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton d'Hazebrouck-sud. — *De gueules à trois clefs d'argent, mises en pal, 2 et 1, le panneton à dextre.*

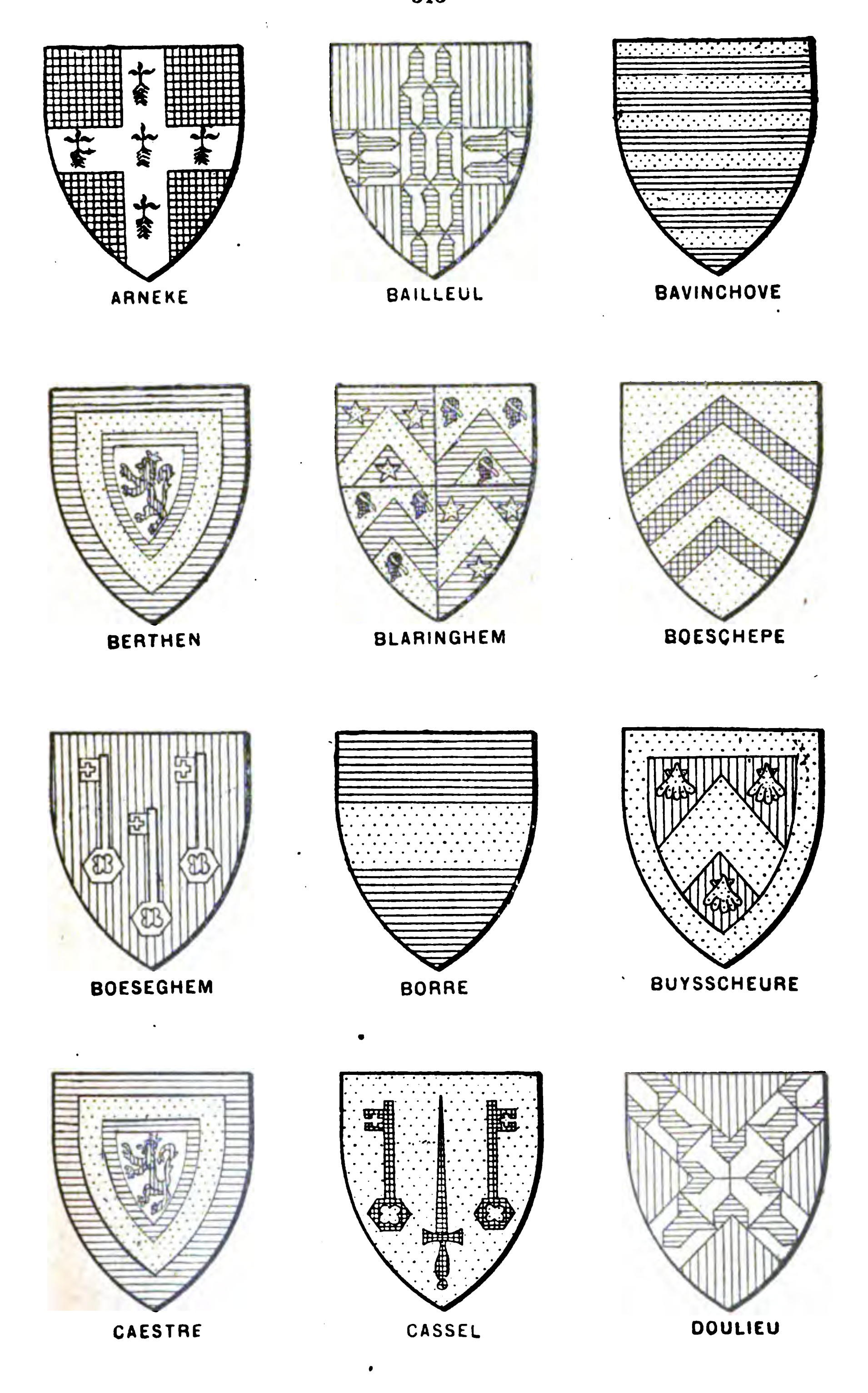
8. **Borre.** — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton d'Hazebrouck-sud. — *D'azur à la fasce d'or.*

9. **Buysscheure.** — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Cassel. — *De gueules au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même, et une bordure aussi d'or.*

10. **Caestre.** — Châtellenie de Bailleul; diocèse d'Ypres; canton d'Hazebrouck-nord. — *D'or à la bordure d'azur, et en cœur un écusson d'argent, bordé d'azur, et chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*

11. **Cassel.** — Châtellenie; diocèse d'Ypres; canton. — *D'or à une épée de sable mise en pal la pointe en haut, accostée de deux clefs adossees du même.*

12. **Doulieu.** — Hameau d'Estaires; ancienne baronnie; avec église succursale. — *De gueules au sautoir de vair.*


ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESEGHEM
BORRE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
DOULIEU

13. **Ebblinghem.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton d'Hazebrouck-nord. — *D'argent à une fasce d'azur, accompagnée de sept mouchetures d'hermines, quatre en chef et trois en pointe.*

14. **Eecke.** — Châtellenie de Bailleul ; diocèse d'Ypres ; canton de Steenvoorde. — *De gueules au sautoir de vair.*

15. **Estaires.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Merville. — *Coupé d'argent sur gueules, à une croix ancrée de l'un en l'autre.*

16. **Flêtre.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Bailleul-sud-ouest. — *D'argent à trois fleurs de lis au pied nourri de gueules.*

17. **Godewaersvelde.** — Châtellenie de Cassel et châtellenie de Bailleul ; diocèse d'Ypres ; canton de Steenvoorde. — *Fascé de gueules et de vair de huit pièces.*

18. **Hardifort.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Cassel. — *D'argent à trois cors de sable, liés de gueules, virolés d'or, les embouchures à senestre.*

19. **Haverskerque.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Merville. — *D'or à la fasce de gueules.*

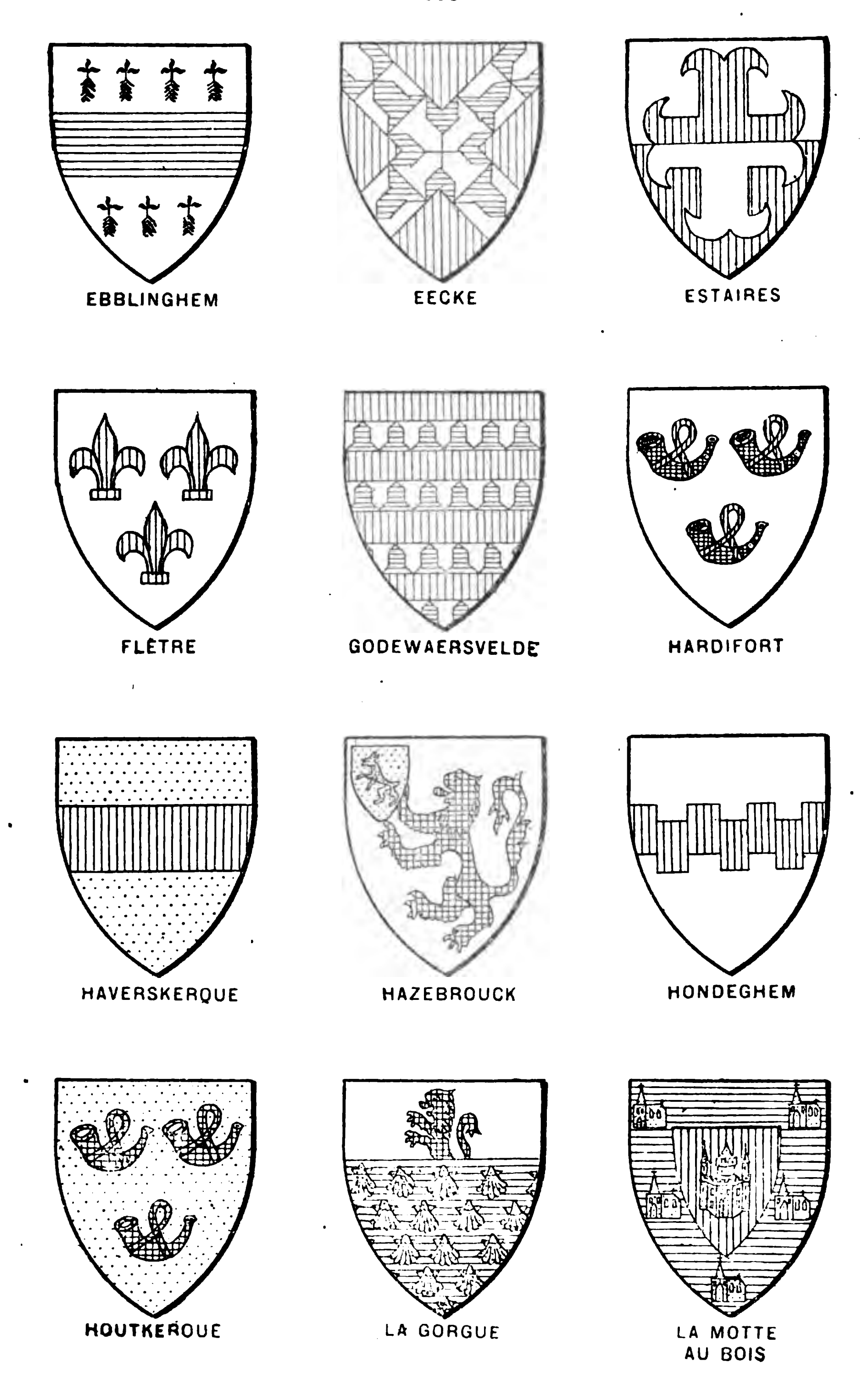
20. **Hazebrouck.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; cantons. — *D'argent au lion de sable, lampassé de gueules, tenant de ses pattes de devant un écusson d'or chargé d'un lièvre courant en bande, au naturel.*

21. **Hondeghem.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton d'Hazebrouck-nord — *D'argent à une fasce brétessée et contre-brétessée de gueules.*

22. **Houtkerque.** — Châtellenie de Bergues ; diocèse d'Ypres ; canton de Steenvoorde. — *D'or à trois cors de chasse de sable.*

23. **La Gorgue.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton de Merville. — *D'azur semé de coquilles d'or, au chef d'argent chargé d'un lion naissant de sable.*

24. **La Motte-au-Bois.** — Hameau détaché de Morbecque ; canton d'Hazebrouck-sud. — *De gueules à un château d'or, et une bordure d'azur chargée de cinq églises d'or, deux en chef, une à chaque flanc, et une en pointe.*


EBBLINGHEM
EECKE
ESTAIRES
FLÊTRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAVERSKERQUE
HAZEBROUCK
HONDEGHEM
HOUTKERQUE
LA GORGUE
LA MOTTE
AU BOIS

25. Lynde. — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton d'Hazebrouck-nord. — *D'argent à trois maillets de sable.*

26. Merris. — Châtellenie de Bailleul; diocèse d'Ypres; canton de Bailleul-sud-ouest. — *D'argent à trois cornets de sable, liés et virolés de gueules.*

27. Merville. — Diocèse de Saint-Omer; canton. — *Coupé d'or sur azur, à trois fleurs de lis de l'un en l'autre.*

28. Meteren. — Châtellenie de Bailleul; diocèse d'Ypres; canton de Bailleul-sud-ouest. — *De gueules à deux clefs d'argent affrontées et passées en sautoir, et sur le tout un écusson d'or à trois cors de sable, liés de gueules.*

29. Morbecque. — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton d'Hazebrouck-sud. — *D'azur, à la fasce d'or.*

30. Neuf-Berquin. — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton de Merville. — *De gueules à un écusson d'or en abîme.*

31. Nieppe. — Châtellenie de Bailleul; diocèse d'Ypres; canton de Bailleul-nord-est. — *Écartelé: aux 1 et 4, de sable à six besants d'or, 3, 2 et 1; aux 2 et 3, d'argent au chevron de gueules accompagné de trois roses du même.*

32. Noordpeene. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Cassel. — *D'argent à cinq fusées de gueules accolées en bande*

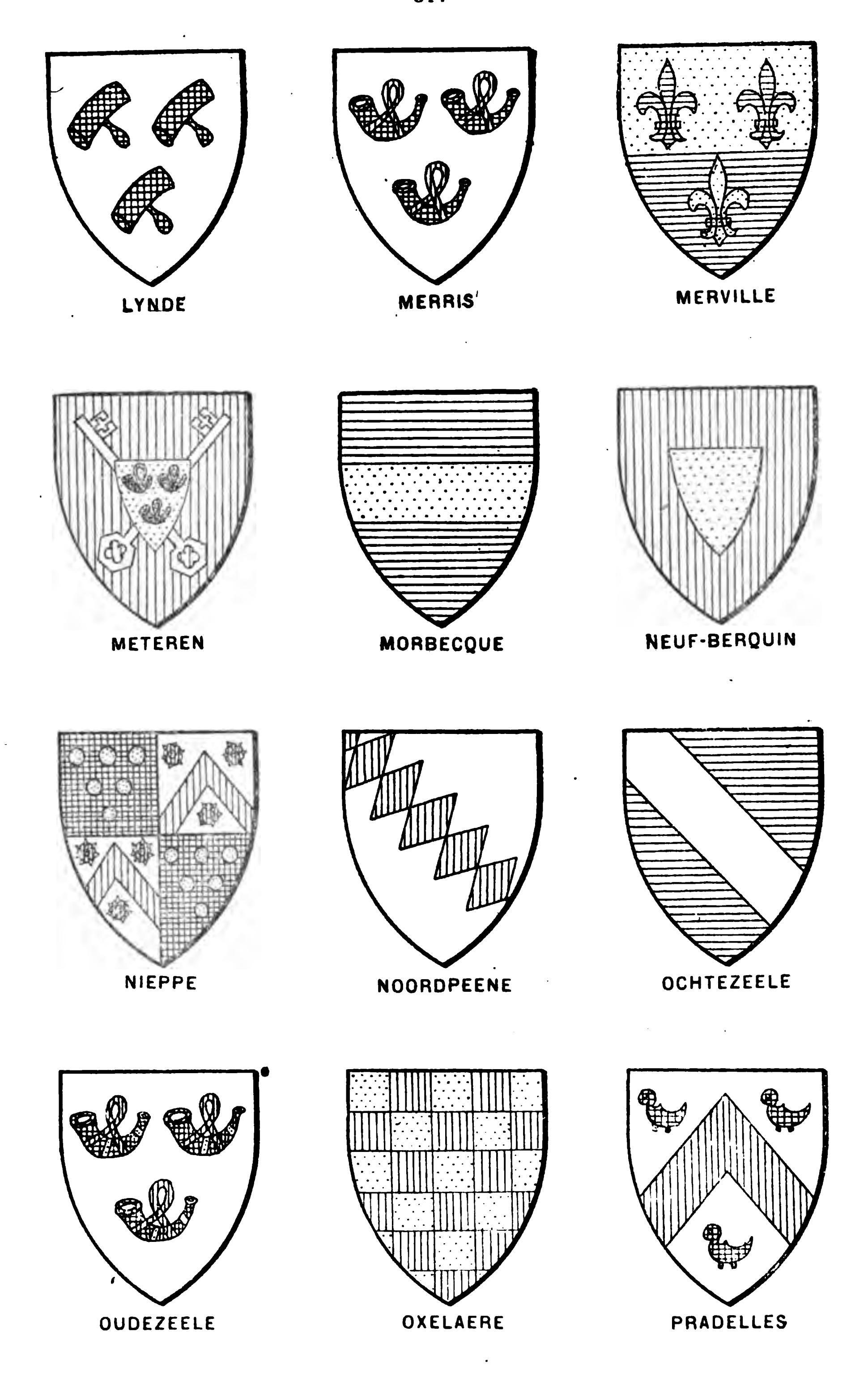
33. Ochtezeele. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Cassel. — *D'azur à la bande d'argent.*

34. Oudezeele. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Steenvoorde. — *D'argent à trois cors de sable, liés de gueules, virolés d'or, les embouchures à senestre.*

Outtersteene. — Paroisse détachée de Saint-Amand de Bailleul, érigée en succursale le 20 décembre 1820, mais non en commune.

35. Oxelaere. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Cassel. — *Échiqueté d'or et de gueules.*

36. Pradelles. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton d'Hazebrouck-sud. — *D'argent au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable.*


LYNDE
MERRIS
MERVILLE
METEREN
MORBECQUE
NEUF-BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES

37. **Renescure**. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton d'Hazebrouck-nord. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à une ancre de sable ; aux 2 et 3, d'or à cinq trèfles de sinople mis en sautoir.*

38. **Rubrouck**. — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Cassel. — *De gueules au lion d'argent, armé et lampassé d'or.*

39. **Sainte-Marie-Cappel.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Cassel. — *D'hermines à la fasce de gueules.*

Saint-Jans-Cappel. — Démembrement de Bailleul.

40. **Saint-Sylvestre-Cappel.** — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Steenvoorde. — *D'or à trois huchets de gueules, virolés d'argent.*

41. **Sercus**. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer; canton d'Hazebrouck-nord. — *D'argent au lion contourné de sable et un lambel à trois pendants de gueules en chef.*

42. **Staple**. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton d'Hazebrouck-nord. — *D'hermines à la fasce de gueules.*

43. **Steenbecque**. — Châtellenie de Cassel; diocèse de Saint-Omer; canton d'Hazebrouck-sud. — *D'azur à trois coquilles d'argent.*

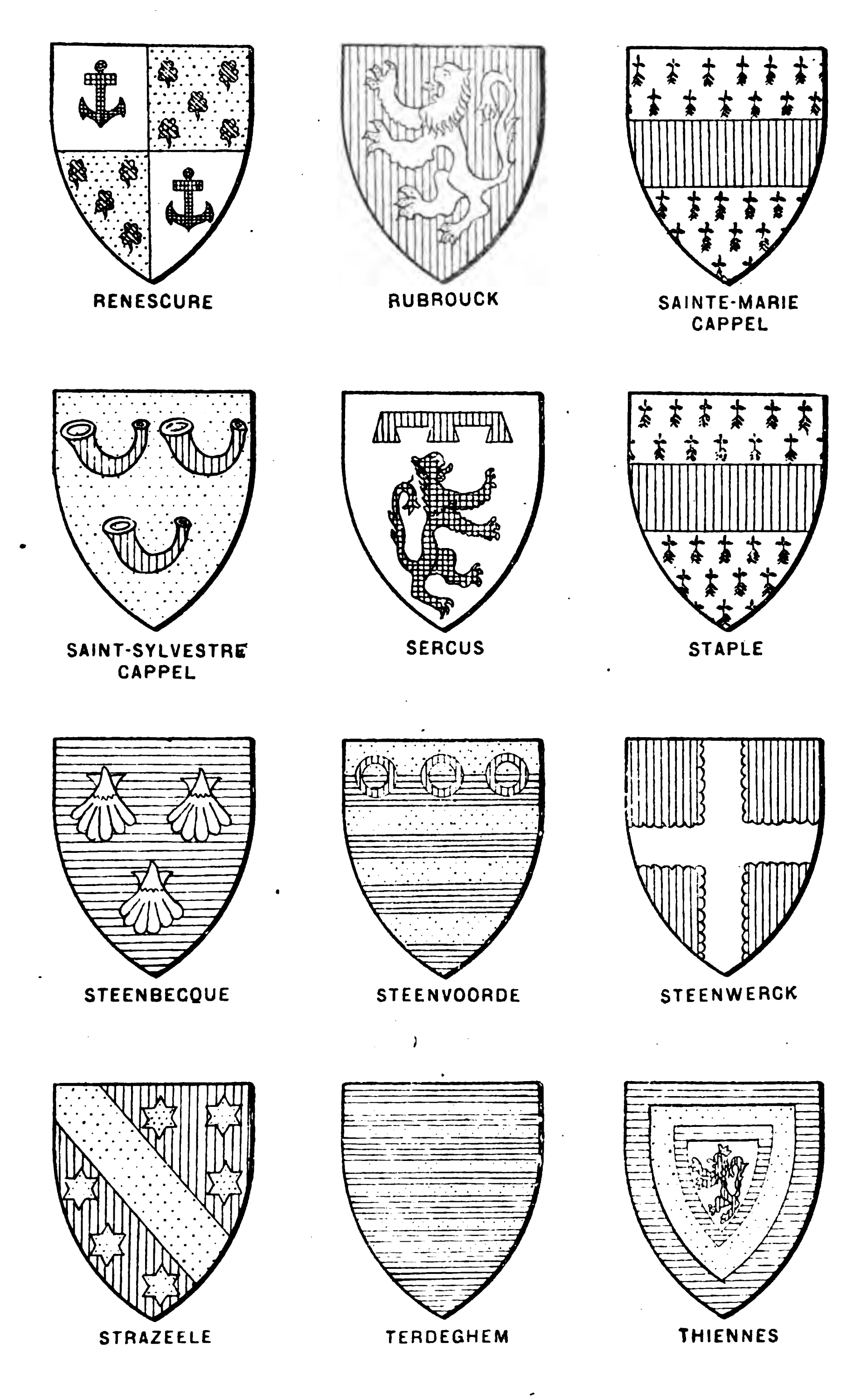
44. **Steenvoorde**. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton. — *Fascé d'or et d'azur de huit pièces, et trois annelets de gueules brochant sur les deux premières fasces en chef.*

45. **Steenwerck**. — Châtellenie de Bailleul; diocèse d'Ypres; canton de Bailleul-nord-est. — *De gueules à la croix dentelée d'argent.*

46. **Strazeele**. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres ; canton d'Hazebrouck-sud. — *De gueules à la bande d'or, accompagnée de six étoiles du même, mises en orle.*

47. **Terdeghem**. — Châtellenie de Cassel ; diocèse d'Ypres ; canton de Steenvoorde. — *D'azur à trois jumelles d'or.*

48. **Thiennes**. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer ; canton d'Hazebrouck-sud. — *D'or à la bordure d'azur, et en cœur un écusson d'argent, bordé d'azur, et chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*


RENESCURE
RUBROUCK
SAINTE-MARIE CAPPEL
SAINT-SYLVESTRE CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES

49. Vieux-Berquin. — Châtellenie de Cassel ; diocèse de Saint-Omer; canton de Bailleul-sud-ouest. — *D'or à cinq cotices de gueules.*

50. Wallon-Cappel. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton d'Hazebrouck-nord. — *D'or à deux fasces de gueules.*

51. Wemaers-Cappel. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Cassel. — *Écartelé: aux 1 et 4, d'azur au dragon d'or, armé et lampassé de gueules; aux 2 et 3, d'argent à trois chevrons de gueules.*

52. Winnezeele. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Steenvoorde. — *D'argent à quatre losanges de gueules, celle du chef à dextre cachée par un franc-quartier d'or à deux fasces de gueules.*

53. Zermezeele. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Cassel. — *D'argent au chef de gueules et un bâton de sable brochant en bande sur le tout.*

54. Zuydpeene. — Châtellenie de Cassel; diocèse d'Ypres; canton de Cassel. — *D'azur à une fasce d'or, accompagnée de dix-sept billettes couchées du même, cinq et quatre en chef, quatre, trois et une en pointe.*

55. Chapitre Saint-Pierre de Cassel. — *D'or à deux clefs adossées de sable mises en pal.*

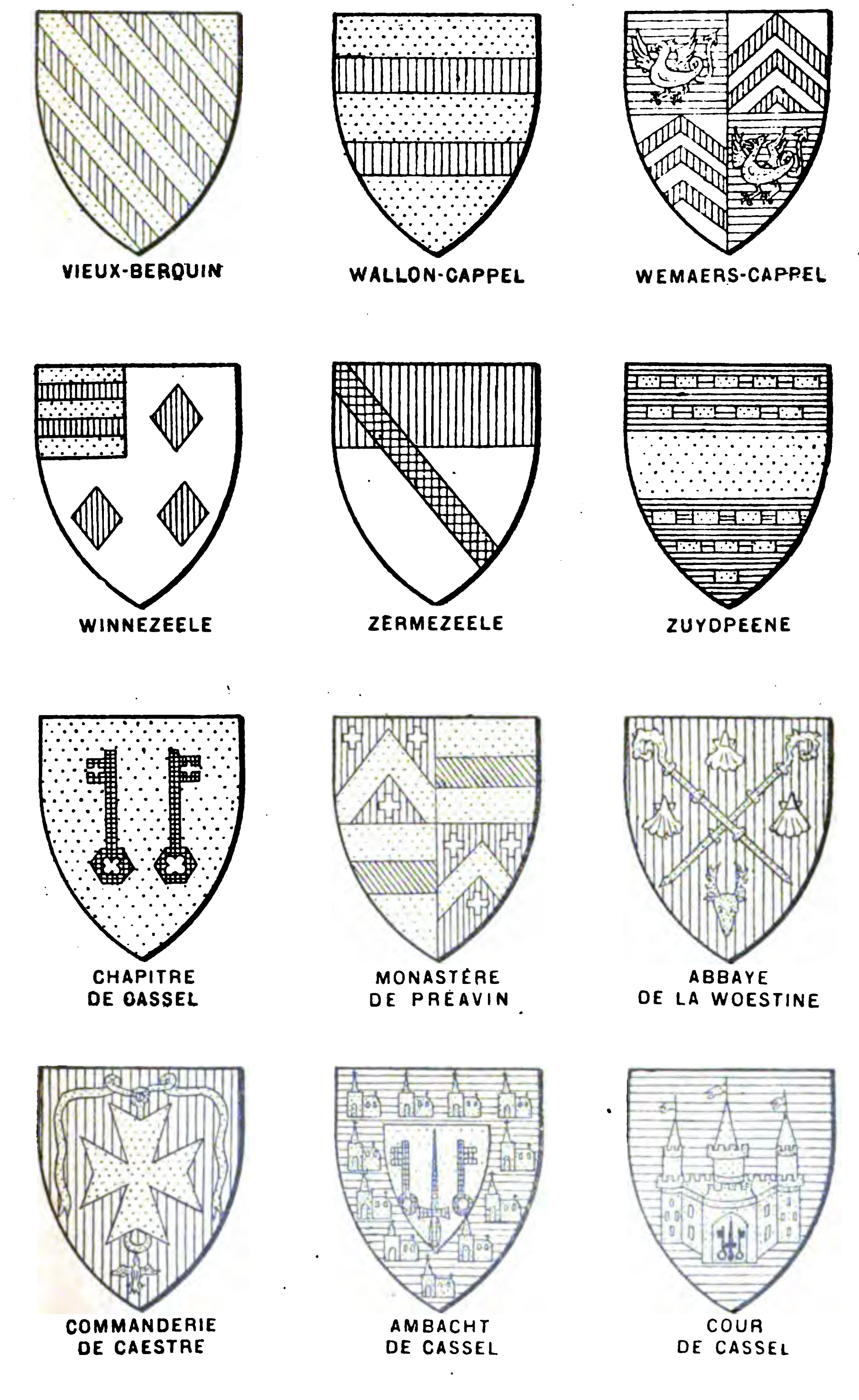
56. Monastère de Préavin. — *Écartelé: aux 1 et 4, de gueules au chevron d'or, accompagné de trois croisettes d'argent; aux 2 et 3, d'or à une fasce de sinople.*

57. Abbaye de la Woestine. — *De gueules à deux crosses d'or adossées et passées en sautoir, accompagnées de trois coquilles d'argent, une en chef et deux aux flancs, et d'un massacre de cerf d'or en pointe.*

58. Commanderie de Caestre. — *De gueules à une croix de Malte d'or, pendue à un ruban du même, tombant des deux côtés de la croix, et en pointe une colombe les ailes étendues d'argent, suspendue à la croix par un anneau d'or.*

59. Ambacht de Cassel. — *D'or à une épée de sable posée en pal, la pointe en haut et accostée de deux clefs adossées du même, à la bordure d'azur chargée de onze églises d'or.*

60. Cour de Cassel. — *D'azur au château d'or pavillonné et flanqué de deux tours du même, le portail du château chargé d'une épée de sable mise en pal la pointe en haut et accostée de deux clefs adossées du même.*


VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYDPEENE
CHAPITRE
DE CASSEL
MONASTÈRE
DE PRÉAVIN
ABBAYE
DE LA WOESTINE
COMMANDERIE
DE CAESTRE
AMBACHT
DE CASSEL
COUR
DE CASSEL

NOTES

(1) **Arnèke.** — **Sanderus** (*Flandria illustrata*, t. III, p. 74), dit qu'il y eut des comtes d'Arnèke ; mais il est impossible d'en trouver aucun souvenir actuellement. Des seigneurs d'Arnèke, comtes ou non, il ne reste pas trace dans l'histoire. — Il y eut, dans cette localité, plusieurs seigneuries et juridictions, dont la plus célèbre paraît avoir été celle d'Angest ; elle se trouvait entièrement enclavée dans la paroisse et entourait en grande partie l'église. Cette seigneurie, possédée d'abord par des seigneurs du même nom, qu'il paraît difficile d'identifier avec les Hangest de Picardie, passa dans différentes familles, parmi lesquelles la famille Van Halle ou Van der Halle. Plusieurs membres de cette famille ont leur sépulture dans l'église même d'Arnèke (Voir : L'abbé **van Costenoble**, *Notice sur les seigneuries d'Angest*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XVIII, p. 225.) Ce sont leurs armoiries que nous avons adoptées.

(2) **Bailleul.** — Ce sont les armoiries traditionnellement attribuées à cette ville. — Voir: **Douet d'Arcq**, *Collection de sceaux*, nos 5509, 5510 ; **Demay**, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 3863 ; **Sanderus**, *Flandria illustrata*, t. II, frontispice ; *Armorial de Flandre*, n° 24, p. 65 ; etc. — Comme l'observe très justement M. R. **Richebé** (*Remarques relatives à la question des armoiries de Bailleul*, dans le *Bulletin du Comité flamand de France*, 1901, p. 97), les cloches du vair ne sont pas disposées de la manière ordinaire ; au lieu d'être toutes verticales, elles sont appointées vers le centre de la croix. Il y a certainement dans ce blason un rébus, que l'on comprend en rapprochant le nom de *cloches* donné aux pointes du vair, le nom de *Bailleul*, en flamand *Bel*, et le mot flamand *belle*, qui signifie *cloche*. — Quant au champ de gueules, nous en avons relevé la curieuse explication suivante : « Les de Bailleul portaient sur leur écu une bande de vair. Dès que le magistrat eut obtenu du seigneur le droit d'avoir un scel, il prit le signe distinctif de ses châtelains primitifs, qu'il plaça en croix dans l'écu, et, pour marquer l'industrie locale qui consistait en drap rouge, *mit autour de cette croix quatre cantons de gueules*. Les armoiries de Bailleul furent : *de gueules à une croix de vair* ». (J. **Ficheroulle**, *Les*

armoiries de Bailleul, dans le *Bulletin du Comité flamand de France*, 1901, p. 86.) Jusqu'ici nous avions cru que, dans la composition d'un blason, le champ précédait les meubles. Que les seigneurs de Bailleul aient eu primitivement dans leur écu une bande de vair, on pourrait l'admettre ; mais cette bande était posée sur un champ et ce champ était de gueules, avant qu'ils donnassent leurs armes à leur échevinage.

(3) BAVINCHOVE. — Armoiries de la famille seigneuriale du nom de Bavinchove. La seigneurie passa plus tard à la famille de Bryarde et à la famille de la Viefville. — Voir les *Annales du Comité flamand de France*, t. IV, p. 71 ; t. VI, p 53 ; t. VII, p. 435 ; t. XVI, p. 375.

(4) BERTHEN. — Dans les comptes des pauvres de la paroisse et dans l'obituaire de 1595, on rencontre plusieurs mentions des de Thiennes comme seigneurs de Berthen [1]. Cette terre fut érigée en marquisat, avec Vleminchove, Noirmont et Haut-Ambacht, sous le nom de Berthen, par Philippe IV, le 19 juin 1660, en faveur de Georges de Thiennes, bailli et capitaine des ville et château d'Aire. (Voir : SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 291.) Ce sont donc les armes des de Thiennes que nous reproduisons (Voir RIETSTAP, *Armorial général*, t. II, p. 903).

(5) BLARINGHEM. — Nous donnons les armes de Jean-François Buisseret, en faveur duquel la terre de Blaringhem fut érigée en comté, avec la terre de Thiennes-Steenbecque, par lettres d'avril 1745. En 1789, M. de Buisseret, comte de Blaringhem, baron de Steenbecque, seigneur de Thiennes, figure parmi les députés pour les élections aux États (*Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 308). — Cette terre de Blaringhem avait été donnée, le 15 juillet 1298, par Raoul de Clermont, connétable de France et garde du roi de France dans la terre de Flandre, à messire Bauduin de le Plancke, chevalier, sire de Thiennes et de Steenbecque, pour le dédommager des pertes qu'il avait subies durant la guerre ; elle avait été confisquée sur Thomas de Lille (DEMEUNYNCK, *Précis historique et statistique sur l'arrondissement d'Hazebrouck*. Lille, 1834. In-8.)

(6) BOESCHÈPE. — Le seul renseignement utile que nous ayons rencontré est celui que donne SANDERUS (*Flandria illustrata*, t. III, p. 77) : Adrienne de la Douve, dame de Bavinchove, et ses ancêtres ont été les grands bienfaiteurs de l'église de ce village, dans laquelle on voit aussi le monument de Charles de Claerhout. — Nous avons

---

1. Mgr Robrecht van Thienis van Lombize, chevalier, défunt seigneur de Berthen, et madame son épouse, et Mgr Jacob Thienes, chevalier, seigneur de Berthen.

en conséquence rappelé le souvenir de Boeschèpe par les armoiries de la famille de la Douve.

(7) BOESEGHEM. — Les armes que nous lui attribuons sont celles de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, à laquelle cette terre appartenait dès le XI[e] siècle. — Voir : A. VAN LOKEREN, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre au Mont Blandin à Gand*. Gand, 1868, 2 vol. in-4.

(8) BORRE. — Il n'est pas certain que l'on doive considérer comme seigneurs de Borre les deux personnages de ce nom dont DEMAY (*Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 603 ; *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 190) a décrit les sceaux du XIV[e] siècle. — La *Statistique archéologique* dit que les seigneurs de Borre étaient de la famille de Morbecque, branche de la maison de Saint-Omer. Ph. DE L'ESPINOY (*Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 323), dit en effet que la seigneurie de Borre passa, avec celle de Staple, dans la maison de Hallewin, par le mariage de messire Wautier avec dame Péronne de Saint-Omer. — Nous donnons donc à Borre les armes de cette famille, car il faut rejeter comme œuvre de pure invention les armes : *d'or à un massacre de bœuf de gueules et une cotice d'argent brochant sur le tout*, attribuées à la seigneurie de Borre par D'HOZIER (*Armorial de Flandre*, n° 190, p. 409).

(9) BUYSSCHEURE. — Ce sont les armes de la maison de la Clyte, qui possédait ce village au XV[e] siècle (Voir: Ph DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 88). — La seigneurie passa plus tard dans la maison de Massiet, puis, par alliance, dans celle de Beaufort. En 1789, dans les élections aux États, figure Mgr Louis-Eugène-Marie, comte de Beaufort, comte de Moule, de Buysscheure, etc. (Voir les *Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 307).

(10) CAESTRE. — Nous lui attribuons les armoiries des de Thiennes, qui furent enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 72, p. 146. Nous aurions pu aussi bien lui donner un écu *d'argent à trois sautoirs de gueules*, dont se composent les armes de la famille van der Dilft. C'est en effet par l'alliance de Jean de Thiennes avec Félicité van der Dilft, dame de Caestre, que la famille de Thiennes acquit la seigneurie de Caestre (Voir : Ph. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 93). — Il y avait à Caestre une commanderie de l'ordre de Malte, dont l'*Armorial de Flandre*, n° 73, p. 147, enregistre ainsi les armes : *de gueules à une croix de Malte d'or, pendue à un anneau lié d'un ruban du même, pendant d'un côté et d'autre le long de la croix, au bas*

de laquelle pend un autre anneau d'or, duquel pend une colombe aux ailes étendues d'argent.

(11) CASSEL. — Ce sont les armes traditionnelles de la ville de Cassel, telles qu'elles ont été enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 16, p. 207, et telles qu'elles figurent sur la matrice originale du XVIe siècle, conservée au musée de Cassel (DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 3903). Précédemment le scel échevinal représentait *une porte de ville à deux étages crénelés, flanquée de deux tourelles sur champ de rinceaux* (Ibidem, n° 3901). On trouvera d'autres détails dans P.-J.-E. DE SMYTTERE, *Notice historique sur les armoiries, scels et bannières de la ville de Cassel*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. VI, p. 17 ; et dans J.-J. CARLIER, *Les armoiries des anciennes institutions religieuses, féodales et civiles des Flamands de France*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. II, p. 204, 205, 210, 212, 255, 256, 261 et 272 ; t. IV, p. 153, 176, 177. — Corn. GAILLIARD (*L'anchiene noblesse de la contée de Flandres*) dit de Cassel : « Une des villes fremez en ladicte conté de Flandres : *d'argent à l'espé en pal, la poinct en hault, de sable, à deux cleefz au chief en pal, de mesmes.* »

(12) DOULIEU. — Ce sont les armes de la famille de Bailleul-Doulieu (RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, p. 100), dont les membres furent seigneurs de Doulieu et Steenwerck jusqu'au début du XVIIe siècle. La seigneurie passa alors dans la famille d'Estourmel (Voir : J. GAILLIARD, *Bruges et le Franc, ou leur magistrature et leur noblesse*, Supplément, p. 198 à 207.)

(13) EBBLINGHEM. — La *Statistique archéologique* affirme que le seigneur d'Ebblinghem portait : *écartelé, aux 1 et 4, d'azur à trois coquilles d'argent; aux 2 et 3, d'or à quatre bandes de gueules.* L'auteur de l'article n'indique pas où il a puisé ce renseignement. Tout ce qu'on sait sur Ebblinghem, c'est qu'au XIIIe siècle, en avril 1236, un Pierre d'Ebblinghem, chevalier, appose son sceau *à l'orle de six quintefeuilles et un écusson chargé d'une croix en abîme*, à l'acte de vente d'une dîme à Ebblinghem (DEMAY, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 288.) Le château d'Ebblinghem appartint jusqu'en 1780 aux Mailly de Mametz (Voir : SANDERUS, *Flandria illustrata*, t III, p. 107.) Un renseignement plus précis nous est fourni par les procès-verbaux des élections aux États de 1789 : nous y voyons figurer messire Albert-François de Stappens, chevalier, seigneur d'Ebblinghem (*Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 309.) Ce sont les armoiries de ce dernier seigneur que nous reproduisons.

(14) Eecke. — Ce sont les armes de la famille de Bailleul-Doulieu (Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, nº 482; Rietstap, *Armorial général*, t. i, p. 100; J. Gailliard, *Bruges et le Franc ou leur magistrature et leur noblesse*, Supplément, p. 207 à 213.) Cette famille est celle qui posséda le plus longtemps la seigneurie d'Eecke.

(15) Estaires. — Possédée d'abord par la maison de Béthune, la seigneurie d'Estaires passa, au cours du XIIIe siècle, dans la famille de Haverskerque et, au commencement du XVe siècle, dans la maison de Stavèle qui la conserva jusqu'en 1603. Elle échut alors à Nicolas de Montmorency, fils de François et de Marguerite de Stavèle; ce fut en sa faveur que les Archiducs, par lettres du 8 août 1611, érigèrent Estaires en comté. Les Montmorency conservèrent ce comté jusqu'à la Révolution. — La ville d'Estaires fit enregistrer ses armes à l'*Armorial de Flandre*, nº 1, p. 206; ce sont celles que nous reproduisons. — Ph. de l'Espinoy (*Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 146) dit que le seigneur d'Haverskerque portait sa bannière de ladite terre armoyée *d'or à la fasce de gueules*.

(16) Flêtre. — Cette terre, possédée pendant plus d'un siècle par la famille du Bois ou van Houtte, passa, au commencement du XVIe siècle, à Barbe de Sars, qui la porta en dot à Jean de Wignacourt, dont les descendants la conservèrent jusqu'à la Révolution. (Voir : l'abbé Van Costenoble, *Fragment généalogique de la famille de Wignacourt, seigneurs ou comtes de Flètre*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. xvi, p. 367). C'est en faveur de Jacques de Wignacourt que Philippe IV, roi d'Espagne, érigea Flêtre en comté, le 25 septembre 1656. Les Wignacourt donnèrent leurs armes au comté de Flêtre. (Voir : Sanderus, *Flandria illustrata*, t. iii, p. 107. — Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, nº 4895). Quant aux armoiries données par d'Hozier à la seigneurie de Flêtre: *de sable à une barre d'or, chargée d'un lion contourné d'azur*, elles sont dues à son imagination. (Voir : *Armorial de Flandre*, nº 141, p. 406).

(17) Godewaersvelde. — Sanderus (*Flandria illustrata*, t. iii, p. 75), dit seulement qu'on voit dans ce village le château du seigneur de Wames dit d'Assignies. Le *Bulletin du Comité flamand de France*, t. iii, p. 234, dit aussi qu'on voyait dans l'église une verrière représentant messire Antoine d'Assignies et dame Bernardine de Sacquespée, sa femme, décédée en 1597. (E. de Coussemaker, *Notes sur des verrières qui existaient autrefois dans les églises de la Flandre maritime*). Ce sont les seuls renseignements que l'on possède sur ce village, auquel, en conséquence, nous attribuons les armoiries des d'Assignies.

(18) **Hardifort**. — Une famille de ce nom a existé autrefois, dit **Sanderus** (*Flandria illustrata*, t. III, p. 74), mais il ne nous a pas été possible de retrouver ses armoiries. Les de Bryarde ont possédé à Hardifort un important domaine, qui leur a fait donner parfois le titre de seigneurs de la paroisse, sans qu'il soit possible de certifier ni de contredire cette appellation. Les armoiries des de Bryarde représenteront donc Hardifort dans nos verrières. Voir, au sujet de la mairie d'Hardifort, la note que nous donnerons à Zermezeele.

(19) **Haverskerque**. – Ce sont les armoiries de la noble maison d'Haverskerque, connue dès la fin du XII[e] siècle. (Voir : **Demay**, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n[os] 1034, 1036, 1037, 1038, 1040, 1627, 5568. — Voir aussi : Ph. **de l'Espinoy**, *Recherche des antiquités et noblesse de France*, p. 141.)

(20) **Hazebrouck**. — Ces armoiries ont été enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 12, p. 207 ; elles figurent dans **Sanderus**, *Flandria illustrata*, t. II, fronstipice. — Voir: Ch. **Taverne de Tersud**, *Hazebrouck depuis son origine jusqu'à nos jours*. Hazebrouck, 1890. In-8 [1]. – Les armoiries d'Hazebrouck figurent dans l'un des nœuds du premier vitrail de la grande chapelle absidale de la Basilique.

(21) **Hondeghem**. — Ces armoiries sont celles de la famille seigneuriale du nom de Hondeghem ou de Quienville. (Voir: **Rietstap**, *Armorial général*, t. I, p. 981.)

(22) **Houtkerque**. — Ces armoiries ont été enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 88, p. 153. Elles figurent dans le frontispice des *Costumen der stede, casselrye ende vassalryen van Berghen S[te] Winocx*, imprimées en 1617. Philippe **de l'Espinoy** (*Antiquités et noblesse de Flandre*, p. 138), dit que la terre et seigneurie d'Houtkerque, au terroir de Bergues, fut aux anciens seigneurs d'Hondschoote, puis à ceux de Hornes, et qu'elle fut érigée en comté par Charles-Quint.

(23) **La Gorgue**. — Ces armoiries sont enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 322, p. 114. Elles figurent dans le scel aux causes des échevins en 1540 (**Demay**, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 3985.)

(24) **La Motte-au-Bois**. — Ces armoiries ont été enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 21, p. 208, avec cette indication: La justice des cinq tenances du château de la Motte-au-Bois.

---

1. L'auteur a très bien décrit les armes d'Hazebrouck, mais le dessinateur, en les reproduisant jusqu'à cinq fois dans le volume, a fait preuve d'une ignorance complète des hachures. Il donne le champ d'azur, le lion d'argent, le petit écu de gueules.

(25) LYNDE. — Lynde, dit SANDERUS (*Flandria illustrata*, t. III, p. 96), a été autrefois possédé par des seigneurs du même nom, comme cela se voit dans la plupart des localités de Flandre ; son seigneur actuel est M. François de Mamez, chanoine de l'église d'Ypres, qui y exerce la haute, moyenne et basse justice, par un magistrat de sept échevins Ce sont les armes de cette branche de la famille de Mailly que nous reproduisons. En 1789, le seigneur de Lynde était M. Joigny de Pamelle. (*Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 227).

(26) MERRIS. — Ces armoiries sont enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 14, p. 65. Ce sont celles de la famille de Cortewyle. (RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, p. 467). D'après une monographie manuscrite, Merris aurait eu pour seigneur, au début du XVIIe siècle, Jean des Trompes, chevalier, seigneur de Westove, président de la Chambre des comptes de Lille, mort en 1617. On trouve après lui les de Cortewyle, puis, au XVIIIe siècle, les Bulteel et, par alliance, les Ghyselbrecht jusqu'à la Révolution.

(27). MERVILLE. — Ces armoiries, enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 87, p. 345, sont celles du chapitre de Saint-Amé de Douai, qui de tout temps fut seigneur et décimateur de Merville et de toutes ses dépendances. On trouvera dans DEMAY (*Inventaire des sceaux de la Flandre*, n°s 4027 à 4030), plusieurs variétés du scel aux causes de Merville. Quant aux armes : *d'azur à un château sommé de trois tours d'or*, attribuées à la seigneurie de Merville par l'*Armorial de Flandre*, n° 274, p. 385, elles sont de l'invention de d'Hozier.

(28) METEREN. — En l'absence d'autres documents, nous sommes obligés de nous contenter des armes données par l'*Armorial de Flandre*, n° 74, p. 147 ; rien d'ailleurs n'en vient combattre l'authenticité.

(29) MORBECQUE. — Cette seigneurie appartenait à une branche de la famille de Saint-Omer, qui prit le nom de Morbecque. Elle fut érigée en comté en 1614, en faveur de Denis de Morbecque (Voir : Ph. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 134), puis en marquisat en faveur de Jean de Montmorency, en 1630. Les descendants de ce dernier possédèrent le marquisat de Morbecque jusqu'en 1789 ; ce sont leurs armes que SANDERUS (*Flandria illustrata*, t. III, p. 93), fait figurer dans la gravure qu'il consacre à Morbecque. — DEMAY (*Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 1560), reproduit le scel de Jean de Saint-Omer, sire de Morbecque, en 1359 ; et au n° 5579, celui de Gautier de Reninghe, sire de Morbecque, chevalier, châtelain du métier de Saint-Omer en

1284. — L'*Armorial de Flandre*, n° 134, p. 196, donne à la seigneurie de Morbecque un écu *d'argent au lion de gueules*, et sous le n° 123, p. 405, au marquisat de Morbecque, un *écu d'or à la cruche de sable* ; ce dernier est de pure invention. — Nous reproduisons les armes des de Morbecque.

(30) NEUF-BERQUIN. — Les armoiries que nous reproduisons sont celles d'une noble famille qui portait le nom de Berquin et fut célèbre dans la région. (Voir : Ph. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 330 ; SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 92). DEMAY (*Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 553), décrit le sceau d'un Jean de Berkin, en 1398 : *écu plain à la bordure*. D'un autre côté, les armoiries des du Berquin sont indiquées : *de gueules à l'écu d'or en abîme*, dans RIETSTAP, *Armorial général*, t. I, p. 182. C'est bien, en somme, le même écusson, lu différemment d'après la largeur donnée à la bordure.

(31) NIEPPE. — Ces armoiries, enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 13, p. 65, sont celles de Roland-François de Vicq, écuyer, seigneur de Nieppe. — En 1280, un Buissard de Niepéglise, chevalier, portait un scel composé d'un *écu à une fasce de cinq fusées au lambel à quatre pendants* (DEMAY, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 507.) — En 1789, M. François-Michel Ghesquière, écuyer, seigneur de Stradin, figure comme propriétaire de la terre et seigneurie de Nieppe, aux élections pour les États. (*Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 315 ; t. XXIII, p. 243.)

(32) NOORDPEENE. — Les premiers seigneurs de Noordpeene étaient issus de la maison de Saint-Omer ; en 1360, par le mariage de Pétronille de Saint-Omer avec Wauthier van Hallewyn, Pienne-Nord ou Noordpeene passa dans la maison de Hallewyn. (Voir : Ph. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 89 et 136.) Le marquisat de Piennes ou Peene fut érigé en faveur d'Antoine de Hallewin vers 1566. Plus tard, Maximilien-Guislain de Louverval, obtint, par lettres de septembre 1786, l'érection de Noordpeene en marquisat sous le nom de Louverval. (L. DE BAECKER, *Nordpeene, sa seigneurie, son église et son monastère*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t IV, p. 17.) Pour rappeler la création de ce marquisat, nous donnons les armoiries de Louverval, son premier titulaire, réservant pour Zuydpeene les armoiries de l'ancienne famille de ce nom.

(33) OCHTEZEELE. — Ce village eut d'abord les mêmes seigneurs que Zuydpeene, issus de la maison de Saint-Omer. — En 1610,

nous trouvons, comme seigneur d'Ochtezeele, de Staple et de Ravensberghe, messire Denis de Massiet (*Annales du Comité flamand de France*, t. XVII, p. 430). Au siècle suivant, cette seigneurie était passée à la famille des marquis de Nédonchel. Le *Bulletin du Comité flamand de France*, 1899, p. 420, signale un terrier dressé en 1766, pour César-Joseph-Marie, chevalier, marquis de Nédonchel et seigneur d'Ochtezeele. En 1789, c'est Octave-César-Alexandre-Joseph-Marie de Nédonchel, qui figure comme seigneur d'Ochtezeele, aux élections pour les États (*Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 310). Nous avons attribué à Ochtezeele les armoiries de la famille de Nédonchel.

(34) OUDEZEELE. — SANDERUS (*Flandria illustrata*, t. III, p. 75,) dit qu'Oudezeele appartint d'abord à la famille seigneuriale de ce nom et passa ensuite à la maison de Plateel. Simon de Bryarde l'acheta de Guillaume de Plateel, en 1267. Henri de Bryarde le céda aux religieux Guillelmites. SANDERUS ajoute que ceux-ci le vendirent à Gilles de Cortewyle, dont la fille Françoise le transmit par mariage à Claude d'Ausque. — Que les de Bryarde aient été seigneurs d'Oudezeele, cela nous est confirmé par les documents cités dans la *Notice sur le monastère de la Maison de Paix* (dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XII, p. 339), et dans la *Généalogie de la famille de Bryarde*, par M. A. BONVARLET (*Annales du Comité flamand de France*, t. IV, p. 53). Mais que les Guillelmites aient vendu Oudezeele à la famille de Cortewyle, il semble difficile de l'admettre. Peut-être vendirent-ils quelques-unes de leurs terres, mais ils n'abandonnèrent point leur seigneurie. Une monographie manuscrite reproduit en effet plusieurs extraits des registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse, dans lesquels le prieur des Guillelmites est toujours qualifié de seigneur d'Oudezeele; on trouve même dans le registre de 1782, à la date du 30 avril, une très intéressante relation de l'entrée du prieur Bervoet à Oudezeele, comme seigneur temporel du village, dont lui et ses prédécesseurs nommaient le bailli et les échevins, et recevaient les comptes de l'église et des pauvres. — Quant aux van den Coornhuyse, que cette même monographie cite comme seigneurs d'Oudezeele, ils possédaient seulement la seigneurie vicomtière dite t'Walest *en* Oudezeele. Il en est de même des Cortewyle et des d'Ausque qui étaient seigneurs, non de la paroisse, mais d'un fief d'Oudezeele *en* Oudezeele. Étant données ces indications, nous avons attribué à Oudezeele les armoiries des de Bryaerde.

(35) OXELAERE. — Ces armoiries sont empruntées au scel de la seigneurie d'Oxelaere, datant du XVIII[e] siècle et conservé au musée

de Cassel. (Voir : DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 4054). Ce scel est reproduit par M. DE SMYTTÈRE dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. VI, planche 6. La seigneurie d'Oxelaere appartenait à l'abbaye de Saint-Bertin. (DE COUSSEMAKER, *Fiefs et feudataires de la Flandre maritime* dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XIII, p 117).

(36) PRADELLES. — La seigneurie de Pradelles, dit SANDERUS (*Flandria illustrata*, t. III, p. 91), appartint autrefois à une famille du même nom, comme on peut le voir dans les archives de la Chambre des comptes de Lille; maintenant c'est le seigneur de Zwylande, de la famille de Ghistelles, qui la possède. De son côté, M. I. DE COUSSEMAKER (*Livre de raison de Nicolas van Pradelles*. Lille, 1886, in-16) assure que contrairement à ce que pourrait faire supposer l'orthographe de son nom, la famille van Pradels ou Pradelles n'est nullement originaire de ce village. Il donne une description de la seigneurie de Pradelles d'après un rapport présenté le 20 octobre 1787, par Pierre-Charles-François Bruslé de Baubert, qui l'avait recueillie de sa mère, dame Élisabeth-Félicité Odet. Celle-ci la tenait de son père, qui l'avait reçue par succession de Marguerite-Austreberthe Hendricq. Christophe-François Hendricq, son frère, l'avait achetée du sieur de la Haie, comte d'Hesecque. Ce sont les armes de ce dernier que nous reproduisons, comme étant le plus ancien seigneur connu de Pradelles. (Voir: RIETSTAP, *Amorial général*, t. I, p. 908).

(37) RENESCURE. — Ce village n'ayant jamais eu d'armoiries spéciales, il nous reste à choisir parmi celles des diverses maisons seigneuriales qui l'ont possédé : les de la Clyte-Comines, les d'Yve, les de Saint-Omer-Moerbeke, les de Montmorency, les Taverne de Montdhiver et les Le Febvre de la Basse-Boulogne. (Voir : Ch. TAVERNE DE TERSUD. *Hazebrouck, depuis son origine jusqu'à nos jours; Thérouanne, sa destruction; Renescure, son château*. Hazebrouck, 1890, in-8). Les armes des de la Clite, des de Saint-Omer et des de Montmorency ayant été attribuées déjà à d'autres villages, et, d'un autre côté, les d'Yve et les Le Febvre n'ayant possédé cette seigneurie que durant peu d'années, nous avons adopté celles des Taverne, telles qu'elles sont enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 54, p. 60, et n° 98, p. 64.

(38) RUBROUCK. — Ce sont les armoiries de la West-Vierschaere de Cassel, telles que les enregistra l'*Armorial de Flandre*, n° 22, p. 208. Cette vierschaere ou juridiction royale comprenait, outre Rubrouck, les villages de Broxeele, de Lederzeele et de Volckerinckhove.

(39) SAINTE-MARIE-CAPPEL. — A défaut de toute autre indication,

nous adoptons, non sans hésiter un peu, les armes de la famille van Cappel, dont au moins un membre, au dire de la *Statistique archéologique*, fut seigneur de Bryarde et de Sainte-Marie-Cappel.

SAINT-JANS-CAPPEL. — Le territoire de Saint-Jans-Cappel faisait partie de la commune de Bailleul ; il ne fut érigé en « commune » distincte qu'en 1770. Au spirituel, le territoire dépendait de la paroisse Saint-Vaast de Bailleul ; une chapelle servait pour les exercices du culte, et, dès le milieu du XVIe siècle, elle fut agrandie et désormais desservie par un curé.

(40) SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL. — Très fréquemment désigné sous le nom flamand : Hillewals Cappel ou Hillewaerts Cappel, ce village appartenait en partie au prince, en partie à la maison de Hornes. (SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. III, p. 75.) C'était une des onze paroisses de l'ambacht de Cassel. Les armes que nous reproduisons sont celles de la famille de Hornes.

(41) SERCUS. — Ce village ne paraît pas avoir eu de seigneurs particuliers ; c'est ce qui semble résulter des documents fournis par la longue série des comptes de l'église de 1606 à 1784, qui sont toujours présentés aux bailli et échevins de la paroisse ou aux commissaires de la cour de Cassel, dont relevait Sercus. SANDERUS (*Flandria illustrata*, t. III, p. 96), dit qu'il exista autrefois une famille de ce nom, Zercle ou Zerkele en flamand. Nous avons trouvé un scel de Bouchard de Sercus, pendu aux lettres du bailli de Cassel en faveur de l'abbaye de Ham, le samedi avant la chaire de saint Pierre 1279. Nous avons reproduit ce scel, en y ajoutant les émaux.

(42) STAPLE. — Staple était le siège d'une importante seigneurie qui appartint d'abord à une famille du même nom, dont nous donnons les armoiries (Voir : Ph. DE L'ESPINOY, *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 323). Elle passa ensuite aux seigneurs de Peene, aux de Dixmude, aux de Massiet et aux de Nédonchel (*Annales du Comité flamand de France*, t. XIII, p. 448). Corn. GAILLIARD (*L'anchiene noblesse de la contée de Flandres*) dit que le seigneur de Staples portait *d'ermynes à la fesse de gueulle*.

(43) STEENBECQUE. — Armoiries de la famille seigneuriale de ce nom — Voir : Corn. GAILLIARD, *L'anchiene noblesse de la contée de Flandres* ; SANDERUS, *Flandria illustrata*, t III, p. 94 ; la *Statistique archéologique*, d'après le manuscrit n° 294 (n° 504 du catalogue Rigaux) de la Bibliothèque de Lille. — En 1789, dans les élections des députés aux États, figure M. de Buisseret, comte de Blaringhem, baron de Steenbecque, seigneur de Thiennes (*Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 308).

(44) STEENVOORDE. — Après les seigneurs du même nom, Steenvoorde passa, vers la fin du XIVe siècle, dans la famille de la Bricque, puis, par alliance, dans celles de Licques et de la Viefville. Cette dernière posséda la seigneurie jusqu'à la Révolution ; c'est en faveur de François de la Viefville que Steenvoorde fut érigé en marquisat, en 1711. Ce sont ses armes que nous reproduisons (Voir : RIETSTAP, *Armorial général*, t. II, p. 999). — L'*Armorial de Flandre*, n° 105, p. 404, donne pour armes à la seigneurie de Steenvoorde : *fascé d'argent et d'azur de six pièces, à un lion de gueules brochant sur le tout ;* c'est encore une fantaisie de d'Hozier. Cependant les armes qu'il donne (n° 19, p. 208) de la vierschaere de Steenvoorde sont exactes : *d'or à un lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules*. — Voir : DUFEUTREL, *Notice sur Steenvoorde et le couvent de Notre-Dame des Sept-Fontaines*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. VII, p. 128.

(45) STEENWERCK. — Armoiries de la famille d'Estourmel qui posséda longtemps cette seigneurie.

(46) STRAZEELE. — Possédée d'abord, dit SANDERUS (*Flandria illustrata*, t. III, p. 94), par une famille de ce nom qui portait, dit-on (*Annales du Comité flamand de France*, t. XX, p. 433) : *d'argent à la fasce d'azur, accompagnée en chef de deux cors de chasse de sable, et en pointe d'une coquille du même*, la seigneurie de Strazeele passa, en 1386, à messire Pierre, sire de la Viesville et de Straselles. (DE COUSSEMAKER, *Fiefs et feudataires de la Flandre maritime*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XIII, p. 111). En 1616, Jean de Wignacourt la vendit à Louis Boddens, écuyer, receveur général des aides en Flandre, pour la somme de 15.000 florins. La famille Boddens conserva plus d'un siècle cette seigneurie qui passa par alliance, en 1738, dans la famille de Grass. Nous avons adopté les armoiries des Boddens, dont plusieurs membres furent inhumés à Strazeele. L'*Armorial de Flandre*, n° 161, p. 407, donne ces armes fantaisistes à la seigneurie de Strazeele : *de sinople à neuf besants d'argent posés 3, 3, 2 et 1.*

(47) TERDEGHEM. — Nous ne pouvons évidemment admettre les armes à l'écu *chevronné d'hermines et d'azur de six pièces*, qui sont une invention de d'Hozier (*Armorial de Flandre*, n° 188, p. 409). Nous préférons nous en tenir à un document certain, le « Boek der resolutien » conservé dans les archives de la paroisse. Nous y trouvons un certain nombre d'actes émanant de Charles-Louis-Alexandre de Beauffort, chevalier, marquis de Beauffort, de Mondicourt, seigneur de Terdeghem, la Vische, Malmaison et

autres lieux. Ce sont donc les armoiries de Beauffort que nous reproduisons.

(48) Thiennes. — Ce sont les armoiries de la famille de Thiennes. (Rietstap, *Armorial général*, t. ii, p. 903). Thiennes fut érigé en comté en 1745. (Voir la note sur Blaringhem).

(49) Vieux-Berquin. — De la famille de Berquin qui la posséda d'abord, cette seigneurie passa par alliance dans la famille de Griboval, puis aux de Sivry, aux de Harchies de Ville, et enfin aux de Mastaing, comtes de Cruyshautem. Les armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, nº 8, p. 207, sont précisément celles des de Harchies.

(50) Wallon-Cappel. — Ce sont les armoiries des seigneurs de Saint-Omer-Wallon-Cappel, branche de la grande maison de Saint-Omer. — En 1789, parmi les députés aux États, figure, comme seigneur de Walloncappel, Michel-Joseph-François de Cardevacque, écuyer. *(Annales du Comité flamand de France*, t vii, p. 309.)

(51) Wemaers-Cappel. — Blaeu Cappel ou Chapelle bleue, actuellement Wemaerscappel, ne possédait pas de fief dominant. La prévôté de Watten y tenait la seigneurie de Pontrambel-Ballenberg, embrassant une partie du territoire; mais le principal fief de la paroisse était la seigneurie de Thoriswalle, dont la chapelle castrale était adossée à l'église. Thoriswalle appartenait, en 1728, à Antoine-Joseph de Draeck, qui pourrait bien en avoir hérité de la famille de la Coornhuyse *(Annales du Comité flamand de France*, t. xiii, p. 413.) Plusieurs membres de la famille de Draeck possédèrent des seigneuries dans la région, notamment la Cornhuse-lez-Cassel. Ce sont leurs armoiries que nous reproduisons. (Voir l'*Armorial de Flandre,* nº 15, p. 207.)

(52) Winnezeele. — Nous trouvons comme seigneurs de Winnezeele des personnages qui en portaient le nom. Vers 1400, un Jean de Winnezeele, écuyer, seigneur du lieu, épousa Catherine de Bryaerde; il portait les armoiries que nous reproduisons et dont le franc-quartier est Wallon-Cappel. On trouve aussi ces armes ainsi blasonnées : *d'argent à trois macles de gueules, au franc-quartier fascé d'or et d'azur* (Voir : Rietstap, *Armorial général*, t. ii, p. 1101.) — Plus tard, cette seigneurie passa à la famille d'Averoult, qui portait : *fascé d'argent et de sable de six pièces, au premier canton d'hermines*; ce sont ces armes que donne Sanderus (*Flandria illustrata*, t. iii, p. 107). — En 1789, parmi les députés aux États, nous trouvons Jacques-Antoine-Charles Carton, écuyer, seigneur de Winnezeele *(Annales du Comité flamand de France*, t. vii, p. 228 et 317.) — Ici encore, d'Hozier s'est livré à sa fantaisie et donne à Winnezeele : *d'argent à une grappe de raisin de sinople, accom-*

pagnée de trois feuilles de vigne du même. (Armorial de Flandre, n° 214, p. 411.)

(53) ZERMEZEELE. — A la mort de Jeanne de Bailleul, veuve d'Oste de Wisques, leur fils, messire François de Wisque ou van Wissche fit hommage pour la mairie de Zermezeele et de Hardifort, tenue de la cour de Cassel (DE COUSSEMAKER, *Fiefs et feudataires de la Flandre maritime*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XIII, p. 111.) Ce même seigneur et sa femme Marie, dame d'Auchelles, fondèrent à Zermezeele la chapelle Saint-Jacques ; ils moururent, le seigneur en 1413, et la dame en 1429. D'après sa pierre tumulaire, il portait : *d'argent au chef de gueules, et un bâton de sable brochant sur le tout.* (Voir les *Annales du Comité flamand de France*, t. XIII, p. 409.) Ce sont bien les armes de la famille de Wisques, originaire de l'Artois. (RIETSTAP, *Armorial général*, t. II, p. 1105.) Une similitude presque complète au moins dans la prononciation a fait donner à Zermezeele, par la *Statistique archéologique*, les armes de la famille de Visch dit la Chapelle (RIETSTAP, *Armorial général*, t. II, p. 1011.)

(54) ZUYDPEENE. — Ancienne bannière de Flandre, possédée pendant plusieurs siècles par la famille de ce nom. Vers 1300, Gérard de Saint-Omer partagea avec son frère Jean la terre de Peene, qui fut ainsi divisée en Pienne-Nord et Pienne-Sud, ou Noordpeene et Zuydpeene. (*Bulletin du Comité flamand de France*, t. IV, p. 296.) Cette branche de la famille de Saint-Omer quitta d'ailleurs ce nom pour adopter celui de van Zuydpeene. Le 25 août 1384, Amand de Zutpeene relevait de la dame de Cassel, tout le fief de Zutpeene à lui échu par le trépas de Ghérart de Zutpenne, son oncle. (DE COUSSEMAKER, *Fiefs et feudataires de la Flandre maritime*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. XIII, p. 110.) Nous avons reproduit les armes de la famille de Zuydpeene, branche de celle de Saint-Omer. Ph. DE L'ESPINOY (*Recherche des antiquités et noblesse de Flandre*, p. 329) les indique : *d'azur à une fasce d'or chargée de trois annelets de gueules et accompagnée de six billettes d'or.*

(55) CHAPITRE SAINT-PIERRE DE CASSEL. — Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 7, p. 207.

(56) MONASTÈRE DE PRÉAVIN. — Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 11, p. 207. Ce couvent de la Trinité était situé au Préavain-lez-Nieppe. (Voir les *Annales du Comité flamand de France*, t. I, p. 312). Il exista jusqu'à la Révolution.

(57) ABBAYE DE LA WOESTINE. — Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 10, p. 203. Cette abbaye de religieuses cister-

ciennes (primitivement de chanoines réguliers) était située à Ruyschuere ou Renescure. (Voir : SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. II, p. 468 ; *Gallia christiana*, t. III, p. 537 ; LE GLAY, *Cameracum christianum*, p. 441).

(58) COMMANDERIE DE CAESTRE. — Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 73, p. 147.

(59) AMBACHT DE CASSEL. — Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 25, p. 208.

(60) COUR DE CASSEL. — Armoiries enregistrées à l'*Armorial de Flandre*, n° 29, p. 208.

TABLE

1. On trouvera une *table sommaire* de ce travail à la page 205.

TABLE DES GRAVURES

HORS TEXTE :

LILLE, IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ.